n°
13.224.

~~97 8 12~~

De Conuentu Parisiensi FF. Minimis
Resp. m
13224

RESPONSE
A LA DECLARATION
DE IEAN DE SPONDE, TOVCHANT LES CAVSES & RAISONS DE SA PRETENDUE CONVERSION.

Par M. Bernard Sonis, Pasteur de l'Eglise de Letoure.

A LA ROCHELLE,
Par Hieroſme Haultin.

1596.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE TOULOUSE

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

A MADAME,
SOEVR VNIQVE DV ROY.

MADAME,

COmbien que la verité en ſe manifeſtant deſcouure auſſi le faux, ſelon ceſte maxime, que la ligne droite eſt la regle de ſon contraire : Toutesfois puis qu'il eſt commandé non ſeulement d'inſtruire en la vraye pieté les ignorans, mais auſſi de conuaincre les contredisans, deſquels l'Egliſe reçoit mal-gré eux ce profit, d'eſtre occaſion que la doctrine celeſte ſoit rendue plus cõmune & plus claire, par la pluralité des liures qui ſont eſcrits ſur vn meſme ſuiet, non differens en foy, mais di-

Tite 1. v. 9.

Aug. liure 1. de la Trinité cha 5.

uers en ſtyle: le triomphe que les ennemis de la vraye religion ont fait de la declaration de Sponde ſur les cauſes de ſa reuolte, & l'applaudiſſement que quelques vns mal aſſeurez y ont donné, m'ont fait fueilleter & examiner ſon eſcrit, deſcouurir les fauſſetez & impoſtures deſquelles il eſt plein: & reſpondre aux ſophiſteries & captiõs qu'il employe: à fin qu'vn chacun voye & iuge clairement, qu'il s'en faut beaucoup que tout ce qui luiſt ſoit de l'or. I'eſpere que par cy apres autres ne ſe payeront de telle apparence de raiſon, que ceux qui ſont ou du tout ſans raiſon, ou de gayeté de cœur voudrõt ſubmerger leur foy dans les opinions erronees des ſeducteurs, contre leſquels il y a deux remedes à ceux qui deſirent perſeuerer. L'vn, qu'en renonçant à toute ſageſſe & doctrine humaine, ils ſuiuent les Eſcritures diuinement inſpi-

Aug. liu. 3. de la doctri ne Chreſt. c. 27. & 28.

rees, par lesquelles on marche seurement & à couuert, contre les vents des mensonges & illusions. L'autre, qu'ayans bonne conscience (sans laquelle on ne peut bien esperer) ils interroguent souuent le Seigneur par prieres ardentes, qu'il leur fourniſſe en Iesus Christ, qui est nostre lumiere, nostre frere, & nostre douceur, prudence contre l'esprit derreur, patience contre l'ennuy des afflictions, & attrempance contre la gloire du monde, & autres affections de la chair. Or Madame, m'estant persuadé que ceste foy non feinte, qui a iadis habité en ce cœur magnanime & bouillant de zele, au seruice du Seigneur, feu de tresloüable memoire, Madame Ieanne d'Albret, Royne de Nauarre vostre mere, Princesse tres-accomplie & tres-regrettee des bons, est aussi en vous, qui n'oublierez iamais quelle a esté l'is-

Aug. sur le Pseau. 3.

1. Corin. 1. & 2. Bernar. au Serm. 20. sur les Cantiques.

sue de sa vie & conuersation, honoree icy bas du martyre, & couronnee là haut au ciel de gloire, où elle vist en repos, attendant la bien-heureuse resurrection, & l'apparition de la gloire de nostre grand Dieu & Sauueur Iesus Christ. Ie me suis enhardy offrir à vostre excellence ce traicté deffensif, à fin qu'il voye le iour, l'vtilité en soit communiquee au public, sous le nom & faueur de vostre grandeur: laquelle n'aura plus de honte de se ranger du costé de ceux qui s'opposent par raison aux idolatries & fausses doctrines de l'Antechrist, qu'elle a de confesser le Fils de Dieu deuant la face de tout le monde, pour son seul Redempteur, & de faire profession en tous lieux du pur seruice d'iceluy, à la grande confusion de Satan, que vous menez desia en triomphe, & foulez aux pieds, par la force du Tout-puissant, le-

quel eſtant fidele, vous confermera iuſqu'à la fin, & parfera en vous ceſte bonne œuure qu'il y a commencee. Ie le ſupplie de tout mon cœur, Madame, qu'il vous enrichiſſe de plus en plus en toutes benedictions ſpirituelles és choſes celeſtes, conſerue la perſonne du Roy noſtre Sire, & la voſtre, de tout mal: face ployer ſous ſa Maieſté ſes ſuiets, deliure ſon Royaume des inuaſions & brigandages des ennemis de ceſt eſtat & couronne, à fin qu'il puiſſe conduire ſon peuple ſans aucun deſtourbier, en equité & iuſtice, à l'aduancement du regne de Dieu, qui me ſera teſmoin que ie ſuis

Madame,

Voſtre treſ-humble & treſ-obeiſſant ſeruiteur

BERNARD DE SONIS.

PREFACE DE L'AVTHEVR.

DEux choſes entre pluſieurs autres, ſont requiſes à ceux qui doyuent eſtre iuges des eſcrits d'autruy, ſe pouuoir ſouuenir des raiſons propoſees, apres les auoir bien digerees & cõceuës: item les rappporter à leur propre & vraye fin. A ces deux functions ſi neceſſaires, il n'y a rien ſi contraire que le meſlinge des matieres; au lieu qu'il n'y a rien ſi propre que l'ordre, bonne diſpoſition, & ſuitte des raiſons & argumens qui ſeruent à vn meſme propos: ſi bien que quiconque en vſe d'autre façon, laiſſant & reprenant vn meſme ſuiet maintesfois, declare ou la grande foibleſſe de ſon eſprit, ou la malice de ſon ame, taſchant par ſes bigarrures troubler la raiſon, & peruertir le iugement. Or qui ne blaſmera de l'vn & de l'autre vice ce

nouueau champion Iean Sponde en sa declaration, autant improprement diuisee en trois parties, qu'il traitte confusément les poincts qui sont auiourd'huy en controuerse, & sur lesquels s'estant resolu, il s'est departi de la vraye Eglise, qui est l'espouse du fils de Dieu Iesus Christ : parquoy mettant en vsage ceste sentence du Comique fondee en iustice, Que chacun reçoiue ce qu'il a donné, non calomnies pour calomnies, iniures pour iniures : mais bonnes raisons pour apparentes histoires, & tesmoignages certains, entiers, & fidelement rapportez, pour de supposez, pretendus, & falsifiez. Brief, declaration pour declaration, pour respondre par bon ordre, & entasser tout ce qui fait & a esté dit par luy en diuers endroits de son liure sur vne mesme question. I'ay distingué ce contredit par chapitres, disposez non tant selon le rang & dignité des matieres, qu'eu esgard à ce surquoy il insiste le plus. Et pour ce qu'il fait resonner ce nom d'Eglise, & n'a autre but que de s'en couurir, pour faire valoir toutes les impietez qui ont auiourd'huy la vogue en l'Eglise Romaine : aussi commencerons-nous par ce poinct. Il y a deux

preceptes couchez par Æschines, la pratique desquels nous est auiourd'huy autant vtile & necessaire, que le monde est rempli d'hommes hypocrites & dissimulez. Le premier porte, de nous garder de ceux qui n'ont autre chose en la bouche, que le nom de Republique : le second nous enseigne, qu'il conuient prendre ceux-là pour brigands & pirates, qui nauigent en vne mer de paroles. Ce qui a peu estre tresbien adapté en son viuant audit Sponde: & conuient tresbien encore auiourd'huy à son Docteur, & trois fois tresgrand Maistre, du Perron, Euesque d'Eureux, au coing Papal : qui fondent en discours, n'escriuent ne couchent que mots recerchez, vsent de façons de parler bien mesurees, employẽt tout ce qui se peust d'art: n'espargnent ce que Dieu a donné à leur nature pour combatre la verité, & y resister de paroles : & qui plus est, ne crient que l'Eglise, à l'exemple des faux Israëlites, qui à tous propos auoyent en la bouche, le Temple, le Temple du Seigneur, Ierem. 7. *Mais quoy qu'ils taschent par leur beau langage (à la façon des Sirenes) endormir les ames simples, & les destourner du chemin &*

tracq ſalutaire, pour les ietter dans des precipices, ou faire eſchoüer ſur des bancs: i'eſpere que ceſte beauté fardee ſera d'elle-meſme ſuſpecte à tous hommes amateurs de ce qui eſt naïf & vray, qui ne s'arreſtans à l'eſcorce ſucree de mots, & belle robe dont ils reueſtent leur captions & ſophiſteries, perceront iuſqu'à la mouëlle, & iuſqu'au vif de leurs argumens & raiſons. Sponde reſpond, que ce n'eſt ſans cauſe qu'ils crient l'Egliſe, car c'eſt ce que nous attaquons, & ſurquoy noz premiers Docteurs ſe ruërent. Si l'Egliſe n'eſt qu'ignorance de Ieſus Chriſt, corruption de la ſaine doctrine, idolatrie contre Dieu, & tyrannie ſur les ames, nous l'accordõs. Mais quel ſi brutal n'apperçoit, que le Medecin qui combat la fieure qui eſt au corps, n'en veut point au corps, pour la ſanté duquel il trauaille? c'eſt donc treſ-mal cõmencé, & ainſi chacun peut iuger quel en ſera le baſtiment, puis qu'il eſt fondé ſur ces non colomnes, mais calomnies & menſonges, à ſçauoir, que nous voulons façonner vne Egliſe à noſtre poſte. C'eſt bien fait de preuenir le reproche, ſi cela ne compete pas mieux à ceux qui en toutes ſes parties l'ont vilai-

nement desfiguree. Item, que nous creuons le ventre à nostre mere, & ne sçaurions viure sans la faire mourir. I'employeray le dire d'vn de leurs Papes: Vita Caroli, mors Conradini. *La mort de l'Egliſe, c'eſt la vie de voſtre Babylone: & la vie de celle-la, la mort de ceſte-cy à quoy nous tendons, pour faire viure celle, de qui vous-vous dites à fauſſes enſeignes, enfans. Car ceux-là qui n'ont Dieu pour Pere, & Ieſus Chriſt pour frere, ne peuuent auoir l'Egliſe pour mere, qui n'habite point auec autre, qu'auec ſon eſpoux. La choſe eſtant donc ainſi, comme il apperra, Dieu aidant, par la preuue: & cependant appoinctez contraires, c'eſt precipitement que noſtre nouueau aduerſaire a chanté le triomphe deuant la victoire, & mal à propos appliqué à nous, ce que iadis fuſt dit aux Donatiſtes par ſainct Auguſtin* De verbis Domini ſerm. 46. cap. 8. *Car que faiſons-nous en preſchant vn ſeul Ieſus Chriſt, que ce que luy-meſme nous commande, & enſuyuant l'exemple de ſes Apoſtres, nous monſtrer vrais ſucceſſeurs de leur doctrine?* 1. Corinth. 2. verſ. 1. & 2. Gal. 6. Philip. 3. *Nous enſeignons celuy en qui giſt*

*la vie eternelle,& ſalut des hommes,*Math. 1.Iean 2.& chap. 17.verſ.3. 1.Corinth. 1. *Et l'eſleuons haut par la predication de l'Euãgile,non pour l'oppoſer à l'Egliſe de laquelle il eſt le chef.Mais à l'Antechriſt, qui a bandé tous ſes nerfs dés pieça,pour degrader le fils de* DIEU *de ſes charges,& nous priuer de ſes fruicts. Mais il ſera tantoſt temps de ioindre & faire choquer cauſe contre cauſe,raiſon contre raiſon,dont i'eſpere auec l'aſsiſtance & adreſſe de ceſt Eſprit de verité,qui promet à ſes ſeruiteurs bouche & parole, à laquelle les ennemis ne pourront reſiſter, faire cognoiſtre à chacun qui prendra le loiſir de lire ceſte briefue & petite reſponſe, Sponde auoir eſté mieux enſeigné, qu'il n'a profité,puis que quelque apparence de raiſons luy ont ſi fort esblouy la veuë, & fait perdre toute cognoiſſance du droit chemin où il eſtoit,qu'il ne l'a plus recognu: n'y ayant rien cependant ſi aiſé, que de faire eſuanouïr ces fumees captieuſes, qui luy en ont deſrobé la veuë. Que s'il s'eſt faict pour auoir eſté ou du nombre des Academiques, qui mettent tout en diſpute, & iouënt pluſieurs perſonnages,pour monſtrer la viuaci-*

té de leur esprit, ou du rang de ceux à qui viuans sans religion, toutes religions sont indifferentes, desquelles ils prenent le masque, maintenant d'vne, maintenant d'autre, autant qu'elles seruent (ainsi que quelque Philosophe disoit des sermens) à pescher leurs commoditez. Il experimente à ceste heure comment il s'en trouue, & s'il faut se iouër de Dieu & de son seruice, & employer tant d'imprecations pour mieux se cacher. Ce que ie ne dy sans subiect: car plusieurs scauent, quel exercice de pieté il faisoit à Basle, & l'occasion pour laquelle il s'estoit retranché de l'Egliſe Françoiſe, pour viure en toute licence. Or quand meſme par ignorance il auroit esté prins és filez des abuseurs, il n'eſt pourtant excuſable, tant pour s'y eſtre luy-meſme à ſon eſcient ietté, & auoir cerché le danger ſans meſurer ſes forces, eſtant verſé ſi peu que rien és myſteres de la foy, ainſi qu'il monſtre bien par ſon eſcrit: que pour auoir donné ſcandale & occaſion de choper aux infirmes, & à ceſte raiſon fait digne d'vne telle & ſi grande peine, qu'il luy euſt mieux valu auoir, ſelon la ſentence de Ieſus Chriſt, vne meule de mou-

lin attachee au col, & estre precipité au profond de la mer. Ie sçay bien que les fautes qui procedent d'ignorance, sont moindres & plus supportables que celles qu'on commet par malice, principalement en ce que le remede d'instruction est pour celles-là, & non pour celles cy. C'est ce que ledict Sponde fait semblant de demander en plusieurs endroits de son liure, sommant vn chacun, ou de ne blasmer ses actions, ou d'informer & rabatre ses raisons par de meilleures & plus fortes pag. 54. *C'est aussi pourquoy ne pouuant faire le premier, qui est de ne condamner sa cheute sans consentir à son peché, & estre auec luy coulpable d'vne mesme reuolte, ie me suis mis en deuoir selon ma petite capacité, d'examiner tous ses argumens à l'esquierre des Escritures sainctes, & monstrer par icelles leur obliquité & foiblesse: non que ce ne soyent les mesmes obiections que les Docteurs Papistiques ont tousiours en la bouche, desguisees par autres termes, ausquelles a esté respondu par plusieurs sçauans Theologiens de ce temps, si clairement & si solidement, que ie confesse n'apporter rien ou fort peu de mon industrie en ceste*

resſponſe. Mais puis que ce qui eſt dit ou en general, ou aux autres, ne nous eſmeut pas tant, & ne reſueille point nos ſens ſi viuement, comme ce qui nous eſt addreſſé en particulier, & ſe rapporte à nos conceptions: ie taſcheray de faire voir & comprendre à ſes ſemblables, c'eſt à ſçauoir à ceux qui l'ont deſia, ou le voudroyent imiter, fondez ſur ſes pretendues raiſons: Ce qu'il n'a peu lire ne trouuer (par ſa faute) és doctes eſcrits de ces excellens perſonnages, dont nous venons de parler. Or pour la fin, ie prie les Lecteurs ne trouuer eſtrange, ſi ie parle à Sponde és premiers chapitres tout ainſi que s'il viuoit, car auſſi n'eſtoit-il adonc decedé: & Dieu m'eſt teſmoin, qu'vne de mes fins, entreprenant à luy contredire, regardoit à ſon ſalut, & à le redreſſer de ſon deſuoyement, s'il euſt pleu à Dieu benir mon labeur. On m'excuſera auſſi, ſi i'accumule beaucoup de paſſages, & les couche bien au long (voire iuſqu'à eſtre ennuyeux des docteurs anciens tant Latins que Grecs) ce que ie fay, non par oſtentation aucune, mais pour (s'il faut dire ainſi) pocher les yeux des teſmoignages de l'antiquité, ceux qui refuſent

fuſſent la lumiere qui leur eſt offerte en la parole de Dieu, aiment mieux baſtir leur foy ſur les hommes, que ſur le Seigneur. Et par meſme moyen i'ay voulu monſtrer le contraire des calomnies dont ils nous chargent, que nous n'auons nul conſentement de doctrine auec les Anciens: que nous ſommes leurs ennemis : que nous tronquons leurs ſentences & dicts, & autres tels reproches qui ſont treſfaux, & pour leſquels faire encore mieux eſuanouïr, i'ay produict les authoritez pour la plus part en la langue de laquelle l'Autheur s'eſt ſerui en eſcriuant : ce qui rend treſcertain à vn chacun, qu'il n'y a icy rien de ſuppoſé. Or neantmoins ceux qui n'ont la cognoiſſance des langues n'y perdent rien : car ou mot à mot, ou ſommairement & en ſubſtance, le vray ſens leur eſt preſenté. Dieu faſce la grace à ceux qui deſirent le ſeruir ſelon ſa ſaincte volonté, & euiter les morſures veneneuſes des faux Docteurs, & ſe deſuelopper de toutes doutes, pouuoir profiter autant en la lecture de ceſt eſcrit, & s'eſchauffer ſi ardemment au Zele de la gloire de Dieu, & ſainct deſir de perſeuerer en la foy de ſon

Fils nostre Seigneur Iesus Christ iusqu'à la fin : que les enfans de ce siecle se sont endurcis en leurs idolatries & faux seruices, & les supposts de l'Antechrist resioüis au renuersement & naufrage de celuy duquel nous parlons.

RESPONSE
A LA DECLARATION
DE IEAN DE SPONDE,
touchant les cauſes & raiſons de ſa pretendue conuerſion.

CHAPITRE I.

De la ſubſiſtence & generalité de l'Egliſe en la terre, où eſt monſtré qu'il y a Egliſe au monde, & n'eſt qu'vne.

L'Vſage de l'Egliſe eſt neceſſaire à tous les hommes, voire ſans cõparaiſon plus grãd que de l'amitié ou du Soleil : car pour elle tout a eſté fait, & à cauſe d'icelle le monde eſt conſerué & maintenu en ſon eſtat. Ce que nous accordõs, qu'il y a Egliſe au monde, & ſur la terre, qui n'eſt que l'aſſemblee des vrais fideles & Chreſtiẽs, ſous la conduite de Chriſt leur

Roy: auec lequel il nous faut auoir communion, & eſtre trouuez de ce peuple peculier & eſleu, pour participer au ſalut, que Ieſus Chriſt donne ſeulement à ſon corps. Ceſte conionction des membres entr'eux,& d'iceux auec leur chef eſtant ſpirituelle, les liens ſont de ſemblable nature,& ſont ces trois, le conſentement en la foy & ſaine doctrine,& verité qui eſt ſelon pieté:Item la charité de cœur pur,& dilection feruente que nous deuons porter en general à tout ce regne, que S. Pierre à ces fins appelle fraternité & mutuellement les vns enuers les autres:le troiſieme regarde l'obeiſſance qu'vn chacun doit rendre à l'ordre eſtabli ſur ceſte gent ſaincte, ſelon les reigles generales couchees en la parole de Dieu. Nous diſons donc, que s'il y a aſſemblee & multitude en la terre,en laquelle Ieſus Chriſt preſide,à laquelle il aſſiſte, & auec laquelle il ſoit,il y a Egliſe icy bas. Or la premiere partie eſt vraye, ſi nous ne voulons contredire à Ieſus Chriſt meſme, & reietter le teſmoignage de ſainct Matthieu, chap. 18. & 28. Parquoy nul ne peut douter de ce que nous auons dit au commencement & dés l'entree de ce chapitre, s'il y a Egliſe militante, il faut qu'elle ſoit en la terre, car celle qui eſt au ciel eſt triomphante. Or il y a Egliſe militante & qui guerroye Eph.6. Rom.16. 1.Pier.5. ceſte Egliſe eſt doncques ſur la terre. Nous confeſſons auſſi & aduoüons, que ceſte Egliſe n'eſt qu'vne. Car Ieſus Chriſt n'eſt point diuiſé,il n'y a qu'vne foy, vn Dieu, vn Mediateur, vn Bapteſme, vne eſperance dit ſainct Paul Eph.4. Ce que le Fils de

Dieu nous enſeigne d'vn Paſteur & d'vne bergerie Iean 10. ne doit eſtre mis en doute, ains tenu pour certain. En fin puis qu'il n'y a qu'vn chemin pour nous conduire au Royaume des cieux Matthieu 7. il n'y peut auoir qu'vne Egliſe, qui marche certainement & chemine ſous la conduite de ſon eſpoux Iean 14. Parquoy iuſqu'icy il n'y a point de different au poinct de l'Egliſe, auquel deuant qu'entrer, que Sponde ſe ſouuiene de ce qu'il dit, pag. 57. qu'en l'Egliſe les brebis de Ieſus Chriſt n'entendent que ſa voix, & ne mangent que ſa paſture: ce qu'eſtant treſ-vray, car c'eſt le Souuerain Paſteur qui l'a prononcé Iean 10. Il s'enſuit que l'Egliſe Papiſtique n'eſt point la vraye Egliſe, où on y oit & reçoit la voix & paroles d'autres, que du ſouuerain Paſteur & Eueſque de nos ames. I'aduerti auſſi Sponde, d'eſtre plus conſtant en ſes negatiues ou affirmatiues, touchant l'Egliſe & autres poincts, qu'il n'eſt en ſon eſcrit, où il confeſſe franchement de quel eſprit il eſt mené, luy qui preſſe tant la diuerſité d'opinions, qui eſt en ceux qui combatent la Papauté, pour s'en preualoir cõtre nous: & que ne s'accorde-il auec ſoy-meſme? que ne range-il ſon entendement à conceuoir choſes ſemblables? ou pourquoy n'vſe-il d'vne meſme reigle & pierre de touche àfin que tout ce qu'il nous donne ſoit eſgal & de pareil prix? En la pag. 16. il cõdamne Iean Caluin & Iean Hus, d'auoir dit que l'Egliſe que nous croyons au Symbole eſt cognue à vn ſeul Dieu, que ce n'eſt que l'aſſemblee des predeſtinez, que elle a ſon fondement ſur la ſecrette election de

Dieu, & qu'autres ne ſont receus en ceſte Egliſe que ceux qui par la grace d'adoption ſont enfans de Dieu, & vrais membres de Chriſt, par la ſanctification du ſainct Eſprit, & comment la difinit-il luy-meſme en la pag. 57? C'eſt la cõpagnie où Dieu ſe plaiſt, la compagnie liee de l'vnion de la charité, toute entiere, toute d'accord depuis vn bout du monde iuſqu'à l'autre : Et plus haut, Que c'eſt noſtre rendez-vous, noſtre retraite, noſtre ſeureté, où Dieu eſt luy-meſme auec nous, où il veut que nous ſoyons auec luy iuſqu'à noſtre mort: Cela peuſt-il eſtre dit d'autres que des vrais fideles viuans icy, & ceux qui ſont ordonnez à ſalut?

Mais nous reſeruons à vn autre lieu la reſolution de ceſte queſtion. I'adiouſte encore, comment l'appelle-il? la cõpagnie de ceux que Dieu trie particulierement pour ſoy: car il accorde que de ceux que Dieu appelle generalement, il en choiſit & s'en reſerue quelques vns ſpecialement. Il faut qu'il confeſſe de ſes propres paroles bon-gré mal-gré, que l'Egliſe ſe prend en deux ſortes, & que ce nom à bon droit & proprement, eſt donné à ceux-là ſeuls qui ont la foy, qui ne ſont autres que les eſleus, Tit. 1. ver. 1. 2. Car c'eſt à cauſe d'eux que les hypocrites meſlez parmy, participent à ce nom & à ce tiltre. *Propter quod autem vnumquodque tale, & illud magis tale.* Si on replique, que le Symbole parle de ceſte Egliſe comparee au champ, où il y a de l'yuroye parmy la bonne ſemence, Matth. 13. comparee à l'aire, où la paille eſt parmy le froment, Matth. 3. Luc 3.

à l'assemblee des nopces où toutes sortes d'hommes sont receus bons & mauuais, bien vestus & deschirez, Matth. 22. C'est donc errer de restreindre ceste article aux seuls vrais Chrestiens, & Iean Hus s'est foruoyé de refuser ce nom d'Eglise à telle congregation. Ie respon, que puis qu'il est parlé en ceste cõfession de foy, de l'Eglise considerée en son tout & en sa generalité, qui s'estend & s'espand & au ciel & en la terre, qu'il est commandé de la croire, & qu'il nous y est monstré le fruict & efficace de la mort de Iesus Christ: nous ne pouuons entendre principalement & proprement ces paroles (Ie croy la saincte Eglise vniuerselle,) que de ceux qui sont les vrais heritiers de Dieu, & coheritiers de son vnique Fils: soustenant au reste, que ce dessus est vne pure calomnie improperee à ce sainct martyr & bon seruiteur de Dieu, laquelle il est aisé de purger de ses propres paroles, prinses de son liure qu'il a fait de l'Eglise, chap. 1. *Ecclesia secundum Græcos, dicitur congregatio sub vno regimine contenta, vt 2. Politic. cap. 7. decet Aristoteles, ideo secundum istam significationem, congregatio omnium hominum dicitur Ecclesia, iuxta illud Matth. 25. Quum venerit filius hominis, &c. & au cha. 4. Aliquid est in corpore Christi mystico, quod est Ecclesia, & tamen non est de Ecclesia, quum non sit pars eius. Quomodo est omnis Christianus præscitus de ipso corpore tanquam stercus finaliter egerendus, & sic aliud est esse de Ecclesia, aliud est esse in Ecclesia: & patet quòd non sequitur, si quicunque viantes sunt in Ecclesia, tunc sunt de Ecclesia, sed è contrà: Nam scimus zizaneam crescere*

re inter frumenta, coruum pasci in eadem area cum columba, & paleam inhorreari inter grana, & tamen est incommunicans distinctio inter ea. Et plus bas, *Adhuc est notandum, quòd, vt multi dicunt, quadruplex est habitudo viatorum ad sanctam matrem Ecclesiam. Quidam enim sunt in Ecclesia nomine & re, vt prædestinati obedientes Christo, Catholici: Quidam nec re, nec nomine, vt præsciti Pagani: Quidam nomine tantum, vt præsciti hypocritæ: & quidam re, licet videantur nomine esse foras, vt prædestinati Christiani, quos Antichristi satrapæ videtur in facie Ecclesiæ condemnare.* Celuy qui dit que l'assemblee de tous hommes, à sçauoir de ceux qui comparoistront quelque iour deuant Iesus Christ, où il y aura brebis & boucs, se peut appeller l'Eglise, restraint-il ce nom d'Eglise aux seuls esleus? Celuy qui enseigne que les reprouuez qu'il appelle precognus sont en l'Eglise, comme le crachat ou saliue, l'vrine, la fiente, l'apostume est au corps, se forge-il en ce monde vne Eglise composee des seuls vrais fideles? Celuy qui s'accorde auec les Peres anciens, que les hypocrites ont habitude & relation de nom à l'Eglise saincte, dit-il qu'ils en soyent du tout separez? & qu'ils ne prenent le nom de Chrestiens, & d'enfans & membres de l'Eglise? Huez donc contre Iean Hus tant que vous voudrez, & l'appelez heretique dix mille fois, ses escrits se leueront en iugement contre vous, & contre ses boutefeux & meurtriers au dernier iour. Il me semble que ie ne doy passer à Iean Spõde ce que ie ly en la marge de la pag. 57. Que le chemin du salut est vn, à sçauoir celuy de l'E-

gliſe. Ces mots ſignifient, ou que l'Egliſe eſt le chemin, & que c'eſt elle qui ſauue, ce qui eſt vn blaſpheme : Car Ieſus Chriſt ſeul eſt la voye, la verité, & la vie Iean 14. Ou que le chemin de ſalut, eſt le chemin que tient l'Egliſe: qui eſt parler fort obſcurément, & en treſmauuais dialecticien, car ſelon les reigles de bien enſeigner, les demonſtrations ne ſe font iamais par les genres, ou cauſes externes & eſloignees, mais par les cauſes eſſentielles & immediates de l'effect. Il faloit donc dire (& c'euſt eſté parler comme l'eſprit de Dieu) que la voye à ſalut, eſt vn Ieſus Chriſt apprehendé par vraye & viue foy, & enſeigné en la vraye Egliſe. Remarquons au demeurant que l'Egliſe eſt tellement diſperſee par tout, qu'il ne faut pas penſer qu'en chaſque region & païs, en tout temps, on trouue des Egliſes particulieres : il nous doit ſuffire pour croire l'Egliſe vniuerſelle, que la difference des lieux & perſonnes eſt oſtee par la venue de Ieſus Chriſt, qui a abatu ceſte paroy moitoyenne qui eſtoit entre les Iuifs & Gētils, & a rompu la cloſture de la paroy d'entre-deux Eph. 4. verſet 14. Iean 10. Item qu'en l'Egliſe vniuerſelle, il n'y a pas plus pour la forme eſſentielle qu'és Egliſes particulieres, & que ce n'eſt pas vn tout-compoſé d'eſpeces & parties contraires, ou membres diuers, & de diuerſe nature, quant à certains officiers dont l'vn ſoit, & s'exerce en vn Royaume & coing du monde, & l'autre en vn autre: Car les vocations & charges eccleſiaſtiques ſont pareilles, & de pareille dignité en tous lieux, & ſont encloſes dans le de-

ſtroit des aſſemblees particulieres des villes, vilages,& prouinces. La pomme de grenade compoſee & baſtie de pluſieurs grains de meſme ſubſtance & forme, diſtinguez neantmoins par certains entre-deux, & qu'vne meſme eſcorce contient, dequoy il eſt parlé 2. Chroniques 4. verſet 13. Item vn chandelier auſſi fait de pluſieurs branches appuyees ſur meſme baſe, n'expriment point mal ce que nous diſons : non plus que les rameaux qui ſe tienent à vn tronc d'arbre, les ruiſſeaux qui decoulent d'vne meſme ſource, les lignes tirees d'vn point à vne meſme circonference, qui ſont les ſimilitudes de ſainſt Cyprian: parquoy Hieroſme Preſtre Romain a bien dit, qu'en quelque part où il y aura Eueſque, l'Eueſque de ce lieu-là eſt en pareil degré & d'vne meſme dignité & preſtriſe que celuy de tout autre lieu, ſoit à Rome, ſoit à Gobio, ſoit à Conſtãtinople, ſoit à Rhege, ou en Alexandrie. Et là meſme, encor il tranche court, qu'il ne faut point penſer que l'Egliſe qui eſt à Rome, ſoit autre que celle qui eſt par tout le monde: & les Gaules,& l'Angleterre, & l'Affrique, & la Perſe,& l'Orient, & les Indes, & toutes les nations Barbares, dit-il, adorent vn Chriſt, obſeruent & gardent vne meſme reigle de verité.

Nous diſons neantmoins & accordons audit Sponde, que pluſieurs aſſemblees & ſocietez prenent le nom d'Egliſe, qui ne ſont point la vraye ny vrais membres de ceſte vnique: car ſi Satan ſe tranſfigure en Ange de lumiere, ce n'eſt point de merueille, ſi ſes Apoſtres, qui ſont faux

Apoſtres, ſe deſguiſent en Apoſtres de Ieſus Chriſt 2. Corinthiens, 2. verſet 13. 14. Ce n'eſt point, dy-ie, eſtrange, ſi Babylone, ceſte grande paillarde effrontee, de la quelle il eſt parlé au 17. de l'Apocalypſe, ſe vante & crie tout haut, que c'eſt elle qui eſt l'Eſpouſe de Ieſus Chriſt. Et ceſte vierge chaſte & pure de laquelle ſainct Paul & les autres Apoſtres ont eſté les paranymphes 2. Corinthiens, 2. verſet 1. Ie dy donc, que tous les heretiques qui ont fait ſchiſme en l'Egliſe, ont aſſeuré qu'ils eſtoyent l'Egliſe, la maiſon de Dieu, & la porte du Ciel. Mais ie nie que les eſtats, Republiques, païs, Royaumes, qui ont receu la reformation & pureté du ſeruice de Dieu en ce dernier temps, doyuent eſtre mis en ce rang, qui eſt toutesfois là où Sponde viſe en la page 58. & n'apperçoit point que l'Egliſe Romaine & Papiſtique qui fait reſonner à pleine bouche ce tiltre de Catholique, n'en a guere autre choſe que le nom & l'ombre. Pour la fin de ce chapitre. cecy eſt conſiderable, que Dieu (dont gloire luy en ſoit rendue) a tiré du cœur de Sponde pour le pẽſer, & de ſa main pour l'eſcrire en la page 55. & 56. que nul ne peut entrer en ceſte Egliſe vraye, & en eſtre membre, ſi Dieu ne le conduit d'vne colomne de feu, & d'vne nuee: ſi Dieu ne le trouue deuant qu'il le puiſſe cercher, ſi la lumiere qui eſt toute dans le Ciel, ne luy eſt aportee par le ſainct Eſprit, à fin qu'il ne s'eſgare du droit chemin, parmy tant de diuerſes routes, & qu'il ne bronche en vn chemin ſi pierreux. Où eſt donc le franc-arbitre, qu'il maintient & approuue auec

son Eglise Papistique & Romaine? pag. 48. Voila le iuste salaire de ceux qui tournẽt le dos à Dieu, & combatent la verité, d'estre trouuez & surprins se desmentir manifestement eux-mesmes.

CHAP. II.

De la cognoissance & veuë passiue de l'Eglise, où est debatu, si l'Eglise est tousiours visible.

CE n'est sans cause que l'Apostre nous a predit de l'Antechrist 2. Thessalon. 2. qu'il seroit assis au Temple de Dieu : signifiant par ces propos, que non seulement il y exerceroit sa tyrannie, mais aussi il se seruiroit de ses masures & ruines, pour forteresse & bouleuart, tant à fin de se cacher derriere (lors qu'il seroit assailli) que pour de là faire la guerre aux Saincts, auec toute asseurance & sans crainte d'estre reprins. L'experiẽce nous œuure ce passage: qui est telle, que les ennemis n'ayans dequoy tenir autrement, par leurs responses fondees ou sur ceste vaine iactance qu'ils sont l'Eglise, aux ordonnances de laquelle (bien que contraires à l'Escriture saincte) ceux qui contrediſent, sont coulpables du feu temporel & eternel : ou sur ceſt inconuenient, que sera deuenue l'Eglise, si le Pape est l'Antechrist, & autres semblables? ont donné occasion à plusieurs questions qui s'agitent auiourd'huy, dont entr'autres ceste-cy en est vne, si l'Eglise est tousiours visible, & peut estre, cognue de tous. Sponde veut enseigner que l'Eglise se void, mais que ce n'est point d'elle-mesme:

& cõfirme le dernier par la cõparaiſon & diſſimilitude du ſoleil, lequel eſclaire en tenebres, & les chaſſe. Si doncques l'Egliſe ſe voyoit d'elle-meſmes, chacun, dit-il, la verroit & cognoiſtroit: mais à quoy cecy? Il faut parler plus clairement, ſi tu veux eſtre entendu : ie iuge par l'entree qu'il ſera plus difficile de cõprendre ſes conceptiõs, que de vaincre ſes raiſons. Il y a pluſieurs choſes qui ſe voyent d'elles-meſmes & font voir les autres, cõme la lumiere, qui neãtmoins ne peut eſtre apperceuë que de ceux qui ont des yeux : ce qui n'eſt point donné à tous, teſmoin les aueugles. Tous auſſi ne peuuent voir & cognoiſtre l'Egliſe, ny Ieſus Chriſt, car tous n'ont point des yeux à tel vſage. Or oyõs les raiſons amenees pour cõfirmation que l'Egliſe eſt viſible. Pour trouuer l'Egliſe, dit-il à la marge de ſon liure pag. 58. il faut qu'elle ſoit viſible, ouy ! Il faut que tout ce qu'on trouue ſoit viſible: tu es dõc encore en cerche de Dieu, & ne l'as point trouué, car il eſt inuiſible. O que c'eſt bien argumenté pour vn commencement ! & les lecteurs en iugeront. Que dit-il apres ? Que l'Egliſe eſt vne aſſemblee d'hommes qui ſe voyent, & font eſtat de ſeruir Dieu, où les vns enſeignent, & les autres ſont enſeignez, & par-ainſi qu'elle eſt viſible. Nous accordons que quand l'Egliſe eſt aſſemblee, & a le miniſtere, c'eſt à dire, la predication de la parole de Dieu, l'adminiſtration des Sacremens, & l'exercice de la diſcipline, elle eſt viſible : mais nous nions que elle ait touſiours moyen de s'aſſembler, ou qu'elle iouïſſe en toutes ſaiſons du miniſtere. Il preſſe,

respondant à ce que nous disons, que Dieu seul void l'Eglise, à sçauoir, que puis que Dieu a daigné se rendre visible comme nous, en prenant à soy la nature humaine, pour se monstrer à nous: qu'il n'est point si enuieux pour nous desrober la veuë de son Eglise, & qu'il n'est si peu charitable de nous cacher vn tel threſor. Nous disons voirement apres le sainct Apostre, que Dieu seul cognoist ceux qui sont siens 2. Timot. 2. mais nous ne rapportons point ceste sentence à l'Eglise, compósee de tous ceux qui sont appellez par le ministere & voix des hommes, mais à l'Eglise des esleuz & vrais fidèles appellez au dedans par le sainct Esprit, & n'attribuons point à defaut de charité, enuie & larcin, qui sont termes pleins de blaspheme: Si l'Eglise n'est tousiours visible, c'est à dire, si elle n'exerce point le ministere: mais à vn iuste iugement de Dieu, qui punit ainsi l'ingratitude des hommes Amos chap. 8. Apoc. cha. 2. La raison aueugle de l'homme replique, où cercherons-nous Dieu, s'il ne nous mõstre où il se tient? O blaspheme! Dieu est donc à ton conte & selon ton langage, tenu de t'enseigner, & faire voir son Eglise: & ne le faisant, tu en seras quitte de ne l'auoir point serui? Que Dieu respõde, s'il luy plaist, luy-mesme, qu'il ne s'est iamais, & ne se laisse sans tesmoignage de sa presence & volonté, suffisans pour rendre l'homme inexcusable: mais que de sa grace & liberalité, il se manifeste en Iesus Christ par sa parole en l'Eglise, à ceux que bon luy semble Matth. 11. ver. 25. Qu'adiouste-il? Que l'Eglise n'est point toute inuisible. Toute l'Eglise

Catholique & vniuerſelle en corps, eſt inuiſible, c'eſt à dire, nul ne l'a iamais veuë aſſemblee en vn, ny n'a veu tous les membres d'icelle. Quoy donc? Pluſieurs parties de ce tout ont eſté veuës, ſoit par vn, ſoit par pluſieurs, en diuers temps & lieux. Nous ne diſons donc point que l'Egliſe Catholique ſoit inuiſible, conſideree ſeparément en ſes membres, mais bien en ſon tout: parquoy *ce n'eſt point noſtre langage* qu'elle ſoit toute inuiſible. Mais que dit-il, luy? Que Dieu ne ſe iouë point de nous auec des fantoſmes, & que ſes biens ſont tous eſſentiels & ſolides. Et qu'eſt-ce *que i'oy? il n'y a rien d'eſſentiel & ſolide* que ce qui ſe void, *c'eſt l'eſcole* des Sadduceens qui produit telles maximes: Dieu donc, les Anges, & eſprits des hommes qui ne ſe voyent point, ſont des fantoſmes? Fy, que ce propos ſent ſon Athee! peut eſtre l'argument qui ſuit eſt de plus grand poids en la pag. 59. Que les Chreſtiens ne ſont de *pire condition* que les Iuifs, entre leſquels ont *eſté le Temple & l'Arche*. Comme ainſi ſoit donc que la venue de Ieſus Chriſt n'empire point l'eſtat de l'Egliſe, ains l'a-meliore de beaucoup, la raiſon veut, que l'Egliſe ſoit viſible entre les Chreſtiens. S'il ſe prouue que l'Arche ait eſté touſiours entre les Iuifs, & qu'ils ayent eu touſiours le Temple viſible deuant leurs yeux, pour y rendre à Dieu le ſeruice externe, ie me rends: & comme diſent les Clercs, *Submitto faſces*, & me recognoy vaincu. Mais il eſt ainſi que l'Arche a eſté prinſe, & leur a eſté rauie par pluſieurs fois, & l'alliance de Dieu demeurãt encore auec ce peu-

ple, ils ont esté chassez du Temple, & priuez de la veuë & presence d'iceluy, estans menez captifs en Babylone. Partant que s'ensuit-il? sinon que comme le Temple fust en partie demoly & bruslé & rendu inuisible à la pluspart du peuple, qui n'abitoit point au pays: qu'ainsi Dieu courroucé iustement contre les hommes, leur a osté la face de son Eglise, à sçauoir, le sainct ministere & culte exterieur de religion conforme à sa Parole, se seruant de l'Antechrist, qui n'a laissé en tout cest edifice, que quelques vieilles masures. Sponde afferme à l'oppositе, qu'il y a eu tousiours & y aura assemblees certaines & indubitables des hommes qui seruent Dieu. Ie modifie ceste proposition en ceste sorte, qu'il y a eu, & y aura des hommes, iusqu'à la fin, qui seruiront Dieu: mais non assemblees d'hõmes fideles, ou biẽ que ces assemblees n'ont point esté tousiours visibles à tous. Elie se plaint qu'il est seul, les familles de Noé & d'Abraham, qui estoit le logis de la vraye Eglise, n'ont esté cognues à tout le monde. Daniel prie seul chap. 7. Les Apostres s'assemblent en secret & de nuict, pour la persecution, ainsi que sainct Luc l'enseigne és Actes cha. 1. & 2. & 12. & l'Eglise primitiue n'ose paroistre de iour. Tertulian en son apologetique, & Pline à Traian le testifient. No⁹ disons dõc, que l'estat de l'Eglise est tel, que quelque elle fois est cognue de Dieu seul, quelque fois des fideles seulement, & non encore de tous: aucunesfois ceste mesme Eglise apparoist en la face de tout le monde, & des plus meschans mesmes. Sponde estime autrement, car, dit-il, si

cela

cela eſtoit, le diable auroit plus de prerogatiue que Dieu, qui ſeroit contraint pour garentir ſes troupeaux du loup, de les cõduire en cachette, de peur qu'on ne les luy rauiſſe d'entre les mains, s'ils paroiſſent tant ſoit peu. En ce faiſant c'eſt ſe recognoiſtre inferieur en puiſſance à l'ennemy, & n'auoir que de ruſes & quelque induſtrie pour faire euader ſon Egliſe, & deſrober quelques hommes pour les ſauuer. Ceſte replique ſort & à eſté baſtie auſſi bien que le reſte de ſemblable eſtoffe, en la boutique de celuy qui eſt le pere de menſonge, autheur de calomnies, & qui n'vſe luy-meſme que de captions & ruſes pour ſeduire les hommes. En voici bien! Diſons-nous que c'eſt l'impuiſſance de Dieu, qui faſſe que l'Egliſe ne ſoit touſiours viſible? Comme s'il ne la pouuoit ſauuer qu'en la cachant. N'attribuõs-nous point cecy pluſtoſt à ſa iuſtice, qui vange ainſi les pechez des hommes, & l'ingratitude d'iceux, en lachant la bride au diable, pour eſmouuoir des perſecutions, qui apportent des horribles diſſipations en l'Egliſe? Parquoy raiſonner en ceſte façon, c'eſt eſtre Sophiſte. Mais les ſeuls Elenches d'Ariſtote deſcouurent ces ſubtilitez, & oſtent ces maſques. Il n'y a non plus de ſolidité en la raiſon que s'enſuit, prinſe du 16. de S. Matthieu: là Chriſt promet de baſtir ſi bien & ſi ſolidement ſon Egliſe, que les portes ou puiſſances d'enfer ne pourront rien contr'elle. L'illation de ce propos tend à dire, que l'Egliſe eſt touſiours viſible: car Ieſus Chriſt parle de l'eſtat & de la pierre ſur laquelle il baſtiroit; qui ſont tout termes de for-

ce pluſtoſt que de ſubtilité, dit de Sponde. En l'eſcole pour bien faire voir la conſequence & ſuite de ce propos, on baſtiroit ainſi l'argumẽt: Ce qui eſt ferme, immobile, & ſolide & ne peut eſtre iamais ruiné, eſt touſiours viſible : or l'Egliſe qui eſt vn baſtiment, & baſtiment fondé ſur la pierre & ſur la roche, eſt de duree eternelle, doncques elle eſt touſiours viſible. Si ces propos ſont bien liez, & que ces conſequences ſoyent trouuees bien & neceſſairemẽt dependãtes du precedent: il faudra dire que Dieu eſt touſiours viſible, par ce qu'il eſt Eternel & Tout-puiſſant, qui repouſſe toute force & violence qu'on luy voudroit faire. Si on demande, à quoy ſe rapporte ceſte ſubſiſtance & duree que Dieu a promiſe à ſon Egliſe? Ie reſpon, non à ce qui eſt accidental à ladite Egliſe, comme eſt d'eſtre miſe en la veuë de tous, mais à ce qui luy eſt eſſentiel, à ſçauoir à la foy & doctrine : parquoy apporter de telles raiſons pour prouuer que l'Egliſe eſt touſiours haut éleuee, expoſee aux yeux d'vn chacun, eſt eſtre fort groſſier & biẽ viſible, ou il n'y a rien de ſubtilité ny d'eſprit. Ceci a plus d'apparence, que Ieſus Chriſt, qui eſt le chef principal de l'Egliſe eſtant viſible, doit auſſi auoir vn corps viſible & non inuiſible, autrement il ſeroit vn monſtre : il n'eſt point icy queſtion de ſçauoir ſi l'Egliſe de ſa nature eſt viſible, & peut eſtre veuë, mais ſi elle eſt de fait & actuellement veuë & cognue. Ieſus Chriſt à vn vray corps viſible, & neantmoins il ne ſe void point à preſent: le defaut n'eſt point au corps de Chriſt, mais à la diſtance des lieux, & à

ce voile des cieux qui eſt entre-deux. La lune eſt touſiours viſible, mais ſa veuë nous eſt quelquefois oſtee, maintenant par la conoinction du Soleil, maintenant par l'ombre de la terre. Ainſi en l'Egliſe il y a quelque choſe viſible, car elle eſt compoſee d'hommes: mais pour pluſieurs empeſchemens qui ſe mettẽt entr'elle & les hommes, on ne la peut apperceuoir. Or quand meſme l'Egliſe de ſa nature ſeroit ſimplement de ſubſtance ſpirituelle, Ieſus Chriſt en ſeroit-il pourtant chef mõſtrueux? C'eſt-il des Anges qui ſont eſprits & partie de l'Egliſe triomphante? C'eſt diſputer auec les petis enfans par argumens de foin. Sponde penſe auoir iuſqu'ici ſuffiſamment prouué ſes pretentions. A ceſte cauſe il ſe iette aux reſponſes de nos argumens, mais non auec plus de rondeur, ſolidité & verité, qu'en ces impugnations. Il allegue ce qui eſt vray, & que nous maintenons, que l'apoſtaſie vniuerſelle eſt aduenue en l'Egliſe par l'œuure du diable, & le miniſtere de l'Antechriſt, ſelon la prophetie de ſainct Paul, 2. Theſſalon. 2. & que neantmoins Dieu a conſerué quelque poignee ou petit nombre, & pour parler auec l'Eſprit de Dieu reſtes Ieſ. 1. & 10. & Rom. 11. de gens de bien & fideles, & ce dedans ceſte tyrannie & parmy les idolatres: Car comme vrais Iſraëlites ils demeuroyent enclos & cachez dans les murs de Babylone, où ils ne faiſoyent point vn corps d'Egliſe viſible & miniſteriale, iuſqu'à tant qu'il a pleu à Dieu les retirer de là, & les aſſembler de ceſte miſerable diſperſion. Que dit-il? il s'eſcrie, ô miſerable condition

de gens de bien, qui n'ont que les ordures pour refuge en ce monde! Quelle occasion de s'esmerueiller? Quelle doctrine nouuelle? quel paradoxe pour en faire ces vaccarmes? Sainct Paul enseigne, qu'il nous faudroit sortir du monde, si nous voulions fuir du tout la conuersation des meschans, 1. Corinth. 5. & 10. Noé a esté enueloppé & circuy d'vn grãd nombre d'impies: Loth auoit sa demeure dans Sodome, Abraham parmy les Chananeens, Iacob & ses enfans ont eu la terre d'Egypte vn fort long tẽps pour loge. N'est-il pas dit que Dieu à tiré son Fils d'Egypte, où il a esté à sauueté contre la persecution d'Herodes? Dauid n'est-il point contraint de s'enfuir entre les Philistins, & l'Arche n'y est-elle point demeuree captiue quelque temps? Or tous ces peuples estoyent idolatres: Parquoy si l'Eglise a esté traictee de mesme apres la vẽnue de Iesus Christ, & a experimenté vne semblable condition, pour demeurer entre les idolatres souz l'Antechrist, & dans l'ordure & lie du monde, quel inconuenièt? mais plustost quelle sageſſe en cela & puissance de Dieu, de conseruer miraculeusement son Eglise, c'est à dire les brebis parmy les loups, la santé au milieu de la maladie, la foy parmi l'infidelité & idolatrie? Mais nostre aduersaire reuolté est plaisant, en demandant où sont ces gens de bien, & qui ils sont? Ie puis respõdre, que si Dieu ne le change, ce n'est pas luy qui est vn de ceux-là: Dieu en a de plus fermes, & qui ont mieux profité, & viuent plus iustement & religieusement que luy. Si ce ne sont que de restes, dit-il, & quel-

que certain & petit nombre, ils ſont morts depuis la tyrannie de l'Antechriſt, qui eſt monté en ſon ſiege depuis Phocas, & qui auparauant œuuroit auſſi auec grãde efficace. Ie vous prie quelle beſtiſe eſt-ce de nous vouloir attacher à certains indiuidus, cõme ſi ce mot de reliques n'emportoit autant qu'vn petit nombre, que Dieu a ſuſcité les vns apres les autres, ſans s'attacher ny aux lieux, ny aux perſonnes? Parquoy pour neant demande-il, ſi tous ceux qui ſont de ceſte bonne lignee, ou charnelle, ou ſpirituelle, eſtoyeut l'Egliſe. Dieu en a pris de ceux que bon luy a ſemblé, quelquefois des enfans ſortis de peres fideles, *quelquefois d'autres*: car il aduient que de bons peres ont des enfans idolatres, & qui ſortẽt de l'Egliſe. Les exemples en ſont en Iſmael, Eſaü, & autres, tel qu'il pourroit eſtre luy-meſme. C'eſt en bouſonant qu'il fait ces predites demandes, & meſmes ceſte-cy, Où ſont auiourd'huy ces reſtes, & où ſont ces gens de bien, eſquels l'Egliſe a eſté conſeruee? ce ſont ceux qui ont ſuccedé à leur doctrine, qui en font profeſſion, & l'enſeignent & preſchent, en Angleterre, en Allemagne Dannemarc, Polongne, France, Bearn, Nauarre, & ailleurs. Il pourſuit en demãdant ſi tous ceux-là ſont des Anges? que s'ils ne le ſont, pourquoy les bons ne ſe ſeparent des meſchans? Ie reſpon, qu'auſſi chaſſe-on les ſcandaleux par l'ordre & diſcipline Eccleſiaſtique: & quant aux hypocrites, on attẽd que Dieu les deſcouure, ou en ceſte vie, ou au dernier iour, Matthieu 13. Et cependant cela n'empeſche, que les fideles ſeruiteurs de

Dieu & bons Docteurs de l'Egliſe, ne crient contre les vices & fautes qui ſe trouuent en leurs troupeaux. Et à l'exemple des Prophetes, n'agrauent leurs pechez par la cõparaiſon des peuples eſtrangers. Ainſi Ieſus Chriſt diſoit, Ceux de Niniue ſe leueront en iugemẽt quelque iour, ceux de Tyr & Sidon, ceux de Sodome & Gomorre: parquoy Eſaie appelle les Iſraelites peuple de Sodome, & leurs Magiſtrats Princes de Gomorre, Eſaie chap. 1. Ainſi auſſi Caluin parlãt à ceux qui faiſoyent profeſſion de la Religion, & neantmoins viuoyent treſmal, dit que les Papiſtes ne ſont pas ſi corrompus. Sponde conclud de là, qu'il faut ſe ſeparer de telles compagnies, & que les gens de bien ne doyuent cõuerſer parmi ces hommes mal viuans. Il ſemble qu'il vueille excuſer ſa reuolte & apoſtaſie, comme ſi le deplaiſir & regret qu'il a eu de ſe voir en la compagnie & religion de gens vicieux, & la crainte de la contagion l'euſt fait ſortir dehors: mais il fera croire ce zele à ceux qui ne le cognoiſſent point, & ne ſauẽt quelle vie il a menee en Suiſſe à Tholoſe, à la Cour, & ailleurs. Il ſe perſuade qu'on eſt marry de ce qu'il s'eſt ſeparé de nous, mais excepté l'outrage qu'il fait à Dieu, luy tournãt le dos, & regimbãt cõtre ſa Majeſté par ingratitude, voire pechant contre ſa propre conſcience: excepté, di-ie, le ſcãdale qu'il donne au prochain infirme, & le tort qu'il fait à ſa propre ame, nous n'enuiõs pas le gain que l'Egliſe Papale y fait. Oyõs comme il ſe iuſtifie, Ne vouloir point, dit-il, qu'on rõpe voſtre vnité, c'eſt vne volõté iniuſte. De voſtre

part faut prouuer où vous auez bien fait, dit-il, en rompant celle des Catholiques, ou non? Si le premier, la meſme raiſon qui vous a meu pour la rompre, doit eſmouuoir les gens de bien qui ſont parmy vous à rompre la voſtre. Ouy, ſi l'Egliſe reformee degenere en Moſquee Turqueſque, & Mahometique, & en Synagogue idolatrique, Payenne, Iudaïque, & Papale; autrement ce ne ſera iamais la meſme raiſon: car qui a meu nos deuanciers à ſortir de Babylone, & à diuorcier de ceſte non-Eſpouſe de Ieſus Chriſt, mais de l'Antechriſt, que les doctrines blaſphematoires contre Dieu, les idolatries execrables des creatures, les ſuperſtitions infernales des choſes ſacrees, le renuerſement de tout bon ordre, & les tenebres plus qu'Egyptiennes qui y ont regné & y regnent? Sponde flaire la verité en diſtinguant entre la pure doctrine & les mœurs: mais ſe meſlant de ce qu'il n'entend point, ou malicieuſement taiſant ce qu'il falloit dire, puis qu'il ſe meſle d'alleguer nos reſponſes, demeure là tout court, & entre en vn autre ſuiet, ſur lequel nous ne le ſuiurons point pour ceſte heure, ains examinerons ce qu'il dit par cy par là en ſon liure de l'Egliſe viſible & inuiſible. Et premierement en la page *66*. Comment eſt-ce qu'il parle de l'Egliſe? qu'il y a vne ſaincte Egliſe, laquelle ſe void en partie, & ſe croit en partie: nous y voyons la compagnie viſible des hommes: mais que ce ſoit la vraye Egliſe de Dieu, nous ne le voyons point, & nous ſuffit de le croire. Pourquoy? Pource qu'elle fait profeſſion d'vne meſ-

me foy, laquelle nous ne voyõs point, mais nous la croyons. Il se faut arrester icy, & remarquer plusieurs fautes en ces mots : Premierement, quand il veut que l'Eglise se voye en partie & ce tousiours, car c'est ainsi qu'il l'entend, c'est à dire, qu'il y ait en tout temps compagnie d'hommes visible, & exposee à la veuë de tout le monde; & que ceste assemblee soit vne partie integrante de l'Eglise : & ainsi qu'il a dit en la marge, le corps d'icelle qui est tout visible : il s'ensuyura de cela mesme, que l'Eglise ne sera point tousiours visible, car elle n'est point à toute heure en vn corps, & ce corps se separant, il est fait inuisible en son tout : mais parlant serieusement, est-ce ce que nous debattons, Si les hommes desquels l'Eglise est bastie sont visibles ? qui est celuy qui mette cela en doubte? Nostre controuerse gist-elle à sçauoir si l'Eglise peut estre veuë? rien moins. Car si vn hõme se void, à plus forte raison plusieurs hommes assẽblez, car l'obiect de la veuë en sera plus grand. Mais voicy nostre different, si ceste Eglise, qui est composee des seuls fideles, est cognue par hõme viuant en son tout, si ceux qui font profession de la pure doctrine Euãgelique ont esté cognus de tous, ou recognus pour vrais mẽbres de l'Eglise lors qu'ils viuoyent: si en toutes assemblees qui ont porté le nom d'Eglise, la predication de l'Euangile en sa pureté, y a esté escrite & maintenue par continuelle succession de temps, dont on puisse inferer que ces assemblees, en ministere, enseignement, & conduite, sont semblables à celles qui ont este du temps des Apostres, & conformees à leur institutiõ & rei-

gles. Tu l'affermes, nous le nions. C'estoit ce qu'il falloit prouuer, & non point nous alleguer que les hommes sont visibles, & qu'ainsi l'Eglise est visible en partie. C'est merueille que les Apostres ne nous ayent enseigné ceste distinction en leur Symbole, qui veulent qu'en iceluy nous croyons seulement l'Eglise. Aussi, dit Sponde, qu'on void bien la compagnie visible des hommes: mais que ce soit la vraye Eglise de Dieu, on ne la void point, mais suffit de le croire. Et quoy? croiray-ie que toutes compagnies d'hommes faits ou en public ou en particulier, sont la vraye Eglise de Dieu? Il adiouste ceste marque, pourueu qu'elles facent profession d'vne mesme foy que celle que nous croyons. Ceste marque est fort obscure & cachee, & ne peut estre marque: car il veut qu'vn chacun examine la doctrine de l'Eglise à sa foy, & non aux sainctes escritures. Mais de cecy il en sera parlé en son lieu, au bon plaisir du Seigneur. Or il rend la raison pourquoy l'Eglise ne se void point en partie, ains est inuisible, par ce que la foy, de laquelle elle fait profession, ne se void point, car on la croit. *Mais* ceste allegation est defectueuse: & de faict, ce n'est pour cela seulement que les Apostres veulent que nous croyons l'eglise, c'est à dire, à cause de la foy inuisible, qui autrement se manifeste par confession & œuures, ains aussi (& pour plusieurs autres raisons lesquelles ie me deporte d'alleguer pour le present) à cause des hommes qui ont ceste foy, sont vrais mẽbres de l'Eglise, & appartienẽt à l'election de Dieu, lesquels ne sont cognus en tout temps ny de tous: autrement, ie vous prie, pourquoy defend

Iesus Christ d'arracher l'yuroye du champ iusques au temps de la moisson, sinon de peur qu'en arrachant l'yuroye, on n'enleue aussi le bon bled? Et pourquoy cela? sinon d'autant qu'il ne se peut point encore discerner, Matthieu 13. Augustin sur S. Iean serm. 45. Il y a beaucoup de brebis hors l'Eglise, & beaucoup de loups dedans: Combien y en a-il qui diront, Seigneur, Seigneur, qui n'entreront point ou Royaume de Dieu? Matthieu 7. en quelle estime ont esté les bons Prophetes tels qu'estoyent Elie, Esaie, Ieremie, Michee, entre ceux qui auoyent la face d'Eglise, & se disoyent le peuple de Dieu? il faut voir ce que leurs escrits & l'histoire saincte en disent, premier des Rois, chap. 19. & 22. Quel iugement ont fait les Iuifs de Iesus Christ & de ses Apostres? qu'ils estoyent seducteurs & faux Prophetes, & que leur doctrine estoit heresie, Matth. 27. verset 63. Actes 24. verset 5. Ce passage est memorable en la Sapience, chapitre 5. où il est dit, que les meschans se plaindront en ceste derniere iournee: Ce sont ceux que nous auons eu autrefois en derision & en opprobre. Nous insensez, estimions leur vie folie, & leur fin deuoir estre sans honneur, & voicy comme ils sont comptez entre les enfans de Dieu, & leur condition est entre les saincts. voyez 1. Corinth. 4. 13. Par ces tesmoignages il est plus clair que le beau iour, que ce n'est point la seule foy inuisible, qui rend l'Eglise inuisible, selon les pretensions de Sponde, qui tout d'vn fil sentant les precedens argumens foibles & morfondus, par tesmoignages de l'Escriture veut prouuer, que l'Eglise est exposee aux yeux de tout le

Monde:& allegue premierement le Pſeaume 18.5. qui eſt ſelon la verité Hebraique le 19.verſ.5. qu'y a-il là? Dieu a mis ſon tabernacle au ſoleil. le texte Hebraique s'expoſe autrement:Dieu a poſé en eux, à ſçauoir és cieux, vn pauillon ou tabernacle pour le Soleil. Le voila donc decheu de ceſte preuue: Puis eſt produit le 2. chap. d'Eſaie verſet 2. & de Michee 4. chapitre verſet 1. que nous accordons parler de l'Egliſe, & qu'icelle par la predication de l'Euangile deuoit eſtre miſe en la veuë de tous: puis que tous, & Iuifs & Gentils eſtoyent indifferemment appellez en icelle.& que commãdement deuoit eſtre fait aux Apoſtres, d'aller par tout le monde. Mais puis qu'vne reuolte generale eſt ſuruenue depuis en Orient par Mahommet, & en Occident par l'Antechriſt Romain, quel propos y a-il de nous figurer vne Egliſe, telle qu'elle eſtoit au temps des Apoſtres, & quelques centaines d'annees apres? il faut donc diſtinguer les temps, pour bien entendre & accorder les Eſcritures. Le paſſage de Daniel 2. verſet 35.s'entend ouuertement de Chriſt. Et quand on le voudra prendre de l'Egliſe, nous diſons que ceſte veuë vniuerſelle a eſté eclipſee, & que neantmoins l'Egliſe eſt touſiours vniuerſelle,& ſa duree eternelle, Daniel 2. verſet 44.il n'y a rien de plus inepte que l'allegation du chap. 5.de ſainct Matthieu,verſet 15. 16. Car il eſt bien certain que ceux qui ſont vrais diſciples de Ieſus Chriſt, & ſes vrais Miniſtres, ont touſiours ſaueur & lumiere en leur doctrine & vie, en leur profeſſion & action. Mais noſtre diſpute eſt d'vn eſtat publique, & viſible d'Egliſe dreſſé entre les hom-

mes qui s'y assuiettiſſẽt, où la pureté de la doctrine ait esté touſiours preſchee & entretenue ſans interruption quelconque depuis les Apoſtres, & continue encores auiourd'huy : & en outre, ſi tous ceux qui ſe diſent Chreſtiens ſont vrayement tels, & ceux qui ſe diſent Eueſques, le ſont en verité: c'eſt à dire, comme l'expoſe ſainct Hieroſme contre les Luciferiens, s'ils ſont la lumiere de l'Egliſe, & qui chaſſent, & repouſſẽt les tenebres du cœur de tous, en preſchant la vraye foy. Mais il aduient ſouuent que le diſciple de l'Antechriſt, gouuerne l'Egliſe de Chriſt. *Proh dolor! Antichriſti diſcipulus Eccleſiam Chriſti gubernat* ! Et que les Eueſques ſont ſel ſans ſaueur, chandelle ou lampe ſans feu ou lumiere, & œil ſans prunelle : & qui plus eſt, les Preſtres de Ctriſt, combatent contre Chriſt. Nous ne diſons pas que ce malheur ſoit propre à l'Egliſe de Dieu pour tout tẽps. Mais ſi l'experimente & le ſent-elle quelquefois, & l'a ſenti bien longuement. Toutesfois ce propos nous ameneroit à parler de l'eternité de ceſte meſme Egliſe, ce que nous reſeruerons pour le lieu auquel ceſte diſpute eſt dediee. Et le lecteur prendra neantmoins garde, s'il luy plaiſt, que noſtre aduerſaire ſe contrediſant, en dit & confeſſe en fin autant que nous en la page 122. duquel voicy les mots. Les Arriẽs mirent la Chreſtienté ſi à l'eſtroit du temps de l'Empereur Conſtance, que toute la foy Catholique ne paroiſſoit preſque plus, qu'en quelques perſonnes publiques, comme Athanaſe, Hilaire, Euſebe, Eueſque de Vercelles, & Libere Pape: lequel encore fuſt aucunement ſurprins, mais en fin neantmoins reſtabli.

Et voicy les mots de sainct Hieroſme contre les Luciferiens, allegué par Sponde, duquel il a prins ſon dire. *Ingemuit totus orbis, & Arrianum ſe eſſe miratus eſt.* Et doncques où eſtoit lors l'Egliſe viſible, c'eſt à dire, auec ſon regime, ſa puiſſance, & ſa police? Tu as donc perdu ta cauſe, Sponde, & la grande ſplendeur de la verité t'a tellemẽt esblouy les yeux de ton ame, que quaſi la touchãt & proferant, tu ne l'as point aperceuë. Mais à fin que tu n'ayes du tout perdu ta peine en tout ce premier diſcours, pour concluſion de ce 2. chapitre, ie vueil reſpondre à tes demandes, ſelon leſquelles tu condamnes Iean Hus & Iean Caluin d'hereſie, comme s'ils euſſent parlé ſans teſmoignage d'eſcriture, qui a laiſſé par eſcrit, dis-tu, que l'Egliſe que nous croyons au Symbole, eſt cognue à vn ſeul Dieu? Ie reſpon, Sainct Paul 2. Timothee 2. verſet 19. ceux qui ſont de Dieu, ſont l'Egliſe. Or Dieu ſeul cognoit ceux qui ſans ſiens, &c. Item qui a laiſſé par eſcrit qu'elle euſt ſon fondemẽt ſur la ſecrette election de Dieu? & que l'Egliſe n'eſt que l'aſſemblee des eſleuz ou predeſtinez à ſalut? Le meſme ſainct Paul Tite 1. verſet 1. Romains 8. verſ. 29. 30. ſainct Pierre pareillement 1. Pierre 1. verſ. 1. 2. & deuant eux Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, Luc 10. verſ. 20. voy aux Actes chapitre 13. verſet 48. En fin il demande, qui a laiſſé par eſcrit qu'autres ne ſont receuz en ceſte Egliſe, que ceux qui par la grace d'adoption ſont enfans de Dieu, & vrais membres de Chriſt par la ſanctification de l'Eſprit? c'eſt S. Iean en ſon Euangile chapitre 1. verſet 11. 13. & chap. 3. verſet 5. 6. 7. 8. Sainct Paul enſeigne auſſi ceſte

meſme doctrine Rom.8. verſet 9.14.15.16. Si ces paſſages ne ſuffiſſent, nous en amenerons, moyennant l'adreſſe du ſainct Eſprit, en tel nombre, qu'vn chacun aura dequoy eſtre content. Et pour ne perdre cependant temps, nous conclurons, que l'Egliſe en qualité d'Egliſe, & Egliſe miniſteriale, n'eſt touſiours viſible en ce monde : Ce que ſainct Auguſtin a enſeigné & eſcrit en l'Epiſtre 48.tom.2. *Ipſa eſt Eccleſia, quæ aliquando obſcuratur & tanquam obnubilatur multitudine ſcandalorum, quãdo peccatores intendunt arcum, vt ſagittent in obſcura luna rectos corde.* L'Egliſe eſt quelquefois obſcurcie & comme cachee de nuees par la multitude des ſcandales, quand les meſchans bandent leur arc pour frapper en l'obſcurité de la nuict, & lors que la lune ne luit plus, ceux qui ſont droits de cœur. Ce meſme Docteur adiouſte plus bas, *Eccleſia aliquando tranquillitate temporis, quieta & libera apparet: aliquando autem, tribulationum & tentationum fluctibus operitur atque turbatur.* Par fois l'Egliſe, la ſaiſon eſtãt calme, eſt apperçeuë ioüir du repos & liberté: par fois auſſi elle eſt couuerte de flots & vagues de tribulations & tentations: & nonobſtant lors qu'elle demeure ainſi cachee, dit le meſme : *& cognoſcit ſemetipſam*, elle ſe cognoiſt elle-meſme, *& in ſuis firmiſſimis eminet*, eſt eſleuee haut en la conſtance & fermeté des ſiens: car Dieu a ſuſcité en tous ſiecles, & au milieu des plus eſpeſſes tenebres, & au temps des plus griefues perſecutiõs, qui ſe ſont oppoſez au menſonge & ſeductions des faux Prophetes, & ont ſouſtenu la verité Euangelique deuant les plus grands de la terre, & l'ont ſeellee de leur

propre ſang. Oyons ce que dit l'Auteur de l'œuure imparfait ſur ſainct Matth. en l'Homel. 49. l'Antechriſt occupant tout, & dedans & dehors, & en la ville, & au deſert, pour lors les fideles demoureront muſſez en certains lieux ſecrets : en telle ſorte toutesfois, que ce ne ſera pas tãt le lieu qui les couurira & leur ſeruira de retraitte, que le Seigneur luy-meſme. Il y a d'autres teſmoignages des Anciens confermans noſtre concluſion, deſquels nous verrons encore quelques vns cy apres, au bon plaiſir de noſtre Dieu.

CHAP. III.

Des marques de l'Egliſe.

LE ſecond & principal poinct que Sponde traitte & debat, giſt à ſçauoir, quelles ſont les marques de la vraye Egliſe. Il en baille de telles que bon luy ſemble, que nous eſplucherons: & nie que ce ſoyent ces deux, la predication de la parole de Dieu, & l'adminiſtration des Sacremẽs, le tout en pureté. Que dit-il en la pag. *16. que nous n'auons point* d'eſcriture ? en voicy Matth. 28. verſ. 19. Ephe. 5. ver. 26. 1. Corinth. 12. ver. 13. Actes 2. verſ. 43. Et en la pag. 140. & 141. qu'adiouſte-il, que ces marques ſont captieuſes? Ces raiſons ſont, ceſte predication & ceſte adminiſtration ſont termes relatifs, qui preſuppoſent vn predicateur, & vn adminiſtrateur : voire que ſans ceux-cy, ne ſçaurions voir celles-là : parquoy à l'aduis de Sponde, c'eſt captieuſement parlé, ſi on cache & on n'exprime les perſonnes,

par l'adminiſtration deſquelles on doit receuoir leſdictes marques. Or ie demande, comment il les faut marquer? Par leurs noms & ſurnoms, cela ne ſe doit: car ce priuilege eſt aux ſeuls Apoſtres, ny ne ſe peut, car il n'y a point de ſcience des choſes ſingulieres & infinies par leur vocation: auſſi Caluin n'obmet point de faire mention de l'ordre, ſelon lequel ces choſes ſe doyuent faire, ainſi que ſainct Paul l'enſeigne au 10. des Romains. Que ſi Sponde euſt eſté ſi diligent à apprendre, qu'il veut faire du ſubtil à trouuer dequoy tondre ſur vn œuf, il euſt apperceu ce que ie vien de dire, en la ſect. 10. du 1. chap. du 4. liure de l'Inſtitution dudict Caluin. Or ſoit qu'il n'en ait point parlé en ce lieu, mais n'en parle-il point ailleurs? ſi fait: & ne faut que voir ce meſme liure. Les paroles de Caluin ſont telles, Toute congregation, ſi elle a l'ordre que noſtre Seigneur a mis en ſa Parole & en ſes Sacremens, elle ne nous trompera point, que nous ne luy puiſſiõs rendre ſeurement l'honneur qui appartient à l'Egliſe. Mais puis que ce ſont des termes relatifs, & que les choſes qui ſe rapportent l'vne à l'autre, s'eſtabliſſent mutuellement: qui eſt ceſtuy-là qui ne conclud bien, que la predication a beſoin d'vn predicateur, & l'adminiſtration des Sacremens d'vn adminiſtrateur? Et Caluin parlant du miniſtere, ne parle-il pas auſſi en general des miniſtres & de leur vocatiõ? Et puis qu'il ne ſe propoſoit que de bailler les vrayes & eſſentielles marques de l'Egliſe, & auſquelles toutes les autres ſe rapportent: & que telles, ſans la predication

tion de la parole de Dieu & adminiſtration des Sacremens, il ſuffiſoit d'en faire mention ſeulement : la vocatiõ & l'enuoy ſe fait pour la predication, & non au rebours. Et cecy ſe verra encores mieux, par ce que ledict de Sponde adiouſte, que la predication de la parole de Dieu & l'adminiſtration des Sacremens, ne ſont pas choſes qui ſubſiſtent d'elles-meſmes : ce ſont effects, dit-il, & offices de perſonnes viſibles. Ie l'accorde, parquoy puis que ce ſont effects, ils monſtrẽt les cauſes, & ſont iugez treſ-certains de la qualité & nature d'icelles. Ie dy, ſuyuant ceſte raiſon, qu'il n'y a rien à quoy on puiſſe mieux cognoiſtre la vraye Egliſe, qu'à la predication pure de la parole de Dieu, qui eſt vn effect propre & immediatement procedant d'icelle : car elle eſt la colomne & gardienne de la verité, 1. Tim. 3. verſ. 16. & à qui les oracles de Dieu ont eſté commis & baillez en depoſt, Rom. 3. que ſi le miniſtere & les Miniſtres ne ſont la bouche de Ieſus Chriſt & de l'Egliſe, pour faire preuue & iugement certain de ceux qui ſont vrais Miniſtres: il n'y a qu'à regarder à leur doctrine, qui teſtifiera de quel eſprit ils ſont menez, & à qui ils font ſeruir leur bouche. Diſons ce mot, puis que l'Egliſe eſt regeneree de ceſte ſemence incorruptible qui eſt la parole de Dieu viuant, 1. Pierre 1. Il eſt certain qu'elle ne proferera rien repugnant à ſa nature, & ayant Ieſus Chriſt pour chef, elle ſe conduira ſelon ſes loix, & parlera ſelon ſon cœur, & eſtant animee de ſon eſprit, elle ne combatra point les Eſcritures, deſquelles il eſt l'Autheur. Et eſtant

ceſte Egliſe nourrie tous les iours de ceſte paſture, de ſon abondance, elle alaictera ſes enfans: parquoy ie ne voy point que ces marques ne ſoyent treſ-certaines : que ſi Sponde n'a d'autres raiſons pour les esbranſler, ie les trouue bien foibles, & ſes marques ne ſont point idees ſans ſolidité, mais de choſes bien reelles. Que dit-il à l'encontre en la page 62? Que ce n'eſt point la pureté de doctrine qui fait l'Egliſe, mais l'Egliſe qui fait la pureté de doctrine: c'eſt à dire, que la maiſon fait le fondement, non le fondement la maiſon. Sur quoy eſt fõdee l'Egliſe, que ſur la doctrine des Prophetes & Apoſtres? Eph. 2. verſ. 20. La forme ne donne-elle point eſtre à la choſe? Or par le dire meſme de Sponde, la doctrine eſt la forme de l'Egliſe: il faut donc inferer & recueillir quand & quãd, que la pure doctrine eſt vne marque eſſentielle de l'Egliſe. Il replique, que l'Egliſe eſt pluſtoſt que la doctrine, & bien quoy? quelle raiſon eſt cela? Les fruicts ſont poſterieurs à l'arbre, donc ils ne monſtrent point la qualité de l'arbre, *arbor ex fructu cognoſcitur*, dit Ieſus Chriſt, Matth. 7. verſ. 16. 17. 18. Mais nous monſtrerõs qu'il ſe trompe en ſa maxime, diſant que l'Egliſe eſt pluſtoſt & auãt la doctrine, comme la matiere eſt pluſtoſt que la forme. Et quel Philoſophe eſt-ce cy? vne choſe eſt pluſtoſt que ſa forme. Et qui à iamais ouy parler de tels axiomes, vne choſe eſt pluſtoſt qu'elle ne ſoit point, Si la doctrine vraye, & qui eſt ſelon pieté, eſt la forme de l'Egliſe, l'Egliſe ne peut eſtre pluſtoſt que la doctrine. I'excuſe Sponde, il s'eſt meſpris:

par l'Egliſe il entend les hommes, qui ſont la matiere de l'Egliſe : & les hommes, ſont-ils pluſtoſt que la doctrine ? non. Car Dieu en parlant & diſant, a creé toutes choſes, & ſur tout auant que creer Adam, & pluſtoſt que former Eue, ainſi que Moyſe l'enſeigne : en telle ſorte, que le monde & toutes choſes ne ſont qu'effects de ceſte parole de Dieu, Geneſ. 1. & 2. Rom. 4. Pſeau. 33. Comme auſſi par ceſte meſme parole, de ſa vertu, toutes choſes ſont conſeruees & maintenues. Toutesfois que cecy ſoit dit en paſſant. Ie maintien donc, que l'Egliſe a commencé en Adam, & auſſi toſt qu'il a eſté fait & formé, auſſi toſt a-il eſté au conſeil de Dieu, & en ſon election membre de Ieſus Chriſt : mais bien, dy-ie, que pour l'execution, la cheute a precedé la reparation : & à ce regard il a eſté premier homme, & Ieſus Chriſt ſecond. Or regardons ſi Dieu n'a pluſtoſt parlé & n'a fait entendre à Adã & Eue, la promeſſe du Meſſie, deuãt qu'ils ayent eſté, de fait & reallemẽt, & ſelõ le ſentimẽt de leur ame, vrais membres de Ieſus Chriſt & vraye Egliſe. Ils fuyent la preſence & face de Dieu, iuſqu'à tant que Dieu les a eus aſſeurez par ſa parole, de ceſte ſemence benite, qui deuoit briſer la teſte du ſerpent. Ceſte raiſon eſt inuincible, que la ſemence de laquelle quelqu'vn eſt engendré precede l'eſtre parfait de la conception & naiſsãce, pour le moins ſymboliſent en temps. Or c'eſt la parole de Dieu & la ſaine doctrine qui eſt la ſemence de l'Egliſe, S. Iaques chap. 1. & 1. S. Pierre chap. 1. Qu'eſt-ce qu'il oppoſe à cecy, que les Apoſtres eſtoyent citoyens du royaume

des cieux, deuãt qu'en auoir entiere intelligence? Et ſommes-nous en ces termes, ſi pour eſtre vrais membres de l'Egliſe, il faut auoir vne parfaite intelligence de la doctrine celeſte? Nous ſommes, Dieu merci, aſſez aduertis par l'Eſcriture ſaincte, que nous auons beſoin d'accroiſtre & augmenter en cognoiſſance & foy, tandis que nous ſerõs enuironnez de ce corps: mais il faut prouuer que l'Egliſe puiſſe eſtre ſans doctrine, ſans foy, & cognoiſſance. Sponde argumente ainſi: Les Apoſtres n'auoyent point vne entiere intelligence, donques ils n'en auoyent point du tout. Les Apoſtres n'auoyent point encore receu toute la doctrine deuant la Pentecoſte, donques ils n'auoyent nulle doctrine: qui ſouſcrira à telles concluſions? *Negato genere, negantur quidem omnes ſpecies: ſed negata vna ſpecie, altera minimè tollitur.* Nous diſons donc, que les Apoſtres & Diſciples, deuant l'enuoy du Sainct Eſprit ſur eux, eſtoyẽt la vraye Egliſe, & mẽbres de l'Vniuerſelle & Catholique, & n'eſtoyẽt point ſans vraye foy & cognoiſſance de la verité, & ſans doctrine ſalutaire. Mais, dit Sponde, leur vocation a precedé leur inſtruction, iuſqu'à ce qu'ils ont receu le Sainct Eſprit, pour le moins auec la plenitude qui eſtoit requiſe pour ces grands Docteurs. Ie demande, les Apoſtres eſtoyent-ils Payens & Ethniques, deuant qu'ils ayent eſté appellez par Ieſus Chriſt? S. Iean nous enſeigne, au chapitre premier de ſon Euangile, que la pluſpart d'iceux eſtoyent diſciples de S. Iean Baptiſte: & en outre, n'eſtoyent-ils point Iuifs, circoncis, appartenans à l'Alliance de

Dieu, & instruits en la Loy ? la fin de laquelle est Iesus Christ, selon S. Paul Rom. 10. Et ie voudroy' bien sçauoir comment Sponde pense, que la vocation se puisse faire sans instruction, quand il y a obeissance de foy, qui presuppose cognoissance, & que celui qui appelle à quelque charge, parle en appellant, & declare sa volonté. Mais i'ay honte de m'arrester à ces petis rudimens. Or apres toutes ces suites, que conclud Sponde? qu'on a tousiours plustost cognu le Docteur que la doctrine, comme les ouuriers precedent naturellement les ouurages. Il semble qu'en ceste declaration, il ait voulu non seulemẽt faire la guerre à la vraye religion, mais aussi combattre la nature & toute raison : & par ce que les causes de leur nature, & quelquesfois en distãce de temps precedent leurs effects, s'ensuit-il qu'elles soyent plustost cognues que ceux-cy ? N'est-ce point ce qui se dit ordinairemẽt, qu'on cognoist l'ouurier à l'ouurage ? Et combien que la demonstration par les causes soit plus certaine, toutesfois elle est plus claire par les effects. Quand i'y pense encore de pres, ie me confirme d'auantage en mon ame ! ie dy, qu'il n'est pas possible de cognoistre vn Docteur estre Docteur, sans doctrine : car la doctrine, est ce qui le rend Docteur, & qui monstre aussi, estant enseignee & communiquee, qu'il est tel. Cecy se pourroit esclarcir par les exemples de Iesus Christ, Matth. 13. Iean 7. & des Apostres, Actes chap. 2. & 4. voye les passages qui voudra. A quoy tend nostre aduersaire, à monstrer qu'il ne faut commencer à cognoistre l'E-

gliſe, par la cognoiſſance de la doctrine? C'eſt ſon intention, partant que la doctrine & predication d'icelle, n'eſt marque ſuffiſante à faire cognoiſtre l'Egliſe: car, dit-il, qui nous enſeignera la doctrine, ſi par icelle nous auons à cognoiſtre l'Egliſe? Reſponſe, non les inſpirations, & ne faut qu'il s'arreſte à refuter ceſte façon d'enſeigner, introduite par Montanus, & renouuellee par les Anabaptiſtes de ce temps, qui n'ont point de pire ennemi que Caluin, ainſi que ſes eſcrits en font foy. Mais l'Egliſe par les Eſcritures, que le Sainct Eſprit ſeelle en nos cœurs, & nous fait comprendre ce qui nous y eſt enſeigné: parquoy icelle enſeignant la ſaine doctrine, & verite de Dieu, ſe manifeſte elle-meſme, ne plus ne moins que le Soleil en eſclairant & enuoyant ſes rayons ſe fait voir ſoy-meſme, & declare qu'il eſt le Soleil. Vne meſme choſe peut eſtre partie d'vn tout, & inſtrumẽt d'iceluy: ma main eſt partie de mon corps, & ſert à mon corps: la doctrine eſt partie de l'Egliſe, & ſi luy ſert. Et comment (dit Sponde n'eſtant encore qu'apprentif) pourray-ie & ſçauray-ie iuger de ceſte doctrine, c'eſt à dire, de ce que ie ne ſçay point, & par vne cognoiſſance commune? neantmoins il me ſeroit aiſé de ſçauoir & de cognoiſtre, ceux qui ſeroyẽt gardiens de ceſte doctrine, ne fuſt-ce que par le rapport & conſentement, de ceux qui en auroyent fait l'experience deuant moy. Or Spõde ſe trõpe icy en pluſieurs façons: Premierement, en ce qu'il eſtime que la diſcretion des eſprits & difference des doctrines pour l'edification de ſa propre conſcience, & conſerua-

tiõ de ſon ſalut,ne ſe puiſſe faire que par les ſeuls Docteurs & ſçauãs, & non auſſi par ceux qui s'adonnent à viles occupatiõs & ſont idiots, ou qui ſont Neophites & ieunes enfans.Mais qu'on oye ce que dit Ieſus Chriſt,Matth.11.ver.25.& à qui ſainct Paul adreſſe ſes propos 1. Corinth.1.& 2. 1. Theſſal.5. Et ſainct Iean en ſa premiere chap. 4. verſ. 1. Car encore que tous ne ſoyent appellez pour enſeigner les autres, & leur expoſer les Eſcritures, & pour conuaincre les heretiques, & refuter les hereſies:neantmoins il uous faut tenir cecy pour certain,qu'vn chacun des fideles ne ſera iamais deſtitué autãt,qu'il ſera expedient pour confermer ſa foy, & ſe donner garde des fauſſes doctrines, de l'eſprit de prudence & diſcretion, moyennãt qu'il le demande au Seigneur, Luc 11. 1.Iean 2. Item, qu'il aſſuiettiſſe tous ſes ſens à la parole de Dieu,qui eſt comme vne pierre de touche:voire nous la deuons beaucoup plus eſtimer, d'autant qu'il n'y a point de doctrine vraye & legitime,ſinon celle qui eſt priſe de ceux-là qui ont l'Eſprit de Dieu: & nul ne peut eſtre à Chriſt ſans iceluy,Rom.8.& qui ont de luy premierement la gnoiſſance,Matth.16.1. Iean 5.En ſecond lieu,le iugement & diſcretion des doctrines,1.Corinth. 2. Tiercement la perſuaſion & aſſeurance, Rom. 8. Galat.4.2.Corinth.1. L'approbation donques particuliere eſt neceſſaire : c'eſt quand vn chacun acquieſce à ceſte doctrine, laquelle il ſçait eſtre procedee de Dieu. Car les conſciences ne trouueront point repos ne port aſſeuré en l'authorité des hommes,mais en Dieu ſeul. S'il eſt comman-

dé à vn chacun d'examiner s'il a la foy, & s'il eſt en Ieſus Chriſt, n'eſt-ce point choſe ſemblable d'aduiſer quelle doctrine on reçoit ? que ſi l'vn ſe peut (aux conditions predites) & l'autre auſſi ſans point de faute, 2. Corint 13. ver. 5. Sponde s'abuſe auſſi, eſtimant que la pureté de la doctrine ſoit attachee à certains lieux, & à certain ordre d'hõmes. Or nous ſommes aduertis du contraire, que quelquefois & bien ſouuent les Paſteurs degenerent en loups, Act. 20. & que faux docteurs & heretiques ſuccedent à de bons Docteurs, & qui ſentent droictement de la foy, quoy qu'ils viennent veſtus en habits de brebis : mais il les faut cognoiſtre ſelon le conſeil de Ieſus Chriſt à leurs fruicts, c'eſt à dire, par leur doctrine & vie. Il ſe trompe auſſi en troiſieſme lieu, quand il veut que ce qui doit eſtre ſeulemẽt vn preparatif à la foy, vne ouuerture pour entrer en icelle, & vn aide ſeconde & exterieure, en ſoit le fondement, & la cauſe premiere. Donques nous ne nions pas, que l'authorité des Peres & Magiſtrats Chreſtiens, & autres grands perſonnages, dont nous auons encore auiourd'huy les eſcripts entre mains, ne doyue ſeruir pour faire ouïr & entẽdre la doctrine Chreſtienne, & rendre dociles à icelle les enfans, les ſuiets & autres, dont l'exemple eſt és Samaritains Iean 4. verſet 28. 29. 30. & 31. Actes 16. Mais qu'ils ſe doyuent arreſter ſur ceſte ſeule authorité, ce ſeroit baſtir ſur les hommes, ce qui eſt defendu, & non ſur le Seigneur, ainſi qu'il commande, premiere Pierre prem. Et loué ſoit Dieu, qui a tiré ce mot de la bouche de noſtre nouueau

maiſtre, qui appelle en la page 64. la cognoiſſance des Docteurs eccleſiaſtiques, & des hommes de grand authorité, preiugé de ſa croyãce. Mais i'eſtime puis qu'il s'arreſte là, qu'il n'a que faire de foy, ſe contentant de ce preiugé, & qu'il aduiſe cõment il s'en trouuera. Or nonobſtant ces reſponſes, preuues & teſmoignages (qu'il deuoit auoir apprins, eſtant encore hoſte & hebergé en l'Egliſe de Dieu, ſelon la reformation de ſon ſeruice) il inſiſte, que luy, qui eſt du tout incapable de diſcerner la doctrine, faut qu'il commence par la cognoiſſance de l'Egliſe, & des Docteurs d'icelle, & qu'il ſe rende docile & paiſible à les ouïr, & depende de leurs enſeignemens & conduite. Or ie luy demande, comment il cognoiſt les Docteurs? il reſpond, que la marque pour les cognoiſtre, ne peut eſtre la pureté de la doctrine, car iamais il n'y paruiendroit. Pourquoy? d'autant que ceſte pureté de doctrine ſe doit pluſtoſt croire qu'eſtre entendue. Il allegue deux paſſages, l'vn eſt d'Eſaie chap. 7. verſet 9. En la verité Hebraique ſe trouue, Si vous ne croyez, vous ne ſerez point affermis: & non pas, Si vous ne croyez, vous n'entendrez point. L'autre eſt de S. Iean chapitre 6. verſet 69. Et nous auons creu, & cognu, que tu es le Chriſt, le fils de Dieu viuant. Où Sponde s'arreſte à l'ordre des mots, qui eſt tel, que croire precede cognoiſtre: auſſi diſent les Anabaptiſtes, que croire precede eſtre baptiſé, aux paroles de Ieſus Chriſt eſcrites par S. Marc au chap. 16. Et voicy vn paſſage de ſainct Paul, où il met la cognoiſſance deuant la foy, 2. Timothee 1 verſ. 12. I'ay cognu à qui i'ay creu οἶδα γὰρ ᾧ πεπίστευκα. ceſt

argument donques prins de l'ordre des paroles est tel, qu'il peut seruir aux deux parties. Venons à des raisons plus proches & plus propres: Il est certain que la nature de la foy gist en cognoissance, car elle est quelquefois prinse pour toute la foy, Iean 17. verset 3. & ceste foy est appellee demonstrance. ἔλεγχος par l'Apostre aux Hebrieux chap. 1. 1. vers. 1. Et à fin qu'on ne replique, qu'elle est ainsi appellee, pource seulement, qu'apres qu'on a creu on cognoit, mais qu'aussi sa nature est d'estre lumiere, & non tenebres. Il conuient lire sainct Paul, aux Romains chapitre 10. qui dit, que la foy est de l'ouïe, & par ainsi qu'elle est engendree par la cognoissance: Car l'effect de l'ouye & son propre, est de faire cognoistre. Ie demande au surplus, la confession de sainct Pierre, est-elle sans foy ou auec foy? I'estime que tous m'accorderons qu'elle est procedee de foy. Or Iesus Christ appelle ceste foy reuelation, c'est à dire, cognoissance qui prouient & est donnee inmediatement de Dieu, Matth. 16. veu que ce sont des choses qui se raportent, reueler & cognoistre, ou apprehender par l'esprit, comme parler & ouïr. Neãtmoins i'accorde qu'il y a grande difference, entre simple cognoissance, & intelligence ou science: car la foy n'est point appuyee sur raisons ny sur les sens humains, & ne cerche point les causes des mysteres qu'elle embrasse, mais se repose du tout sur la volonté de Dieu, manifestee en sa parole, de laquelle elle a cognoissance plus ou moins, selon ce degré de mesure que Dieu luy donne par son esprit: autrement si la foy precedoit toute cognoissance des mysteres celestes, en quelle

ſorte la pourroit-on confeſſer & manifeſter, c'eſt à dire, en rendre raiſon? 1. Pierre 3. Et comment ſe pourroit-il faire, qu'on s'aſſeuraſt en Dieu, ſans le cognoiſtre, eſtant certain que les affections du cœur ſuyuent la cognoiſſance & apprehenſion de l'Eſprit? *Ignoti enim nulla cupido.* Par ainſi n'importe pourueu qu'on diſtingue la ſimple cognoiſſance d'auec l'intelligence ou ſcience, de ſuyure la verſion cõmune du paſſage d'Eſaie, qui ne veut dire, qu'il faille croire pour ſimplement cognoiſtre, mais ſeulement pour auoir intelligence. Il paſſe aux raiſons par leſquelles il faut cognoiſtre les Docteurs deuant que la doctrine. D'autant qu'ils la croyent & l'entendent, il la faut croire & entendre de leur bouche: mais c'eſt la queſtion, ſi tous ceux qui ſe diſent Docteurs de l'Egliſe, Paſteurs & Eueſques, le ſont. Et cõment les cognoiſtra-on, que par leur doctrine? par ainſi ceſte raiſon n'eſt point raiſon, mais comme l'on dit en l'eſcole, *petitio principy*. Il adiouſte, que ces Docteurs eſtans les diſpenſateurs & conſeruateurs des myſteres celeſtes, & conducteurs de l'Egliſe, & la repreſentans, ceſte ſolemnelle promeſſe de Ieſus Chriſt leur appartient, de ne les abandonner iamais, iuſques à la fin du monde, Matthieu 28. verſet 20. ce que i'accorde, pourueu qu'ils s'aſtreignent au commandement qui precede la promeſſe: c'eſt qu'ils enſeignent les choſes que Ieſus Chriſt leur a commandees, ſans addition, diminution, ou alteration & changement quelconques. Parquoy ſuiuant ceſte condition, il faut venir touſiours à la doctrine: & Sponde voyant bien que tout ce qu'il auoit dit n'eſtoit que fueilles

de figuier pour se couurir : maintenant pour parler à bon escient, & nous faire cognoistre à la verité & par de vraye marques quels Docteurs nous deuõs escouter, leur en baille deux, la foy, & la charité: lesquelles aussi en la marge, & à bon droit. il attribue à l'Eglise, Actes 4.verset 32.& 2.verset 41.42. Il entend par la foy, vsant d'vne metonymie fort eloignee l'amour de Dieu (mais laissons ces digressions) il prend la charité pour l'amour du prochain. Bref exprimant ces marques par negation, n'estre point heretique ne schismatique : c'est l'indice, dit-il, d'vn bon pasteur. Ce n'est pour vray assez dit: mais d'vn mauuais payeur, ayons-en ce que nous pourrõs: l'heresie est desloyale enuers Dieu, le schisme deschire l'vnion, & la cõmunion de l'Eglise : estre desloyal, c'est estre infidele, c'est n'auoir point de foy, ains estre contraire à la foy. Et ne peut estre la foy sans la parole de Dieu, & sans la pure doctrine, ie croy que Sponde ne le voudroit nier: & pour payer tout cõptant, voicy dequoy, Rom. 10. Act. 2. Ephe. 4. Partãt si la foy est marque de vrais & bons pasteurs, & l'heresie des mauuais & faux pasteurs: & que les vrais pasteurs sõt les marques de la vraye Eglise qu'ils representent, il s'ensuit de toute necessité, que c'est la pure & vraye doctrine celeste, qui est vne marque essentielle, tant des maistres ou docteurs, que de l'Eglise. C'est en la pag. 65. où Sponde se prend ainsi par ses propres conclusions, Dieu extorquant la verité de celuy qui la veut nier & degrader : toutesfois faisant de l'empesché en la page 142. où veut-il (parlant de Caluin) que ie trouue ces marques, s'il n'a quelques vns en main.

qui me preſchent ceſte parole, & m'adminiſtrent ces Sacremens? neſt-ce pas nous oſter le moyen de les recognoiſtre, ſi l'on ne nous dit quand & quand qui eſt celuy qui les a? ô ſubtilité incognue! Les marques ont beſoin d'autres marques, & ces dernieres d'autres encores: & ainſi, ſelon ton dire, il ne ſera iamais iour, il ne ſera iamais fait, à la fin tu nous ameneras à l'infinité & eternité du monde. Les marques ne ſe peuuent point cognoiſtre, ſi l'on ne dit qui les a: Celuy doncques qui a ces marques, ſera la marque d'icelle, & ce ne ſeront plus de marques: parquoy il ſuffiroit de dire ſeulement, celuy qui les a, ſans autre choſe. Mais pourquoy ſont-ce enſeignes, deſquelles nous parlons, que pour te monſtrer, non qui eſt celuy qui les porte: car ſi tu vois la liuree blanche ou rouge, tu vois auſſi celuy où elle eſt pendue, mais quel il eſt, & qui il eſt, à cauſe d'icelles. Et doute, Sponde, qui ſont ceux qui ont ces marques de l'Egliſe, ce ſont des hommes & aſſemblees d'hommes: parquoy il ne faut point enſeigner, ce dequoy perſonne ne s'enquiert point, & qui eſt treſ-clair, mais ce qui eſt en diſpute. Il nous faut donques cercher & voir, ſi ceux qui ſe vantent d'eſtre l'Egliſe, ont ces liurees, & ſi ceux qui ſe vantent de les auoir les ont, & non point dire ſimplement, tels les ont: Car il le faudroit prouuer, & ce ſeroit vne queſtion de faict, ou bien dire, que ces marques ne ſont ſuffiſantes pour deſigner la vraye Egliſe. La ſimilitude miſe en auant, ne conuient en aucune façon au propos où nous ſommes: Car l'Egliſe n'eſt pas le ſalut, comme les threſors ſont les richeſſes: ou ſi Sponde

l'eſtime, c'eſt vn pur & vray idolatre : mais bien vn des moyens ſubalternes pour obtenir le ſalut. Quiconque dõc enſeigne le moyen pour auoir & poſſeder ce threſor precieux & ſalutaire Ieſus Chriſt, & quiconque dit que l'Egliſe viſible, eſt celle où la parole de Dieu eſt preſchee purement : en la definiſſant, la diſtingue de toutes compagnies qui fauſſement en prendroyent ou prenent le nom, & s'en donneroyent & donnent le tiltre, & par meſme moyen monſtre, non le lieu particulier, car c'eſt vn accident ſeparable de l'Egliſe : mais quels hommes il faut tenir pour Egliſe, & ce qui eſt la vraye & eſſentielle forme & proprieté d'icelle. Icy deſſus Sponde obiecte, que c'eſt le renuoyer au meſme doute : car cercher l'Egliſe, c'eſt cercher ceſte parole, & ces Sacremens. Ie reſpon, qu'il ſe trompe, veu que quiconque cerche l'Egliſe, ne la cerche pas comme doutãt s'il y a Egliſe, pour ſe contenter de quelque ſigne qui apporte coniecture & vray-ſemblance en vne grande obſcurité, où on ne voye nulle trace d'Egliſe : mais comme deſirant ſcauoir quelle eſt la vraye Egliſe parmi tant d'aſſemblees qui en portent le nom, & ont des ſemblances & ſimilitudes d'Egliſe : parquoy pour eſclaircir ceſte doute, il n'y a que la ſeule definition qui y ſuffiſe. Quand doncques on cerche quelque choſe entre ſes contraires, ou choſes diuerſes : lors vrayement quelques proprietez, ou meſmes accidens & marques communes, peuuent ſuffire : mais quand on veut trouuer quelque choſe entre ſes ſemblables, c'eſt à dire, entre ceux qui ont meſmes qualitez externes, il

faut lors auoir recours à la definition & declaration de la nature & essence de la chose. Que si Sponde tergiuerse, que c'est vne mesme chose que la definition & la chose definie, il merite estre renuoyé à sa dialectique, qui luy enseignera qu'il y a difference pour la façon, & de le signifier & de l'entendre. Ie nie neantmoins que l'Eglise soit la predication de la parole, & l'administration des Sacremẽs: mais bien, dy-ie, que c'est vne proprieté ou vn effect qui sort immediatement de la nature de l'Eglise visible: car où ce *sainct ministere* est exercé, comme dit a esté, c'est là où est l'Eglise. Ie supplie le lecteur d'estre patient, aux raisons contraires de nostre Antagoniste, qui poursuit son propos en ces termes: Cuidez-vous que ie ne cerche que l'ame? c'est le corps aussi que ie cerche. Or ie le prie de se reso*uenir*, que *c'est qu'il* a appellé le corps de l'Eglise en la page 62. n'est-ce pas les hommes desquels elle est composee & conduite? par-ainsi s'il ne cerche que le corps de l'Eglise, il ne cerche que des hommes. *Mais il s'entend*, car il imite ce philosophe Diogenes, qui en plein iour, auec vne lampe, cerchoit des hommes. *Diogen. Laer. in vita Diogen. Cynici.* Toutesfois qu'il parle luy-mesmes, ie recueille de ses propos suiuans, qu'il veut dire par le corps de l'Eglise, les marques exterieures, lesquelles il cerche, & non les interieures, la forme visible, & non l'inuisible: bref, les differences externes. Et quoy? prescher la parole de Dieu, est-ce vne marque interieure? & administrer les Sacremens, est-ce vne chose inuisible? ce

qui s'oit & se void, n'est-ce pas quelque chose corporelle ? Et ce qui est corporel, n'est-il pas perceptible par les sens, & pourtant exterieur? Sponde veut dire, qu'il ne cerche point de marques essentielles d'Eglise, mais accidentales : car il en veut selon sa nature, qui est d'estre accident à l'Eglise. *nam abest & affuit citra perniciem rei*, il a esté present, & est absent presentement, sans que l'estat & essence de l'Eglise en deperisse pour cela. Pourquoy quiert-il plustost les marques exterieures, que les interieures ? Quand ie demande vn homme, dit-il, ie scay qu'il faut qu'il aye de la raison pour estre vray homme: mais s'il n'y en auoit qu'vn au monde, & que ie le cerchasse, il m'en faudroit bailler d'autres marques que les interieures: il me faudroit depeindre la forme visible, plustost que l'inuisible. La somme de son propos & de sa raison reuient à cecy, qu'il demande des marques & signes exterieurs : par ce qu'il ny a qu'vne Eglise, c'est à dire donques, que l'Eglise est vne espece & nature generale, & non vn indiuidu. Or ie luy demande aussi, comment est-ce que les especes sont distinguees entr'elles, que par les differences essentielles, qui monstrent tout ensemble, qu'est-ce, & que c'est ceste chose, & ceste nature: au contraire, les indiuidus sont distinguez par collection de plusieurs accidens & qualitez communes, qui toutes ensemble ne peuuent conuenir en vn autre indiuidu de ceste espece. Parquoy s'il n'y auoit qu'vn homme au mõde, comme il n'y a qu'vne Eglise Catholique, il se faudroit nten ter de la definition d'homme,

me, pour le ſeparer de toutes autres choſes : tout ainſi qu'il n'eſt beſoin de rien plus, pour faire bien cognoiſtre le Soleil qui n'eſt qu'vn, que de la difference eſſentielle, qu'il n'a commune auec autre creature. Par cela chacun pourra iuger, combien la raiſon ancienne eſt non ſeulement friuole, mais auſſi faiſant contre luy : car ce qu'il pourſuit ne la fortifie pas d'auantage, en diſant, Il me faut depeindre pluſtoſt la forme viſible que l'inuiſible, à fin que ie ſache pour le moins quelles ſont les differences externes. Si, comme nous auons dit, les Sacremens ſont choſes viſibles, il s'enſuit que Sponde, a ce qu'il requiert, que s'il veut lineamens externes, tels que pourroit eſtre la figure du corps de l'homme, pour le diſtinguer d'auec les beſtes brutes : qui ne void qu'vne telle deſcription ne peut ſeruir de rien, pour ſeparer les compagnies qui ſe diſent Egliſe, & ne le ſont point ? qui ſe couurent auſſi & ſe parent de ſes qualitez? Mais ie m'eſtonne que Sponde ne conſidere, que ſi la figure de l'homme a ce pouuoir de l'eſleuer par deſſus les beſtes, & les faire voir & cognoiſtre autre, la raiſon le fera encore beaucoup plus, ſi quelques accidens diſtinguent l'Egliſe, combien à plus forte raiſon les vrayes differences ? Il me dira, On doit commencer par les premiers. Reſponſe, ſelon les perſonnes à qui on a affaire, & c'eſt l'ordre de prudence, neantmoins la vraye & commune methode veut, qu'on commence la declaration de quelque choſe, par ce qui eſt le plus eſſentiel : qui eſt auſſi le plus general, le plus aiſé à cognoiſtre, & que de là on viene

à ce qui eſt accidental, qui eſt d'ordinaire, particulier,& moins cognu de ſa nature & intelligible à noſtre eſprit : quoy que peut-eſtre, plus familier à nos ſens Cicer.liure 1.des Offic.toutesfois laiſſons là l'ordre & façon d'enſeigner, & que ces diſputes ſoyent pour les Dialecticiens : parlons de la verité,& examinons en quelle ſorte Sponde nous marque l'Egliſe, & s'il eſt meilleur Theologien, que ceux qu'il a entreprins de reprendre. Et deuant qu'aller plus auant, remarquons combien de fois il ſe contredit,ſur ce ſuiet des vrayes & eſſentielles marques de l'Egliſe : tantoſt il adouë que la parole de Dieu & les Sacremens ſont de ces marques, tantoſt il le nie, comme en la page ſeptantieſme, diſant que hors l'Egliſe, il peut trouuer la parole de Dieu & les Sacremens: & ne ſe ſouuient-il point auoir eſcrit, qu'il cerchoit l'Egliſe pour trouuer ces choſes? Si le ſalut n'eſt point hors l'Egliſe, ny la parole de Dieu : ſi ceſte-cy en eſt dehors, & l'autre auſſi quand & quand. Pour faire valoir ſon dire, il cotte en la marge ſainct Auguſtin, *Tom. 7. ſerm. ſuper geſtis de Emerito*, lequel il nous eſt fort aiſé d'expoſer par ſoy-meſme,ſi Sponde ſe ſouuient de ce qu'il a eſcrit.Nous ne diſons pas ſimplement,que la parole de Dieu & les ſaincts Sacremens ſoyent les marques de l'Egliſe,mais la parole de Dieu purement preſchee,c'eſt à dire, à laquelle on n'adiouſte, on ne diminue & on n'altere & change rien, Deuteron. 4. Apocalypſe. 22. Ezechiel.3.& 33. Les Sacremens auſſi adminiſtrez & receus ſelon l'inſtitution de Ieſus Chriſt,c'eſt à dire, & au lieu

& en la façon, & par ordre & perſonnes appellez à cela de Dieu: voila ce que nous diſons. Or S. Auguſtin parle, au lieu allegué, en general, de la doctrine de l'Euangile, des Sacremens, de la priere, du chant: brief de ce que les heretiques & ſchiſmatiques peuuẽt auoir de commun auec les Orthodoxes & vraye Egliſe en ces marques-là, & non pas de ce qu'il les ſepare & diſtingue en icelles-meſmes. Et qu'ainſi-ſoit, qu'on liſe le meſme ſainct Auguſtin au liure 2. contre les lettres de Parmenian, au chap. 13. & 14. où il dit, que le Bapteſme voire le vray Bapteſme en ſon eſſence hors la vraye Egliſe, eſt donné illicitement & receu pernicieuſement, ou auec dommage. L'argument donc de Sponde eſt captieux, qui veut conclurre, de ce qui eſt dit ſimplement & generalement par ſainct Auguſtin, ce que nous diſons auec certaines reſtrictions & pour certain regard: que ſi ceſte reſponſe ne le contente, ie dy apres le meſme Docteur S. Auguſtin, que leſdits heretiques, autant qu'ils ont de la parole de Dieu & des Sacremens, ſont autant dedans l'Egliſe, & pour ce regard n'en ſont point dehors, encore que ceux qui les ont ſortent d'icelle. Les paroles dudit ſainct auguſtin ſont telles, liure 1. chap 1. du Bapteſme contre les Donatiſtes, *Quibus rebus oſtenditur, nos rectè facere, qui Dei Sacramenta improbare nec in ipſo ſchiſmate audemus, in quo enim nobiſcũ ſentiunt, in eo etiam nobiſcum ſunt: in eo autem à nobis receſſerunt, in quo à nobis diſſentiunt. non enim acceſſus iſte atque diſceſſus corporalibus motibus, ſed ſpiritualibus eſt metiẽdus: ſicut enim coniunctio corporum fit per*

continuationem locorum, sic animorum quidam contactus, est consensio voluntatum: si ergo qui recessit ab vnitate, aliquid aliud agere voluerit, quam quòd in vnitate percepit, in eo recedit atque disiungitur: quòd autem ita vult agere, sicut in vnitate agitur, vbi hoc accepit & didicit, in eo manet atque coniungitur. Qui ne receura ce payement, se monstrera fort chagrin. Et à quel propos adiouste-il, que l'Eglise est plus ancienne que les Escritures? qui debat ceste sentẽce? Nous disons, que la parole de Dieu est vne marque essentielle d'icelle Eglise: & par ainsi qu'il n'en y a eu iamais sans parole de Dieu. Et il se iette sur la façon, en laquelle ceste parole nous a esté communiquee & conseruee de toute corruptiõ. Nous sçauons que Dieu a parlé aux Patriarches & Prophetes en plusieurs sortes & manieres, Heb. 1. ver. 1. & par visions, & par songes, & bouche à bouche, & par autres tesmoignages celestes: & ne s'est pas contenté de parler vne fois, ains a daigné ouurir sa bouche plusieurs fois, voire il a commencé de l'ouurir pour faire son Eglise, & releuer de leur cheute ceux qu'il auoit esleus, ainsi qu'il a fait à Adam, Genes. 5. & les retirer des idolatries, cõme il a fait Abraham, Iosué 24. vers. 2. & ceste repetition de visions & de songes, a esté au lieu d'Escriture, laquelle puis apres Dieu a voulu mettre en vsage, à fin que sa verité ne periſt point par oubli, ou ne s'esuanoüist par erreur, ou ne fust corrompue par l'audace des hommes: par-ainsi Dieu ne parlant point auiourd'huy du ciel, il n'y a que les seules Escritures qu'il nous faille recognoistre pour parole de Dieu, qui seules ont

pleine certitude enuers les fideles: non à autre titre, sinon qu'ils tienent pour arresté, qu'elles sont venues du ciel. Parquoy ces Escritures receuës, creuës, entenduës, & preschees, sont auiourd'huy le fondemẽt de la vraye Eglise, diuers, non en substance de celuy des Patriarches, car c'est touſiours vne mesme doctrine: mais seulement en la façon de la proposer, & faire entendre aux hommes. Cela fait que Iesus Christ commande de sonder les Escritures aux Iuifs de son temps, Iean 5. Sainct Paul aussi nous enseigne, nostre esperance estre fondee sur les Escritures, Rom. 15. vers. 5. Ie dy donques, que si nostre esperance est fondee sur lesdites Escritures, aussi sera l'Eglise: car il y a mesme raison. Ce que Spõde abbaye contre icelles, pour les mettre bas, est de neant: car accordons qu'elles ayent esté toutes escrites, c'est à dire, celles du Nouueau Testament, par occasion (combien que sainct Luc & sainct Iean y resistent. Le premier au 1. chap. de son Euangile, vers. 3. 4. l'autre au chap. 20. aussi de son Euangile vers. 31. où il met les Escritures pour fondement de la creance, & au chap. 21. vers. 24.) Nous dirons que cela est vray, au regard des instrumens qui ont escrit, & nõ à raison de Dieu, autheur des Escritures qui les a inspirees, 2. Timot. 3. vers. 16. 1. Pier. 1. vers. 11. 2. Pier. 1. ver. 21. & qui a cõmandé les escrire, Apocal. 1. vers. 3. 11. & s'est serui de ces occasions-là: ce qu'il dit de plus, taschant d'infirmer leur authorité, & les debouter du rang qu'elles tiennent, est presque indigne de response, que nous n'auons pas tout ce qui a esté escrit,

mais nous en auons pour le fondement & edification de l'Egliſe. Et n'euſſions-nous point eu d'Egliſe, dit-il, ſi les Eſcritures ſe fuſſent perduës? Ie dy, qu'en la Theologie, il ne faut fonder argument ſur preſuppoſitiõs, & cas qui n'aduiendront iamais: car Dieu ne lairra en aucun temps ſon Egliſe, ſans ſes eſcrits ſacrez & diuins. Où eſt la promeſſe? au liure tant de celuy qui a eſcrit le premier, Deuteron. 4. verſet 2. que de celuy qui eſt le dernier Apocalypſe 22. verſet 18. 19. dont c'en eſt vn teſmoignage, que les tables de la Loy ont eſté de pierre: qui eſt vn indice & enſeignement de duree & perpetuité, Exode 34. verſet 1. Deuteron. 10. verſet 1. autant donc que durera l'Egliſe en ceſte vie, auſſi long temps demeurerõt les Eſcritures. Mais, dit Sponde, quelque piece de ces liures s'eſt perdue, car nous n'auons point tout ce qui a eſté eſcrit. I'accorde auſſi, que tous les liures ſont periſſables d'eux-meſmes: mais il eſt neceſſaire, à cauſe que Dieu l'a ainſi promis & ordonné, que les Eſcritures demeurent iuſqu'à la fin (*non neceſſitate conſequentis, ſed neceſſitate conſequentiæ*) & quand Dieu ne nous lairroit qu'vn ſeul liure, la verité de ſa promeſſe ſera touſiours verifiee en cela, & quand (comme dit Irenee, mal à propos allegué par Sponde, & contre luy-meſme) les Apoſtres ne nous euſſent point laiſſé les Eſcritures, il nous euſt falu ſuiure leurs traditiõs, laquelle ils ont baillee à ceux, à qui ils commettoyent les Egliſes: leſquelles paroles d'Irenee font preuue, qu'il n'y a plus de lieu d'alleguer les traditions des Apoſtres, veu que nous a-

uons les Escritures : Car il parle de l'vsage des traditions, c'est à dire, doctrine des Apostres, conditionnellement. Voici ses propres mots, lesquels Sponde corrompt, *Quid si neque Apostoli quidem Scripturas reliquissent nobis, nonne oportebat ordinem sequi traditionis, quam tradiderunt iis, quibus cõmittebant Ecclesias?* Le mesme Irenee par mesme moyen enseigne, qu'il n'y a que la seule doctrine Apostolique qui ait lieu en l'Eglise, & y soit receuë conformément à ce qui est escrit aux Actes chapitre 2. verset 42. 43. Et à fin qu'on n'estime point que ie face dire à ce sainct personnage, ce à quoy il n'a iamais pensé, c'est ici le commencement du quatriesme chapitre du troisiesme liure, contre les heresies: *Tantæ igitur ostẽsiones quum sint hæc, non oportebat adhuc quærere apud alios veritatem, quam facile est ab Ecclesia sumere, quum Apostoli quasi in depositorium diues plenissime in ea contulerint omnia quæ sint veritatis, vt omnis quicunque velit, sumat ex ea potum vitæ.* C'est à dire, Les Apostres ont mis en l'Eglise, comme en vn garde-manger & despence riche, toutes les choses qui sont de la verité : & qu'est il donc besoin des traditions & commandemens d'hommes ? mais il en sera parlé en autre lieu plus amplement, si le Seigneur le permet. Le dernier argument pour monstrer que la doctrine, ou parole de Dieu & les Escritures ne sont point la marque de l'Eglise, est, qu'il faut cognoistre l'Eglise deuãt que cognoistre les Escritures sainctes, car c'est à l'Eglise à ouurir ces liures, desiller les yeux, & a en tirer la mouëlle du sens: laquelle a les liures de ceux qui ont tiré ceste

moüelle par vne assistance continuelle de Dieu: qui de la premiere source qu'il a ouuert aux premiers, en fait ruisseler les fleuues iusques aux derniers. Il a esté desia respõdu à ceste apparence de raison, à sçauoir que l'Eglise Chrestienne & Apostolique, qui enseigne les Escritures & la doctrine contenue en icelles, se declare aussi & se manifeste par elles. Ceste Eglise doncques & l'Escriture, ne sont point separees ou esloignees de temps, ains qui a l'vne a l'autre à mesme heure: que si on regarde la priorité de nature les Escritures saincte, où si on aime mieux, la doctrine Apostolique precede l'Eglise, comme la cause va deuant l'effect: mais c'est (dit Sponde) à l'Eglise d'exposer les Escritures, à en tirer la moüelle, c'est à dire, puis que le sens des Escritures est de l'Eglise, icelle qui est l'instrumẽt, par lequel nous receuons l'intelligence, & par lequel nos yeux sont dessillez: (ie pense que Sponde ne l'entend point d'autre façon que ie le dy: car ayant autre intention, il blasphemeroit meschamment) doit estre plustost cognue de nous que les Escritures: veu qu'elles nous seroyent autrement inutiles. Il n'y a personne ie m'en asseure, mesme entre ceux de l'Eglise Papistique & Romaine, qui ne confesse, que la vocation à salut est de Dieu, laquelle pour estre salutaire & accompagnee d'efficace, doit estre non seulement exterieure, mais interieure. Or ce mouuement du sainct Esprit nous ameine quelquefois immediatement & du premier vol aux Escritures, & à certains passages d'icelles, ainsi qu'il se void en sainct Luc chapit. 4.

verſ. 17. & 18. Actes 8. verſ. 28. 32. Act 17. verſ. 11. & par ceſdicts paſſages des Eſcritures que Dieu leurs a ouuerts, comme il le peut immediatement, Luc 24. Act 16. ſont venus à la cognoiſſance de Ieſus Chriſt & de l'Egliſe : quelquefois Dieu a amenez & dreſſez par ſa ſecrette prouidence, ou volontairement & de propos deliberé, ou par occaſion en aſſemblees Eccleſiaſtiques, ou à certains perſonnages qu'ils ne recognoiſſoyent eſtre l'Egliſe ny membres d'icelle à ouïr la parole de Dieu, & ce qui eſtoit de leur propre ſalut, lequel Dieu ouurant & beniſſant le trauail de ſes ſeruiteurs, ils ont embraſſé, & finalement recognu ceſte aſſemblee pour vraye Egliſe, Act. 2. verſ. 37. 38. 39. 40. & chap. 4. verſ. 4. quelquefois Dieu s'eſtant manifeſté, renuoye ceux qu'il appelle tout droit à l'Egliſe & Miniſtres d'icelle, à ce que par eux ils oyent entendant les Eſcritures, c'eſt à dire, ſa volonté contenue en icelles, Act. 8. verſ. 28. & 9. verſ. 6. 11. 12. 13. & 10. verſ. 4. 5. 6. 27. 28. 29. 30. 44. parquoy Sponde ſe trompe, pronõçant que l'entree au royaume de Dieu, commence pluſtoſt par ceſte cognoiſſance, qui ſont ceux qui ſont l'Egliſe, que par l'intelligence & ouïe des Eſcritures. Que s'il replique, que c'eſt la voye ordinaire de commencer par la cognoiſſance de l'Egliſe, l'experience nous enſeigne le contraire : car les petis enfans des Chreſtiens ne cognoiſſent pas ſi toſt l'Egliſe, qu'ils commencent d'en eſtre membres : ce qui ſe fait non ſeulement par la vertu du ſainct Eſprit, qui les ſanctifie, voire dés le ventre de leur mere,

& les conioint auec Ieſus Chriſt : mais auſſi à cauſe de la promeſſe contenue és ſainctes Eſcritures, faites aux peres Chreſtiens & fideles, au profit de leurs enfans : Ie ſuis ton Dieu & de ta ſemence apres toy, Geneſe 12. & 15. & 17. & 22. Act. 2. de là ie conclu, que les Chreſtiens cognoiſſent pluſtoſt d'vne cognoiſſance vtile, reelle, ou effectuelle & ſenſible, qu'on appelle cognoiſſance d'experience, la doctrine & les Eſcritures, que l'Egliſe: tout ainſi que le petit enfant ſent pluſtoſt la nourriture de la mere, & cognoiſt le tetin & le laict qui luy eſt donné, qu'il ne la cognoit & ne la peut diſcerner d'vne cognoiſſance viſible, qui reſpond à la ſpeculatiue & theorique, d'auec les autres femmes. Et ce qui l'incite à la recognoiſtre & remarquer aux traits de viſage, & façon exterieure d'habits & veſture, croiſſant en aage, entre les autres femmes, c'eſt le profit qu'il en reçoit & en ſent: par ainſi l'Egliſe commence à ſe faire cognoiſtre, & preuient les hommes, principalement ſes nourriſſons, par la doctrine & les Eſcritures, où ce qui en depend & en eſt le ſeau, à ſçauoir, les Sacremens: ce qui renuerſe du tout le dire & propoſitiõ de Sponde, comme vn chacun pourra iuger. Tout ainſi dõc que la bõne mere n'atẽd point à nourrir ſes enfans iuſqu'à ce qu'elle ſoit cognue pour telle, ains anticipe leur cognoiſſance : ainſi l'Egliſe n'attẽd pas d'eſtre cognue de ceux qu'elle a conceus & enfantez, ny meſme des autres: ains elle ſe deuance & exerce deuoir, ou de pieté enuers les ſiens, ou de charité enuers les eſtrãgers. Mais c'eſt ſuffiſammẽt monſtré que la parole de Dieu & les Sacremens &

diſcipline,ſont les trois marques de l'Egliſe viſible. Venons à celles qu'il nous donne pour cognoiſtre l'Egliſe,c'eſt en la page 34. où il en fait le denombrement, & voicy ces mots: Nul ne la cognoit, à ſçauoir l'Egliſe, que par ſes vrayes marques, dont la plus ſignalee eſt celle de l'antiquité, au regard de celles qui ſont ſeulement d'vn iour:& puis celle d'vne perpetuelle ſucceſſion, de ceux qui en ont eu touſiours la conduite, auec le conſentement vniuerſel,& de tout temps: Eſquelles trois marques enſemble,comprinſes par ces trois mots,antiquité, perpetuité, & vniuerſalité, conſiſte viſiblement la promeſſe que Dieu luy a faite,de ne l'abandonner iamais. En ce lieu-là il ne prouue rien, parquoy tournons le fueillet,& cerchons s'il en a parlé auparauant.Ie ne trouue autre choſe, que ce qu'il en dit prochainement en confus en la page 67. que l'Egliſe ne fuſt iamais eſteinte, ny ne s'eſteindra. Mais qui de nous le met ſeulement en doute? quel liure des noſtres a-il leu autrement? c'eſt en vain qu'il entaſſe paſſages de l'Eſcriture & des Peres: ie croy pour ſe faire valoir en vne choſe bien claire, laquelle toutesfois il obſcurcit puis apres, car que veut dire cecy?que combien que tous les membres du corps ne ſoyẽt pas touſiours viuans,que le cœur de la foy ne meurt pas pourtant:ceux qui ſont vrais membres de l'Egliſe, ne peuuent iamais perir,& ceux qui ſe ſechent,n'ont iamais participé au ſuc de la racine & du tronc,qui les a portez pour quelque temps.La vraye foy n'eſt point temporelle,Matth. 13.& 16.Luc 22.Rom. 11. Matth.7. laquelle ne ſubſiſte point en l'air,comme il ſemble nous vou-

loir faire à croire, ny seulement és Escritures à cause de la doctrine : mais és esleus de Dieu, qui conuersent encore en la terre : que si quelques vns de ceux-là perissent, quelle asseurance me donne Sponde de l'eternité & duree de l'Eglise? car le tout ne peut estre eternel, si ses parties & membres sont perissables: parquoy en disant ce qu'il dit, il se contredit. Mais posons le cas que tout soit biẽ couché, s'ensuit-il que si l'Eglise est eternelle, qu'elle soit tousiours visible? c'est à dire, qu'elle aye tousiours le ministere de la parole, ou ce ministere en telle pureté qu'il doit estre, & qu'il n'y ait des nuages qui la couurẽt, & semblẽt l'auoir abysmee du tout. Les tenebres de la nuict nous cachent les montagnes, & neantmoins bougent-elles de leur place? le Soleil se cache tous les iours vers les Antipodes, & se perd-il? Les arbres semblẽt morts en hyuer, sans fruict, sans fleurs, sans fueilles, & neantmoins c'est lors que la racine est plus viue & vigoureuse. Sponde veut que l'Eglise luise tousiours, & qu'elle aye lumiere pour esclairer tout le monde. Or soit, mais le monde ferme les yeux pour ne la voir point, qu'aduiẽt-il? que ceste Eglise est inuisible au monde, toutesfois tout cela ne fait encores rien, pour monstrer que la duree ou eternité d'icelle en soit vne marque pour la faire cognoistre: car dire que la duree conuient à l'Eglise, aussi fait-elle à plusieurs autres choses: & ce qui est commun à ce qu'il faut distinguer, n'est iamais difference. Ie le confesse, dira Sponde, & ie scay que la seule longueur du temps n'est pas vn argument inuincible en toutes matieres, ny peut estre en ceste-cy. Quand il n'y

en auroit point d'autres, quels ſont-ils? oyons-les. Sponde ne les veut pas encore mettre aux champs, ains il inſiſte ſur la ſucceſſion & duree, cõtinuation & ancienneté de l'Egliſe. Qu'en dit-il? que ceux qui ont ſuccedé aux Apoſtres, & qui ont puiſé la doctrine du premier poinct de l'antiquité, & encore depuis ceux qui ont ſuiui ces derniers, & ainſi conſecutiuement, ont plus de cognoiſſance en ceſte doctrine, & la peuuent plus raiſonnablement auoir conſeruee, que ceux qui n'en ont ouï parler, & n'en parlent que depuis trois iours. Formons l'argument: Si la ſucceſſion & ancienneté de la doctrine eſt vne marque pour cognoiſtre l'Egliſe, la ſucceſſion des perſonnes l'eſt auſſi. pourquoy? pour ce que ceux qui voyent de plus pres, cognoiſſent plus diſtinctement & clairemẽt. Or les Anciens & ceux qui ont ſuccedé aux Anciens, ont veu de plus pres en vne doctrine ancienne: car ce qui eſt ancien eſt prochain des Anciẽs: il faut donc dire, que là où eſt la ſucceſſion & antiquité de perſonnes (par ce que l'antiquité de la doctrine y eſt auſſi) là eſt l'Egliſe. Ie reſpondray à ces propoſitions & maximes generales, premieremẽt qu'il les faut preſuppoſer pour entẽdre ſon dire, & les digerer ainſi que i'ay fait, & puis nous paſſerons à l'application d'icelles. Ceci n'eſt point vray en toutes ſortes de cognoiſſance, que tous ceux qui voyent de plus pres, & ſont plus voiſins de la choſe qu'il faut cognoiſtre, l'apperçoiuent plus clairement & plus d'iſtinctement: mais bien quelque fois és cognoiſſances qui procedent des ſens, & ſont de choſes naturelles & hiſtoriales, & non en la cognoiſſance qui s'acquiert par

l'Esprit de Dieu, & est des choses supernaturelles. L'exẽple est és Iuifs, qui ont vescu du temps de Iesus Christ & des Apostres, ayans le salut plus pres, Rom. 13. verset 11. lesquels ont eu moins de cognoissance, & ont esté en moindre nombre, non seulement que ceux qui ont precedé sa venue, & viuoyent du temps des Prophetes: mais aussi que ceux qui seront appellez à la fin des siecles, Rom. 11. Et encore l'experience nous enseigne, qu'és cognoissances sensuelles, quand l'obiect est trop pres de l'organe de son sens, il n'est pas si bien apprehẽdé, que quand il y a distance mediocre & bien proportiõnee. I'adiouste, que la proposition susdite se doit entendre, quand ceux qui voyent & cognoissent, sont pareils en force de veuë, & vsent de semblables instrumens: car si de deux qui ont les yeux foible l'vn vse de lunettes, & l'autre n'en vueille point, quoy que cestuy-cy soit plus pres de la chose qu'il faut voir, neãtmoins il ne la verra ny cognoistra si clairement, que celuy qui employe & se sert de verrieres, encore mesme qu'il soit plus esloigné en espace & lieu: ainsi en est-il de ceux qui anciennemẽt ont negligé les Escritures, moyen tres-propre & ordonné de Dieu, pour paruenir à vne vraye solide & salutaire cognoissance d'iceluy: lesquels se trouuent en fin surpassez en cognoissance par leurs successeurs, qui ont fueilleté lesdites Escritures, & les recognoissent pour seule parole de Dieu, où tout ce qui est necessaire, tant pour le seruir interieurement & exterieurement est contenu, que pour paruenir au vray salut. Et quoy? les anciens Peres ont-ils ignoré ceste parole? Ia ne m'auienne

de le dire, mais ils ne s'y ſont pas tous ſubmis ainſi qu'il faloit, pour dependre entierement d'icelle, & és mœurs & en la doctrine: & de là procede en partie l'empeſchemẽt de leur claire & pleine cognoiſſance: ce qui ſe trouuera eſtre ainſi, ſi nous regardons en quels erreurs ſont tombez les plus anciens & plus excellens Peres, condamnez auiourd'huy, & à bon droit, de tous, en leurſdits erreurs. En ce rang ſont Tertullien. Cyprian, Lactance, & autres. Mais qui a dit à Sponde, que la doctrine de verité, ait eſté plus pres de ceux qui ont veſcu du temps des Apoſtres, que de nous? ont-ils enſeigné vne choſe de viue voix, & vne autre en leurs eſcrits? le ſainct Eſprit qui eſt promis à l'Egliſe, ne ſe communique-il point auſſi bien aux derniers, comme il euſt fait aux premiers, s'ils ne l'euſſent tenté? Et encore pour dire vray, l'Egliſe a promeſſe d'vne plus grande clarté, ſouz la derniere venue du Fils de Dieu, pour deſconfire l'Antechriſt, que celle qui a veſcu tout auſſi toſt apres les Apoſtres, 2. Theſſ. 2. verſ. 8. Rom. 11. verſ. 25. 26. ſur ce dernier paſſage, eſt fondé ce qui eſt treſ-bien dit par S. Gregoire *lib. 19. Moral in 29. cap. Iob. cap. 9. quãuis poſt eoſdem dies, quibus deprimitur Eccleſia, iam tamen circa ipſum finem temporum, grandi predicationis virtute roboretur: nam ſuſceptis ad plenum Gentibus, omnem Iſraeliticum populũ qui tunc inuentus fuerit, in fidei ſinum trahet. Scriptum quippe eſt, donec plenitudo Gentium introiret, & ſic omnis Iſrael ſaluus fieret: ſed ante illa tempora erunt dies, in quibus ab aduerſariis paululum videbitur oppreſſa, &c.* Or comment eſt-ce qu'on conſeruera pour les autres, & tranſmettra-on

à la posterité en pureté, ce qu'on n'a peu garder pour soy pur, sain, & entier ? & ce qu'en le prenant, on a quand & quand souillé de beaucoup d'inuentions, additions, changemens & diminutions ? Ce que les Apostres & Euangelistes bailloyent, estoit trespur, mais les mains qui receuoyēt ceste doctrine n'estoyent si nettes & pures qu'il eust fallu: parquoy du temps mesme des Apostres, le ministere d'iniquité commençoit à s'ouurer, 2. Thess. 2. plusieurs heretiques se sont esleuez de leurs temps, qui ont taché de corrompre leur doctrine, les vns en vne façon, les autres en vne autre. Et pour s'en asseurer, qu'on lise sainct Luc és Actes, S. Paul en la 2. Timoth. chap. 2. vers. 17. 18. & sainct Iean en sa prem. chap. 2. & 4. & en sa seconde vers. 7. & autres passages: & qu'on cōsidere ce qui est aduenu à l'Eglise de Corinthe bastie par les Apostres & de leur viuāt: quelles fautes s'y commettoyent contre les mœurs? quels abus s'estoyent glissez en l'vsage & pratique des Sacremens ? quels erreurs auoyent desia occupé les esprits des hommes contre la vraye doctrine ? quels schismes desia demembroyent tout ce corps ? combien de façons indecentes estoyēt receuës és assemblees Ecclesiastiques? de toutes lesquelles corruptions ils sont reprins par S. Paul, en la premiere Epistre qu'il leur adresse : aussi tost que la bonne semence a esté iettee au champ, l'homme ennemi est venu, & y a semé aussi l'yuroye, Matth. 13. 24. non seulement és cœurs & entendemens de ceux qui ont fait sectes à part : mais de ceux mesme qui ont gardé ceste vnité, & n'ont esté pousser d'aucune

d'aucune mauuaise affection: ains, ou pour s'estre trop voulu accommoder ou aux Philosophes & Payens d'où ils sortoyent, ou aux façons de faire ausquels ils succedoyent, ou auoir voulu tirer toutes choses à imitation, ou auoir esté trop hardis en inuentions de ceremonies, sans se tenir dans les bornes de la parole de Dieu. Ils ont mis de tres-mauuais fondemens, & ouuert la porte à ceux qui sont venus apres eux, d'adiouster sans cesse, & difformer l'Eglise par fausses doctrines & traditions humaines, en la façon qu'il se void en la Papauté, l'Eglise estant allee tousiours de mal en pis, & les hõmes s'esloignant d'autant de la verité & pureté des Apostres & anciẽs, qu'ils s'esloignoyent de leur temps: d'où ie conclu premierement, que la succession de doctrine ne se peut recueillir en bonne consequence, de la succession personnelle: & que les plus anciens, voire ceux qui ont prochainement succedé aux Apostres & Euangelistes, ont failli & erré. Secondement, que le chemin est aussi bien ouuert, voire mieux à nous, qui sommes en ce dernier temps, & depuis trois iours, comme dit Spõde, à cognoistre la verité & doctrine Apostolique, & la vendiquer des tenebres, & reiettans les seruices controuuez par les hommes, restablir le pur seruice de Dieu: qu'à ceux qui estoyẽt il y a mille ou quinze cens ans, d'autant que nous auons les mesmes Escritures saincte communes, & maintenant anciennes. En troisiesme lieu, que quoy que la verité soit de sa nature plus ancienne que le mensonge, contraire à ceste verité: toutesfois ceste ancien-

neté n'empeſche, que les erreurs ne ſoyent de long temps : & s'il le faut dire, pareils en temps, qui ſe puiſſe diſcerner à la vraye doctrine. Bailler donc l'ancienneté pour marque, ou de la verité, ou de l'Egliſe, ſans dire autre choſe, eſt expoſer les hommes à tromperie & deception, & leur bailler vne reigle difficile à eſtre appliquee de tous, pour pouuoir iuger par icelle, le vray d'auec le faux: car elle requiert cognoiſſãce particuliere de ce qui a eſté fait en tous aages & ſiecles, voire preſque en chaſque iour depuis les Apoſtres. Que ſi on ne ſe veut departir de ces termes, ie ne m'en tormenteray pas beaucoup, pourueu qu'on parle ainſi, que ceſte antiquité eſt la marque de la verité & de l'Egliſe, qui prend ſon commencement de Dieu, de Ieſus Chriſt, des Prophetes & Apoſtres : & ne reſtera par ce moyen que venir à l'application & aſſomption, comme on parle és eſcoles. Or ceſte doctrine reuient à ce que nous auons dit des Eſcritures, & des enſeignemens contenus en icelles, ceſte doctrine eſt veritable qui eſt la plus ancienne. Or la doctrine des Eſcritures eſt telle, comme ainſi ſoit qu'entre tous les eſcriuains, Moyſe ſoit le premier, & qui a precedé tous autres : il s'enſuit donc que la doctrine tiree des Eſcritures, eſt l'enſeigne de l'Egliſe. On s'eſcrie, il faudra donc ſçauoir toute l'Eſcriture, deuant qu'eſtre aſſeuré de la verité & de l'Egliſe. Ie reſpon, que nous auons le ſommaire de ceſte Eſcriture, & les maximes & articles principaux, tant de ce qu'il nous faut croire au Symbole des Apoſtres, & de ce qu'il nous faut eſperer

&demander à Dieu en l'oraiſon Dominicale, que delce qu'il nous faut faire és dix Cõmandemẽs: à quoy ſi nous cõpaſſons toutes doctrines, il nous ſera à l'inſtant aiſé, aſſiſtez de l'Eſprit de Dieu, de iuger où eſt la verité, laquelle puis apres nous ſera rendue plus claire, & nous plus fermes & aſſeurez en icelle, par la lecture des Eſcritures, contre l'authorité & antiquité deſquelles Sponde demande, que nous monſtrions par quelque ferme demonſtration, que ces ſaincts liures ſoyent ceſte parole de Dieu, laquelle nous ſommes obligez d'entendre: & que nous diſions qui nous fait croire qu'iceux le ſont, & non autres. Ce qui eſt demandé a eſté deſia fait, toutesfois pour luy donner ce contentement, reſpondons encore: Ces Eſcritures ſont la parole de Dieu, qui ont eſté inſpirees par luy-meſme, & auſquelles il a rendu & rend teſmoignage, tant viſible & exterieur en general, qu'inuiſible en l'ame d'vn chacun. Or ces choſes competent aux Eſcritures, que nous pellons la ſaincte Bible, 2. Tim. 3. ve. 16. 1. Pier. 1. ver. 23. 2. Corint. 1. ver. 17. Epheſ. 1. ver. Par-ainſi ceſte demõſtration eſt plus certaine & plus claire qu'aucune qui ſoit dans Euclide. De là s'enſuit, qu'il faut de neceſſité entẽdre ces Eſcritures, puis qu'elles ſeules nous rendent ſages à ſalut: & que qui eſt de Dieu, prend plaiſir à ouïr la parole de Dieu, Iean 8. 2. Pier. 1. 1. Tim. 3. v. 15. 2. Tim. 3. mais qui nous a dit que ces liures ſoyent la parole de Dieu, & les nous a premierement mis en main? L'aſſeurance & demonſtation certaine, comme il a eſté touché, vient de l'Eſprit de Dieu,

l'organe & cauſe inſtrumentale, pour le nous dire & le nous bailler : le teſmoin exterieur pour le nous faire croire, ſont certaines Egliſes particulieres, qui auoyent en depoſt ces eſcrits, & les tenoyent de la main meſme des Prophetes & Apoſtres: à quoy eſt interuenu le conſentement vniuerſel de toute l'Egliſe. Voila ce que nous pouuons & deuons reſpondre à ces demandes, qui ne peuuent ſuffire à Sponde, pour en faire les triomphes qu'il fait, à ſçauoir que l'Egliſe, qui a conſeruée les Eſcritures & ces ſaincts cayers, & les a maintenus contre tant de ſortes d'ennemis, les a auſſi entendus : & de ce font foy les labeurs de tant de ſaincts perſõnages qui ont trauaillé: parquoy c'eſt fauſſement que nous diſons, que nul ne les a iamais compris, ny en tout, ny en partie, iuſqu'au premier preſche que Luther fit contre les indulgences : que nous ſommes arrogans de dire, que nos nouueaux Docteurs ſont tous pleins de lumiere, & que l'antiquité n'a que des obſcuritez. I'oy icy maintes calomnies, pour fortifier la foibleſſe de ſes cõſequẽces. Nous ne meſpriſons pas les eſcrits de ceux, qui ont anciennement trauaillé en l'interpretation de l'Eſcriture ſaincte, mais nous les liſons auec iugemẽt & diſcretion, & en la façon qu'ils le veulẽt & demandent. Nous ne diſons auſſi, qu'ils n'ayent rien entendu és Eſcritures, & ceſte impoſture & calomnie ſera aiſément deſcouuerte, par ceux qui liront nos Docteurs. Nous honorons l'antiquité, nous y recognoiſſons de belles & grandes lumieres, que Dieu a allumees de temps en temps, & par

leſquelles en partie nous combatõs l'Antechriſt, & le deſconfirons auec ſa fauſſe doctrine: mais bien monſtrons-nous appliquans l'eſquierre, à ſçauoir, ceſte meſme Eſcriture, par collation des paſſages des plus clairs aux plus obſcurs, & les maximes generales tirees deſdites Eſcritures: voire par les meſmes Docteurs anciens, à quelqu'vne de leur doctrine plus ſpeciale & particuliere, qu'ils ſe ſont foruoyez du vray ſens, & n'ont pratiqué ce qu'ils ont dit eux-meſmes: ains ont meſlé de l'yuroye parmy le bongrain, ou faute de n'y auoir apporté ceſte diligence, emportez par la multitude & erreur deſia receu, & ne voir encore les effects & fruicts mauuais d'iceluy (*nam dato vno abſurdo alũ facile ſequitur: & paruꝰ error in principio eſt maxime in fine. Ariſt. lib. 1. de cœlo & mundo. & vno principio illicito dato, plurima mala ſequuntur*) qui les leur euſſent deſcouuert: ou pour n'auoir pas les aides neceſſaires à l'interpretation deſdites Eſcritures, à ſçauoir, la cognoiſſance des lãgues, & autres choſes ſemblables, que de Beze a fort bien remarquees en ſon epiſtre, qui eſt deuãt l'expoſition Latine & methode du nouueau Teſtament: laquelle ſi Sponde euſt bien leuë, il ne parleroit comme il fait. Si la ſeule malice ne luy ouure maintenant la bouche, ces conſequences ſe trouueront non moins fauſſes du premier abord, qu'il s'eſt declaré grand calomniateur. Et premierement qui a iamais ouy dire, que tous ceux qui gardent quelques liures & papiers, ſoit pour eux, ſoit pour ceux qui viendront apres eux, les entendent quand & quand, ou les liſent

& les facent entendre & cognoiſtre aux autres? L'exemple s'en void aux Iuifs, qui ont eſté les libraires des Chreſtiens. I'accorde que c'eſt du deuoir de l'Egliſe: mais les guettes ordinaires ont eſté aueugles, ou ce ſont endormies. L'ambition, l'auarice, les richeſſes, le luxe, les honneurs, les affaires terriennes, ou les rendent pareſſeux & negligens, ou les deſtournẽt du principal de leur deuoir: mais Dieu a ſuſcité en tout temps quelques vns, pour conſeruer ceſte verité & la manifeſter à ceux à qui il a fait la grace de la cõprendre. La pluſpart des Eueſques, Prelats & autres Miniſtres, ſe contentans de retenir les papiers, & non la doctrine, d'en lire quelques pieces & mots en langue eſtrangere, & non de les expoſer & faire entendre pour l'edification de l'Egliſe: en fin n'ont eu autre ſoin, que d'en faire adorer, par vne idolatrie execrable la couuerture, ou de conuertir les mots, lettres & ſyllabes, en pure ſorcelerie. Paſſons outre, & voyons les autres conſequences que l'antiquité de l'Egliſe ne peut eſtre cõbatue par l'Eſcriture, puis que c'eſt ceſte Egliſe meſme qui la nous rend certaine. Il a eſté deſia reſpõdu, que noſtre foy qui prẽd ſon object des Eſcritures, n'eſt point fõdee ſur l'Egliſe, mais ſur le Seigneur, qui les authoriſe par ſon Eſprit au cœur des fideles, ſe ſeruant neantmoins & employant comme vne aide ſeconde, le conſentement des fideles. Et quand nous accorderions, que la certitude des Eſcritures depend de l'Egliſe, s'enſuit-il que l'antiquité d'icelle, ne ſe doyue & puiſſe prouuer par les Eſcritures, qui nous enſeignent les premiers

fideles, qui iamais ont eſté au monde, & les premieres Egliſes recueillies par les Apoſtres? Dieu eſt plus ancien que les Eſcritures, plus ancien auſſi que le monde: car il eſt eternel, & eſt l'autheur de toutes choſes, donques par icelles la diuinité, la creation du monde, la ſageſſe & puiſſance de Dieu ne ſe manifeſtent & ne ſe declarent point? Il en faut croire l'Apoſtre, Hebreux 11. & Rom. 1. mais d'autant que quand nous parlons de l'antiquité de l'Egliſe, nous n'entendons point ces lieux, ny ces hõmes, mais la doctrine & police ou eſtat de l'Egliſe: nous diſons que ceſte antiquité ne ſe doit ny ne ſe peut prouuer que par les Eſcritures, d'autant qu'elles contiennent le recit, non ſeulement des choſes qui ont eſté du temps qu'elles ont eſté eſcrites, & de la doctrine qui eſtoit receuë & enſeignee pour lors, mais auſſi des choſes qui eſtoyent long temps auparauant paſſees. Somme, tout ainſi que par les Eſcritures nous ſommes rendus certains de la creation du monde, ainſi auſſi nous aduertit-elle de la vraye doctrine, qui a eſté preſchee & enſeignee de Dieu, & creuë des fideles depuis le commencement du monde. Ie ſuis contraint de m'eſtendre ſur ce ſuiet des Eſcritures: car Sponde qui voltige de toutes parts, me tire quelquefois hors du chemin, comme il fait en ceſte page 70. où dés le commencement, il parle de l'interpretation de l'Eſcriture, le ſens de laquelle n'a point eſté ignoré, dit-il, ſi groſſierement, que nous diſons, par l'Egliſe: par quelle Egliſe? par celle qui a eu vne ſi ſaincte diſcretion de n'y meſler rien d'eſtrãge; &

le contraire, par ceſte Egliſe qui l'a approuuee ce qu'elle n'euſt fait ſans l'entendre. Sponde allegue ceci, pour nous faire receuoir tout ce qui aura eſté eſcrit par les anciens, ſans iugement quelconque: & de là inferer, que l'Egliſe Romaine & Papiſtique a l'antiquité de la doctrine. Or nous reſpondons, que ce ſont deux cognoiſſances bien differentes en degré, que de cognoiſtre les qualitez externes de quelque choſe, & de cognoiſtre la nature, ſubſtance, forme, & proprietez eſſentielles d'icelle. Chacun qui a des yeux, iuge de l'excellence, beauté, & vtilité du Soleil: mais tous n'entendent tous ſes mouuemẽs & periodes, toute ſa grãdeur, toutes ſes vertus, & tous ſes effets: ainſi la majeſté de l'Eſcriture a eſté cognue & l'eſt, de tous ceux qui ont l'Eſprit de Dieu, qui leur rend ce teſmoignage, qu'elle eſt diuine & celeſte. Mais il n'y a homme, ny aſſemblee ſaincte, quoy que grande & qualifiee, qui puiſſe venir à vne parfaite intelligence d'icelle, & qui n'ignore beaucoup de choſes qu'elle contiẽt, & ne ſe trompe en l'expoſitiõ de pluſieurs paſſages. Les Peres anciens donques, & les ſaincts Conciles, ont iugé droictement en general, que ces liures ſeuls eſtoyent la reigle de noſtre foy, que nous appellons la ſaincte Bible: mais ils ont meſlé beaucoup de choſes eſtranges, & contraires en l'expoſition de pluſieurs lieux d'icelle: & ce à la verité pour ne les auoir examinez, quoy que Sponde die. Toutesfois nous n'accuſons pas tous les Conciles, meſmes ceux ſur leſquels l'Antechriſt a exercé ſa tyrannie, & par leſquels il eſt venu au feſte

d'icelle, de les auoir malicieuſement combatues, mais bien ouuertement negligees, & orgueilleuſement reiettees, en la reſolution des poincts principaux de la foy, auec vne conſpiration vniuerſelle: Et nions que d'vn conſentement vniuerſel, & ſans contradiction d'aucun, les dogmes faux ayent eſté receuz: car l'hiſtoire de l'Egliſe nous enſeigne, les combats qu'il y a eu, la violence dont on a vſé à l'encontre des contrediſans, pour faire receuoir ce qui ſembloit bon aux precurſeurs, fuſſent Eueſques ou Empereurs, Conciles generaux, ou prouinciaux, de l'Antechriſt. Parquoy diſons, Si par les Eſcritures ſainctes on monſtre, que l'Egliſe meſme qui a ſuccedé prochainement aux Apoſtres, n'a point eſté pure de tous erreurs, & que l'Egliſe Papale n'en a que la face ſeulement: *il s'enſuit* que les Conciles anciens n'ont pas bien examiné leſdites Eſcritures en tous les poincts de doctrine. Or le premier eſt vray, qui doutera donc maintenant du ſecond & dernier? ſi l'ancienneté & duree de ſiecle en ſiecle eſt vne marque eſſentielle & propre de l'Egliſe viſible, il y aura vne compagnie viſible recueillie en certains lieux, remarquables, notoires, & cognue, qui aura eſté ferme par beaucoup de cẽtaines d'ãnees, & qui aura ſerui & ſert à Dieu en toute pureté, ſans idolatrie & ſuperſtition: qui reſiſte & aura reſiſté à tous faux Prophetes, ſeducteurs & miniſtres de l'Antechriſt, en maintenãt la vraye & ſalutaire doctrine de Ieſus Chriſt, & la ſeellant de ſon propre ſang, & qui en fin aura conſerué iuſqu'à maintenant l'vnité des cœurs & conſen-

tement de doctrine, & ordre institué de Dieu, auec tous ses membres. Or au dernier, Sponde se mesprend, & ne peut estre adapté à l'Eglise Romaine, qui a esté voirement ferme, & a continué longuement, mais en apostasie & reuolte: qui a gagné sur l'idolatre, mais en surpassant en toutes sortes d'idolatries & superstitions les plus Payens & infideles qui iamais furent au monde: & est venue iusqu'à ce poinct, de faire adorer le diable en ses idoles & peintures: qui a voirement toutes les heresies estẽdues à ses pieds: mais pour marcher sur elles, & luy seruir de chemin & adresse: qui au lieu de couurir de honte le schismatique, est la mesme confusion & desordre. C'est ceste grande Babel, dont est parlé en l'Apocalypse auec toute sa belle Hierarchie, qui se nourrit en fin, & s'est esleuee en ceste grandeur mondaine, par schismes & diuisions, que l'Antechrist son chef a semees au monde: parquoy Chrysost. en l'homel. 4. sur le 6. chap. d'Esaie parle ainsi, contre la succession des lieux, & mesmes contre Rome: Le desert estoit habité par Iean, & la cité par Herode: & à ceste cause le desert estoit plus noble que la ville. Pourquoy? parce que la prophetie ne gist point & ne consiste és bastimens & edifices. Et vn peu deuant, ne me dy point, & ne me raconte, que la ville des Romains est grande & spacieuse: mais monstre-moy que le peuple soit là aussi desireux d'ouïr. Chrysost. donc prefere sa ville à Rome. Et pour respõdre au passage du mesme Chrysostome en l'homelie predicte, où parlant de l'Eglise, ceste sentence & comparaison demeure escrite, *facilus est solem ex-*

tingui, quàm Ecclesiam obscurari: Elle ne tend ailleurs, qu'à monstrer la duree de l'Eglise, & non si l'Eglise est tousiours lumineuse, & esclaire par le ministere: ce que les propos precedens enseignent, *Iactatur nauis, ac non mergitur: à quàm multis oppugnata est* Ecclesia, *sed nunquam tamen victa: neque illud mihi spectato, quòd in terris sita est* Ecclesia, *sed quòd in cœlis versatur:* Ecclesia, *radices in cœlo fixas habet, potius quàm in terra, &c.* Et nous accordons aussi, que par la malice & force des hommes meschans, le ministere sainct, qui est la lumiere de l'Eglise, ne peut estre ny alteré ou abastardy, ny osté, sans vn iuste iugement de Dieu, qui donne ceste efficace aux tyrans & à l'Antechrist: tout ainsi que ce mesme ministere ne peut estre ny dressé ny conseruć & maintenu, selon l'institution de Iesus Christ, que par vn œuure de Dieu extraordenaire, *nam quæ rectè geruntur, non accidunt iuxta nostrarum actionum tenorem, sed præter naturam, præterque rerum tenorem. Chrysost. ibidem.* Vne seule distinction pourra suffire, pour soudre tous les argumens tendans à verifier, que la duree & co ntinuation ferme & stable est vne marque de l'Eglise, quoy qu'il s'efforce de venir à bout de son entreprise: c'est ici vne de ses raisons, qu'vn des grands tesmoignages de l'assistan ce de Dieu, est la susibstnace. Formons ainsi son argumēt pag. 154. Ce qui subsiste, & a subsisté, & doit durer fort longuemēt, est de Dieu, qui luy est fauorable, Act. 5. vers. 34. Or l'Eglise subsistera iusqu'à la fin, & a eu estre depuis le commencement. Resp onse, Autre chose est parler de l'Eglise, autre chose du ministere public d'icelle, qui n'a promesse de

durer touſiours en meſme lieu: comme auſſi le ſeruice legal, n'a eſté continué que iuſqu'à la venuë de Ieſus Chriſt, c'eſt à dire, autant que Dieu l'auoit ordonné, qui eſt ce qui rendoit l'Egliſe viſible. Item, puis que le menſonge continue bien long temps, & le peché eſt fort ancien, & nous ſommes enſeignez l'Antechriſt deuoir longuement tyranniſer l'Egliſe, & que Sponde accorde auſſi, que les meſchans participent à ceſte duree & longue eſpace, il s'enſuit que la continuation de beaucoup de iours & d'annees, ne peut eſtre vn ſigne certain de la vraye Egliſe: non pas que l'eternité ne ſoit propre aux enfans de Dieu, mais elle ne ſe peut cognoiſtre iuſqu'à la fin, & lors que tous leurs ennemis, le diable, le monde, le peché, l'Antechriſt, ſeront deſcõfits. Et combien que la victoire demeure à l'Egliſe, contre tous ceux qui l'aſſaillent: toutesfois elle ne giſt pas touſiours en la deſconfiture de l'ennemy. *Victoria militis, non eſt ſemper peremptio hoſtis: nam in ſtadio Chriſti, non eum qui percutit, ſed qui percutitur coronari decretum eſt. Chry. hom. 22. in epiſt. ad Rom. cap. 12. adeò vincet Euangelij poteſtas, vt (homines) non ſolùm prius habebant familiare contemnere, verùm etiam ſuam animam exponere cunctáque ſuſtinere ac perpeti, ne pietatem abs ſe repellant: Idem in orat. 2. contra Iudæos tom. 5.* Mais bien à conuaincre par raiſon & iuſtice les meſchans, en leur conſcience & maugré eux, & leur effort, obtenir ce qui eſt iuſte, & pour la gloire de Dieu, & ſalut des ames d'où ils ſoyẽt confus. Les benedictions temporelles, pour la contre-reſpõſe, ne ſont pas moins propres aux bons, c'eſt à dire, à l'Egliſe, qu'aux meſ

chans. Or la subsistance & longue vie, est vne de ces benedictions temporelles, c'est bien dit : mais ceste sorte de biens & prosperité exterieure est promise à l'Eglise & à vn chacun membre d'icelle, auec condition, que Dieu y soit honnoré, & qu'il soit expedient & salutaire. Nous ne debatons donc point de l'estre & perseuerance de l'Eglise, mais de la façon de subsister, qui est quelquefois plus claire & plus manifeste, quelquefois plus obscure & moins cognue. Nous parlons, dy-ie, du ministere de l'Eglise, qui change en qualité & bonté, estant quelquefois pur, quelquefois corrompu, & autrefois presque du tout aboly, excepté quelques traces que Dieu conserue & a conserué iusqu'à present. Que si on dit que Dieu a promis l'eternité à son Eglise, il a entendu celle des hommes, tandis qu'ils seroyent au monde. cela est vray : & nous ne parlons point en tout auec Sponde de l'Eglise qui est au ciel, du regne de Iesus Christ plein de gloire, apres ceste vie : ains de ce Royaume où il faut combatre, contre lequel les portes d'enfer, les fureurs & violences des meschans, les sophisteries & impostures des faux prophetes hurtent : car au ciel & en cest estat qui attend les fideles, tous les ennemis seront destruits, 1. Corin 15. veu que le triomphe & couronne ne peut estre, qu'auec la victoire & apres le combat. Mais quoy? pour ceste concession, quelle conclusion en reüssit-il au profit de Sponde? & d'où il ait dequoy se glorifier, & faire haut sonner ces mots, puis que par tant de temps la police saincte de l'Eglise a subsisté? c'est le doigt de Dieu qui a puissamment ouuré dans le Paganis-

me, dans le schisme, dans l'heresie. Et quelle vantance est-ce ? La mesme police & discipline qui estoit du temps des Apostres, qui estoit du temps de Tertullian,& Cypriã,qui estoit il y a mille ans,qui estoit il y a cinqcens ans en l'Eglise, a duré auec la saincte Escriture. L'histoire ecclesiastique, les Canons des Cõciles anciens,demẽtiront vn mẽsonge si impudent:car au lieu de la verité du corps & substance,de ce qui se faisoit au temps iadis en l'Eglise, l'ombre & le masque seul est demeuré au Papisme & en l'Eglise Romaine. Et deuant que mettre fin à ce chapitre, il conuient examiner le passage de S. Augustin,allegué en la pag. 2. qui sert d'auancoureur à ces belles raisons & discours bien fondez, à fin que par l'ongle,le lecteur fist iugement du lion, & qu'il cognust toute la piece par l'eschãtillon.Par l'authorité de ce grand personnage,nostre Apostat veut enseigner, qu'il y a quatre marques, qui designent la vraye Eglise:à fin que ceux qui en sont dehors s'y retirent,& ceux qui sont dedans s'y retiennent & y demeurent. Premierement, ces marques sont,le consentement vniuersel:Secondement,l'autorité:Tiercement,la succession:& Quartement,le nom de Catholique. Espluchons la premiere marque, touchant le consentement des peuples. Il est plus que certain, que la multitude d'hommes & de peuples, quoy qu'ils s'accordeut & consentent entr'eux , ne fait point l'Eglise. Il faut adiouster quelque difference, qui distingue les assemblees d'hommes, & ce ne peut estre le grand nombre: car le petit l'emportera, auquel il semble que Dieu s'attache en ce suiet, & que par le susdict

nombre, il qualifie ſon Egliſe, en la nommant petit troupeau, Luc 12. verſet 32. & l'oppoſant au monde, c'eſt à dire, à la multitude, ainſi que le mot d'election & de choix le declare, Iean 15. ver. 19. Ieſus Chriſt en outre recognoiſt pour ſon troupeau, la compagnie de deux ou trois hommes, qui a ſon Nom, c'eſt à dire, ſa doctrine, pour fondement & adreſſe, & luy promet ſon aſſiſtance, Matth. 18. Ce n'eſt auſſi la diuerſité des peuples & nations qui puiſſe diſtinguer l'Egliſe, ou ſoit de l'eſſence d'icelle. S'il eſtoit ainſi, les Iuifs qui n'eſtoyent qu'vne ſorte d'hommes, n'euſſent point eu l'Egliſe, & nul royaume, païs, ou ville, ne pourroit ſe glorifier de l'eſtre, ou de l'auoir. Ce qui eſt eſſentiel dure, & a lieu en tout temps: ce n'eſt en fin le conſentement & accord lequel ſe trouue entre les plus meſchans, qui conuienent entr'eux, cõplotent & conſpirent, parquoy c'eſt de la verité & de la vertu qu'il prend ſa nature, & qu'il eſt louable, autrement ce ne ſera que conſpiration. Que ſi le conſentement en la verité qui eſt ſelon pieté, eſt vn indice pour cognoiſtre l'Egliſe, combien plus la verité meſme, & la doctrine celeſte ſuffira-elle à la marquer? Et pource que Spõde ne combat que de l'authorité de S. Auguſtin, comme s'il eſtoit du tout de ſon parti, & qu'il ne fuſt licite d'examiner à la reigle de la parole de Dieu les eſcrits des Anciens: ie reſpon que ledict S. Auguſtin pour refuter tant les Manicheens que les Donatiſtes, prend principalement ceſt argument, qu'ils mettoyent en auant vn Euangile non ouï, & incognu à toutes les Egliſes. Et à bon droit certes; non que la verité de l'E-

uangile depẽde de l'approbation des hommes, ou qu'il doyue eſtre receu auec applaudiſſement de la plus part d'iceux,& de maints peuples, en tous ſiecles & aages:tellement que s'il eſt reietté,l'autorité d'iceluy chancelle : mais d'autant qu'apres l'Apoſtre ſainct Paul,Coloſſ.1.verſ. 23. il a regardé à ce mandement de Chriſt : Allez,preſchez l'Euangile à toute creature.Lequel mandement depend d'vne infinité de Propheties,par leſquelles les Prophetes prediſoyent, que le Royaume de Chriſt auroit ſon eſtendue par tout le monde: car ſi c'eſt vn vray Euangile, celuy qui n'a eſté preſché entre tous peuple par l'ordonnance du Seigneur, & lequel n'a eſté receu de toutes les Egliſes qui ont eſté du tẽps des Apoſtres, & en la profeſſion duquel tous fideles de tout temps n'ayent veſcu, & ne viuent, & ne ſoyent morts:il s'enſuit que tant de promeſſes ſont fauſſes, par leſquelles il eſt predit, que la predication de l'Euangile doit eſtre portee par tout le monde,& leſquelles afferment, que les enfans de Dieu doyuent eſtre recueillis de tous peuples & contrees. Mais il faut remarquer trois choſes, la premiere, que ce conſentement a pour appuy, la doctrine preſchee par les Apoſtres, & prend ſon origine de ceſte predication. La ſecõde,que ceſte doctrine ne doit eſtre receuë en obeiſſance par tout, & par toutes perſonnes en tous temps : car S. Paul nous aduertit d'vne reuolte vniuerſelle qui ſe feroit,2.The. 2.& neãtmoins tous les fideles qui ſeront iuſqu'à la fin du monde,garderont vnité de foy auec les Apoſtres,& autres Saincts qui ont eſté dés le cõmencement, & ne ſeront ſans ce conſentement.La troiſie-

me,

me, que ceſte probatiõ vniuerſelle de tous peuples, & d'vn grand nombre d'hommes, quoy que pour le iourd'huy quant à la quantité & grande multitude & diuerſité de nations ait ceſſé: car auſſi l'Euangile n'eſt point preſché par tout: n'eſt toutesfois ſans ſeruir à la confirmation de l'Euangile: car ceſte vocation & obeiſſance des Gentils, eſt contee entre les miracles du nouueau Teſtamẽt, 1. Tim. 3. verſ. 16. dont le fruict en reuient à toute l'Egliſe iuſqu'à la fin du monde, laquelle ſpecialemẽt remarque en ceſte-dicte vocation, la verité des promeſſes de Dieu: & les infirmes en tirent vne aide à fortifier leur foy, quand ils oyent & ſont apprins qu'ils ont l'Egliſe vniuerſelle accordante auec eux, & qu'ils ne ſuyuent point autre doctrine, que celle que les Apoſtres auoyent enſeignee, & qui eſtoit receuë par tout. Parquoy ce paſſage de ſainct Auguſtin ne fait rien pour Sponde, qui impugne noſtre doctrine par ceſt argument, qu'elle n'eſt point preſchee par tout auec fruict, d'autãt qu'il y en a bien peu qui conſentent à icelle: car nous n'enſeignons auiourd'huy que ce que les Apoſtres ont iadis preſché, & qui a eſté receu en obeiſſance de toute la compagnie des Saincts. Mais Sponde ne tenant conte de l'Egliſe ancienne, veut que ce reuoltement vniuerſel de l'Euangile, que nous voyons en la Papauté, ſoit reputé pour conſentement de l'Egliſe vniuerſelle. Or pour le ſçauoir, il n'y a autre moyen ny remede, que de venir aux Eſcritures, qui nous enſeignent, quelle a eſté la doctrine de l'Egliſe primitiue, viſible, & eſparſe par tout le

monde : à laquelle doctrine, tout consentement, quoy qu'vniuersel, doit ceder, selon le tesmoignage mesme de sainct Augustin: au lieu que nostre aduersaire a cité qui est au tom. 6. au traitté contre l'epistre de Manichee, appellee l'epistre fondamentale au chap. 4. *apud vos, vbi nihil horum est quod me inuitet ac teneat, sola personat veritatis pollicitatio : quæ quidem si tam manifesta monstratur, vt in dubium venire non possit, præponenda est omnibus illis rebus, quibus in Catholica teneor.* L'autre marque, dont ce mesme Docteur fait mention, est l'authorité, à laquelle il rapporte les miracles, l'esperance, la charité, & l'antiquité. Nous recognoissons pour qualitez, ou pour mieux dire, proprietez interieures des esleus, l'esperance, la foy, & la charité : mais nous traittõs maintenant, & nostre disputé est touchant les marques essentielles de l'Eglise. Quant aux miracles, leur vsage regarde plustost les infideles, qui sont preparez par iceux, à ouïr & receuoir l'Euangile, 1. Cor. 14. vers. 22. que les fideles qui ont la prophetie à laquelle ils examinent les miracles mesmes qu'ils ont veus deuant leur conuersion, & ceux aussi qui se font apres, Deuter. 13. vers. 1. 2. dont i'infere, que lesdicts miracles ne sont pas marques essentielles, soit de la foy, soit de l'Eglise visible : mais seulement aides exterieures, aides extraordinaires, & plus esloignees & reculees, que ne sont la predication de la parole de Dieu, & l'administration des saincts Sacremẽs, & qui seruent seulement à donner poids & authorité aux premiers autheurs & administrateurs. Bref, ce ne sont que

aides des aides, & qui font à la predication de l'Euangile, ce que les eſchalas au ſep de la vigne. Et c'eſt en ceſte ſorte qu'il nous faut entendre S. Auguſtin au lieu allegué, qui parle ſans doute par cõparaiſon, à ſçauoir, que ceſte aſſemblee qui a les miracles, & autres telles choſes, eſt à preferer à celle qui n'a vnevraye doctrine ne miracles. Car voicy comme il parle de ceſt aide, au liure *de vtilitate credendi, cap. 16. ſola eſt autoritas, quæ commouet ſtultos vt ad Sapientiam feſtinent, quandiu intelligere ſyncera non poſſumus, autoritate quidem decipi miſerum eſt: ſed certè miſerius non moueri.* Et plus bas, *Non eſt deſperandum ab eodem ipſo Deo autoritatem aliquam conſtitutam, quo velut gradu certo innitentes attollamur in Deum: hæc autem ſepoſita ratione, quam ſyncerã intelligere, vt ſæpe diximus, difficillimũ ſtultib. eſt, dupliciter nos mouet, partim miraculis, partim ſequentium multitudine. Nihil horum neceſſarium ſapiẽtis. quis negat? ſed id nunc agitur, vt ſapientes eſſe poſſimus, id eſt, inhærere veritati, quod profectò ſordidus animus non poteſt. & homini ergo non valẽti verum intueri, vt ad id fiat idoneus, purgaríque ſe ſinat autoritas præſto eſt, quã vt paulò ante dixi. partim miraculis. partim multitudine valere nemo ambigit.* Et plus bas, *Sic animas errantes mortalium commouebat autoritas. Cur, inquis, iſta modò non fiunt? quia non mouere, niſi mira eſſent, ac ſi ſolita eſſent, mira non eſſent.* Ces paroles nous enſeignent, en quel rang il nous faut tenir les miracles. S. Paul, dit Chryſoſtome, a conuerti tout le monde, non pas tant par le moyen des ſignes, que par la force & efficace de la doctrine, de laquelle le bon Paſteur vſe continuellement

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN
BIBLIOTHEQUE TOULOUSE CAPITOLE

pour garder ſes brebis, & renuerſer les ennemis. parquoy, *non faſtuoſis verbis, ſed ſumma illi opus eſt peritia ſcripturarum, vt abſconditos ſenſus intelligentiáſque rimetur.* Il n'eſt point requis qu'il ait de paroles enflees, mais il a beſoin d'eſtre expert és Eſcritures, pour en tirer le ſens & intelligence. Chryſoſtme ſur le premier chapit. à Tite, Quant à l'antiquité, elle n'eſt auſſi alleguee que pour vn prejugé à l'encontre de ceux qui n'ont la verité & ont la nouueauté : car autrement, que dit ce meſme Auguſtin de la couſtume ? c'eſt à dire, de la longueur de temps: *qui contempta veritate, præſumit conſuetudinem ſequi, aut circa fratres inuidus eſt & malignus, quibus veritas reuelatur, aut circa Deum ingratus eſt, cuius inſpiratione Eccleſia eius inſtruitur.* & plus bas, *In Euangelio, Dominus, Ego ſum, inquit, veritas: non dixit, Ego ſum conſuetudo. Itaque veritas manifeſtata, cedat conſuetudo veritati.* Ces ſentences ſont priſes du Concile de Chartage, & alleguees par ſainct Auguſtin, au troiſieſme liure du Bapteſme contre les Donatiſtes, chap. 1. & 6. Bref, il ne parle que de ceſte couſtume, laquelle ſe trouue auãcee & fortifiee par la verité, *quæ & à veritate propagata, & à veritate roborata reperitur, lib. 6. de Baptiſmo contra Donatiſtas cap.* 35. & non de ceſte couſtume, quoy qu'vniuerſelle & confirmee par vn concile Chreſtien, par laquelle on meſpriſe la verité : dont ce meſme autheur eſcriuant à Caſulan Preſtre, ainſi qu'il ſe liſt en la diſtinction 11. *canone, Conſuetudinem. Conſuetudinem laudamus, quæ tamen contra fidem catholicam nihil vſurpat, dignoſcitur :* nous loüons ceſte couſtume, laquelle

toutesfois n'eſt point trouuee enjamber ſur la foy Catholique. Ceſte ſentence de Cyprian eſt notable en ſon traitté *ad Pompeium contra epiſtolam Stephani: Cõſuetudo impedire non debet, quominus veritas præualeat & vincat: nam conſuetudo ſine veritate, vetuſtas erroris eſt: propter quod relicto errore, ſequamur veritatem, ſcientes quia veritas valet, & inualeſcit in æternũ, & viuit, & obtinet in ſæcula.* La couſtume ne doit point empeſcher, que la verité ne vainque, & n'obtiene le deſſus: car couſtume ſans verité, eſt ancienneté d'erreur : à cauſe dequoy ayans delaiſſé l'erreur, ſuyuons la verité, ſachans qu'icelle a vigueur, & ſe renforce à iamais, & vit victorieuſe eternellemẽt. Et deuant que faire fin, i'ay bien voulu ici tranſcrire, ce beau & excellent paſſage de Tertullien, au liure qu'il a fait *De virginibus velãdis, Veritati præſcribere nemo poteſt, non ſpacium temporum, non patrocinia perſonarum, non priuilegium regionum: ex his enim erè conſuetudo initium ab aliqua ignorantia vel ſimplicitate ſortita in vſum per ſucceſſionem corroboratur, & ita aduerſus veritatem vindicatur: ſed Dominus noſter Chriſtus veritatem ſe, non conſuetudinem cognominauit. Si ſemper Chriſtus & prior omnibus, æquè veritas ſempiterna & antiquares. Viderint ergo quibus nouum eſt, quod ſibi vetus eſt hæreſis. non tam nouitas quàm veritas reuincit; quodcumque aduerſus veritatem ſapit, hoc erit hæreſis, etiam vetus conſuetudo.* C'eſt à dire en vn mot, qu'il n'y a aucun qui puiſſe preſcrire à la verité, ny le long temps, ny l'excellence & authorité des perſonnes, ny le priuilege des regions: car c'eſt de ces choſes à peu pres que la couſtume qui a pris

ſon commencemẽt d'ignorance ou ſimplicité, ſe fortifie, pour eſtre continuellement miſe en vſance, à cauſe de la continuation : mais noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ne ſe nõme point, & ne prend point le titre de couſtume, mais de verité. Si Chriſt eſt de tout temps, & deuant toutes choſes, la verité ſera auſſi coeternelle & vne choſe ancienne. Donques que ceux-là y regardent, auſquels ce qui eſt ancien de ſa nature, eſt choſe nouuelle: ce n'eſt pas tant la nouueauté que la verité, qui conuainc les hereſies : tout ce qui eſt & ſent contre la verité, ce ſera vne hereſie, encore que ce fuſt vne ancienne couſtume. La ſucceſſion des Preſtres & Eueſques en quelque ville ou region, eſt ce qui ſuit en troiſieſme lieu, qui n'eſt auſſi vne marque eſſentielle : ains de meſme nature que les precedentes, c'eſt à dire, elle eſt trop eſloignee de la choſe, en la cognoiſſance de laquelle nous deſirons eſtre conduits, à ſçauoir de l'Egliſe, elle eſt auſſi trop commune & generale : car elle nẽ comprend que le temps & longue duree, les titres, le lieu, & les perſonnes, de maniere que les Donatiſtes ſe vantoyent auſſi de la ſucceſſion de leurs Eueſques. *Donati ordo, tibi exponitur in epiſtola Epiſcopi tuæ ciuitatis. Auguſt. epiſtola* 165. & les meſmes diſoyent, que l'Egliſe de Chriſt eſtoit demeuree en Affrique de la partie de Donat. *Auguſt. epiſt.* 166. Bref, ces marques & teſmoignages ſont humains, & non diuins. Or tels doiuent eſtre les teſmoins, quelle eſt la choſe à laquelle on porte teſmoignage. Eſt-elle humaine & terreſtre? qu'ils ſoyẽt de la terre. Eſt-elle celeſte? qu'ils ſoyent du

ciel. Sainct Augustin a dit, que la parole soit adiouſtee à l'element,& il ſera Sacremẽt: & diſons-nous auſſi,que la doctrine celeſte & la predicatiõ d'icelle ſoit adiouſtee à la ſucceſſion des temps, des lieux, des perſonnes, des titres & dignitez Eccleſiaſtiques, & il y aura Egliſe. Il faut obeir à ces Preſtres, dit Irenee lib. 4. chap. 43. qui ſont en l'Egliſe, leſquels ont leur ſucceſſion des Apoſtres,& leſquels auec la ſucceſſion de l'Epiſcopat, ont receu le don certain de verité, ſelon le bon plaiſir du Pere. *August. lib. 3. contra literas Petiliani, cap. 28. dicit Dei ſeruus & bonus fidelis, vel fidem in baptiſmo percepturus, nónne Deo ſubijcietur anima mea? Deo vtique non homini, ab ipſo enim ſalutare meum, non ab homine.* Pourquoy donques,dit ce meſme Docteur,*tenet me in Eccleſiæ gremio ſacerdotum ſucceſſio, ab ipſa ſede Petri Apoſtoli vſque ad præſentem Epiſcopatum?* La ſucceſſion des Preſtres depuis le ſiege de Pierre Apoſtre, iuſqu'au preſent Eueſché, me retient au giron de l'Egliſe. Ie reſpon, qu'il parle comparant l'eſtat de l'Egliſe Orthodoxe de ſon temps, auec celle des Manicheens, qui n'auoyent ny verité, ny antiquité, ny teſmoignage de Dieu, ny teſmoignage des hommes:car, comme deſia nous auons dit ailleurs, ce meſme autheur conclud ſon propos en ces mots: Que ſi ladite verité eſt rendue ſi manifeſte,qu'on n'en puiſſe point douter, il la faut preferer à toutes ces choſes, qui me retiennent en l'Egliſe Catholique. Voila qui creue le ventre à tous ceux qui ſont enflez de ce vent de ſucceſſion. Et encore liſons-nous en ce meſme Eueſque,en l'epiſtre

165. tom. 2. qu'il a eſté contraint de mettre en ieu la ſucceſſion des Eueſques, à cauſe que les Donatiſtes en faiſoyent vne grande leuee de bouclier: car ce ſont ſes paroles: s'il faut conſiderer l'ordre des Eueſques qui ſont ſuccedez l'vn à l'autre, combien plus certainement & vrayement pour noſtre profit conterons-nous, depuis ſainct Pierre meſme, à qui le Seigneur a dit, comme repreſentant toute l'Egliſe, ſur ceſte pierre ie baſtirai mon Egliſe? Epiphanius en ſon Panarium contre les hereſies, liure ſecond, tom. 2. hereſ. 66. contre les Manicheens, fait vn denombrement non moins des Eueſques de Ieruſalem depuis S. Iacques, que des Empereurs & Rois : toutesfois ce n'eſt pour s'en preualoir ſimplemẽt pour le nombre des Eueſques, antiquité, & autres telles choſes, comme font nos Romaniſtes: ains pour refuter la fauſſe vantance de ceſt impoſteur qui s'appelloit le ſainct Eſprit. Or Epiphanius monſtre, que l'accompliſſement de la promeſſe du Conſolateur, que Ieſus Chriſt auoit faite à ſes Apoſtres, n'eſtoit dilayé iuſqu'à deux cens & tant d'ans, que Manes a commẽcé d'annoncer ſes erreurs & hereſies depuis l'aſcẽſion du Fils de Dieu au ciel: mais ſe deuoit faire bien toſt, & quaſi incontinent apres icelle. Epiphanius parle ainſi, *Spiritũ paracletũ promiſit vnigenitus ſe miſſurũ, non poſt multos dies illos termino coſtituto, ſed ſtatim vbi aſcẽdiſſet, ſicut dixit : Si ego abiero, ille veniet.* Et plus bas, *Si enim Spiritus paracletus quem Dominus diſcipulis promiſit, hic circulator fuiſſet, abiiſſent Apoſtoli priuati promiſſione, quum audierint à mentiri neſcio Domino, ſe*

accepturos donum ſancti Spiritus, non poſt multos hos dies : & comperiretur impoſtor ille, contra Chriſtum mandata confingere, vt qui non impleuit quæ ab ipſo ſunt dicta : præteriit enim generatio Apoſtolorum, à Petro, inquam, vſque ad Paulum & Ioannem, qui etiã diu fuit in mundo vſque ad tempora Traiani. En ceſte meſme ſorte nous ſeruons-nous du catalogue des pontifes Romains, pour faire voir les cõmencemens & progrez de l'Antechriſt, & la perſonne en qui il a commencé de ſe pleinement & à face deſcouuerte manifeſter. Reſte pour la fin, le nom de Catholique, que ceſte ſeule Egliſe, de laquelle ſainct Auguſtin eſtoit membre, a entre tant & ſi diuerſes hereſies retenu. Or il faudroit prouuer à Sponde, que l'Egliſe Papiſtique, eſt celle meſme Egliſe en ſubſtance & eſpece, que celle qui eſtoit du temps dudict S. perſonnage : parquoy il n'y a que l'examen de la doctrine, qui puiſſe terminer ce different. Neantmoins ie ſupplie le lecteur, de peſer le peu d'efficace de ceſt argumẽt, prins du nom, cõme s'il apportoit & tiroit quand & ſoy la verité & ſubſtance de la choſe nõmee. C'eſt ignorer les equiuoques & homonimies, & autres telles reigles de dialectique. L'impoſition des noms a diuerſes cauſes, diuerſes occaſions, & pluſieurs fins. Quand Dieu nomme quelque choſe, il la faut eſtimer telle qu'elle eſt dite & nommee, quand le nom ſuit vne cognoiſſance pleine & parfaite de la choſe qui eſt nommee : ainſi qu'il en print à l'impoſitiõ des noms faits par Adã. Adonc les noms ſont definitions abregees, & la vraye nature de celuy qui le porte, ſe cognoiſt par ſon nom, & ſont vrayes & parfaites marques des

choſes, ainſi qu'Ariſtote le dit au liure qu'il appelle περὶ ἑρμηνείας. Mais le plus ſouuent on impoſe les noms, ſans regarder la vraye nature des choſes: on ſe cõtente volõtiers de quelque ſimilitude & qualité exterieure, ſemblable à quelque autre, pour luy donner vn meſme nom. Il y a ceci, que les plus doctes & ſcauans, parlent & nõment les choſes comme le vulgaire, & les ignorãs. Et quand ils ne le feroyẽt point, chacũ ſcait que le vice ſe pare du nom de vertu, la cruauté du nom de iuſtice, l'audace du nom de magnanimité. la fin eſt pour mieux tromper & deceuoir. Pluſieurs faux prophetes bien toſt apres l'aſcenſion du Seigneur, ſe ſont apellez & ont dit qu'ils eſtoyent le Chriſt, Matth. 24. verſ. 23. 24. Simon Magus ſe diſoit & eſtoit appellé la grande vertu de Dieu, Act. 8. verſ. 9. 10. Le ſainct Eſprit a declaré, que l'Antechriſt ſe diroit ſoy-meſme eſtre Dieu, 2. Theſſ. 2. verſ. 4. Et ne nous taiſt pas que le diable ſe transfigure en ange de lumiere, 2. Corint. 11. verſ. 14. Epiphanius parle ainſi de Manes, pag. 284. *Auſus eſt hic etiam Spiritum ſanctum ſeipſum appellare.* Voyez auſſi Euſebe, liu. 7. de ſon hiſtoire Eccleſ. chap. 31. Mais quoy ? ſainct Auguſtin l'a-il ignoré? non. Auſſi ne parle-il que du teſmoignage que les heretiques (quoy qu'ils ſe diſent Catholiques) rẽdoyẽt à la vraye Egliſe: qui forcez de la verité, & cõuaincus en eux-meſmes, qu'ils n'eſtoyent icelle, ny partie d'icelle: interrogez où l'Egliſe Catholique s'aſſembloit, ne monſtroyent leur maiſon ou baſilique. En ceſte ſorte le diable a confeſſé Ieſus Chriſt, Marc 1. verſet 24. Matth. 8. verſ. 28. 29. Act. 19. verſet 15. Et Pilate par vne ſinguliere pro-

uidence de Dieu a escrit sur la croix, Iesus Nazarien, Matth. 27. vers. 37. Luc 23. verset 38. Et l'esprit de Python a rendu tesmoignage à Paul & Timothee, qu'ils estoyent seruiteurs de ce haut Dieu, & qu'ils annõçoyent la voye de salut, Act. 16. vers. 17. Mais encore ceste marque est fort dangereuse, & qui non seulemẽt laisseroit beaucoup de scrupules, & n'apporteroit aucun repos de conscience: car nostre foy doit estre fondee en Dieu. Et de fait s'en vouloir seruir, est chose illicite: dont aussi Iesus Christ commande aux diables de se taire. Et sainct Paul deliure la Pythõnesse de l'esprit malin, qui la faisoit parler. Nous cerchons donques ces enseignes de l'Eglise, qui non seulement la nous facent voir, & nous declarent que c'est ceste assemblee ou celle-la, par vne cognoissance theorique & simplement historiale, mais celles qui, en les receuant, nous en fassent quand & quand membres, & rendent nos consciences certaines, que nous sommes enfans de Dieu estãs vnis en ce corps, dont S. Bernard dit tres-bien sur le Cantique, serm. 28. *aliud est multas diuitias scire, aliud & possidere: nec notitia diuitem facit, sed possessio.* C'est autre chose de sauoir où il y a beaucoup de richesses, & autre chose de les posseder: ce n'est point la cognoissance qui nous fait riche, mais la possessiõ & iouïssance. Aussi faut-il pratiquer ceste regle de Chrysostome, sur le 2. chapit. de la 1. aux Corinth. *quum spirituale in dubium est, à spiritualibus testimonia adducenda sunt.* Quand quelque chose spirituelle & celeste doit estre prouuee, il faut que les tesmoignages & preuues le soyẽt: qui exclud l'authorité des hommes, &

la succeſſion, & la couſtume, & l'antiquité, & le nom. Mais ſainct Auguſtin, comme par pluſieurs fois nous auons deſia dit, ne parle en ce traitté contre l'Epiſtre fondamentale de Manichee, qu'en faiſant comparaiſon : ce qui ſuffira pour reſponſe à ceſte obiection, concluant qu'on ne trouuera marque plus certaine de la vraye Egliſe viſible, que la confeſſion & predication de ceſte doctrine, qui eſt contenue és ſeules Eſcritures. Sur quoy ie ne recuſe pas vn des Anciens, preſt de receuoir leur teſmoignage : car ie ſcay & ſuis aſſeuré, qu'ils n'enſeignent autre choſe. Auguſtin au ſeptieſme liure du Bapteſme contre les Donatiſtes chapitre 51. l'Egliſe eſt la maiſon de Dieu edifiee ſur la pierre, 1. Cor. 3. vn iardin enclos, fontaine ſeellee, le puits des eaux viues, Paradis auec le doux fruict des pōmes; laquelle maiſon, a auſſi receu les clefs. Deuant luy S. Ambroiſe auoit eſcrit, au liure premier d'Iſaac, chapitre 8. où eſt l'Egliſe, ſinon où la verge & la grace du Sacrificateur fleuriſt? C'eſt choſe certaine, dit Pelage, en la diſtinction 24. queſtion premiere, au canon *Pudenda*. Qu'il n'y a autre Egliſe, ſinon celle qui eſt fondee en la racine des Apoſtres, par leſquels ſeuls, ſans aucune doute, la foy a eſté ſemee par tout l'vniuers. S. Auguſtin en l'Epiſtre 166. parle en ceſte ſorte: Es Eſcritures, nous auons apprins Chriſt, és Eſcritures nous auōs apprins l'Egliſe: nous auons ces Eſcritures communes: pourquoy donc ne retenons-nous en icelles, par indeuis Ieſus Chriſt & l'Egliſe? le meſme Auguſtin, au liure de l'vnité de l'Egliſe, chap. 3. ie ne vueil point que la ſaincte Egliſe me ſoit demonſtree & deſcrite par

enſeignemẽs humains, mais par les oracles diuins. Tels ſont en Latin ſes propres mots: *nolo humanis documentis, ſed diuinis oraculis ſanctam* Eccleſiam *demonſtrari.* Il dit ailleurs, qu'il la faut cercher és paroles de ſon chef, qui cognoiſt ſon corps. Vn autre Pere a dit, que la foy & doctrine des Apoſtres eſtoit le fondement de l'Egliſe. Vn autre enſeigne, que la ſcience eſt propre à la ſeule Egliſe, laquelle il definit, cognoiſſance des Eſcritures, & par leſquelles Dieu nous conduit à ceſte dignité, d'eſtre dieux, & enfans de Dieu. Vn autre compare l'Egliſe à Raab, d'autãt que cõme ceſte-ci a receu les eſpies, ceſte-là auſſi reçoit les Prophetes & Apoſtres, c'eſt à dire leurs eſcrits. Mais pour ne laiſſer aucũ ſcrupule au lecteur, ie coucheray ici mot à mot & en latin leurs teſmoignages. *Aug. ca. 2. de vnitate Eccl. Inter nos &* Donatiſtas *quæſtio eſt, vbi ſit Eccleſia, quid ergo facturi ſumus? in verbis noſtris eam quæſituri, an in verbis capitis ſui Domini noſtri Ieſu Chriſti? puto quòd in illius potius verbis eam quærere debemus, qui veritas eſt, & optimè nouit corpus ſuũ. Nouit enim* Dominus *qui ſunt eius. Clemens lib. 7. Stromatum, quum ſint quidem tres animæ affectiones, ignoratio, opinio, ſcientia, qui in ignoratione quidẽ verſantur, ſunt gẽtes: qui autem in ſcientia, vera Eccleſia: qui verò in opinione, hi qui ſectantur hæreſes.* Et plus bas, *Quemadmodum ſi quis in Iſchomacho ſtudium poſuerit, eum faciet Agricolam: & ſi Lampidi nautam, Homero poëtam, Demoſtheni oratorem, Chryſippo dialecticum, Ariſtoteli phyſicum, & Platoni philoſophum: ita qui paret Domino, & per eum datam ſequitur prophetiam, efficitur ad magiſtri imaginem Deus, qui in carne verſatur. Hanc ergo altitu-*

dinem minimè assequuntur, qui non sequuntur Deum eos ducentem: ducit autem per Scripturas diuinitus inspiratas. Ambrosius tom. 1. de Virginibus, lib. 3. quis igitur te nisi sancta Ecclesia debet docere, quemadmodum Christum teneas? imò iam docuit, si quæ legis intelligas. Ambros. lib. de incarnat. Dominicæ sacramento. cap. 5. Fides ergo est Ecclesiæ fundamentum, non enim de carne Petri, sed de fide dictum est: quia portæ mortis ei non prævalebunt, sed confessio vicit infernum, & hæc confessio non vnam hæresim excludit. nam quum Ecclesia multis tanquam bona nauis fluctibus sæpe tundatur, aduersus omnes hæreses debet valere Ecclesiæ fundamentū. dies me citius defecerit, quàm nomina hæreticorum, diuersarumque sectarum: aduersus omnes tamen generalis ista est fides, quia Christus est Dei Filius & sempiternus ex Patre, & natus ex Virgine: Desquelles paroles de ce sainct personnage, il est aisé de recueillir, que la foy, la doctrine, & la cõfession de ceste foy & doctrine, sont marques de la vraye Eglise, qui la distinguēt des heresies. Mais ce dire de Chrysostome est singulier, en l'hom. 49. sur S. Matth. en son œuure imparf. sur le cha. 24. sur ces mots, *Quum videritis abominationē desolationis stantem in loco sancto, i. quum videritis hæresim impiam, quæ est exercitus Antichristi, stantem in locis sanctis Ecclesiæ: in illo tempore qui in Iudæa sunt, fugiant ad montes, id est, qui sunt in Christianitate, conferant se ad Scripturas: sicut enim verus Iudæus est Christianus, dicēte Apostolo, Non qui in manifesto Iudæus est, sed qui in occulto: sic vera Iudæa Christianitas est, cuius nomen intelligitur confessio: mōtes autem, sunt Scripturæ Apostolorum aut Prophetarū, de quibus dictum est, Il-*

luminas tu mirabiliter à mõtibus æternis. Voyez toute ceſte Homelie. *Raab ſuſcepit legatos Ieſu Naue, & in ſuperiori parte domus abſcondit, ne inueniret rex Hiericho: hæc eſt Eccleſia, quæ aliquando meretrix fuit, quæ legatos Ieſu Christi, hoc eſt Apoſtolos & Prophetas, hoc eſt, ſcripta eorum ſuſcepit, & in ſuperiori parte corporis ſui abſcondit, id eſt, in ſenſu, in memoria, & in corde, vt non inueniat eos rex mũdi diabolus.*

CHAP. IIII.

De la duree & perpetuité de l'Egliſe, où eſt debatu ſi l'Egliſe peut perir, & errer en la doctrine de la foy.

RÀ ce traitté des marques de l'Egliſe, ſemble ſe rapporter la reſolution de deux queſtions: l'vne, ſi l'Egliſe peut perir par tout le monde, par les vices des gens d'Egliſe, c'eſt à dire, des miniſtres d'icelle. Sponde nous calomnie, comme ſi nous diſions qu'elle eſt perie, ſauf quelque poignee de gens de bien: nous faiſant compagnons des Donatiſtes. L'autre, ſi l'Egliſe peut errer. En peu de mots nous reſpondons au poinct premier, que l'Egliſe (qui n'eſt autre choſe que la compagnie des vrais fideles & eſleus) ne peut eſtre emportee à damnation, Iean 10. verſ. 27. 28. 29. Matth. 16. ver. 18. Item, qu'elle durera meſme ici bas iuſqu'à la fin, Matth. 28. ver. 19. 20. Ie ſuis auec vous tous les iours, iuſqu'à la conſommation des ſiecles, Geneſ. 17. verſ. 7. Deut. 7. verſ. 9. Luc 1. verſ. 50. Auguſtin ſur le Pſeaume 60. *Non vincetur Eccleſia, non eradicabitur, nec cedet quibuſlibet tentationibus, donec veniat huius ſeculi finis, & nos*

ab ista temporali, æterna illa habitatio suscipiat, ad quam nos deducet, qui factus est spes nostra. Chrysost. *in opere imperfecto super Matthæum cap.8. homil.23. quamuis infestatione inimici* Ecclesia *vel seculi tẽpestate laboret, quibusuis tẽtationum fluctibus pulsetur, naufragium facere nõ potest, quia Filium Dei habet gubernatorem?* C'est à dire, combien que l'Eglise soit infestee de l'ennemi, & trauaillee de l'orage de ce siecle, & que toutes sortes de flots de tentations heurtẽt contr'elle: toutesfois elle ne peut faire naufrage, car elle a le Fils de Dieu pour pilote & gouuerneur. C'est ce qui a esté dit par sainct Augustin, que l'Eglise ne sera vaincue, ne desracinee, ou emportee par aucunes tentations. Mais nous disons, ce que nous auons dit auparauãt, qu'elle n'est touſiours apparente d'vne mesme façon, par le ministere public de la parole de Dieu, Sacremens & discipline, c'est à dire, assemblees visibles & grand nombre d'hommes: ains quelquefois plus ouuertement & sans crainte, quelquefois moins clairement, & auec plus de crainte, quelquefois bien purement, quelque-fois moins purement, quelquefois tresimpuremẽt: de telle sorte qu'il n'y reste que quelques traces d'iceluy S. ministere: quelquefois elle subsiste en vn lieu du monde, quelquefois en vn autre: car Dieu n'a promis de la conseruer en vne certaine place. *Augustin. lib. de catechizandis rudibus, Non ideo putãdus est vicisse diabolus quia secum plures, cum quibus à pa ucis vinceretur, attraxit cap.* 19. *tom.*4. *Augustinus Hesichio, de supremo mundi die, Epist.* 80. *quando sol obscurabitur & luna non dabit lumen suum, & stellæ cadent de cœlo, &*

virtutes

virtutes cœlorum commouebuntur, Ecclesia non apparebit impijs, tunc persecutoribus, ultra modum sæuientibus, & remoto timore, tanquam arridente mundi felicitate, dicentibus pax & securitas: tunc stellæ cadent de cœlo, & virtutes cœlorum commouebunur: quoniam multi, qui gratia fulgere videbantur, persequentibus cedent, & cadent, & quidam fideles firmissimi turbabuntur. Quand le soleil sera obscurci, & la lune ne donra point sa lumiere, & les estoiles cherront du ciel, & les vertus des cieux seront esbranlees, l'Egliſe n'apparoistra point: les meschans lors & persecuteurs faisans des enragez à outrãce, & sans aucune crainte, comme si l'heur du monde leur rioit, se glorifiãs de paix & de seurté: lors, dy-ie, les estoiles cherront du ciel, & les vertus des cieux seront esbranlees: car plusieurs qui sembloyent reluisans en la religion, se lairront vaincre aux persecuteurs, & aucuns fideles tres-fermes seront troublez. Le mesme Augustin sur le Pseau. 10. parle ainsi de l'Egliſe, *Luna in allegoria significat Ecclesiã: ex parte spirituali lucet Ecclesia, ex parte autẽ carnali obscura est, & aliquando spiritualis pars in bonis operibus apparet hominibus: aliquando autem in conscientia latet, ac Deo tantummodo nota est, quum solo corpore apparet hominibus, sicut contingit quum oramus in corde, & quasi nihil agere videmur.* La lune par allegorie signifie l'Egliſe: du costé de l'esprit elle est luisante & claire, du costé de la chair elle est noire & obscure, & quelquefois ceste partie spirituelle apparoist aux hommes par bonnes œuures, quelquefois elle est cachee en la conscience, & cognue de Dieu seul, lors que le seul corps se void des hommes, comme il ad-

uient quand nous prions au cœur, & qu'il semble que nous ne faisons rien. Et plus bas, *Non uno modo dici obscura luna potest, nam & quum finitur menstruis cursibus, & quum eius fulgor nubilo interpolatur, & quum plena deficit, dici potest obscura. Luna potest ergo & de persecutoribus martyrum intelligi, quod sagittare voluerint in obscura luna rectos corde, siue adhuc in Ecclesiæ nouitate, quia nondum terris maior effulserat, & Gentilium superstitionum tenebras vicerat, siue linguæ blasphemorum & Christianorum nomen male diffamantium, quasi nebulis quum terra obtegeretur, videri perspicua luna non poterat, id est Ecclesia, siue ipsorum martyrum cædibus, & tanta effusione sanguinis, tanquam illo defectu & obscuratione, qua cruentam facim luna videtur ostendere, à nomine Christiano deterrebantur infirmi.* Ce n'est point, dit ce bon Pere, en vne seule façon que la lune nous est cachee & renduë obscure, car & au bout de chasque mois, quand elle est nouuelle, & lors que le ciel est nubileux, & quand il y a eclipse estant en son plein, on peut dire qu'elle est couuerte & cachee. Ce qui se peut entẽdre des persecuteurs, soit que l'Eglise fust encore nouuelle, n'ayant ietté ses rayons pour sa petitesse sur la terre, ny vaincu les tenebres superstitieuses des Gentils, soit qu'elle ne peust estre apperceuë, à cause des langues mesdisãtes, & des broüillards des blasmes & mesdisances contre les Chrestiens: qui quasi couuroyent toute la terre, & empeschoyẽt de voir ceste claire lune, à sçauoir l'Eglise: soit que les infirmes fussent effrayez de se nommer Chrestiẽs pour les massacres des martyrs, & grande effusion de sang, comme si la lune defailloit, & par son

obscurcissement sembloit monstrer vne face rouge & sanglante. Et pour voir vn estat d'Eglise impur, confus, obscur & troublé, & tel que pourroit estre celuy de nostre temps: qu'on lise l'auteur des chapitres derniers, adiouſtez au traitté de Basile touchant le S. Esprit, au chapitre 30. qui enseigne suffisamment, que l'Eglise n'est tousiours icy bas belle, luisante, claire, & sans beaucoup d'impuretez & soüilleures en sa conduite & estat. L'Eglise visible n'est tousiours aussi en mesme lieu: car cõme l'Arche de Noé estoit portee maintenant en vn lieu, maintenant en vn autre, iusqu'à tant qu'elle s'est reposee sur les montagnes d'Armenie, Genese 8. ver. 4. ainsi l'Eglise visible sera pourmenee d'vn lieu à vn autre, iusqu'à tant qu'elle soit recueillie toute au ciel: autremẽt, à quel propos diroit Iesus Christ aux Iuifs de son temps, Le royaume de Dieu vous sera osté, & donné à vne nation qui en rendra le fruict, Matth. 21. vers. 43? Il est dit aussi, que la femme qui a enfanté vn enfant masle, à sçauoir l'Eglise, s'en est fuïe au desert, où elle a lieu appresté de Dieu, à fin que là on la paisse mille deux cens soixante iours, Apocalypse 12. verset 5. 6. L'Eglise visible, n'est tousiours aussi composee de pareil nombre d'hommes: car l'efficace de la vocation n'est en pareil degré en tout temps, & la vocation mesme n'a lieu tousiours enuers tous. Pourquoy S. Paul parleroit-il de ceste apostasie vniuerselle, l'Antechrist estant assis au temple de Dieu, 2. Thess. 2. si le nombre des croyans deuoit estre en tout temps fort grand? Iesus Christ ne dit pas pour neant, que quand il viendra, à grand peine trouuera-il foy sur

la terre. Sainct Paul aux Romains 10. chap. ne parle-il point apres Esaie chap. 1. vers. 9. & 10. vers. 22. des restes ou residu, nous amenãt iusqu'à l'election de Dieu, qui cognoist les siens, & le nombre qu'il doit auoir en chasque temps, qui est plus grand en vn qu'en l'autre ? à fin que Sponde ne cauille rien comme si ces propos estoyent peculiers aux Iuifs. Mais quelle calomnie est-ce d'escrire, que nous imputons la dissipation de l'Eglise qui est souz la Papauté, aux vices ou mauuaises mœurs des gens d'Eglise? Nous remarquõs bien en iceux vn grand desbordement en leur vie, & inobseruation de la discipline ancienne, laquelle est toute renuersee: mais c'est contre les fausses doctrines, blasphemes, idolatries, que nous crions principalement, & disons que le diable les a introduites, se seruant de l'ambition & auarice de l'Antechrist & ses suppost, & de l'ignorance & mespris des S. Escritures, qui s'est trouuee en ceux qui les auoyent receuës pour les dispenser aux autres. Ie transcriray ici ce que l'auteur de la preface d'vn traitté *de iudicio Dei* inseré dans les œuures de Basile, a escrit sur ce propos, à fin qu'on cognoisse la cause, qui a fait comme disparoir l'Eglise, & l'a mise en desoatiõ. *Conspicatus sum ipsos Ecclesiæ præfectos, tanta contrarietate aduersus Domini nostri Iesu Christi mandata vtentes, & immisericorditer Ecclesiam Dei distrahẽtes, immodicè ouile ipsius conturbãtes, vt & in ipsis impleatur nunc, si vnquam aliâs, illud: Ex vobis ipsis exurgent viri loquẽtes peruersa, vt auellant discipulos retrò ipsos.* Act. 20. I'ay prins garde, dit-il, & me suis aduisé, que ceux qui auoyent la conduite de l'Eglise, se sont oppo-

ſez auec vne telle reſiſtance aux commãdemens de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & ont tellement ſans miſericorde deſchiré l'Egliſe de Dieu, & troublé ſi fort la bergerie d'iceluy, que maintenant ſi iamais autresfois en eux eſt accõply ceſte prophetie de S. Paul, Act. 20. D'entre vo⁹s'éleuerõt des hõmes parlans choſes peruerſes, pour deſtourner les diſciples & les faire aller apres eux. Et plus bas, *Quum diutius hæc paterer, & cauſam tanti mali perſcrutarer, reputabam apud me ipſum, nunquid & nunc ob contemptum vnius & ſolius vniuerſorum regis ac Dei, talis diſſenſio ac pugna in Eccleſia exiſtit, vnoquoque à Domini noſtri Jeſu Chriſti doctrina diſcedente, & ratiocinationes ac terminos, ac ſummas propria ex autoritate conſtituente, & magis imperare aduerſus Dominum, quam regi à Domino volentes?* C'eſt à dire, Eſtãt en peine lõguement pour ces choſes, & ſondant la cauſe d'vn ſi grand mal, ie penſoy à part moy, ceſte diſſenſion & debat qui eſt en l'Egliſe maintenant, n'eſt-ce point pour le meſpris d'vn ſeul & ſouuerain Roy de toutes choſes, qui eſt Dieu? car vn chacun ſe depart de la doctrine de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & oſe bien de ſa propre authorité ſe faire des reigles, & ſommaires de doctrine peculiere, fõdee ſur ſes raiſons & diſcours: de telle ſorte, qu'on aime mieux commander & s'eſleuer contre le Seigneur, que ſe laiſſer conduire à ſon bon plaiſir. Et plus bas, *Ad mãdata Domini diſſenſio, & mutua diſcordia quæ in nobis reperitur, declaratio fuit: aut ſeceſſus à vero Rege, iuxta illud: Solum qui detinet, nunc detineat, donec è medio ſecedat, 2. Theſſal. 2. aut abnegationis ipſius: iuxta hoc, Dixit inſipiens in corde ſuo, non eſt Deus.* Par-

quoy, dit-il, ce different & mutuellle diſcorde contre les commandemens de Ieſus Chriſt qui ſe trouue en nous, a eſté vne declaratiõ ou d'vne reuolte & retraite du vray Roy, ſelõ ce qui eſt dit en la 2. aux Theſſ. chap. 2. ſeulement celuy qui empeſche maintenant, qu'il l'empeſche iuſqu'à tant qu'il ſe departe ou d'vne abnegation & renõcemẽt. En ſuiuant ce propos, le fol a dit en ſõ cœur, Il n'y a point de Dieu. Bref, & pour n'eſtre plus long, nous affermons, que l'Egliſe ne ſera iamais arrachee de la terre, tant qu'il y aura ſoleil & lune au ciel, Pſal. 89. laquelle toutesfois a des membres, deſquels aucuns, comme dit ſainct Auguſtin, *lib. 4. de Baptiſmo contra Donatiſtas, cap. 27.* *Adhuc nequiter viuunt, aut etiam in hæreſibus, vel in Gentilium ſuperſtitionibus iacent: & tamen etiam illic nouit Dominus qui ſunt eius: namque in illa ineffabili præſcientia Dei, multi qui foris videntur, intus ſunt: & multi qui intus videntur, foris ſunt: ex illis ergo omnibus, qui, vt ita dicam, intrinſecus, & in occulto, intus ſunt, conſtat, ille hortus concluſus, fons ſignatus, puteus aquæ viuæ, paradiſus cum fructu pomorum:* c'eſt à dire, viuent encore meſchamment, ou ſont giſans les vns entre les hereſies, les autres entre les ſuperſtitions des Gentils: & toutesfois le Seigneur cognoiſt auſſi là ceux qui ſont à luy: car en ceſte preſcience de Dieu ineffable, pluſieurs qui ſemblent eſtre dehors, ſont dedans: & pluſieurs qui ſemblent eſtre dedans, ſont dehors. De tous ceux donques leſquels, pour parler ainſi, d'vne façon interieure & occulte, ſont dedans ce iardin enclos, ceſte fontaine ſeellee, ce puits d'eau viue, ce Paradis auec

le fruict de pommes eſt compoſé. Or c'eſt ceſte Egliſe, qui ne peut iamais perir : laquelle neantmoins, comme il a eſté deſia maintesfois dit, ſe change ſelon ſon eſtat & forme viſible. Parquoy ſainct Bernard au ſermon 28. ſur les Cantiques, en parle ainſi : *Nolite me conſiderare quòd fuſca ſum, quia decoloravit me ſol : hoc eſt, Nolite me notare quaſi deformem, qui cernitis, pro ingruente perſecutione, minus florentem, minus ſecundum ſeculi gloriam coloratam : quid exprobratis nigredinem, quam feruor perſecutionis non conuerſationis pudor inuexit?* Ne me regardez point de ce que ie ſuis brune, c'eſt le ſoleil qui m'a fait perdre ma couleur : c'eſt à dire, Ne me blaſmez point d'eſtre laide, vous qui me voyez, & moins fleuriſſante, & moins belle & vermeille en la gloire du monde, ſelon que i'ay plus ou moins enduré des ennemis : pourquoy me reprochez-vous ma noirceur, qui m'eſt aduenue de l'ardeur de la perſecution, & non de la hôte de ma conuerſation? La ſecõde queſtion de ce chapitre, n'eſt moins difficile & ſcabreuſe que la precedente, laquelle Spõde reſout en ces mots, en la p. 102. q̃ par la bouche de l'Egliſe, l'Eſprit de Dieu parle en telle ſorte, qu'õ ne la verra iamais faillir, en ce qui concerne noſtre foy & ſa cõduite : la preuue de ce dire & definition, eſt fondee ſur ces raiſons : la premiere, que la parole de Dieu, ny eſcrite ny nõ eſcrite, n'a dit iamais que ſon Egliſe peut faillir. Nous reſpõdons, qu'il no⁹ eſt aiſé de prouuer du cõtraire, par ceſte parole eſcrite. La reſurrectiõ des morts eſt vn article de foy : l'Egliſe de Corinthe a erré en la doctrine de la reſurrection

des morts, 1. Cor. 15. donques elle a failli en ce qui concerne la foy. Autant en pourrons-nous dire de l'vſage du ſainct Sacrement de la Cene, qui commençoit à s'abaſtardir en ladite Egliſe: il y auoit pluſieurs autres choſes à reprendre, qui regardent la charité, police & diſcipline: & qui en doutera, liſe ſainct Paul en la premiere epiſtre qu'il luy adreſſe. La iuſtification & doctrine de la remiſſion des pechez, eſt vn poinct qui concerne la foy. Or les Galatiẽs ont eſté ſeduits en ceſt article, il s'enſuit donc que l'Egliſe eſt ſuiette à eſtre impure en la doctrine de la foy, & quelques chefs d'icelle. Pluſieurs Egliſes ſont repriſes par ſainct Iean en ſon Apocalypſe, chap. 2. & 3. non ſeulemẽt pour le defaut de charité & bonnes œuures, mais auſſi pour les erreurs de doctrine, & fautes commiſes contre le ſeruice de Dieu en la premiere table: & ne faut point dire, que tous n'eſtoyent entachez de ſes fauſſes doctrines, car ils ne faiſoyẽt qu'vn meſme corps auec ces abuſez, & ils eſtoyent en grand nombre: voila quant aux Egliſes d'Aſie. Celles d'Afrique n'ont eſté plus pures, pour le moins elles ont erré au faict du Bapteſme, qui eſt vn poinct de doctrine, ainſi que le Concile de Chartage, où eſtoit preſent Cyprian, en fait foy: & toute ceſte multitude s'accorde à rebaptizer ceux qui auoyent receu le Bapteſme entre les heretiques, & par leurs miniſtres. En ce Concile y auoit grand nombre d'Eueſques, Preſtres & Diacres, & la plus grande partie du peuple y eſtoit preſente. Les Egliſes de l'Europe n'ont eſté auſſi ſans auoir leurs taſches

en la doctrine. Et puis qu'entre vous c'eſt vn article de foy de croire la puiſſance du Pape, ou les Cõciles de Conſtãce & de Baſle ont erré, ou ceux de Florence & de Trente, qui ont vn autre aduis, quoy que ce dernier le diſſimule & touche ſeulemẽt en paſſant & par occaſiõ: car il n'a eſté inſpiré d'autre eſprit, que de celui de Thomas Caietan: & pour ſçauoir ce qu'il en penſe, qu'on liſe ſon traicté *de comparatione autoritatis Papæ & Concilij.* Et ne faut point obiecter, que ie n'ameine qu'Egliſes particulieres, & que ce n'eſt l'Egliſe Catholique & vniuerſelle: car le tout ſe fait de ſes membres & de ſes parties, & participe à leur nature & qualité. Toutesfois oyons S. Paul 1. Cor. 13. verſ. 12. maintenant nous cognoiſſons, dit-il, par obſcurité, & en vn miroir, & cognoiſſons en partie. Si noſtre cognoiſſance eſt obſcure & imparfaite en ceſte vie, ie dy la cognoiſſance de l'Egliſe & des principaux membres d'icelle, il y a de l'ignorance, & par conſequent de l'erreur. Que ſi on replique, que c'eſt autre choſe d'eſtre ignorãt, autre choſe d'eſtre mal ſentant, autre choſe eſt priuation de ſaine & bonne doctrine, autre choſe poſition & affirmation de mauuaiſe doctrine. Ie reſpon, qu'il eſt ainſi: mais nous debattons ſi l'Egliſe peut errer. Or il eſt certain que ceſtui-la qui eſt ignorãt peut errer. Et le diſons, par ce que les Conciles & œcumeniques & prouinciaux ont de faict erré en pluſieurs cõſtitutiõs & Decrets: car ce qui eſt corrigé a erré, *Aug. lib 2. de Baptiſm. contra Donat. cap. 3.* Sponde allegue, Quel appuy auray-ie donc, en ce que ladite Egliſe me dira? Ie dy que c'eſt du deuoir d'vn chacun d'examiner

les doctrines des Pasteurs, mesmes par la parole de Dieu escrite, sur laquelle seule il nous faut appuyer, Ieã 5. Act. 17. v. 11. Apoc. 2. v. 2. L'autre raison alleguee, est prinse du 3. c. v. 15. de la 1. à Tim. où il est escrit, q̃ l'Eglise est la colõne & firmamẽt de verité: ce qu'elle ne pourroit estre, dit-il, si elle pouuoit faillir. Nous respõdõs, que l'Eglise est dite la colõne & firmamẽt de verité, non que la verité s'appuye sur elle, ou soit cõceuë & engẽdree par elle, mais d'autant qu'elle est tesmoin, & presche, nourrit & conserue ceste verité: & en vn mot, par ce qu'elle est gardienne des Escritures. Il y a deux sortes d'appuis & sousstiens, les vns qui sont parties principales de l'edifice, & sans lesquels le bastimẽt n'auroit point d'estre, car ils luy en dõnẽt: auquel sens l'Eglise n'est point colõne de verité, car c'est ceste verité qui dõne estre à l'Eglise, & sur laquelle elle est fondee, Matth. 16. sur ceste pierre, dit Iesus Christ, c'est à dire, sur ceste foy, sur ceste confession, sur ce ste doctrine, ainsi que S. Augustin l'expose, ie bastiray mon Eglise. L'autre sorte d'appuis & estançons, sont ceux qui conseruent l'edifice parfait, à fin qu'il ne tombe, qui le plus souuent ne sont pas mesme partie dudit edifice, comme on void en ceux qui sont ruineux. Le fondement & nourriture de la lumiere, qui est en la lampe, c'est la meche & l'huile: & nonobstant celuy qui verse l'huile, qu'il ne fait pas, & qu'il prend d'ailleurs, est le sousstien de la lumiere mesme: aussi le chandelier, & celuy qui le porte auec la chandelle, se pourra appeller le sousstien de la lumiere. Nous auons de nostre costé en ce-

ſte expoſition, l'authorité des Anciens. car Chryſoſtome ſur ce paſſage, L'Egliſe, dit-il, eſt la colõne & firmament de verité, non pas comme le temple Iudaique: car c'eſt ceſtui-ci qui contiẽt la foy & la predication, veu que la verité de l'Egliſe eſt, & colomne, & firmament. Parquoy ſi on demande à Chryſoſtome, Cõment eſt l'Egliſe Chreſtiene colomne & firmament de verité? il reſpondra, que c'eſt à raiſõ de la verité, qui ſeule eſt la vraye colomne: que ce n'eſt pour l'auoir trouuee & forgee en ſon eſprit, mais pour l'auoir receuë, creuë & preſchee. A cecy nous ameine (quand il n'auroit parlé ſi ouuertemẽt) l'expoſition de ce mot de verité, qu'il rapporte aux ombres & figures de la Loy Iudaique: ainſi qu'il fait le temple à l'Egliſe Chreſtiene, d'où ie tire ceſte concluſiõ, Si l'Egliſe Iudaique qui n'auoit point trouué les ceremonies qui eſtoyẽt en vſage de ce temps-là, eſt neantmoins la colomne & firmamẽt d'icelles, pour s'y eſtre exercee, & le tẽple pour eſtre le domicile principal d'icelles, & teſmoin certain de leur duree & abolition l'Egliſe Chreſtiẽne ne ſera en autre façon appui de verité, cõparee à ces figures: car les choſes ſemblables ont meſme raiſon, & d'icelles ont fait meſme & ſemblable conſequence. Son expoſiteur Theophylacte parle ainſi, *Paulus hîc ad Iudaicum alludit templum, Eccleſiámque ei confert, ſiquidem illud habebat figuras & vmbras veluti tintinabula ſeu nolas & mala punica, & Pontificem, cum victimis & ſacris: Eccleſia autem veritatis eſt conſtitutio, omnia namque quæ in ea peraguntur, vera ſunt, & nihil in ea eſt opacum & vmbroſum, qualia*

sunt quæ lege sanciuntur : pro nobis enim verbum & prædicatio est splendida, pro malis pumicis vita est coronata contractior & castigata, intus fructum habens: Porrò Pontifex & princeps Sacerdos nobis Filius Dei, ingens autem sacrum summúmque sacrificium, diuinum ipsius corpus. S. Ambroise sur ce mesme passage n'ameine point d'autre interpretation : Il est necessaire, dit-il, qu'on die que la maison de Dieu & la verité, est là où il est craint selon sa volonté, ses seruiteurs faisans profession & confessans cela de luy, qu'il leur a daigné enseigner : & à fin qu'on ne niast point que ce fussent ses paroles, il les a seellees de vertus, qui ne peuuent estre faites par aucun autre, à fin que par cesdites vertus, l'infidelité accusee perisse inexcusable : car le firmament de ceste verité, sont les signes & prodiges. Quand nous eussiõs dicté les mots à ce Docteur, eust-il peu mieux parler en nostre faueur, au renuersement de ce faux dogme, receu en l'Eglise Romaine, source & nourrice de tous erreurs qu'il fait ? Parquoy ceste exposition ne doit sembler plus nouuelle, ny mesme que l'Eglise soit gardiẽne des Escritures, & que ce soit l'intention de l'Apostre escriuant à Timothee: car Irenee enseigne que, *Apostoli quasi in depositorium diues plenissimè in eam contulerunt, omnia quæ sunt veritatis, vt omnis quicumque velit, sumat ex ea potum vitæ, lib. 3. cap. 4.* & l'Apostre enseigne, que l'aduantage des Iuifs par dessus tous les autres peuples, a esté d'estre gardiens des oracles de Dieu, qui leur ont esté commis, Rom. 3. vers. 2. Thomas d'Aquin sur le passage de Timothee parle ainsi, *In Ecclesia est fir-*

ma cognitio & veritas, vnde dicitur columna & firmamentum, scilicet quantum ad alios, quia non possunt firmari in veritate, nisi per Ecclesiæ Sacramenta, Luc 22. tu aliquando conuersus, confirma fratres tuos. C'est à dire en vn mot, c'est au regard des autres hommes, & non de la verité, que l'Eglise est appellee firmament, d'autant qu'elle les fortifie & confirme en ceste verité, par l'administration des Sacremens. Tout ainsi donques que Chrysostome rapporte ce titre donné à l'Eglise, à la predication de la verité, & sainct Ambroise à l'operation des miracles, ainsi maintenant Thomas à l'administration des Sacremens. Mais oyons encore Irenee, *lib. 3. cap. 9. Quoniam quatuor regiones mundi sunt in quo sumus, & quatuor principales spiritus, & disseminata est Ecclesia super omnem terram, columna autem & firmamentum Ecclesiæ est Euangelium, & spiritus vitæ: consequens est, quatuor habere eam columnas vndique flantes incorruptibilitatem, & viuificantes homines: ex quibus manifestū est quoniam qui est omnium artifex verbum qui sedet super cherubin, & continet omnia, declaratus hominibus, dedit nobis quadriforme Euangelium, quod in vno spiritu continetur.* Ie le dirai briefuement en Frãçois, pour ceux qui n'entendent le Latin, Que l'Euãgile est non seulemẽt la colomne, mais l'Esprit d'icelle, & d'où procede le souffle, qui la viuifie & cõserue sans se corrompre. Sponde crie, que tout le passage de S. Paul ne parle nullement des Escritures. Mais il parle de la verité, qui est la parole de Dieu, laquelle est contenue esdites Escritures: car Dieu ne veut point que l'Eglise soit gardienne de la verité, que

par icelles. C'eſt beaucoup plus d'eſtre colomne, dit encore Sponde, que gardienne : ie le nie, au ſens que l'Apoſtre l'entend, & que nous l'auons expoſé cy deuant. La maiſon tombe, quand la colomne, ſur laquelle elle s'appuye, tombe : auſſi diſons-nous, que Dieu oſtant le ſainct miniſtere, & le chandelier d'entre les hommes, ils cheent en tenebres, ignorance, idolatrie, & famine de la verité, Amos 8. dont l'Egliſe ſe plaint. Làs ! nous n'auons nul ſigne accouſtumé de ta faueur, Prophetes nous defaillent. Et Irenee ne fait que venir de le dire : car ſi les quatre Euangiles ſeuls ſoufflent l'incorruption & la vie, il s'enſuit qu'où ils ne soufflent point, c'eſt à dire, ne ſont point preſchez, il n'y a que mort & corruption. Mais nous ne faiſons pas ces concluſions : Premieremẽt, que d'autant que l'Egliſe eſt colomne, la verité de noſtre foy s'appuye ſur l'authorité de l'Egliſe : car elle eſt fondee ſur la ſeule parole de Dieu : & pour s'y fonder, la cauſe inſtrumentale en eſt l'Egliſe, qui enſeigne ceſte parole, & luy rend teſmoignage. La foy donc eſt aidee par l'Egliſe, ſoit en ſa cognoiſſance, ſoit en ſa certitude & aſſeurance : mais n'eſt, ny l'obiect de la foy, ny la cauſe premiere & principale d'icelle. Secondement, nous ne diſons, que tout ce que l'Egliſe approuue ſoit vray, & tout ce qu'elle reprouue ſoit faux : car nous auons monſtré le contraire : & quand il ſeroit autrement, encore Sponde parle ambiguement, voire meſmes en blaſphemant, veu qu'on ne ſçait s'il veut dire, que la doctrine eſt vraye, ou par ce que l'Egliſe l'approuue, ou par ce qu'el-

le ne peut voir ny approuuer que la verité. Au premier sens, c'est mettre l'Eglise en la place de Dieu, voire l'esleuer par dessus: car ce qui reigle, est plus que ce qui est reiglé, comme si la volonté de l'Eglise estoit la pierre de touche, à laquelle il faluſt examiner la verité, la iustice des promesses de Dieu & de son seruice: & en ceste sorte il ne sera plus serui à son plaisir, mais au plaisir des autres: chose neantmoins qu'il deteste en sa parole, 1. Samuel 15. & Esaie 39. & Matth. 15. Ie reuien aux raisons qui font fixer Sponde, comme il dit, en son opinion: ceste-cy est la troisiesme, que l'Eglise estoit mesme la colomne de la verité, deuant que les Escritures fussent. Response, Elle auoit les reuelatiõs de la doctrine celeste au lieu des Escritures, qui ont maintenãt prins fin, Dieu ayant mis & substitué en leur place lesdites Escritures. L'Eglise donc a esté iadis colõne de la verité, en conseruant les apparitions & reuelations diuines, cõme elle l'est auiourd'huy, en conseruant les Escritures & doctrine contenue en icelles. Or pour se porter en braue guerrier, il ne veut point seulement assaillir & combatre la verité, mais veut defendre aussi le mensonge, & respondre aussi à nos argumens, p. 112. dont vn entr'autres est, Que si l'Eglise Iudaique a peu faillir en la foy, & de vray a failli, reiettant le Redempteur, & le faisant mourir, faute d'entendre les Escritures; l'Eglise Chrestiẽne pourra aussi faillir en la foy, & en la doctrine, & ignorer les Escritures: or le p̃mier est vray, le second le sera donc. Que respõd-il à cela? qu'on monstre, & qu'on prouue, que l'Eglise Chrestien-

ne ait crucifié Ieſus Chriſt, & que la meſme choſe ſoit aduenuë. Or que chacun iuge, ſi ceſte reſponſe eſt pertinente, comme ſi pour verifier que quelqu'vn eſt homme, il fuſt de beſoin d'enſeigner qu'il eſt ou Socrates ou Platon. on peut faillir en la doctrine en plus d'vn poinct, car les articles de noſtre foy, ſont pour le moins douze, & quand nous diriõs que l'Egliſe qui ſe dit Catholique a crucifié Ieſus Chriſt, & le crucifie tous les iours, & en ſes membres, & en ce blaſphematoire ſacrifice de la Meſſe, ſelon la propre confeſſion de ſes Docteurs, non moins que la Iudaique; que ſeroit-ce, que fermer la bouche à noſtre aduerſaire, & conclurre que ceſte Egliſe a failly & erré és dogmes & poincts contenus és Eſcritures? mais puis qu'il ne ſe veut ſeruir de ceſte reſponſe, ains en cuide alleguer vne meilleure, examinons-la apres l'auoir leuë & conceuë. Que dit-il? Que l'Egliſe Iudaique n'eſtoit toute l'Egliſe, & que c'eſt l'Egliſe de Dieu prinſe en general ou vniuerſelle, qui a ceſte vertu propre, de ne quitter iamais Dieu, cõme auſſi Dieu ne la quitte iamais. Il y a ici preſque autant de fautes que de mots. Qui ne void que c'eſt le propre de l'Egliſe, ſoit vniuerſelle, ſoit particuliere, d'auoir & ſentir la preſence & aſſiſtance de Dieu, de le croire & inuoquer par vn Ieſus Chriſt: car ſans cela, ce ne ſeroit plus Egliſe, ains vne charongne: tout ainſi qu'vn homme ne ſeroit point homme, s'il n'auoit l'ame. Et c'eſt ce que ledit Sponde allegue vn peu plus bas d'Irenee, libro 3. chap. 40. *vbi enim Eccleſia, ibi & Spiritus: & vbi Spiritus Dei, illic Eccleſia*

eleſia, & omnis gratia, Spiritus autem veritas eſt. Où eſt l'Egliſe, là eſt l'Eſprit: & où eſt l'Eſprit de Dieu, là eſt l'Egliſe, & toute grace: or l'Eſprit eſt verité. Parquoy ces aſſemblees & compagnies, ſoit vniuerſelles, ſoit particulieres, où Dieu n'eſt point par ſon Eſprit, & par ſa doctrine & verité, ne ſont point Egliſes, mais il faut que l'eſprit d'eſtourdiſſement ſe monſtre en ceux qui tournent le dos à la verité. Et ie demande, Ieſus Chriſt ne promet-il pas ſa preſence auſſi bien à deux ou trois aſſemblez en ſon nom, comme à dix mille? Matthieu 18. Or ceux que Dieu aſſiſte par ſon Eſprit, & qui ſont ſes vrais temples, ne le quittent iamais: parquoy ceſte diſtinction, qui eſt ſans difference, eſt vaine, qui regarde ſeulement les paroles, & non la choſe. Ie ſçay bien que les dons de Dieu ſont diuiſez, & que tous les fideles, qui ne ſont qu'vn corps, ſont auſſi membres diſtincts, & tous ne ſont l'œil, ny tous la main: par-ainſi, quād tous ces membres ſe pourroyent trouuer enſemble, la beauté de ce corps apparoiſtroit d'auantage, & la clarté & vtilité en ſeroit plus grande: mais il n'eſt pas poſſible d'auoir de telles aſſemblees, tous les fideles ne viuans en meſme temps, & eſtans eſloignez de diſtances des lieux. Et pour ce regard les Conciles, quoy qu'œcumeniques & generaux, ne pouuans ſuppleer à cela: & quand ils le feroyēt, les gens de bien, & les mieux ſentās n'y ſont touſiours appellez ni ouis, ou ſont ſurmontez par le grand nōbre. Bref, pour trencher court la forme eſſētielle de l'Egliſe viſible, ſe troue auſſi biē en vn petit nōbre, & en vne petite vil-

le qu'en vne grande, & qu'en tout le monde: & le profit desdictes assemblees n'est autre, que la declaration & manifestation du consentement & foy commune, & moyen de la faire entendre & enseigner aux ignorans, & de conuaincre les contredisans par les Escritures: ce qui n'est donné à tous, i'enten mesme à ceux qui ont vne droite & saine cognoissance. Parquoy à ces fins la conference des mẽbres est necessaire, à fin que chacun apporte en commun les dons qu'il a receus du Seigneur. Venons à l'application de ceste distinctiõ & maxime reprouuee. L'Eglise des Iuifs, n'estoit point toute l'Eglise. Quand? lors qu'elle a liuré Iesus Christ à la mort. Tous les membres voirement n'ont point cõsenti à la mort de Iesus Christ, il y en auoit quelques-vns qui en estoyẽt bien marris: cependant ils ne faisoyent tous qu'vn mesme corps d'Eglise visible, & ainsi toute l'Eglise a crucifié Iesus Christ: car ce qui se fait par la plus grand part, est estimé estre fait & dit de tous. Ie maintien aussi que l'Eglise Iudaique estoit toute l'Eglise: & combien que l'estat & gouuernement de ladite Eglise commençast à se changer, par la predication & administration du Baptesme de Iean, toutesfois les ceremonies estoyent encore en leur force & vigueur, & n'ont commencé à estre indifferentes en elles, iusqu'apres l'ascẽsion de Iesus Christ au ciel: & en fin l'Euangile ayant esté presché par tout, & le tẽple destruit, ont prins fin, & ont esté abolies. Mais que dira Sponde, & comment persuadera-il du contraire? Si nous disons, que les Pharisiens & Sacrificateurs,

qui ont fait la guere à Iesus Christ, ont esté baptisez: car ils venoyent au bapteſme de Iean, Matth. 3. Marc 1. Luc 3. Ce n'eſt point donc de merueille ſi ceux qui ont auſſi receu le bapteſme, ſe bandent auiourd'huy, & l'ont fait de long temps contre le Fils de Dieu, meſmes ceux qui ſe diſent ſouuerains Pontifes. La Synagogue des Iuifs n'a iamais eſté appellee l'Egliſe vniuerſelle; ie l'accorde, tant à raiſon de la vocation, difference des nations, & grand nombre d'hommes, où il n'y auoit que les Iuifs que fuſſent proprement appellez: qu'à cauſe du lieu, où le ſeruice externe ſe faiſoit, à ſçauoir Ieruſalem: & non à raiſon de Dieu, de Iesus Christ, de la doctrine, de la foy, qui ſont choſes vniuerſelles & communes à la vraye Egliſe de Dieu, en quelque temps qu'elle ait eſté, & ſont auſſi de la verité d'icelle. Ie d'y d'auantage, que les ſacrifices & Sacremens eſtoyent auſſi communs & vniuerſels, que ceux du nouueau Teſtament; car nul ne pouuoit eſtre reputé entre le peuple de Dieu, qui ne fuſt circoncis, Geneſe 17, & ne vint pour adorer en Ieruſalem, au temps ordonné de Dieu. Ce qui ſe peut recueillir du 2. chap. des Actes, & de l'exemple de l'Eunuque de la Roine de Candace en Ethiopie; qui eſtoit venu pour ſacrifier en Ieruſalem, & liſoit le Prophete Eſaie. Il n'eſtoit donc point fidele ſans eſtre Proſelyte, & enté en ce corps, & toutesfois Sponde afferme en la page 123. que les hommes de l'ancien Teſtament ne laiſſoyent pas d'eſtre fideles, encore qu'ils ne fuſſent point membres de l'Egliſe recueillie des enfans d'Abraham, & conjoincts

auec icelle en doctrine.ce qui eſt allegué de Melchiſedech auroit plus de difficulté,ſi l'Eſcriture ne nous teſmoignoit qu'il a benit Abrahã, & qu'Abrahã luy a baillé la diſme de toutes choſes:dont ie di apres S. Cyprian, que comme l'Egliſe eſt au Paſteur,que le Paſteur eſt auſſi en l'Egliſe, tel qu'a eſté ledict Melchiſedec. Sponde fait auſſi tort à ce ſainct perſonnage Iob, de l'accuſer de ſchiſme, cõme s'il n'auoit point gardé vnité de foy, de doctrine,de charité,&ordre auec les autres mẽbres: ou il faut dire que l'Egliſe de l'ancien Teſtament, n'eſtoit point vn corps,n'ayãt point ceſte vnité & liaiſon qui eſt requiſe en tout corps, & par-ainſi que Ieſus Chriſt a eſté chef ſans corps,ou qu'il en a eu pluſieurs. Bref, c'eſt dire que le ſchiſme & le vice n'eſt pas vice en tout tẽps. Ce ſont les beaux fruicts qu'on peut recueillir des quinte-eſſences de ce nouueau Theologien. Pour Corneille,il eſt clair qu'eſtant fidele, il n'eſtoit ſans confeſſion & profeſſion externe de ſa foy, c'eſt à dire, ſans religion,& cõuerſant en la Iudee. Quelle vraye ſemblance y a-il,qu'il ne ſe ſoit exercé és ceremonies legales, puis que pour ce faire,les autres y venoyẽt de ſi loin?Or il ſemble que Sponde vueille excuſer & defendre le parricide, ou pour mieux dire apres S.Bernard, le decide des Iuifs, meurtriers du Seigneur, pour faire voir à vn chacun, que Dieu luy a oſté le ſens & l'eſprit:car,dit-il,encore que l'Egliſe (à ſçauoir des Iuifs) ſẽblaſt faillir,elle ne defailloit pas pourtãt,mais ſe chãgeoit en vn meilleur eſtat.Nous ne ſõmes point ſur ces termes,ſi l'Egliſe a defailli au tẽps de Ieſ^s Chriſt,

mais si c'est l'Eglise visible & ministeriale, qui a erré & peché, en rejettant son Sauueur, & si pour se changer en mieux, elle deuoit ensanglanter ses mains au sang de son Espoux, comme si elle l'eust fait à ceste fin, & s'il faloit mal faire à fin que bien s'en ensuiuist. Mais c'est trop remué ces ordures pour la iustification de ce forfaict. Nostre Aduocat dit, que les Prestres de l'anciene Loy n'eurẽt iamais ce priuilege, ny ceste promesse de Dieu, de n'errer iamais: ils ont eu les mesmes promesses que les Euesques & Pasteurs & Docteurs de l'Euangile. Iesus Christ declare & asseure ses Apostres, qu'estans menez deuant les Rois & Princes, il leur sera baillé dequoy parler: car le sainct Esprit parlera en eux, Matth. 10. vers. 19. ce mesme Esprit est promis, non seulement pour defendre *la verité contre les ennemis*, mais aussi pour l'enseigner & declarer aux ignorans, Luc 24. vers. 49. Or ces promesses se trouuẽt adressees mesme par pacte aux Ministres de l'anciehne Loy, non seulement pour eux, mais pour les leurs: & qu'on en croye à Esaie chap. 59. vers. 21. Ceste-ci est mon alliance auec eux, dit le Seigneur, mon Esprit qui est en toy, & mes paroles que i'ay mises en ta bouche, ne bougeront point de ta bouche, & de la bouche de ta semence, & de la bouche de la semence de ta semence, dit le Seigneur, dés maintenant, & à touſiours-mais: parquoy disons, que si les Prestres de l'ancienne Loy n'eurent iamais ceste promesse de n'errer point, que ceux de l'Euãgile ne l'ont point aussi. Or le premier est vray, comme Sponde le confesse, le second le sera pa-

reillement: ne laissons rien en arriere, dont il se puisse preualoir. Ce n'est sans cause, dit-il, que Iesus est dit Emanuël, qui ne se peut entendre, que par vne perpetuelle assistance de sa vertu auec son Eglise. C'est tresmal conclu, que l'Eglise n'erre point, ny ne peut errer en la doctrine: car le mesme faudroit-il dire des mœurs, veu que Iesus Christ ne nous est pas moins donné pour sanctification, que pour sapiẽce, 1. Cor. 1. vers. 30. Tout ainsi donques, qu'encores qu'vn homme ait la foy & par consequent possede Iesus Christ, Eph. 3. vers. 17. cela n'empesche point qu'il ne tombe en plusieurs fautes, tant contre Dieu, que contre le prochain: ainsi la foy peut estre parmy non seulement beaucoup d'ignorãces, mais aussi erreurs, que S. Paul appelle bois, foin, chaume, 1. Cor. 3. vers. 12. d'autant que tandis que nous sommes ici bas, elle n'est point pleine ny parfaite. Cela se void és Apostres, qui imaginoyent que le regne de Iesus Christ seroit terrien & temporel, c'est à dire, erroyent en la façon d'iceluy, & ignoroyent le moyen de la redẽption, Mat. 17. vers. 20. 21. 22. 23. En S. Pierre qui ignoroit la vocatiõ des Gentils, pour le moins n'en auoit qu'vne cognoissance bien obscure, Actes 10. I'ay desia parlé de l'Eglise de Corinthe, entachee de beaucoup d'erreurs, & neantmoins elle est appellee Eglise de Dieu, Eglise des sanctifiez & appellez, 1. Cor. 1. vers. 2. 3. Le mesme faut-il dire de celle des Galatiens, lesquels mettoyent vne partie de leur iustice & salut, en l'obseruation des ceremonies & obeissance de la Loy, par les œuures, Gal. 3. vers. 1.

& toutesfois ils ſont appellez Egliſe, Gal.1.verſ. 2.3. Il eſt parlé aux Actes chap. 19. de douze Epheſiens diſciples, c'eſt à dire, fideles, qui ignoroyent meſme s'il y auoit vn ſainct Eſprit. Bref, S. Paul eſcriuant aux Philippiens ne rejette point comme infideles, ceux qui erroyẽt en l'abolition de la Loy, exhortant les Philippiens de n'eſmouuoir troubles & ſchiſmes entr'eux : ains attendre qu'il pleuſt à Dieu leur faire cognoiſtre & manifeſter la verité de la doctrine, en laquelle ils ſe trõpoyẽt. Mais l'Egliſe, dit Spõde, ne s'allie iamais auec autrequ'auec ſõ eſpoux, & ne ſe ſoüille iamais dans les adulteres. Il faut donc mettre difference entre fautes, qui ſont adulteres & paillardiſes ſpirituelles, & qui rompent le mariage ſacré, qui eſt entre Ieſus Chriſt & ſon eſpouſe: où les erreurs & fauſſes doctrines, qui renuerſent & arrachent les poincts principaux & fondamentaux de la foy, & les pechez qui ſont moindres, & opinions erronees, qui ne paſſent ſi auant. Nous diſons donques, que l'Egliſe ſe foruoye ſouuent, demeurant meſme Egliſe & vraye Egliſe de Ieſus Chriſt en ces fautes dernieres: & quant à la premiere ſorte d'icelles que ceſte aſſemblee qui y tombe, deſiſte & ceſſe de fait d'eſtre vraye Egliſe pour ſon regard, eſquels abyſmes nous diſons que l'Egliſe viſible & miniſteriale, qu'on conſidere és charges & functions publiques, és ſucceſſiõs perſonnelles & locales, peut tomber : & neantmoins retiendra encore le nom de Chriſt, duquel elle fera parade, & à raiſon dequoy ſe vantera d'eſtre l'Egliſe. La pratique y eſt en l'Egliſe Romaine, non-

obſtant qu'elle retienne quelques marques viſibles d'Egliſe. Or pour ceſte Egliſe qui eſt compoſee des ſeuls & vrais fideles, nous affermons, qu'elle n'eſt ſuiette à telles cheutes & fautes, car les dons & la vocation de Dieu ſont ſans repentance, Rom. 11. & Ieſus Chriſt prie pour la foy de ſes eſleus, à fin qu'elle ne defaille, Luc 22. Dieu auſſi ſe reſerue touſiours quelques-vns, qui ne ſont emportez ſi auant que les autres, par la commune corruptiõ. Or c'eſt encore vn teſmoignage de la faueur de Dieu, quãd l'effect de la promeſſe faite à ſon Egliſe, n'eſt du tout empeſché pour la deſloyauté & infidelité des hommes, ains qu'en faueur de ſes enfans, en quelques endroits, il laiſſe quelque eſtincelle & lampe du miniſtere: ce qui ſe void encore ſouz la tyrannie de l'Antechriſt: dequoy neantmoins les hommes & ſucceſſeurs de nom, (ſans preſque auoir autre choſe) de la vraye Egliſe, eſtoyent indignes: car Dieu ne promet ſon Eſprit & continuation de ceſte grace, à ſçauoir, que ſes paroles ne ſe departiront point de la bouche de noſtre ſemence, & que la Loy ne perira point du Sacrificateur, ny le conſeil du Sage, ny la parole du Prophete, que moyennãt deux conditions qui n'ont eſté gardees par l'Egliſe, qui s'eſt dite touſiours Catholique & Chreſtiene. La premiere, que nous ſoyõs aſſemblez en ſon nom, Matth. 18. c'eſt à dire, que la gloire de Dieu & de Ieſus Chriſt ſoit le but & fin de nos aſſemblees, exhortations & preſches, Matth. 6. ver. 33. Iean 5. verſ. 30. Iean 4. verſ. 32. 34. Iean 5. verſ. 44. Iean 12. verſ. 42. 43. 1. Corinth. 3. verſ. 11. 1. Corin. 10.

verſ. 31.1. Corinth.14.verſ.12.26.2.Cor.2.verſ. 17.& 4.verſet 2. & 5. verſ. 2. & 5. verſet 19. 20. 1. Theſſal.2.verſ.3.4.5.La ſeconde, que nous ſuiuiõs la clarté qui reluit en la Loy & és ſaintes Eſcritures. A ces fins diſoit Ieſus Chriſt, Ieã 10.Mes brebis oyẽt ma voix & la ſuiuẽt,& Eſaie crie, ch. 8. v.15.Lie le teſmoignage, ſigne la loy entre mes diſciples. Et plꝰ bas v.20. à la loy & au teſmoignage: que s'ils ne diſent ſuiuãt ceſte parole, la lumiere du matin ne ſe leuera point ſur eux,2. Pier. 1. verſ.19. 2. Tim. 3. verſ. 16. Parquoy ceux qui preſſent ces promeſſes deuroyent ſe ſouuenir, qu'ils ſont ſemblables à ceux dont parle Ierem. 18.verſ. 18.& cha. 7. diſans le Temple, le Temple, qu'ils auoyent conuerti en cauerne de brigans, eſtant neantmoins la maiſon d'oraiſon. Mais qu'adiouſte Sponde à que l'Egliſe eſt ſaincte en ſon tout: non pas que tous ceux qui en ſont les mẽbres viſibles, ſoyent ſaincts, mais tant par ce qu'elle a les ſaincts auec ſoy, qui ſe ſont vouez & conſacrez à Dieu,& le nom ſe donne, & le tout eſt hõnoré de ſes parties les plus honorables: que d'autant que ſon chef Ieſus Chriſt eſt le ſainct des ſaincts,& qu'auſſi ce dont il eſt compoſé, ou pour mieux dire, ſa forme eſt ſaincte, à ſçauoir, le Bapteſme, la profeſſion Chreſtienne de la foy, l'vnion des membres entr'eux & auec leur chef, aumoins exterieure,& en ce qui concerne la religion. Il infere de ces choſes, que ceſte Egliſe ne peut faillir en la doctrine, la ſainteté de laquelle ſe trouuera en icelle, prononcee par la bouche de ceux qui l'enſeignent. Nous diſons, que l'Egliſe eſt ſaincte, i'enten meſme la compagnie des vrais fideles, non

pas tant à cauſe de quelque ſainɛteté inherente en eux, laquelle eſt imparfaite, quelques aduãcemens qu'ils puiſſent auoir faits en l'eſtude de la pieté, Philip. 3. verſ. 11. 12. 13. qu'à raiſon de la iuſtice & ſainɛteté de Ieſus Chriſt qui leur eſt imputee, Phil. 3. verſ. 9. Et pourquoy diroit ceſte Egliſe tous les iours. Ie croy la remiſſion des pechez? laquelle auſſi elle a apprins de ſon eſpoux de demander tous les iours à Dieu, ſi elle eſtoit en tout & par tout ſainɛte, & qu'elle ne tombaſt iamais en des fautes, & de doɛtrine & de vie? neantmoins nous recognoiſſons ceſte Egliſe ſainɛte, non pas celle ſimplement qui a le Bapteſme, mais qui a la pureté du Bapteſme: ny celle qui a ſimplemẽt la profeſſion de foy & de doɛtrine, mais qui a la vraye foy & la doɛtrine Apoſtolique, cõtenue és Eſcritures, à laquelle elle ſe ſubmet & y obeit, ſans s'en deſtourner ny à dextre ny à gauche. En ceſte-là, diſons-nous, qu'õ trouuera la ſainɛteté de doɛtrine, ſi ce n'eſt en toute perfeɛtiõ, pour le moins iuſqu'à eſtre conduits au Royaume des cieux. Le dernier choc que donne Sponde ſur ce ſubieɛt, & en ceſte matiere, eſt ceſtui-ci pag. 146. Que ſi l'Egliſe à fini, ſi l'Egliſe s'eſt perdue, qui eſt la fidele gardienne de la verité: ſi l'Egliſe s'eſt toute abaſtardie & corrompuë, la verité ſe ſera auſſi perduë, Dieu auſſi aura mal gardé ceſte gardienne, qui n'eſtoit qu'en ſa garde. Bref, ceſte gardienne n'aura guere eſté fidele, de s'eſtre laiſſee perdre ceſte verité, ou pour le moins ſoubſtraire d'entre ſes mains: bref, il faudra auſſi confeſſer, que la verité aura prins fin, pour le moins en la cognoiſſance des hommes. Ce n'eſt point de merueille ſi Sponde s'eſ-

blouit luy-meſme les yeux: car il preſuppoſe beaucoup de choſes fauſſes, à ſçauoir, que nous diſons l'Egliſe auoir fini, l'Egliſe s'eſtre perduë, mais il ſeroit en peine de le prouuer : bien diſons-nous, que l'Egliſe viſible ſous l'Antechriſt s'eſt corrompuë, abaſtardie, conuertie en Egliſe d'idolatres & Papiſtique. Ses conſequences ſont auſſi mal liees, que ſes premiſſes & propoſitiõs ſe trouuent fauſſes: car encore que l'Egliſe finiſt, & ſe perdiſt, c'eſt à dire, la predication de la parole & miniſtere publique, duquel nous parlons à preſent, la verité pourtant ne s'eſuanoüiroit : car ce n'eſt qu'vn moyen duquel Dieu ſe ſert pour enſeigner. Il y a les Anges, leſquels il employe pour inſtruire, il y a le miniſtere particulier de quelque petite reſte de fideles, ſuiuãt la promeſſe qu'on fait faire aux peres & parrins au Bapteſme: ſomme auſſi, il y a d'autres façons, par leſquelles Dieu ſe manifeſte, & fait cognoiſtre ſa verité, cõme la lecture des Eſcritures, qui contiennent la vraye & pure doctrine. Ce qu'il dit de Dieu, eſt trop hardi : car ce n'eſt la faute de bien garder en Dieu, que la verité s'eſt retiree des hõmes: mais vn ſien iuſte iugement, duquel parle ſainct Paul, 2. Theſſ. 2. le reſte qu'il dit eſt vray, que l'Egliſe a fait pauure garde, n'a veillé comme il faloit, n'a diſtingué les loups, veſtus en habits de brebis, d'auec les bons paſteurs: ne s'eſt donnee garde du leuain des Phariſiẽs, n'a eſprouué les eſprits. Les paſteurs auſſi, qui eſtoyent les guettes, ſe ſont rendus negligens, ont mis en leur place des idoles muëttes, ſe ſont ſeruis de mercenaires, n'ont point ſouuent repeu leur troupeau de bõne paſture. Les troupeaux

auſſi ont voulu auoir des paſteurs ſelon leur deſir, en ont choiſi & appellé d'ignorans, ou mal ſentans en la foy. L'ambition & l'auarice en a fait errer pluſieurs: & voila comment le chemin s'eſt preparé au diable & à ſon Antechriſt, pour ſemer l'yuroye (le pere de famille dormant, Matth. 13.) & parfaire le myſtere de long temps commencé. Ces choſes bien remarquees, c'eſt en vain que Sponde fait mention de l'eſtroite conionction de Ieſus Chriſt & de ſon Egliſe, comme s'il eſtoit queſtion de ceſte conionction de foy, qui eſt indiſſoluble, & non pluſtoſt d'vn lien de profeſſion de Chreſtienté, & ſucceſſion que les hommes rompent aiſément par leurs apoſtaſies & idolatries, & donnent occaſion au Seigneur de diuorcier auec eux: dequoy il faut voir Oſee chap. 1. & 2. Rom. 10. & 11. 1. Tim. 4. 2. Pier. 2. Si les paſteurs, adiouſte Sponde, qui ſont les principaux membres de l'Egliſe, viennent à defaillir, comment peut ſubſiſter la verité parmy les hommes? nous l'auons declaré cy deuant, & encore diſons-nous, qu'au Papiſme, Dieu a ſuſcité de temps en tẽps quelques paſteurs & docteurs, pour s'oppoſer au menſonge, & maintenir la verité. Or ie m'eſtõne qu'il oſe parler de la Metẽpſychoſe & trãſport d'ames de Pythagoras: car qui fauoriſe plus à ceſte reſuerie, que ceux qui veulent que la verité & S. Eſprit ſe communique & paſſe d'vn homme en autre, ou par generation, ou par onction de ie ne ſçay quelle huile, & reſpiration, & ſoufflement, ou infuſion d'haleine ſur celuy qui ſe preſentera, & qu'il plaira à monſieur le mitré. Nous accordons que Dieu a fait ſon alliance perpetuelle non ſeule-

ment auec les Peres, mais auſſi auec les enfans en leurs generations: car Dieu veut eſtre Dieu des peres & de leur ſemence apres eux, Geneſ. 17. verſ. 7. Act. 2. verſ. 39. dont Dieu declare auſſi, qu'il veut que ſa miſericorde ſalutaire s'eſtende ſur mille generations, voire de generation en generation, ainſi qu'il eſt declaré en l'Exode 20. chap. verſ. 6. & en S. Luc chap. 1. verſ. 49. mais ceſte promeſſe a double condition: l'vne, que les enfans ne degenerent de la foy & ſainčteté des peres fideles, & ſoyent heretiers de leurs vertus en craignant Dieu, l'aimant & ſeruant, car *actus actiuorum, ſunt in ſubiecto diſpoſito.* Combien qu'il faut noter que, *eius eſt materiam præparare, cuius eſt formam inducere.* L'autre, que quand les enfans receus en l'alliance ſeront ingrats des benefices de Dieu, & ſe deſtournans de luy, ne chemineront point en ſa Loy, ains marcheront à l'eſtourdie auec le Seigneur, il vengera leurs fautes & reuoltes, non ſeulement de peines corporelles, Deut. 27. Pſal. 89. Pſal. 130. mais auſſi en retirant ſa grace d'eux, les liurera à la dureté de leurs cœurs, & donnant efficace d'erreur au diable, permettra qu'ils ſoyent ſeduicts, 2. Theſſ. 2. Exode 20. verſet 6. Pſalm. 81. Nous deuons adiouſter encore ceſte troiſieſme condition: & ce ſi, que tant les promeſſes faites aux enfans à l'occaſion des peres, que les menaces qui paſſent des peres aux enfans, & à la poſterité, ne lient Dieu, qu'en ſes iugemens & en ſon courroux, il ne ſe ſouuienne de ſa miſericorde, & ne ſe declare conſtant & veritable en l'effect de ſon pacte & accord iuré aux peres, nonobſtant l'infidelité des enfans: qui fait qu'il a touſiours quel-

que semence: & n'est ny ne sera iamais sans Eglise, c'est à dire, sans quelque nombre de vrais fideles, qui le seruiront ici bas, lesquels il poursuit de son amour & bien-vueillance gratuite. Ses promesses aussi generales ne derogent nullement à son election particuliere, selon laquelle il fut dit à Rebeca qui portoit deux iumeaux en son ventre, d'Isaac, le plus grand seruira au moindre. Et depuis le Prophete Malachie, exposant cest oracle, introduit Dieu parlant: I'ay aimé Iacob, & ay haï Esau, Malachie 1. vers. 1. Rom. 9. Genese 25. I'espere que cecy suffira à ceux qui voudrõt se payer de raison: nonobstant laquelle nostre Apostat insiste, que le corps visible de l'Eglise est necessairement perpetuel. Quoy pourtant? accordons-luy pour ceste heure, donques ce corps est la sinagogue Papistique & Romaine. Ouy, dit-il, car à ce corps qui a commencé dés le temps des Apostres, les siecles ensuiuans ont contribué des membres visibles sans interualle, sans aucun vuide, sans entre-deux quelcõque: mais tout cela n'est que repasser le filet par l'aiguille, & dire cent mille fois vne mesme chose: car no⁹ cerchõs de vrais mẽbres de ce corps, dressé par les Apostres, qui ayent cõserué la pureté de doctrine à eux laissee, n'ayẽt rien alteré au seruice de Dieu, ne se soyent point departis du chef qui est Iesus Christ. Or le cõtraire apparoist en ceux de l'Eglise Romaine, encore qu'ils ayent gardé & gardẽt quelque vnité externe entr'eux, & auec leur porte-enseigne qu'ils ont esleué, qui est l'Antechrist. Non fait, dit Sponde, car ce corps indiuisible en la suite des temps, a tousiours senti de coups de di-

uiſion en ſes membres, & n'a pas moins ſubſiſté pour tout cela. Tous les ſiecles eſquels l'Egliſe a manifeſtement eſté ſans aucune interruption, ont veu des ennemis qui ont abbayé apres ce rocher immobile. Ceſte preuue eſt fort infirme, pour monſtrer la ſainčteté de ce corps, car ſi la duree & immobilité pour vn long temps, n'en eſt pas vne marque eſſentielle, comme il a eſté iuſtifié cy deuant, moins encore la contradičtiō, ou ſeparation de quelques vns. Toute vnion n'eſt pas loüable, qui à proprement parler n'eſtant pas telle, à ſçauoir, digne de loüange, eſt pluſtoſt coniuration & conſpiration contre Dieu, *Melior eſt talis pugna*, a dit Nazianzene en ſon Apologetique, *quæ Deo, proximum facit, quàm pax illa, quæ ſeparat à Deo.* Ce combat qui nous fait approcher de Dieu, eſt beaucoup meilleur, que ceſte paix qui nous en eſloigne. Et ce meſme Nazianzene εἰρηνικὸν κρεῖσσον ἐμπαθὴς ὁμονοίας, ἢ τὸ εὐσεβείας διάστασις. Il reſulte dōc que toute ſeparation & diſſentemēt n'eſt pas à blaſmer. Ieſus Chriſt & ſa doctrine eſt bien le ſignal & la bute à laquelle tout le monde ſe doit oppoſer & contredire, S. Luc chap. 2. L'Egliſe auſſi eſt ſubiecte aux perſecutiōs: Vous aurez, dit Ieſus Chriſt, affliction au monde, Iean 16. Tous ceux qui veulent viure en la crainte de Dieu en Ieſus Chriſt, ſouffriront perſecution. Mais il ne s'enſuit, que quelqu'vn ſoit à ceſte cauſe plus iuſte, d'autant qu'il endure perſecution: combien que ſouuent les plus gens de bien ſoyent traittez en ceſte façon-là. *Non eſt conſequēs, vt ideo ſit quiſque iuſtior, quia perſecutionem patitur, quamuis id plerumque iuſtiori cōtingat. Auguſt. epiſt.*

163. Quelle difference donques? il faut venir à la cauſe qui fait le martyr, & non le ſupplice, dit Tertullian. La paillarde aſſiſe ſur les ſept montagnes, a perſecuté les enfans de Dieu, les a meurtris, & s'eſt toute teinte de rouge du ſang d'iceux qu'elle a eſpandu. Pourquoy? pource qu'ils maintenoyent la gloire de Ieſus Chriſt, qu'ils recognoiſſoyent pour leur ſeul Sauueur. Il y a eu auſſi de tout temps de gens de biẽ, qui ſe ſont oppoſez aux fauſſes doctrines controuuees par les hommes, ſe ſont ſeparez des idolatries, dont le monde eſtoit rempli, ont deteſté la tyrannie, violence, excés & luxe de l'Antechriſt Romain, & ceux-ci à bon droit par leur doctrine, par leur vie, par leurs actions, par leurs ſouffrances, par leurs teſmoignages & par leur ſang, ſe ſont oppoſez au mẽſõge, & ont cõbatu & expugné le Diable, dont ils attẽdẽt la pleine & parfaite couronne, la-quelle leur ſera renduë en ceſte iourne-là, 1. Tim. 4. Mais en tout ceci Spõde s'eſgare du principal que nous traittons, à ſçauoir, ſi l'Egliſe peut errer en la doctrine: ce qui eſt defini par S. Auguſt. au liu. de la vraye religion chap. 30. *Mens humana mutabilitatem pati poteſt erroris, vnde ſatis apparet ſupra mentẽm noſtram eſſe legem, quæ veritas dicitur.* Et au chap. 31. *Spiritualis homo iudicat omnia ipſe autem à nemine iudicatur: id eſt, à nullo homine,* 1. *Cor.* 2. *ſed à ſola ipſa lege, ſecundum quam iudicat omnia, quoniam & illud veriſſimè dictum eſt, oportet nos exhiberi ante tribunal Chriſti, Rom.* 14. *omnia ergo iudicat, quia ſuper omnia eſt, quando cum Deo eſt: cum illo autem eſt, quando puriſſimè intelligit, & tota charitate, quod intelligit diligit, ita etiam quantum poteſt lex ipſa, etiam*

ipſe

ipſe ſit ſecundum quam iudicat omnia, & de qua iudicare nullus poteſt. Il dit en ces paſſages deux choſes, l'vne que l'eſprit de l'homme peut tomber & ſe deſtourner, par vn mauuais changement de verité en menſonge: l'autre, que le remede à ce mal eſt, de ſuyure la Loy de Dieu, qui eſt par deſſus noſtre eſprit, eſtant la verité meſme. L'homme, dit-il, ſpirituel iuge toutes choſes, mais il n'eſt iugé de perſonne, c'eſt à dire de nul hõme, mais de ceſte ſeule loy ſelon laquelle il iuge toutes choſes: il eſt par deſſus tout, quand il eſt auec Dieu, c'eſt lors qu'il eſt auec iceluy, qnãd il entẽd treſpurement & aime de toute affection ce qu'il entend, donc il eſt luy-meſme fait loy. Si les Egliſes viſibles eſtoyent compoſees & regies de ces ſeuls hõmes dont parle S. Auguſtin, qui euſſent touſiours la Loy & doctrine celeſte deuant leurs yeux, laquelle ſeule les conduiſiſt & fuſt leur ſuperieur & docteur, elles ſeroyent hors de danger d'erreur, & cheute mortelle: mais il eſt impoſſible de trouuer de tels hommes, encore bien qu'ils ayent la charité: car ce corps qui ſe corrompt & aggraue l'ame, fait qu'ils voyent & entendent moins clairement, & ſentent autrement qu'il ne faudroit: ce que ie ne di de moy-meſme, ains apres & ſuiuant pas à pas en ce poinct les traces du ſuſdit Autheur, au liure 6. du Bapteſme contre les Donatiſtes chap. 1. *homo ſpirtualis habens finem præcepti, id eſt, charitatem de corde puro, & conſcientia bona, & fide non ficta, poteſt aliquid ex corpore, quod adhuc corrumpitur & aggrauat animam, minus liquidè cernere & aliter ſapere, quod in eadem charitate permanẽti, Deus quum voluerit, reuelabit.* Toutesfois ce

n'estoit pas encore ce que nous cerchions, ains comme il a esté dit auparauant, si l'estat, le seruice de Dieu, la doctrine, les Sacremens, la discipline & mœurs de l'Eglise se peuuent tellement corrompre & abastardir, qu'en fin non tout d'vn coup & promptement, mais auec vn long traict de temps & par degrez, allãt tousiours de mal en pis, il vienne presque à se perdre, & l'Eglise se rende si difforme & de telle façon qu'il n'y reste que le nom, & quelques traces d'Eglise. Nous auons desia dit ce qui estoit aduenu à l'Eglise du temps de Basile, & on peut lire ses plaintes en l'epistre 61. Qu'on lise aussi celles de sainct Bernard au serm. 34. sur les Cantiques. *Serpit hodie putida tabes per omne corpus Ecclesiæ, & quò latius, eò desperatius, eóque periculosius, quò interius: nam si insurgeret apertius inimicus, mitteretur foras & arescereț; si violentius inimicus, absconderet se forsitan ab eo. Nũc verò quem ejiciet, aut à quo abscõdet, omnes amici & omnes inimici ministri Christi sunt, & seruiunt Antichristo. Inde is, quem quotidie vides, meretricius nitor, histrionicꝰ habitus, regius apparatus. Inde aurum in frænis, inde splendidæ mẽsæ, inde redundãtia torcularia & prõptuaria plena, inde dolia pigmentaria, referta marsupia. pro huiusmodi volunt esse, & sunt Ecclesiarum præpositi, decani, Archidiaconi, Episcopi, Archiepiscopi.* Ie scay q̃ ce nouuel aduocat repliquera, que S. Bernard se prẽd aux mœurs: mais si ne sçauroit-il par ses subtilitez tellement eluder ce passage, qu'il ne cõste tousiours que la discipline de l'Eglise n'auoit nulle force: car puis q̃ la corruptiõ estoit si generale, qu'elle auoit saisi tout le corps, & toutes les parties interieures, c'est à dire, tous les principaux

mẽbres qui auoyẽt charge en icelle,il faut dire que la diſcipline eſtoit du tout decheuë. Où les canõs Apoſtoliques faits ſpecialemẽt pour les prelats,Eueſques,Diacres,&autres,ſont violez impunémẽt &generalemẽt:quel ordre ſainct y peut-on remarquer? mais eſt-il poſſible, que s'il n'y auoit que les mœurs deprauez, que ceux deſquels parle S. Bernard,fuſſent pires,comme il dit,que les heretiques ouuerts& les ennemis violẽs,qui l'eſmeut à les appeller miniſtres de l'Antechriſt?que reprẽd-il?non ſeulemẽt le luxe és habits,tables,licts,cheuaux,qui eſtoyẽt és maiſõs & familles particulieres de ceux qu'il nomme Archeueſques, Eueſques : mais auſſi ceſte põpe qui auoit eſté introduite dans les temples,és autels,és parois,és perſõnes des Miniſtres ſeruans, qu'il appelle beauté de paillarde, & paremẽs de baſteleurs. Ce perſonnage reprẽd-il ſeulement vne auarice ſecrete & intẽtion mauuaiſe d'eſtre Prelat, Doyen, Eueſque, pour le gain ? c'eſt à Dieu ſeul à cognoiſtre les cœurs& affectiõs.n'eſt-ce pas pluſtoſt vne profeſſiõ ouuerte & de bouche & par effet,de n'aſpirer à ces charges?non qu'il ne faille les exercer& ſeruir à Dieu & à l'Egliſe:le defaut de volõté eſtãt accõpagné de defaut des graces requiſes,maispour aller braues,faire bõne chere & auoir la table biẽ couuerte,iouïr des greniers & celiers pleins, & auoir les bourſes bien rẽplies? Chacun conſiderera maintenant, s'il ne parle de quelque choſe de plus que les vices,qui ſe trouuẽt és actions particulieres. De ce meſme temps la ſaincte liberté & authorité de l'Egliſe eſtoit ſupprimee du tout: car voicy ce qu'il adiouſte, faiſant

parler l'Egliſe, *Ecce in pace amaritudo mea amariſſima, amara prius in nece martyrũ, amarior pòſt in conflictu hæreticorum, amariſſima nũc in moribus domeſticorum, non fugare, non fugere eos poteſt, ita inualuerunt & multiplicati ſunt ſuper numerũ, inteſtina & inſanibilis eſt plaga Eccleſiæ.* Ils ſe ſont, dit-il, renforcez & multipliez en tel nombre innombrable, que la poure Egliſe ne les peut ne fuir, ne chaſſer : ſi bien que la playe d'icelle eſt incurable : parce qu'elle eſt inteſtine & au dedans. C'eſt vne partie de l'authorité & liberté de l'Egliſe, de depoſer les Eueſques & Preſtres mal-viuans, mal ſentans en la foy, deſreiglez & indiſciplinez: elle ne le pouuoit deſia de ce tẽps, tant à cauſe du grand nombre de ces garnemens, que pour eſtre ſouſtenus par leur chef, aſſauoir l'Antechriſt Romain. Il n'y auoit dõc plus d'authorité & liberté. Il declare ceſte maladie encore plus expreſſément, au ſerm. 1. de la conuerſion de S. Paul. *Deus, coniuraſſe videtur contra te, vniuerſitas populi Chriſtiani, à minimo vſque ad maximum, à planta pedis vſque ad verticem, non eſt ſanitas vlla : egreſſa eſt iniquitas à ſenioribus, iudicibus, vicarijs tuis, qui videntur regere populum tuum: heu, heu, Domine Deus! quia ipſi ſunt in perſecutione tua primi, qui videntur in Eccleſia tua primatum diligere, gerere principatum arcem Sion occupauerunt, apprehenderunt munitiones & vniuerſam deinceps libere & poteſtatiuè tradunt incẽdio ciuitatem.* Ceux-là ſont tyrans, qui ſe ſont ſaiſis de la tour de Sion, ont enuahi ſes fortereſſes & rampars, & puis hardiment ſans crainte aucune, & tyranniquement, expoſent la cité à feu: n'eſtoit-ce point contre la liberté de l'Egliſe, que de tout le

monde, les ambitieux, les auaricieux, les simoniaques, les paillards, les incestueux, & tous meschans obtiſſnent les honneurs de l'Egliſe par l'authorité du Pape, ou bien y fuſſent maintenus en poſſeſſion? Et c'eſt neantmoins de quoy le ſuſdict docteur ſe plaint au 1. & 4. liu. des conſiderations à Eugene & luy en fait reproche. Au 3. liu. de ce meſme œuure, il l'accuſe encore d'iniuſtice & tyrānie. Voici, dit-il, le murmure & la querimonie des Egliſes, elles criēt qu'elles ſont coupees & deſmembrees. Qu'on iuge donc ſans paſſion, quelle pouuoit eſtre la face de l'Egliſe du temps de ce bon perſonnage, qui eſt cōtraint de dire, que tous les Chreſtēis vniuerſellement auoyent coniuré contre Ieſus Chriſt, qu'il n'y auoit aucune ſanté en tout ce corps, depuis le plus grād iuſqu'au plus petit; depuis la plante du pied iuſqu'au ſommet de la teſte, & que les principaux & qui deuoyent eſtre les conducteurs du peuple de Dieu, eſtoyent les premiers à perſecuter. Ce qu'il adiouſte encore au ſerm. ſuſdit ſur les Cantiq. qui eſt le 34. n'eſt-ce pas & contre les bōnes mœurs & cōtre les reigles & diſcipline des Apoſtres, & contre l'authorité de l'Egliſe? *filij ſfreuerunt & maculauerunt me à turpi vita, à turpi quæſtu, à turpi commercio, à negotio denique perambulante in tenebris.* Le gain & traffique deshonneſte qui ſe fait en l'Egliſe, que eſt-ce que ſimonie? ſoit qu'on y vende les choſes ſacrees, ou que les charges eccleſiaſtiques y ſoyent conferees par argent, ou faueur ouuertement: & quelle plus grande enormité en l'Egliſe, que ſes miniſtres, ou qui s'en diſent, facēt ſeulement les affaires de celuy qui chemine en tenebres? Or il ne

parle de quelques vns, mais de tous: & son intention est de nous depeindre vn estat d'Eglise du tout corrompu. Il se plaint aussi de la doctrine en termes couuers, & confesse que l'Antechrist estoit venu, mais non encore manifesté ouuertement: Or où l'Antechrist est, il y a fausse doctrine. Ie pourroy' aussi me seruir de ce qu'il a dit, Ils sont Ministres de Christ, & seruent à l'Antechrist: car le principal instrument pour proumouuoir le regne de ce fils d'iniquité, est la fausse doctrine, suyuant le tesmoignage de l'Apostre 2. Thess. 2. mais ceci conclud necessairemẽt l'vn & l'autre, *Superest vt iam de medio fiat dæmonium meridianum, ad seducendos si qui in Christo residui sunt adhuc permanentes in simplicitate sua: siquidem absorbuit fluuios sapientium, & torrentes potentium, & habet fiduciam vt Iordanis influat in os eius, id est, simplices & humiles, qui sunt in Ecclesia.* Il dit, que de son temps, il y auoit fort peu de Chrestiens, & que l'Antechrist auoit desia deuoré & englouti les sages & les puissans: où il y a seduction, n'y a-il point fausse doctrine? Or le diable meridional estoit tout prest à se manifester pour seduire. Du temps de ce bon personnage, y peut-il y auoir peu de Chrestiens & vrais fideles dans l'Eglise & dans la Chrestienté, sans que la foy, c'est à dire la doctrine ait esté blessee à la mort? que veut dire que les sages sont engloutis comme fleuues, sinon que la sagesse, & vraye sagesse, qui n'est autre chose que la verité du Seigneur, est perie des hommes par les faux enseignemens de l'Antechrist, qu'il a mis en sa place? & au susdict premier sermon de la conuersion de sainct Paul, que pour-

roit-il dire plus manifeſtement contre la corruption de doctrine, & pour monſtrer qu'elle eſtoit treſgrande de ſon temps, que quand il dit, que les Anciens & les Vicaires de Ieſus Chriſt, & ceux qui font ſemblant de vouloir conduire le peuple de Dieu, & qui aiment la primauté en l'Egliſe, ne nuiſent point ſeulement par leur miſerable conuerſation, qui eſt la ſubuerſion du peuple Chreſtien, mais auſſi en d'autres façõs? de telle ſorte qu'on ne peut dire d'eux, ce que diſoit Ieſus Chriſt des Scribes, qui eſtoyent aſſis en la chaire de Moyſe: Faites ce quils vous diront, mais ne faites point ſelon leurs œuures. Il n'y a perſonne qui puiſſe ny enſuiure & imiter leurs exemples, ny garder leurs preceptes: ie tranſcriray icy les propres mots. *Miſera eorum conuerſatio, plebis tuæ miſerabilis ſubuerſio eſt: atque vtinam ſola hac parte nocerent, eſſet forte qui dominica præmonitus & præmunitus exhortatione daret operam ipſorum non exempla imitari, ſed obſeruare præcepta, iuxta illud, Quæ dicunt facite, & ad opera eorum nolite reſpicere: nunc autem dati ſunt ſacri gradus in occaſionem turpis lucri, & quæſtum æſtimant pietatem.* Les ſaincts ordres, dit il, ne ſont qu'en occaſion de gain deshonneſte, & le gain eſt eſtimé pieté: que veut dire cela, ſinon que de ce temps, ceux qui auoyent charge en l'Egliſe, ne ſe ſoucioyent que de gagner, & non d'enſeigner, ou bien d'enſeigner & preſcher leur gain? Plus bas il adiouſte, *iniquè agunt & cæteri contra Chriſtum, multique ſunt noſtris temporibus Antichriſti.* Puis que de ſon temps il y auoit pluſieurs Antechriſts, & que S. Ieã appelle tels les faux docteurs, qui combatoyent & s'en prenoyent aux

natures, perſonne & offices de Ieſus Chriſt, 1. Iean 2. & 4. verſ. 1. S. Bernard veut ſans doute, dire le meſme. Parquoy que Sponde s'aille maintenant cacher, ou qu'il confeſſe franchement, que le corps de l'Egliſe, comme il parle, ou pour mieux dire, la face d'icelle viſible, a eſté desfiguree & l'eſt encore ſouz l'Antechriſt, en toutes ſes parties, & n'eſt plus ceſte vraye Egliſe, le corps & Eſpouſe de Ieſus Chriſt. Que ſi le teſmoignage de ce Docteur ſemble trop paſſionné, qu'on liſe S. Baſile en l'epiſt. 72. qui parle ainſi en general ſur ce ſuiet, *Re vera difficile eſt & valde rarum, videre Eccleſiam ſinceram, nihil ex temporum difficultate detrimenti paſſam, ſed integram & infractam conſeruantem Apoſtolicam doctrinam: qualem veſtram oſtendit in preſentibus temporibus, is qui in ſingulis nationibus ac generationibus ſua vocatione dignos oſtendere ſolet*: C'eſt vne choſe, dit-il, certainement fort difficile & treſque-rare, de voir vne Egliſe ſaine & ſans corruption, qui n'a receu aucun dommage par la difficulté du temps, ains conſerue la doctrine Apoſtolique pure & parfaite. Or celui qui en chaſque peuple & en tous aages a accouſtumé de monſtrer & faire voir ceux qui ſont dignes de ſa vocation, declare auſſi que voſtre Egliſe (il parle aux Euaiſenois) eſt telle au temps preſent. Theophilacte ſur le 4. chap. de l'Epiſt. aux Philip. s'eſcrie, *Nunc heu! quam nos longè aliter gerimus, eòque à priſtina illa & optima ſumus Eccleſia alieni*: Helas! combien maintenant nous ſommes eſloignez de ce qui eſtoit receu & pratiqué du temps de ſainct Paul! & pour ceſte raiſon ſommes-nous auſſi

bien differens de ceſte anciẽne & treſ-parfaite Egliſe. Gregoire auſſi liure 19. de ſes Morales ſur Iob ch. 9. nous enſeigne, que l'aage de la ſaincte Egliſe eſt deſcrit, comme l'aage d'vn chacũ homme: veu qu'elle eſtoit lors petite fille, quand naiſſant recentemẽt elle ne pouuoit preſcher la parole de vie. Or elle eſt dite adoleſcente, quand conionte & accouplee à la parole de Dieu, & remplie du S. Eſprit, elle eſt renduë fertile en la conception des enfans, par le myſtere de la predication: & c'eſt alors qu'elle eſt affoiblie & debilitee comme de quelque vieilleſſe, quand elle ne peut enfanter par la parole. Quiconque remarquera ce propos, verra aiſément, que l'Egliſe viſible & militante, ſe deteriore par ſucceſſion de temps, en ſon eſtat, conduite, doctrine, & autres telles choſes, non moins qu'vn homme qui d'adoleſcent, ieune & fort, deuient ancien, caſſé & maladif. Parquoy nous diſons, ainſi que nous l'auons declaré auparauant, l'Egliſe deuoir eſtre cerchee & recognuë eſtre vraye Egliſe par la predication & doctrine, ſuiuant le teſmoignage des ſuſdits Baſile & Gregoire, comme par la marque la plus principale qui ſoit. I'enten ceſte predication & ceſte doctrine, qui n'eſt que la parole de Dieu, dont le ſuiet premier & fondamental eſt Ieſus Chriſt, & ce qui la contient ſont les eſcrits des Prophetes, & Apoſtres, leſquels pour concluſion, quiconque ſuiura, n'errera iamais.

CHAP. V.

Des ordres de l'Eglise, & charges en icelle, & vocation ou election pour y paruenir.

IL nous faut commencer ce chapitre par la negatiue d'vne vilaine & impudente calomnie, dont Sponde charge l'Eglise reformee, à sçauoir, qu'elle confond les ordres de l'Eglise, comme les Pepuziens & Marcionites. Mais outre qu'il sçait en son ame du contraire, veu que tous les fideles ne sont pas Pasteurs, Docteurs, Anciens ou Prestres ny Diacres: & combien que ceux-là ne soyent pas distinguez par marques externes qu'ils portent, ou en leur poil, à la façon des rasez, ou en leurs habits: toutesfois l'exercice de leur charge qui est le principal, & le lieu où ils sont assis és assemblees publiques & Ecclesiastiques, les distinguent assez: outre, di-ie, la calomnie qui est euidente, il declare son ignorance, se voulant mesler de parler des Pepuziens & Marcionites, qui ne confondoyent point les ordres Ecclesiastiques, mais bien les sexes, entant qu'en eux estoit, receuans au ministere Ecclesiastique, contre le commandemẽt exprez de Dieu, 1. Tim. 2. vers. 12. 1. Cor. 14. vers. 34. les femmes pour estre Prestresses & Eueschesses, enseignans & administrans les Sacremens, Auguſt. chap. 27. *de hæresibus*. Or qui a veu iamais en nos Eglises les femmes exercer les offices, non pas mesmes de Diaconesses, pour seruir & auoir soin des pauures? quoy qu'il soit permis par la parole de Dieu, 1.

1. Tim. 5. Que si quelqu'vn replique, que nous leur accordons, de chanter en l'assemblee de l'Eglise : nous respondons, que le sainct Esprit leur permet aussi, de prier & chanter les louanges de Dieu, auec le reste de la multitude, 1. Cor. 11. vers. 13. Ephes. 5. vers. 19. Et aussi du temps de sainct Basile, ceste coustume estoit receuë, que le peuple recitast & chantast les Pseaumes és assemblees sacrees & Ecclesiastiques. Le peuple n'est point composé des seuls hommes, mais aussi des femmes. Il dit donc en l'epist. 63. adressee aux clercs de Neocesaree, racontant ce qui se faisoit: *Omnes surgentes ab orationibus, ad psalmodiam perueniunt.* Et plus bas, *vni permittentes auspicari tantum, reliqui subsonant.* Il auoit dit auparauant, *Nos optamus & virorum & mulierum congregationes habere, quibus non loquatur opera hominum, sed psallunt hymnum Deo nostro.* Si on replique, qu'elles lisent les Escritures; nous disons qu'ouï, en priué & en leurs maisons: & ne se trouuera que Dieu leur ait iamais interdit, ou que l'Eglise primitiue & ancienne ait exercé telle tyrannie de conscience sur elles, que de leur defendre la lecture de tels & si saincts liures. S. Hieroſme escriuant à Paule, & la consolant sur le trespas de Blesille, louë ceste fille, de ce qu'elle portoit touſiours auec soy les Pseaumes en Hebrieu. Vos propres Docteurs enseignent, selon leur hardiesse & temerité accoustumee à deuiner les choses incertaines, que la Vierge Marie lisoit le Prophete Esaie lors que l'Ange vint à elle. Cyrille liu. 6 fueil. 215. *contra Iulianum*, recite que ce meschant Empereur reprochoit aux

Chreſtiẽs, que toutes les fẽmes entr'eux eſtoyẽt appellees à la doctrine. Quelle loüãge dõne Nazianzene à ſa ſœur Gorgonia, en l'oraiſon funebre qu'il lui a faite? Τίς μᾶλλον τοῖς θείοις λόγοις ἀνέῳξε θύρας? τίς μᾶλλον ἔγνω τὰ ὑπὲρ θεοῦ μᾶλλον ἐκ τῶν θείων λογίων καὶ τῆς οἰκείας συνέσεως? qui ouuroit mieux la porte à l'ouïe de la parole de Dieu, qu'elle? Qui cognoiſſoit mieux les myſteres celeſtes prins des oracles diuins, dont elle auoit intelligence, qu'elle? Mais ne rougiſt-on point de nous faire tels reproches? ie vous prie, qui ſont ceux qui reſſemblent plus les Pepuziẽs en ceſt endroit, que vous faites? Vos Nonains n'ont-elles pas leurs temples, où elles preſident, & tiẽnent le haut bout? ne font-elles point le meſme ſeruice que vos moines, horſmis ie ne ſçay quoy de voſtre Meſſe? n'y a-il point de nouices & profeſſes? ſi des hommes vont à leurs Veſpres ou Matines, ſe tairont-elles pourtant? ne tiendront-elles point ſeules le caquet? & qu'eſt-cela, qu'eſtre Pepuzien ou Marcionite? parquoi laiſſans ces menſonges, voyons ſi Sponde parle auec plus de ſimplicité, verité & rondeur ailleurs, qu'en ceſte page 49. en la page 150. En l'eſtat exterieur, dit-il, qui a eſté durant les 500. premieres annees de l'Egliſe Chreſtiẽne, ie ne voy que des Primats, des Archeueſques, des Eueſques, des Preſtres, des Archidiacres, des Diacres, des Souſdiacres, des Acolytes, des Exorciſtes, des Lecteurs, des Chantres, des Portiers. Or loüé ſoit le Seigneur, que par le dire & confeſſion de Sponde, durãt ces annees & temps qu'il cite en la marge, il n'y void point de Pape, ou

Eueſques des Eueſques. Et ie croy auſſi que s'il euſt bien chauſſé ſes lunettes de droit, qu'au commencement de ces cinq cens annees,& bien auant, il n'y euſt point apperceu des Primats, des Archeueſques, des Archidjacres. Et c'eſt merueille qu'il omette les Archipreſtres. mais ceux qui ſont louches, pour vn ſoleil qu'il y a, il leur ſemble qu'ils en voyent deux. Au nouueau Teſtament n'eſt faite mention de ces charges-là, ny n'ont eſté introduites de long temps apres en l'Egliſe : non pas meſme la diſtinction de Preſtre,trauaillant en la parole de Dieu & d'Eueſque: car Eueſque, Preſtre, Paſteur & Miniſtre, ſont termes confondus en l'Eſcriture, 1.Timoth.3. verſ.2. & 5. verſ.17. Tite 1. verſ.5.7.8.9. Actes 20.verſ.17.28. 1.Pier.5. verſ. 1.2.4.1.Corinth.3.verſ.5. & 4.verſ.1. Que dit-on là deſſus ? que les premiers Peres ont eſté bien aueuglez,de n'auoir point veu ce meſlinge:ce n'eſt point meſlinge, c'eſt à parler proprement,ſynonimie, & diuerſité de noms, ſignifians vne meſme choſe, & n'a eſté ignoré par les premiers Peres : ce que Sponde ſçauroit, s'il les auoit auſſi bien leus qu'il faut, & ſi attentiuement & auec tel iugement qu'il veut ſembler eſtre ſeul amateur de l'antiquité,& zelateurs des Peres. Qu'il liſe S. Hieroſme, ſur le premier chap. de S. Paul à Tite, & l'Epiſtre dudit S. Hieroſme à Euagrius Preſtre, & il verra que l'ancien, qui trauaille en la parole, eſt le meſme en l'intention & ſens de S.Paul,que l'Eueſque: & qu'au commencement, & deuant que par l'inſtinct du diable les ſchiſmes fuſſẽt en la religion, es Egliſes eſtoyent conduites par le commun con-

seil des Ministres: toutesfois que pour aller au deuant des diuisions, il fut arresté, qu'en chasque lieu où il y a multitude de Pasteurs, on en choisiroit vn qui seroit sur les autres, & qui auroit tout le soin de la conduite de l'Eglise: dont il conclud, qu'il faut que les Eueſques recognoissent, que s'ils sont plus grands que les Anciens, c'est plustost par coustume, que par verité d'institution du Seigneur, & qu'ils doiuent par ensemble, auec les autres leurs compagnons, conduire l'Eglise. Voicy les propres mots de Maximus, sur le premier ch. de la hierarchie celeste de Denis, & sur ce mot ὁ πρεσβύτερος, σημείωσαι, ὡς τὸ τοῦ πρεσβύτερου ὄνομα καὶ τὸν ἐπισκοπον δηλοῖ, ἐπειδὴ πρεσβύτερος ὅτι καὶ ὁ ἐπίσκοπος. καὶ τοῦτο δηλοῦται καὶ ἐν ταῖς πράξεσιν τοὺς ἁγίους ἀποστόλους ἔνθα ἐν Ασίᾳ συντύχετε ταῖς ἐκκλησίαις αὐτῆς ὁ ἅγιος ἀπόστολος παῦλος: c'est à dire, il est enseigné que le nom de Prestre, signifie & declare celuy qui est Eueſque, puis que l'Eueſque est aussi Prestre ou Ancien. Et Chrysostome serm. 11. sur la premiere Epistre à Timothee chap. 3. parle ainsi: *Paulus iterum omisso Presbyterorum ordine, ad Diaconos trãsit, cur id, quæso? quia scilicet inter Episcopum & Presbyterum interest fermè nihil. quippe & Presbyteris Ecclesiæ cura permissa est: & quæ de Episcopis dixit, ea etiam Presbyteris congruunt. sola quippe ordinatione superiores illi sunt, atque hoc tãtùm plus habẽt, quàm presbyteri habere videntur.* Mais, dit Spõde, les Primats & les Archeueſques, qu'ont-ils fait pour estre degradez? Ie respon, veu que ces Primautez n'ont autre fondement que les ordonnances des hommes, & qu'elles ont engendré la Papauté & tyran-

nie en l'Egliſe, dont puis apres eſt venuë la corruption de la ſaine doctrine,& aneantiſſement de la diſcipline: dequoy S.Bernard ſe plaint à Eugene au 4. liure des conſiderations,& luy reproche, qu'il coupoit & deſmembroit les Egliſes, en ſoustrayant les brebis de leurs Eueſques, & qu'il y a d'autres & plus propres remedes contre les ſchimes: c'eſt bien fait de degrader ces degrez,& remettre les choſes, en ce auſſi qui concerne la façon de gouuerner l'Egliſe, ſelon l'ordonnance & inſtitution du Seigneur, laquelle ſeule eſtoit ſuiuie du temps de S.Cyprian, ancien Docteur:& ſe peut recueillir du 4. liure de ſes epiſtres, en l'epiſtre *9. ad Florentium*, où il eſcrit ainſi: Les Chreſtiens,dit-il, ſont l'Egliſe,& le peuple conjoinct à ſon miniſtre, & le troupeau qui adhere à ſon Paſteur: dont tu dois ſçauoir, que l'Eueſque eſt en l'Egliſe, & l'Egliſe en l'Eueſque: & ſi quelques-vns ne ſe tiennent point auec leur Paſteur, ceux-là ne ſont point en l'Egliſe, & en vain ceux-là ſe flattent, qui n'ayans point de paix auec les Miniſtres de Dieu, croyent qu'ils ont communion auec l'Egliſe, s'eſtans gliſſez & ayans eſté receus en cachette par quelques-vns: veu que l'Egliſe qui n'eſt qu'vne, à ſçauoir, celle qui eſt vniuerſelle, n'eſt point deſchiree & diuiſee, ains eſt certainement adjouſtee & liee enſemble, par le glu des Miniſtres du Seigneur, qui ſe tiennent& ſont conjoincts mutuellement l'vn à l'autre. Sponde a recours aux Conciles & à l'antiquité,Combien de Conciles,dit-il,& par combien d'aages ont-ils maintenu les prerogatiues,que Caluin leur arra-

che d'vn seul traict de plume? Nous auons entendu que S. Hieroſme ne parle de ces dignitez, comme d'vne choſe venante de l'inſtitution des Apoſtres, & par-ainſi qu'elle n'eſt fort ancienne, pour le moins l'ordre & regime Ariſtocratique precede de beaucoup, & la pratique en eſtoit encore du temps de S. Cyprian: car il parle ainſi au Concile tenu à Carthage, *Superest vt de hac ipsa re quid singuli sentiamus, proferamus: neq; enim quisquam nostrũ Episcopũ se esse Episcoporũ constituit, aut tyrannico terrore, ad obsequendi necessitatẽ collegas suos adigit, quãdo habeat omnis Episcopus pro licentia libertatis & potestatis suæ arbitrium proprium, tãquam iudicari ab alio non possit, quum nec ipse possit alterũ iudicare.* Voſtre Maiſtre des Sentences au liure. 4. diſt. 24. chap. 8. parle ainſi, *Apud veteres ijdem Episcopi & presbyteri fuerunt, quia illud est nomen dignitatis, non ætatis.* Et plus bas il conclud ainſi: *Ecce de septem Ecclesia gradibus breuiter eloquuti, quumque omnes spirituales sint & sacri excellenter, tamen canones duos tantùm sacros ordines appellari censent, Diaconatus scilicet, & presbyteratus, quia hos solos primitiua Ecclesia legitur habuisse, & de his solis præceptũ Apostoli habemus, 1. Tim. 3.* & faut bien noter ce que le meſme dit, parlant des Patriarches, Archeueſques, ou Primats, Metropolitains & Eueſques, au chapitre dernier de ceſte diſtinction, *horum discretio a gentilibus introducta videtur, qui suos flamines, alios simpliciter flamines, alios archiflamines, alios protoflamines, appellabant.* c'eſt la ſource de ceſte belle hierarchie, ſi on en croit le premier Docteur de la Papauté. & que maintenant on nous allegue l'antiquité & les

Canons

Canons. Or c'eſt vn grand cas, que Sponde ne ſçauroit ouurir la bouche & eſcrire contre nous, qu'il ne ſe monſtre ou du tout ignorant, maintenant du droict de la vraye doctrine, maintenant du fait, ou impudent calõniateur & malicieux: car dour toucher cecy en paſſant, il n'a remarqué la diſtinction des charges Eccleſiaſtiques, qui ſont de l'inſtitution des Apoſtres, & laquelle les Egliſes reformees ont receuë en France: qui eſt telle, que ceux qui manient les Eſcritures & adminiſtrent les Sacremens, que la parole de Dieu appelle Miniſtres, Anciens, Eueſques, Paſteurs, Docteurs, tienent le premier rang: ceux qui ont à veiller ſur les mœurs, ſont coadiuteurs des Paſteurs, en ce qui concerne la conſtitution & obſeruation de la diſcipline, tienent le ſecond rang, & s'appellent en la parole de Dieu gouuerneurs, preſidẽs, Preſtres, Surueillãs: au troiſieſme rang, ſont ceux qui ont charge des biens temporels de l'Egliſe, pour les diſpenſer aux poures, & à autres vſages pies, & tels ſont appellez ſpecialement, meſme en noſtre langue, Diacres. Nous ne mettons donc point ceux-cy au premier lieu, comme Sponde nous accuſe, & n'a occaſion de faire de l'esbahy & eſmerueillé, comme ſi nous mettions ce qui eſt ſans deſſus deſſouz, & ne ſçait ce qu'il barboüille, diſant que nous diſtinguons les Anciens des Surueillans, mais ie ſçay que l'ignorance a l'admiration & la confuſion pour cõpagnes. Or pour auoir meilleur marché de ſon combat, il s'attaque & s'en prend à vn mort, quãt au corps, qui eſt Caluin, & reprouue ſa doctrine, par la-

quelle il condamne ces primautez & degrez, tant sur les compagnons en charge, que sur les Eglises d'autruy. Que dit-il? qu'en Allemagne on a retenu les superintendâs, qui sont au lieu des Euesques, que Caluin & son successeur de Beze ont conseruè leur primauté dans Geneue: ie dy qu'ils n'exercent, & n'ont exercé iamais, aucune superiorité & authorité de contrainte sur leurs compagnõs, au sainct ministere de la parole de Dieu: ains que leur superintãdãce ne regarde que l'ordre & conduite: & est auec cela, ou alternatiue ou electiue, toutesfois & quantes qu'ils s'assemblẽt, vn mesme quelquesfois venãt à estre nõmé toutiours; & combien qu'elle ne soit pas formelle & expresse, toutesfois elle s'entend assez, quand celuy qui conduit l'action, depend & se submet en fin au iugemẽt & censure de toute la compagnie en laquelle il a presidé: & qu'elle se sert d'vn mesme, d'autant que tous, quoy qu'ils soyent compagnons en charge, ne sont egalemẽt propres à cela. Le mesme est pour la visite des Eglises, laquelle appartenant à l'vne & à l'autre iurisdiction, le Magistrat peut commettre tel Pasteur, ou autre de son costé, que bon luy semblera, pour luy seruir d'yeux, & luy continuer aussi: mais qui a-il de commun en tout cecy auec ceste hierarchie, ou pour mieux dire, tyrannie Papale, & du tout conuertie en seigneurie politique & mondaine? rien certes. Et ie dy le semblable de la police des Eglises Angloises, laquelle differe aussi, sinon en noms, au moins en effect, autant que le ciel est eloigné de la terre, de ceste Babylone, de laquel-

le Sponde a entreprins la deffense. Nous nions donques, que ce soyent des dignitez necessaires propres & vtiles, pour bien reigler la maison de Dieu: car si ainsi eust esté, Dieu les eust ordonnees, & l'experience nous enseigne aussi du contraire. A cela Sponde respond du dire propre de Caluin, que les Eueſques anciens qui ont ordonné des Archeueſques en chacune prouince, & des Patriarches qui fussent par dessus les Archeueſques en dignité & honneur, n'ont point voulu forger vne forme de gouuerner l'Egliſe, diuerſe de celle que Dieu a ordonnee par ſa parole. Or le Docteur s'expoſe, & ne dit pas, que les anciens Eueſques ayent eſtimé, que gouuerner l'Egliſe par Patriarches, & Archeueſques, & Metropolitains, fuſt vne forme ordonnee de Dieu: mais qu'ils ſe ſont voulus ſeruir de ces moyẽs, pour cõſeruer la police eſtablie du Seigneur. Leur fin dõques a eſté bonne, & l'abus n'y a eſté quand & quãd: mais le diable s'eſt bien ſerui & de ces noms, & de ces dignitez, pour enfãter ſon fils aiſné l'Antechriſt. Bien, dit Sponde, que ces dignitez ſoyent indifferentes, Caluin a eſté trop impatient pour le bien de paix & d'vnité: faloit-il ſans charge, & ſans vn bon & meur aduis, renuerſer vn ordre, auquel toute l'Egliſe d'vn general conſentement auoit veſcu? Il ne faloit donc troubler ceſte police, qu'auec les meſmes moyens par leſquels elle auoit eſté diſpoſee. Ie reſpon, que Caluin n'a fait que le deuoir d'vn bon Chreſtien & Miniſtre de Ieſus Chriſt, quand il a enſeigné la verité, a preſché l'Euangile, crié contre les abus, monſtré la

source & origine d'iceux, & en general & en particulier, par escrit, & de viue voix, a communiqué le talent que Dieu luy auoit departy, & procuré la reformation de l'Eglise, tant en la doctrine, qu'en la police & discipline. Quant à l'execution & pratique de ceste doctrine, il n'a rien entrepris ne fait en son Eglise, en ce qui regarde la police d'icelle, qu'auec le consentement & approbation, tant du Magistrat, que du peuple, apres auoir esté instruit: que s'il eust attendu à faire ceste bonne œuure iusqu'à la definition d'vn Concile œcumenique, la chose seroit encore à faire: car la plus part des Chrestiés, & Magistrats Chrestiens, sont en seruage, & sous la tyrannie & domination de l'Antechrist & de ses suppostz, lesquels n'endureront iamais de leur bon gré, qu'on les range: non seulement à ce qui est de la parole de Dieu, mais aussi à la premiere institution de ces dignitez qu'ils ont, desquelles par tous les Conciles anciens ils sont deboutez & degradez: & neantmoins l'auarice & l'ambition les y retiennent, & se seruent de tous les moyens pour s'y maintenir: à quoy les Conciles libres & sainctement tenus, ne leur pourroyent que nuire, dont aussi ils n'en poursuiuiront iamais la conuocation, ains l'empescheront de tout leur pouuoir: & cependant c'est du deuoir, tant du Magistrat fidele, que des Pasteurs, d'oster mesme les choses indifferentes, quand elles se conuertissent en abus de grande consequence. L'exemple est en Ezechias, touchant le serpent d'airain, & en S. Paul touchãt les Agapes. Les Eueſques sont distinguez d'auec

les Anciens ou Prestres, dit Sponde, en la parole de Dieu, & allegue sainct Paul, 1. Tim. 5. vers. 19. car si l'Eueſque n'euſt eu ceſte iuriſdiction, euſt. on accuſé le Preſtre deuant luy? Ie reſpon, que S. Paul parlant à Timothee de ces matieres, le conſidere non ſimplement comme Paſteur, mais auec le Senat de l'Egliſe, auquel il preſidoit. Or il eſt certain, que les Eueſques meſmes, ſont ſuiets aux conſiſtoires, c'eſt à dire, à la iuriſdiction Eccleſiaſtique, adminiſtree non ſeulement par les Synodes, ſoit prouinciaux, nationnaux & œcumeniques, mais auſſi par les aſſemblees conſiſtoriales. I'euſſe peu reſpondre ſuiuãt l'interpretation des autheurs Grecs ſur ce paſſage, qui entendent par le Preſtre, celuy qui eſt ancien d'aage, mais ie ne vueil fuir la raiſon. L'autre lieu de ſainct Paul, où il eſt donné charge à Tite, Eueſque de Crete, d'eſtablir des Preſtres par les villes, ſemble auſſi faire pour ceſte diſtinction des Eueſques d'auec les Anciens, Tit. 1. verſ. 5. car celuy qui ordonne & conſtitue en quelque charge, eſt plus que celuy qui eſt ordonné & eſleué en icelle: mais ce que nous auons dit de Timothee pour l'Egliſe d'Epheſe, doit auoir auſſi lieu en Tite pour l'Egliſe de Crete, lequel S. Paul conſidere touſiours auec tout le presbytere: ioint que l'examẽ des paſteurs quant à leur doctrine, appartient principalement & proprement aux autres Paſteurs, qui ſont plus anciens & premiers receus. En fin ce qui pourroit eſtre accordé & donné à Timothee & Tite, pour eſtre non tant Eueſques & Paſteurs qu'Euangeliſtes, ne doit eſtre tiré en conſequence à leurs

succeſſeurs, & aux autres Eueſques, leſquels Chryſoſtome, & apres luy Theophilacte, entendent par les Preſtres, ſur ce paſſage de S. Paul à Tite, & ſur ces mots, & conſtituerez: *Per ciuitates Preſbyteros, Epiſcopos, hi cintelligi vult, quemadmodum aliàs ſæpius diximus. Per ciuitates, inquit, neque enim profectò volebat inſulā totam vni viro permitti, ſed vnicuique propriam curam & ſolicitudinem indici: ita enim ſibi laborem fore leuiorem ſciebat, & ſubditos maiori diligentia gubernandos, ſiquidem Doctor non multarum Eccleſiarū regimine diſtraheretur, ſed vni tantum regendæ vacaret, eámque componere moribus, atque ornare ſtuderet.* Sponde ſe veut auſſi ſeruir du teſmoignage de Clement & Anaclet; mais où ſont leurs œuures? il ne fera iamais à croire qu'aucun diſciple des Apoſtres ait eſcrit ce liure, appellé *Recognitiones*, moins les autres traittez & epiſtres qu'on publie ſous le nom de ce Clement: ce qu'il recite là ſouz le nom de S. Pierre, ne reſſent & retire non plus à l'Eſprit Apoſtolique, que font les liures d'Amadis: parquoy l'autheur de ces eſcrits fauſſement attribuez à ce Clement, duquel parle ſainct Paul en l'Epiſtre aux Philippiens, eſt quelque Moine mal habile, qui a voulu ainſi paſſer le temps & ſe deſennuyer, ne ſachant quoy faire d'auantage: & ayant ouï dire, & le commun tenant pour certain, que Clement auoit eſcrit l'hiſtoire & dreſſé des memoires, de la diſpute que ſainct Pierre auoit euë auec Simon Magus. Les epiſtres d'Anaclete ne ſont moins ſuſpectes & douteuſes, n'ayant nullement ny le ſtyle ny les ſentences conuenables à telle antiquité, & reſpondantes

aux escrits des Peres qui ont vescu de ce temps. Et que dit Sponde, qu'il aime mieux croire à ces deux tesmoins en leur affirmatiue, qu'à tout le reste du mõde, qui diroyent simplemẽt du contraire? mais il n'est pas question s'il faut adiouster foy à ce que Clement & Anaclete afferment, ains si ces escrits qu'on cite, sont de Clement & Anaclete. Il n'est point vray-semblable que les Apostres qui estoyent enuoyez par toute la terre, replique Sponde, ayent executé leurs charges auec confusion. Qui dit autrement? Ils ont certainement enseigné auec ceſt ordre, qu'ils sont allez où l'Esprit de Dieu les appelloit, & n'ont rien entreprins en leurs voyages, sans vocation speciale, & ont dressé les Eglises en les biẽ polissant, & reiglant aussi. Mais quelle police & ordre est-ce, qu'il y ait des Prestres & par dessus les Prestres des Eueſques, & par dessus les Eueſques, des Archeueſques, & en fin les Patriarches? voire! le temps auquel les Apostres ont vescu, temps où il ne s'y parloit que des persecutions contre les pauures Chrestiens, permettoit bien que les Apostres s'arrestaſſẽt à dresser ceſte hierarchie! Et c'est merueille que sainct Luc és Actes, descriuant les voyages de sainct Paul, & les presches qu'il faisoit aux Eglises par où il passoit, ne die rien de ceſt estat: & que le mesme sainct Paul escriuant aux Eglises, ne face mention que des Prestres, ou Eueſques, & des Diacres, Philipp. 1. vers. 1. duquel lieu nous recueillons, qu'en vne mesme ville y auoit plusieurs Eueſques, comme aussi du passage de Tite, chapitre premier verset 5. qu'en

vne prouince telle qu'eſtoit Crete, il n'eſtoit beſoin d'aucun Archeueſque, mais bien d'Eueſque. Replique, qu'aumoins le Canon ſixieſme du Concile de Nicee, fait mention de la diſtinction des Patriarchats, & veut qu'elle ſoit continuee: parquoy c'eſt vne ancienne couſtume, & qui doit eſtre rapportee aux Apoſtres, veu que l'autheur n'eſt point ſpecialement remarqué, & qu'elle a eſté vniuerſellement receuë. Nous accordons, que c'eſt vne couſtume ancienne, mais non Apoſtolique : auſſi le Concile de Nicee ne l'afferme pas, qui ne l'euſt pas moins ignoré que nos Apoſtoliques de ce temps, & Denis en ſa hierarchie Eccleſiaſtique chap. 5. n'en fait nulle mẽtion, parlant à bon eſciẽt des vocations & charges Eccleſiaſtiques, qui a eſté plus prochain du tẽps des Apoſtres, ſi c'eſt le vray Denis Areopagite uõ plus. les Conciles. La couſtume auſſi n'a eſté vniuerſelle, les mots du Canon ſont, *Mos antiquus perduret in Ægypto, vel Lybia & Pentapoli, vt Alexãdrinus Epiſcopus, horum omnium habeat poteſtatem, quoniam quidem & Romano Epiſcopo parilis mos eſt: Similiter autem & apud Antiochiam cæteráſque prouincias, honor ſuus vnicuique ſeruetur Eccleſiæ.* Ce qui ſe peut auſſi bien recueillir du ſeptieſme liure de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Sozomene, chapitre 19. *Eaſdem & per omnia ſimiles traditiones in omnibus etiam concordibus Eccleſijs inuenire non datur, quum multæ ſint in Scythia ciuitates, vnum tamen omnes habent Epiſcopum in alijs gentibus, nõnunquam & vicis ordinãtur Epiſcopi, ſicut apud Arabes & Cyprios.* La Scythie donc n'auoit point de Primats ou Me-

trapolitains, & en Antioche deuant le Concile de Nicee: cela n'eſtoit receu ſouz ceſte police & paiſible conduite. L'Egliſe a longuemẽt fleuri & proſperé, dit Sponde, oui en ſuperbes baſtimens, ornemẽs riches des Temples, muſiques melodieuſes, vaiſſeaux ſomptueux, grand nombre d'hommes oiſeuz, qui rogorgeoyent de richeſſes: ceſte belle hierarchie s'eſt conuertie en domination temporelle, & n'a excellé ou fleuri ceſte Egliſe, en cognoiſſance de la volonté de Dieu, en foy, pieté & autres vertus, en bonne police & diſcipline. Depuis beaucoup de centaines d'annees, nul des Anciens n'a iamais ouuert la bouche contre ceſt ordre, pour s'en plaindre & le vouloir aneantir. Reſponſe, les premiers Anciens n'ont veu les abus & les effects de ce baſtiment, qui n'a ſerui que de retraite aux beſtes ſauuages, & aux loups, & non aux bons & fideles paſteurs, & les derniers n'ont oſé: toutesfois en ſe lamentant de la pauure conduite de l'Egliſe, & tyrãnie ſur les troupeaux & bõs paſteurs, ſi Dieu par ſa miſericorde en ſuſcitoit quelqu'vn (ce qui aduenoit aſſez rarement) ils donnoyent à entendre, que volontiers ils euſſent fait faire le ſaut à tous ces degrez inuentez par les hommes. Mais puis que par tant de temps, ceſte police ſaincte de l'Egliſe a ſubſiſté, n'eſt-ce pas là le doigt de Dieu? mais deſia nous auõs dit, que l'apoſtaſie doit durer longuement, & que l'Antechriſt par pluſieurs ſiecles doit eſtre aſſis au temple de Dieu, ſelon le teſmoignage du S. Eſprit, qui eſt ſouſtenu par ceſte hierarchie, qui luy ſert de ſcabeau & marchepied. L'Egliſe ſignifiee par Ieruſalem, a prins cõmence-

ment par Abel, ainſi que Babylonne par Cain: leſquelles deux citez, ont eſté edifiees en certain temps, à fin que la figure des deux citez iadis commencee, & qui iuſqu'à la fin du mõde demeurerõt, ſoit declaree, Auguſtin en la preface du Pſeau. 64. On pouuoit, dit Sponde, crier contre les maladies de ce corps, & y appliquer les remedes ſi beſoing eſtoit, mais de le faire mourir pour le guerir, c'eſt vne horrible cruauté. Et qu'eſt-ce que i'oy? le corps de l'Egliſe peut eſtre malade, par la confeſſion de Sponde: & quelle ceſte maladie, qu'erreur, fautes & abus? L'Egliſe donc, voire vniuerſelle & conſideree en corps, peut faillir: c'eſt-ce qu'auparauant il nioit. Au demeurant, oſter les humeurs mauuaiſes & ſuperflues du corps, n'eſt le faire mourir, ains le bien guerir, & non ſuperficiellemẽt pour auoir oſté ces primautez & dignitez: on n'a coupé aucun mẽbre eſſentiel à l'Egliſe viſible, non plus que celuy qui auroit fait perdre le goiſtre attaché au col, ou tranché vne verruë qui ſeroit en la main, ou au pied, laquelle ne fait que ſeruir d'empeſchement à bien trauailler ou marcher, n'a mutilé l'hõme qui eſtoit chargé de ceſt amas ſuperflu de chair. Tout l'Oriẽt tout l'Occidẽt, tout le Septẽtriõ, tout le Midy, s'eſt-il dãné pour auoir ſes primats, ſes Archeueſque, ſes Eueſques? à quoy faire ce nouueau remuement? iuſqu'auiourd'huy on a eſté Chreſtien ſans cela? Ia n'auiene que nous diſions que cela en ſoy ſimplement apporte damnation: car meſme nous accordons, que quelque temps l'Egliſe s'en eſt ſeruie, & ne tenons pas pour heretiques ou ſchiſmatiques les Egliſes qui ſuyuent ceſte façon auiourd'huy,

qui consentent au reste en la pure doctrine : mais nous repetons, qu'il est non seulement necessaire & commandé d'oster le mal, mais toutes occasions de mal, & tout ce qui en a quelque apparence: & maintenons que l'Eglise de Dieu, s'est en sa plus grande splendeur passee de ces primautez, & n'en sera de rien amoindrie, quand elle se contentera de l'ordre & conduite ordonnee par les Apostres. De la forme du gouuernement de l'Eglise, Sponde passe à la vocation des Euesques, & agite ceste question, si c'est au peuple d'eslire ses Pasteurs, & ne trouuant que mordre sur les plaintes de ceste excellent seruiteur de Dieu Iean Caluin, touchant les personnes qu'on eslit, & esliſoit on de son temps pour Euesques, qui sont ignorans és saincts Escritures, & la plus part en toutes bonnes sciences, vicieux, yurõgnes, paillards, iouëurs, & quelques vns maquereaux : plusieurs d'entr'eux enfans de dix ans, & puis esleuz ou par les seuls chanoines, ou par les princes. Il se ruë sur des calomnies & fausses accusations, comme s'il auoit emblé la place au vray Euesque de Geneue, comme s'il n'estoit pas venu en vn lieu vuide & delaissé, & comme s'il desiroit és Pasteurs la cognoissance seule de son institution. Or cela est si grossier, & si euidẽment faux, qu'il n'est ia besoin de perdre le temps, & employer l'autre à iustifier celuy, duquel la memoire sera touſiours heureuse, & de tresbonne odeur enuers tous hommes Chrestiens, qui en iugeront bien autrement par ses propres escrits, & mieux que luy, qui a la teste aussi legere que les pieds (estant Basque) car aussi s'esbat-il auec les ombres:

& n'y a nul propos de dire, qu'enseignant que l'election & approbation du Pasteur, doit dependre du peuple: il a taché de se rendre agreable à ceux de qui il espere de la faueur, & l'animer cõtre ceux qui la luy ont tyranniquement rauie: car s'il eust eu ceste fin, il en eust eu quelque autre plus esloignee, fondee sur ambition ou auarice: mais ses deportemens & sa fin ont monstré, combien il a esté esloigné de ces deux vices, & si estant Ministre de Geneue, il a emblé les reuenus de celuy qui se disoit Euesque. Oyons dõques si Caluin, enseignant que l'election ou approbatiõ du Pasteur appartiẽt au peuple, il est fondé en authorité de l'Escriture & en raison. Non, dit Sponde, il allegue seulement le Pape Leon, & sainct Cyprian, qui trouuent violente & contre Dieu l'election qui se fait sans les vœux, le consentement & subscription du peuple. Luy, dit-il, qui parle tant de la parole de Dieu, il n'allegue vn seul texte pour prouuer son dire. Icy dessus Sponde fait ses triomphes, & dit, que si Caluin eust sçeu quelque texte decisif de ce faict, il ne l'eust pas caché: qu'il n'est point tenu de croire Caluin si legerement, & si promptement, parlant si nuëment, & n'ayant recours qu'à Leon & Cyprian qui estoyent bien esloignez du siecle des Apostres. Mais voicy la cõdition que Sponde appose à la dispute, qu'il veut auoir auec Caluin, que si Iesus Christ ou les Apostres disent, que le peuple a droit d'eslire les Euesques, il le croira. Or nous le prenons au mot, & neantmoins supplions le lecteur, de descouurir la malice accompagnee d'ignorance & legereté tout ensemble de ceste vipere, en disant,

que Caluin ne produit point la parole de Dieu pour decider ceſte queſtion: ce qu'il fera quand & quand, en iettant les yeux ſur le troiſieſme chap. ſect. 13. 14. 15. & où il parle expreſſement de l'election & office des Docteurs & Miniſtres de l'Egliſe: & c'euſt eſté vne choſe ſuperfluë & hors de propos & du but de l'auteur, d'alleguer paſſages de l'Eſcriture au chap. 5. car c'eſt la ſomme & inſcription du chap. que toute la forme ancienne du regime eccleſiaſtique, a eſté renuerſee par la tyrannie de la Papauté: & à fin qu'õ ſache de quelle antiquité il parle, faut lire le chap. precedẽt, où l'inſcriptiõ eſt telle, de la façon de gouuerner l'Egliſe, laquelle a eſté deuant la Papauté: c'eſt à dire, du temps de Cyprian, Hieroſme, & autres, qui ont veſcu trois quatre, & cinq cẽs ans apres Ieſus Chriſt: & ce ſont les mots de Caluin. Iuſqu'icy nous auons parlé de gouuerner l'Egliſe, ſelon qu'il nous a eſté laiſſé par la ſeule parole de Dieu, qui ſont pour faire rougir ce menteur impudent: toutesfois debatons du principal, & laiſſons là ces acceſſoires. Quelle raiſon a noſtre aduerſaire, pour nier que l'approbatiõ & conſentemẽt du Paſteur n'appartient au peuple? Ieſus Chriſt, dit-il, chef de ſon Egliſe, a fait election de ſes Apoſtres, ſans conſentement du peuple. Reſponſe, Ieſus Chriſt ſeul a ceſte puiſſance & autorité & non autre. En apres, on ne peut prẽdre vne certaine reigle de la vocatiõ commune des miniſtres, en l'inſtitution ou election des Apoſtres, d'autant que leur offi (ce qui eſtoit extraordinaire) à fin que ils euſſent quelque preeminẽce par deſſus les autres Docteurs de l'Egliſe, requeroit qu'ils fuſſent

eleus de la propre bouche du Seigneur. Replique, Iesus Christ a baillé à ses mesmes Apostres, le mesme pouuoir qu'il auoit, ô blaspheme! Iesus Christ a toute puissance au ciel & en terre, & les Apostres l'auront aussi? I'accorde q̃ Iesus Christ a dit, Cõme le Pere m'a enuoyé, ainsi ie vous enuoye, Iean 20. vers. 21. mais il n'a pas dit, Comme ie vous enuoye ainsi vous enuoyerez les autres qui viendrõt apres vous. Si quelqu'vn obiecte, que comme Iesus Christ est venu auec puissance & authorité, que les Apostres n'ont peu estre enuoyez sans en receuoir, & que tout enuoy presuppose authorisation: Ie l'accorde, mais non egale de celuy qui est enuoyé, à celuy qui enuoye: quand c'est-ci l'a naturellement & originellement, & est la cause d'où elle procede. Et les Grammariens enseignent, que ceste particule, comme, ou ainsi, est pour enseigner la similitude, & non la quantité: ioinct que ie dy, l'intention de Iesus Christ en ces paroles, n'estre tant de monstrer l'authorité & puissance qu'il donnoit à ses Apostres, que l'authorité qu'il auoit, & d'où il l'auoit, pour les enuoyer. Chrysost. sur ce passage homel. 85. *Sicut misit me Pater: Quare hoc dicit? eorum animos erigit, & suam proponit authoritatem: siquidem suum eis relicturus erat ministerium, & quum nondum rogasset Patrem, sua eis authoritate potestatem præbet.* Il leur laisse donc son ministere, & non l'office & authorité de mediateur: & ne les enuoye à ces fins, ny auec ceste authorité. Gregoire Pape expose ainsi ce lieu. *Pater quidem Filium misit, qui hunc pro redemptione generis humani incarnari constituit: itaque dicitur, Sicut misit me Pater, & ego*

mitto vos, id est, ea charitate vos diligo, quũ inter scandalum persecutorum mitto, qua me charitate Pater diligit, quem venire ad toleradas passiones fecit. Parquoy ce passage ne fait rien à confirmer l'equalité d'authorité de Iesus Christ à celle des Apostres : toutesfois se sont les Apostres qui presentẽt Matthias & Ioseph, qui s'appelloit Barsabas, & iettẽt le sort sur eux, & non le peuple, Act. 1. vers. 23. Ie dy que de ceste exẽple se recueille, que les Apostres n'ont eu ce droit d'en appeller d'autres, de semblable vocation & ministere que le leur, ains a fallu que Iesus Christ ait declaré sa volõté, & manifesté celuy qu'il choisissoit pour son ambassadeur & herault, *en faisant tomber le sort sur iceluy* : qui est vne espece de vocation immediate, & telle que la charge d'Apostre requeroit, & non legale, ou propre aux Sacrificateurs Leuitiques, ainsi que Sponde estime mais nonobstãt cela, ie di, que comme la presentation appartenoit en partie aux Apostres, duquel droict ils ont vsé, ainsi le consentement de toute l'Eglise assemblee en Ierusalem estoit necessaire, lequel aussi y est interuenu : car il est escrit, que Pierre s'estant leué au milieu des disciples, qui estoyent assemblez en vn mesme lieu, & faisoyent enuiron six vingts de nombre, & ayant remonstré ce qu'il faloit faire pour accomplir ce que la parole de Dieu auoit predit auparauant : les Apostres ont produit & presenté deux des disciples (ἕστησαν δύο) & à qui? à toute l'Eglise assemblee : laquelle aussi donne tesmoignage de son approbation & subscription à l'electiõ de Matthias, car d'vn commun accord, il fust mis au nombre des vnze A po-

ainsi

ſtres συγκατάθεσιν ἰδίαν μετὰ τῶν ἔνδεκα : tant s'en faut donc que ceſt exemple faſſe pour Sponde, qu'il n'y a rien qui combate tant ſa mauuaiſe cauſe. Et que dit-il? nonobſtant que le droict d'election eſt tout diuin, conſerué aux Paſteurs par Ieſus Chriſt. Et qui nie cela? mais la queſtion eſt de la façon de ceſte diuine vocation. Or nous diſons, que l'ordinaire ſe fait non ſeulement par les autres Paſteurs, mais auſſi par le conſentemẽt de l'Egliſe, où on eſt appellé de ſon bon gré. Sponde confeſſe, que l'election des 7. Diacres a eſté faite par le conſentement & approbation du peuple, c'eſt à dire, de toute l'Egliſe, Act. 6. verſ. 1. mais il tache de l'infirmer par ces trois poincts : le premier, qu'il n'y a point de reigle generale de Dieu & expreſſe, qui die que l'election des charges Eccleſiaſtiques appartienne au peuple. Reſponſe, les exemples des Apoſtres, & approuuez par le S. Eſprit, nous doiuent ſeruir de reigle. De pluſieurs ſinguliers ſe colligent les eſpeces, & de pluſieurs eſpeces les genres, & de pluſieurs exemples les reigles expreſſes. Le ſecond, que c'eſt vne particuliere permiſſion des Apoſtres, qui ont quitté de leur droit, auſquels ſeuls Ieſus Chriſt auoit baillé la conduite de ſon Egliſe. Mais comment oſe Sponde parler ainſi? ſi c'euſt eſté quelque choſe extraordinaire & particuliere au temps des Apoſtres, cela n'euſt eſté enſuiuy & pratiqué de ſiecle en ſiecle, par pluſieurs centaines d'ans apres eux, comme il a eſté. Et c'eſt merueille que S. Luc ne remarque point ceſt ottroy de grace, & pourquoy ſe ſont-ils portez en toutes elections, & en toutes les Egliſes de meſme

ſans

ſans le ſceu & adueu deſquelles, ils n'ont point voulu leur ordonner & eſtablir des Paſteurs, ou autres perſonnes ayans charge en icelles? Si la raiſon qui a eſmeu les Apoſtres à ne proceder à l'ordination des perſonnes eccleſiaſtiques, ſans les vœux de toute l'Egliſe, dure encore auiourd'huy, & a lieu en tous ſiecles : pourquoy les exemples & faicts des Apoſtres, ſeront-ils tenus pour priuileges, conceſſions, & diſpenſes? Certes s'il faut que le Paſteur entretienne vnion, & correſpondance auec ſon troupeau, en tout l'exercice de ſa charge, il eſt auſſi neceſſaire, que le commencement de ceſt exercice vienne d'*vnion* & conſentement. Ce que les Apoſtres ont auſſi bien recognu : & ne faut penſer, qu'encore, bien que Ieſus Chriſt leur euſt baillé à eux ſeuls la conduite de ſon Egliſe, qu'il leur fuſt loiſible de faire, ſinon ce qu'ils auoyent apprins de leur maiſtre, Matth. 28. & ceſte conduite leur eſtoit tellement baillee, que c'eſtoit pour les reigler toutes, & ietter les fondemens, & non pour les adminiſtrer par eux-meſmes toutes, & touſiours : car leur charge d'Apoſtolat ne le permettoit. Le troiſieſme poinct & exception de ceſt exemple, c'eſt qu'il n'y alloit lors que de l'election des Diacres, dont la charge ne s'eſtend, qu'à l'adminiſtration des biens communs à toute l'Egliſe, & n'eſtoit queſtion des Eueſques. Or ceſte raiſon fait pour moy : car ſi és charges les plus petites, & qui regardent le corps, les Apoſtres ont voulu auoir l'aduis & approbation de l'Egliſe : combien plus ont-ils iugé cela neceſſaire, és charges les plus

grandes, & qui ſont comme les colomnes de l'Egliſe, qui ont la diſpenſation de la doctrine, où toute l'Egliſe a auſſi bien intereſt qu'és biens dediez pour vſages ſacrez? Caluin, dit Spõde, trouue ſi peu de vigueur en ceſt exemple, qu'il ne s'en eſt nullement ſerui: & ie di, que s'il euſt bien fueilleté ſes eſcrits, il euſt trouué que ſi. Et qu'on ne m'en croye point, ſans lire le 3. chap. du 4. liure de ſon Inſtitutiõ, chacun pourra iuger lors, de quelle rondeur & ſciẽce ceſt homme eſt mené, & quelle foy nous deuõs adiouſter à ce qu'il dit: mais quelle beſtiſe eſt-ce cy? de nous enſeigner, que le ſort a eſté vne maniere de vocation ordinaire entre les Iuifs, laquelle Dieu a caſſee peu à peu ſous le nouueau Teſtament, comme auſſi ces premieres permiſſiõs populaires ont eſté reſtraintes: car l'vſage du precedẽt ſort, a eſté ou extraordinaire & religieux, & de certain mouuemẽt, & inſtinct du S. Eſprit: comme quand les Apoſtres ont ietté ledict ſort, pour mettre vn en la place de Iudas: & quand les nautonniers du nauire où eſtoit Ionas, ont voulu ſcauoir qui eſtoit cauſe de la tempeſte: ou ledict vſage du ſort eſt ſimplement politique & ſeruant à la charité, & à couper broche à tous differẽs: ainſi le ſort tõba ſur Zacharie, pere de Iean Baptiſte, pour faire encenſemens, quãd l'Ange luy fuſt enuoyé de Dieu. Or les permiſſiõs populaires, pour demeurer és termes de Sponde, ſont non plus abolies & reſtraintes, q̃ ceſte eſpece de ſort a prins fin & eſt oſtee. Spõde pourſuiuant ſon propos, adiouſte, que l'electiõ populaire, c'eſt à dire, la ſubſcription & cõſentemẽt de toute l'E-

gliſe, n'eſt point de l'vſage de la premiere Egliſe: car S.Pierre y pourueut en Antioche & en Alexãdrie: S.Paul cõſtitua Timothee & Tite Eueſques, ceſtui-ci en Crete, l'autre en Epheſe. Il ne ſcauroit confirmer par teſmoignage aucun, digne de foy, ce qu'il met en auant à ceſte heure: ains il appert du contraire, c'eſt que l'Egliſe d'Antioche, par vne vocation extraordinaire, de quelques Cypriens & Cyreniẽs que Dieu a ſuſcitez, & qui ont parlé aux Grecs ou Gentils, & auſquels ils ont euangelizé: Barnabas y a eſté enuoyé, non pour paſteur ordinaire, mais pour viſiter l'Egliſe, & ce par les fideles de Ieruſalem. Il y a puis apres amené S.Paul, où ils ont demeuré tout vn an, Act. 11. Au meſme temps S.Pierre y a eſté, Galat. 2. mais nous ne liſons pas, que ceſtui-ci y ait dreſſé l'Egliſe, ou y ait eſtabli des Docteurs, & eſt plus vray-ſemblable que ç'a eſté Barnabas. Quand il l'euſt fait, c'euſt eſté touſiours ſelõ la pratique de l'Egliſe de Ieruſalem. Ce qu'il dit de l'Egliſe d'Alexãdrie, ie ne ſçay d'où il le prend, auſſi ne cite-il point les lieux. Quãt à Timothee & Tite, ils n'ont point eſté iamais Eueſques ordinaires d'aucun lieu. Le paſſage de S.Paul à Tite, ch. 1. ver. 5. a plus d'apparẽce, où il veut que Tite cõſtitue & ordonne des Paſteurs & Anciens en chaſque lieu. Mais qui ne void qu'il entẽd auec ceſte cõdition, qu'il garde ce qu'il faut garder, qu'il y appelle ceux qu'il y faut appeller, & qu'il requiere le conſentement de ceux à qui la choſe touche, & qui y ont intereſt? car S.Paul n'a point permis à Tite, d'auantage qu'il ne s'eſt attribué. Or voici ce qui eſt

dit, Actes 14.v.23. que Paul & Barnabas s'en sont retournez à Lystre, & Iconie, & Antioche, confirmans les courages des Disciples: & qu'apres que par l'aduis des assemblees il eurent creé des Anciens par chacune Eglise auec prieres & iusnes, ils les ont recommandees au Seigneur. Les paroles de S. Luc sont, χειροτονήσαντες αὐτοῖς πρεσβυτέρους κατ' ἐκκλησίαν. A quel propos l'eleuatiõ des mains, que pour monstrer le cõsentement, voyez la 3. aux Corint. 8. vers. 19. & Act. 15. vers. 22. ce n'est donc point vne chose indifferente ou arbitraire, selon les lieux ou les personnes, & qui puisse estre ou permise, ou restrainte: & l'Eglise mesme, c'est à dire les fideles & Chrestiens ne se peuuent priuer de ce droict que Dieu leur a dõné: car il a ces raisons & causes, qui ne sont vaines & inutiles: & faire autrement, c'est non seulement luy desobeir, mais aussi le tenter. Alleguer que les Apostres ou les Euangelistes, n'ont attendu le consentement de ceux, vers qui ils alloyent, ie respon, qu'il y a differẽce de la vocation premiere des Eglises & cõseruation d'icelles. Dieu les veut conseruer par elles-mesmes, comme il entretient aussi les hommes en ceste vie par eux-mesmes: mais personne ne s'engẽdre point soy-mesme, ce qui n'est point, n'a point d'action: il faut auoir des peres & meres. ainsi ceux qui sont enuoyez les premiers, & qui appellent, rangent & conuertissent à Iesus Christ, sont les peres. Gal. 4. ver. 19. Les Eglises qui enuoyẽt telles personnes, sont les meres, Esa. 2. Rom. 15. vers. 25. 26. 27. Et l'enuoy ne se fait point par le consentemẽt d'vn ou deux: Ie di quand mesme seulemẽt il est question de peupler & plan-

ter de nouuelles Egliſes, ains pour le moins de l'aſſemblee qui repreſente toute l'Egliſe, qui enuoye: laquelle n'eſt point compoſee des ſeuls clercs, ou hommes mancipez tout le temps de leur vie, au ſeruice de l'Egliſe en la predication de l'Euangile, & qui repreſentent comme la perſonne de Ieſus Chriſt, ou en l'adminiſtration des biens d'icelle Egliſe, ains d'autres qui repreſentent le peuple, & ſont de leurs corps, comme les magiſtrats fideles & Anciens, qui ne ſont perpetuels en ceſte charge. Voyez ſi en l'enuoy de Paul & Silas en l'Egliſe d'Antioche, pour l'aduertir de la deciſion du Cõcile de Ieruſalem, le conſentement de l'Egliſe du lieu n'y eſt interuenu? Act. 15. Or il faut bien remarquer la confeſſion de Sponde, que ceſte façon receuë, que le peuple choiſiſt ſon paſteur, à fin qu'il n'euſt occaſion de ſe repentir, de celuy qu'il auroit choiſi a eſté alteree. Par qui? non par ceux qui ont eſté du temps de Cyprian, ou de Leon premier. Nous auons donc l'antiquité, pourquoy a-elle eſté alteree? pource que les peuples n'heritent touſiours de la ſincerité de leurs predeceſſeurs. Et les Paſteurs quoy? qu'on liſe S. Paul aux Act. ch. 20. Mais pour cela eſt-il licite pour l'alteration & degeneration des peuples alterer la Loy de Dieu? ne faut-il point les corriger par ceſte meſme loy? Il n'y en a point d'expreſſe, dit Sponde, car on s'eſt cõtenté au commencement, de demãder aux peuples leur teſmoignages & approbatiõs de celuy qui leur eſtoit deſigné pour Eueſque, par le Clergé. Arreſtõs-nous ici: encore qu'il n'y euſt point loy expreſſe, l'exemple neantmoins & pratique de l'Egliſe primitiue & A-

postolique, & celle qui a suiui plus de huict cens ans apres, doit seruir de loy expresse. Et cela est vray, que les seuls Pasteurs & Anciens où le Senat Ecclesiastique faisoyent l'election, designation & nomination, presentation au peuple, & examen de celuy qu'ils presentoyent, 1. Cor. 16. vers. 3. Act. 1. vers. 21. Act. 8. vers. 14. Act. 21. vers. 8. & 11. vers. 30. Philip. 1. vers. 12. Mais il est faux que toute l'Eglise ne fist que rendre tesmoignage des mœurs, & de la doctrine de celuy qui estoit designé: car l'approbation, consentement, & subscription luy estoit deferees. Que si elle reiettoit quelqu'vn, il estoit reietté: celuy qu'elle approuuoit, estoit receu & tenu pour legitime Eueſque & Pasteur: car autrement, quel aduãtage auroit le peuple Chrestien par dessus les estrangers, desquels le Pasteur doit mesme auoir bon tesmoignage? 1. Tim. 3. vers. 7. C'est la raison pourquoy l'election de Paulin a esté reprouuee, par ce qu'elle auoit esté faite παρὰ πάντων σύνεσιν Herm. Sozom. liure 5. cap. 15. Voyez Socrates liu. 5. de son Histoire Ecclesiast. chap. 5. où il parle de Meletius, que le peuple d'Antioche a fait ordonner & a receu pour Eueſque. & liure 2. chapit. 6. où il recite, que l'Eglise de Constantinople a esté troublee, & grand debat s'est leué pour l'ordination de Paulus, à cause que le peuple estant diuisé en doctrine, les vns à sçauoir les Arriens, desiroyent Macedonius pour Eueſque: mais les Orthodoxes l'emporterent. En Alexandrie d'Egypte le mesme est aduenu, à cause d'vn Timothee. *quem populus Alexandrinus, & optimates, & ciues, & nauicleri Episcopum sibi permiti petũt. Euagrius lib. 2. cap.*

9. C'eſt ici le decret de Nicolas Pape en la diſtin. 23. *can. in nomine. Illa beati Leonis Papæ prædeceſſoris noſtri ſentẽtia recolatur. Nulla, inquit, ratio ſinit, vt inter Epiſcopos habeantur, qui nec à clericis ſunt electi, nec à plebibus expetiti, nec à cõprouincialibus Epiſcopis, cũ Metropolitani iudicio conſerati.* Et au Canon ſuiuant qui commence, *qui Epiſcopus*, voicy la concluſion: *quum in his omnibus examinatus fuerit, inuentus plenè inſtructus, tunc cum omni conſenſu clericorum, & laicorum conuẽtu, totius prouinciæ epiſcoporũ, maximè Metropolitani, vel autoritate vel preſentia ordinetur Epiſcopus.* Ces decrets ſont venus depuis, dit Spõde: Au commencement on ſe contentoit du teſmoignage du peuple, ſans que ſon approbatiõ & election fuſt requiſe auec le Clergé: mais depuis par ſucceſſion de tẽps, on en eſt venu à cela, àfin que les Eueſques fuſſent plus aimez de leurs peuples. La confirmation de ſon dire eſt prinſe de Tertullian, en ſon Apologetique contre les Gentils, chap. 39. *Præſidẽt probati quique ſeniores, honorem iſtum non pretio, ſed teſtimonio adepti.* Mais par qui *probati?* par qui approuuez? *communi omnium teſtimonio, nullo ambitu intercedente.* Par tous, dit François Zephire, Florẽtin, qui a eſcrit ſur ce liure de Tertullian. Toutesfois i'eſtime que ce n'eſt l'intention de Tertullian, de parler de la façon de la vocation des Paſteurs, mais ſimplement quels ſont ceux qu'on appeloit de ſon temps en ceſte charge, à ſçauoir, qui eſtoyẽt irreprochables & irreprehenſibles. Il y a auſſi deux ſortes de teſmoignages, l'vn de ſcience, c'eſt à dire, de ce qu'on ſçait, qu'on a veu, ouy, & experimenté: l'autre de conſcience & de iugement, c'eſt à dire,

de ce qu'on estime, pense, & desire, 2. Cor. 1. vers. 12. & de ce dernier parle non moins Tertullia que du premier: car cestui-ci ne peut estre sans l'autre. Sponde veut eneruer les sentẽces de sainct Cyrian & de Leon, en disant, que ce consentement n'est point necessaire pour l'essence de la chose: mais pour la bien-seance, & plus grande vtilité de l'episcopat enuers les peuples, qui en aimeront plus leurs Pasteurs. Mais comment destournera-il ce mot de Leon, en la distin. 62. & repeté par Nicolas Pape distin. 23. *nulla ratio finit*. Nulle raison ne permet, il est donc necessaire, & de necessité absoluë. Et que respõdra Sponde à ce passage de sainct Cyprian, si clair que le beau iour au 1. liure de ses Epistres en la 4. *Plebs ipsa maximè habet potestatem, vel eligendi dignos sacerdotes, vel indignos recusandi, quod & ipsum videmus de diuina authoritate descendere, vt sacerdos plebe præsente, sub omnium oculis deligatur, & dignus atque idoneus publico iudicio atque testimonio comprobetur*. Notons en ce tesmoignage deux choses, l'vne qu'il dit, que le peuple a ceste puissance d'eslire, c'est à dire, approuuer ou de recuser, & non pas seulement de descouurir les fautes des meschans, ou prescher les loüanges & vertus des bons: l'autre, que ceste authorité & puissance luy est donnee par le commandement de Dieu, qui regarde entr'autres choses, qu'aucun indigne ne se glisse au sainct ministere, & en la place & lieu ordonné seulemẽt pour les vrais seruiteurs. Ce n'est donc point vne chose arbitraire ou indifferente, comme veut Sponde: parquoy Cyprian conclud, comme il est adiousté au mesme passa-

ge, *coram omni synagoga iubet Deus constitui sacerdotem, vt sit ordinatio iusta & legitima, quæ omnium iudicio & suffragio fuerit examinata.* Ce qui rend quelque action iuste & legitime, n'est pas indifferent à icelle, & n'est pas seulement vtile, mais aussi necessaire. Parquoy l'intention & de Leon & de Cyprian, a esté bien autre que ne dit Sponde, s'il faut au moins iuger du sens & de la pensee, & par les paroles & par les escrits. Et ie croy que les hõmes n'ont autre moyen, qui ne sont scrutateurs de pensees. Sponde a recours aux effects de ces elections ou approbations populaires, & dit qu'elles ont eu de sinistres euenemens, & ont esté cause de beaucoup de troubles, parquoy à bon droict ont esté abolies: & les demandes qu'on faisoit au peuple de son consentement, ostees. Mais à qui faut-il imputer la cause de ses emotions qu'aux hommes ambitieux & rioteux, & non à ceste ordre institué de Dieu? car le faire, c'est blasphemer: & par ainsi ceste primauté humaine, & non encore satanique, dressee desia du temps de S. Augustin, en donnoit les occasions; parquoy l'oster, c'eust esté le vray remede contre ces dissensions. Et ie demande aux anciens qui sentoyent ces fascheries, leur est-il venu en l'esprit d'oster au peuple ce droict de suffrage? c'est à dire, d'vser de ce remede pire que la maladie? non: mais ils ont eu recours aux designations. Les Eueſques donc alloyent au deuant des tumultes, en designant & nõmant celui qu'ils cognoissoyent propre à leur succeder, & demãdoyent le consentement & suffrage de leur peuple, qui le tesmoignoit en cer-

tains lieux, par acclamations escrites par les Notaires ou Scribes de l'Eglise, *Auguſt. epiſt.* 110. *Scio poſt obitus Epiſcoporum, per ambitioſos, aut contentioſos, ſolere Eccleſias perturbari, & quod ſæpe expertus ſum, & dolui, debeo quantum ad me attinet, ne contingat huic proſpicere ciuitati.* Qu'adiouſte-il plus bas, parlant de Seuerus Eueſque decedé en l'Egliſe Mileuitaine? *Nonnulli contriſtabantur, quia frater Seuerus putauerat ſufficere, vt ſucceſſorem ſuum apud clericos deſignaret: apud populum inde non loquutus eſt: ergo ne aliqui de me querantur voluntatem meam, quam credo Dei eſſe, in omnium veſtrûm notitiam profero: Preſbyterum Eradiũ mihi ſucceſſorem volo.* Le meſme pourſuit, à fin qu'on ne replique, que c'eſtoit par honneur ſeulement qu'il le faiſoit, *Ego voluntatem meam & voluntatem veſtram regeſtis Eccleſiaſticis quantum ad homines attinet, confirmatam volo.* Et auparauant il auoit dit, *A notarijs Eccleſiæ ſicut cernitis excipiuntur quæ dicimus, excipiuntur quæ dicitis.* Il conjoint donc le conſentement de ſon peuple auec ſon election, ſeparation, nomination, & preſentation; ſeparer ces deux choſes, ou les attribuer ou au ſeul peuple, ou au ſeul Paſteur & Senat de l'Egliſe, c'eſt enfraindre l'ordre que Dieu a ordonné. Ce qui eſt objecté par Spõde du Concile de Laodicee, Canon 13. qui porte, *Non eſſe populis concedendam electionem, eorum qui ad ſacerdotum ſunt promouendi,* eſt facile d'eſtre ſolu: car cela ſe rapporte aux Preſtres & Diacres, & non aux Eueſques, qui eſtoyent deſia diſtinguez par ordination humaine, du rang commun des autres Miniſtres, preſchans l'Euangile, & ayans charge

en la conduite de l'Egliſe: à la reception deſquels, le peuple ne ſoucioit pas fort de donner ſon ſuffrage, s'en remettant à l'Euëſque. Et de faict en la diſtinction 62. où ce Canon du Concile de Laodicee eſt couché, ceſt autre ſuit bien toſt apres, qui eſt prins d'vn des Conciles conuoqué parle Pape Martin, *Non licet populo electionem facere, Eorum qui ad ſacerdotium promonentur, ſed in iudicio epiſcoporum ſit, vt Epiſcopi eum probent, ſi in ſermone & fide & ſpirituali vita edoctus ſit.* En apres, voilace que dit la Gloſe ſur ce meſme Canon, *Tu dicas quòd laici debent intereſſe non ad eligendum, ſed ad conſentiendum, vel ſupple ad diſſentiendum.* Et ceſte gloſe eſt confirmee par le quatrieſme Concile de Carthage, Canon 22. qui eſt en la diſtinction 24. Can. *Epiſcopus. Epiſcopus ſine conſilio Clericorum ſuorum clericos non ordinet, ita vt ciuium aſſenſum & continentiam & teſtimonium quærat.* Par ce moyen ie penſe que ce ſera reſpondu ſuffiſamment, à la raiſon que Sponde allegue, pourquoy les elections populaires ſont perilleuſes: car il eſt queſtion non de la deſignation, & premiere election qui appartient au Senat de l'Egliſe, compoſé de perſonnes de marque & de ſçauoir, & qui ont teſmoignage de pieté: mais de l'approbation, confirmation, & ſubſcriptiõ qui ſuit: & m'eſmerueille, que Sponde condamne maintenant les arreſts des grandes & groſſes aſſemblees. Si cela aduient és electiõs des perſonnes publiques, que les plus turbulents ou les plus ignorans (dont le nombre eſt touſiours plus grand) l'emportent, pourquoy non auſſi bien és deciſions des poincts qui regar-

dent la doctrine ? & si cela est vray, comme il est, pourquoy ceux lesquels il soustient, & luy-mesme à present ensorcelé auec eux, pressent-ils tant leurs Conciles, & grand nombre des assistans, sans faire mention, s'ils ont esté bien instruits és saincts Escritures ? & s'ils ont eu ce but de les ensuiure ? & si leurs Decrets sont confirmez en icelle? Ceste consequẽce n'est pas bonne, que ceste saincte election appartenant proprement à l'Esprit de Dieu, ellẽ est deuë à ceux qui conduisent l'Eglise. Iesus Christ a promis son Esprit à ceux qui seroyent assemblez en son nom, & ne s'est pas attaché aux vocations: combien que i'accorde, que particuliere assistance est promise de Dieu, à ceux qu'il appelle en ces saincts charges Ecclesiastiques, mais en faisant ce qui est de leur deuoir. Mais quel droit peuuent pretendre les Euesques & Prestres de la Papauté, en ceste promesse, qui n'ont que les noms, & les richesses, & non les occupations & exercices? & qui vendent leurs estats, les resignent, & les achetent? Bref, sont des plus simoniaques ? Les peuples, adiouste Sponde, ayans des humeurs bizarres & mouuantes, c'est mettre l'election en repos, & l'oster des dangers qu'elle courroit de la leur auoir ostee; mais qui a ceste puissance, d'oster ce que Dieu dõne ? qui peut separer, ce que Dieu a conjoint? y a-il mariage sans consentement mutuel, & reciproque des parties? Si le Pasteur est ioint comme par mariage auec son peuple, n'y faut-il point approbation, consentement, & subscription des vns & des autres ? *Durandus in 4. lib. Sentent. dist.* 20.

quæst. 5. Et puis qu'il faut que le Pasteur paisse tous, ne doit-il point estre oui & cognu & aimé de tous? & puis qu'il doit estre l'exemplaire du troupeau, Pier. 5. doit-il fuir le regard d'aucun, depuis le plus grand iusqu'au plus petit? puis que par la reigle de S. Paul, il est requis que l'Eueſque soit irreprehensible, ἀνέγκλητος & ἀνεπίληπτος, deux yeux ne le verront-ils pas mieux qu'vn, & quatre, que deux? S. Bernard ne dit pas que le S. Esprit soit enfermé dans vne sorte d'hommes. *Ecclesia quod sibi deest in vno, habet in altero secundum mensuram donationis Christi, ac moderationem Spiritus, diuidentis singulis prout vult. super Cătica serm. 13.* Mais oyons les perils desquels il se faut craindre: le peuple qui est suiet à estre seduit & à brasser quelque artifice de nouueauté, voudra auoir vn Eueſque à sa fantasie. Reſponſe, nous auons desia dit, qu'il ne le choisist point, & n'a droict que de s'opposer, ou consentir & souscrire, & quand mesme l'election seroit en sa main, les Eueſques circonuoisins, ne sont-ils pas appellez? *& les Synodes* & les Conciles ne sont-ils pas par dessus, pour reigler & conduire les boüillons & fantasies d'vn peuple? Ce danger donques n'est point à craindre, non plus qu'il prenne fantasie au peuple de changemẽt: car comme il y doit auoir discipline, reigle & peine pour les Pasteurs, ainsi le peuple & le reste du corps de l'Egliſe, ne doit estre desreiglé & indiscipliné. *Notandum*, dit S. Bernard, *pulchrè omnem Ecclesiæ statum, breui vno versiculo comprehensum, auctoritatem scilicet prælatorum, cleri deeus, populi disciplinam, monachorũ quietem*, Parquoy

de son temps le peuple n'estoit sans discipline, *Bern. super Cantic. serm. 46.* Il n'est ia besoin de respondre aux derniers argumens apportez par Sponde: le premier, que le droict d'election a esté donné au peuple quelque temps par indulgence, de ceux qui conduisent l'Eglise: (que Sponde appelle Eglise, & mal à propos en ce lieu, à sçauoir, en desdain du reste de tout le corps de l'Eglise) car si c'est par authorité diuine, ce n'est plus par indulgence. Or le premier est vray, ainsi qu'il a esté suffisamment iustifié iusqu'icy: parquoy ceux qui l'ont exclu de ce droict, & l'en ont debouté, sont de vrais brigands, comme tous ceux qui referrent la liberalité de Dieu. L'autre, que nul des heretiques ou schismatiques effrontez des siecles passez, n'en a dit vn seul mot, c'est à dire, n'a remué ceste pierre de la façon d'eslire des Pasteurs. Et qui en doute? car ils n'auoyent nulle entree ny pretexte, pour la faire mettre entre les mains de quelque petit nombre aisé à corrompre: & appert par là, que l'Antechrist Romain & ses suppostz, ont esté plus effrõtez que le diable, & tous les heretiques, qui n'eussent osé penser de faire, ce que les autres imperieusement & tyranniquemẽt ont executé, accompagnez de l'efficace de Satan, qui a bandé tous ses nerfs à faire la guerre à l'Eglise par ces tyrans-là. Le troisiesme, que l'vsage depuis douze cens ans, qui est tel, que les Prelats ne dependent point du peuple, doit estre authentique enuers toutes personnes de sain iugement. Nous ne disons pas, qu'il faille que les Pasteurs dependent du peuple, mais que leur vocation ou

election eſt ſuiette à l'examen de ceux qu'ils doiuent paiſtre, & requiert le conſentement de leur troupeau : autrement c'eſt entrer en la bergerie non par la porte, ains par la feneſtre, & eſtre larron & brigand, & non Paſteur. Le long traict de 12.cens ans, ou mille ans, n'aura plus de poids enuers les gens de bien, & amateurs de tout bon ordre, que l'ordonnance de Dieu, qui n'eſt ſujette à preſcription, & pratique de la primitiue & plus pure Egliſe, & en laquelle les plus excellens Docteurs ont fleuri, qui n'ont iamais mis ſeulement en queſtion, ſi le cõſentemẽt de l'Egliſe en corps eſtoit neceſſaire, pour y eſtre legitime Paſteur. Gelaſe n'en doute point, qui a eſté l'an 492. ainſi qu'on peut voir d'vn Canon touchant ceſte matiere, *diſt.63.Can. Plebs Diotrenſis.* Non plus Pelagius Pape, qui a veſcu l'an 557. *diſtin.63.can. Literas charitatis.* Et diray d'auãtage, que les Decrets des Conciles que noſtre aduerſaire cite, ne tendent ailleurs qu'à ce que nous auons dit du Canon 13. du Concile de Laodicee, & ce qui eſt dit en la *diſt.63. Can. Noſſe tuam. In hoc tuam oportet plurimum adhiberi ſolicitudinem, vt conuocato clero & populo, talis ibi eligatur per Dei miſericordiam, cui ſacri non obuient Canones ſacerdotum, quippe eſt electio & fidelis populi conſenſus adhibendus, quia docendus eſt populus, non ſequendus.* Bref, par les propres Decrets des Papes recueillis par Gratian, il eſt aiſé de conuaincre Sponde de menſonge, qui ſe veut preualoir du temps de douze cens ans : car Nicolas Pape, qui a veſcu l'an 857. où 860. parle ainſi en la diſtinctiõ 63. à Iean Archeueſque de Rauenne,

Episcopos per Æmiliam non consecres, nisi post electionem vel consensum cleri & populi. Ie croy que depuis ceste annee susdite, iusqu'à present 1596. si ie sçay mon addition, ne se trouueroit douze cens ans, & estime que ie pourroy encore accourcir ceste longueur de temps, si ie me vouloy' du tout arrester sur le long vsage : & puis encor affermer, que du temps mesme de sainct Bernard, la façon de promouuoir en l'Episcopat & eslire des Pasteurs, n'estoit telle qu'elle est auiourd'huy, & qu'elle a esté depuis en la Papauté. Ce qui peut conster par vne des Epistres dudit sainct Bernard, qui est la 202. *ad Clerum Senonensem, Grandis res est in manibus, nobili Senonensi Ecclesia instaurare Pastorem, expectandum proinde suffraganeorum consilium Episcoporum, expectandus assensus religiosorum qui sunt in Episcopatu, atque in commune tractandum commune negotium: ergo indicatur ieiunium: aderit, vt confidimus, Spiritus sanctus votis vestris.* En l'epistre 282. escriuant au Roy Loys, il vse de ces mots: *Ego, ego electioni Altissiodorensi interfui, concors fuit, qui a clerici qui antehac in partes desilierant, sine contradictione nunc tandem Deo miserante, conuenerunt.* Et plus bas, *Ita est, Domine mi Rex, non est quod debeatis reprobare facta electiones, quibus vt fierent, semel vos assensisse constiterit.* Voici donc l'election qui se faisoit par les Eueſques circõuoisins, par le Clergé du lieu, & par les moines qui sont dans l'Eueſché, où se fait l'election, & le consentement, & approbation du Roy y estoit requise : & en fin les vœus & prieres du peuple conjointes auec iusne. Ie dy donc, qu'en la reception des Pasteurs & Eueſques, le peuple

y doit

y doit apporter sa volonté, & libre consentemẽt, & qu'outre le tesmoignage des saincts Peres, constitutions des Conciles, pratique de l'Eglise: la raison y est, laquelle se list és escrits des Canonistes, *Quælibet congregatio debet sibi de iure communi eligere prælatum. cauſ.16. quæſt.7. Can. Congregatio & cauſ.18. quæſt.2. Can. Abbatem.* Or l'Eglise, c'est vne congregation & assemblee, elle doit donc iouïr du droict d'eslire, & donner tesmoignage & suffrage à celuy qu'elle desire pour son Pasteur. Les Estats assemblez à Orleans l'an 1560. ont poursuiui & obtenu du Roy, ce que nostre aduersaire veut debatre estre injuste & dommageable, ne se contentant point de s'estre departi de sa vraye religion, & loix *contenuës en la sacree parole* de Dieu, s'il ne fait aussi du tout la guerre aux saincts edicts de son Roy, & constitutions de son païs: (S'il est, au moins comme ie pense, François) car en l'election d'vn Eueſque, les Chanoines de l'Eglise Episcopale, doiuent appeller auec eux douze gentils-hommes qui seront esleus par la noblesse du Dioceſe, & douze notables bourgeois, qui seront aussi esleus en l'hostel de ville Archiepiscopale, ou Episcopale. Et ie demande, ceux-là ne representent-ils point le peuple? n'est-ce point s'approcher au moins de plus pres & en quelque façon de l'vsage de la primitiue Eglise? Aille donc maintenant Sponde, & confesse qu'il a perdu sa cause, si elle est iugee par les loix diuines & humaines: si l'authorité & des Conciles, & des estats des peuples y entreuient, s'il faut ouir & obeir aux escrits des saincts Peres, & ordonnances

des Rois : bref, s'il se faut conformer aux bons & approuuez exemples: & ne die plus que nous n'auons la raison de nostre costé. Mais il seroit marri s'il ne donnoit tousiours quelque coup de pied à Luther, Caluin, & autres pour leur faire perdre, s'il pouuoit, ceste bonne odeur, dont ils ont rempli la terre, & denigrer leur sainct ministere, & des autres. Quand Luther, dit-il, se desbanda du conuent, quel estoit le peuple qui l'auoit esleu à l'election? de quel peuple rapportoit Farel sa charge, qui arresta Caluin à Geneue? & adressãt son propos à tous les Ministres : Comment vous eussent les peuples contraint de monter en chaire, vous qu'ils ne cognoissoyent pas? vous-mesmes vous y estes presentez, vous y auez induit les peuples de leur propre mouuement : ils ne vous ont point choisis: par ainsi vous n'estes point, ny vos deuanciers, vrais Pasteurs de l'Eglise, selon vos propres maximes, n'estant point passez par l'election populaire. Si Sponde auoit ce bon iugement, duquel il presume neantmoins, de mettre difference entre election, nomination, presentation, & entre confirmation, approbation, & reception; peut-estre, si malice ne le pousse, ne se porteroit-il pas de la façon qu'il fait, & ne cõdamneroit point la vocation des Ministres comme nulle, ou nostre doctrine contraire : car l'election, ou designation, n'a iamais esté deferee au peuple, qui a eu droict seulement de reception ou reiection, & opposition arrestant l'election. Si donques on fait ce que luy-mesme accorde, & confesse auoir veu en l'installatiõ de plusieurs en la charge de Pasteurs,

il n'a nulle occasion de condamner nostre doctrine, comme contraire à nostre propre pratique. On fait prescher, non vne fois, ainsi qu'il dit, mais plusieurs fois, celuy qui est designé. On aduertist le peuple par certains Dimanches, s'il a causes d'oppositiõ: on baille mesme charge aux Pasteurs & Anciens de rapporter au Consistoire le iugement que les particuliers font sur la façon d'enseigner, sur sa vie, sur sa doctrine & mœurs. N'est-ce pas deferer à tout le corps de l'Eglise, ce qui se peut & se doit? Si Sponde aussi sçauoit discerner entre les premiers approuuez extraordinairement, & ceux qui sont enserrez dedans l'ordre, il ne s'en prendroit ny à Luther, ny à Caluin: mais il ne se soucie, que de prendre occasion de monstrer, qu'il est vray Apostat, & persecuteur de Iesus Christ, de sa doctrine, & de tous ses vrais seruiteurs & membres. Les vocations qui ont quelque chose d'extraordinaire, n'ont pas toutes les formalitez qu'on obserue, l'ordre estant bien estably, ou mesme redressé. En ce rang mettons-nous celle de Luther, combien que mesme du commencement il a eu l'vniuersité de VVitemberg, & puis le Magistrat & Prince de Saxe, & en fin le peuple dudit païs, pour la plus-part de son costé. Quant à Caluin, il est tres-certain que par les suffrages du Senat de l'Eglise, & de la ville, & auec le consentement de tout le peuple, il a esté receu Pasteur en l'Eglise, & Docteur en l'escole: & combien que les adiurations & comminations au nom & en l'authorité de Dieu, de ce sainct personnage Guillaume Farel, ayent

diuerti le cours de son dessein, luy ayẽt fait changer de resolution, & l'ayent empesché de passer plus outre: toutesfois sa vocation és charges qu'il a exercees, a esté telle que nous venons de dire. Il y a encores les actes publiques que Sponde demande, qui font foy de cé consentement & vocation legitime, conforme & respondante à celle que iamais ont eu les vrais successeurs des Apostres & bons seruiteurs de Dieu. Parquoy il suffira que ce chapitre nous ait enseigné, non seulement quelles sont les vrayes charges & essentielles à l'Eglise visible de Iesus Christ en terre, mais aussi quel est le vray & legitime moyen d'y paruenir, selon la vocatiõ externe & ordinaire: ce que nous auons deduit vn peu au long, d'autant qu'en partie quelque apparence de raisons, en partie les calomnies & triomphes de Sponde nous y ont occasionnez.

CHAP. VI.

De la puissance de l'Eglise à pardonner les pechez, & des biens & & possessions temporelles d'icelle.

SPONDE en la page 49. nous fait compagnons des Nouatiens & Vadiens heretiques. Des premiers, par ce, dit-il, que nous ostons à l'Eglise la puissance de pardõner les pechez. Des derniers, d'autant que nous enseignons, que les possessions Ecclesiastiques sont le regne de Satan. Ce ne sont calomnies, procedantes d'ignorance & malice. Les Eglises reformees de France, par leur Confession de Foy, declarent

l'excommunication eſtre neceſſaire, art. 33. & par conſequẽt auſſi, la reconciliation du pecheur auec l'Egliſe, & declaration de la remiſſion de ſon peché, à cauſe de Ieſus Chriſt, qui ſe fait par la bouche du Paſteur conditionnellement. Nous n'oſtons donc point ceſte puiſſance donnee à l'Egliſe, de declarer au pecheur & l'aſſeurer par la parole de Dieu, ou en general, ou en particulier, que ſon peché luy eſt remis, voire de luy remettre en l'authorité du Fils de Dieu, s'il a foy & eſt repentant : mais nous blaſmons & condamnons l'arrogãce du Pape & de ſes ſuppoſts, qui s'attribuent d'ouurir le ciel à leur appetit, apres quelques paroles dites, & ceremonies faites, & n'vſent point de la vraye clef, à ſçauoir, la predication de l'Euangile, qui engendre la foy, & la confirme, par laquelle nous obtenons ſalut. Or quelle conuenance y a-il de nous auec les Nouatiens ? ils nioyent qu'il y euſt lieu de repentãce à ceux, qui meſme par infirmité eſtoyent cheus en reuolte & renoncement de la foy : ils oſtoyent auſſi par ce moyen les admonitiõs & reparations publiques. *Auguſtinus ad quod vult Deum, cap. 38. Epiphanius hæreſ. 59. lib. 2. tom. 1.* Mais que Sponde entre en ſa conſcience, & die deuant Dieu, à qui de nos Docteurs il a ouï tenir tel langage ? & quand a-il veu rejetter les pecheurs publiques à la recognoiſſance de leurs fautes. Qui a remis ceſte diſcipline ſus, & le vray vſage des clefs, qui eſtoit du tout aneanti, que nous ? C'eſt le Pape qui fait les pechez, & les a faits irremiſſibles, & a fermé l'huis à l'attrempance, quand il a fait à croire qu'ils ſe ra-

chetoyent par argent, & par les peines du Purgatoire. Bref, c'eſt luy qui a raui à l'Egliſe ceſte iuriſdiction ſpirituelle, ſe l'appropriant par vn damnable ſacrilege. Touchãt les Andiens, qui ſont par vne corruption de mot des Imprimeurs ou eſcriuains, en ſainct Auguſtin appellez Vadiens. *Auguſtinus ad quod vult Deum. hæreſ.* 50. ils ne ſont dicts ny reputez heretiques, pour condamner le luxe, les pompes, excez, delices, & ſuperfluitez des Eueſques, & blaſmer l'auarice & affection grande enuers les richeſſes en iceux: ce que faiſoit Andius. *Epiph. hæreſ.* 70. *lib.* 3. *tom.* 1. *Si aliquem videbat pecuniæ ſtudioſum ex clero, aut Epiſcopum, aut Preſbyterum, aut alium quendam ex regula omnino loquebatur*, c'eſt à dire, ainſi qu'il eſt expoſé par le meſme Epiphanius, *Non ferebat hic vir, ſed verbis reprehẽdebat, ſe talibus opponebat, ac ipſos redarguebat.* Mais par ce que *culpabant Epiſcopos diuites*, ils blaſmoyent & condamnoyent les Eueſques, qui eſtoyent riches, comme dit ſainct Auguſtin, eſtans vne engeance & nouuelle plante ou prouin des Manicheens, ou pluſtoſt, d'autant que pour ces vices qui ſe trouuoyent és Eueſques & Preſtres qui eſtoyẽt en Meſopotamie, ils s'eſtoyẽt ſeparez de la communion de l'Egliſe & des Eueſques, qui quelques defauts és mœurs qu'il y euſt, eſtoyent Orthodoxes, & purs en la foy & en la doctrine. Or blaſmons-nous les richeſſes en elles-meſmes? nenny, mais bien l'abus d'icelles: & principalement des biens Eccleſiaſtiques, qui ſe commet par ceux qui ſe diſent Prelats, & en ont l'adminiſtration: & diſons en outre, qu'en qualité d'Eueſ-

ques,ils possedent trop de reuenus:ce qui est cause,& l'a esté,d'vn infinité de maux qui sont suruenus en l'Eglise, dont à bon droict fust ouie ceste voix du ciel,apres tant de donations immenses de Constantin, *Hodie venenũ effusum est in Ecclesiam.* Or qui s'approche plus des Manicheens,Andiens & Nouatiens, que les moines? qui sont neantmoins estimez les piliers de l'Eglise Romaine? car ils mettent vne partie de leur perfection en la poureté, & ainsi blasment les creatures de Dieu, comme mauuaises d'elles-mesmes : ils se sont separez & se separent du reste des hommes fideles, s'estimans plus saincts que les autres, dont aussi ils se nomment seuls religieux : & mesme nous voyons que les Euesques, Prestres, Chanoines, se donnent & s'attribuent seuls ce nom de Clergé, que sainct Pierre *fait commun à toute* l'Eglise de Dieu, 1. Pierre 5. mais que Sponde aduise, qu'il ne soit compagnon d'Andius, qui pour vn despit & dur traittement qu'il auoit receu des Euesques, & autres Orthodoxes, qui le batoyent, & peut estre sans cause, fit schisme, & dressa des assemblees à part : ou pour mieux dire,de Porphyre,qui pour vn soufflet receu d'vn Chrestien, abandonna le Christianisme : mais & l'vn & l'autre ne sont demeurez impunis de leur legereté & despit cõtre Dieu & Iesus Christ, contre lequel ils se sont voulus venger.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE TOULOUSE

CHAP. VII.

De l'Eglise Romaine & Papistique, où est traitté si c'est la vraye Eglise.

LAERTIVS recite d'vn Philosophe, qu'avant quelque fois hautement dit, Or ça hommes: & que plusieurs estans venus à luy, il les chassa, disant: I'ay appellé des hommes, & non point des raclures. Ainsi quād il est question de parler de l'Eglise, la Romaine se met en auant, s'estimant la vraye Eglise, mais il luy faut monstrer combien elle se trompe. Nous auons traitté és chapitres precedens en these, plusieurs questions touchant l'Eglise, & principalement des marques d'icelle, que Sponde en la page 10. de sa Declaration, attribue à la Synagogue Papistique & Romaine, & principalement luy baille ces trois choses, qu'en icelle Iesus Christ est recognu, & qu'elle presche *repentance & remission des pechez*. Secondement, *qu'elle estoit respandue par* tout, & occupoit les lieux, que depuis ceux de l'Eglise reformee luy ont saisi. Tiercement, que l'Eglise Romaine, qui est aujourd'huy, est toute pareille en doctrine, à toute celle qui a iamais esté depuis qu'elle commença. Il est fort aisé de dire ce qu'on voudra, mais mal aisé de le persuader, à ceux qui ne voudront estre pippez. Est-ce prescher Iesus Christ, que de faire esuanoüir ou metamorphoser sa nature humaine? Est-ce prescher Iesus Christ, que de le recognoistre Sau-

ueur en partie? Eſt-ce preſcher Ieſus Chriſt, que de luy bailler ſucceſſeurs en ſa royauté, & ſacrificature: ne plus ne moins que s'il eſtoit mortel, impuiſſant, & non vray Dieu? Bref, eſt-ce preſcher Ieſus Chriſt, que d'abolir ſa prophetie? Où eſt la foy entre vous, ie vous prie, qui appellez preſomption l'aſſeurance de l'amour paternelle de Dieu, & ſalut qui en depend en Ieſus Chriſt? Quelle repentance eſt-ce que contrition, confeſſion, & ſatisfaction? non de Pierre certes, mais de Iudas? Où eſt la remiſſion des pechez, s'il y a ſatisfaction du noſtre: ou du tout, ou en partie? ſi la coulpe eſt quittee & non la peine? & n'a-on point encore honte de dire, que ceſte doctrine eſt pareille à celle de toute l'Egliſe qui a eſté dés touſiours? Les Apoſtres ont-ils iamais enſeigné telles choſes? mais le cõtraire. Où ces regiſtres, où ſont ces Conciles anciens, où ſont ces Peres qui parlent ainſi? Ie remercie Sponde, quoy que par reproche & à ſon deceu, il nous accorde ce qu'il pretend renuerſer, que l'Egliſe viſible ne demeure touſiours & par ſucceſſion en meſme lieu: car puis qu'à ſon dire l'Egliſe Papale eſt la vraye & Catholique Egliſe, & qu'elle eſt auiourd'huy exilee de pluſieurs villes, prouinces, & Royaumes: où eſt ſa continuation & duree iuſqu'à la fin des ſiecles, en tous lieux & places? Ie ſcay bien qu'en la page 72. il reſtraint ce priuilege à l'Egliſe, qui a ſon ſiege en la ſeule ville de Rome, & dit que toutes les autres fondees, ou par ſainct Pierre, ou par les autres Apoſtres, ſont toutes aneãties, ou miſerablement diſſipees. Au dire de Sponde, il n'y a donc plus d'Egliſe en Italie, en Eſpagne, en Fran-

ce, & ailleurs. Et pauures gens, pauures Papiſtes, François, Italiens, Eſpagnols, quel Aduocat auez-vous trouué en ces derniers iours? qui faiſant ſemblant de vous bien vouloir defendre, & vous promettre le gain de voſtre cauſe, comme celuy qui a veu toutes les pieces de vos aduerſes parties: toutesfois conclud, pour la ſeule Egliſe qui eſt dans la ville de Rome: & dit, que toutes vos Egliſes ne ſont point Egliſes, elles ſont aneanties, elles ſont diſſipees. En ce ſeul endroit, ſçauoir à Rome, eſt demeuré entier ce baſtiment de l'Egliſe. Si cela eſt vray, comme il eſt, n'exceptãt non plus que les autres lieux ladicte Egliſe de Rome: pourquoy fait-on mauuais gré à Luther, Caluin, & autres, qui ont procuré le reſtabliſſement? Pourquoy Sponde trouue-il ſi eſtrange, qu'on die que les ſiecles paſſez ont eſté plongez en vn grand gouffre d'ignorence, & qu'vne infinité d'hommes ont fait naufrage de leur ſalut? Ie preuoy ſon exception, qu'il ne parle de ces Egliſes, qui *ont eu les diſciples des* Apoſtres pour architectes & maiſtres maſſons, & quoy? contre le dire de Ieſus Chriſt, le diſciple ſera plus grand que le maiſtre? l'efficace & force de ceſtuy-la ſera plus grande que de ceſtuy-ci? la voix de ceux qui immediatemẽt ont receu l'eſprit de Dieu, n'aura percé ſi auant dans la poſterité & ſuite des temps, que celle de leurs diſciples? Que chacun iuge s'il y a de la raiſon. Mais d'où vient la perpetuité & conſeruation entiere & eternelle, de l'Egliſe Romaine? pource qu'elle n'a apres Ieſus Chriſt que Pierre pour ſon fondement: car elle a eſté honoree du martyre d'iceluy, c'eſt à dire, que ceſte Egliſe

qui a esté fondee par sainct Pierre, sera eternellement visible. Cela ne compete-il point a plusieurs autres Eglises? Parquoy si la consequence n'est bonne pour leur regard, quelle raison y a-il de l'en tirer pour l'Eglise de Rome? Par ce, dit Sponde, que sainct Pierre y est mort martyre. Et les Apostres n'ont-ils fondé autres Eglises, que celles où ils sont morts? il n'y en aura donc de fondees par eux que douze au plus. Sainct Paul accorde-il qu'il n'eust fondé qu'vne Eglise? voicy ces mots Rom. 15. vers. 19. 20. Depuis Ierusalem & à l'enuiron, i'ay fait abonder l'Euangile de Christ, m'efforçant aussi d'annoncer l'Euangile, non point où il auoit esté fait mention de Christ: à fin que ie n'edifiasse sur le fondemẽt d'autruy, ains selon qu'il est escrit. Et ie di donc, qu'il ne s'ensuit pas que les Apostres ayent fondé ces Eglises, pour auoir souffert la mort és lieux où elles sont recueillies. Item i'afferme, que chacun des Apostres a ietté les fondemens de plus d'vne Eglise; & d'abondant, que ce qui est de la commission generale de toute l'Eglise donnee à sainct Pierre, quand il seroit vray, fait contre Sponde, accusant sainct Pierre de n'auoir bien pourueu à icelle, puis que tous les membres & parties s'en sont perdus, fors vne: & qu'attribuer cela au sang & martyre de Pierre, est non seulement parler en l'air, sans fondement & promesse de Iesus Christ: mais aussi à ceste raisõ faire les hõmes & leurs souffrãces autheurs de salut & perseuerãce, qui est blasphemer cõtre Iesus Christ, & le demẽtir en ce qu'il a promis à S. Pierre, ne disant pas qu'il ne luy dõne puissance d'empescher que sa foy ne defaille, effect

de sa seule mort & priere, Luc 22. mais bien qu'il luy cõmet la charge de cõfirmer par remonstrances ses compagnons encore infirmes, dés aussi tost qu'il sera releué, & aura receu plus de force. Leo 1. *Accepere iusti, non dedere coronas: & de fortitudine fidelium, nata sunt exempla patientiæ, non dona iustitiæ.* Bref, c'est contre toute verité & l'authorité ia alleguee, restraindre le fruict & vtilité du tesmoignage & constance du S. Apostre à vne seule Rome. Mais Sponde veut, non tant maintenir la verité & duree de ceste Eglise de Rome, que la primauté. Par quelles raisons? pource que c'est l'image perpetuelle de ceste Eglise, que le Fils de Dieu a reiglee, tandis qu'il a esté au monde. Iamais Sponde ne dit mieux, que l'Eglise de Rome est l'image de l'Eglise: car ce n'en est point auiourd'huy la verité, & la vraye nature & essence: ains seulement vn phantosme, vne idee & figure: & y a telle difference entre l'Eglise de Iesus Christ, & la Romaine, qu'entre vn vray hõme & vn homme peint, entre vne boite d'apoticaire remplie de bonnes senteurs, & vne boite où il n'y a que le seul escriteau fait en tresgrosses lettres; ce qui est de l'essence & moëlle s'en est presque tout allé. Toutesfois qu'on me responde si les reigles que Iesus Christ a données à son Eglise, selon lesquelles il vouloit qu'elle fust conduite & dressee, sont particulieres à vne seule Rome? L'affirmatiue ne se pourroit soustenir par authorité, moins par raison: ce qui est essentiel à quelque chose, conuient à toutes ses especes & individus, qui participẽt aussi au nom. *Hieronymus distinct. 93. can. Legimus. Non altera Romana vr-*

bis Ecclesia, altera totius orbis æstimanda est: nam & Galliæ & Britanniæ & Africa, & Persis, & Oriens, & India, & omnes barbaræ nationes vnum Christum adorant, vnam obseruant regulam veritatis. Si autem authoritas quæreretur, Orbis maior est vrbe. Ce qui est dit puis apres n'a non plus de fermeté. Que deuãt VViclef, Iean Hus, Luther, ou Caluin, la primauté de l'Eglise Romaine n'a esté debatue d'vsurpation & de nullité. Ie respon, qu'elle n'a esté tousiours telle qu'on l'a veuë depuis, on l'a empeschee quelque temps d'y paruenir: car l'histoire Ecclesiastique nous enseigne, que le Concile 6. de Carthage tenu enuiron l'an 457. ou selon autres, l'an 422. defend & prohibe les appellations des causes Ecclesiastiques, se faire outre mer: c'est à sçauoir, à Rome. Ce que Boniface requeroit audict Concile, par son legat Faustin. Et qu'en outre, nul Concile fust approuué, sinon qu'il y eust enuoyé son Legat à ce faire. Et allegua pour son dire, le decret de Nicee, mais il fust rendu honteux, car on fist venir des copies dudict Cõcile, qui estoyẽt gardees à Constantinople, par lesquelles apparust du contraire: parquoy sa requeste fust reiettee, & la defense faite, comme desia a esté dit. C'est en l'epistre du Concile d'Afrique à Boniface 1. Et Celestin au 1. volume des Conciles. Voila des prouinces entieres, qui n'ont voulu receuoir la domination & tyrannie de l'Eglise de Rome, laquelle ledict Concile ne recognoit auoir degré ou primauté sur les autres. L'Eglise de Rauenne n'auoit esté assubiettie à la Romaine deuant Theodore Archeuesque, lequel indigné contre son Clergé, alla vers Agathon Pape,

& priua ladicte Egliſe de la liberté, où Dieu l'auoit conſeruee iuſqu'à ce temps, qui eſtoit l'an 680. Et depuis Leon Pape 2. par l'authorité des Empereurs Conſtantin & Iuſtin 2. ordonna que l'election de l'Archeueſque de Rauenne ne ſeroit valide, ſi le Pape Romain ne l'auoit approuuee. C'eſt Nauclerus qui recite cecy, les ſupplemens des Chroniques, & *faſciculus temporum*. Autant en pouuons-nous dire de l'Egliſe de Milan, laquelle depuis le temps des Apoſtres iuſqu'à Eſtienne Pape 9. de ce nom, c'eſt à dire, iuſqu'à l'an 1057. ſelon Platine & R. Barus, n'auoit eſté ſous l'obeiſſance de ce ſiege Romain. Il eſt treſ clair que l'Egliſe Greque a demeuré lõg temps, deuant que vouloir recognoiſtre l'Egliſe Romaine pour ſa maiſtreſſe: & l'ayant fait s'eſt retraictee fort ſouuent, & par ce moyen l'a accuſee d'vſurpation, ſelon Nauclere, & *faſciculus temporum*. L'Egliſe de Milan a iugé la nullité du primat de ladicte Egliſe Romaine, quand elle demeura pour le moins, ſelon leſdits autheurs, deux cens ans ſans s'y vouloir ſoumettre. Depuis Theodore, Iean auſſi Archeueſque, n'a-il point voulu maintenir la liberté de l'Egliſe de Rauenne, qui luy auoit eſté rauie par Leon 2. à l'aide de Conſtantin & Iuſtinian 2. Empereur? parquoy ie dy, que la primauté de l'Egliſe Romaine, n'a iamais eſté ſans qu'on l'ait debatue. Et pour les autres poincts de fauſſe doctrine, toutes les gardes de ce ſacré Capitole ne s'eſtoyẽt point endormies: elles ont crié, voire plus fort que les oyes qui eſtoyent audict Capitole, deuãt VViclef. Huldric Eueſque d'Ausbourg a eſcrit au Pape Nicolas premier, qui fuſt eſtabli au Pontificat l'an

857.& se plaint des Eueſques de ſon temps, les appelle infideles. Ie ne fay, difficulté, dit-il, de les nommer infideles, & ne crain de dire, qu'ils ſont ceux deſquels parle S. Paul à Timothee, Es derniers iours, aucuns defaudront de la foy, s'amuſans aux eſprits abuſeurs, & aux doctrines des diables par hypocriſie, de ceux qui parlent menſonge, ayans leur conſcience cauteriſee, defendans ſe marier : Mais il n'y a point eu aucun Mālius qui ſe ſoit reſueillé & ait repouſſé l'effort des ennemis, non eſtrangers, mais pires: car ils eſtoyent domeſtiques. Les Rois de la terre, & les Empereurs, enyurez du vin des paillardiſes de ceſte grande Babylone, n'ont point ouï les cris, & paillardans auec elle, ont perdu le iugement & le courage, Appoclyp. 17. verſ. 3. Auec quelle aſſeurance donc peut appeller Sponde tout le monde, à la lecture de l'hiſtoire Eccleſiaſtique? qui la pourra lire ſans l'accuſer d'ignorance, ou d'impoſture & menſonge? qu'y trouuera-on que dequoy s'eſtomacher tant contre Rome, & celle qui ſe dit la mere des autres Egliſes, que contre ſon Antechriſt? Pourra-on ietter les yeux ſur deux pages, ſans y voir les turpitudes & vilenies de ceſte impudique, impudente, & ſon rufien le Pape? Que les plus fauorables eſcriuains des faits & vie des Papes ſortent : Ie ne les recuſe point, qu'ils ſoyent iuges de mon dire, & me facent rougir s'il eſt autrement. De l'hiſtoire, Sponde paſſe au teſmoignage des Peres, & commence par ſainct Auguſtin. *In Pſalmo cōtra partem Donati.* Qui appelle, dit-il, le ſiegé de ſainct Pierre, la pierre ſur laquelle eſt fondee l'Egliſe. Moy ie ne li pas ainſi. Commēt

donc ? *Ipsa est petra, quam non vincunt superbæ inferorum portæ.* Icelle est la pierre laquelle n'est point vaincue par les orgueilleuses portes d'enfer. Et ie croy que i'ay vn bon exemplaire. Cela est dit par le Fils de Dieu de l'Eglise, en quelque part qu'elle soit, la verité de ceste sentence n'est pas propre à la seule Eglise de Rome. Et ne s'ensuit pas que ce qui dure long temps, soit fondement: car la maison est rendue ferme & de duree ancienne à cause du bon fondement qui la soustient. Voici Sponde premierement surprins en mauuaise foy: regardons s'il corrompt le sens & intention de ce saint Docteur. Qu'entẽd-il par le siege de sainct Pierre au lieu allegué? certes l'Eglise, comme elle estoit du temps que Pierre en auoit la conduite & administration: c'est à dire, bastie sur la doctrine de sainct Pierre & autres Apostres. Et d'autant que ie ne vueil vser de surprinse, ni rien cacher, ie respondray à ce qui est dit par le mesme Augustin en ce mesme lieu, & qui semble combatre nostre interpretation. *Numerate sacerdotes, vel ab ipsa Petri sede, & in ordine illo Patrum quis cui successit videte.* Parquoy il parle de la succession des Prestres & Peres depuis S. Pierre, ce qui ne regarde que la seule Eglise de Rome. Response, que sainct Augustin prend ce mot de siege de sainct Pierre en deux sortes, premierement pour sainct Pierre, ou au moins pour le temps auquel il a vescu & esté à Rome. Et en autre sens, ne peuuent estre prinses ces paroles. Nombrez les Prestres, voire depuis le siege de S. Pierre, c'est à dire, depuis sainct Pierre mesme estant Euesque de Rome, ainsi que S. Augustin l'estimoit, alleguant par

par exemple seulement l'Eglise de Rome, & non pour luy deferer à elle seule le titre & verité d'Eglise. En apres & secondement, il prend le siege de S. Pierre pour toute l'Eglise de Dieu, ainsi que nous auons dit, eu esgard & faisant allusion à ce que Iesus Christ auoit dit à son Apostre sainct Pierre, Matth. 16. Et voila quand à sainct Augustin. Le passage de sainct Cyprian en l'epistre 8. du 4. liu. à Corneille, ne fait rien contre nous, appellant l'Eglise de Rome pour ce temps, la matrice & racine de l'Eglise Catholique: en quoy nous voyons, qu'il ne l'appelle pas l'Eglise Catholique, mais la matrice seulement de l'Eglise Catholique: & ne dit pas aussi, que ce soit le fondement de l'Eglise Catholique qui la sousstienne, & en qui seule ladicte Eglise Catholique se cõserue, mais celle dont ceste-cy a esté peuplee, & a commencé d'auoir son estendue par tout. Ce qui conuient encore mieux à l'Eglise de Ierusalem selon les propheties, ainsi aussi que Theodoret le dit, au liu. 5. chap. 9. en ces mots: *Matris autem omnium Ecclesiarum Hierosolymitanæ reuerendissimum & Dei amantissimum Cyrillum Episcopum esse vobis significamus.* Et à l'Eglise de Antioche qu'à celle de Rome, si ce mot de Catholique se rapporte à l'Eglise Occidentale: combien que ie ne vueil dissimuler, ce que ceste autheur prononce vn peu plus bas, à sçauoir, que cõmuniquer auec Corneille Eueque de Rome, est tenir & approuuer l'vnion ensemble & charité de l'Eglise Catholique. Mais qui ne void la raison? car outre que Rome estoit le siege du Patriarchat, fondé sur la discipline & police des hommes, laquelle il ne fa-

loit rompre de gayeté de cœur de ce temps-là, qu'on ne voyoit les proiects de Satan, qui ne faisoit que mettre les premieres pierres de son bastiment, n'ayant encore esleué ceste tour de Babel: peut-on estre en la communion de toute l'Eglise, si on n'est consentãt auec toutes les Eglises particulieres? Ce membre qui est disioint & separé d'vn autre prochain & contigu, ne l'est-il pas de tout le corps? Ces choses bien considerees, sainct Cyprian ne fauorise en rien aux fausses opinions des Papistes, touchant leur Rome & Eglise Romaine. Le passage d'Ambroise, exposant, ou faisant parler son frere Satyrus, que s'accorder auec les Eueſques Catholiques, est auoir conuenance auec l'Eglise Romaine, peut estre facilement vuidé, si nous mettons difference entre Eglise de Rome, c'est à dire, de ceste ville-là, & Eglise Romaine, c'est à dire de toute la prouince de deça la mer, & principalement de l'Italie, de laquelle parle Satyrus, ou Ambroise: car il n'y a pas *Ecclesia Romæ, sed Romana.* Que telle soit l'intention d'Ambroise, il appert de ce qu'il dit, que Satyrus estoit en ces regions & quartiers où l'Eglise estoit en schisme, & quel schisme? des Luciferiens, comme il s'expose au mesme lieu. Et où est-ce que ceste sorte d'hõmes se trouuoit? en Orient, principalement en Antioche, non ailleurs. Nicephore liu. 8. chap. 17. & Socrates liu. 5. chap. 5. Voici les paroles de sainct Ambroise. *Percontatúsque ex eo est (nempe Episcopo) vtrumnam cum Episcopis Catholicis, hoc est cum Romana Ecclesia conueniret, & fortè & ad id locorum in schismate regionis illius Ecclesia erat. Lucifer enim tum se à nostra*

tunc temporis communione diuiserat. Ie reserue à respondre au passage de sainct Ambroise au 3. chap. de la 1. à Timoth. où Damasus est appellé Recteur de l'Eglise, lors que nous parlerons de la primauté du Pape : parquoy ie passe à la page 133. & là il nous veut prendre par nostre propre confession; qui est, que nous ne disons pas que tous les Papistes soyent damnez, s'il est ainsi que quelques vns sont sauuez : s'ils sont sauuez, ils sont dans l'Eglise, hors laquelle (c'est vn point de foy resolu) qu'il n'y a point de salut. Et dans quelle Eglise, qu'en la Romaine & Papistique? Ie soustien & fortifie son argument, autant & le plus fauorablemẽt qu'il m'est possible. La somme reuient à cecy, là où il y a salut, là est l'Eglise : or en l'Eglise Romaine y a salut, là dõques est l'Eglise. Nous accordõs tout cela, mais pourtant n'en peut-on recueillir ceste conclusion que ce soit la vraye Eglise, ni partie d'icelle. C'est donc autre chose auoir l'Eglise, autre estre l'Eglise: autre estre en l'Eglise, autre estre de l'Eglise. Babylone pour laquelle Ieremie commande de prier, auoit l'Eglise, & n'estoit l'Eglise, autant en pouuons-nous dire de l'Egypte : les polices & Royaumes sont les hosteleries & logis pour heberger les vrais enfans de Dieu, qui voyagent, & sont pelerins en ce monde. Parquoy ce n'est de merueille, si en la Papauté Dieu a conserué beaucoup de ses esleuz. Ie preuoy la replique, & y vay au deuant, pour ne luy donner peine, Que les Iuifs qui estoyẽt en ces regions estrangeres, ne communiquoyent aux religions de ces peuples, ains conseruoyent celle qu'ils auoyẽt receuë de Dieu, & qui estoit la vraye: mais

que tous ceux qui ont veſcu en ceſt Occident depuis 500. ans, ont adheré au ſeruice & religion que nous condamnons en partie auiourd'huy, & qui eſt receuë en l'Egliſe Papiſtique. Ie nie qu'ils ayẽt approuué & creu tout ce qui eſt de la Papauté, mais bien ce qui eſt du Chriſtianiſme, en la doctrine preſchee en l'aſſemblee Papiſtique. Ie mets donc difference entre la doctrine Papale, & la doctrine preſchee en l'aſſemblee, ſur laquelle l'Antechriſt exerce ſon regne, d'autant que ceſte-cy a eſté tantoſt moins, tantoſt plus impure, ſelon qu'il plaiſoit à Dieu ſuſciter des perſonnes plus ou moins aſſeruies à ce tyran Romain, & à ſes ordonnances, & plus ou moins verſez en la cognoiſſance de Ieſus Chriſt, & zelez au ſalut des ames. L'autre eſt directement contraire à la doctrine de Ieſus Chriſt, & renuerſe les poincts fondamentaux de ſalut, combien quelle retienne quelque choſe de l'Euangile: tant à cauſe que le menſonge ne peut ſubſiſter de ſoy-meſme, que pour esbloüir les yeux des hõmes, & mieux les tromper & deceuoir. Ie dy dõc, que ceux à qui Dieu a donné ce iugement l'eſprit de diſcretiõ, pour ſeparer le mal d'auec le biẽ, & la fauſſe doctrine d'auec la vraye, n'ayans aucun moyen de ſortir de ceſte Babylone, l'enſeigne & bãniere pure & ſimple du Fils de Dieu n'eſtant encore dreſſee: ne peuuẽt ni ne doiuent eſtre exclus du ſalut & vie eternelle, car tels eſtoyent membres de l'Egliſe Catholique, quoy qu'ils fuſſent de corps & d'exercice externe de la ſynagogue Romaine & ennemie de la vraye Egliſe. Quant aux autres (cõme cela eſt aduenu à la plus part) qui ont beu le

poiſon,&ont eſté abbruuez de ceſte doctrine infernale, en ce qui regarde le fondement & principal, couuert du pretexte & du nom de deuotiõ de Ieſus Chriſt, & de l'Egliſe: qu'en pouuons-nous affermer en general, que la mort ſans cependant vouloir entrer au iugement de Dieu,& particulariſer de ceſtui-ci ou de ceſtui-là: nous contentans que comme c'eſt Dieu qui cognoiſt les ſiens, qui eſt vn fondemẽt qui demeure ferme: ainſi ſeront-il manifeſtez en ceſte iournee-là. Parquoy ie cõclu, que la ſynagogue Papale a eu l'Egliſe, & en pluſieurs endroits où la tyrannie de l'Antechriſt a lieu, pluſieurs parties d'icelle Egliſe y demeurẽt couuertes & cachees, comme le grain parmi la paille: & toutesfois ceſte paillarde n'a eſté, ny n'eſt l'Eſpouſe de Ieſus Chriſt. Et pour ceux qui prendroyent auiourd'huy de ces propos, occaſion de ne ſortir de ceſte Babylone, dans laquelle ils peuuent eſtre conſeruez à ſalut, vſant de ceſte diſcretion & iugement, dont nous auons parlé: Ie reſpon, qu'ils tombent en trois fautes: la premiere, qu'ils tentent Dieu: l'autre, qu'ils renient Ieſus Chriſt, en confeſſant l'Antechriſt, & portant ſon ioug: la troiſieſme, qu'ils communiquent à toutes les abominations & idolatries qui ſe commettent contre Dieu & Ieſus Chriſt, par leur preſence corporelle, eſtans en ce poinct & derniere faute differens des precedens, & deſquels nous auons parlé: & ſans pretexte aucun ou excuſe qu'ils puiſſent alleguer, en ce qu'ils faillent ſciemment contre leur conſciẽce, & ayans moyen de ſeruir Dieu en toute pureté, au lieu que les au-

tres ont peché par ignorance, & ont esté enueloppez de plusieurs erreurs saisis des tenebres, qui auoyent couuert la face de la terre, & estoyent contraints de gemir, ne sçachans & ne voyans assemblee quelconque sur laquelle l'Antechrist ne fust assis. Pourquoy est-ce donques que Sponde se plaint de ce diuorce, qu'il appelle espouuantable en la page 148. qu'on a fait d'auec ceste synagogue? car en elle n'estoit la verité pure, ains meslee de dix mille mẽsonges. Elle ne couuoit en son sein les enfans de Dieu, que pour les estouffer: & est tres-certain que la parole de Dieu n'y estoit preschee ainsi qu'il faloit. Ie ne di pas à nostre guise. le nous obiecter, c'est calomnier. Mais comme Iesus Christ, les Prophetes & Apostres l'ont fait, à sçauoir purement, & conformément à la volonté de Dieu, c'est à dire, aux Escritures pour nous, & en langage intelligible, & dont les ames de tous les fideles peussent receuoir edification. Et c'est en ce sens quẽ Caluin prononce, que la predication de la parole de Dieu, s'estoit esuanouie durant quelques siecles par l'artifice du diable. *Nam rei quæ non est, & quæ non cognoscitur, idem est iudicium.* Et ce qui se fait fort rarement, & par quelques vns extraordinairement, est estimé n'estre point fait. Bref la forme d'vne chacune chose estant indiuisible, il s'ensuit que la parole de Dieu estãt corrompue & falsifiee, n'est point verité & parole de Dieu. D'où est tõbee ceste verité au cerueau de Caluin, demande Sponde? Ie respon pour luy, De l'esprit de Dieu qui en est l'autheur. Par quel moyen? par ces trois, par la lecture attentiue & frequente des

saincte Escriture, accompagnee de feruẽtes prieres au Seigneur: par l'ouïe de certains personnages accõpagnez d'vne grace extraordinaire de Dieu, & par la lecture des saincts & Anciẽs Docteurs. Et ne fait rien contre cecy, qu'és poincts les plus scabreux & plus contentieux, Caluin tient les vieux Docteurs pour des bestes, selon Sponde, veu que iamais il n'a parlé en ceste façon. Et ce reproche ne se trouuera veritable, à ceux qui prendront la peine de le lire. Que si Caluin examine leur doctrine à l'esquierre de la parole de Dieu, que fait-il que ce que les posterieurs ont fait à leurs deuanciers? c'est à dire, ce qu'Augustin a fait à Cyprian, & ainsi des autres? Puis qu'ils estoyent hommes, ils ont peu errer: & errans, ont esté suiects à la correction, ou de ceux de leur temps, ou de ceux qui les suiuoyent: mais de cecy a esté traitté ailleurs. Parquoy nous ne lisons en ceste pag. 149. que pures calomnies & faux blasmes, comme que Caluin se fait luy-mesme l'esquierre à laquelle toute l'Eglise se doit reigler. Item, qu'il s'est forgé luy-mesme la doctrine qu'il enseigne. Or c'est estre trop impudemmẽt menteur, car en la preface de son Institution parlant au Roy, vers le commencement, il se iustifie assez contre tels chiens matins, sans qu'il soit besoin d'autre response. Voici ses mots: Il ne nous reste plus dequoy nous glorifier deuãt Dieu, sinon sa seule misericorde, ny enuers les hommes sinon nostre infirmité, c'est à dire, ce que tous estiment grande ignominie. Mais toutesfois il faut que nostre doctrine consiste esleuees & insuperable, par dessus toute la gloire & puis-

ſance du monde : car elle n'eſt pas noſtre, mais de Dieu viuant, & de ſon Chriſt. Bien eſt vray que nos aduerſaires cõtrediſent, reprochans que fauſſement nous peruertiſſons la parole de Dieu, de laquelle nous ſommes, comme ils diſent, peruers corrupteurs. Mais vous-meſmes, ſelon voſtre prudence, pourrez iuger en liſant noſtre confeſſion, combien ceſte reproche eſt pleine, non ſeulement de malicieuſe calomnie, mais d'impudence trop effrontee, &c. Quand S. Paul a voulu que toute prophetie fuſt conforme à l'analogie & ſimilitude de la foy, Rom. 12. verſ 6. il a mis vne treſ-certaine reigle pour eſprouuer toute interpretation de l'Eſcriture. Or ſi noſtre doctrine eſt examinee à ceſte reigle de foy, nous auõs la victoire en main. Et ſi les liures de Caluin eſtoyẽt ſi clairs ſemez que ceux des Sybilles, ou enſeuelis en terre comme ceux de Numa, ou eſcrits en langue eſtrangere, on pourroit faire à croire qu'il dit ceci ou cela : mais veu qu'il a eſcrit en François aux François, il faut que Sponde, s'il veut debiter ſa marchandiſe, s'en aille aux Indes: notamment au Perou, pour la changer auec de l'or, dont il a bon beſoin pour s'acquiter de ſes debtes, où il pourra parler à ſon aiſe, ſans crainte qu'on luy contrediſe. I'ay fidelement tranſcrit ce que Caluin amene de la doctrine qu'il enſeignoit : Où ſont donc ces propos arrogans, que Sponde luy fait tenir, & preſomptions, dont il l'enfle ? C'eſt trop ſe permettre toute licence de mentir en la face de la verité, car la bouche luy ſera cloſe par elle, & ne profitera non plus en

taſchant d'enuelopper Caluin en contradictions de ce qu'il a dit, que par l'eſpace de cinq cens ans ou enuiron, la Chreſtienté eſtoit en ſa vigueur, & y auoit plus grande pureté de doctrine, liure 1. de ſon Inſtitution chap. 11. ſect. 13. & que neantmoins il allegue quelque fois Gregoire premier, qui a veſcu au ſixieſme ſiecle: car il ne dit pas, que tout d'vn coup apres les cinq cens annees, la predication ſe ſoit eſuanouie: mais que la perte de la ſincerité en ceſte ſaincte doctrine & ſeruice de Dieu, a eſté apres ledict temps plus notable & remarquable qu'auparauant. Ie dy donc que Caluin ne veut rien ſignifier de ce que noſtre aduerſaire s'eſt feint en ſon eſprit, & luy veut faire dire, ou que la corruption n'ait commencé qu'à la fin de 500. annees, ou que la verité ait du tout ceſſé dans leſdictes cinq cens annees: car il parle par comparaiſon, ainſi qu'on peut recueillir de ces mots de plus grande pureté, & d'abaſtardiſſemẽt deſquels ce bon ſeruiteur de Dieu a vſé en ſon liure, & au paſſage cotté. Ce qu'il declare encore en mots exprez au liure 4. chap. 2. ſect. 7. & 8. car comparant les Egliſes, leſquelles ſont ſuiettes à la tyrannie du Pape auec les Iuifs, il declare qu'ils ne ſont pas tresbuchez du premier coup en extremité, mais ſont allez en decadence par certains degrez. Sponde pourſuit & veut combattre Caluin de ſes propres paroles, quand il dit au chap. 2. ſect. 12. du quatrieſme liure de ſon Inſtitution, qu'il ne nie pas du tout, que les Papiſtes n'ayent quelques Egliſes entr'eux: que ſi cela eſt vray, il ne doit leur improperer, que là on y ſacrifie au

Diable, comme il fait au liure 4. chap. 4. sect. 9. Ie respon pour luy, que pour ceste raison aussi, il refuse de leur ottroyer simplement & sans quelque restriction & correction, le titre d'Eglise : d'autant qu'ils n'ont le vray estat d'icelle, qui emporte establissement de vraye doctrine, & de tout ce qui appartient à la profession de la Chrestienté & seruice de Dieu. Que si on veut sçauoir iusques où il leur accorde ce titre d'Eglise: Premierement ie leur diray, que ce n'est pour auoir commencé auec eux, iusques à consentir à toute leur doctrine. Item, ce n'est point communiquer à toutes leurs prieres, Sacremens & ceremonies, & les ensuiure aux façõs de seruir Dieu vicieuses & profanes: ce n'est, di-ie, pour s'adioindre à telle Eglise, & telles assemblees en l'exercice du seruice externe qui s'y fait, veu qu'elles sont contaminees d'idolatries, & de diuerses superstitions. Par-ainsi nous ne pourrions nous adjoindre vne fois à icelles en leurs temples, sans qu'il nous falust communiquer à idolatries manifestes, & que nous ne fussions contraints de voir & faire certaines ceremonies, qui non seulement ne sont instituees de Dieu, mais sont controuuees, & forgees contre sa defense. Item, ce n'est pour leur attribuer l'honneur, puissance, & iurisdiction, que Iesus Christ attribue à son Eglise, pour receuoir ses admonitions, estre sujets à son iugement, & s'accorder du tout à icelle. Car ayant l'Antechrist pour chef, elle domine tyranniquement, & afflige les consciences d'vne domination inhumaine : & tout y est tellement confus, qu'ils portent plustost l'ima-

ge & forme de Babylone, que de la vraye cité de Dieu. Ce n'eſt point auſſi pour dire, qu'ils ayent le miniſtere de la parole de Dieu, car leurs aſſemblees ne ſont qu'eſcoles d'impieté & de toutes eſpeces d'erreur. Ieſus Chriſt y eſt à demy enſeueli, l'Euangile y eſt ſuffoqué, dont aduient que la Chreſtienté y eſt exterminee, & le ſeruice de Dieu aboli, & les ames empoiſonnees de fauſſes & meſchãtes doctrines, & quaſi miſes à mort: Bref, ce n'eſt quant à ce regard, qu'il y reſte marque, par laquelle les ſainctes aſſemblees des fideles ſoyent diſtinguees & diſcernees des conuenticules des Turcs. Mais voici ce qui reſte, & à raiſon dequoy ny nous, ny Caluin, ne nions point, que les Egliſes ſur leſquelles l'Antechriſt domine, ne demeurent Egliſes. Premierement, l'alliance qui n'eſt rompue au regard de Dieu, ains pour ce qui leur touche ſeulement, qui ſont deſloyaux & impies, d'autant que ceſte alliance eſt appuyee ſur ſa propre fermeté: & Dieu qui eſt conſtant & ferme à exercer ſa bonté, ſurmonte tous les empeſchemens du coſté des hommes, & continue de maintenir ſa promeſſe, & ne veut retirer ſon alliance d'eux. En ſecond lieu, le Bapteſme qui y eſt demeuré pour teſmoignage de ceſte alliance, lequel d'autant qu'il eſt ordonné & conſacré de ſa bouche, retient ſa vertu, maugré l'impieté des hommes. En troiſieſme lieu, les Eſcritures ſainctes, & autres marques, deſquelles la vertu ne peut eſtre abolie, ni par l'aſtuce du diable, ny par la malice des hommes. Il y a pour le quatrieſme, le nom de Chriſt & de ſon Egliſe, qui n'y eſt point du tout

aboli, ains y eſt retenu. En cinquieſme lieu, Dieu y recognoiſt les petis enfans qui naiſſent en ceſte aſſemblee, pour ſiens, par vne benediction ſpeciale. En fin les reliques du peuple de Dieu y ont eſté, & y ſont miraculeuſement conſeruees, combien qu'elles y ſoyent & ayent eſté pourement diſperſees. Bref, nous accordons que l'Egliſe n'y eſt point perie du tout, & quelques traces de la diſſipation & apparences de la ruine y ont reſté, & quelque portion de l'edifice y eſt demeuree. Ainſi l'Egliſe Romaine & Papiſtique peut eſtre dicte Egliſe ou par homonymie ſeulemẽt, car l'Egliſe ſans la foy ne peut eſtre dicte Egliſe que de nom, ou par ſimilitude & apparence externe, ou au plus, par ſynecdoche, & prenant quelques parties pour le tout: car les choſes que nous auons dictes, ne ſont que reſtes de la matiere, de laquelle la vraye Egliſe eſt conſtruite & baſtie. C'eſt ce que ie vueil dire pour le preſent à ceſte obiectiõ. L'autre qui ſuit, ne doit non plus faire peur aux ames bien aſſeurees ſur la parole de Dieu, ſelon laquelle ils le ſeruent: car dire que l'Egliſe ne peut eſtre ailleurs, que là où eſt l'Antechriſt, qui ſelon Daniel & ſainct Paul, doit eſtre aſſis au temple de Dieu, par ce qu'il n'y a qu'vn corps ſeul, & vne ſeule maiſon, c'eſt ſe tromper plus que de la moitié: car il n'eſt pas predit que tout le monde vniuerſel, & toutes les Egliſes qui ſont en iceluy, doiuent eſtre enuahies & ſubmiſes à ſa tyrannie. Les Egliſes Grecques en ont eſté exemptes iuſqu'aujourd'huy, & celles-meſmes, qui ont eſté fraiſchement cognues és iſles Orientales, qui ayans telle quel-

le cognoissance de Iesus Christ, ne cognoissent non plus la ville de Rome & son pretendu Euesque, que si iamais elle n'eust esté. Et quand il seroit ainsi que Sponde pretend, comme il est certain que sainct Paul a predit l'Apostasie, non d'vne ou deux Eglises, ains de plusieurs: voire d'vn grand nombre, si doit-il estre en fin desconfit, & enfans de Dieu retirez & deliurez de ses pattes, par la clarté de la venue du Seigneur: & lors l'Eglise ne sera toute souz la domination cruelle de cest ennemi de Iesus Christ. C'est aussi se tromper lourdemẽt, pẽser que ceste Eglise en laquelle l'Antechrist a eu & a son siege, retiẽne toutes les qualitez de l'Eglise: veu qu'elle est rendue vne cauerne de beaucoup de superstitions, & est soüillee de sacrileges innombrables: mais elle a quelque chose de residu, de ce qui est de la nature de la vraye Eglise, comme a esté dit par cy deuant. Sponde est ici plaisant, voulant faire du subtil, & quoy qu'il proteste, voire auec imprecatiõ, qu'il abhorre les sophismes, & qu'il ne veut vser de surprinses, si ne sont ses argumens ne ses repliques que captions, dans lesquelles cependant il se paõne, & veut qu'on les admire. Voyons s'il y a dequoy. Où il n'y a point de fondement d'Eglise, dit-il, il n'y a point d'Eglise: or ceste assemblee & compagnie sur laquelle l'Antechrist est assis, n'a point de fondemẽt d'Eglise. Pourquoy? d'autant que l'Antechrist doit estre assis dessus le fondement. Et par la propre confession de Caluin, l'Antechrist n'a point renuersé l'Eglise iusqu'aux fondemens. Premierement sainct Paul ne parle pas du fondement du

temple de Dieu, ains du temple. Et en vain repliquera, que celuy qui se sied sur la maison, se soustient aussi & occupe les fondemens d'icelle: car les mots sont, αὐτὸν ἀντικεί μενον εἰς τὸν ναὸν τοῦ θεοῦ θεὸν καθίσαι c'est a dire, que cest aduersaire sera assis dans le temple comme Dieu, & non sur le temple. Apres, où a leu & trouué Sponde, que Caluin ait dit, que l'Antechrist n'auoit renuersé l'Eglise iusqu'aux fondemens? I'allegueray mot à mot ce qu'il en a escrit au liu. 4. chap. 2. sect. 11. Comme aucunesfois les bastimens sont demolis, en telle sorte que les fondemens demeurent, & quelques apparences de la ruine: aussi nostre Seigneur n'a point permis que son Eglise fust tellement rasee ou destruite par l'Antechrist, qu'il n'y demeurast rien de l'edifice. Sur cecy i'aduertiray Sponde, puis qu'il ne l'a apprins de son Aristote, que les similitudes clochẽt tousiours: qui fait, que les conclusions qu'on en tire, sont fort infirmes & caduques, & que les choses semblables ne sont iamais les mesmes, & faut iuger d'icelles selon le but, intention & fin de celuy qui les employe, c'est à dire, par la reddition & application laquelle en ce suiet a bien esté faite autrement par Caluin, que son aduersaire ne dit. Ceci pourroit suffire, si ie ne regardoy' qu'à luy clorre la bouche, mais ie le vueil instruire & ses semblables: & monstrer en quoy il se trompe. Il veut iuger des choses spirituelles ainsi que des corporelles, la nature desquelles, à sçauoir de celles-cy, ne permet d'estre possedees toutes par plusieurs en mesme temps. Mais cela ne compete aux biens spirituels, aus-

quels tous entiers mille milliers de personnes peuuent cõmuniquer en mesme temps, sans qu'il en deperisse à aucun rien qui soit. Or ie demande, si les fondemens de l'Eglise ne sont point de ceste nature? & s'il n'est point requis, que non seulemẽt l'Eglise cõsideree en son tout & vniuersel, ait tous ses fondemens entiers: mais aussi les Eglises particulieres, membres homogenees de ceste Eglise vniuerselle? Que si cela est vray, comme il est, ie nie ceste consequence pour n'estre bien faite, à sçauoir, que si l'Antechrist a deuers soy les fondemens de l'Eglise, la vraye Eglise ne les a point, & i'en ay dit la raison. Toutesfois Caluin se contredit, allegue Sponde, car si la predication de la parole de Dieu & l'administration des Sacremens, sont les deux essentielles marques de l'Eglise, en criant si fort, que l'Eglise Romaine n'a ny l'vn ny l'autre: comment peut-il dire, qu'elle n'est point renuersee iusqu'aux fondemens? Ouy s'il le disoit, mais ses paroles font foy du contraire. Et de ce passage que nous auons fidelement transcrit, ne s'en peut recueillir rien de semblable: combien que i'accorde auec Caluin, que tout ce qui est du fondement de l'Eglise n'a esté arraché par l'Antechrist, qui estant ennemi domestique, se tient couuert, pour mieux faire ses besongnes dans les masures de l'Eglise, restantes des ruines qu'il a luy-mesme faites, ayant corrompu partie des fondemens en toute leur vraye nature & propre essence, qui est les oster: partie en leurs circonstances par vne infinité d'additions superstitieuses, qui est les laisser, mais en mauuais estat. Parquoy ie

maintien, Caluin n'auoit iamais dit, que toute predication ou administration des Sacremens fust ostee de l'Eglise Papistique, mais bien l'vne & l'autre estre en partie abolies, en partie profanees. Or ce qui est profané, demeure & a estre, car les accidens & qualitez ne peuuent estre sans suiet. Or Sponde ne pouuant venir à bout par cest de monstrer que Caluin se contredit, il y va par vn autre, & demande qu'on luy accorde & face conuenir ces deux propositions : l'vne, que l'Eglise Romaine n'est point l'Eglise de Christ, l'autre, que l'Eglise de Christ est conseruee en l'Eglise Romaine. Et ie luy demande qu'il me responde hardiment, ces deux propositions sont-elles contradictoires ? pour l'estre, l'vne affermera ce que l'autre nie, ou niera ce que l'autre afferme. Mais le propos ne va pas ainsi, ce seroit se contredire parler en ceste sorte : l'Eglise Romaine n'est point l'Eglise de Christ, l'Eglise Romaine est l'Eglise de Christ. Mais dire que l'Eglise Romaine & Papistique conserue l'Eglise de Christ qu'elle n'est point, n'est se contredire ? l'estimer & l'affermer est faire rire de soy-mesme. Et la malice de ceste imposteur est autant remarquable en ce lieu qu'és autres, car Caluin n'a iamais dit que l'Eglise Romaine cõseruast l'Eglise de Christ, mais qu'icelle y estoit miraculeusement conseruee. L'Eglise Romaine donc n'est la cause de la conseruation, ains Dieu qui en ceste œuure declare sa sagesse, bonté & puissance, dequoy nous auons parlé ailleurs. Sponde continue à s'escrimer contre les ombres de Caluin, le dement, luy baille

de desfis

de desfis, l'iniurie, l'appelle endiablé, ou pouſſé & inſpiré du diable. D'où luy vient ceſte colere? de ce qu'il a dit, que le ſacrifice de la Meſſe eſt vn ſacrifice fait aux diables, c'eſt à dire, qu'il s'en prend à la principale piece du Papiſme, & qu'il ſappe les fondemens pour les faire tresbucher par terre. Il touche bref à la playe, & c'eſt ce qui fait ietter à Sponde ces cris & ces tempeſtes qu'il fait pour bien iouër ſon perſonnage, & repreſenter le Papiſte zelé en la page 80. & 81. Ie reſpondray ſeulemẽt à ces deux traits qu'il baille en paſſant. Eſt-il poſſible que là où le diable eſt ſerui, là il y ait fondement d'Egliſe? quel des Chreſtiens de ceux qui croyent à Caluin, dit-il, ſe perſuadera que leurs Peres ſoyent morts en ſacrifiant aux diables? Ie croy bien que ce n'eſtoit leur intention & leur penſee: mais les bonnes & mauuaiſes œuures, ne dependent du iugement des hommes, moins de ceux qui les font, ains de Dieu, & de la reigle qu'il en a baillee en ſa parole, car vn œuure ne ſera bonne à cauſe que ie l'eſtime telle, mais d'autãt qu'elle l'eſt à la verité. Ont-ils donc ſacrifié aux diables? s'ils n'ont ſacrifié au vray Dieu, il s'enſuit neceſſairement: car auſſi toſt que les hommes ſe deſtournẽt du vray Dieu, c'eſt à dire, qu'ils luy apportent des ſeruices controuuez & ſuperſtitieux: & à plus forte raiſon quand ils veulent adorer les creatures, Satan ſe preſente à eux, ou directement pour ſe faire adorer, Dieu puniſſant ainſi leur temerité & idolatrie, ou indirectement: car ce que Dieu reiette & n'approuue point pour eſtre mal fait, eſt ce en quoy le diable ſe delecte

& prend vn treſgrand plaiſir : qui n'eſt autre choſe, que luy ſacrifier. Que ſi le ſacrifice de la Meſſe eſt de telle nature, quel outrage luy fait-on de l'appeller de ſon vray nom, c'eſt à ſçauoir, ſacrifice diabolique ? Si la defenſe du droict vſage des creatures, eſt appellee par ſainct Paul doctrine des diables, combien plus le ſera l'abus d'icelles, commis contre la premiere table, & l'adoration du pain, telle qu'on void en la Meſſe? Il n'y a donc point de fondement d'Egliſe, où ce ſacrifice ſe fait? C'eſt bien dit, & nul n'y cõtredit pour ce regard, mais bien pour les autres parties. S. Paul reproche tacitemẽt aux Corinthiens, qu'ils eſtoyent participans des diables, à cauſe qu'ils aſſiſtoyent auec les idolatres, à quelques banquets qui eſtoyẽt faits à l'honneur des idoles : & nonobſtant il leur laiſſe l'honneur d'eſtre l'Egliſe de Corinthe, à cauſe de la profeſſion de Ieſus Chriſt & de l'Euangile, qui eſtoit receu & preſché entr'eux: cõbien qu'à parler rõdement, il y auoit beaucoup plus de pureté de doctrine, & ſeruice religieux ſans cõparaiſon en ceux-ci, qu'il n'y a és Papiſtes de ce temps : ioint que ceſte faute leur eſtoit aduenue par ignorance & meſgarde, & indirectement, & hors le miniſtere de l'Egliſe. Sponde infere que ſi l'Egliſe eſt auec l'idolatrie, elle ſera donc dans les Moſquees des Turcs & entre les Americains. Il n'y a homme qui deteſte plus ce vice que nous faiſons, par la grace de Dieu : & ce que nous diſons à preſent, n'eſt pour fauoriſer à la plus petite faute qui ſe cõmette en la religion: mais neantmoins nous diſons, qu'il y a difference

d'eſtre idolatre, & de faire profeſſion d'idolatrie, & y conſtituer le ſeruice de Dieu. Nous maintenons auſſi, que c'eſt autre choſe de porter le nom d'Egliſe, & auoir quelques qualitez d'icelle : autre choſe d'eſtre la vraye Egliſe ou membre d'icelle, & en ſentir & apperceuoir les fruicts abondamment. Tous ceux qui ſont entachez ou d'auarice, ou de gourmandiſe, ſont idolatres, veu qu'auarice eſt idolatrie, mais non idolatres de profeſſion : & combien que tous les hommes, voire les plus ſçauans, ſentent les pointures de ce vice, cela n'empeſche qu'ils ne ſoyent vrais membres de Ieſus Chriſt : ce qu'ils ne pourroyent eſtre, faiſans profeſſion de ſeruir Dieu par ſuperſtitions & idolatries. Auſſi diſons-nous, que ce conuẽticule qui totalement ſert aux idoles & faux dieux, & eſt du tout confit en inuentions humaines, ne retenant pas meſmes le nom de Ieſus Chriſt, & n'ayant nulle clarté de l'Euangile, ne peut en aucune façon ſe dire Egliſe. Quant aux autres aſſemblees où l'idolatrie s'eſt gliſſee, & y eſt receuë, ſans toutesfois que tout ce qui eſt du fondement du Chriſtianiſme y ſoit aboli, elles peuuẽt eſtre appellees Egliſes de Chriſt, mais non ſimplement, ains auec condition, & parlant improprement. Que ſi on penſe qu'il n'en faut donc point bouger : Ie di, que ce nom & ces reſtes d'Egliſes telles, qu'on void en la Papauté, ne ſeruent ou qu'aux petis enfans, ou à quelque petit nombre des autres, que miraculeuſement Dieu retire de ces idolatries, & les empeſche, par vne grace ſpeciale, de boire le venin des fauſſes & mortelles doctrines, auſquels

i'employeray ce dire de S. Hieroſme, gardons-nous de ceſte bleſſure, qui ne ſe gueriſt qu'auec danger & douleur. C'eſt autre choſe d'entrer au port de ſalut, la nef entiere & la marchandiſe ſaue, autre choſe en ſe tenant à quelques ais tout nud, apres auoir fait naufrage contre des roches raboteuſes, par l'impetuoſité & multitude des flots. Et *ad Saluiam de Nebridio & viduitate*: Et quant aux autres, ceſt eſtat les rend pires & plus coulpables, que ceux qui n'ont iamais ouï parler vn ſeul mot de Ieſus Chriſt. Parquoy tout ainſi que nous nions l'Egliſe Papiſtique eſtre l'eſpouſe du Fils de Dieu, & la vraye Egliſe, & celle en laquelle il faille cercher moyens & aides ordinaires du ſalut, ainſi affermons-nous, que le nom meſme d'Egliſe, ne peut eſtre donné ſans blaſpheme aux Turcs, Iuifs, Payens, & autres, tant s'en faut que nous deuions cercher ladite Egliſe parmi eux, ainſi que Sponde veut conclurre, & treſmal, de noſtre dire. Ie cuidoy' auoir mis fin à ce chapitre de l'Egliſe Romaine par la concluſion precedente: car noſtre aduerſaire ne faiſant que ſauteler de ſuiet à autre, m'auoit fait perdre les notables iuſtifications de ladite Egliſe qu'il apporte & produit en la page *96.* & ſuiuantes, ſur leſquelles m'eſtant rencontré, ie ne les doy negliger, quoy que pueriles, ſi ce n'eſt pour les refuter, au moins pour les fleſtrir & mener en triomphe. Et quelles? qu'il ne void rien de conſtant & d'immobile que ceſte Rome. En quoy? és murailles & edifices: & elle a eſté miſe à feu & ruinee pluſieurs fois par Neron, l'an du Seigneur *65.* par Totila

l'an 521. ou 546. & lors elle a eſté ruinee & deſtruite de fons en comble, & ſes murailles miſes bas, & les edifices conſumez, le feu ayant continué quarante iours entiers en l'eſtat & police. Et il n'y a Republique qui ait ſenti & experimenté tant de mutations, tant de changemens de gouuernement, & tant de ſeditions au dedans. qu'on en croye aux hiſtoires, & à ce qui aduint l'an 1155. & 1156. & du temps d'Adrian 4. car eſtant receu, les Romains le prierent, de vouloir laiſſer l'adminiſtration de la ville, libre aux Conſuls & Magiſtrats à leur maniere ancienne: ce qu'il refuſa. Et d'autant qu'à cauſe de ce refus, ils firent pluſieurs maux à vn Cardinal, ledit Adrian mit toute la cité de Rome ſouz interdit & excommunication: mais c'eſt peut eſtre en religion, non plus: car elle a quitté celle des Apoſtres, pour embraſſer la doctrine de ſon Antechriſt. Qui le dit? ceux qui ont leu l'epiſtre que ſainct Paul leur eſcrit, & ſçauent ce qui s'enſeigne & ſe fait aujourd'huy à Rome, & és autres lieux ſur leſquels elle domine. Et ne faut penſer d'eſchapper par ceſte cauillatiõ, que c'eſt autre choſe de la cour de Rome, que de l'Egliſe de Rome, veu que le mal eſt commun à tout le corps de l'Egliſe, ou ce qui en tient la place & s'en dit. Sainct Bernard au quatrieſme liure des Conſiderations, ne le reſtraint nullement quand il dit: *Quid de populo loquar? populus Romanus eſt, nec breuius potui, nec expreſſius: tamen aperire de tuis parœchianis quod ſentio, quid tam notum ſeculis, quàm proteruia? Et faſtus Romanorum gens inſueta paci, tumultui aſſueta, gens immitis & intractabilis &*

vsque adhuc subdi nescia, nisi cùm non valet resistere. Et plus bas, *Quem dabis mihi de tota maxima vrbe, qui te in Papam receperit pretio, seu spe pretij nõ interuenìete? &c. Et hi inuisi terræ & cœlo vtrique iniecêre manus impij in Deum, temerarij in sancta.* Et encore plus bas, *Inter hæc tu Pastor procedis demiratus, tam multa deauratus varietate, oues quid capiunt? si auderem dicere, dæmonum magis, quàm ouium pascua hæc sunt: scio vbi habitas, increduli, & subuersores sunt tecum, lupi non oues sunt: talium tamen tu Pastor fac opus Euangelista & Pastoris opus implesti: dracones, inquis, me mones pascere & scorpiones, non oues: propter hoc, inquam, magis aggredere eos, non verbo, sed ferro.* La somme reuient à ceci, que les citoyens de Rome sont hommes hautains & fiers, seditieux, intraittables, mercenaires, impies, sacrileges, incredules, loups, dragons, & scorpions, & plustost diables que brebis. Et à fin qu'on ne pense qu'il ne parle point de l'estat publique de l'Eglise, ie prie Sponde de me dire, luy qui entend le Latin, que signifient ces mots du mesme autheur, *Dæmonum magis, quàm ouium pascua hæc, &c.* Que si Sponde ne veut rapporter cela à la doctrine, qu'il en croye à Petrarque, qui a vescu il y a deux cens soixante ans, qui l'appelle *Schola errorum, templum hæreseum: olim Roma, nunc Babylon, falsa & nequam:* Escole d'erreur, temple d'heresie, iadis Rome, mais maintenant Babylon. Chacun pourra voir de quels autres beaux titres il la pare. *Officina fraudum, claustrum irarum, in qua bonum interit, malum creatur & alitur, viuentium infernus, & cruciatus, &c.* Saluianus Euesque de Marseille, long temps deuant luy a escrit,

au liure de la prouidence, que les mœurs des citoyens Romains estoyent telles, que plusieurs honnestes hommes, *Ad hoc Romanæ crudelitatis iniquitate compulsi sunt, vt nolint esse Romani, & nomen ciuium Romanorum nunc non vile tantùm, sed etiam abominabile habeatur.* Il a vescu l'an 480. Apres luy, Mantuanus Italien, homme de grande estime, a couché en ses vers, *Romæ omnia quum liceant, non licet esse pium.* Où est donc ceste fermeté & immobilité de l'Eglise Romaine? En la doctrine & vie Apostolique? Elle est tousiours semblable à soy. mais au mal, ayant bien tost degeneré, que ie ne die apostaté, de la doctrine & foy qu'elle auoit receuë mesme des Apostres. Ie ne vueil dõner la peine à Spõde de se defendre, & couurir du tesmoignage du mesme S. Bernard, au liure allegué, *Consideres ante omnia sanctam Romanam Ecclesiam, cui Deo authore præes, Ecclesiarum matrem esse, non dominam.* Il la qualifie du titre de mere des Eglises & de saincte, laquelle neantmoins il auoit monstré auparauant estre pollue & puante en toutes ses parties, à sçauoir & au Clergé & au peuple, & és mœurs, & en la doctrine & discipline: car au premier liure de ses Considerations, il se plaint ainsi: *Quotidie perstrepunt in palatio leges, sed Iustiniani, non Domini. Tu ergo Pastor & Episcopus animarum, qua mente, ob secro, sustines coram te semper silere illam, garrire istas. Fallor, si non mouet tibi scrupulum peruersitas hæc.* Où la loy de Dieu n'est point ouïe, qu'y peut-il auoir que corruption, mensonge & fausseté? Et puis que du palais, c'est à dire, d'entre ceux qui estoyent estimez les pilliers de

l'Egliſe & l'abbregé & fleur d'icelle, la doctrine celeſte eſtoit bãnie, quel lieu, quel vſage pouuoit elle auoir entre le commun populaire? Ie reſpon donc, que ce bon perſonnage conſidere l'Egliſe de Rome non en ſa doctrine, qui eſtoit abaſtardie, non en ſa vie qui eſtoit treſ-deſreiglee, tant és Paſteurs qu'és brebis, ny en la diſcipline & conduite d'icelle: car elle n'eſtoit conforme à celle qui ſe pratiquoit au temps des Apoſtres: mais en la puiſſance, authorité & iuriſdiction non tyrannique, ains maternelle qu'il eſtime (ſe trompant en cela) luy auoir eſté donnee de Ieſus Chriſt ſur toutes les autres particulieres Egliſes: à raiſon, di-ie, de ce droict pretendu & imaginaire, il l'appelle & la nomme mere & ſaincte. Sponde m'accorde, qu'elle a iadis eſté appellee Babylone meſme par ſainct Pierre, 1. Pier. 5. verſet 13. Mais que ç'a eſté tandis qu'vn Neron repreſentoit vn Nebuchadnezar perſecuteur des enfans de Dieu, & tandis que l'abomination horrible des Gentils y auoit la vogue: mais que depuis Conſtantin le grand, ç'a eſté veritablement la maiſon de Dieu, ayant lors pleinement & parfaitement par la confeſſion de Chriſt, effacé les blaſphemes qu'elle auoit eſcrits ſur le front. Laiſſant pour le preſent ceſte diſpute, ſi S. Pierre a eſté à Rome, & s'il l'a voulu ſignifier en ſa 1. epiſtre Catholique par Babylon: I'accorde que c'eſt l'opinion de S. Hieroſme, au Catalogue des eſcriuains Eccleſiaſtiques, en la vie de S. Marc, & qu'Euſebe a eſcrit, auſſi que telle a eſté celle de Papias Eueſque de Ieruſalem, Euſebius liu. 2. hiſtoire Eccleſiaſt. chap. 15. Mais

ie di que le meſme ſainct Hieroſme la tient pour eſtre ceſte Babylone, de laquelle il eſt parlé au 13. & 18. chap. de l'Apocalypſe. Non plus ennemie eſtrangere, comme elle eſtoit du temps de Neron, mais ennemie domeſtique des vrais Chreſtiens, comme elle eſt & a eſté du temps de l'Antechriſt, & ſera tandis qu'il y ſera aſſis : à qui les menaces qui ſont là couchees s'adreſſent, leſquelles n'eſtoyent encore accomplies de ſon temps. Ce qui fait foy qu'il n'entend parler de l'eſtat de Rome deuant Conſtantin, ſouz les Empereurs Payens, mais de l'eſtat de l'Egliſe de Rome, qui a ſuiui Conſtantin: car ledit ſainct Hieroſme qui eſt venu apres, & a veſcu du temps de Damaſus & Boniface, eſtant decedé l'an de Chriſt 421. c'eſt à dire, pres de quatre vingts ans, apres ce grand & ſingulier Empereur que Dieu appella à ſoy l'an 341. parle ainſi en l'epiſtre qu'il eſcrit à Marcelle. *Hic locus puto ſanctior eſt Tarpeia rupe, quæ de cœlo ſæpius fulminata oſtendit, quòd Domino diſpliceret, lege Apocalypſim Ioannis, & quid de muliere purpurata & ſcripta in eius fronte, blaſphemia ſeptem montibus aquis multis & Babylonis cantetur excitu cõtinere. Exite, inquit Dominus, de illa, populus meus, & ne participes ſitis delictorum eius & de plagis eius nõ accipiatis. Fugite de medio Babylonis, & ſaluate vnuſquiſque animã ſuam : cecidit enim, cecidit Babylon magna, & facta eſt habitatio dæmonũ, & cuſtodia ſpiritus immũdis. Eſt quidem ibi ſancta Eccleſia, ſunt trophæa Apoſtolorum & martyrum, eſt Chriſti vera confeſſio, eſt ab Apoſtolo prædicata fides, &c. ſed ipſa ambitio, potentia, magnitudo vrbis videri, & videre a quiete aliena ſunt.* Si ceſte prophetie ſe

raportoit au passé, ceste exhortation aussi de sortir du milieu de Babylone, n'auroit plus de lieu, & en vain l'appliqueroit-il à ceste femme, à laquelle il enuoye sa lettre. En vain aussi exhorteroit-il Rome à repentance, pour eschapper (à l'exemple des Niniuites) les iugemens de Dieu, qui luy sont denoncez en l'Apocalypse. Il parlera luy-mesme par son escrit au 2. liu. contre Iouinian, tout sur la fin, à ce qu'on puisse mieux iuger de son intention. *Vrbs potens, vrbs orbis domina, vrbs Apostoli voce laudata, interpretare vocabulum tuum Roma, aut fortitudinis nomẽ est apud Græcos, aut sublimitatis iuxta Hebræos: Serua quod diceris, virtus te excelsã faciat, nõ voluptas humilem, maledictionem, quam tibi Saluator in Apocalypsi comminatus est potes effugere per pœnitentiam, habens exemplum Niniuitarum, &c.* Ces dernieres paroles sont notables, & confirment ce que nous disons, non d'vne affection & plaisir de detracter, ains à nostre grand regret, que Rome est auiourd'huy & a esté depuis long temps, ceste paillarde, accoustree de pourpre: qui a en son front escrit blaspheme, lequel ayant esté vne fois effacé par la confessiõ de Christ, l'a derechef plus expressément qu'à la premiere fois retracé sous le nõ de Christ. Ce que S. Ambroise escrit au 3. chap. de la 1. à Timoth. ne fait rien pour l'Eglise de Rome, telle que elle est auiourd'huy: car l'appellãt maison de Dieu, de laquelle Damasus estoit le conducteur, elle n'auoit degeneré de la doctrine des Apostres, ainsi qu'elle a depuis. Et n'est nullemẽt vray-semblable que ce docteur ait voulu accorder à Rome seule, ce priuilege d'estre Eglise, pour en priuer les autres

lieux d'Italie, France, Heſpagne, Allemagne, &c. mais faiſant mention de l'Egliſe en general, &puis attribuant la conduite & gouuernement à Damaſus, il a regardé à la charge de Patriarche qu'il auoit, ſuiuant le *6.* Canon du Concile de Nicee. C'eſt ceſte Egliſe, dit Sponde, qui a viuement combatu pour la foy, & qui a terracé plus de deux cens hereſies. Soit, & tant pis pour celle qui eſt auiourd'huy, d'auoir ſi vileinement degeneré, que c'eſt auiourd'huy le receptacle & tãniere de toutes fauſſes doctrines & erreurs: & qui au lieu de combatre les hereſies, & les extirper & arracher, par le ſarclet de la parole de Dieu, fait la guerre à outrance aux vrais Ortodoxes, les faiſant mourir par des ſupplices cruels & recerchez, par tout où elle peut eſtendre ſes griphes: ſi qu'elle peut eſtre comparee à Ieruſalem meurtriere des Prophetes, & toute teinte en rouge de leur ſang: qu'elle apprenne ce qu'vn de ſes deuãciers a dit, (Salluſte in Iugurth) *Quanto vita maiorum præclarior eſt, tanto poſterorum ſoccordia flagitioſior.* De tant que la vie des anceſtres eſt plus noble & illuſtre, de tant la laſcheté des ſucceſſeurs eſt plus coulpable & reprehenſible. *Miſerum eſt aliorum incumbere famæ. Iuuen.* C'eſt vne choſe miſerable de depẽdre du tout du bruit & reputation d'autruy. Ce n'eſt vn petit reproche qu'on luy fait & à ſes ſemblables, touchant les chappes, chandelles, images, ſaincts, croix, proceſſions, autels, & ſacrifice. Ce n'eſt chagrin enuers la pieté, c'eſt ſainct & reiglé zele, qui fait deteſter tout cela, conſit en infidelité, blaſpheme, idolatrie & ſuperſtition. L'infidelité ne ſe declare-elle point

par la pluralité des mediateurs que vous-vous eſtes forgez, que vous-vous contentez d'appeler du nom general de ſaincts. Quelle plus grande idolatrie que de les inuoquer, & leur faire des ſacrifices, dreſſer des temples & autels, & cõſacrer des iours, ſe proſterner deuant leurs images, les veſtir & baiſer par deuotion? quel pareil blaſpheme, que d'attribuer aux croix d'or & d'argent, de bois, & autre matiere, & à vn morceau de pain, ſur lequel le Capelan aura ſoufflé quelques mots (par luy-meſme, quelque-fois non entendus) la vertu & efficace de ce ſacrifice vnique & irreiterable du Fils de Dieu Ieſus Chriſt, qu'il a offert vne fois en la croix? Le feu des Veſtales eſtoit-il ſi ſuperſtitieux, que la lumiere de lampes & chandelles, de laquelle vous voulez eſclairer les idoles & les morts? teſmoing de voſtre aueuglement, voire en plein midi, & des tenebres où vous eſtes plus que Cimeriennes & Egyptiennes? le meſme, di-ie, de vos chappes & proceſſions. Et n'a-on point de honte vouloir comparer ces fatras & ordures, auec les ſainctes ceremonies, choſes ſacrees, Sacremens, ſacrifices & obſeruances que Dieu auoit expreſſément ordonnees en ſa loy? & qui ne ſont nullement marques du coin des hõmes? Tu feras, dit Dieu à Moyſe, ſelon la forme que ie t'ay monſtree. Ceſte maxime que le luſtre & l'eſclat viſible & externe accompagnent touſiours la religion, repugne aux propres paroles de Ieſus Chriſt, Luc 17. verſ. 20. ἐκ ἔρχεται ἡ βασιλεία τοῦ θεοῦ μετὰ παρατηρήσεως, c'eſt à dire, le regne de Dieu, qui eſt l'Egliſe Chreſtiẽne, ne viendra point auec pompe & ſplẽdeur externe, pour eſtre remar-

qué & recognu cõme chose excellente & singuliere par les enfans de ce siecle. Pourquoy, dit donc Spõde, qu'il ne peut croire que puis que l'Eglise Iudaique a esté si enrichie de tãt de ceremonies, qu'il ait voulu que la nostre fust si desnuee, & si peu embellie qu'on la veut faire? Et ne faut-il pas en croire au maistre? n'est-ce pas à luy à reigler sa maison & famille? & luy bailler tels ornemens, police, & aides qu'il voudra? n'est-ce pas ingratitude, de ne recognoistre l'aduantage que Dieu nous a fait, en nous deliurãt de la seruitude de la loy, & multitude presque insupportable, des façons de faire, & ceremonies commandees expressément? qu'est-ce les rappeller ou sẽblables, que renoncer à Iesus Christ, ou nier sa venue, pour le moins l'efficace de sa mort par laquelle il a effacé & aboli l'obligation qui gisoit és ordonnances, & nous estoit contraire? Col. 2. vers. 14. 15. 16. Sainct Augustin en l'Epistre 119. à Ianuier, ne reprend-il point à bon droict ceux qui oppressoyent la religion, que Dieu a voulu estre libre par sa misericorde, des charges seruiles, qui n'estoyent pas mesme contre la foy: tant à cause que le Seigneur ne luy a voulu bailler que peu de Sacremens & ceremonies, & icelles faciles & manifestees pour les obseruer & celebrer, qu'aussi à raison des Iuifs, desquels la cõdition seroit plus tolerable que la nostre: car combien qu'ils n'ayent point cognu le tẽps de liberté, toutesfois ils s'assubiettissent seulement aux fardeaux de la loy, & non aux inuentions qu'il appelle presomptions humaines. Qu'on remarque bien ce que ce mesme autheur a escrit de ce suiect en l'Epistre 118. *Iesum Chri-*

stum leni iugo suo nos subdidisse,& sarcinæ leui,&c. Iesus Christ nous a assuiettis à vn ioug doux & fardeau leger. Où il y a superstition & idolatrie, comme il y a és ceremonies Papales, il n'y peut auoir de deuotion reiglee. La reigle d'icelles n'est l'intelligence qu'on y donne, ass. de par les hõmes, & par bõnes intention: l'vne ne l'autre ne peut estre bõne ne saine, si le cõmandemẽt de Dieu declaré és Escritures sainctes, n'en est le fondemẽt & l'adresse. Tout est sanctifié par la parole de Dieu: & ce qui ne l'a point, est pollu en son vsage, 1. Tim. 4. C'est en vain, dit Iesus Christ, que ce peuple m'honore des leures, enseignant pour doctrines les commandemens des hommes, Matth. 15. S. Paul en general condamne toutes deuotions volontaires, qu'il appelle ἐθελοθρησκείας, quelque apparence de sagesse & d'humilité d'esprit qu'elles puissent auoir, Colos. 2. vers. 23. Ie desireroy' ouir ce que Sponde respondroit à ces passages. C'est, peut estre, ce qu'il continue de dire, qu'il n'est pas necessaire que l'Escriture contienne tout ce qui est necessairemẽt requis pour nous sauuer. Pour ceste heure accordons-luy: combien que cela est tres-faux. Si faut-il, au moins selon sa propre confession, de toute necessité, que cela soit contenu en la parole de Dieu escrite, ou non escrite. Et où est ceste parole non escrite, des chappes, des croix, des chandelles, des idoles, des processions, des autels? Puis qu'elles ont esté introduites de toute ancienneté, & la continuelle prattique d'icelles, est depuis les Apostres: il faut dire qu'ils en sont les autheurs, & ainsi c'est la parole de

Dieu qui les enſeigne. A ce conte l'Egliſe primitiue & dreſſee par les Apoſtres, aura eu des chappes, des autels, des images, des chãdelles en plein midi. Et n'a-il point de honte de calomnier ceſte ſaincte antiquité, & luy improperer ce à quoy iamais elle ne penſa? toutesfois il ſe corrige: car il ne luy attribue en fin toutes les ceremonies qui ſont auiourd'huy en l'Egliſe Romaine, mais la plus grande & meilleure part du plus grãd nombre. Ie le nie: des bonnes & ſainctes ie l'accorde, mais il deuoit les exprimer. Non, c'eſt la fineſſe, vendre de mauuaiſe marchandiſe, en faiſant monſtre & parade du bout, qui n'eſt de meſme nature que toute la piece. A qui baille-il les autres? à ceux qui ont ce pouuoir & authorité en l'Egliſe. Nous nions, qu'autre l'ait que Dieu, quand il eſt queſtion de ſon ſeruice: & ne faut repartir que les Prophetes & Apoſtres eſtoyent hommes: car ils ont eſté appellez ſpecialement ſeuls, à eſtre la bouche & l'organe du ſainct Eſprit, pour publier & faire coucher par eſcrit la volõté de Dieu, touchant ſon ſeruice & noſtre ſalut. Se voyant prins par ceſt endroit il a recours au general, de la bien ſeance qu'en donne ſainct Paul, & à la police & ordre. Or ie ne demande pas mieux, & que chacun en iuge, ſi les croix, les images, les autels ſont de la police, ou de la bien-ſeance, & on trouuera que quand à l'ordre, ces choſes y ſont autant, & y ſeruent comme leurs chandelles à eſclairer le Soleil, & à luy adreſſer ſon cours. L'ordre regarde toute l'aſſemblee de l'Egliſe au regard des heures, des lieux, des ſieges, & diſtinctiõs d'i-

ceux. Pour la bien-seance, qui ne void que la plus part des ceremonies Papistiques, sont ou ridicules, ou ambitieuses, ou superstitieuses? qu'y a-il de plus indecent, ou qui ressemble mieux son deguisé, qu'vn Capelan reuestu d'vne chemise de femme, & autres telz habits? Quelle bien-seance en ces gesticulatiõs, dont il vse disant sa messe, ou faisant semblable seruice? Qu'y a-il de plus pompeux que les Tiares, mitres, Couronnes, manteaux, chappes, hoquetons, surplis dont ceste sorte d'hommes se pare, pour estre veuë plus saincte? n'est-ce point superstition de bastir les temples, qui regardent tousiouts vers l'Orient, & prier aussi ayant la face tournee vers ceste place du mõde? quelle decence est-ce d'auoir des croix en l'enterremẽt des morts, ou en mettre sur leurs corps, & en remplir les cemetieres, en dresser sur des quarrefours, & les attacher deuant les portes? quelle aide à la deuotion, de marcher d'vn lieu en autre, faisant la reueuë en chantãt auec croix & bãnieres? Auoir mis ces choses en veuë est les auoir refutees. Où est l'exemple de la primitiue Eglise en toutes ces façons? quelle deshonnesteté & indecence commettray-ie contre Dieu, quand ie prieray, s'il n'aduient ainsi vers le midi? si sainct Paul veut qu'on prie en tous lieux, veut-il qu'on ne prie point que tourné seulement vers l'Orient? quelle aide à la deuotion? Ya-il auiourd'huy vn temple de Ierusalem vers lequel il faille regarder? l'Escriture saincte descrit-elle en aucune part, la façon en laquelle les Prophetes, Iesus Christ, & les Apostres ont prié? Si on y remarque ces distinctions, nous sommes à reprendre, de

les

les reprendre & condamner és autres : mais il en va bien autremẽt. Si ie vouloy' examiner ainſi toutes les autres pieces, ce ne ſeroit fait de long tẽps. Ie ſomme ſeulement les conſciences des meilleurs Papiſtes, pour me ſeruir de teſmoins, contre tout ce que Sponde pourroit allegoriſer en ces fatras, s'ils n'y attachẽt point la ſainctẽté? s'ils ne pẽſent point que leurs proceſſiõs, croix, chappes, chãdelles, images, ayent quelque vertu, efficace, & force à ſanctifier, & à nous rendre agreables à Dieu? s'ils ne mettnet point en ecs choſes la plus grande & meilleure partie du ſeruice de Dieu? Quand ils le voudront nier, il me ſera aiſé de les faire cognoiſtre menteurs. Il y a plus, qu'ils adorent ce que Sponde dit n'eſtre mis & ordonné que par honneſteté, ou par police. Et voici le comble, qu'ils lient & attachent les conſciẽces à l'obſeruation de ces choſes, qu'ils enſeignent neceſſaires à ſalut, & auſquelles ils veulent aſſuiettir tous les hommes, & toutes les Egliſes : tant à faute de charité (dont l'Egliſe Romaine eſt dés long temps deſgarnie, enflee d'ambition, & d'appetit de dominer ſur tout) que pour ne recognoiſtre que, quoy qu'en general la police & bien-ſeance ſoit commandee : toutesfois chaſque Egliſe peut auoir ſa police & ſon ordre, & ce qui ſera bien ſeant en vn lieu, ſera indecent en l'autre. Pour concluſion, c'eſt l'aſile de Sponde, que du iugement de l'Egliſe doit dependre celuy de tout le monde. Ie l'accorde, pour le regard de chacun membre, en ce qui touche ſimplement l'ordre & diſcipline. Si en la foy & doctrine elle erre, & veut baſtir des articles de foy, chacun a droict de s'y op-

poſer,& doit eſtre ouï en ſes raiſons : que ſi la tyrãnie a le deſſus, ie maintien qu'il faut pluſtoſt obeir à Dieu qu'aux hommes,leſquels ſont entẽdus auſſi bien par l'Egliſe, où celle aſſemblee qui en porte le titre, que par les magiſtrats & aſſemblees politiques: car ce ſont touſiours des hommes, veu qu'ils n'ont vocation de Dieu d'adiouſter aux Eſcritures, ou y changer & diminuer,ny promeſſe de ne faillir en ce faiſant: ains au contraire, il y a menace de malediction à l'encontre de ceux qui l'entreprendront, les effects de laquelle s'en voyent encore en l'Egliſe Romaine, pleine d'idolatries, ſuperſtitions,erreurs,fauſſes doctrines & blaſphematoires contre Dieu & Ieſus Chriſt,au detriment d'vn millier de millions d'ames.Et de tout ce que deſſus on peut aiſément recueillir, que l'Egliſe Romaine,nonobſtant ſa duree de quelques centaines d'annees, n'eſt point la vraye Egliſe, à laquelle quiconque preſtera l'oreille, pour adiouſter foy à ſa doctrine, & l'embraſſer, ſe trouuera pire qu'infidele: mais ſuis-ie bien d'aduis, & exhorte chacun des fideles, faire valoir les dons que Dieu luy a departis, à exercer charité à le retirer de l'abyſme de mort & puiſſance du Prince des tenebres & de l'Antechriſt ſon aiſné, auquel elle s'eſt aſſeruie, ce qui apparoiſtra par les chapitres ſuiuans.

CHAP. VIII.

Des prerogatiues de sainct Pierre entre tous les autres Apostres, & de la primauté du Pape.

PVis que nous auons respõdu iusques ici aux opiniõs de Sponde, touchant l'Eglise Romaine fondees sur le vent, & qu'en general il a esté parlé de l'assemblee Romaine: l'ordre requiert, que continuant, nous examinions la verité de ses maximes, touchant le chef de ceste synagogue, & touchant sa doctrine. Pour bien commencer & mettre vn solide fondement, il employe plusieurs pages à denombrer les prerogatiues de sainct Pierre, & de là conclurre, qu'il a eu primauté entre tous les autres Apostres, & que par consequent, le Pape ou Euesque de Rome, doit auoir superintendance sur tous les Euesques du monde. Qu'a eu sainct Pierre que ses compagnõs n'ayent eu, que le changement du nom ou addition d'vn nouueau (ce qui n'est commun qu'à sainct Iaques & sainct Iean inclusiuement entre les Apostres) & n'est vne chose friuole? Parquoy il a esté appellé Pierre, de ce que Dieu l'auoit choisi pour estre ceste pierre fondamentale, sur laquelle il deuoit bastir son Eglise. Mais sainct Paul dit autrement aux Eph. & aux Corinth. Et apres luy sainct Augustin. Et les paroles de Iesus Christ ne s'accordent à l'exposition que Sponde leur donne, à sçauoir, que Iesus Christ ait voulu bastir son Eglise sur la personne de Pierre. Il y a la foy de l'Euangile, & la raison qui y contredisent, de tant que Iesus Christ est le chef & fondement de l'Eglise: & à ceste raison est appellee pier-

re,& pierre angulaire, Pſal. 118. Item, dit Sponde, ſainct Pierre a ceci de propre, qu'il eſt touſiours nommé le premier, ſi ce n'eſt en vn ſeul lieu de S. Paul, Galat. 2. verſet 9. mais ceux qui opinent & parlent, ou ſont nommez les premiers, ne ſont touſiours ceux qui tiennent le haut bout en dignité & authorité. Mais ceſte raiſon qui ſuit n'eſt-elle pas bien receuable, que luy ayant eſté commandé, à ſçauoir à S. Pierre de payer le tribut pour ſoy, il eſtoit le chef: car les tributs ne ſe payent que par les chefs des familles. I'ay honte de la honte meſme de Sponde, qu'il ignore l'eſtat politique du païs de Iudee. Du tẽps de Ieſus Chriſt, les tributs eſtoyent impoſez par teſte, & autant payoit le moindre, que le plus grand, à ſçauoir deux drachmes chacun, ou la moitié d'vn ſtatere, ou ſicle ſacré, c'eſt à dire, la valeur de 7. ſols tournois. Puis donc que chacun payoit ceſte ſomme, quel aduantage ou prerogatiue du chef & pere de famille par deſſus ſes domeſtiques? Il n'y a point d'excellence ou priuilege pour payer, mais biẽ pour ne payer pas, Matth. 17. verſ. 25. 26. Auguſt. liu. 1. quæſt. Euangel. quæſt. 23. Il n'eſt pas dit auſſi, qu'il ait payé pour les autres Apoſtres, & quand il l'auroit fait, la conſequence ſeroit treſ-mauuaiſe de l'eſtimer leur chef, car il a payé pour Ieſus Chriſt: & toutesfois ie croy que Sponde ne le veut hauſſer iuſqu'à ce degré, de le mettre par deſſus iceluy. Que s'il preſſe, que c'eſt pluſtoſt Ieſus Chriſt qui a payé pour Pierre, ayant fourni l'argẽt, par le miracle qui a eſté fait: Ie l'accorde: ce qu'il euſt fait auſſi bien pour les autres Apoſtres, s'ils euſſent eſté ſur le lieu, & n'euſſent eu

dequoy, qui n'en ont eſté quittes pour le didrachme payé par Pierre: car les peagers & receueurs ne prendrõt iamais vn pour onze, s'il n'equipolle en valeur. Surquoy l'autheur des queſtions prinſes du vieil & nouueau Teſtament ſe trompe, qui n'eſt S. Auguſtin: ains quelque autre, qui en ceſte queſt. 75. ſe contredit ouuertement. Alleguer encore pour la preuue de la primauté de Pierre, que Ieſus Chriſt a prié pour luy, eſt ne dire rien: car Ieſus Chriſt a prié en terre pour tous ſes Apoſtres, Iean 17. & prie auiourd'huy au ciel pour tous ſes fideles, Rom. 8. Et aux Hebrieux 7. & 9. Suiuant cela, il faudroit conclurre que tous ſont chef, & ont l'vniuerſelle conduite de l'Egliſe. *La conſequence* n'eſt meilleure en tout le reſte qui eſt adiouſté, encore qu'il fuſt vray. Mais voici ce que nous accordons à ſainct Pierre par deſſus les autres ſes compagnons, à ſçauoir, qu'il a mis les fondemens de l'imitation de la foy, diſt. 50. can. *fidelior*. Math. 16. Secondement, qu'il a eſté prins & a eſté comme la figure de tous les bons, principalemãt des Paſteurs & Eueſques, c'eſt à dire, Ieſus Chriſt quelquefois a parlé à luy, comme s'il euſt eu affaire à tous les gens de bien & fideles, & à tous les autres Apoſtres, voire à tous les Eueſques. Auguſtin ſur ſainct Iean, traitté 12. ſur ces mots: Vous aurez touſiours les pauures: Et en la perſonne de Pierre, ſont marquez les gens de bien, qui ſont en l'Egliſe. *In Petri perſona, ſignati ſunt in Eccleſia boni*. Tierçement, qu'il a excellé par deſſus les autres en vertus, propres pour faire la charge d'Apoſtre & Paſteur: & principalemẽt en

ces trois, foy, dilection enuers Ieſus Chriſt (qu'il a declaré en pluſieurs façons, & de laquelle Ieſus Chriſt luy a rẽdu teſmoignage, Iean 21. & à quoy auſſi il eſtoit fort attenu) & humilité. Et à ceſte raiſon Denis *lib. 3. de diuinis nominibus*, l'appelle ἡ κορυφαία καὶ πρεσβυτάτη τῶν θεολόγων ἀκρότης: Celuy qui tient le haut bout & treſ-ancien entre les Apoſtres: combien que ſainct Paul (plus croyable, ſans comparaiſon) aux Galates, chap. 2. verſ. 9. luy baille pour compagnons Iean & Iaques, & de tous trois il dit, οἱ δοκοῦντες στῦλοι εἶναι. qui ſemblent eſtre les colomnes. Quartement, qu'il a eu ceſte prerogatiue, à cauſe des dons excellens qu'il auoit receus du Seigneur, d'eſtre quaſi capitaine & conducteur des Apoſtres, porter la parole pour tous, & preſider és aſſemblees, à fin que tout s'y traittaſt par bon ordre, & non qu'il euſt degré ou dignité ſuperieure à celle des autres: combien qu'en toutes aſſembles il n'a fait la concluſion, Actes 15. Hors cela nous diſons, que Pierre n'a eſté qu'vn des Apoſtres, & n'a eu domination ſur eux du Seigneur: auſſi ne l'a-il iamais exercee, 1. Pier. 5. ver. 1. diſt. 21. *can. in nouo. & cauſ.* 24. *quæſt.* 1. *can. Loquitur.* Et à ce ſainct perſonnage doué de l'eſprit de Dieu, ne luy eſt iamais venu, non pas meſme en la penſee, qu'il fuſt l'eſpoux ou le chef de l'Egliſe Catholique. Parquoy auſſi ne le deuons-nous nommer tel, car il ne l'a regie, i'enten miniſterialement, toute. Et c'euſt eſté à luy preſomption & arrogance inſupportable, d'admettre & receuoir ce titre, qui auoit eſté refuſé deuant par Iean Baptiſte, Iean 3. Eſt-ce

donc faire ce que Sponde nous reproche, que nous le mettons tant plus bas que noſtre Seigneur l'eſleue, que nous ne le troublons en la poſſeſſion legitime de ſa primauté? Dieu en iugera quelque iour, & ſainct Pierre auſſi. Or quand nous accorderions qu'il a eu ce pouuoir, dont a eſté parlé, qui nous dit & enſeigne qu'il ait eſté donné aux Eueſques de Rome? Et par qui? par ſainct Pierre. Et le pouuoit-il? Si vn Apoſtre n'auoit ce droict & ceſte authorité de faire & creer vn autre Apoſtre, aura-il peu conſtituer vn Eueſque vniuerſel, qui eſt beaucoup plus? mais l'a-il voulu? Il n'appert de ſa volonté, laquelle ie n'eſtime qu'il ait euë contraire à celle de Dieu. Il a fait la nomination d'vn ſucceſſeur. Qui le dit? Il n'y a accord des perſonnes nommees. Tertullian dit que c'eſt Clemẽt, Euſebe Linus liu. 3. hiſt. can. 2. Et de quel ſucceſſeur? De l'Epiſcopat particulier, de l'Apoſtolat, ou de l'Epiſcopat vniuerſel? Sponde ne veut pas ainſi diſtinguer, ains rapporter la nomination au dernier, & moy au premier: qui ay la raiſon de la foy & de l'Euangile de mon coſté, & en outre l'authorité & teſmoignage de Tertull. au liu. des præſcriptions contre les heretiques, où il ne met point de difference entre le ſucceſſeur de Iean, & celuy de Pierre. *Hoc modo Eccleſiæ Apoſtolicæ cenſus ſuos deferunt, ſicut Smyrnæorum Eccleſia habens Polycarpum à Joanne collocatum refert, ſicut Romanorum Clementem à Petro ordinatum edit. proinde vtique & ceteræ exhibent quos ab Apoſtolis in Epiſcopatum conſtitutos* Apoſtolici *ſeminis traduces habeant.* Les Egliſes Apoſtoliques apportent en ceſte ſorte leur denombrement.

l'Eglise de Smyrne recite le sien, qui a Policarpe estably par sainct Iean: l'Eglise de Rome produit Clement ordonné par sainct Pierre: Les autres Eglises monstrent certainement aussi, ceux qu'elles ont receus des Apostres, pour estre Eueſques & dispensateurs de la semence Apostolique. Chrysost. en l'homelie 32. sur l'epistre aux Romains, en l'exhortation morale qu'il fait, magnifie autant ou plus sainct Paul que sainct Pierre, & les appelle deux lampes, deux couronnes de Rome, & deux colomnes de l'Eglise. Et vn peu plus haut, sainct Paul est nommé le Coriphee & presidēt, qui est au milieu des Saincts. *Vbi Cherubini Deum glorificant, vbi Seraphini volant, illic Paulum videbimus cum Petro in sanctorum choro Coriphaum existentem & præsidentem, geminâque illic dilectione fruemur.* Tertullian aussi ne prefere point S. Paul à S. Pierre, au liu. des prescript. contre les heretiques: ains dit, que S. Pierre est fait esgal à S. Paul au martyre & souffance pour Iesus Christ. *Petrus Paulo & in martyrio adæquatur.* Et le mesme au mesme liure ne donne point à Rome ceste prerogatiue d'estre l'Eglise vniuerselle, ou d'auoir le siege de l'Eueſque vniuersel, ou d'estre plus excellēte & haut esleuee en dignité & authorité, que les autres Eglises dressees par les Apostres, appellees pour ceste seule raison Apostolique. Il la met en mesme rang que celle de Corinthe en Achaie, de Philippes & Thessalonique en Macedoine, d'Epheſe en Asie. *Age iam qui voles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuæ: percurre Ecclesias Apostolicas, & proxima est tibi Achaia, & habes Corinthum. Si non longè es à*

Macedonia : habes Philippos, habes Theſſalonicenſes. ſi potes in Aſiam tendere: habes Epheſum. ſi Italiæ adiaces ? habes Romam, vnde nobis quoque authoritas præſto eſt. Oyons ce qu'il recommande en ceſte Egliſe, & pourquoy il la loüe : *Felix Eccleſia cui totam doctrinã Apoſtoli cum ſanguine ſuo profuderũt.* O heureuſe Egliſe, en laquelle les Apoſtres ont eſpandu toute leur doctrine, auec leur ſang qui l'a ſeellee ! Et ne dit pas qu'elle euſt domination ſur les autres Egliſes, mais ſeulement confederation. *Videamus*, dit-il, *quid didicerit, quid docuerit, quid cum Africanis quoque Eccleſijs conteſſerarit.* Sponde eſt plaiſant, qui preſſe & accumule paſſages & authoritez des Anciens, pour monſtrer que ſainct Pierre eſt mort à Rome. Et quoy pourtant ? S'enſuit-il que c'eſt en ce lieu là, où il a laiſſé ſon ſucceſſeur ? auſſi aura ſainct Paul, qui y eſt auſſi bien mort, qui auoit meilleure & plus grande vocatiõ pour y preſcher que ſainct Pierre. Mais pour n'eſtre point contentieux, nous paſſons tout par conniuence, & demandons ſeulement la preuue de la qualité, puiſſance, & prerogatiue du ſucceſſeur de ſainct Pierre, & ſi ſon authorité eſt plus grande que celle des autres. Il ne faut donc nous confirmer ce qui n'eſt mis en queſtion, mais venir au poinct. Or ie di, que ſi les Apoſtres ont eſté pareils, que les Eueſques le ſeront entr'eux. Or le premier eſt vray, *diſt.* 21. *Can. In nouo. Ceteri Apoſtoli cum eodem Petro, pari conſortio honorem & poteſtatem acceperunt.* Et plus bas, *Ipſiſque decedentibus, in loco eorum ſurrexerunt Epiſcopi.* Les autres Apoſtres ont receu eſgalement l'honneur &

puiſſance auec le meſme Pierre. Et eux eſtans decedez, les Eueſques ſe ſont leuez en leur place. S.Cyprian parle ainſi en la *cauſ.*28.*quæſt.*1.*Canone Loquitur, & omnibus Apoſtolis poſt reſurrectionem ſuam parem poteſtatem dedit Dominus, Matth.* 28. *Docete omnes gentes, Ioan.*20. *Accipite ſpiritum ſanctum.* Le Seigneur apres eſtre reſſuſcité, a donné à tous les Apoſtres pareille puiſſance, diſant, Enſeignez toutes gens, & receuez le ſainct Eſprit. Deuant ſa reſurrection il leur auoit dit, Matth. 18. *Quæcunque ſolueritis ſuper terram, &c. & Luc* 22. *Hoc facite in mei commemorationem.* Et qui pourra maintenant nier, l'egalité & pareille puiſſance des Eueſques? ce ſont les paroles de S. Hieroſme eſcriuant à Euagrius, en la diſtinction 93. au Can. *Legimus. vbicunque fuerit Epiſcopus, ſiue Romæ, ſiue Euguby, ſiue Conſtantinopoli, ſiue Rhegy, ſiue Alexandriæ, ſiue Thebis, ſiue Guarmatiæ, eiuſdem meriti eſt, eiuſdem & ſacerdotij.* En quelque part où ſera l'Eueſque, la dignité & preſtriſe eſt de meſme. La gloſe adjouſte: *Quantum ad ſapientes & peritos & diſcretos,* Que c'eſt au regard des ſçauans, de ceux qui ſont aduiſez & entendus: car le vulgaire a de couſtume de meſpriſer l'Eueſque d'vne petite ville. *Idiotæ & vulgares Epiſcopum paruæ ciuitatis contemnere ſolent potẽtia diuitiarum*, dit le meſme Hieroſme tout enſuiuant, *& pauperatis humilitas vel ſublimiorem vel inferiorem Epiſcopum non facit. Ceterùm omnes Apoſtolorũ ſucceſſores ſunt.* Les richeſſes ny la poureté ne font, ny n'eſleuẽt, ny n'abaiſſent l'Eueſque: veu que tous ſont ſucceſſeurs des Apoſtres, &c. Celuy qui a parlé en ceſte façon, vou-

droit-il recognoiſtre pour chef des Eueſques, & donner le titre & l'effect de Paſteur vniuerſel de l'Egliſe vniuerſelle à l'Eueſque de Rome ? Ouy, dit Sponde, il a fait ce que nous ne voulons point faire, & a recognu auec toute reuerence, ceux que nous faiſons gloire de fouler aux pieds, à ſçauoir les Papes : car eſcriuant à Damaſus, qui a eſté vn d'iceux en l'epiſtre qui commence, *Quoniamvetuſtō.* il ne fait difficulté de parler ainſi d'iceluy, *Quicunque tecū non colligit, ſpargit : hoc eſt, qui Chriſti non eſt, Antechriſti eſt, &c.* Qui n'amaſſe auec toy, il eſpard, &c. Or de ces mots ne ſe peut recueillir rien de ſemblable, à ce qui eſt pretẽdu. Auoir cõmunication en la doctrine de Ieſus Chriſt auec l'Eueſq̃ & Egliſe de Rome, n'eſt le recognoiſtre ce qu'il ſe dit, & s'eſt dit il y a quelques cẽtaines d'ãnees. Hieroſme ne veut dire autre choſe en la ſentẽce ſuſdite, ou qu'on efface de ceſte meſme epiſtre ce qu'il a eſcrit auparauant, *Ego nullum primum, niſi Chriſtū ſequens, beatitudini tuæ, id eſt cathedræ Petri communione conſocior, ſuper illam petram ædificatam Eccleſiam ſcio.* Ie demande, qu'entend-il par la chaire de Pierre ? certes rien autre, que la doctrine de ſainct Pierre. Il n'entend pas le lieu d'où on preſche, il n'entend non plus les perſonnes qui montent en ce lieu-là eminẽt, ou bien ce, c'eſt à dire, feroit ſainct Hieroſme plus obſcur, que le mot qui precede : Ie ſuis joint & allié, dit-il, par communiõ auec toy, c'eſt à dire, auec la chaire de ſainct Pierre. Parquoy il n'y a aucun qui ne voye, qu'il parle de la foy, laquelle il appelle d'vn autre nom, à ſçauoir Pierre, *petram*, & dit que ſur

icelle l'Egliſe eſt baſtie. Et à fin qu'on n'expoſe point d'autre doctrine ceſte communion, que de celle de ſainct Pierre, & non de celle qui eſt forgee par les hommes, ſouz l'authorité de l'Antechriſt Romain, qu'on ſe ſouuienne de ce qu'il a dit, que ſuiuant Chriſt le premier, il eſt ioinct auec Damaſus: & qu'à cauſe que l'Orient a deſchiré la robe du Seigneur en beaucoup de pieces, & que les renards gaſtent la vigne de Chriſt en iceluy, il a penſé ſe deuoir conſeiller auec la chaire de Pierre, & la foy qui auoit eſté loüee par la bouche de l'Apoſtre. Il demande donc conſeil à Damaſus, mais auec tel ſi, qu'il ſoit aſſis en la chaire de ſainct Pierre, & qu'il ſuiue la foy Apoſtolique, ainſi qu'elle auoit eſté continuee iuſqu'à ce tẽps-là. *Profligato à ſobole mala patrimonio, apud vos ſolos incorrupta Patrũ ſeruatur hæreditas: ibi ceſpite terra fœcũdo Dominici ſeminis puritatem cẽteno fructu refert.* Les Orientaux qui eſtoyent vne mauuaiſe engeance, auoyẽt diſſipé leur patrimoine: ceux d'Occident auoyent gardé l'heritage des Peres, ſans le corrompre. Que veut-il dire par l'heritage des Peres? ce qu'il appelle puis apres, *Semen Dominicum*, la ſemẽce du Seigneur. Parquoy à bõ droict deſire-il d'eſtre vni & aſſemblé auec l'Egliſe Romaine qui eſtoit lors l'Egliſe de Chriſt: car *Vbicunque fuerit corpus, illuc congregantur aquilæ.* Il faut qu'en quelque part qu'il y aura vraye Egliſe, qui retienne la confeſſion de ſainct Pierre, en laquelle Ieſus Chriſt ſoit preſché en pureté, & ſelon la doctrine Apoſtolique, on s'adjoinct à icelle: ſi on ne peut de corps, au moins par

consentement de doctrine. Ceste loüange n'est demeuree propre, ni n'a esté donnee à la seule Eglise de Rome, ains à tout l'Occident. *Nunc in Occidente sol iustitiæ oritur, in Oriente autem lucifer ille qui ceciderat, supra sydera posuit thronũ suum.* I'ay voulu ainsi faire voir à vn chacun quelle estoit l'intention de sainct Hieroſme, par les paroles qui ont precedé, en ce qui a esté allegué par Sponde, qui fait contre ce qu'il a entreprins de maintenir & defendre. Or il veut respondre aussi à ce que nous disons contre ceste primauté, & pour la premiere raison qui porte, que l'Escriture ne parle pas que sainct Pierre ait esté à Rome, & moins qu'il y ait fondé la succession de l'Eglise : il pense la faire esuanouïr, en disant, qu'il n'est necessaire que sainct Luc ait *escrit toutes les particularitez* de l'Eglise. Il n'est point questiõ des seuls escrits de sainct Luc, ains de toute l'Escriture, ny de toutes les particularitez, mais de ce qui est necessaire à salut, & qui est essentiel à l'Eglise de Iesus Christ. Par-ainsi nous affermõs en verité, que tout ce qui est de telle sorte, a esté escrit ou par sainct Luc, ou par les autres Euangelistes, Apostres, & Prophetes : Bref, est contenu és Escritures sainctes, & n'y estant point, ou expressémẽt ou tacitement & en substance qui se manifeste par bonne & necessaire consequence : cela n'apporte nulle necessité de croyance & obeissance pour en dresser ou dogme de foy, ou precepte de loy. Puis donques qu'en toute l'Escriture, il n'y a vn seul mot qui face mention d'vn chef de l'Eglise vniuerselle autre que Iesus Christ, moins qui die

qu'il doiue estre assis à Rome, excepté l'Antechrist: pourquoy est-ce qu'on nous veut cõtraindre d'admettre ce nouueau article, & nous veut-on assujettir de rendre obeissance à celuy qui n'a vocation legitime? Pour cela ie maintien, que la replique de Sponde est friuole, disant, que S. Luc n'a pas escrit tous les Actes des Apostres, ny mesme tous ceux de S. Paul, qui n'a pas remarqué ce notable voyage, qui est le second que sainct Paul fit en Ierusalem auec Barnabas & Tite, pour conferer auec les Apostres: car puis que le Sainct Esprit a iugé qu'il estoit digne d'estre sçeu, il l'a fait enregistrer, & s'est voulu plustost en ce poinct seruir de la main & plume de sainct Paul, Galat. 2. que de sainct Luc, ainsi cela n'est point demeuré caché & incognu. Et quand il le seroit, toutesfois la doctrine qu'on recueille de ce voyage, & de la fin d'iceluy, nous est enseignee en vn infinité de lieux de l'Escriture saincte. Mais est-ce chose pareille, enseigner que sainct Pierre a demeuré à Rome vingt cinq ans? non seulement il n'y a rien en toute l'Escriture qui nous dõne occasion de le penser, & d'où on puisse, voire probablement & par legeres conjectures seulement, tirer cette consequence, mais qui soit si contraire ausdites Escritures: veu que sainct Pierre par iceelles est destiné Apostre des Iuifs, & que le 1. & 2. chapitre de l'epistre aux Galates y contredisent: comme aussi la premiere epistre dudit sainct Pierre, qu'il a escrite de Babylone, ayant Marc auec soy, &c. Sponde a recours aux effects & profit que le Papat apporte: car c'est, dit-il, l'ancien moyen d'en-

tretenir vnité entre les croyans, que l'eſtabliſſement d'vn chef. Ie l'accorde, & il eſt eſtabli dés le commencement de l'Egliſe, c'eſt Ieſus Chriſt: toute l'Eſcriture ne parle d'autre chef, & ne ſçait que veut dire chef vniuerſel miniſterial. Sainct Paul, qui recite tout ce qui nous doit inciter à pourchaſſer & entretenir charité mutuelle, & garder vnité & paix, & ce qui ſert à la conionction des Saincts & edification du corps de Chriſt, ne touche rien & ne parle aucunement de ce lien. Il fait mention d'vn corps, d'vn Eſprit, d'vne eſperance, d'vn Seigneur, d'vne foy, d'vn Bapteſme, d'vn Dieu, de pluſieurs Apoſtres, Prophetes, Euangeliſtes, Paſteurs & Docteurs, & *non* d'vn ſeul Paſteur vniuerſel autre que Ieſus Chriſt, qu'il appelle Seigneur. Ce qui eſt eſcrit en ſainct Hieroſme *au prem. liure* contre Iouinian, ne fait rien contre nous pour le Pape: car que dit-il? Premierement, que l'Egliſe eſt fondee ſur tous les Apoſtres, que tous ont receu les clefs du royaume des cieux, & que la force de l'Egliſe eſt eſgalement affermie *ſur tous. En ſecond lieu, qu'entre* les douze *vn eſt choiſi pour chef.* Il ne dit pas entre tous les fideles qui ſont & viuent au monde, ny entre tous les Paſteurs & Eueſques de l'Egliſe vniuerſelle. Quelle eſt la cauſe de ceſte election? à fin que par l'eſtabliſſement d'vn chef, l'occaſion du ſchiſme fuſt oſtee, à ſçauoir, entre les Apoſtres. Parquoy ce conducteur, n'eſt que pour l'ordre qui eſt oppoſee à la confuſion & diuiſion, & qui preſuppoſe conionction & aſſemblee. Il n'a donc point eu authorité & puiſſance ſur les autres Apoſtres,

mais seulement preſſeance pour conduire & faire ouuerture & recueillir les aduis quand ils estoyét ensemble, traittãs des affaires de l'Egliſe. Ie pourroy' contredire que cela n'a eſté touſiours deferé à S. Pierre, à fin qu'on ſçache que ces charges qui ne s'exerçoyent & n'auoyent lieu que par occaſion, eſtoyent auſſi electiues & temporelles. Mais ie donneray volontiers cela à S. Hieroſme pour ceſte heure, priant les lecteurs de conſiderer qu'il n'entend faire Pierre chef, qu'entre les douze: ce qu'il declare bien clairemẽt par les mots qui ſuiuent. Mais, dit-il, pourquoy eſt-ce que Iean qui eſtoit vierge, n'a eſté eſleu? On a deferé à l'aage, car Pierre eſtoit plus ancien, à fin que celuy qui eſtoit encore adoleſcent, & preſque enfant, ne fuſt preferé à hommes aduancez en temps, & à fin que ce bon maiſtre qui deuoit oſter à ſes diſciples toute occaſion *iurgij*, de debat, & qui leur auoit dit: Ie vous donne ma paix, ie vous laiſſe ma paix: & celuy qui voudra eſtre le plus grand entre vous, ſoit le plus petit de tous: ne ſemblaſt donner cauſe d'enuie en ceſt adoleſcent qu'il auoit aimé. Suiuant cela nous ne contredirons pas, que l'Eueſque de Rome, quand il y ſera, ne preſide en ſon Conſiſtoire, & en l'aſſemblee de ſes Preſtres & Diacres. Et c'eſt tout ce qu'on peut recueillir du paſſage de ſainct Hieroſme. Parquoy refuſer de ſe ſouſmettre au Pape, n'eſt ſe ſouſtraire de l'ordre que Ieſus Chriſt a ordonné, veu qu'il n'appert de ceſte ordonnance, ne vouloir viure en diuiſion, ains s'allier de Ieſus Chriſt, qui ne peut eſtre que de ceux qui renoncent à l'Antechriſt, qui eſt l'autheur

theur de toute confusion, ayant conuerti & fait de la maison bien ordonnee de Dieu, vne tour Babylonienne. Il n'est vray-semblable, dit Sponde, que les Anciens se fussent tous trompez en la primauté de sainct Pierre & de ses successeurs. Response, aussi ne sont-ils: & on le verra au bon plaisir du Seigneur, par ce qui s'ensuit, respondant aux exemples dont ce nouueau Aduocat veut iustifier la primauté du Pape de Rome. Le premier est de Polycarpe, qui fut à Rome pour auoir aduis du Pape Innocent, sur le iour auquel la Pasque se deuoit celebrer. Qui recite cecy? Eusebe au liure 4. de son histoire chap. 15. mais outre que Sponde se mesconte, prenant Innocent pour Anicet, quelle consequence est-ce, dire que cest Eueſque a eu domination sur les Eglises d'Asie, par ce que Polycarpe estant venu à Rome, luy a tenu propos sur la question & debat qui estoit du iour de Pasques? Les mots d'Eusebe sont tels: *Præterea & Aniceto Romanæ Ecclesiæ præsidente Polycarpum adhuc in viuis existentem Romam venisse, ibique Anicetum super quæstione diei Paschatis alloquutum esse scribit Ireneus.* Desquelles paroles nous recueillons trois choses: Premierement, qu'Eusebe n'appelle Anicet que president de l'Eglise de Rome. Secondement, qu'il dit tacitement Polycarpe estre venu à Rome pour autres affaires: car il y a ainsi, *Polycarpum Romam venisse, ibique Anicetum alloquutum*: & non pas, *vt Anicetum alloqueretur.* Tiercement il ne dit pas mesme qu'il print aduis & conseil, moins qu'il demandast la sentence declaree par Bulle. Voila auec quel iugement ces

Messieurs lisent les Anciẽs. Et qu'on confere hardiment auec ce passage, l'autre qui est au chapitre 26. du 5. liure, & on verra si Polycarpe a cedé en rien à Anicet, ou s'il l'a recognu comme ayant puissance sur luy, & estant son Euesque hors Rome, *Quum B. Polycarpus Romæ sub Aniceto ageret & propter minuta quædam inter se discrepassent, mox conciliati sunt: neque enim Anicetus Polycarpo suadere poterat, ne seruaret quæ cum Ioanne discipulo Domini nostri semper seruauerat, nec Polycarpus Aniceto suasit vt seruaret: & quum ista sic haberent, communionem inter se habuerunt.* Ny Anicet n'a peu persuader à Polycarpe, de ne garder point ce qu'il auoit touſiours obſerué, auec Iean disciple du Seigneur, ny Polycarpe aussi n'a peu induire Anicet de le garder : or nonobstant, ils sont demeurez en bonne amitié & vnion ensemble, &c. L'autre exemple est touchant Marcion, à qui on veut faire croire, qu'il s'en vint à Rome comme appellant de sa deposition, & de son excommunication faite par son Euesque. Mais Epiphanius ne parle pas ainsi de ce vicieux heretique, & ne dit pas qu'il appellast à Rome, ains qu'il s'enfuit de sa ville, ne pouuant porter la risee & mocquerie où il estoit exposé. Oyons Epiphanius mesme parlant, *Marcion multum supplicans ac veniam precatus, eam à patre Episcopo non impetrauit. cùm itaque assequutus non esset ab ipso per blanditias quæ petebat, non ferens multorum ludibrium, ab vrbe sua aufugit, & Romam venit cùm mortuus esset Hyginus Episcopus Romanus, & cum senibus adhuc superstitibus congressus petebat, vt in congregationem reciperetur.* Il demandoit aux Anciens

& Preſtres de l'Egliſe de Rome, d'eſtre receu en l'aſſemblee : il ne demande point iuſtice, il ne dit point qu'il ait appellé au Pape, ou au Conſiſtoire de Rome. Et pourquoy Sponde a-il teu la reſponſe qui luy fut faite ? par ce qu'elle ne faiſoit à ſon but, par ce qu'elle renuerſe la domination Romaine. Marcion, dit Epiphanius, diſoit tout haut aux Anciẽs de Rome, Pourquoy ne m'auez-vous voulu receuoir? Ils luy diſoyẽt, Nous ne pouuons le faire, ſans la permiſſion de ton venerable pere, car il n'y a qu'vne foy, & vne concorde: & nous ne pouuons eſtre contraires à noſtre bon compagnon, au ſainct miniſtere, qui eſt ton pere. Die Sponde maintenant, où eſtoit en ce temps l'arrogance de l'Egliſe Romaine ? où eſtoit ceſte pretendue maiſtriſe ſur toutes les autres Egliſes ? où eſtoit ceſte hierarchie, qu'vn Eueſque ait iuriſdiction ſur l'autre Eueſque ? Chacun iugera auſſi auec quelle fidelité les Anciens ſont produits, par ces gens qui ont violé la foy à Dieu. Le troiſieſme exemple eſt du Pape Victor, qui excommunia tous les Eueſques d'Aſie. Euſebe dit, qu'il taſcha de les retrancher de l'vnité & communion, & qu'il denonça qu'ils eſtoyent excommuniez. Or il n'exprime pas, que ce fuſt par iuriſdiction qui s'exerce ſur les rebelles & contumas ſeulement, mais pluſtoſt par ſeparation, qu'il faiſoit de ſoy & de ſon troupeau d'auec eux : & vouloit que les autres fiſſent à ſon exemple. Bref, c'eſtoit pluſtoſt vne excommunicatiõ de droict, que de fait, & excommunication par laquelle il les chaſſoit pluſtoſt de ſon Egliſe de Rome que des autres

Egliſes viſibles,eſquelles il n'auoit nulle authorité : car les meſmes Eueſques l'exhortoyent à ſentir les choſes qui ſont de la paix,vnité, & dilectiõ auec ſes prochains. Et adjouſte Euſebe, qu'ils l'ont reprins fort aigrement, & que ſainct Irenee luy remõſtre, que ſes deuanciers,comme Anicet, Pie,Hygine,Teleſphore & Sixte,qui ne gardoyẽt point le quatorzieſme iour,pour celebrer le myſtere de la reſurrection du Seigneur, ont neantmoins retenu la paix auec ceux qui venoyent à eux, de ces paroiſſes qui gardoyent ce iour-là. L'inferieur ne reprend point le ſuperieur. Or les Eueſques d'Aſie ont reprins Victor, & aigremẽt: chacun donc faſſe la concluſion de ce qui peut eſtre touchant l'appel de Fortunatus & Felix, depoſez en Afrique, interietté au Pape Corneille. Ie ne li point en ceſte Epiſtre 3.du 1.liure des epiſtres de Cyprian, ce mot d'appel, ains ſeulement Cyprian leur reproche, qu'ils oſent nauiger & porter des lettres des ſchiſmatiques & profanes à la chaire de Pierre,& à l'Egliſe principale, *vnde vnitas ſacerdotalis exorta eſt*, D'où l'vnité des Preſtres a ſon commencement & origine, à ſçauoir, en Occident. Mais ne debatons point du nom: croyons ſeulement ce que ledit Cyprian eſtime du faict, & ce qu'il donne à toutes les vrayes & orthoxes Egliſes, & à tous les bons & fideles Paſteurs. Ie tranſcriray ici les belles ſentences qui ſont en ceſte Epiſtre ſur ce ſujet, *Poſt iſta nec cogitare audent eos eſſe Romanos, quorum fides Apoſtolo prædicante laudata eſt, ad quos perfidia habere non poſſit acceſſum.* Il les reprend donc de ce qu'ils n'eſti-

moyent que ceux-là fuſſent Romains, auſquels la perfidie ne peut auoir aucũ accez. *Et pius fuit quæ autem cauſa veniendi & pſeudepiſcopis contra Epiſcopos factũ nuntiandi? aut enim placet illis quod fecerunt, & in ſuo ſcelere perſeuerãt, aut ſi diſplicet & recedunt, ſciunt quò reuertantur.* Par ces mots ce ſainct Docteur, monſtre, que le voyage vers Rome de tels garnemens eſtoit inutile: car, dit-il, ou ils ne ſe repentent point, ains perſeuerent en leurs fautes, & ainſi qui les pourra remettre & abſoudre? ou ils ſe deſplaiſent en leur-dite faute, & s'en retirent: que ſi cela eſt, ils ſçauent où ils doiuent retourner. La raiſon du dernier membre de ce dilemme & propoſition diſiointe eſt notable, & bien repugnante à la tyrannie Papale, *Nam cùm ſtatutum ſit omnibus nobis, & æquum ſit pariter ac iuſtum, vt vniuſcuiuſque cauſa illic audiatur, vbi eſt crimẽ admiſſum, & ſingulis Paſtoribus portio gregis ſit adſcripta, quam regat vnuſquiſque & gubernet, rationem ſui actus Domino reddituru: oportet vtique eos quibus præſumus non circumcurſare, nec Epiſcoporum concordiam cohærentem ſua ſubdola & fallaci temeritate colliderе, ſed agere illic cauſam vbi & accuſatores habere, & teſtes ſui criminis poſſint, niſi paucis deſperatis & perditis, minor videtur eſſe authoritas Epiſcoporum in Africa conſtitutorum, qui iam de illis iudicauerunt, &c.* De ces paroles nous voyons, que ſainct Cyprian appelle ceux-là deſeſperez & perdus, qui eſtiment l'authorité des Eueſques de certains lieux, eſtre moindre que celle d'autres. Item, que chaſque Paſteur a vne portion du troupeau du Seigneur, qui luy eſt aſſignee pour la conduire, & qu'il fau-

dra qu'il rende conte de ſes actions, non au Pape, mais au Seigneur. En fin il n'approuue point que ceux qui ſont ſous la conduite d'vn Eueſque & Paſteur, courent d'vn coſté & d'autre, & que par leur temerité pompeuſe & pleine de fallace, ils ſappent la concorde & vnion des Eueſques. Et qu'on conſidere auſſi, ce que le meſme autheur dit de Baſilides, & le titre qu'il donne à Eſtienne Eueſque de Rome, on trouuera qu'il appelle ceſtui-ci noſtre compagnon: & pour l'autre, qu'il s'en eſt allé à Rome, & a brigué ſon reſtabliſſement. Ce que ie rapporte à la faueur, non à l'authorité d'Eſtienne: car s'il euſt eu droict de iuger des appellations, eſtant deſia deceu & trompé par ledit Baſilides, n'euſt-il point prononcé ſentence en faueur d'iceluy? ce qu'il n'a fait: ou s'il l'a fait, il n'a eſté obeï. Si cela eſt, & que ceſt ordre fuſt de Dieu, il faudroit accuſer Cyprian & tous ſes compagnons de ſchiſme & de rebellion. Les propres mots de ſainct Cyprian ſont tels: *Neque reſcindere ordinationem iure perfectam poteſt, quòd Baſili des poſt crimina ſua detecta, & conſcientiâ etiam propria confeſſione nudatam Romam pergens, Stephanum collegam noſtrum longè poſitum, & geſtæ rei ac veritatis ignarum fefellit, vt ambiret reponi ſe iniuſtè in Epiſcopatũ, de quo fuerat iuſtè depoſitus.* Le quatrieſme exemple eſt d'Athanaſe, qui ayant eſté depoſé par les Orientaux, en appella (ſelon le dire de Spõde) au Pape Iule. Mais Sozomene ne parle pas ainſi. Comment donc? *Athanaſius Alexandria profugus, Romam venit.* Athanaſe fugitif d'Alexandrie, s'en vint à Rome, & qu'enuiron ce temps-là y accou-

rurent Paul Eueſque de Conſtantinople, & Marcel Eueſque d'Ancyre. Il dit bien qu'à cauſe que le ſoin de tous luy appartenoit (ſelon ſon opinion) pour la dignité du ſiege, il reſtitua à vn chacun ſon Egliſe, & eſcriuit aux Eueſques Orientaux, les reprenant de ce qu'ils auoyent mal iugé contre ces hommes, & dõnant aſſignation à quelques vns de ſe trouuer à vn iour qu'il leur prefigea, & les menaça de ne l'édurer plus à l'aduenir, s'ils ne deſiſtoyẽt de leurs remuemẽs. Mais ce meſme autheur adjouſte, que ceſdits Eueſques Orientaux aſſemblez en Antioche, eſcriuirent pareillement vne Epiſtre à Iule. Et quelle epiſtre? *Multa ironia plenam, & grauiſſimarum minarum haud expertem.* En laquelle ils ſe moquent de luy, & de ſon audace. Ils l'accuſent d'auoir annullé la ſentence de leur Synode, en ayant receu à la communion, ceux qui eſtoyent du parti d'Athanaſe: reprenans ce fait comme iniuſte, & repugnant aux loix Eccleſiaſtiques. En fin ils luy faiſoyent des menaces contraires aux ſiẽnes, s'il reſiſtoit à leurs decrets, & luy reprochoyent, que les Preſtres Orientaux leurs predeceſſeurs, n'auoyeut en rien contredit, quand Nouatianus fut chaſſé de l'Egliſe de Rome, qu'il ſe deuoit porter de meſme és depoſitiõs qu'ils faiſoyent. Ils donnent quelques loüanges à ladite Egliſe de Rome, à ſçauoir, qu'elle eſt liberale enuers vn chacun, comme celle où les Apoſtres auoyent enſeigné, & s'il faut parler ainſi, tenu eſcole, & qui auoit eſté faite pour ceſte raiſon dés le commencement, mere de la pieté: mais que les autheurs de la doctrine Chreſtienne

eſtoyent venus à elle d'Orient: que ſi leurs Egliſes n'eſtoyent ſi popululeuſes & magnifiques, qu'elles ſurpaſſoyent en vertu & doctrine. Ces choſes eſtant ainſi, la main ne tremble-elle point à Sponde: quand il eſcrit qu'il ne s'eſt iamais trouué aucun, qui aye tancé les Papes, d'eſtendre leur authorité trop au large, & hors de leurs limites? Ce qu'il dit, que ſainct Hieroſme ne ſe recognoiſt que ſimple brebis du Paſteur de Rome, en l'epiſtre ci deſſus alleguee. *Quoniam vetuſto, &c.* où il dit, *à Sacerdote victimam ſalutis, à Paſtore ouis præſidium flagito.* Ie demande ſans ceſſe du Sacrificateur le ſacrifice de ſalut, & du Paſteur l'aſſiſtãce & ſecours qu'il doit à ſa brebis: ne fait rien pour prouuer que Damaſus euſt authorité ſur ce païs où eſtoit ſainct Hieroſme, à ſçauoir, ſur la Syrie & Antioche: lequel Hieroſme n'eſtoit Preſtre dudit lieu, ains de Rome. Et c'eſt pourquoy il ſe nomme brebis de l'Eueſque d'icelle. *Inde nunc meæ animæ poſtulans cibum, vnde olim Chriſti veſtimenta ſuſcepi.* Et plus bas, *Nouellum à me homine Romano nomen exigitur.* Et en la meſme epiſtre, *Beatitudini tuæ communione conſocior, & quia non poſſum ſanctum Domini tot interiacentibus ſpatijs à ſanctimonia tua expetere, ideo hîc collegas tuos Ægyptios confeſſores ſequor.* Tout cela confirme ce que nous auons dit: car le Preſtre d'vn Egliſe en quelque part qu'il ſoit, eſt touſiours brebis du Paſteur de l'Egliſe qu'il ſert. Item, celuy qui nous nourrit de bonne & ſaine doctrine, qu'il appelle ſacrifice de ſalut, quel qu'il ſoit, eſt noſtre Paſteur. Item, celuy qui conuerſe parmy les heretiques, & en vne

Egliſe heretique, ne peut, ni ne doit eſtre brebis du Paſteur heretique d'icelle. Item tous les fideles ſont brebis de tous les bons Paſteurs, auec leſquels ils gardent communion. En fin, ſi ſainct Hieroſme ſe diſoit pour ceſte raiſon brebis de Damaſus, d'autant qu'il a authorité ſur Antioche, & ſur toutes les Egliſes, pourquoy ſe plaindroit-il que la diſtance des lieux l'empeſche, de luy demander le ſainct Sacrement de la Cene, qu'il appelle *ſanctum Domini*? Faut-il que l'Eueſque Romain adminiſtre les Sacremens à tous? Et que veut dire que ſainct Hieroſme s'appelle homme Romain? Il ne l'eſtoit de nation, ains d'office & de vocation & de langage. Et l'epiſtre de ſainct Cyprian à Eſtienne qui eſt la 13. du 3. liure ne donne occaſion d'eſtablir la principauté & ſeigneurie du Pape. Il eſt exhorté d'eſcrire au peuple d'Arles, de mettre en la place de Martian heretique, vn autre Eueſque. Dit-il qu'il cõmande? dit-il qu'il choiſiſſe ceſt Eueſque, & le fourre là dedans? n'eſt-ce pas à tous les Paſteurs d'auoir ſoin de toutes les Egliſes? & principalemẽt celles de leur prouince? le preſtre eſt quaſi vn commun pere, de tout le monde, c'eſt donc vne choſe iuſte qu'il ait ſoin de tous, qu'il pouruoye à tous, tout ainſi que Dieu auquel il ſert, & la place duquel il tient. Chryſoſt. hom. 6. ſur la 1. Epiſtre à Timoth. Et puis que ceſt ordre eſtoit en ce temps, qu'il y euſt des Metropolitains & Patriarches, n'eſtoit-ce point à celuy de Rome d'auiſer à la conſeruation des Egliſes de ſon Partiarchat, telle qu'eſtoit celle d'Arles. *Et ſi paſtores multi ſumus*, dit ſainct Cyprian en ceſte meſme Epiſtre, *vnum tamen gre-*

gem pascimus: & oues vniuersas, quas Christus sanguine suo & passione quæsiuit, colligere & fouere debemus. Iaçoit que nous soyons plusieurs Pasteurs, toutesfois nous ne paissons qu'vn troupeau, & deuons recueillir & fomenter toutes les brebis que Christ s'est acquis par ses souffrances & par son sang. Ie prie les lecteurs qui entendent le Latin, prendre la peine de lire le chap. 23. du liure de Theodoret, par lequel nostre Arc-boutãt des Papes veut monstrer, que Damasus Eueſque de Rome; a deposé Flauianus Eueſque d'Antioche, & on trouuera que iamais cela n'a esté: Et si ledict Flauianus s'en est allé à Rome, ç'a esté par le commandement de l'Empereur: que depuis s'il a enuoyé quelques Eueſques, Prestres & Diacres audit Rome, ç'a esté à la solicitation non d'vn seul Eueſque de Rome, ains de tous les Eueſques Occidẽtaux, & ce pour obeir audit Empereur, & faire la paix des Egliſes Orietales & Occidentales, & les bien vnir ensemble. Mais qu'est-il beſoin que ie m'arreſte à refuter & conuaincre de mẽſonge toutes ces fauſſes allegations, ou reſpondre à tous les paſſages, dits, & faicts des Anciens, tirez par les cheueux, & malicieuſement deprauez? car quand aurions-nous faict? Ie craindroy' d'apporter de l'ẽnuy au lecteur. Que si quelques exemples produits par Sponde ſe trouuent veritables, & conuenables pour prouuer la practique de ceſte primauté & authorité vniuerſelle & ſouueraine d'vn homme en l'Egliſe, c'eſt depuis que l'Antechriſt a eſté en ſon regne, ou que les Eueſques de Rome ſont degenerez en tyrans, & ont eſté ſur le poinct d'eſtre les vrais Antechriſts. Ie

croy que Sponde cuidoit, que perſonne n'auroit point de liures, pour voir s'il eſt ainſi comme il dit. Eſt-il poſſible qu'il euſt eſté autremẽt ſi effronté, à mettre vn pour autre? mais peut eſtre (& la charité me cõmande de l'eſtimer ainſi) n'a-il fait que tranſcrire de quelque liure ces paſſages, & ces exẽples qu'il apporte. la coniecture eſt treſ-bonne, car diſant qu'Anatolius a eſté confirmé en l'Eueſché de Conſtantinople par Leon 1. l'Epiſt. d'iceluy à Martian eſt cottee par ledict Sponde la 54. & neantmoins c'eſt la 28. *De ambitu Anatolij*, où les paroles ſont telles: *Propria perdit qui indebita concupiſcit, ſatis ſit quòd prædicto veſtræ pietatis auxilio & mei fauoris aſſenſu, Epiſcopatum tantæ vrbis obtinuit.* Autre choſe eſt cõfirmer quelqu'vn, autre choſe cõſentir, quand on demande aduis: & donner faueur à la reception de quelqu'vn, quand celuy qui en a beſoin la requiert. Ne diroit-il point, s'il euſt eſté queſtion de cõfirmation, que c'eſt par ſon authorité, & non par ſa faueur? Ce qui eſt dit de Donatus en l'epiſtre eſcrite aux Eueſques d'Afrique (ores qu'elle ne fuſt ſuppoſee, ains vraye, de quoy ie doute, pour la diuerſité du ſtile) quand il veut que Donatus, qui s'eſtoit conuerti auec ſon peuple, preſide ſur ce troupeau du Seigneur: pourueu qu'il luy mande vn eſcrit, par lequel il condamne l'erreur de Nouatus, & confeſſe à plein la foy Catholique, eſt fondé ſur ce qu'il eſtoit Patriarche des Egliſes Occidentales, & Eueſque du premier ſiege en Occident. Le Concile de Chalcedoine en l'action 16. donne pareille authorité à Conſtantinople qu'à Rome, & appelle l'Eueſque de l'vne & l'autre Egliſe d'vn

pareil nom, à ſçauoir, d'Archeueſque. Voyci les mots du Concile ſelon la verſion nouuelle. *Tandem iudices dixerũt ex his quæ geſta ſunt, vel ab vnoquoque depoſita, perpendimus omnem primatũ & honorem præcipuum ſecundum Canones antiquæ Romæ Deo amantiſſimo Archiepiſcopo conſeruari: oportere autem Archiepiſcopum Conſtantinopolitanum eiſdem primatibus honoris & ipſum dignum eſſe, & poteſtatem habere ordinare Metropolitanos in Aſiana & Pontica & Thracia diocœſibus: hoc modo vt electi à clericis cuiuſcunque Metropolis Epiſcopi referãtur ab eligentibus Archiepiſcopo Conſtantinopolitano, vt penes eum ſit ſi velit hunc qui electus eſt confirmare, repudiareue. Et Epiſcopi dixerũt, hæc omnes dicimus.* C'eſt donc vne impudẽce, laquelle ne ſe trouueroit és diables meſmes, de dire que S. Chryſoſtome depoſé par Theophile, appella au Pape Innocent: il ne s'en trouuera vn ſeul mot en tous les regiſtres de l'antiquité. L'epiſtre qu'on dit Chryſoſtome auoir eſcrite audict Innocent, ne contient rien de ſemblable. Il eſt appellé en la ſalutation Eueſque de Rome ſimplement. Il dit puis apres, qu'il n'eſt equitable que ceux qui ſont en Egypte, iugent ceux qui ſont en Thrace. Et puis quoy? nous appellions au Synode, nous cerchions des iuges & non des auditeurs. *Ad ſynodum appellabamus, & iudicium inquirebamus, non auditorium.* En fin adreſſant ſon propos à pluſieurs, il les exhorte, taſcher de porter quelque remede aux confuſiõs qui ſe gliſſoyent en l'Egliſe. Et qu'il ne ſoit loiſible à chacun d'entrer par force en l'Egliſe d'autruy: *nefas ſit cuiuis in alienam paroechiam irrumpere.* Et qu'Innocent en eſcriue. De ceci cha-

cun peut apperceuoir, qu'en ces premiers ſiecles l'authorité du Pape n'a eſté telle, qu'õ liſt és hiſtoires auoir eſté depuis, & que nos Peres & anceſtres ont veuë & ſentie, ayant degeneré en vne tyrannique violence. Parquoy Sponde n'a nulle raiſon d'inferer, que ſi le Pape eſt vn tyran, l'Egliſe n'aura eu conduite quelconque en tous les 14. ou 15. cens ans paſſez: car les Papes n'ont commencé leur violence depuis ce temps. Et quãd ainſi ſeroit, ie m'eſtonne qu'vn ſi grand Politique, & preſque vn autre Lycurgue ou Solon, nie, que là où il y a tyrannie, il n'y ait gouuernement quelconque. La qualité mauuaiſe d'vne choſe, oſte-elle du tout la nature & eſſence d'icelle? vn mauuais homme ou mal ſain, n'eſt-il point homme? Vn mauuais gouuernement, n'eſt-il point gouuernement? Vne ligne oblique, n'eſt-elle point ligne? ouy: car le mal n'oſte iamais tout le bien, ſans lequel il ne ſçauroit ſubſiſter, Qu'eſt-ce que mal? τὸ κακὸν ἀτελές ὄν τι ἀγαθόν. *Malum eſt bonum inchoatum, & minus perfectum.* C'eſt vn bien imparfaict. Denis au liure des noms diuins, chapitre 3. qu'eſt-ce que tyrannie? *Tyrãnidem dicimus, dominatum vnius ciuili ſocietati præſidentis, & ad proprium commodum intendentis.* Ariſtote au liure 3. des Politiq. chap. 5. C'eſt la domination d'vn qui preſide en quelque ſocieté des hommes, & ne ſe propoſe, ou ne viſe, qu'à ſon profit particulier. Là où il y a domination & preſidence, certes il y a du gouuernement. Ie di donc que l'Egliſe n'a eſté ſans conduite, meſmes ſouz les Papes Antechriſts, mais conduite mauuaiſe, & qui ne tendoit à la gloire de Dieu, &

ſalut des pauures ames. Ie ne puis comprẽdre non plus la raiſon pourquoy Sponde dit, que ſi le Pape eſt Eueſque illegitime & vn tyran, que les autres Eueſques & Preſtres qui l'auront recognu, auront eſté ſans authorité: & comme i'eſtime que ledict Sponde veut dire, ſans vocation: Car quelle authorité auront-ils peu auoir, de celuy qui n'en auoit point du tout? Et quoy? ceux qui ont eſté vrais & bons Eueſques de l'Egliſe ſouz la tyrannie Papale, n'ont-ils eu autre vocation & authorité, que celle quele Pape leur a donné? la vocation interieure leur a-elle defailli? n'ont-ils point eu la bonne & ſaine doctrine, & les mœurs honneſtes reſpondantes à icelle? le conſentement & approbation de leur troupeau, n'y a-il pas eſté adiouſté? voire la nomination & election de pluſieurs Miniſtres de l'Egliſe, gens de bien, qui les ont examinez? ils ont eu voirement de ſurcroiſt la marque de la beſte, mais elle n'a peu abolir ce qui eſtoit de Dieu. Et quant à ceux qui n'ont eu que ladicte marque, quel inconuenient qu'on les tienne auſſi illegitimes & baſtards en leur vocation, que leur maiſtre? Si toute l'Egliſe premiere a recognu officieuſement ce ſiege, dit Sponde, ceux qui le font auiourd'huy, ne doiuent eſtre condamnez pour idolatres. Nous auons monſtré par teſmoignagnages des Conciles & Peres anciens, que ladicte Egliſe n'a recognu l'Eueſque de Rome au plus, que pour Archeueſque ou Patriarche de certaines prouinces, & en meſme dignité & grade ſeulement, que celuy d'Antioche, Ieruſalem, & Conſtantinople: & ce ſeulement depuis ou enuiron le

cõcile de Nicee: car auparauãt il n'eſtoit tenu que pour ſimple Eueſque cõme les autres. Et c'eſtoit lors que tout alloit bien. Mais que faut-il dire de celle, qui a recognu l'Antechriſt pour chef? qui eſt celle qui a eſté pour le moins depuis huict cẽs ans ou d'auãtage? n'eſt-ce point prononcer ſentence eternelle de condamnation? Sponde veut dire, que ceſte cõpagnie qui a l'Antechriſt pour cõducteur, ne peut eſtre l'Egliſe que de nõ ſeulement. La vraye Egliſe de Dieu certes, qui eſt la compagniedes fideles, n'a iamais porté qu'à regret & en gemiſſant ſa tyrãnie, & n'a recognu ce ſuppoſt de Satan pour Miniſtre de Ieſus Chriſt. L'Egliſe viſible & miniſteriale, qui a eſté peu à peu ruinee, abaſtardie, corrompue & miſerablement diſſipee, & en fin amenee à vne confuſion horrible, telle que nous la voyons, n'a recognu le Pape ſouz le nom d'Antechriſt: les tenebres ayant eſté ſi eſpeſſes és ſiecles paſſez, qu'il apparoiſſoit autre par ſes illuſions, faux miracles, donations & preſens: & perſonne pour la crainte de ſes cruautez & tormens, n'oſoit bander ſes ſens & ſon eſprit à le regarder, & conſiderer entre-deux yeux, pour apprẽdre ſi c'eſtoit d'iceluy que ſainct Paul auoit parlé en la 2 aux Theſſ. 2. & ſainct Iean en ſon Apocalypſe. Ceſte Egliſe a eu quelque face & forme, ou pour mieux dire, figure d'Egliſe, de laquelle Dieu s'eſt encore ſerui pour appeller & conſeruer quelques reſtes & petit nombre d'eſleus. Quant à ceſte compagnie qui auiourd'uy croupit ſouz ſes pattes: auiourd'huy, di-ie, c'eſt à dire, en ceſte pleine lumiere & clarté par laquelle

il a esté manifesté estre le fils de perdition, & est declaré & monstré tel tous les iours: elle est du tout inexcusable, indigne mesme du nom d'Eglise, se monstrant tresdesloyale. Et ceux-là qui se voudroyent seruir des exemples des siecles passez, doublement cõdamnables: veu qu'ils ne peuuent à ceste heure embrasser ce chef que pour Antechrist, renonçant par ce moyen ouuertemẽt à leur vray chef, qui est Iesus Christ nostre Seigneur. Ce que i'enten de ceux qui sont és Royaumes où l'Euãgile est, & a esté presché en toute pureté & liberté: si bien qu'ils ne peuuẽt maintenãt ignorer, que c'est que du vray restablissement du seruice de Dieu. Estãt paruenu iusqu'à ce poinct, i'ay esté aduerti le vingt-neufuiesme de Mars de l'annee courante 1595. de la mort de Sponde, qui luy est aduenue à Bordeaux, qui m'a contristé, pour l'esperance que i'auoye de le voir rassis, en recognoissant sa cheute, & eusse par son trespas & fin, quant à ceste vie, mis fin aussi à mon trauail & response. Mais puis qu'il a laissé, nonobstant le decez, son liure pestilentieux, pour les simples, ie me suis resolu de continuer: à fin que les fauteurs de Sponde, ne continuent à suiure son desuoyement, & que la mort de cestui-ci termine & fasse mourir, les fausses opinions de ceux-là. Parquoy oyons-le: Osius, dit-il, Eueſque de Courdoue, & Vitus, & Vincentius presiderent au Concile de Nicee, de la part du Pape Sylueſtre: donques les Eueſques de Rome, sont les chefs ministeriaux de toute l'Eglise vniuerselle & Catholique: car quiconque preside aux Conciles œcumeniques, est

aussi

auſſi preſident & ſuperintendant ſur toute l'Egliſe recueillie ici bas. Il faut preſuppoſer ceſte maxime, pour voir la ſuite du propos de Sponde, laquelle ie maintien eſtre fauſſe, & quant à l'aſſomption & application d'icelle auſſi bien : car Oſius ne preſida point audict Concile, il fuſt bien enuoyé en Egypte vers Alexandre Eueſque d'Alexandrie & Arrius : mais par qui ? par Sylueſtre? non, mais par Conſtantin Empereur. Socrates hiſtor. Eccleſiaſt. lib. 1. cap. 7. *His Imperator auditis, animo vehementer contriſtatur, & excitatum malum confeſtim reſtinguere conatur, eáque de cauſa literas ad Alexandrum & Arrium mittit per virum fide dignum nomine Oſium Cordubæ ciuitatis Hiſpaniæ Epiſcopum, quem amabat & honorabat admodum.* Et à qui en croirõs-nous, qu'à ce meſme Socrates au meſme liure chap. 8. où il n'attribue la preſidence ny à Oſius, ny à Vitus & Vincentius? c'eſt ce qu'il en dit : *Ex Hiſpanijs admodum celebris Epiſcopus, vnus erat ex multis conſidentibus : Romanæ autem ciuitatis Epiſcopus propter ſenium deerat, verùm preſbyteri eius præſentes, locum eius ſupplebant.* Theodoret liure 1. chap. 7. parle plus clairement, *Qui compoſitioni intereſſent.* Il ne dit pas, *Qui ſuo nomine præeſſent.* Et eſt beaucoup plus vray-ſemblable, que ç'a eſté Euſtathius Eueſque d'Antioche, qui a conduit l'action en ce Synode, & a recueilli les voix, que non pas ou Oſius, ou Vitus, ou Vincẽtius : car ſelon ledict Theodoret au meſme liure & chapitre, il parle le premier, & loüe l'Empereur de ſon zele, en la pieté & ſeruice de Dieu : apres lequel l'Empereur parla, *& mentionem habuit de concordia & conſen-*

sione. Et de faict Eusebe au liure 3. de la vie de Constantin ne dit pas, que ce fust vn Prestre, mais vn Eueſque. *Episcopus qui in dextro ordine primus, sedebat erectus, moderatè loqui cœpit, Imperatoremque salutauit, ac cunctipotenti Deo ipsius gratia hymnum gratiarum actionis dixit.* S'il dit qu'ils ont esté signez des premiers : Ie respon, que ceſt argument eſt fort foible, & de nulle force, pour en tirer la primauté : car Cyprian qui presidoit au premier concile de Carthage, eſt signé des derniers. Si nous n'auions des fideles gardiens, des choſes qui ſe ſont paſſees iadis és Conciles, Sponde pourroit parler à ſon plaiſir plus hardiment qu'il ne fait, & ſans crainte qu'on luy peuſt clorre la bouche, & le faire rougir. Mais apres tant d'eſcriuains, qui l'endurera ? qui ne luy monſtrera ſes menſonges ? Il veut que le deuxieſme Concile general, à ſçauoir celuy de Conſtantinople, ait eſté aſſemblé en vertu des lettres du Pape Damaſus. A qui en croirons-nous ? à luy, ou à ceux qui ont eſté prochains de ce temps ? Qu'en dit Theodoret au 5. liure de ſon hiſtoire Eccleſiaſt. chap. 8? que les Eueſques orientaux eſtans aſſemblez à Conſtãtinople *allatas ab occidentalibus Episcopis synodicas literas acceſſêre, quibus inuitabãtur, vt Romam ad maximam quæ ibi cogeretur ſynodum venire vellet:* c'eſt à dire, qu'ils ont receu des lettres ſynodales, qui leur ont eſté apportees de la part des Eueſques occidentaux : par leſquelles ils ſont conuiez de venir à Rome, s'il leur plaiſt, où vn grand Synode ſe deuoit tenir. Il ne dit pas que ce ſoit le Pape qui ait eſcrit, mais tous les Eueſques. Il ne

dit pas que commandement leur eſt fait, mais qu'ils ſont priez & conuiez. La reſponſe de ces lettres à qui s'adreſſent-elles? *Damaſo, Ambroſio, & ceteris ſanctis Epiſcopis.* Qu'eſcriuent-ils? Premierement, qu'ils ſont appellez par les lettres de l'Empereur. *Vos Romanam cogentes Dei voluntate ſynodum pro fraterna charitate, tanquam veſtra membra, nos quoque literis ſumma pietate Imperatoris accerſiuiſtis. Theodor. lib 5. cap. 9.* En ſecond lieu, *Profectionis huius vt inutilis petunt veniam.* Ils s'excuſent, à cauſe que ce voyage leur ſeroit inutile, voire dommageable grandement, à cauſe des troubles qui eſtoyent en l'Egliſe. En troiſieſme lieu, *ſubnotauerunt ipſorum negligentiam.* Ils les reprenent. Quartement, ils mandent quelques Eueſques, Cyriacus, Euſebe, Priſcianus. Pourquoy? *per quos, inquiunt, & declarari vobis noſtra pacifica, & ſpectans vnitatem, voluntas & feruor pro ſanitate fidei oſtendi poterit.* Ils ſont donc enuoyez pour donner teſmoignage tant du conſentement & vnion de leur foy, que du zele enuers icelle. Et ſur ce propos ie reciteray derechef le Canon qui a eſté dreſſé audict Concile, ſur les prerogatiues des Eueſques, & des ſieges, ſelon que Sozomene l'a eſcrit liure 7. chap. 9. *Decreuerunt poſt Romanum Epiſcopum Conſtantinopolitano, tanquam nouæ Romæ ſedem moderanti, ſuam relinquere prærogatiuam: non enim eam duntaxat iam appellationem habere ciuitatem hanc, ſed & iiſdem priuilegijs ordinibus populi, & magiſtratibus: imò & ſymbola, ſecundum legitima Romanorũ in Italia, & iura, & honores ex æquo eſſe vtrique ciuitati.* Leſquelles paroles font foy,

qu'entre les Patriarches, celuy de Rome eſt dit le premier ſeulement en ordre, & non en degré pour commander à tous les Patriarches & leurs inferieurs. Item, que ceſte preſſeãce n'a nul fondement ſur authorité diuine, & cõmandemẽt de Dieu: ains ſur vn ordre Eccleſiaſtique reiglé ſelon les polices & grandeur & majeſté des villes: veu qu'autremẽt, & à bon droict, Ieruſalem & l'Egliſe d'icelle eſt appelee la mere de toutes les Egliſes. Theodoret liure 5. chap. 9. ainſi que deſia nous auons dit ailleurs. Pour le Concile general d'Epheſe aſſemblé par le commandement de Theodoſe, & non du Pape, *Imperatoris edictum Epiſcopos vndique ad ciuitatem Epheſiorum conuocauit*: Socrates ne dit pas, que Cyrille d'Alexandrie ait preſidé en qualité de legat du Pape Celeſtin: mais bien qu'il a commencé la diſpute comme eſtant ennemi de Neſtorius: que neãtmoins ledict Concile attendoit Iean Eueſque d'Antioche, lequel arriué, a reprins Cyrille, comme autheur de ce trouble: de ce qu'audacieuſement & malicieuſement il auoit fait depoſer Neſtorius. S'il euſt eu pareille puiſſance que celuy qui le deleguoit, & que le Pape euſt eu telle authorité & ſuperiorité que Sponde veut, Iean euſt mal fait de reprendre ainſi Cyrille en plein Cõcile: auſſi dira quelqu'vn a-il eſté depoſé par ledit Cyrille & Iuuenal Eueſque de Ieruſalem. Mais pourquoy? *vt ſe de Ioanne vlciſcerentur*, pour ſe venger dudict Iean. Et qu'adiouſte le meſme Socrates, que Iean eſtant retourné en Antioche, & ayant aſſemblé beaucoup d'Eueſques a depoſé Cyrille, qui s'en eſtoit retourné en Alexandrie, & non à Rome,

pour rendre raiſon de ſon ambaſſade? Ils eſtoyent donques pareils, puis que l'vn depoſoit l'autre: car *par in parem non habet imperium. Socrates lib. 7. hiſtor. eccleſi. cap. 34.* Touchant le Concile de Chalcedoine, nous auons deſia dit la reſolution dudit Concile, ſur la primauté de l'Egliſe Romaine & du Pape, en l'action 16. Et faut noter qu'il eſt dit, que ceſte queſtion fuſt eſmeuë & agitee, entre ceux qui tenoyent le lieu de l'Eueſque de Rome, & les autres Eueſques: qui fait foy & donne teſmoignage, que on s'eſt touſiours oppoſé à l'orgueil de ceux qui preparoyent le lieu à l'Antechriſt, & que Paſchaſius a recité le can. 6. du Concile de Nicee, & le 2. du Concile de Conſtantinople, pour maintenir que l'Egliſe Romaine eſtoit la premiere, & n'allegue point de parole de Dieu: ce qu'il n'euſt obmis, s'il en euſt ſçeu & eu. I'accorde qu'Euagrius recite, que ceux qui tenoyent le lieu de Leon Eueſque de l'ancienne Rome, ont opiné les premiers, & fait le decret, & prononcé iceluy au nom dudict Leon contre Dioſcorus: car ce ſont les mots, *Beatiſſimus Leo magnæ & veteris Romæ Epiſcopus, per nos, ac præſentem ſynodum Epiſcopali, eum, nempe Dioſcorum dignitate priuauit, & ab omni ſacerdotali ἐνεργείᾳ alienum conſtituit.* Toutesfois le meſme autheur adiouſte conſecutiuement: *Itaque ſancta iſta & magna ſynodus ea contra dictum Dioſcorum pronunciat, quæ à Canonibus ſunt decreta.* Ce que ces Legats attribuoyent principalement à leur Pape, Euagrius le rapporte à tout le Synode: & dit que c'eſt le ſainct Synode qui a confirmé ce qui auoit eſté dit & ordonné par leſdits deputez. Pour auoir donc opiné

les premiers, & mesme presidé au Synode, il ne s'ensuit que le Pape soit par dessus les Conciles & tous les autres Eueſques : car celuy qui confirme est plus que celuy qui cõseille, nõme & opine, &c. soit seul ou auec d'autres, soit premier soit dernier. Euagrius liure 2. cap. 4. Sponde veut qu'on considere les titres que ce Concile donne audict Leon & à l'Egliſe Romaine. Pourquoy cela ? on verra que ce n'est point d'aujourd'huy que le Pape est appellé Eueſque vniuerſel de l'Egliſe vniuerſelle. I'accorde & vueil qu'ainſi soit, que le nom de Pape ait esté donné à Leon en l'action 2. auſſi a-il esté donné long temps auparauant par les preſtres & Diacres de Rome à Cyprian. *Optamus te beatiſſime ac gloriosiſſime Papa ſemper in Domino bene valere. Cypr. lib. 2. epiſt. 7.* Mais Leon est appellé Eueſque vniuerſel. Par qui ? non certes par le Concile, mais ſeulement par Paſchaſius ſon delegué, en l'action 6. ſelon la tranſlation nouuelle : car en l'action 2. il est ſeulement appellé Archeueſque de l'ancienne & grãde Rome. Euag. liu. 2. chap. 4. Il est bien vray qu'en l'actiõ 3. vn certain Diacre appelé Iſchyrion l'appelle treſſainct, treſ-heureux, vniuerſel Archeueſque & Patriarche de la grande Rome : mais *exemplis non eſt iudicandum, ſed legibus.* Tout le Synode s'y est oppoſé par le decret qui a esté fait, que le Patriarche de Conſtantinople, qui est la Rome nouuelle, auroit les meſmes priuileges, dignitez, prerogatiues & honneurs, que celuy de la ville de Rome. Ce qui est vniuerſel & ſouuerain, est vnique : puis donc que Leon n'est declaré ſeul Archeueſque & Patriarche, il ne peut eſtre vniuerſel ny

souuerain par dessus tous les autres. Et est en outre vray-semblable, que ledit Ischyrion n'a voulu dire autre chose, par Archeuesque vniuersel, que Patriarche, ou ne regarde que l'assemblée qui representoit l'Eglise vniuerselle, & l'action presente laquelle Leon conduisoit, & en laquelle il tenoit le premier rang, par les Euesques & prestres qu'il y auoit enuoyé. Cecy se iugera mieux des propres mots de la preface, de la requeste qu'il presenta: *sanctissimo & beatissimo vniuersali Archiepiscopo & patriarchæ magnæ Romæ Leoni & sanctæ & vniuersali Chalcedonensi synodo, &c.* Or il n'est question de nous trauailler à excuser les hommes, non pas mesmes les Cõciles: car quãd cestui-ci auroit approuué & donné ces titres à Leon, s'ensuit-il que c'est bien fait, & qu'il soit tel? ses successeurs ne les ont-ils pas reiettez? mais nous entrerons bien tost, au bon plaisir de Dieu, en ceste matiere. L'autheur de l'abbregé des Cõciles, qui est vn moine Espagnol, nommé *Bartholomæus Miranda* en l'action 2. du Concile de Chalcedoine, de ce qui a esté fait contre Eutyches & Dioscorus, donne cest aduertissement, de considerer quel respect & reuerence les Peres qui estoyent là assemblez, portent à l'Euesque Romain, & de quels titres ils le magnifient, l'appellant monseigneur, à sçauoir, dit il, par ce qu'il est heritier de sainct Pierre & successeur en la primauté de l'Eglise. Mais ce titre & nom de seigneur, ne baille point de titre aux Papes, pour s'esleuer ainsi par dessus tous, si on a leu & retenu que le concile de Constantinople honore tous les Euesques qui estoyent assemblez en concile à Ro-

me, du nom de seigneurs : ceſt honneur n'eſtant point reſerué pour le ſeul Damaſus, ains communique à Ambroiſe, Britton, Valerian, Acholius, Anenius, Baſile, & à tous les autres ſainctz Eueſques Theodor. lib. 5. hiſtor. cap. 9. Ie voudroy' donc que Sponde, qui nous blaſme de n'auoir veu l'hiſtoire, que ſur le rapport d'autruy, & de n'en ſçauoir le quart de ce qu'il faut, fuſt luy-meſme exempt de ce defaut, & euſt bien leu l'hiſtoire entiere deuant qu'aſſoir ſon iugement, ou l'euſt en bonne foy alleguee, ſans taire ce qui faiſoit contre luy. Et icy ont lieu ces maximes. *Inciuile eſt, non perſpecta tota lege, &c. Et qui verum tacet, falſum cõmittit.* qui tait la verité, eſt coulpable de fauſſeté & mẽſonge, &c. *Paria ſunt falſum exprimere, vel ſupprimere veritatẽ.* ſupprimer le vray, eſt mentir. Apres ces reſponſes, reſte d'ouir auſſi la reſponſe faite par Sponde, au dire de Gregoire le Grand, premier Pape de ce nom, qui eſt que celuy qui ſe nomme ou ſe veut faire nommer preſtre vniuerſel, eſt en ſon arrogance precurſeur de l'Antechriſt. *Ego fidenter dico, quòd quiſquis ſe vniuerſalem ſacerdotem vocat, vel vocari deſiderat, in elatione ſua Antechriſtum præcurrit.* Or le Pape & Eueſque Romain, ſe dit & ſe nomme tel & endure, que di-ie endure? deſire, veut, commãde, qu'on luy donne ce titre. Il eſt donc l'Antechriſt. ceſt argument ne faut pas, ny en ſa matiere ny en ſa forme. Sponde combat la matiere, expoſant ce nom d'vniuerſel, ſelon le ſens auquel il a eſté dit & prins par ſainct Gregoire, au liu. 16. de ſes Epiſtres 30. epiſt. à Maurice, quand il tance Iean Eueſque de Conſtantinople. Et comment? vni-

uerſel,dit-il,ſe prend & eſt entendu par ledit Gregoire, pour ſeul Eueſque. Si nous examinons ceſte diſtinction par la definition d'vniuerſel, chacun iugera que c'eſt vn ſubterfuge & eſchappatoire,& choſe faite à plaiſir, & qu'vniuerſel ne ſe peut prendre autrement : car ce qui eſt vn ou vnique eſt ſeul,&non accõpagné d'autres qui ſoyent le meſme, autremẽt il ne ſeroit plus vn,ains deux, ou trois, ou quatre : or ce qui eſt vniuerſel, eſt vn & vnique, le mot d'vniuerſel le denote aſſez. Les eſcoles de philoſophie definiſſent vniuerſel, *Quod eſt vnum in multis*, qui eſt recueilli du 1.chap. du 1.liure des demonſtr. d'Ariſtote, & de ces mots: *Rationes per inductionem monſtrant vniuerſale, per id quod manifeſtum eſt ſingulare.* Vniuerſel donc eſt ce qui eſt vn en pluſieurs. Parquoy Eueſché vniuerſel & Catholique emporte vnité d'Eueſché, & Eueſque vniuerſel,Eueſque ſeul & vnique. Et i'employe l'expoſition du meſme ſainct Gregoire,qui ayant parlé de Preſtre vniuerſel, l'expoſe par le nom de ſeul Preſtre:teſmoin ce que noſtre Aduocat des Papes, en apporte dudict Gregoire,en la pag. 84.de ſa Declaration,à ſçauoir,de l'epiſt.76. 77. 78. & 82. Les raiſons qu'il y a donques pour reietter le nom de ſeul Eueſque, les meſmes ſe trouuent pour condamner le nom d'vniuerſel Eueſque. Que ſi Sponde replique ou ſes fauteurs, que ce mot d'vn & vnique, & partant auſſi ce mot de ſeul ſe dit en deux ſortes, a double ſens, quand quelque choſe eſt dite vne generalement, à cauſe qu'elle n'eſt conſideree auec aucune difference ou reſtriction, qui la diſtingue & ſepare des au-

tres choſes. L'autre, quand quelque choſe eſt dite vne, à cauſe qu'elle eſt indiuiſible & incommunicable, & qu'elle eſt conſideree auec toutes ſes differences & reſtrictions, tant eſſentielles que communes, qui ne peuuent appartenir à aucune autre choſe. Ie demãde, ſi ce qui eſt dit ſeul & vnique en la ſeconde ſorte, peut eſtre iamais dit vniuerſel? nenny: veu que les indiuidus & ſinguliers, participent bien à leur genre & eſpece, c'eſt à dire, à ceſte choſe commune: mais ils ſont incommunicables pour leur regard, & n'ont point des eſpeces ou autres indiuidus & ſinguliers ſouz eux. Pourquoy dit donc Sponde, que Gregoire prend ce nom d'Eueſque vniuerſel, en ce ſens ſecond d'vnité, reprenant le Patriarche de Conſtantinople, & non au ſens premier? S'il eſt ainſi, il faudra condamner tous ceux qui ſont Eueſques ſeuls en vne ville ou village: car en ce ſens nouuellemẽt forgé, & incognu à tous les Philoſophes, ils ſont vniuerſels. Ainſi luy-meſme s'enueloppoit en ceſte meſme reprehenſion, qui eſtoit ſeul Eueſque de Rome: mais iamais il ne penſa à ceſte gloſe. S'il dit, encore que ce mot d'vniuerſel eſt conſideré doublement, & auſſi entendu, à ſçauoir, ou auec ſes eſpeces s'il eſt genre, ou auec ſes indiuidus, s'il eſt ſpece, ou bien ſans cela: ie le nie: car ce qui n'a ny eſpeces ny indiuidus ſouz ſoy, ne peut eſtre choſe ou nature vniuerſelle: ainſi celuy qui eſt ou ſe dit Eueſque vniuerſel, ne peut eſtre ou eſtre dit tel, s'il n'a des Eueſchez ſpeciales & particulieres ſouz ſoy. Parquoy l'Eueſque de Conſtantinople ne pouuoit prendre ce nom, s'il euſt voulu abolir

tous les autres Eueſques & Eueſchez de ſon Patriarchat. Et ie vous prie, dites-moy, qui eſt celuy des Eueſques Orientaux, qui ſe ſoit plaint iamais, ou par eſcrit, ou verbalemẽt en Synode & deuant l'empereur, d'vne telle laſcheté? Et qui ne luy euſt craché au viſage, quand il euſt fait ſeulemẽt ſemblant d'y auoir penſé? Et pourquoy euſt-il deſiré d'eſtre ſeul Eueſque en ceſte façon ſans ſuperieur, inferieur, ny compagnon? Car voila comment Sponde l'entend, veu qu'auoir grande eſtendue de lieux, & multitude d'hommes eſpars deçà & delà à conduire & paiſtre, n'eſt point choſe qui eſleue, ny auſſi qui ſoit à reprendre quand la neceſſité y eſt, mais qui donne peine inſupportable, & trauail infini. Qui iugera vn certain Theodoret digne de reprehenſion, de ce qu'eſtant Eueſque de Cyre, ville baſtie par Cyrus, és liſieres de Perſe, auoit par meſme moyen & par neceſſité la conduite de 800. paroiſſes? Sixtus Senenſ. en ſa bibliotheque Theologi. liu. 4. Dira-on auſſi que ce Theodoret fuſt Eueſque vniuerſel & ſouuerain? I'oy deſià l'inſtance qu'on me fera, ſur ce que dit Gregoire à Euloge Patriarche d'Alexandrie: *Si vniuerſalem Papam veſtra ſanctitas dicit, negat ſe hoc eſſe quod me fatetur vniuerſum*: Si voſtre ſainteté dit que ie ſoy' Pape vniuerſel, en ce qu'elle accorde que ie ſoy' vniuerſel, elle nie qu'elle ſoit cela meſme, à ſçauoir Pape, *diſt. 99. Can. Ecce in præfatione*. Or il adiouſte, *ſed abſit hoc*, c'eſt à dire, vous l'eſtes auſſi. Surquoi nous remarquerons, que du temps meſme de Gregoire, le nom de Pape n'eſtoit peculier à l'Eueſque de Rome. Ie laiſſe cela,

& m'en vay ſoudre le doute. Et prenõs la reſponſe de la meſme diſtinct. du Can. *Primæ ſedis*, qui eſt du Concile d'Afrique, lequel voici tout au long, autant qu'il eſt de beſoin pour la queſtion preſente. *Primæ ſedis Epiſcopus, non appelletur princeps ſacerdotum, vel ſummus ſacerdos, aut aliquid eiuſmodi.* Adjouſtons le Canon enſuiuant qui eſt de Pelagius, *Nullus Patriarcharum vniuerſalitatis vocabulo vnquam vtatur: quia ſi vnus Patriarcha vniuerſalis dicitur, Patriarcharum nomen ceteris derogatur: ſed abſit hoc à fidelibus, hoc ſibi velle quempiam arripere, vnde honorem fratrum ſuorum imminuere ex quantulacunque parte videatur.* Il faut conſiderer, que Pelagius parle des Patriarches en general: car auſſi le Canon qui vient apres, eſt de Gregoire, eſcriuant au Patriarche d'Alexandrie, & confirmant l'opinion dudit Pelagius. Ils veulent donc dire, que celuy qui eſt vniuerſel Patriarche, & vniuerſel Preſtre, eſt ſeul ſouuerain. C'eſt le ſens de ce nom & titre d'vniuerſel, ainſi qu'on peut recueillir deſdits Canons alleguez. S'il y a vn ſouuerain Patriarche ſur tous les autres, il n'y en a qu'vn, dont s'enſuit que les autres perdẽt leur dignité: car ils ne pouuẽt eſtre Patriarches s'ils ont de ſuperieurs au regime de l'Egliſe, en ce qui concerne leur portion, autre ſuperieur di-ie que les Conciles. Nous pouuons monſtrer le meſme par le nom d'vniuerſel, s'il n'y a qu'vn Patriarche, les autres trois ne le ſont point. Or s'il y a vn Patriarche vniuerſel, il eſt ſeul & vnique Patriarche: parquoy quiconque ſe dit vniuerſel, fait tort aux autres, & leur oſte tacitement & le nom & la puiſ-

ſance. Ce nom donc d'vniuerſel emporte deux choſes, vnité & ſuperiorité. Mais il ſemble que ce ſoit aſſez dit, veu que par ce moyen nous confeſſons, que celuy qui ſe dit vniuerſel, ou ſouuerain Preſtre & Eueſque, veut eſtre ſeul tel : En quoy c'eſt approuuer & fortifier ce qui a eſté refuté contre Sponde. Quiconque prendra garde à ſon dire, trouuera autrement : car il ne veut pas dire ſimplement, que celuy qui eſt Eueſque ou Preſtre vniuerſel, ait ſeul la ſouueraineté & puiſſance, ou droict d'Eueſque, & que les autres dependent entieremẽt d'iceluy, & ayent vne puiſſance empruntee : & c'eſt ce qu'emporte à la verité ceſte dignité d'eſtre Eueſque vniuerſel. Ce qui ne conuient qu'à vn ſeul Ieſus Chriſt : & eſt certain que les Papes qui ont ſuccedé à Pelagius & Gregoire, en le degradant, ont mis bas auſſi la puiſſance legitime des vrais Paſteurs & Eueſques, & ſe ſont ainſi enrichis par ſacrilege & volerie, des deſpoüilles, tant de Ieſus Chriſt vray Dieu, que des hõmes ſes ſeruiteurs. Ains ſon intention eſt, que celuy-là ſe peut dire Eueſque vniuerſel, qui n'aura aucun Eueſque ſouz ſoy, qui fera tout par ſoy-meſme, & prendra à ſoy le pouuoir que les autres Eueſques ont eu en leurs particuliers deportemens. Bref, s'eſtendra en tout l'exercice de ſa charge ſur l'Orient, ſur l'Occident, & ſur l'vn & ſur l'autre, pag. 85. Or il eſt certain qu'en ceſte ſorte, il n'eſt qu'Eueſque particulier. Et comme il ne peut eſtre dit ſouuerain Preſtre ou ſouuerain Eueſque, Archeueſque ou Patriarche : car ſouuerain, *ſummus*, preſuppoſe deux degrez, l'vn moyen, l'autre infi-

ni; ainſi ne peut-il eſtre dit vniuerſel: car tout ainſi que ceſte nature qui eſt vniuerſelle, ſe trouue en pluſieurs, ainſi eſt-elle dite de pluſieurs, & leur eſt baillee. Or à celuy qui eſt ſeul, cela ne peut appartenir: parquoy il n'y a lieu de receuoir vn tel Eueſque vniuerſel, que Sponde nous feint, & veut faire à croire que Iean Eueſque de Conſtantinople a voulu eſtre. Iuſqu'icy Sponde a expoſé en quel ſens Iean Eueſque de Conſtantinople, briguoit d'eſtre vniuerſel. Ie laiſſe au iugement des lecteurs, s'il a touché au poinct. Il veut maintenant iuſtifier la reprehenſion que Gregoire & Pelage luy faiſoyēt, dequoy il n'eſt queſtiō. Toutesfois oyons-le en la page 88. Premierement, le titre d'vniuerſel ſentoit le profane: & s'il l'eſtoit du temps de Gregoire, a-il changé de nature du temps de ſon ſucceſſeur? Et pourquoy l'a-il donc prins, & depuis tous les autres? *Sententiæ ac dicta generaliter prolata, referuntur ad omnes & omne tēpus.* Les ſentences generales ſe rapportent à tous & en tout temps. Et voici ce que dit Gregoire generalement, *Recedant verba quæ veritatem inflant, & charitatem non ædificant*, qu'on oſte ces mots qui enflent la verité, & n'edifiēt la charité. Et Pelage: *Charitas veſtra neminem vnquam etiam ſuis in epiſtolis vniuerſalē nominet*: Que voſtre charité ne nomme iamais aucun en ſes epiſtres Eueſque vniuerſel. Secondement, il ſentoit le faſte & l'arrogance du diable, Et vouloir diſpoſer de tout le monde, de toutes les Egliſes, de tous les Royaumes, & les donner à qui bon luy ſemblera, comme veulent faire & font auiourd'huy les Papes, ſi on les en

croyoit? quoy? le faſte & l'ambition, ſera-elle plus au nom? qu'en l'eſprit, qu'en la volonté, qu'és efforts & entrepriſes? *Paria ſunt voluntatem verbo vel facto declarare.* Tiercement, le legitime ſens de ce nom, appartenoit proprement au ſiege de Rome, c'eſt à dire, au Patriarche & Eueſque Romain. Qui le dit? ce n'eſt ny Pelage, ny Gregoire: l'vn & l'autre au contraire declarent, la verité de ce nom n'appartenir à aucun des hommes: car ce qui eſt contre iuſtice, contre charité, n'eſt deu à homme viuant: or le nom meſme d'vniuerſel, & à plus forte raiſon l'effect de ce nom, par le teſmoignage des ſuſdits, eſt contre toute iuſtice & charité: car ce qui apporte preiudice aux autres hommes, & principalement à ceux qui ſont compagnons en meſme charge, ce qui amoindrit l'honneur de ſes freres: bef, tout ce qui eſt indeu n'eſt-il pas injuſte? ne viole-il pas la charité? Et ſi le nom & l'effet d'Eueſque vniuerſel eſt tel, quand vn homme ſe l'approprie? comme il eſt: & qu'on ne m'en croye point, ſans lire les Canons: *Nullus Patriarcharum. Et ecce in præfatione, &c.* de la diſt. 99. Pourquoy eſt-ce qu'il appartiendroit au ſeul Pape de Rome, ſi ce n'eſt paraduenture, pour eſtre en poſſeſſion depuis fort long temps, de renuerſer tout droict diuin & humain, & contraindre tout le monde de receuoir pour iuſte, tout ce que bon luy ſemble, ſelon ceſte belle ſentence d'vn ſien predeceſſeur: (car il a pluſtoſt ſuccedé à Antonin Caracalla, qu'à Conſtantin: ſelon le dire de ſainct Bernard, que ie ne die à quelqu'vn des Apoſtres) *Si libet, licet: leges das, non accipis.* Si

l'Egliſe Romaine n'eſt point vniuerſelle, l'Eueſque d'icelle ne peut eſtre Eueſque vniuerſel: or le premier eſt vray, la gloſe du Canon dernier de la ſuſdite diſtinction, *Romana Eccleſia non eſt vniuerſalis, licèt ſit de vniuerſitate*. C'eſt merueille que ledit Gregoire n'vſe point d'exception, & ne s'exclud point, & ceux qui viendroyent apres luy, en ces ſentences generales. l'exception eſtoit-elle ſi notoire, & pourquoy refuſe-il donc le titre? par humilité, dit Sponde: car quelques-vns peuuent refuſer modeſtement, ce que les autres receuront iuſtement. Ouy en choſes indifferentes, & deſquelles la bonté & mauuaiſtié depend de la ſeule intention & vſage des hommes: mais non en choſes iniuſtes & ambitieuſes d'elle-meſmes, & qui derogent à l'honneur de Ieſus Chriſt, & contreuiennent à la iuſtice & charité, ainſi que font le nom & l'effect d'Eueſque vniuerſel: car ſi c'eſt vn nom profane, de ſe dire, & vn effect impie de ſe porter ſeigneur de tout le monde, ainſi que luy-meſme accorde, cõbien a plus forte raiſon d'vſurper & entreprẽdre puiſſance & authorité ſur toute l'Egliſe? car autre choſe eſt & beaucoup moindre, & de moindre importance, le regime ciuil & ſeculier, que le regime ſpirituel. Si Antonin eſt reprins, pourquoy non Boniface troiſieſme? ſi ce nom d'Eueſque vniuerſel a eſté en l'Eueſque de Conſtantinople vn indice de l'Antechriſt prochain: pourquoy n'eſtimerons-nous que c'eſt vne treſ-claire marque du meſme Antechriſt en l'Eueſque Romain? Qui prendra toute la ſuite des propos de ce grand Docteur de l'Egliſe, n'y

trouuera

trouuera rien contraire à la primauté de son siege, dit Sponde. Or entendant telle primauté que quelques siecles passez ont veuë & voyét auiourd'huy, c'est à dire, ceste superiorité par laquelle vn domine sur les autres à sa poste, & par laquelle il s'attribue la cognoissance souueraine sur toutes causes Ecclesiastiques, soit à iuger & determiner de la doctrine, soit à faire loix & statuts & ordõner de la discipline, soit en fin à exercer la iurisdiction, ie le nie: les sentences que nous auons ia ici couchees, y contredisent, & ces suiuãtes. Pierre estoit vn membre principal au corps, Iean, Iaques, & André estoyent chefs des peuples particuliers. Toutesfois ils ont esté tous membres de l'Eglise, souz vn chef: mesme les Saincts deuant la Loy, les Saincts souz la Loy, les Saincts en la grace, tous sont constituez entre les membres, pour accomplir le corps du Seigneur. Nul n'a iamais voulu estre dit vniuersel. Gregoire en l'epistre 92. liure 4. Eulolius Eueſque d'Alexandrie, ayant escrit à Gregoire en ceste forme suiuante, Ce que vous m'auez commandé, il luy respond ainsi: Ie vous prie ostez moy ce mot de commandement, ie sçay qui ie suis, & qui vous estes en degré: Ie vous repute freres, en saincteté mes peres. Ie ne vous ay donc point commãdé, mais ie vous ay voulu aduertir, de ce qui me sembloit vtile. c'est en l'epist. 28. du 7. liu. Mais s'il n'auoit point d'interest, ou droict & puissance de s'opposer à l'ambition de Iean Eueſque de Constantinople, & à l'authorité & titre qu'il vouloit prendre d'Eueſque vniuersel: dequoy se mesloit-il en ceste

queſtion plus qu'vn autre? pourquoy faiſoit-il tout ſeul tant de l'empreſſé? pourquoy eſcrit-il auſſi en l'epiſtre enuoyee audit Iean, *Indignus ego, ad Eccleſiæ regimen adductus ſum?* Il eſt tout certain, reſpond Sponde, qu'il prend ceſte qualité, pour monſtrer ſon pouuoir en la reprimẽde qu'il luy faiſoit. Et nous reſpõdons audict Sponde, que du temps dudict Gregoire, la puiſſance qu'auoit l'Eueſque Romain, eſtoit ſeulement de reſiſter aux rebelles, toutesfois & quantes qu'on auoit meſtier de quelque remede extraordinaire: & ce pour aider les autres Eueſques, entant que la communion de l'Egliſe porte, que les membres s'empeſchent les vns pour les autres. On portoit ceſte reuerence au ſiege Romain, d'endurer qu'il corrigeaſt & reprimaſt les rebelles, qui ne ſe vouloyent point laiſſer reduire par les autres. Toutesfois c'eſtoit auec tel ſi: premierement, que nul Eueſque n'eſtoit empeſché en ſa iuriſdiction ordinaire. Secondement, qu'il n'y auoit nul preiudice pour les Synodes. Tiercement, s'ils exerçoyent la iuriſdiction, c'eſtoit ou que volontairement on ſe ſoumettoit à ſon iugemẽt: car perſonne n'y eſtoit contraint: ou que la cauſe luy eſtoit commiſe, ou par le commandement de l'Empereur, ou de tout vn Synode & Concile: bref, c'eſtoit vn iugement extraordinaire. Tout cecy ſe recueille des Epiſt. tant de Leõ epiſt. 83. 85. 89. que dudict Gregoire, liure 2. epiſt. 16. 37. 64. 68. & epiſtre derniere, & liure 7. epiſt. 64. Ie me haſte en ceſte matiere, parce que d'autres deuant moy, meſme celuy que Sponde entreprend de refuter, qui eſt Caluin, en

ſon 4. liure de l'Inſtitution Chreſtiẽne, l'ont traittee ſi profondement, ſi amplement, & auec tant de raiſons & teſmoignages de l'antiquité, que ie m'eſtonne où il a eu le ſens, de faire ceſte leuee de bouclier, de promettre le renuerſement dudict liure en ſa 3. partie, qu'il monſtre n'auoir iamais meſme leu tout entier : moins fondé les argumens amenez, & veu les paſſages citez. Par ce moyen, certes il eterniſe ſa memoire, ſi ſon liure eſt capable de telle duree, tant pour ſeruir d'exemple d'vn ſens reprouué & ſans iugement, (par vne iuſte punition de Dieu) que pour eſtre aux ſiecles preſens & ſuiuans, ſuiet de riſee & moquerie, ayant mis en prattique ce dire, *Parturiũt montes, naſcetur ridiculus mus*. Cecy ſe verra mieux par ce qui ſuit : En prenant, dit-il, l'vniuerſalité pour vne choſe qui comprend pluſieurs parties inferieures, & deſquelles elle eſt compoſee: Il eſt du tout indubitable, que l'Eueſque de Rome a eſté de toute ancienneté recognu pour vniuerſel, & pour auoir le ſoin general de toute l'Egliſe. C'eſt vne concluſion ſans premiſſes, ſans preuues, ſans teſmoignages. Nous diſons donc quant à nous, & auec verité, le contraire. Que ſi du temps de Leon & de Gregoire, les Papes ſe ſont donné quelque puiſſance ſur les autres Eueſques, cela n'eſtoit auparauant. Auguſtin epiſt. 162. & encore n'ont-ils exercé ceſte authorité qu'en correctiõs, ſeulement enuers ceux qui auoyent failli, & eſtoyent indomptez, & ceux de leur temps à qui il a ſemblé bon la leur ont accordee: & il appert auſſi que pluſieurs y ont repugné licitement, & ont

contredit ſans reprehenſion : voyez l'epiſtre 85. de Leon. Pluſieurs exemples en ont eſté auſſi produits cy deſſus, & les Canons des quatre principaux & œcumeniques Conciles, qui ſont du tout contraires à ceſte dominatiõ vniuerſelle. Paſſons à ce qui ſuit, eſpluchõs s'il y a de la raiſon, encore que l'Egliſe ait ſes mẽbres diſtinctement ſeparez auec leurs ,ppres functiõs, qu'elle en a neãtmoins par neceſſité vn principal & commun à tous, qui eſt le chef, ſans lequel ce corps myſtique de noſtre Seigneur ſeroit vn horrible & miſerable monſtre, ou bien vne vraye Babylone pleine de confuſion & de trouble. Nous accordons toute ceſte propoſition, eſtant choſe treſ-certaine, que là où il n'y a point d'ordre, la confuſion y regne : que tout ordre giſt en diſpoſition, qui preſuppoſe quelqu'vn qui diſpoſe & conduiſe, & par conſequent qui ſoit ſuperieur: que toute multitude qui eſt mere de ſchiſme & diuiſion & trouble, ſelon S. Chryſoſtome *in opere imperfecto in Matth. hom.* 1. doit auoir quelqu'vn par deſſus, pour la tenir vnie & en rang: que tout corps eſt imparfait, inutile, mort, & difforme, ſans teſte. Mais nous diſons, que le chef vniuerſel de l'Egliſe, commun à toutes ſes parties & membres, n'eſt le Pontife de Rome, quand meſme il ſeroit Eueſque, mais Ieſus Chriſt ſeul, veu que ce nom & le ſens d'iceluy n'eſt donné à autre en toute l'Eſcriture. Luy-meſme, Iean 15. verſ. 4. 5. s'appelle ſeul le ſep, & tous les autres, ſarmẽs. S. Pierre l'appelle ſeul auſſi ἀρχηγὸν τῆς ζωῆς, Prince de vie, Act. 3. ver. 15. Et l'Apoſtre aux Heb. τῆς πίστεως ἀρχηγὸν καὶ τελειωτὴν, Prince & conſomma-

teur de la foy. L'Apoſtre ſainct Pierre qui l'auoit nõmé prince de vie, luy baille auſſi à luy ſeul principauté ſur tous les Eueſques & Paſteurs de l'Egliſe, en diſant, qu'il eſt ἀρχηγὸς μὲν prince des Paſteurs, 1.Pier.5.verſ.4. S'il eſt prince des principaux membres de l'Egliſe, il eſt prince des autres qui ſont moindres, c'eſt à dire donc, de toute l'Egliſe. Ce qui ſe recueille encore, quãd par le meſme il eſt appellé Eueſque & gardien de nos ames, 1.Pier.2.v.25. Sainct Paul l'honore de ce titre de chef en pluſieurs paſſages, Epheſ.20.21.22. & 5.verſ.23. Coloſſ.1.verſ.18. où auſſi il eſt appellé *commencement & premier-né des morts* (ὃς ἐστὶν ἀρχὴ πρωτότοκος ἐκ τῶν νεκρῶν) à fin qu'il tienne le premier lieu en toutes choſes, & ne donne ces noms *à autre: auſſi maintenons-nous que la propre & vraye* ſignification & les vrais effects de chef de l'Egliſe, ne conuient à autre qu'à Ieſus-Chriſt, qui ſeul eſt le Sauueur d'icelle, Eph.5.Act.4. & ſeul la rẽplit de ſon Eſprit, & l'enrichit de ſes dons, Eph.4. Iean 14. & 16. & que pour le miniſtere meſme de l'Egliſe, nul ne peut eſtre chef vniuerſel: car meſme pour l'inſtruction de la Iudee, Ieſus Chriſt outre les xij. Apoſtres, a employé 70. diſciples, & pour appeller les Gentils, beaucoup d'Euangeliſtes ſortis de Ieruſalem, ont eſté adioints aux ſuſdits Apoſtres. Dire maintenant que le Pape eſt chef miniſterial des miniſtres, Paſteurs & Eueſques: outre que cela eſt contraire aux pretenſions de ceſt Antechriſt, tel ordre ne ſe trouuera auoir iamais eſté eſtabli par Ieſus Chriſt, ny prattiqué par l'Egliſe primitiue & ancienne. dont i'infere,

que le Papat eſt vne charge impie, injuſte, & reſeruee pour le ſeul Antechriſt: & afferme en outre, que ceux qui l'exercent, & l'ont occupee iadis, s'y ſont intrus tyranniquement, & ſans vocation legitime. Non, dit Sponde: car c'eſt ſelon la premiere reigle que Ieſus Chriſt nous en a donné en la perſonne du prince des Apoſtres, comme l'appelle toute l'antiquité. Ie demande, où eſt ceſte reigle de Ieſus Chriſt? où eſt le commandement à S. Pierre, de commander & preſider ſur les autres? où eſt le commandement du meſme aux autres, d'obeir & ſe ſouſmettre? Celuy qui s'appelle συμπρεσβύτερος, c'eſt à dire, non ſeulement compagnon & collegue des autres Apoſtres, mais des moindres & plus ſimples Eueſques & Preſtres, ſe recognoiſt-il Prince? a-il eſté pour tel recognu des autres? S. Paul luy euſt-il reſiſté en face comme il a fait? Galates 2. verſ. 11. Ne preſideroit-il point en toutes leurs aſſemblees? ce qu'il ne fait, Act. 15. n'enuoyeroit-il point les autres? mais il eſt enuoyé, Act. 8. verſ. 14. Si l'enuoy ne monſtre ſuperiorité, au moins declare-il eſgalité de ceux qui enuoyent, & de celuy qui eſt enuoyé: car iamais l'inferieur ne mandera le ſuperieur. Et les lettres du Concile de Ieruſalem, ne s'eſcriuent au nom de Pierre, mais de toute l'Egliſe: & S. Pierre a eſté contraint de rendre raiſon aux freres, de ſon entree vers Corneille, Act. 11. Bref, Ieſus Chriſt ne dit point, que les rebelles ſoyent appellez deuant ſainct Pierre, ou vn de ſes ſucceſſeurs, notamment de celuy qui ſera à Rome, mais à l'Egliſe, & à toute la compagnie des Anciens & Pre-

ſtres qui la repreſentét, & qui ont vocation pour veiller ſur les ſcandales. Ce qui eſt dit que ſainct Pierre en tous les lieux de l'Eſcriture eſt nommé le premier, excepté aux Galates, chapitre deuxieſme verſet 9. procede d'ignorance: & de cela peut-on iuger, combien diligemment l'autheur du liure auquel nous reſpondons, auoit fueilleté les Eſcritures, qu'on le doiue eſtimer vn ſecond Auguſtin. En l'epiſtre premiere aux Corinthiens ſainct Paul ſe nomme, & nomme auſſi Apollos pluſtoſt que ſainct Pierre, 1. Corinth. 3. verſ. 22. & en general ailleurs, tous les Apoſtres & freres du Seigneur, ſont preferez en ordre audict ſainct Pierre. Ceſt argument eſt ſi foible, qu'il eſt indigne de reſponſe: car ſi le premier nommé és Eſcritures & au catalogue des ſaincts eſt le ſuperieur, le maiſtre & ſeigneur, le dernier nommé ſera le ſeruiteur, le plus abiet & le moindre. Or ſi cela eſt vray, & ſainct Pierre, & Ieſus Chriſt tiendront le dernier rang en l'Egliſe: car Ieſus Chriſt meſme eſt poſtpoſé à ſainct Pierre, 1. Corinth. 1. verſ. 12. voire Dieu eſt mis le dernier par ſainct Luc en la genealogie de Ieſus Chriſt, Luc 3. Parquoy qui a monſtré ces inepties, les a aſſez refutees. *Ordo non eſt attendus, vbi mens Scripturæ & Dei loquentis per eam certa reperitur.* Mais, peut eſtre, noſtre Aduocat d'vne cauſe perduë, eſt meilleur politique & hõme d'eſtat que Theologien, ou Iuriſconſulte, aumoins vouloit-il qu'on l'en eſtimaſt tel de ſon viuãt: à ces fins, & pour auoir ceſte eſtime croy-ie qu'il fait bouclier de ceſte raiſon, diſant, que la maiſon de Dieu doit eſtre conduite par le plus

ancien, le plus noble, & le plus asseuré gouuernement qui soit au monde, à sçauoir la Monarchie, quelque chose que vous ayez voulu introduire par vostre Aristocratique forme d'Eglise. Ie me seruiray ici de ce qui a esté bien dit par quelqu'vn de nostre temps, assauoir Bodin, au liure 2. de sa Republique, qu'il y a difference entre l'estat & le gouuernement dudict estat: car l'estat peut estre en monarchie, & sera gouuerné populairement, ou aristocritiquement, &c. Parquoy nous accordons, que la forme & l'estat de l'Eglise est monarchique, & que la souueraine puissance est entre les mains d'vn seul, mais ce n'est du Pape, ou aucun des Euesques, ou des hommes simplement hommes: ains de Iesus Christ, vray Dieu & vray homme en vne mesme personne, qui preside en ceste Eglise comme seul monarque: qui ayant receu de son Pere ce Royaume, le conduit & gouuerne par son Esprit interieurement. Et son authorité & puissance est telle, & si souueraine, qu'il est ἀνυπεύθυνος, c'est à dire, n'est suiet de rendre raison, car il a tout pouuoir & au ciel & en la terre, Psal. 2. & Psal. 110. Matth. 11. & 28. Iean 17. Eph. 1. & 4. Col. 1. & 2. Philip. 2. Apoc. 1. & 5. & quant au gouuernement de l'Eglise, il est double: l'vn interieur, qui s'exerce immediatement par Iesus Christ, comme nous auons touché: l'autre, exterieur, qui s'exerce mediatement, & auquel il faut considerer deux choses. Premierement la puissance ou droict de gouuerner souz Iesus Christ, chef & seul Monarque, suiuant les loix qu'il en a baillees en sa parole, ausquelles il veut que tous

soyent subiects. Secondement, l'excecution de ceste puissance. Le premier poinct & la premiere partie du gouuernement est democratique, c'est à dire, Iesus Christ a baillé ses loix & sa parole à toute son Eglise, pour en estre la gardienne & la colomne: & ceste subalterne, & inferieure puissance & authorité luy a esté donnee par son Espoux, duquel elle la tient par emprunt & par souffrance. Pour l'execution, qui regarde ou la iurisdiction spirituelle, & qui touche seulement les consciences, la remission, ou retention des pechez, l'instruction en la pieté & bonnes mœurs, &c. ou la iurisdiction externe qui a ces parties 1. l'ordination des Euesques & vocation és autres charges. 2. les admonitions & censures publiques, qui comprenent excommunication ou reception. 3. l'audition des appelations. 4. la conuocation des Synodes. 5. la constitution des loix politiques, à fin que tout se face decemment & par ordre en l'Eglise. 6. l'exposition & declaration des dogmes & articles de foy, contre les heresies & heretiques: Nous disons que ces choses se font aristocratiquement, par Consistoires, Colloques, Synodes, & Conciles, en aduertissant le peuple de ce en quoy il a interest & qui luy touche, pour auoir son consentement tacite, ou entendre son opposition & la vuider. Les autres choses s'exercent monarchiquement, car vn Pasteur seul, a la mesme puissance & droict de prescher l'Euangile, qu'auront cent mille Pasteurs: & plusieurs ensemble ne doiuent parler, 1. Cor. 14. & ne montent en chaire. Vn seul pasteur de soy, sans assistance d'autres n'y aduis d'iceux, peut annoncer

aux vrais repentans qui auront la foy, la remiſſion des pechez, & en general & en particulier à vn chacun: & le fidele s'en doit autant aſſeurer, que ſi dix mille parloyent, & luy rendoyent ce teſmoignage. En fin vn ſeul appellé deuëment, peut adminiſtrer les Sacremens: ce qu'il ne fait cõme vn du Conſiſtoire & chef de ceſte aſſẽblee & Senat de l'Egliſe, mais ayant ceſte vocation ſpeciale & particuliere. C'eſt noſtre doctrine touchãt la forme & gouuernement de l'Egliſe, qui n'eſt nouueau & controuué ou introduit par nous: ains ceſte forme ariſtocratique & democratique, a eſté receuë en la forme & ès choſes que nous auõs dites, dés qu'il y a eu Egliſe au monde. Cyprian eſt pour nous au 1. liu. de ſes Epiſtres en la 4. alleguãt le chap. 8. du Leuit. ver. 2. 3. 4. 5. &c. & le 20. des Nomb. quãd il parle de l'ordination des Preſtres & Diacres. Pourquoy ſi ſouuent eſt-il parlé des Anciens du peuple en l'Egliſe d'Iſraël, lors qu'il s'agiſſoit ou des mariages, Ruth. 4. verſ. 2. 9. & 11. ou d'autres affaires Eccleſiaſtiques? n'eſt-il pas parlé des ariſtocrates & Senateurs de l'Egliſe en Nehem. chap. 8. verſ. 5. 8. 10? Et quãd il a eſté queſtiõ de publier & celebrer la feſte des Tabernacles, les Princes des familles de tout le peuple, les Sacrificateurs & Leuites ne s'aſſẽblent-ils point vers Eſdras, pour en prendre la reſolution ſelon la loy de Dieu? Nehem. 8. verſ. 14. que dit-il auſſi pour la publication du iuſne, Ioel 1. verſ. 13. 14? Vous ſacrificateurs ceignez-vous, & vous plaignes, ſanctifiez le iuſne, appelez la multitude, aſſẽblez les Anciens, & tous les habitãs de la terre, &c. Touchant l'excommunication, elle n'a eſté excer-

cee à l'appetit d'vn, mais par l'aduis & iugemẽt des Sacrificateurs, Anciens du peuple & Scribes, Iean 9. verſ. 22. I'ay deſia muni & fortifié le gouuernement ariſtocratique de l'Egliſe, par paſſages du nouueau Teſtament: comme quand Ieſus Chriſt commande, que les rebelles aux admonitions particulieres, ſoyent deferez à l'Egliſe, Matth. 18. & exẽples de la primitiue Egliſe. Et encore peut-on voir ce que ſainct Paul eſcrit aux Theſſ. en la 2. cha. 3. du droict qu'ils auoyent de marquer & excommunier les deſobeiſſans & contumax. Et aux Cor. 1. Cor. 5. touchant l'excommunication de l'inceſtueux. Sainct Auguſtin parlant de la diſcipline d'icelle, declare aſſez, que de ſon tempselle n'eſtoit en la main d'vn ſeul, ains de pluſieurs faiſans vn corps. *lib. de fide & operibus cap. 5. quum eis per quos Eccleſia regitur, adeſt ſalua pace poteſtas diſciplinæ, aduerſus improbos aut nefarios exercendæ, tunc ne ſocordia ſegnitiáque dormiamus.* Quand ceux qui conduiſent l'Egliſe peuuent ſans trouble exercer la diſcipline contre les meſchans & peruers, alors ne ſoyõs point pareſſeux ne laſches. Sainct Hieroſme auſſi nous enſeigne, que c'eſt l'Egliſe qui a receu les clefs, & puiſſãce de lier & deſlier: l'Egliſe, di-ie, toute, à ſçauoir, ceux qui ſont tellement en la maiſon de Dieu, qu'ils ſont auſſi la meſme maiſon d'iceluy. *Puto me non temerè dicere, alios ita eſſe in domo Dei, vt etiam ipſi ſint domus eadem Dei, quæ domus etiam claues accepit, ac poteſtatem ſoluendi ac ligandi, cauſ. 24. quæſtion. 15. Canone omnibus.* Ceſte puiſſance s'eſt exercee touſiours ariſtrocratiquement: car encore qu'il y euſt des Archeueſques & Patriarches, tou-

BIBLIOTHEQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

tesfois ils n'estoyent que chefs & conducteurs de ce Senat: & de faict d'où est venu le different entre Pierre Euesque d'Alexandrie, & Meletius vn des Euesques d'Egypte? Et le schisme que le dernier a fait, que sur la deliberation qu'il faloit prendre, touchant les Prestres qui estoyent tombez en idolatrie par infirmité, & pour crainte? car cestui-ci estoit d'vn aduis, beaucoup d'autres, & Pierre d'vn autre. Si l'administration & cõduite de l'Eglise eust esté monarchique, qu'estoit-il besoin d'entrer en ce debat? pourquoy est-ce que ceux qui auoyent failli, ne s'adressent au seul Pierre? ains s'en vont à tous les confesseurs & martyrs qui estoyent en prison? Si on replique, que c'est vne actiõ extraordinaire, & vne prerogatiue deferee à cause du martyre: Ie di que de là il s'ensuit, qu'vn seul n'auoit la puissance exclusiuement: car Pierre qui estoit l'Archeuesque, estoit aussi bien martyr. Ie sçay bien qu'il ne se range point à la pluralité des voix, car son aduis ne fust suiui de la plus part: mais aussi ne fait-il point valoir son authorité & singuliere puissance à administrer l'Eglise, sur ceux à qui il auoit droict de commander, si tel eust esté l'ordre que Sponde pretẽd. *Epiph. hæres. 68. de secta Meleti. fol.* 319. sans doute le gouuernement de l'Eglise a esté touſiours tel que nous auons dit. Ce ne sont point de passages tronquez ou extorquez que nous employons des Anciens, ils en sont tous pleins: entre autres, nous auons sainct Cyprian, qui ne chante autre chose à ceux qui ont des oreilles pour l'ouïr. En ses œuures se lit l'epistre que les Prestres & Diacres de Rome luy escriuent, où sont ces mots;

Nobis in tam ingenti negotio placet, quod & tu ipse tractasti prius, Ecclesiæ pacem sustinendam, deinde sic collatione consiliorum cum Episcopis, Presbyteris, Diaconis, Confessoribus pariter astantibus, laicis, facta lapsorum tractare ratione, &c. Apres ce sainct Martyr, nous auons sainct Augustin, au traitté des 50. homelies, en la cinquantiesme, où il parle en ceste sorte: Donques que l'homme se iuge soy-mesme, & quand il aura prononcé sentence de medecine tres-seuere contre soy, qu'il s'en viene aux prelats de l'Eglise, par lesquels les clefs luy seront administrees en l'Eglise. Ce qui suit tout quãd & quand, ne discorde pas, faisant mention d'vn seul Prelat. *Si hoc expedire vtilitati Ecclesiæ videtur Antististi, in notitia multorum, vel etiam totius plebis agere pœnitentiam non recuset.* Car il regarde à celuy qui parloit & portoit la parole au nom de tous, & les representoit, dont il a esté adiousté ensuiuant: *Plerique boni Christiani propterea tacent & sufferunt aliorum peccata, quia documentis sæpe deseruntur, & ea quæ ipsi sciunt, iudicibus Ecclesiasticis probare non possunt.* Ces paroles nous enseignent, que la conduite de toute l'Eglise, n'a esté en la puissance de l'Eueſque de Rome: Item, que l'administration de l'Eglise a esté aristocratique, c'est à dire, exercee par quelques vns de l'Eglise, des plus gens de bien, comme par les Prestres & Diacres: ce qui est encore plus clair du mesme sainct Augustin, au mesme lieu: Donques, dit-il, que l'homme change ses mœurs en mieux, & quasi commẽçant d'estre bon enfant, ayant gardé l'ordre des membres maternel, il reçoiue par ceux qui sont commis sur les choses

ſacrees: la façon comme il pourra ſatisfaire (à ſçauoir, à l'Egliſe) & en fin la cõcluſion de ſon homelie declare, quelle a eſté ſon intention. *Certiores ſunt claues Eccleſiæ, quàm corda regia: quibus claubus quodcunque in terra ſoluitur, etiam in cœlo ſolutum eſſe promittitur: & multò eſt honeſtior humilitas, qua ſe quiſque humiliat Eccleſiæ Dei.* Il ne dit pas qu'il ſe faille humilier à vn ſeul Pape, mais à l'Egliſe. Nous n'auõs pas ſeulement ces authoritez, mais des raiſons inuincibles, & telles qui s'enſuiuent. Si l'Egliſe eſt adminiſtree ſouuerainemẽt par les Conciles, il s'enſuit que ſon adminiſtratiõ eſt ariſtocratique, en ce qui touche la iuriſdiction exterieure: or l'Egliſe eſt gouuernee & conduite ſouuerainement par les Conciles, & non par les Papes, qui ont eſté declarez inferieurs & en vn rãg plus bas que celuy deſdits Cõciles. qu'on face maintenir la cõcluſion, car qui doutera que les Cõciles ne ſont la fleur & l'abbregé de l'Egliſe, & l'aſſẽblee des plus excellẽs és dõs & graces ſpirituelles? perſonne auſſi ne peut iuſtement ignorer, la determination des Conciles de Conſtãce en la ſeſſiõ 4. & 5. & de Baſle en la ſeſſion 2. touchant ce ſuiet, que ie mettray icy tout au long. *Ipſa Synodus in ſpiritu ſancto cõgregrata, legitimè generale Conciliũ faciens, Eccleſiam Catholicam militantem repræſentans, poteſtatem à Chriſto immediatè habet, cui quilibet cuiuſcunque ſtatus vel dignitatis, vel ſi Papalis exiſtat obedire tenetur. In his quæ pertinent ad fidem, & extirpationem dicti ſchiſmatis, & reformationem generalem Eccleſiæ Dei in capite & membris, &c. Item, declarat quòd quicunque cuiuſcunque conditionis, ſtatus, dignitatis, etiam Papalis, præceptis huius*

sacræ Synodi, & cuiuscunque Concilij generalis legitimè congregati, obedire contumaciter contempserit, debitè puniatur, &c. Sponde se souuenoit-il de ces Conciles, quand il batissoit son liure? qui ne doiuent estre suspects d'auoir esté ennemis des Papes: car pour les soustenir, ils y ont fait brusler ceux qui commençoyent à esclairer parmi ces tenebres de l'Antechrist, & qui osoyent ouurir la bouche pour se plaindre de sa tyrannie, & male-uersation. Ou pourquoy, dit-il, qu'on n'auoit encore ouï parler deuant nous, depuis la fondation du monde de forme aristocratique? ou il faut qu'il ne craigne point de dire tout haut, que ces Conciles ont esté schismatiques, & qu'il les face hardiment compagnons (aussi bien qu'il nous fait) des Arriens: lesquels s'ils ont esté exẽpts d'Arrianisme, ne peuuent estre censez à bon droit entre les heretiques: ou qu'on enuelope S. Hierosme en la mesme faute d'autant qu'il maintient, que ce n'est point de droict diuin, mais seulement par coustume & ordonnance humaine, & pour crainte du schisme, que de plusieurs prestres, vn a esté creé Eueſque. *Hierony. in Tit. cap. 1. & in Epistolâ ad Euagrium.* Et de faict, Epiphanius escriuant cõtre Arrius hæres. 75. est contraint d'accorder la verité, & dire qu'il estoit besoin de Prestres & Diacres, & que par ces deux charges les choses Ecclesiastiques peuuent estre parfaites, & où quelqu'vn n'a esté trouué digne d'estre Eueſque, le lieu est demeuré sans Eueſque: & où plusieurs n'ont esté trouuez suffisans, pour estre constituez prestres, on s'est contenté d'ordonner & establir en ce lieu-là vn seul Eueſque. Le mesme

Epiphanius n'eſcrit-il pas en l'hereſie des Meletiens qui eſt la 68. qu'Alexandrie n'auoit point iamais eu deux Eueſques, cõme les autres villes: qui confirme que ce n'eſtoit vne choſe receuë entre toutes les Egliſes, d'auoir vn qui euſt commandement, authorité, puiſſance, & dignité ſur les autres Paſteurs d'vn meſme lieu, & que ces villes n'eſtoyent pourtant eſtimees ny heretiques, ny ſchimatiques. Mais accordons qu'il ſoit neceſſaire, & que telle ſoit l'ordonnance de Dieu, qu'il y ait en vne multitude de preſtres, trauaillans en la parole en vne meſme ville, vn qui ſoit creé Eueſque, s'enſuit-il pourtant, qu'vn ſeul doiue & puiſſe eſtre le Prince de tous les Eueſques du monde? Mais ie croy que le Pape ne ſe contente pas meſme de ce nom, ny de ceſte dignité: car s'il n'exerçoit que principauté, & ſi ſainct Pierre n'a eſté que Prince des Apoſtres, (qui eſt le titre que quelques Anciens luy ont donné) par raiſon la forme de l'Egliſe ſeroit & a eſté meſme du temps des Apoſtres ariſtocratique, ou democratique: car Principauté, dit Bodin (& le prouue tref-bien au liu. 2. de ſa repub. chap. 1.) n'eſt autre choſe que l'eſtat populaire ou ariſtocratique qui a vn chef qui cõmande à tous en particulier, & n'eſt que premier en nom collectif: car le mot de *Princeps*, ne ſignifie autre choſe, que le premier, parlant proprement: mais ceſt arrogant ſe veut mettre en la place de Ieſus Chriſt, & ſe donne les meſmes titres d'icelui, lequel l'Apoſtre aux Coloſſ. enſeigne, tenir ſeul la primauté en toutes choſes, ἐν πᾶσιν πρωτεύων. auſſi fait-il parler ceſte aſſemblee tenue à Florence 1439. *Definimus Romanum Pontificem*

tificem in vniuersum orbem tenere primatum, totiúsque Ecclesiæ caput, & omnium Christianorum patrem, & ipsi in beato Petro pascendi, regẽdi & gubernandi vniuersalem Ecclesiam, à Domino nostro Iesu Christo plenam potestatem traditam esse. Le 3. Concile de Carthage, ca. 26. n'a point voulu que l'Eueſque du premier ſiege, s'appellaſt prince des preſtres, & ſouuerain Preſtre: & il dit qu'il a primauté ſur tout le monde, & qu'il eſt chef de toute l'Egliſe, & qu'il a pleine & ſouueraine puiſſance de gouuerner l'Egliſe vniuerſelle. C'eſt paſſer les bornes dudict Cõcile de Carthage, auquel ſans doute S. Auguſt. a aſſiſté. Ce canon ne parle point à l'Eueſque de Rome, ains aux primats ou Patriarches, reſpõd Sponde. Et n'eſtoit-il pas vn des quatre Patriarches? n'eſtoit-il pas vn des Eueſques des premiers ſieges? qu'on liſe le Canon 6. du Concile de Nicee, & le Canon 4. & 16. du concile de Chalcedoine, où au premier il eſt eſgalé aux Eueſques d'Alexandrie & Antioche, & ſeulement appellé Eueſque, & au dernier il eſt nommé Archeueſque. Or ledict Concile de Carthage parle à tous les Patriarches & Eueſques du premier ſiege, ſans reſtriction. Et n'eſt-il pas certain que, *Dicta in vna lege, extenduntur ad omnes res, casus, & personas, in quibus eadem ratio reperitur?* Qu'eſt-cecy que vouloir creuer les yeux aux hommes, & leur vouloir perſuader qu'ils n'ont point apprins leur alphabet? dire que ce Canon, & le ſuiuant qui eſt attribué à Pelage en la diſt. 99. ne s'adreſſent point à l'Eueſque de Rome? nenny, s'il n'y eſt exprimé, & dans le texte & au titre en lettre noire & en lettre rouge. *Vniuersalis nec etiam Ro-*

manus Pontifex appelletur, nec etiam Romanus Pontifex vniuerſalis eſt appellandus. Il ne peut eſtre dit Souuerain & Monarque, qu'il ne ſoit vniuerſel: car la premiere & ſouueraine cauſe eſt touſiours vniuerſelle, tant aux cauſes ſubalternes & inferieures, qu'à leurs effects. Souuerain, eſt ce qui comprend en effect & vertu tous les inferieurs: c'eſt pourquoi ſainct Gregoire a eſcrit en l'epiſt. 188. liure 6. ſi quelqu'vn eſt nommé Eueſque vniuerſel, toute l'Egliſe tresbuche ſi celuy-là chet. Et quelle raiſon y a-il de dire, que Pelage & Gregoire deteſtent le nom d'vniuerſel pour ceſte raiſon, à ſçauoir, que ce nom ſemble pancher vers l'vnité? que ſi vn Eueſque eſtoit appellé vniuerſel, il ſembleroit qu'il n'y en euſt qu'vn. Que Sponde rougiſſe de parler ſans loy & ſans teſmoignage, & de vouloir deuiner des motifs & intentions de ces Peres contre leurs paroles, & contre ce qu'ils en diſent expreſſément: car s'il n'y auoit que crainte en ce titre d'vniuerſel d'eſtre eſtimé ſeul: pourquoy diroyent-ils que de faict & realement par iceluy, & prins en ſon vray ſens & propre, l'honneur des freres eſt amoindri, & non ſeulement l'honneur, mais leur puiſſance? *Meus honor eſt, fratrum meorum ſolidus vigor. can. Ecce. diſt. 99.* Mon honneur eſt, que l'eſtat de mes freres ſe maintiene en ſa vigueur: ſi voſtre ſainctеté m'appelle Pape vniuerſel, c'eſt confeſſer que vous n'eſtes point en voſtre reſſort, ce que vous m'attribuez par tout. *Si vniuerſalem Papam veſtra ſanctitas dicit, negat ſe hoc eſſe quod me fatetur vniuerſum.* Voyez-vous, s'eſcrie Sponde, ſi vniuerſel, n'eſt prins pour ſeul & vnique Eueſque, ſans ſuperieur

ny inferieur? I'ay desia refuté ceste exposition, à sçauoir, que le nom de Patriarche vniuersel, n'oste le nom & effect d'Euesque, mais seulement de Patriarche, c'est à dire, non de la charge du trauail, de la peine de prestre ou simple Euesque, mais de la superiorité & preeminence qu'il auoit sur les autres prestres: car il n'y peut auoir deux ou plusieurs souuerains. Il ne dit donc pas qu'il luy oste le nom ou effect de Prestre en s'appellant ou endurant que les autres l'appellent vniuersel : qui est ce que Sponde entend & veut dire. A quoy il suffit d'opposer, ce que le mesme Gregoire en escrit en l'epistre 69. du liu. 7. à Eusebe Euesque de Thessalonique, où il expose le mot d'vniuersel en ces termes: Nul n'a voulu estre ainsi nõmé, nul ne s'est raui ce nom temeraire, de peur qu'il ne fust aduis qu'il despoüillast ses freres de leur honneur, en se colloquant en degré superieur. Le Canon de Pelage (s'il est à luy : car il y en a beaucoup de supposez és decrets de Gratiã) en la dist. 110. qui cõmence *Quoniam*, ne fait rien à propos, & tout ce qu'on en peut tirer, c'est que le Pape de Rome estoit Patriarche, suiuant le Canon du concile de Nicee, selon que Ruffin le rend au 10. liure de son histoire. *Suburbicanarum Ecclesiarum sollicitudinem gerebat, id est, curabat Ecclesias vicinas & suburbicanas.* Il faloit donc prouuer, non ce que doiuent faire les Metropolitains & Archeuesques enuers leurs Primats ou Patriarches, pour exercer leur charge legitimement, mais les autres Patriarches enuers l'Euesque de Rome, comme dependans d'iceluy, & le recognoissans par dessus. Et quel signe de superiorité est-ce

prendre vn manteau & exposer sa foy? tout cela ne nous monstre que moyen d'entretenir consentement en doctrine & discipline, & le declarer & en auoir quelques marques externes. Quand sainct Gregoire aussi a escrit sur le 5. Psalme penitential, que l'Eglise Romaine est chef de toutes les Eglises, *Domina gentium*, maistresse des gens: il ne veut dire autre chose, sinon qu'elle est mere de la foy, l'ayant publiee en plusieurs lieux, sinon par predication, au moins par exemple & renomee: si elle est appellee dame, c'est eu regard à la domination politique, ayant tenu la monarchie, durant les consuls & les Empereurs, qui ont eu leur domicile & siege en icelle fort long temps, dont est aduenu qu'elle a tenu le premier rang entre les Patriarchats, & a esté estimee & declaree le premier siege, & l'Eueſque d'icelle est appellé par Iustinian nouuell. 131. le premier de tous les Prestres. πρῶτον πάντων τῶν ἱερέων. Anaclet Pape prononce que, *in capite Prouinciarum, vbi dudum Primates erant, leges seculi ac prima iudiciaria potestas, ipsis quoque in ciuitatibus vel locis, nostros Patriarchas vel primates qui vnam formam tenent, leges diuinæ & Ecclesiasticæ poni & esse iusserunt: ad quos Episcopi si necesse fuerit confugerent, eósque appellarent, & ipsi nomine primatus frueretur. distin. 99. can. Prouinciæ.* Il n'y a autre raison pourquoy Constantinople est appellee la nouuelle Rome. Et pourquoy le concile de Chalcedoine au can. 16. l'a preferé à Antioche & Alexandrie, quoy que Leon s'y oppose par ses legats? voicy les mots du Concile: *Sedi senioris Romæ propter imperium ciuitatis illius, patres consequenter priui-*

legia reddiderũt, eadem intentione permoti, cẽtum quinquaginta Deo amantissimi Episcopi, æqua sedi nouæ Romæ priuilegia tribuerunt, rationabiliter iudicantes imperio & senatu vrbem ornatam, æquis senioris Romæ priuilegijs frui, in Ecclesiasticis sicut illa habet maiestatem habere negotijs, & secundam post illa existere. Nous auons rabatu la premiere replique de nostre aduersaire, sur ce dire de sainct Gregoire, que quiconque se dit Eueſque vniuersel, est precurseur de l'Antechrist. Il en a vn autre, respondant à ce que nous disons & accordõs, que l'Eueſque de Rome a esté recognu touſiours pour l'Eueſque du premier siege. Nous ostons ce touſiours, car au Concile de Nicee, il n'est faite aucune mention de l'Eueſque du premier siege: lequel esgale pluſtoſt à l'Eueſque Romain & à son Egliſe en toutes choſes, ie di meſme en ordre, tous les Metropolitains & Patriarches, & ne luy baille rien d'auantage, comme ces petis mots (τὸτο ἢ ἤθ. *hoc idem moris est, vel parilis mos est, & ὁμοίως similiter*) qui se liſent au Can. 6. le declarent: & s'il faloit faire iugement par l'ordre des mots, l'Eueſque Romain seroit le second: Toutesfois ce n'a esté l'intention de ce S. Concile, de definir quel Patriarche iroit deuant & quel ſuiuroit. Le premier de Conſtantinople a fait cela, au Can. 5. où il met au premier rang l'Eueſque de Rome, & au 2. celuy de Cõſtantinople. Ceſte ordonnance a esté depuis confirmee au premier concile de Chalcedoine, chap. 16. La principale raiſon pourquoy on auoit donné le premier lieu à Rome, & le 2. à Conſtantinople eſtoit, d'autant que celle-là auoit esté le chef de l'Empire, & que ceſte-

ci l'eſtoit adonc: car on a voulu conformer l'ordre de l'Egliſe & regime ſpirituel, ou à la police temporelle diſt. 80.can. 1. *Vrbes & loca. & diſtin. 99. Can. Prouinciæ*, ou à l'ordre des ſynagogues des Payens: car les Patriarches ont eſté ordonnez aux villes, leſquelles auoyent eu deuant la Chreſtienté les principaux preſtres, ainſi que nous auons monſtré cy deuant du Maiſtre des Sentences, & qu'il eſt en la diſtin. 80. can. *In illis ciuitatibus*. Mais ne debatons point d'auantage de ce mot touſiours, ains qu'on gagne cela ſur nous, que l'Eueſque Romain a eſté vn des principaux. Et puis qu'ils le deſirent le premier en rang & ſeance, à cauſe tant de l'ãcieneté & nobleſſe de la ville, que pour la dignité de l'Egliſe: mais nous ne voulons admettre, qu'il ait eu ſuperiorité ſur tous. Nous diſtinguons donques entre l'ordre, ſeance, & rang, & le pouuoir ou degré & ſuperiorité. C'eſt le texte & la gloſe tout enſemble de noſtre dire, fondé ſur la verité de l'hiſtoire, recueillie tant des propres canons des Papes, que des Conciles anciens. Sponde replique, Si le mot de paiſtre les brebis du Seigneur ne leur ſignifie autre choſe, que preſcher & bailler les Sacremens, que deuiendront donques les glaiues ſpirituels des excommunications, & tout le reſte du pouuoir Eccleſiaſtique? Il veut dire que celuy qui eſt paſteur d'vn troupeau, a pouuoir ſur iceluy: Nous laiſſerons paſſer ces mots. Or l'Eueſque de Rome eſt Paſteur de toute l'Egliſe, nous nions fort & ferme qu'ainſi ſoit. Il le veut prouuer, parce qu'encore qu'il ne preſche ou n'adminiſtre les Sacremens, & que les anciens Eueſques de Ro-

me l'ayent fait seulement à Rome : Toutesfois ceux de ce temps manient les glaiues spirituels des excommunications, & exercent le reste du pouuoir Ecclesiastique, & pour ce regard font deuoir de Pasteurs. Il me semble qu'il veut dire ce que i'apporte : Il est vray qu'il parle si obscurément, que luy, qui nous demande glose, auroit besoin d'vn bon truchement, pour exposer ses conceptions, ou que son esprit fust entré en quelqu'vn de ses Mecenats, à fin qu'il parlast par eux à present. Nous n'ostons point à l'Eglise & aux vrais Pasteurs d'icelle, la puissance des clefs, que le Seigneur leur a baillee: moins nions-nons, qu'iceux n'ayent iurisdiction exterieure, qui regarde la discipline, excommunications, reconciliations, satisfactions & police. Parquoy nous ne mettons pas toute la charge des Pasteurs à prescher la parole Dieu, & bailler les Sacremẽs : mais nous disons, que c'est le fondement & la principale partie d'icelle, veu que c'est par la parole de Dieu, qu'il faut ouurir & fermer, qu'il faut lier & deslier interieurement en ce qui touche la conscience, & exterieurement en ce qui regarde l'Eglise & l'edification de tout le corps d'icelle: d'où nous recueillons aussi, que ceux qui ne paissent leurs troupeaux, par presches & administrations des Sacremens (dequoy le Pape se descharge, & s'est deschargé il y a long temps) ne peuuent aussi presider és Consistoires & Conciles, où la discipline s'exerce : de telle sorte, que separer la puissance de corriger, de la puissance de prescher, est separer ce que Dieu a cõioint. De là s'ensuit aussi

neceſſairemẽt, que nul Paſteur ne peut exercer la diſcipline de droict propre, ſur le troupeau d'autruy, moins duquel il ſera abſent, & qu'il n'aura iamais veu ny repeu. On me dira, qu'en vn Synode, les Paſteurs iugent des faicts, maintenant d'vne, maintenant d'autre Egliſe, en laquelle ils n'ont point charge, & où ils n'ont nulle puiſſance. Ie reſpondray auſſi, que cela ſe fait par mutuel conſentement, & mutuelle ſubmiſſion de toutes les Egliſes, qui s'aſſemblent en la perſonne de leurs Paſteurs, Anciens & Diacres, qui eſt l'ordre auſſi vnique que les Apoſtres ont ſuiui, pour reformer tous iugemens, & oſter toutes occaſions de plaintes aux particuliers, & aller au deuant des ſcandales, & non que toutes les Egliſes ſe ſouſmettent & dependent du iugement d'vn ſeul à l'encontre de ceſte primauté. Voici le Can. 3. du 1. Concile de Conſtantinople: *Manifeſtum eſt, quod per ſingulas quaſque prouincias, prouincialis Synodus adminiſtrare & gubernare omnia debeat, ſecundum ea quæ ſunt in Nicæa definita. 9. quæſtion. 2. Can. Non inuitati.* Le concile Mileuitain au Canon 22. s'y accorde, & y ſouſcrit: & le fait valoir en Afrique *ad tranſmarina qui putauerit appellandum, à nullo intra Africam in communionem ſuſcipiatur:* Il reſte à dire vn mot ſur ce qu'on preſſe, que ſi Phocas n'a rien ordonné, ſinon que le Pape tiendroit le premier rang, & auroit la preſſeance: dequoy eſt-ce qu'on le taxe de l'auoir donné à Boniface? que c'eſt vn grand cas qu'il n'ait eſté queſtion entre ces deux Primats, que d'aller deuant par honneur pour vne vaine & imaginaire ambition, & que

les autres n'ayent point pretendu à cela. Ceſte caption ſe fait par vne apparence & vraye ſemblance de contradiction : car quand nous diſons que les prerogatiues de l'Eueſque de Rome, n'ont eſté autres, que d'eſtre recognu l'Eueſque du premier ſiege: nous entẽdons de ce temps qu'il a eſté vray & bon Eueſque, & qu'il n'a rien fait, ny ne s'eſt permis choſe, qu'il ne peuſt & ne deuſt iuſtement. Bref, nous rapportons noſtre dire à ces ſiecles, que l'ambition des Eueſques de Rome ne s'eſtoit ſi auant deſcouuerte, & qu'ils n'auoyent encore degeneré en loups & chefs du regne de l'Antechriſt, & que la liberté & authorité eſtoit demeuree aux Egliſes. Car nous voyons bien, que ce que l'Eueſque de Conſtantinople demandoit & debatoit, & a obtenu quelque temps, & que Phocas a donné depuis à Boniface 3. eſtoit plus qu'vne preſſeance, ainſi que le titre & charge d'Eueſque vniuerſel, qui tire biẽ auec ſoy d'autres choſes, le teſtifie. Si l'Eueſque de Rome euſt eſté lors ſi hardi, que de s'eſleuer, iuſqu'à ſe dire ſouuerain Preſtre, chef vnique en terre, il y auoit des gens qui euſſent incontinent reprouué ſa folie & preſomption. Mais ce debat eſt venu lors, que ces Primats & Patriarches s'eſtoyent peu à peu fort authoriſez, & qu'ils auoyent paſſé les bornes qui leur auoyent eſté miſes par les ſainẽts liures, & œcumeniques Conciles, & qu'il ne reſtoit ſinon que l'Antechriſt ſe manifeſtaſt à plein, & qu'on veiſt & ſçeuſt en quel lieu il auroit ſon ſiege, à Rome ou Conſtantinople. Mais Dieu à qui toutes choſes ſont preſentes, qui auoit predit ce

regne malheureux, & en auoit donné des aduertiſſemens aux fideles, ne nous a point trompez, en le nous marquât auſſi bien par le lieu de ſon habitatiõ, & loge ordinaire, que par les autres circonſtances: & quand cela ne ſeroit point, quelle occaſion ont les fauteurs de ce regne & tyrannie de trouuer eſtrange, que ces deux primats de Rome & Conſtãtinople, ayẽt debat qui auroit le deuãt, n'eſtant meſme queſtion que d'vn hõneur imaginaire? Les Eueſques de Rome ont-ils eu hõte d'eſmouuoir ſouuent de groſſes contentions, pour l'apprehenſion ſeule de la perte, ou amoindriſſemẽt de leur dignité? Ont-ils fait difficulté de troubler les Egliſes, & les diuiſer pour ceſte cauſe? Pourquoy Leon Romain contredit-il ardemment à ce qui fut decreté au Concile de Conſtantinople, que l'Eueſque de ladicte ville fuſt ſecond en honneur, d'autant que c'eſtoit la nouuelle Rome? *diſt.* 22. *Can. Conſtantinop.* Qui le pouuoit inciter ainſi à troubler tout le monde, ſinon qu'il preuoyoit de loin, que ſelon que la gloire de la ville de Rome decroiſſoit, Conſtantinople ne ſe contentant poinr du deuxieſme lieu, voudroit aſpirer au premier, comme elle a fait? S'ils diſent, que c'eſtoit vne choſe bien importante, car ce Decret du Concile eſtoit contre Dieu, veu que ſi de droict diuin le Pape tient le premier lieu, ſelon le Canon 6. de Nicee, Alexandrie tenoit à meſme titre & droict le 2. & Antioche le 3. & qu'en cela Leon ait monſtré ſa ſuperiorité & puiſſance, ſur tous les Conciles & toutes les Egliſes en reſiſtãt, leſquelles ne l'ont point reprins de ſe meſler d'vne choſe

qui ne le touchoit en rien: Ie demande pourquoy c'eſt qu'elles ne luy ont obei? Et que le decret du Concile a eu ſa vigueur nonobſtant ſes crieries? Pourquoy ſes ſucceſſeurs ont-ils depuis ordonné ſuiuant ledit Concile? En fin, que veut dire que Iuſtinian mis en ieu en ſa nouuelle 131. donne force par ſon ordonnance & edict à l'article du Concile, & n'encline point à l'oppoſition de l'Eueſque de Rome? Et de faict, le meſme Iuſtinian expoſe audict lieu que veut dire, *Primum eſſe omnium Sacerdotum*, quand il parle du Pape de l'ancienne Rome: car puis apres eſtant queſtion de l'Archeueſque de Conſtantinople, il dit, θεσπίζομεν τὸν μακαριώτατον ἀρχιεπίσκοπον κωνσταντινουπόλεως τῆς νέας ῥώμης δευτέραν τάξιν ἐπέχειν: c'eſt à dire, Nous ordonnons que le tresheureux Archeueſque de la nouuelle Rome, à ſçauoir Conſtantinople, obtienne le ſecond rang. Voila comment ce prouerbe ſe pratique en ſon endroit *mus ſeipſum prodit, &c.*

CHAP. IX.

De l'Antechriſt, où il eſt monſtré que le Pape l'eſt en qualité de chef de ce regne apoſtatique, oppoſé à celuy de Ieſus Chriſt.

SPONDE parlant contre le teſmoignage de ſa propre ame, le S^r. Raimond Conſeiller au Parlement de Bordeaux luy faiſant porter la marote, ſe plaind en la pa. 96. de ce que tant s'en faut que nous recognoiſſions le Pape pour Eueſque du premier ſiege, que meſme nous

ne le tenons pas pour Eueſque : mais il n'a nulle occaſion de querimonie. Il faut iuger des choſes ſelon qu'elles ſont, les ſaules ne doiuent eſtre tenus pour oliuiers, ny les corbeaux pour pigeons. Ceſtui-là n'eſt point Eueſque, qui n'eſt point appellé pour l'eſtre, n'y n'en fait le deuoir: car ce ſont des choſes non ſeulement differentes, mais contraires d'eſtre Pape & Paſteur de l'Egliſe. Ceſtui-là n'eſt point Eueſque du premier ſiege, qui ne l'eſt ny du ſecond ny du troiſieſme. Qui le dit? la raiſon prinſe des Eſcritures, ceſtui-là n'eſt point Paſteur ou Eueſque, qui ne paiſt point aucun troupeau, ſoit en preſchant & enſeignant, de garder les choſes que Ieſus Chriſt a commandees, ſoit en viuant ſainctemẽt & ſelon les reigles & canons Apoſtoliques, 1. Pier. 5. 1. Tim. 3. Tit. 1. ſoit en veillant & chaſſant les loups de la bergerie, Act. 20. Or le Pape ne fait rien de tout cela : qui ne conclurra donques, que nous auons raiſon de ne l'eſtimer tel qu'il ſe dit & vante? Diſons en outre, que celuy qui eſt Antechriſt & loup de la bergerie, ne peut eſtre Paſteur & Eueſque. Or le Pape eſt tel : i'accorde que Luther, Caluin, & autres l'ont dit, & nous le diſons auſſi: mais non ſans raiſon que nous prenons de la parole de Dieu: la reigle generale eſt ſi claire & euidente en icelle, qu'il ne faut point d'expoſition : & eſt ſi certaine, que qui la mettra en doute, ſe monſtrera impie. L'application de ceſte reigle eſt auſſi fort aiſee, que ſi nous faillons en icelle, l'art de ratiocíner qui eſt de Dieu, & baillé à l'homme pour aide de ſon infirmité, nous corrigera. Il y a double verité, lvne

des choſes & ſentences diuines & celeſtes, qu'il faut apprendre aux liures de l'Egliſe: l'autre des liaiſons & conſequences, laquelle il faut apprendre en ces eſcoles qui ſont outre l'Egliſe. *Auguſt. lib.2.de doctrina Chriſt. cap 31.* Ie di donques, que celuy à qui les marques de l'Antechriſt baillees en la parole de Dieu ſont propres, ceſtui-là eſt l'Antechriſt. Or elles ſont propres au Pape, il eſt donc nommé en icelle, & on le doit croire tel, auec autant de certitude, que ceſte parole de Dieu eſt certaine. Si celuy à qui les teſmoignages rendus par les Prophetes appartiennent, eſt le vray Chriſt, & n'y en a point d'autre, & ſi pour le cognoiſtre les Iuifs ont eſté adreſſez aux Eſcritures, qui contiennēt toutes les circonſtances deſquelles il a eſté reueſtu, & auec leſquelles il eſt venu, Matth. 11. Iean 5. ceſtuy auſſi ſera l'Antechriſt, de qui on pourra dire ce que l'Eſprit de Dieu en a predit par Daniel, Ieſus Chriſt, Sainct Paul, & S. Iean. Et pour le cognoiſtre, nous deuons l'examiner aux eſcrits des ſuſdits. Non, dit Sponde, car en quelle part eſt-il remarqué & depeint ſi bien de ſes couleurs, qu'on ne puiſſe nullement douter qu'il l'eſt. Reſponſe, en pluſieurs paſſages, leſquels pour bien entendre, il faut conferer enſemble, & en dreſſer de tous vne belle deſcription: qui ſera ſi claire, qu'il n'y aura celuy, ſi le dieu de ce monde ne luy a aueuglé les yeux, qui par icelle, s'il eſt deſia manifeſté, ne le cognoiſſe, & ne die, c'eſt vn tel. Ici Sponde nous bat de trois demādes, la prēmiere, ſi nous auons l'eſprit des Prophetes? ie reſpon, que tous les Chreſtiens eſtans Prophetes, ils

ont ce meſme eſprit qui a parlé par les Prophetes & Apoſtres, non pour predire les choſes à vuenir, mais pour entendre ce qui a eſté predit, autant qu'il eſt neceſſaire pour l'edification de leur foy, & auancement de leur ſalut. La ſeconde, ſi l'intelligence de l'Apocalypſe, ou reuelation de ſainct Iean, nous couſte ſi peu, où Caluin n'a oſé iamais mettre la main. Ie reſpon, que c'eſt autre choſe entendre quelque eſcrit, & autre l'entendre facilement ſans aides & ſans peine. Nous-nous attribuons le premier, par la grace de Dieu, & non le dernier: autrement ſi Dieu n'euſt voulu eſtre entendu de perſonne, pourquoy euſt-il commandé à S. Iean d'eſcrire? pourquoy ce liure s'appelleroit-il reuelation? quel profit receurions-nous d'eſtre aduertis de la venuë de l'Antechriſt, ſi ſa doctrine, ſa vie, ſa tyrannie ne nous eſtoit clairement miſe deuant les yeux pour le deteſter, & fuir tel malheureux? Si Caluin n'a voulu mettre la main à expoſer ce ſainct liure, ce n'a eſté que les paſſages qui parlent de l'Antechriſt ne ſoyent aſſez clairs: mais par ce qu'il y en a d'autres qui parlent des choſes que l'euenement rendra plus clairs comme il a fait les precedens. En vn meſme eſcrit ſainct, il y a des choſes faciles & des choſes mal-aiſees à entendre: en certains endroits la parole de Dieu eſt breuuage, dit S. Gregoire, en d'autre viãde, qui a beſoin d'eſtre maſchee. Or accordons que Caluin n'ait ici oſé toucher nullement, s'enſuit-il que la porte d'entendre ce liure ſoit fermee à tous les autres? les dons de Dieu ne ſont-ils pas diuiſez? les vns ont ceſte faueur d'ice-

luy, de pouuoir bien dextrement & profondement expoſer les eſcrits dogmatiques, qui contienent pour la pluſpart doctrine de foy, reprehenſions, refutations : les autres ont eſté rendus propres par le Seigneur, pour rendre l'intention & ſens des prophetiques & hiſtoriaux, ſoit des choſes paſſees, ſoit des choſes aduenir. Le ſilence donc de Caluin ne nous fait du tout aueugles, en l'intelligẽce de ce liure. La troiſieſme, ſi nous ne craignons point en expoſant le deuxieſme chapitre de la deuxieſme aux Theſſalloniciens de l'Antechriſt, eſtre comprins parmi ceux dont parle S. Pierre, 2. Pierre 3. diſant qu'il y a dans toutes les Epiſtres de ſainct Paul des choſes difficiles à entendre, que les indoctes & inconſtans corrompẽt comme les autres eſcritures. Sainct Pierre ne dit pas que S. Paul ait eſcrit obſcurément : mais que parlant de l'aduenement du Seigneur & du dernier iour, il traitte vn ſuiet difficile à entẽdre, non vniuerſellement, mais en certains chefs. Or c'eſt autre choſe de l'aduenement dernier de Ieſus Chriſt, & l'aduenement de l'Antechriſt. Si ceſtuilà eſt obſcur, il ne s'enſuit que ceſtui-cy le ſoit. mais quoy? Si depuis ſainct Paul a vuidé ces difficultez, & les a eſclaircies ? cõme quand il reprend ceux qui diſoyent que la reſurrection eſtoit deſia faite, 1. Tim. 1. & quand il remonſtre contre ceux qui diſoyent, que le iour du Seigneur eſtoit pres, que l'Antechriſt ſera pluſtoſt manifeſté, ne plus ne moins que le meſme S. Pierre en ce lieu s'attaque contre les moqueurs & Epicuriens, contre leſquels il maintient ceſte derniere apparition du

Fils de Dieu, restauration du mõde, & dernier iugemẽt. Ie ne doute point, dit Sponde, que S. Pierre ne parle aussi du passage de l'Antechrist, par ce que toutes ces choses doiuẽt estre precedees par la venue & tyrannie execrable de ce Fils de perdition. Il y a la conuersion & derniere vocation des Iuifs : item l'vniuerselle & totale reuolte de tous les Gentils, qui doit preceder aussi ladite venue. Et s'ensuit-il que par tout où S. Paul parle d'vn poinct, qu'il traitte l'autre ? & que S. Pierre ait voulu entendre aussi toutes ces choses par ce relatif ἐν οἷς (car il ne dit pas ἐν οἷς δέ τινα δυσνόητά τινα : *inter quæ sunt nonnulla difficilia intellectu*. Le contraire se manifestera tout aussi tost, quand il y aura quelqu'vn qui le voudra maintenir. Or pour ne nous arrester point plus long temps à descouurir l'ineptie de ces interrogations, fondons la solidité & fond de ces raisons, par lesquelles il s'efforce de iustifier & louër le Pape, de la tresiuste & veritable accusation que nous intentons contre luy, & tous ceux de sa sorte. Il veut donc dire ainsi, que ce regne n'est point de l'Antechrist, qui a eu vn temps long. Pourquoy ? d'autant que le temps de l'Antechrist doit estre court. D'où prins cela ? des paroles de Iesus Christ, Matth. 24. vers. 22. Couchons les mots fidelement, & non comme ils sont escrits en la declaration. Que si ces iours n'eussent esté abbregez, nulle chair n'eust esté sauuee : mais à cause des esleus, ces iours-là seront abbregez. Il n'y a point, que si les iours de sa persecution : parquoy ce que Sponde presuppose pour accordé, nous luy nions, à sçauoir qu'il soit là parlé de la

lé de la perſecution de l'Antechriſt: car il parle du ſiege de Ieruſalem,& guerre des Romains contre iceux. L'aduertiſſement de ſainct Auguſtin eſt notable à Eſichius, veu que Ieſus Chriſt dit les ſignes qui appartienent à ces trois choſes, Premierement, à la deſtruction de Ieruſalem. Secondement, à ſa venuë par l'Egliſe, en laquelle il ne ceſſe de venir iuſqu'à la fin: car venant és ſiens, il eſt recognu, & il vient tous les iours, quand ſes membres naiſſent tous les iours. Tiercement, à la fin meſme en laquelle il apparoiſtra pour iuger les vifs & les morts. Il faut conſiderer diligemment à quel de ces trois, nous deuons rapporter quelqu'vn de ces ſignes, de peur que ce qui appartient à l'vn, nous n'eſtimiõs deuoir eſtre entẽdu de l'autre. Qu'on eſpluche donques bien les circonſtances de ce paſſage, & on trouuera qu'il ne ſe peut nullement entẽdre de l'Antechriſt: mais des maux que les Romains deuoyent faire aux Iuifs, à ceux notamment qui eſtoyent en la Iudee. Ce lieu-là eſt nõmmé expreſſément, où on ne peut enclorre l'Antechriſt: la qualité auſſi des perſonnes enſeigne, qu'il eſt queſtiõ non d'vne perſecution ſpirituelle, telle que ſera principalemẽt celle de l'Antechriſt, mais corporelle. Malheur, dit Ieſus Chriſt, aux femmes enceintes, & à celles qui allaicteront en ce iour-là. Et pourquoy? S'il eſtoit queſtion de l'ame, tel malheur ne ſeroit-il auſſi grand des maſles que des femelles? des autres femmes que des enceintes & allaictantes? la circonſtance auſſi du temps rẽuerſe ſon dire, & fortifie le noſtre. Priez, dit Ieſus Chriſt, que voſtre fuite ne ſoit en hyuer,

ou au iour du Sabbat : s'il n'y aura point de Sabbat, & s'il doit estre aboli, quād l'Antechrist viendra, il s'ensuit que ce passage ne peut estre entendu d'iceluy. Or le premier est vray: car puis qu'il n'est point encore venu, par la confession propre de nos aduersaires, & que le Sabbat est dés pieça osté, il est assez euident que ce mot de Sabbat est incompatible, auec le sens que donne Sponde à ce passage. Il adiouste en fin, qu'il est parlé de fuite, comme d'vn remede contre ces malheurs, qui seroit inutile contre l'Antechrist, veu qu'il doit estendre sa domination au long & au large, & que les principales armes, sont la fausse doctrine, & ses satellites les faux Docteurs & Prophetes. Ce n'est point vne interpretation nouuelle, Chrysostome s'y accorde en tout & par tout: ce sont les paroles de son abbreuiateur Theophilacte, à fin que ie soye court, il dit ces choses aux Iuifs en la personne des Apostres. Il leur dit donc, qu'ils prient que leur fuite ne soit en hyuer, parce qu'il est fort incommode de fuir en ce temps, ny aussi au Sabbat: car adonc, selon la Loy, ils sont oisifs, & n'osent point fuir. L'affliction sera lors intollerable, car les gensdarmes Romains ont commandé qu'on n'eust pitié d'aucū: mais Dieu à cause de ceux qui deuoyent croire d'entre lesdits Iuifs, & à cause de ceux qui auoyent desia creu, il n'a point permis que tous fussent tuez, ains il a accourcy les afflictions & guerres: car si la guerre eust esté plus cruelle, tous ceux qui estoyent dedans fussent peris de faim. Quelques-vns entendent ces choses des iours de l'Antechrist, mais il n'y a point de

propos, ains de la captiuité de la ville de Ieruſalem. Les choſes qui appartienent à l'Antechriſt, commencent en ce lieu, Lors ſi quelqu'vn vous dit, voici le Chriſt. Si Sponde a recours aux expoſitions allegoriques, ie luy diray qu'il eſt treſmal couuert, n'ayant non pas meſmes des haillons ou des fueilles, ains ſeulement quelque vmbre: mais il s'y plaiſt, car la clarté & le ſoleil luy eſt contraire. Ce que nous diſons tout au contraire, que l'Antechriſt doit eſtre lõg temps en regne, & ſuiuant le teſmoignage clair de l'Apoſtre en la ſeconde aux Theſſaloniciens chapitre 2. car celuy qui commẽce dés le ſiecle & viuant des Apoſtres, & ne doit eſtre deſconfit que par la clarté de la venuë du Seigneur, doit durer longuement: veu que depuis le premier aduenement de Chriſt iuſqu'au dernier, il y a pluſieurs centaines d'annees. Or l'Antechriſt doit auoir tout ce temps, il durera donc fort longuement. Cyprian diſoit à Corneille Eueſque de Rome, que de leur temps la venuë de l'Antechriſt s'approchoit, laquelle ils s'efforçoyent d'imiter: *Illorum flenda & lamentanda conditio, quos ſic diabolus excæcat vt æterna gehennæ ſupplicia non cogitantes, Antichriſti iam propinquãtis aduentum conetur imitari.* Mais on nous fait ce reproche, Si le Pape de Rome a eſté ſi long temps l'Antechriſt, où eſtoit lors l'Egliſe? où eſtiez-vous qui vous dites icelle Egliſe de laquelle noſtre Seigneur a tant de ſoin? Nous y auons deſia ſatisfait aux chapitres precedens, mais il faut que Sponde qui n'a que ces refuges & cauernes toutes percees à iour, & où il n'y a plus lieu de ſe cacher, quand il

n'a point dequoy combatre, se couure là dessouz. Ce qu'il presse n'est de plus grand poids, où estoyent ces Pasteurs à qui nous auons succedé? comme si la succession des Pasteurs estoit chose necessaire à la constitution de l'Eglise: comme ainsi soit que Dieu en puisse susciter, & en ait suscité de tout temps, non seulement extraordinairement, mais aussi immediatement. La vocation de ceux qui ont commencé peu a peu à esclarcir les tenebres especes du regne de l'Antechrist, a esté de ces trois sortes, aux vns du tout immediate, comme en Valdo Lyonnois, qui a vescu l'an de nostre Seigneur 1178. Quelqu'vn me dira, qu'il n'a point fait de miracles. Ie dy qu'il y a de deux sortes de miracles, les vns qui se font en nous-mesmes, les autres hors nous & nostre personne: mais és autres par nostre ministere. La conuersion & changement de ceste homme si soudain, ceste liberalité non accoustumee, non seulement en luy, mais en tous les hõmes les plus gens de bien qui fussent de son temps, & ressentãt celle de l'Eglise primitiue: car il ouuroit sa maison à tous, auec telle allegresse, que les poures & necessiteux, par troupes venoyent chez luy, a esté vn miracle fait en l'ame d'iceluy, & par lequel on a peu iuger de quel esprit il estoit mené. Iean Baptiste n'a esté garny d'autres miracles, que de sa vie extraordinairement & par dessus le reste des hommes, saincte & austere. La regeneratiõ donques d'vn homme peut estre miraculeuse, non pas à raison de ce qu'elle est par dessus toute la nature: car il n'y a rien là d'extraordinaire & qui apporte admiratiõ,

veu que cela eſt cõmun à tous ceux qui ſont ſanctifiez, & que ceſte œuure eſt toute touſiours de Dieu : mais premierement, pour le degré d'icelle qui ſurpaſſe celuy qu'on voit és autres fideles. Secondement, pour la celerité & promptitude. Tiercement, quand Dieu ſe ſert de moyens non accouſtumez & preſque miraculeux, comme il fit en ce Valdo, lequel fuſt ſaiſi de frayeur & d'apprehenſion de la fragilité humaine, voyant qu'vn de ceux auec leſquels il eſtoit accompagné pour ſe recreer, tomba ſubitement mort en ſa preſence. Aux autres elle a eſté mediate & ordinaire, comme en Vviclef, Iean Hus, Martin Luther, Auguſtin Marlorat: ils auoyent vocation legitime meſme à la façon receuë de leur tẽps. Aux autres elle a eſté mediate accõpagnee d'vne grace & faueur extraordinaire du Seigneur, qui n'a aucun eſgard aux reigles & ordonnãces du Pape, mais bien à celles qui nous ont eſté laiſſees par les Apoſtres. Cõbiẽ auſſi qu'à vray dire tout ce qui eſtoit de la formalité de l'Egliſe primitiue à receuoir les Eueſques, n'ait eſté gardé en quelques vns des premiers qui ſont venus: non pour ſucceder, mais pour remplir les lieux qui eſtoyent vuides & deſgarnis. Ce que Sponde cõtinue de nous demãder, eſt autant ridicule qu'inepte, que nous n'alleguions point ceux qui ont dependu de noſtre Antechriſt pretendu, car ce nous doit eſtre vne hõte, de n'auoir tiré nos cõmiſſions que d'vn tyran. De qui parle-il? de Luther, & autres. ceux-là certes n'ont tiré leur vocation de l'Antechriſt, car il faut diſtinguer entre la ceremonie & ſigne, par lequel la puiſſance eſtoit

donnee à celuy qui estoit enuoyé, & la puissance mesme,& ce qui est la vraye cause d'icelle:le signe a bien esté donné de l'Antechrist & de ses suppostz,mais non l'enuoy ny la puissance, qui est de Dieu par l'Eglise : & ne se rapporte qu'à Dieu & Iesus Christ. Le Bapteſme peut estre administré par les heretiques quãt à l'exterieur,& toutesfois il ne se rapporte à eux, ny l'efficace & effet du Bapteſme n'est point d'eux. I'adiouste,que combien que le Pape soit Antechrist, & qu'il s'oppose du tout à Christ, & se soit mis en sa place, toutesfois ç'a esté vne de ses ruses de tout temps, de n'abolir point le nom de Christ, ains en faire parade,quoy que son but & intention soit esloignee de ses paroles & pretextes : d'où i'infere, que ceux qui ont eu le teſmoignage exterieur de leur vocation de l'Antechrist,n'ont esté tenus ny obligez de dependre d'iceluy, puis qu'en tout ce qu'il fait, il veut qu'on le croye vicaire de Christ.C'est donc autre chose auoir sa commission d'vn tyran, qui abuse du nom & de l'authorité d'vn Roy legitime,autre chose d'vn tyran qui feroit ouuertement la guerre à ce Roy. Bref, c'est autre chose dependre de celuy qu'on croit estre legitime en sa vocation de chef vniuersel de l'Eglise, quoy qu'il ne le soit point,autre chose se ranger souz l'authorité de celui qu'on sçait bien estre l'Antechrist:ce qui n'est aduenu,Dieu mercy,ny à nous,ny à nos premiers Docteurs: mais bien à celuy qui nous fait ces demandes, qui n'ignoroit point les responses s'il les eust voulu escrire.Toutesfois il est maintenãt deuant ce grand iuge,que si solemnellement il a ap-

pellé pour teſmoin de ſes penſees en ſon liure. Mais d'autãt qu'il eſcrit, que ce n'eſt qu'vne opinion d'eſtimer le Pape Antechriſt, ie vueil apres pluſieurs grands Docteurs & perſonnages de noſtre temps, apporter des demonſtrations, la cognoiſſance deſquelles ne peut eſtre opinion, ains ſcience bien claire & certaine. Ie fonderay la premiere ſur la doctrine par laquelle il eſleue l'homme en general, & ſe monſtre vray faux Prophete: celuy-là eſt l'Antechriſt qui s'oppoſe à Dieu, enſeigne & maintient l'apoſtaſie, 2. Theſſal. 2. c'eſt à dire, ceſte doctrine qui nous deſtourne de Dieu le Pere, de ſon Fils Ieſus Chriſt, du Sainct Eſprit, & de la communion de l'Egliſe, 2. Theſſal. 2. & 3. 1. Tim. 4. verſ. 12. & 2. Tim. 3. verſ. 1. 2. 3. 2. Pierre 2. verſ. 1. 2. & 3. v. 3. 1. Iean 1. ver. 3. & 2. v. 18. 22. 23. & 4. verſ. 2. 3. Or le Pape maintien ceſte doctrine & l'enſeigne. Ie me contenteray pour le preſent de propoſer ce qui en eſt, ſans vſer d'autres preuues, & ſur la fin on trouuera la table que i'en ay dreſſee, pour aider la memoire des lecteurs, où chacun pourra voir, qu'à bon droict il eſt appellé Antechriſt & aduerſaire, ἀντίχριστος & ἀντικείμενος. L'autre & ſeconde demonſtration ſera prinſe de la doctrine, par laquelle il s'exalte ſoy-meſme & ſon Clergé, & ſe declare par orgueil fils aiſné de Satan, Apollyon, Apocalyp. 9. verſ. 12. & homme de peché, & fils de perdition, Apoſtat, 2. Theſſ. 2. c'eſt à dire, diable: & ce par ces trois vices, ambition, auarice, volupté. Ceſtui-là eſt l'Antechriſt qui s'eſleue par deſſus tout ce qu'on nomme Dieu, ou qu'on adore, qui eſt aſſis comme Dieu,

se monstrant soy-mesme qu'il est Dieu, 2. Thessal. 2. vers. 4. Daniel 11. vers. 36. 37. 38. 39. Apocalyp. 19. vers. 20. Or cecy conuient au Pape qui est à Rome, qu'on voye aussi la table adioustee à la fin de ce chapitre.

La troisiesme demonstration sera prinse des adjoincts & circonstances, desquelles l'Esprit de Dieu marque & note l'Antechrist & son royaume: Parquoy nous dirons, que cestui-là est l'Antechrist, qui est venu, & s'est pleinement manifesté au temps que Dieu a predit, a duré & durera aussi longuement qu'il auoit esté dit: s'est assis & a presidé au lieu que le Seigneur a designé en sa parole: ses ornemens & son extraction ont esté tels que S. Iean a declaré: Bref, est paruenu à ceste tyrannie, tant par les degrez, que par les moyens touchez par S. Paul à la 2. aux Thess. 2. a eu les suiets tels que le mesme enseigne au mesme lieu. Or tout cela conuient au Pape qui est à Rome: parquoy nul n'a dequoi douter, qu'il ne soit le vray Antechrist, I'ay icy aussi dressé vne table pour faire voir l'application de ceste maxime generale, clairement mise & conjointe auec les autres tables.

La quatriesme demonstration est de la fin, issuë, destructiõ du royaume de l'Antechrist, & moyen par lequel il sera desconfit: cestui-là est l'Antechrist, & ce royaume est de celuy qui sera destruit par l'esprit de la bouche du Seigneur, c'est à dire, par la clarté de la venuë d'iceluy, & par la seule parole de Dieu: & apres auoir duré plus longuemẽt qu'aucune heresie. Or l'euenemẽt qui est vn tresbon interprete des Prophetes, nous enseigne ce-

cy s'accõplir tous les iours, depuis quatre vingts ou cent ans enuers le Pape, Papauté, & Egliſe de Rome, de la ſujection & tyrannie deſquels pluſieurs Royaumes, prouinces, principautez & villes, & milliers de familles, & d'hõmes ſe ſont retirez en l'Europe par la grace & ſinguliere miſericorde du Seigneur, & ce par le miniſtere d'hõmes ſimples & de peu deuant le monde, qui ont eſté douëz neãtmoins de grandes graces de l'eſprit de Dieu, du don de prophetie, des langues, d'interpretation d'icelles, d'vne grãde & ſaincte conſtance & hardieſſe, & autres vertus, ainſi que l'hiſtoire de noſtre temps en fait foy, & les confeſſions & reſponſes d'vne infinité de martyrs le declarent. Concluons donques certainement, & ſans en faire plus de doute, que l'Antechriſt eſt venu, qui a eu pour auantcoureurs voirement les heretiques & hereſies, mais auſquels il a donné retraite & loge, dont en fin il a baſti ceſte vniuerſelle apoſtaſie & reuolte, de laquelle nous ſupplions le Seigneur vouloir guerir ceux qui en ſont enſorcelez.

La cinquieſme demonſtration eſt prinſe du regne de l'Antechriſt: car ceſtui-là eſt Antechriſt, qui preſide ſur ce regne-là, & le regne de l'Antechriſt eſt celui qui eſt l'image de l'empire Romain, du tẽps des Empereurs idolatres, Apocalipſe chap. 13. verſ. 3. 11. & chap. 11. verſ. 7. 8. & 16. verſ. 13. & 17. verſ. 1. 2. 3. 4. & 19. verſ. 26. Or le Pape a l'authorité ſur ce regne & tyrannie, c'eſt auſſi la Papauté qui eſt ce regne infernal: ce qui eſt aiſé à cognoiſtre à tous ceux qui prendront la peine de conſiderer, & conferer l'eſtat de l'empire Romain,

tel qu'il estoit souz Auguste Tibere, Neron, Trajan, & autres, tant pour la religion que pour la police. Et quelles sont ces deux choses auiourd'huy en l'Eglise Papistique & Romaine, & és lieux où le Pape a estendu ses griphes ? car si en l'empire Romain deuant Constantin, l'idolatrie a esté en grand credit, les hommes Romains ont esté enragez apres icelle, par dessus tous autres peuples & natiõs, & la religion n'a esté autre chose que superstition. Certes nous pouuons dire, que la Papauté à bon droit est l'image de ceste beste, & que les mesmes superstitions & idolatries n'ont fait que chãger de nom, & les hommes de ce temps iadis sont resuscitez, & ont reuescu & reuiuent és Papistes. En outre chacun peut remarquer, que comme la forme de l'empire Romain a esté monarchique, l'Empereur ayant souueraine puissance sur tous, & s'ayant vsurpé la sacrificature & la Royauté tout ensemble: ainsi au regne Papistique, vn seul y preside, à sçau. le Pape, qui est le souuerain en ceste estat, qui commande tyranniquement, s'exempte de toute iurisdiction : sur laquelle il se dit estre esleué mesme, pour pouuoir disposer de la religion à son plaisir & appetit : qui en voudra sçauoir d'auantage, lise M. Daneau en son traitté de l'Antechrist chapitre 9. & 10.

Le Pape se declare estre l'Antechrist, par ces quatre generales marques, qui sont 1. sa doctrine, 2. ses mœurs, 3. son regne consideré absoluement, 4. son regne, estat, & gouuernement, consideré entant qu'il est l'image de l'Empire Romain souz les Empereurs Payens.

Pape Antechrist, par
- sa doctrine,
- ses mœurs,
- son regne consideré absoluement,
- son regne consideré relatiuement.

TABLE PREMIERE.

De la doctrine Papale.

La doctrine du Pape est telle, qu'il s'en prend par icelle 1. à Dieu le Pere, 2. à son Fils Iesus Christ, 3. au sainct Esprit, & en 4. lieu à l'Eglise.

De Dieu le Pere.

Il s'en prend à Dieu le Pere, à sçauoir, 1. à la nature & essence diuine, inuisible & spirituelle, Iean 4. 1. Timot. 6. par la fabrique des images faites, notamment pour representer ceste premiere personne en forme d'homme sexagenaire, & qui a les cheueux & barbe blancs, chose indecente & contraire à l'eternité de Dieu, faite aussi contre la defense portee en Exode 20. & Deut. 4. vers. La preuue de cecy se doit prendre des vitres & parois de plusieurs temples: secondement il combat les vertus qui sont en Dieu, à sçauoir, la souueraine iustice & misericorde, lesquelles il nie & abolit entant qu'en luy est, par la doctrine du purgatoire, des indulgences, des satisfactions, thresors qu'il apelle de l'Eglise: la consequence est tresbonne, ainsi que M. Theod. de Beze le fait voir & tou-

cher au doigt en ſa confeſſion. Mais puis qu'il fait appeler la vierge Marie Roine de miſericorde, vie, douceur, eſperance : n'eſt-ce pas oſter ce titre & vertu d'eſtre ſouuerainement miſericordieux à Dieu? voire c'eſt à fauſſes enſeignes qu'il ſe vante d'auoir le vray Dieu : car il eſt notoire à tous, que celuy qui eſt le vray Dieu, eſt ſouuerainement & parfaitement iuſte, & ſouuerainement miſericordieux: or ceſtui-là n'eſt point ſouuerainemẽt iuſte, qui acquieſce & ſe contente des ſatisfactions humaines qui ſont imparfaites, & en beaucoup de poincts defectueuſes: ceſtui-là n'eſt point auſſi parfaitement miſericordieux, qui ne fait que ſuppleer ſeulemẽt à ce qui defaut aux merites des hommes. Il s'enſuit dõc que le Pape a tant fait par ſes iournees, qu'il a oſté aux Chreſtiens (qui l'en ont voulu & veulent encore auiourd'huy croire) le vray Dieu. 3. Il deroge entant qu'en luy eſt, à la creation, conſeruation, conduite & liberalité de Dieu, tant par l'inſtitution d'vn nombre infini de feſtes, nourrices d'oiſiueté, defendue de Dieu, & contraire à l'ordre qu'il a eſtabli: à quoy ſe rapporte la vie monachale, qui n'eſt auiourd'huy autre choſe, que profeſſion d'oiſiueté. Que ſi elle eſt cõtraire à l'ordonnance de Dieu, qui veut que nous mangions noſtre pain à la ſueur de noſtre face, non moins certes eſt-ce choſe repugnante à la façon que Dieu tient à gouuerner les hommes, de meſpriſer les magiſtrats, de la iuriſdiction & authorité deſquels non ſeulement ce fils aiſné de Satan s'eſt exempté, mais auſſi a aſſuietti ſous ſoy les royaumes & empires, & fait par ſes loix & canons que le plus vil

moine & Capelan ne recognoiſt point leſdits magiſtrats, ny ne ſe veut ſouſmettre aux loix d'iceluy politiques. Adiouſtez la defenſe de certaines viandes à certains iours, & la prohibition des mariages à certaine ſorte d'hommes. Et non content, oſe encore blaſmer ceſte ſaincte inſtitution du Seigneur, mettant les mariez entre ceux qui ſont en la chair, & qui par cõſequent ſelon le teſmoignage de l'Apoſtre ne peuuent plaire à Dieu, Rom. 8. qui eſt eſtre de fait Montaniſte, Tacien, Manicheen, Encratite, Cataphrygien. C'eſt Siricius qui a le premier proferé ce blaſpheme. Mais pour ſe declarer en toutes ſortes vrayement Antechriſt, ſur le faict des mariages, ſuyuant le dire de l'Apoſtre, 1. Tim. 4. Il ne peche point ſeulement en la defenſe qu'il en fait aux perſonnes qui adminiſtrent la parole de Dieu & les Sacremens en l'Egliſe: mais auſſi pour la cõceſſion & permiſſion qu'il donne à certains de contracter mariage és degrez tant de cõſanguinité que d'affinité, prohibez du Seigneur en ſa Loy: deſquels il entreprẽd de bailler diſpenſe. Or quãd auſſi il donne ces titres à la vierge Marie d'eſtre Roine du ciel, & eſtoile de la mer, n'eſt-ce pas dire que Dieu n'a point le gouuernement du monde? Le Pape s'en prend non moins à l'honneur & ſeruice qui eſt deu à Dieu ſeul: & premierement, à la fiance & eſperance qu'on doit mettre en luy, laquelle il enſeigne de mettre en partie à la vierge Marie, qu'il fait nommer noſtre eſperance, Roine de miſericorde, douceur de vie, noſtre aduocate: en partie és Anges & Saincts decedez. Mais ceſte fiance n'eſt-elle point miſe auſſi és ido-

les d'or, d'argent, cuiure, bois, & pierre ? car que tesmoignent les pelerinages vers icelles par deuotion, sinon qu'on attend d'elles quelque benefice ? si ce n'est comme d'vne cause premiere, au moins instrumẽtale, à cause que le sainct ou saincte veulent plustost & plus euidemment ouurer en ceste-cy qu'en celle-là. En ceste sorte les anciens idolatres estimoyent, que la grace & assistance de leurs dieux, leur estoit plus presente aux lieux où leurs images estoyent posees, Ierem. 11. vers. 13. Il s'en prend aussi à l'inuocation & adoration qu'il faut rendre aussi à Dieu seul, quand il fait adorer vn morceau de pain en la Messe, fait baiser & adorer des os couuerts d'or & d'argent, voire les idoles de bois, de pierre, & quelque autre matiere qu'elles soyẽt. On leur bastit de beaux tẽples, elles n'ont faute de iours de festes : on leur dresse des autels, sur lesquels elles sont posees, ausquelles on allume des chãdelles, & on fait la reuerẽce: deuant lesquelles mesmes on s'agenoüille, on les baise, on leur oste le chapeau par deuotiõ, on dance & gãbade auec tabours, violons à leur hõneur, qui est se rendre imitateurs des Payẽs & Gentils & leurs idolatries, & ensuiure les Israëlites en leur ioye apres la fabrication du veau d'or, Exod. 32. Bref, à certains iours ces idoles sõt portees és processions: auec lesquelles on fait adorer, c'est à dire, auec les formes humaines, les images des bestes à quatre pieds, veu qu'on adioint celles-ci à celles-la: car aupres de leur sainct Roc est la figure d'vn chien: de leur sainct Antoine, celle d'vn pourceau. Il y a en somme l'idolatrie que l'Apostre S. Paul

condamne és Gentils, Rom. 1. ver. 23. & veu qu'adorant la figure de leur sainct Michel, qui a sous soy la figure d'vn diable: quelle difference trouue-on entre l'idolatrie Papistique, & celle des Americains, & autres peuples miserables, qui font hommage à Satan en propre personne? & directement veut aussi luy-mesme participer à ce sacrilege, en ce faisant luy-mesme adorer comme Dieu, tesmoing le baise-pantoufle assez cognu. Il veut qu'on crie apres la vierge Marie, & qu'on l'inuoque, ensemble autant de saincts & sainctes que la folle superstition a voulu forger. Mais n'est-il point religieusement inuoqué, & les prieres d'vne infinité d'hommes ne s'adressent-elles point à luy, comme à Dieu pour obtenir pardon & remission des pechez, en ce iour qu'il appelle Iudaïquement Iubilé? Item, il s'en prend à l'actiõ de graces & recognoissance qu'il faut faire à ce seul & grãd Dieu, des biens qui procedent de sa seule liberalité: car il commande de faire vœux, & les rendre en l'honneur de la vierge Marie, & des saincts: il veut qu'on les remercie & les loue des biens qu'ils ne nous ont donnez: mais Dieu seul, comme tesmoignent les grandes offrandes & fondations dressees à leur honneur. En fin il ne laisse entierement à Dieu, l'obeissance que nous luy deuons, comme à nostre Createur & Redempteur, laquelle il s'vsurpe autant orgueilleusement qu'impiemẽt & iniquemẽt: car il donne loix sur les consciẽces de tout ce que bon luy semble, desquelles il exige par peine de mort eternelle, en menaçãt, & de mort corporelle en executant, l'accomplissement beaucoup plus

exacte qu'il ne fait des commandemens du vray Dieu. lesquels pour establir & authoriser ses ordonnances, il a aneantis, entant qu'en luy a esté, comme Iesus Christ le reproche de son temps aux Iuifs, Math. 15. vers. 6. En fin puis qu'il a controuué de seruices qui ne sont que traditions d'hommes fondez ou sur bonne intention, laquelle il fait plus certaine, que ce que Dieu a luy mesme prononcé de sa bouche, ou sur le masque de l'authorité & puissance de l'Eglise, qu'est-ce autre chose, qu'oster à Dieu son honneur, & le bailler à vne idole forgee au cerueau de cest Antechrist?

DE IESVS CHRIST.

Il s'en prend à Iesus Christ nostre Sauueur, qui est le second chef du Symbole des Apostres. Premierement à la nature humaine de Iesus Christ, laquelle il nie & rẽuerse par la doctrine de la transubstantiation, se rendãt compagnon d'Eutyches: à quoy se rapporte l'abnegation qu'il fait de la naissance, venuë, & apparition d'iceluy au monde, par l'establissemment & vsage des ceremonies Iudaïques, accompagnees de plusieurs autres Payennes, qui est estre de faict Iuifs & Payen, & nier que la grace & verité nous ayẽt esté apportees par le Fils de Dieu, Iean 1.

Secondement, à sa nature diuine, par l'imperfection qu'il attribue à tout ce que Iesus Christ a fait pour nous.

En troisiesme lieu, à ses charges & offices, 1. à celuy de Prophete, parce qu'il adiouste, change, & diminue à la parole d'iceluy contenue és sainctes Escritures,

Escritures : il y retranche certes, tesmoing le second commandement de la premiere table de la loy de Dieu, qui en a esté arraché. Voy les commandemens qui sont dicts en aucuns lieux aux prosnes les Dimanches & commẽcement, Vn seul Dieu tu adoreras, &c. Mais il voudroit que par mesme moyen toute la saincte Escriture fust abolie, aussi bien qu'il a obtenu que ce second commãdement ne fust plus ny recité, ny escrit, ny retenu, moins pratiqué entre ceux & par ceux sur lesquels il exerce sa tyrannie. A ceste fin a-il defendu la lecture des Bibles au peuple en langue vulgaire, contre le commandement de Dieu. Deu.6.vers.7. 8.9. 2.Tim.3.vers.16. & ses suppostz les font brusler quand elles vienẽt entre leurs mains, ou quand ils ont authorité sur ceux qui les tienent. Il s'est aussi aduancé d'oster de l'institution de la saincte Cene du Seigneur l'vn des signes d'icelles, à sçauoir le vin, de l'vsage duquel il a fraudé le peuple. Il change aussi la doctrine en plusieurs sortes, premierement, en celle de la Loy, laquelle on conuertit en doctrine philosophique & morale, telle qu'Aristote ou Platon l'ont enseignee, l'interpretation maligne qu'il luy baille, estãt contre l'intention de Dieu: car cest Antechrist estime, qu'elle refrene seulemẽt l'exterieur & les mains, & non le cœur & l'affection : bref, qu'elle commãde choses externes, n'estant point spirituelle. Il change les commãdemens de Dieu en publiant d'autres tous cõtraires: Dieu defend les images, & veut qu'on les destruise, le Pape les commande, & veut qu'on les reuere, & fait mourir ceux qui les abatent, rom-

pent, ou briſent, comme Dieu l'ordonne. Dieu veut que ſon ſainct Nom nous ſoit en reuerẽce, & qu'il ne ſoit prins en vain par aucun: le Pape ordonne que ſa grandeur ſoit venerable à tous, & celle de tout le clergé: Endure qu'on l'apelle treſſainct, ſes fauteurs treſreuerends: & fait bruſler ceux qui reuoquent en doute ſon authorité & de ſa hierarchie, & ne ſe ſoucie qu'on renie & blaſpheme le nom du ſouuerain Dieu, ny n'en fait aucune cenſure, reprehenſion, ou punition. Dieu ordonne ſix iours aux humains pour trauailler, le Pape non content d'vn iour de la ſemaine, a ordonné des feſtes tout autant qu'il y a de iours en l'annee, eſquelles il defend de trauailler en quelque bonne œuure, ſelon la vocation d'vn chacun, à fin qu'elles ſoyent les nourrices des ieux aux cartes, & des yurogneries, danſes & autres vices. Dieu commande aux enfans d'honorer pere & mere, le Pape dit que pour entrer en quelque conuent de moines ou nonains, les enfans ſont diſpenſez de ne iamais rien faire pour leurs parens, & de ne leur rendre aucun honneur & ſeruice: meſme il commãde s'ils ne peuuent autrement obſeruer les preceptes monaſtiques, de renoncer au pere & à la mere, & non ſeulement les renoncer & comme deſaduouër, mais auſſi les rançonner & deſnuer de leurs biens & ſubſtance, à fin que dans ces cloiſtres ils puiſſent commettre mieux à leur aiſe, des blaſphemes execrables contre Dieu, violer ſa ſaincte Loy, & eſtre tenus comme pourceaux en l'auge, ſe desbordant en toute impieté & lubricité. Le meurtre eſt defendu de Dieu, & le Pape ordonne au contraire, que

on tue, qu'on bruſle, qu'on maſſacre tous ceux qui ne pouuans porter ſa tyrannie, ſe ſouſtrayent de ſon obeiſſance, pour obeir à Dieu ſelon ſa volonté. Peu de lieux ſe trouuent de l'obeiſſance Papale, qui ſoyent exempts de l'effuſion du ſang innocent. Noſtre Dieu dés le commẽcement du monde dit, n'eſtre bon que l'homme ſoit ſeul, Geneſe 2. verſ. 18. Defend en ſa Loy paillardiſe, & veut que pour l'euiter, chacun qui ne ſe peut contenir, ſe marie, 1. Cor. 7. verſ. 2. affermant le mariage eſtre honorable entre tous, Hebr. 13. verſet 4. & la defenſe d'iceluy eſtre doctrine des Diables, 1. Tim. 4. verſ. 1. Le Pape au cõtraire dit, qu'il eſt bon que l'homme ſoit ſeul, defend treſeſtroitement le mariage à tous Eccleſiaſtiques, ſoit qu'ils ayent le don de continence, ou qu'il ne l'ayent point: appelle le mariage pollution, fait mourir ceux de ceſte ſorte qui ſe ſont mariez, vſans du remede ordonné de Dieu pour euiter paillardiſes, & autres cõionctions illicites & dãnables. La parole de Dieu defend les ſacrileges, ſimonies, & tous autres larcins, & moyens illicites d'attraper le bien d'autruy, diſant, Tu ne deſroberas point: Le Pape au contraire exerce ces choſes, les permet, y prend plaiſir, promet de donner pardon & pleniere remiſſion à ceux qui les commettent, pourueu qu'on luy face part, ou à ſes creatures, du butin, & n'a point eu hõte de publier & faire taxe, de la ſomme pour laquelle tels malfaiteurs en ſeroyent quittes. Or y proceder en ceſte façon, qu'eſt-ce que commander & dire aux hommes, Butinez hardimẽt ſur l'Egliſe, & ſur autruy, & ſoyez larrons comme moy, qui fay gain &

reçoy tribut des promotions és charges Eccleſiaſtiques ? Et il change en la doctrine de l'Euangile, car il dit, que c'eſt vne nouuelle Loy des preceptes moraux, qui ſont plus pleinement contenus en ceſte doctrine-cy qu'en ceſte-là, à ſçauoir en la Loy. Il enſeigne que certains pechez ſont lauez & purgez, quelques vns par eau benite, les autres par le feu de Purgatoire, les autres par aumoſnes, peregrinations, indulgences, ce qui n'eſt autre choſe que changer & alterer la doctrine de l'Euangile : comme auſſi quand au lieu de la iuſtice de la foy, on a ſubſtitué la iuſtice des œuures, & les merites humains. 3. Il chãge en la doctrine du ſeruice de Dieu, lequel il confond auec la iuſtice Chreſtienne, c'eſt à dire, la cauſe auec l'effect : car la iuſtice de la foy, eſt la cauſe du ſeruice, c'eſt à dire, de l'obeiſſance. Item, il a changé l'inuocation & interceſſiõ de Ieſus Chriſt Mediateur, en l'inuocation des Saincts, à fin qu'ils ſoyẽt noz aduocats. Il a changé le vœu du Bapteſme, aux vœux du monachat, de celibat, de iuſnes, de peregrinatiõs. Il a chãgé les preſtres en ſacrificateurs, l'Euangile en Meſſes qu'ils nomment ſacrifices pour la redemption des pechez, des viuans & des morts. Il a changé la predication de l'Euangile, qui doit reſonner dans les temples, en ſonneries de cloches, & chantreries de voix, & d'orgues en muſique. Il a changé l'ame des Sacremens, qui eſt la parole de Dieu leuë, entenduë, & creuë, en froides ceremonies par luy intentees. Il a changé le Sacrement de la ſaincte Cene, en ſacrifice expiatoire, c'eſt à dire, en la Meſſe. Il a changé la fraction du pain, en de petis pains

tous entiers, qu'il appelle hosties, effaçant par ce moyen la commemoration de la mort & passion de Christ, representee par la predite fraction du pain, gardee par le Seigneur en son institution, & depuis pratiquee soigneusemẽt par l'Eglise primitiue. Il a changé la distribution distincte des deux signes, en vn meslinge du pain & du vin. Or tout ainsi qu'il se permet d'oster, retrancher, alterer & chãger, aussi de mesme se dõne-il licence, d'adiouster à la doctrine en maintes façons: car premierement il a adiousté les commandemens, qu'ils appellent de l'Eglise, desquels ils requierent l'obseruation plus exacte, que de ceux du Seigneur. En ce rang sont ces commandemens, 1. d'ouir Messes, 2. de garder les festes, 3. de faire des vigiles, 4. de garder le Careſme, c'est à dire, de ne manger chair en iceluy, non plus que le Vendredy & Samedy, contre l'expresse liberté que Dieu donne aux siens d'en vser en tout temps auec actions de graces, 1. Tim. 4. ver. 3. de cõfesser tous ses pechez eu l'oreille d'vn prestre, au moins vne fois l'an. Il a adiousté à la doctrine de grace, le leuain Pharisaique, c'est à sçauoir, la doctrine du merite des œuures, pour obtenir la vie eternelle, & autres biẽs, & partie de la iustificatiõ par icelles. Il a adiousté aux ceremonies ordõnees de Iesus Christ, & a chargé l'Eglise de ceremonies, plus que iamais le peuple Iudaique ne l'a esté. Il a adiousté au S. Bapteſme, les luminaires en plein iour, les perfumigations, les exorcismes & coniurations de l'eau, l'huile, le sel, le crachat, & nombre infini d'autres choses, qu'il ordonne estre faites comme neceſſaires à sa-

lut. Il adiouſte aux ſignes de la ſaincte Cene, l'eau qu'il dit eſtre neceſſaire. En fin il adiouſte cinq Sacremens, aux deux que Ieſus Chriſt a ordonnez pour toute ſon Egliſe. Or la prophetie de Ieſus Chriſt n'eſt point ſeulement annullee: ce qui aduient quād on fait les choſes ſuſdictes, mais auſſi eſt du tout aneantie par le moyen que le Pape a ordonné d'inſtruire les hommes, mettant en la place des Paſteurs & Docteurs, qui eſt la façon par laquelle Ieſus Chriſt exerce ſa maiſtriſe, 1. Corint. 12. & Epheſ. 4. des idoles & images ouurages de mains d'hōmes: qui ſont telles que Dauid & Iſaie les deſcriuent, Pſal. 115. & Iſaie 44. & encore veut ce faux Ptophete, qu'elles ſoyēt ſubrogees en la place des Eſcritures diuinement inſpirees, les appellāt liures des idiots: comme ainſi ſoit que l'Eſprit de Dieu les appelle docteurs de menſonge & de vanité, Ierem. 10. Hab. 2. verſ. 18. & qu'il ne ſoit pas poſſible d'exprimer par image, les ſecrets incomprehenſibles que la parole de Dieu nous propoſe, tant de la Trinité des perſonnes qui eſt en l'vnité de Dieu, que l'vnion perſonnelle de Ieſus Chriſt, de ſes ſouffrances & benefices: qui fait que ſainct Paul nous renuoye à l'Euangile & à ſa doctrine, où il nous depeint ces myſteres, Galat. 3. Parquoy c'eſt vne audace effrenee, d'entreprendre de nous bailler par peinture, la repreſentation de telles choſes.

Le Pape s'en prend auſſi à la ſacrificature de Ieſus Chriſt, conſiſtante à offrir ſacrifices, & à prier. Il le deboute du premier, 1. par les façons qu'il a trouuees d'expier & effacer les pechez, &

ſur tout par le ſacrifice de la Meſſe : où il dit, que Ieſus Chriſt eſt offert corporellement par le Capelan qui s'en dit le ſacrificateur : 2. par les œuures, & meſmes celles qui ne ſont cõmandees de Dieu, par le ſang des Martyrs, par le feu feint de Purgatoire, par l'arrouſement d'eau qu'il appelle benite, par les peregrinatiõs & voyages à Rome, en Ieruſalem & ailleurs : comme ſi on meritoit beaucoup en ſe trauaillant par tels voyages, & ſi Dieu n'eſtoit pas prochain en tous lieux, à ceux qui l'inuoquẽt en eſprit & verité, Pſal. 145. & Iean 4. Par l'achapt des indulgences ſienes, & œuures de ſupererogation, dont il magnifie ſes Moines & Preſtres, vrayes ſauterelles ſorties du puits de l'abyſme, & nourries dans les conuẽs, vrais bourbiers de toutes ſales voluptez : choſes auſquelles il attribue force d'acquerir iuſtice deuant Dieu, meriter Paradis. Ce qui ne peut cõuenir, non pas meſmes aux bonnes œuures des fideles, leſquels ne ſont iuſtifiez que par la ſeule grace & miſericorde de Dieu, qui leur eſt offerte en Ieſus Chriſt, qu'ils embraſſent par vraye & viue foy. 3. Il aboliſt en partie la ſacrificature de Ieſus Chriſt, par la ſainẽteté originelle qu'il atttibue à la vierge Marie, qu'il dit eſtre exempte de tout peché. Or ſi cela eſt vray, elle n'aura point eu beſoin de la ſatisfaction de Ieſus Chriſt, qui a eſté faite principalement en la croix.

Le Pape deboute auſſi Ieſus Chriſt de la ſeconde partie de ſa ſacrificature, qui giſt à prier, & ce par l'office de Mediateur & d'Interceſſeur, qu'il attribue à la vierge Marie, & aux Saincts & Sain-

ctes qui ſont appellez par luy & ſes adherans, nos Aduocats, nos Interceſſeurs, & nos Mediateurs. Il a ordonné que ſes raſez chantent, s'adreſſans à la vierge Marie, Prie le Pere, commande au Fils, & commande de droict de mere au Redempteur: Qu'on vſe de ceſte benedictiõ, *Per Virginem matrem, concedat nobis Dominus ſalutem & pacem*: que le Seigneur nous donne ſalut & paix par la vierge mere, au lieu que S. Paul dit, Grace, & paix de par Dieu, & de par le Seigneur Ieſus Chriſt: c'eſt le verſet auſſi qu'on luy chante: *ora pro populo, interueni pro clero, intercede pro deuoto fœmineo ſexu*, prie pour le peuple, entreuien pour le Clergé, intercede pour le ſexe feminin. Ces blaſphemes ſont accompagnez encore de ceux-cy, *Felix cœli porta, iter para tutum: Maria mater gratiæ, mater miſericordiæ*. ô heureuſe porte du ciel, appreſte-nous vn chemin aſſeuré, Marie mere de grace, mere de miſericorde, &c. Mais quoy? y a-il Royaume prouince, ville, village, maiſon, & meſtier, qui n'aye ſon patron & ſon Dieu particulier? auquel ceux de ces lieux & de ces meſtiers ont plus de deuotiõ qu'aux autres? y a-il maladie qui n'ait quelque S. ou ſainctes pour medecins & gueriſſeurs? En fin ceſt Antechriſt enuahit ſa Royauté & ſõ Royaume: car il s'appelle chef vniuerſel de l'Egliſe vniuerſelle: & voudroit auoir pour compagne de ſon ſacrilege, s'il luy eſtoit poſſible, la bien-heureuſe vierge Marie, laquelle il reueſt de ces titres, qui luy feroyent deſchirer ſes robes, & affligeroyẽt merueillenſemẽt ſon iuſte cœur, ſi elle eſtoit au monde, & les oyoit: car il l'appelle Dame, pleine de gloire, eſleuee par

dessus tous les astres, estoile de la mer, Roine & glorieuse, Roine du mõde, enfin mere des hõmes: & toutesfois nous n'auõs qu'vn Seigneur, qui est Iesus Christ, Eph. 4. & cest office de Roy & cõducteur du ciel & de la terre, n'est donné qu'au seul Fils de Dieu Iesus Christ, qui a esté esleué seul à la dextre du Pere, Psal. 2. & Psal. 110. & Matth. 11. & Matth. 28. & Iean 17. & Philip. 2. Ephes. 1. & n'est-ce pas la deifier, & luy donner non seulement le nom, mais aussi l'effect de Roine, quand on luy chante, *Solue vincla reis, profer lumen cæcis, mala nostra pelle, bona cuncta posce*? Deslie les coulpables, illumine les aueugles, chasse nos maux, & demande tous les biens. Et encore, *Virgo singularis, inter omnes mitis, nos culpis solutos, mites fac & castos, vitã præsta puram*, O vierge singuliere, sur tous debonnaire, estans desliez de nos pechez, rend-nous benins & chastes, & nous dõne à mener vne vie saincte. Mais qui est cestui-là qui nous sanctifie, ou le peut faire que Iesus Christ par son Esprit? qu'il nous donne selon ses promesses, faisant en cela office de chef de l'Eglise & vray Roy? En vn autre hymne, on luy baille ceste vertu de nous deliurer de nos ennemis, & de nous receuoir à l'heure de la mort: *tu nos ab hoste protege, & hora mortis suscipe*. Et toutesfois sainct Estienne recommande son esprit au seul Iesus Christ, qu'il voyoit à la dextre du Pere, & le prie en ces mots, *Suscipe spiritum meum Domine Iesu*, Seigneur Iesus, reçoy mon esprit. Bref, qu'on regarde les idoles qu'on luy dresse, & on y verra des couronnes sur la teste. Parquoy puis que cest Apostat fils de perdition,

desfigure ainſi Ieſus Chriſt, c'eſt à bon droit qu'il eſt nmomé Antechtiſt.

DV SAINCT ESPRIT.

Les offices du ſainct Eſprit, ne luy ſont auſſi laiſſez en ſon entier, par ceſt ennemi de Ieſus Chriſt. Premieremẽt, en ce qu'il attribue à l'homme vn franc arbitre en partie, par la force duquel, auec la grace qui l'aide & y entreuient, il eſtablit les merites des hommes, niant par ce moyen ou extenuant ceſte maladie mortelle, laquelle nous portons depuis noſtre conception: car ce qui eſt donné à la nature, eſt oſté à la grace & effects du ſainct Eſprit. Secondement, en ce qu'il veut qu'il y ait en l'homme quelque preparation naturelle, pour receuoir la premiere grace.

Tiercement, en ce qu'il veut que le peché originel, quant à la corruption, ſoit oſté en vn moment au Bapteſme, niant que les mauuais mouuemens & affectiõs ſoyẽt pechez d'elles meſmes, ſi le conſentement n'y entreuient, veu que noſtre ſanctificatiõ ſe parfait par degrez, & que la moindre pointure contre la Loy de Dieu, ne peut eſtre qu'abomination deuant Dieu.

Il fait outrage à l'Eſprit de Dieu, diſant qu'il ne fait autre choſe en nous, lors qu'il nous baille la foy, que nous donner vne cognoiſſance generale & implicite, des choſes qui ſont contenuës és Eſcritures, leſquelles il nous faut croire ſeulemẽt eſtre vrayes, appellant fiance & aſſeurance de ſalut, arrogance.

N'eſt-ce pas auſſi deshonorer le S^t. Eſprit, de

mettre & constituer la saincteté des hommes,és choses qui ne sont ny commandees ny prohibees de Dieu,voire en choses friuoles?que di-ie friuoles, voire és vices & ordures?

N'est-ce pas aussi nier l'œuure de nostre regeneration, exempter la vierge Marie du peché originel, iaçoit qu'elle ait esté conceuë selon l'ordre ordonné de Dieu en la creation, & à la façon des autres hommes:car ce qui est œuure de la nature, ne peut estre à mesme raison & esgard, œuure supernaturelle: que si elle est saincte naturellement & originellement,elle n'a point eu besoin d'estre sanctifiee par le sainct Esprit.

Mais n'abolit-il point la vraye & salutaire penitence? & par ce moyen ne rõgne-il point l'œuure du S. Esprit, qui ne nous donne seulement la contrition & desplaisir d'auoir offensé Dieu : & ceste tristesse spirituelle qui est selon Dieu, ou la volonté de confesser nos pechez & deuãt Dieu & aussi deuant les hõmes, quand il est expedient: mais aussi l'inuocation pour en demãder pardon au Seigneur, &nous asseurer de la remission d'iceux, auec ceste volonté de n'y retourner plus? il separe donc de la penitence,& la foy, & l'inuocation, & le renouuellement de l'ame.

DE L'EGLISE.

Ceſt Antechriſt cõbat aussi l'Egliſe & ſa communion : car il a aboli en icelle, premierement le miniſtere legitime, quant au ſoin qu'il faut qu'elaye des ames,en les enſeignant par la pure parole de Dieu & par les Sacremens purement admini-

ſtrez:&par ce moyẽ a fait de l'Egliſe vne ſynagogue d'ignorans & d'idolatres, où les idoles muettes en ſont les docteurs:ou bien ceux qui ſont entrez en la bergerie, ou par la feneſtre, ou en rompant ſes cloſtures, c'eſt à dire en vn mot, ſans vocation legitime. Il y a eſtabli en outre le miniſtere de fauſſe doctrine qu'il y fait enſeigner, ayant corrõpu la vraye doctrine en toutes ſes parties, *Vide diſtin.23. & 8.quæſt.1. Can.plerique ſacerdotes. & 7.quæſt.1.Can.ſicut vir,& Epiſcopũ vero,&c.& 9. quæſt.3.can. Archiepiſcopus nihil Niceni concily.can.* 4. *& 6.& Antiocheni,can.*23. *& 25.& Sardicenſis, can.* 14. *&* 15. Il s'enſuit donc, qu'il renuerſe la communion de l'Egliſe, tant par les hereſies & fauſſes doctrines qu'il maintient, que par l'vſage des Sacremens qui y eſt du tout peruerti, & en la perception deſquels, s'il faut appeller ce qu'ils diſent communion,Sacremẽt: il n'y a teſmoignage aucun de communion, car chacun prend ſon morceau à part.

Item,il a aboli le miniſtere d'icelle, ſeruant à oſter les ſcandales & corriger les mœurs, car où eſt le Senat Eccleſiaſtique, en la Papauté ? où les indoctes ſoyent enſeignez, les pecheurs amenez à reſipiſcence ? Deuers qui eſt la puiſſance d'excommunier ? L'authorité n'eſt-elle point en la main d'vn ſeul,qui eſt mõſieur l'Official,ou monſieur le grand Vicaire ? ne s'exercent-elles point à l'appetit de qui voudra, & pour toutes cauſes? pourueu qu'il y ait de l'argent,dont la taxe en eſt faite:chacun void& peut iuger auſſi,comment les ſatisfactions & abſolutions Eccleſiaſtiques ſe

pratiquent en ceſte Synagogue. N'apportant donc nul remede aux ſcandales, eſtant luy-meſme auec ceux de ſa marque le port'enſeigne & exemplaire de tous vices, il fait certainement ſchiſme en l'Egliſe. Quant au Diaconat, adminiſtration des biens de l'Egliſe, & ſoin des poures, en rauiſsãt tout à ſoy, ou l'expoſant en butin à ſes coniurez, pour entretenir maquereaux, paillardes, cuiſiniers, chiens, cheuaux, eſpreuiers, les hoſpitaux & maladeries ne s'en reſſentãt d'vn tournois: qui ne void qu'il ne reſte en ce regne de l'Antechriſt, que le ſeul nom de Souſdiacre, Diacre & Archidiacre? Parquoy cõme il a diuiſé l'Egliſe par ſes erreurs, auſſi l'a-il deſchiree par ſon auarice & ambition.

Mais n'a-il pas oſté & rauallé l'authorité du Magiſtrat autant qu'il luy a eſté poſſible? qui eſt cependant vne ordonnance diuine, eſtablie pour reprimer par loix, recompenſes & punitions, les appetits deſreiglez des hommes, & faire que la diſcipline de ſon Egliſe aye lieu & force: que la Loy de Dieu ſoit du tout gardee, & qu'à ceſte raiſon la cõmuniõ des Saincts ſoit maintenue: car il a aſſuietti les Rois & Royaumes à ſes pieds, & eſt venu iuſqu'à ce poinct, de mettre les pieds ſur le col de l'Empereur. Y a-il aucun du Clergé iuſqu'au plus petit & moindre Capelan, ou moine, comme nous auons dit ailleurs, qui ne s'exempte de la iuriſdiction du magiſtrat? qui enſeigne que tels ſont ſeditieux, n'aiment la police humaine, & ne croyent que la puiſſance & iuſtice, par laquelle les Rois & Princes puniſſent les vicieux, ſoit de Dieu, qui leur a commis ce diuin office.

Or à ceſte ſaincte communion de l'Egliſe, qui a-il ſi contraire, que le monachat & hermitages, tels qu'on les void auiourd'huy? leur façon de viure eſt-elle accordante auec la reigle de charité? nenny, puis qu'ils ont leurs aſſemblees Eccleſiaſtiques à part, & qu'ils ne veulent plus eſtre ſuiets à leurs ordinaires: ainſi qu'il leur eſtoit enioint par les canons exprez du Concile vniuerſel de Chalcedoine can. 4. & 8. & 22. Or puis qu'il ne ſe contentent du nom de Chreſtien, qu'ils eſtiment trop vulgaire & vile, ains ſe parent des noms d'Auguſtin, Hieroſme, Baſile, Dominique, Bernard, François, ne ſe contentent auſſi des reigles de Ieſus Chriſt, ains en veulent auoir de plus eſtroites & difficiles: ne ſont-ils pas Schiſmatiques? en ce rang mets-ie auſſi les Theologiens Scholaſtiques, deſquels les vns ſe diſent Thomiſtes, les autres Albertiſtes, les autres Scotiſtes, les autres Occaniſtes? en fin tout autant qu'il y a de confrairies, ſont autant de marques de diuiſion. S. Hieroſme contre les Luciferiens, Si en quelque lieu tu vois que ceux qui ſe diſent de Chriſt, prenent le nom de quelque autre que de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſçache que ce n'eſt point l'Egliſe de Chriſt, ains la Synagogue de l'Antechriſt.

TABLE SECONDE.

DES MOEVRS DV PAPE.

Le Pape qui eſt l'Antechriſt, ſe monſtre ſoymeſme qu'il eſt Dieu, 2. Theſſal. 2. verſ. 4.

Premierement de nom, car il s'appelle Dieu, *diſt. 96. can. ſatis euidenter.* Et au chap. 4. *de tranſla-*

tione. Lieutenant de Dieu en terre : combien que finement il s'attribue le nom de Lieutenant de Dieu, car en vſurpant par apres toute authorité, ne declare-il pas entierement qu'il s'eſtime Dieu, & veut eſtre de fait recognu tel? Item il parle ainſi, Ie ſuis ſur la chaire de preeminẽce, *cap.* 4. *de ſepultura*, 2. Il s'appelle auſſi treſſainct, qui eſt le titre que Ieſus Chriſt donne à Dieu ſon Pere, Iean 17. *diſt.* 21. *can. in tantum*, 3. il ſe dit chef de toutes les Egliſes au Concile de Florence, tenu l'an 1439.

Secondement d'effect, il monſtre & declare qu'il s'eſtime Dieu: car 1. il cõfere les Royaumes du monde. Voy la vie d'Eſtienne Pape 2. de Gregoire 7. Adrian 4. 2. Il ne veut eſtre iugé de perſonne, encore bien qu'il meine vn nombre infini d'ames en enfer, d'autant qu'il luy eſt loiſible de faire toutes choſes. Boniface 8. *cauſ.* 17. *quæſt.* 4. *can. Ne nimis*. De là ſainct Paul dit, 2. Theſ. 2. qu'il eſt ἄνομος, *exlex*, ſans Loy. I'ay la ſeigneurie, dit-il, de toute la terre, car à moy appartient de iuger de toutes cauſes: & nul de moy, ny de mon iugement. *in quæſt.* 3. *can. cuncta quemadmodum.* 3. Il change de nom, s'attribuant par ce moyen quelque œuure ſupernaturelle, & cõtrefaiſant le Dieu tout-puiſſant, qui a changé les noms à quelques vns, en teſmoignage de quelque benefice extraordinaire qu'il leur faiſoit. Sergius II. 4. Il ſe mõſtre pour ſouuerain & vniuerſel Eueſque de toute la Chreſtienté, Bonif. 3. le Concile Florentin, &c. 5. Il fait des loix ſur les conſciences des hommes, entreprenant d'aſſuiettir les tranſgreſſeurs

d'icelles à peines eternelles: qui est se dõner puissance & authorité sur les ames, sur le ciel, & sur l'enfer, *cauſ. 9. quæſt. 3. can. Cuncta. & cauſ. 25. quæſt. 1. can. ſunt quidam. 6.* Il se fait bailler le seruice qui est deu au vray Dieu, à sçauoir, l'adoration, se faisant par deuotion & religion, baiſer les pieds & la pantoufle. En fin donne pleniere remiſſion de tous pechez, à ceux qui l'an du Iubilé iront à Rome pour gagner ledict Iubilé, *Sixt. 4. can. Quemadmodum.*

Or n'est-il point encore content: car il s'esleue s'il luy estoit possible, plus haut, & premierement par dessus le vray Dieu, en s'attribuant l'authorité de iuger des Escritures saincte̅s. Il ordonne aussi de nouueaux Sacremens, & corrompt, gaste & change ou abolit, ceux que Iesus Christ auoit ordonnez, *vide cauſ. 25. quæſt. 1. can. Inde.* Il prefere ses loix à celles de Dieu: car c'est vn crime beaucoup plus grief d'auoir mangé de la chair vn vendredy, que d'auoir paillardé tout le long de l'an. Il n'y a point de doute, que quand les ordonnances du Pape sont receuës des hommes pour bonnes, Dieu ne perde tout credit enuers eux: car nul ne peut seruir à deux, meſmement quand ils sont contraires l'vn à l'autre. Or Dieu veut auoir toute authorité au ciel & en la terre: le Pape au contraire dit, Que toute perſonne luy soit ſuiette ſur peine de damnation, & qu'elle obeiſſe neceſſairement à tout ce qu'il commande, *extra de maiorit. & obedient. can. Vnam ſanctam Eccleſiam.* & n'est-ce donc pas s'esleuer par dessus Dieu? meſme aussi quand il veut abſoudre tous hommes ſpirituels,

de tous

de tous sermens qu'ils ont iuré. 15. *quæst.* 8. *can. omni.*

Ne commande-il pas, que toutes ses loix soyẽt receuës de tous, comme procedãtes du ciel? *dist.* 19. *can. Si omnis.* Il defend aussi à toute personne, de douter, que tout ce qu'il fera, dira, & ordonnera, ne soit bon & iuste. *cauſ.* 17. *quæſt.* 4. *can. Nemini. de pœnitent. diſt.* 3 .*æ. ex perſona.* en quoy il monstre, que toute son intention n'est que d'abolir & faire oublier la memoire de la Loy de Dieu, pour establir ses songes & resueries friuoles, & de s'vsurper toute authorité, voire par dessus Dieu, entant qu'il defend ce que Dieu cõmande, & commande ce que Dieu defend. Il semble qu'il vueille d'authorité forcer le ciel: car le iour qu'il appelle du Iubilé, il tient vn marteau d'or pour rompre (cõme il dit, & que le poure peuple abusé estime) les portes de paradis. Il porte triple couronne sur sa teste, se disant par ce moyen Roy du ciel, de la terre, & des enfers.

Secondement, il s'esleue par dessus ce qui est dit & nommé Dieu, c'est à dire, par dessus, 1. les saincts Anges, ausquels il dit auoir puissance de commander, Clem. 5. Ce Pape en vne bulle bien plombee (laquelle est aujourd'huy gardee par coppie à Vienne, à Limoges, à Poictiers, aux coffres des priuileges) commande à l'Ange du ciel d'introduire és ioyes de paradis, & tirer hors de Purgatoire l'ame de celuy qui seroit mort en chemin, allant en pelerinage à Rome. D'auantage, dit-il, nous voulons, que les peines d'enfer ne leur soyent aucunement infligees, Corneil. Agripp.

de la vanité des sciences, 2. il s'esleue par dessus les Eueſques, les Conciles, & toute l'Egliſe, *diſt.* 21. *can. Nunc autem. cauſ.* 17. *quæſt.* 4. *can. Neminis eſt. & diſt.* 40. *can. Si Papa. diſt.* 94. *can. Eſto. Bern. lib. de conſid. ad Eugeniũ. & epiſt.* 230. & 237. *& in Pſal.* 90. *& ſerm.* 33. *in Cant. cant.* 3. par deſſus les Magiſtrats, Rois, Princes, Empereurs. *diſt.* 96. *can. Vni. cap.* 2. *extra. de maior. & obedi. & cap.* 4. *extra de tranſlatione Epiſcop.* où il s'attribue la puiſſance de l'vn & de l'autre glaiue. Il dit que tous Princes ont adoré ſon ſiege, *De Iureiurand. in Clement. Roman. in principio.* voy l'hiſtoire de Federic 1. de ce nom Empereur, appellé Barberouſſe, & de Henry 4. auſſi quatrieſme Empereur.

En quatrieſme lieu, il eſleue ſon throſne par deſſus toutes les idoles de tous les Gentils : car celles-ci ont eu vne puiſſance limitee entr'eux, Apollo preſidoit ſur la ſageſſe, Pluto eſtoit Roy des enfers, Iupiter du Ciel, Neptune de la mer, mais ce Demon-cy rauit à ſoy l'Empire du ciel & de la terre.

Le Pape s'eſleue par deſſus tous les hommes, 1. en magnificence de titres & noms. Item d'habits, veſtemens, meubles, cheuaux, officiers. Item baſtimens, iardins, & autres telles choſes : les Papes ſont dõc ambitieux. Toute gloire, dit-il, honneur & magnificence, tant en dignitez qu'en offices, cheuaux, & habillemens nous eſt donnee, 96. *diſt. conſtant.* 2. Il s'eſleue en richeſſes, or, argent, poſſeſſions, qu'il acquiert par meſchans moyens, à ſçauoir par art diabolique, par violence & tyrannie, par fraudes & impoſtures, en fin par im-

posts vilains, dequoy sont foy les tributs & reuenus qu'il reçoit toutes les semaines des bordeaux de Rome, d'Auignon, & de maints autres lieux: & aussi la rançon que luy rendent les meurtriers, brigands, blasphemateurs: en quoy il monstre qu'il est le pere nourricier de toutes iniquitez, *dist.* 18. *can. De culigis. caus.* 13. *quæst.* 2. *can. quæst. & caus.* 1. *quæst.* 2. *can. placuit*, Et à fin qu'il puisse tousiours attraper deniers, il n'a pas honte de se donner congé & licence, de dispenser aussi bien sur les meschantes affections interieures, que sur tout le reste que Dieu a ordonné. *dist.* 34. *can. Lector, & caus.* 15. *quæst.* 6. *can. Iuratos. & extrauag. de voto & voti redempt. per totum.* Des choses susdites on ne peut qu'on ne recueille, que le Pape est vn brigand, sacrilege, & auaricieux, qui est estre aussi selon le tesmoignage de l'Apostre idolatre. 3. Item, il surpasse tous les hommes en delices corporelles, de viandes, & breuuages, bains & onctions, en voluptez de couche, paillardises, incestes, adulteres, raps, Sodomies, en fin en plaisirs d'esbats, ieux, passetemps, musiques, & autres telles voluptez. En toutes ces choses on peut voir que le Pape n'a autre Dieu que son ventre, & ses plaisirs.

TABLE TROISIESME DV REGNE DE L'ANTECHRIST.

Au regne de l'Antechrist nous considerons ces choses, 1. le lieu d'où il doit regner, 2. le temps auquel il se doit manifester pleinement, 3. les degrez qu'on remarque en ce regne Apostatique,

4. les moyẽs desquels Satan s'est serui pour dresser ceste tyrannie, 5. les moyens desquels aussi Iesus Christ se sert pour l'abatre, 6. quel est le chef de ceste multitude & de ceste Synagogue, 7. quels sont les suiets qui rendent obeissance à ce chef, 8. quel en est pour le dernier, le salaire de tels Apostats, & quelle est la fin où ceste estat ameine les hommes. Quand au lieu, l'Antechrist en general doit estre assis au temple de Dieu, c'est à dire, en l'Eglise, 2. Thessal. 2. Il a esté predit qu'il dressera son throne specialement à Rome, qui est dite en l'Apocalypse Harmageddon, Apocalyp. 16. vers. 16. Item la ville des sept montagnes, Apocal. 17. vers. 9. les sept testes sont sept montagnes sur lesquelles la femme est assise. Par les anciẽs Peres le lieu est marqué, l'Eglise Italienne, Irenee. sainct Bernard l'appelle lieu meridional.

Le temps de la pleine manifestation de l'Antechrist est l'an *666.* depuis la mort de Iesus Christ, c'est à dire, lors que la Monarchie Romaine a esté transportee en Orient, lors que la Messe, qui est vn execrable abolition de la mort de Iesus Christ, a commencé de se celebrer en Latin, par tout & en priué, *Balæus centu. 1. chap.* 18. qui a esté souz Vitellian Pontife Romain: lors en fin qu'vn seul (par le public & vniuersel consentement des Chrestiens, a commencé d'estre dit & recognu Eueſque vniuersel) & que l'authorité de l'Empereur y est interuenuë. Or ç'a esté souz Phocas, Boniface troisiesme estant Eueſque Romain, Apocalypse 13. vers. 18.

Les degrez qu'il faut remarquer en ce Regne

d'iniquité, ſont diſtinguez en cinq temps: le premier s'eſtend iuſqu'à Syueſtre, qui eſt celuy où Satan ouurroit ſecrettement le myſtere d'iniquité: le ſecond, vient iuſqu'a Boniface 3. auquel l'ennemy de noſtre ſalut faiſoit ſon œuure ouvertemẽt: le troiſieſme a duré iuſqu'à Eugene 4. où Felix: & c'eſt le degré de perfectiõ. Iuſqu'à lors ſans doute l'Antechriſt a iouy d'vn plain & paiſible regne. Mais du temps dudit Eugene & Felix, les conciles de Conſtance & Baſle ſe ſont tenus, qui ont commencé à degrader les Papes, & à diminuer de leur ſouueraine & abſoluë puiſſance. Le quatrieſme degré eſt paruenu iuſqu'auiourd'huy, qui eſt l'eſtat où l'Antechriſt depuis les ſuſdits Conciles eſt en ſon decroiſſement, & vient en decadence: c'eſt depuis qu'il a perdu beaucoup de ſon authorité, puiſſance, reuenus, & ſuiection. Le dernier eſt celuy que nous attendons, qu'il ſera deſconfit par l'Eſprit de la bouche du Seigneur.

Les moyens qui ont ouuert la porte à ceſte domination infernale, & par leſquels le chemin a eſté preparé à l'Antechriſt, pour s'eſleuer comme il a fait, & s'aſſoir ſi haut, ſont premierement les hereſies, & heretiques, qui ſe ſont leuez en grand nombre, touchant les nature, perſonne, & offices de Ieſus Chriſt. Secondement, les ſchiſmes des Egliſes entr'elles, & les contentions triſtes & funeſtes des Eueſques: tiercement l'erection des ſuperioritez & primautez en l'Egliſe: car ces dignitez de Patriarches, Archeueſques, Archipreſtres, ont engendré ce blaſpheme de Patriarche ſouuerain, d'Eueſque & Preſtre vniuerſel.

Quartement la confusion des iurisdictions ciuiles & Ecclesiastiques, d'où sont venues les grandes & immenses donations faites aux Eueſques, notammẽt à celuy de Rome, 2. le mespris du Magistrat & rejection d'iceluy, en tous les affaires Ecclesiastiques.

Les moyens dont l'Antechriſt a vſé, pour ſe maintenir en ſa primauté & ſouueraine puiſſance, ſont ces quatre, 1. la fauſſe doctrine qu'il couure du nom de myſtere, Apocalyp. 17. verſ. 5. & toutesfois les choſes qu'il enſeigne, ne ſont que choſes profondes de Satan, Apocalypſe 2. verſ. 24. 2. les faux miracles, 2. Theſſallon. 2. Auguſtin ſur le Pſeaume 9. *Antichriſtus vim habebit in imperio, dolum in miraculo.* 3. les dons, preſens, & richeſſes, dont il a corrompu les auaricieux. Auguſtin en ſon traitté de l'Antechriſt, tome 9. *Antichriſtus erigit ſe contra fideles tribus modis, hoc eſt terrore, muneribus & miraculis.* 4. les tormens & griefs ſupplices, car ceux qu'il n'a peu vaincre par vn moyẽ, il a taſché de les auoir par l'autre, Apocalyp. 17. verſ. 6. où il eſt dit, que l'Antechriſt eſt ceſte paillarde enyuree du ſang des Saincts. Lactance liure 7. chap. 17. Chryſoſtome en l'homelie 49. de ſon œuure imparfait ſur ſainct Matthieu: *Sicut fumus ante ignem præcedit, ante victoriam pugna: ſic & ante gloriam Chriſti, tentatio Antechriſti.* Et le meſme bien toſt apres, *Sicut tempeſtas ſuſcitat nubila, & nubila cooperiunt ſolem, ſic impiorum perſecutio, ſuſcitabit tranſgreſſionem: tranſgreſſio autem, Chriſtianitatis obſcurabit candorem.*

Ieſus Chriſt n'employe point autres outils

pour desconfire & mettre bas ceste hierarchie Satanique, que la predication de la pure doctrine contenue és Escritures, que sainct Paul appelle l'esprit ou le vent & souffle : & Esaïe la verge, & sainct Iean le glaiue aigu à deux trenchans, qui sort de la bouche du Seigneur Iesus Christ, & qui doit preceder son dernier aduenement, & apporter vne grande clarté: & ceste bouche sont ses Ministres & seruiteurs qu'il a suscitez en ce dernier temps, 2. Thessal. 2. vers. 8. Esaïe 11. vers. 4. Apocalypse 1. vers. 16. & faut noter, que Iesus Christ ne se seruira nullement des signes & miracles. S. Paul ne fait nulle mention desdits miracles, pour le conter entre les instrumens de la ruine de ceste apostasie. Or en la Theologie, les argumẽs prins de l'authorité de l'Escriture saincte, ont pareille force, aussi bien en niant qu'en affermant, c'est à dire, que comme ce que ladite Escriture nous recite, est, a esté, ou sera: ainsi ce qu'elle ne nous dit point (qui seroit toutesfois necessaire d'estre sceu pour nostre salut) s'il estoit, auoit esté, ou se deuoit faire, n'a esté, ny n'est, ny ne sera. S. Chrysostome ou l'autheur de l'œuure imparfait, la recueilli aussi bien que nous, du passage de la 2. aux Thessalloniciens chapitre 2. en l'homelie 49. *In fine temporis concedenda est potestas diabolo, vt faciat signa vtilia, & ex ea parte qua prius facere consueuerant sancti, vt iam Ministros Christi non per hoc cognoscamus quia vtilia faciunt signa, sed quia omnino non hæc faciunt signa.*

Le chef de ceste Empire, & celuy qui conduit ceste estat, est le Pape, soy disant Eueſque de Ro-

me, qui nous eſt deſcrit par ces deux marques: la premiere, qu'il monte de la terre, c'eſt à dire, il eſt prins le plus ſouuent de la ſorte d'hommes qui eſt la plus vile, tels que ſont les moines, ou pour le moins ſi on regarde leur extraction, on trouuera qu'ils ſont ſortis pour la pluſpart d'hommes de peu, & qui eſtoyent de la lie du vulgaire, Apocalyp. 13. verſ. 17. L'autre marque eſt, qu'il deuoit auoir eſcrit en la lame de ſa Thiare, qui coure le front, ce mot, MYSTERIVM, Apocalyp. 17. verſ. 5. leſquelles deux marques ſont aſſez verifiees du Pape.

Les ſuiets ſur leſquels l'Antechriſt exerce ſa tyrannie, ſont ceux qui n'ont point receu l'amour de la verité, & n'y ont creu: ains ont mieux aimé receuoir le menſonge, & acquieſcer à l'iniuſtice, 2. Theſſal. 2. ce ſont ceux enuers leſquels Dieu a donné efficace d'erreur à Satan. Le temps eſtant venu auquel l'Egliſe a eſté liuree en tentation, à fin que les Chreſtiens, qui ne profitent point en l'edification du corps de Chriſt, fuſſent iettez dehors: car c'eſt vne choſe indigne, que les infideles ſoyent glorifiez auec les fideles. Bref, les eſclaues de l'Antechriſt, ſont ceux qui ſont dignes de perdition, 2. Theſſal. 2. verſ. 10. Voy Chryſoſtome homelie 49. *in opere imperfecto in Matth.* 1. Tim. 4. verſ. 1. 2. Pierre 2. verſ. 1. 2. &c.

Or tout ainſi que le Fils de Dieu noſtre Seigneur Ieſus Chriſt apporte ſalut & vie à ceux qui prenent ſon ioug aiſé, & ſont membres de ſon Royaume, par vraye foy dilection & profeſſion, Iean 1. verſ. 12. & Iean 3. verſ. 36. 1. Cor. 1. verſ. 30. Coloſſ.

1. verſ. 13. 14. Act. 26. verſ. 18. De meſme la puiſſance de l'Antechriſt ne tend qu'à perdre les hommes: & la fin ne peut eſtre autre, tant de ceux qui conduiſent, que de ceux qui ſe laiſſent conduire, & acquieſcent en tout & par tout, aux erreurs & fauſſes doctrines, idolatries, blaſphemes, ſuperſtitions de ceſte ſynogogue, que mort & damnation eternelle, 2. Theſſ. 2. verſ. 10. 12.

CHAP. X.

De l'Egliſe reformee à ſçauoir ſi c'eſt la vraye Egliſe, ſi en icelle eſt le pur ſeruice de Dieu, & ſi elle eſt ſchiſmatique.

TOut ainſi qu'il eſt commãdé de s'adioindre à la compagnie des fideles, qui eſt l'Egliſe, 1. Iean. 1. verſ. 3. 4. Act. 2. & 4. auſſi y a-il defenſe treſexpreſſe de s'accointer auec les infideles & meſchans, Act. 2. laquelle eſt accompagnee de promeſſe enuers ceux qui obeiront, Pſal. 1. verſet 1. 2. Bien-heureux eſt l'homme qui n'a point cheminé au conſeil des meſchans, & ne s'eſt point arreſté en la voye des pecheurs, & ne s'eſt point aſſis au banc des moqueurs. C'eſt ce qui ſemble auoir eſmeu Sponde de delaiſſer nos ſainctes aſſẽblees, pour s'adiondre à la ſynagogue Papiſtique, laquelle ſeule il recognoiſt pour Egliſe, & Egliſe vniuerſelle & Catholique: & quãd à ceux qui font profeſſion de la religion, qu'il a tenuë deuant qu'eſtre rechatoliqué, il les tient pour ſeparez de l'Egliſe. Pourquoy? cõſiderãt, dit-il, la pluralité de ceux qui s'attribuent d'eſtre l'Egliſe, il m'a ſemblé

qu'ils ne la pouuoyent tous auoir toute entiere: les raisons en sont les differẽces, ou plustost les cõtrarietez des vns & des autres. Chacun sçait combien les Lutheriens discordent des Zuingliẽs. I'accorde premierement, que plusieurs assemblees se disent l'Eglise, qui ne le sont : cõme aussi iadis plusieurs ont voulu faire à croire qu'ils estoyent le Christ, & neãtmoins n'estoyẽt que de faux Prophetes & faux Christs : au parsus, i'estime que les parties separees ne peuuent estre le tout. Les Eglises reformees de France, ne se disent estre toute l'Eglise vniuerselle, celles d'Angleterre, d'Alemagne, de Poloigne, & Boheme, non plus : c'est donc vne resolution qui est aisee à prendre, & qui n'a cousté beaucoup à Sponde, d'estimer que certaines assemblees qui se sont separees de la Romaine, ne pouuoyent estre toutes, c'est à dire chacune toute l'Eglise: combien qu'à la verité si nous regardons, non la matiere qui est la cause de la diuision & separation, à sçauoir le nombre des hommes, les lieux, & les temps, mais la forme essentielle : nous pouuons affermer qu'elle est toute en chaque Eglise particuliere, d'autant qu'ainsi qu'il a esté touché au commẽcement, l'Eglise est vn tout cõposé de parties homogenees ou similaires, c'est à dire, qui ont chacune vne mesme forme & nature, & qui differe d'vn autre seulemẽt en certains accidens, cõme vne goute d'eau d'vne autre goutte d'eau, vne miette de pain d'vne autre miette de pain. Mais replique nostre Reuolté, tous ceux qui se sont separez de l'Eglise Romaine, sont contraires: s'il est ainsi, il faut que chacun auec ses adherans soit toute l'Eglise, veu que

l'Egliſe Romaine n'eſt deſia tenuë en ce rang, & que les contraires ne peuuent eſtre parties de leurs contraires, ou des contraires ſe faire vn tout. Ie prendray le dernier qui eſt fort diſputable, pour l'exemple que nous auons du monde, qui eſt compoſé d'elemens qui ſe combatent: du corps humain, qui contient auſſi d'humeurs repugnantes: toutesfois ie ne reſiſte, que la cauſe de toute conionction ne ſoit la ſimilitude & conuenance, comme auſſi de ſeparation la diſſemblance, c'eſt à dire, la participation d'vne forme ou qualité contraire. Or ie di, qu'vne choſe peut eſtre pour diuers regards, & conſideré en diuers temps, & en ſes parties qui la compoſent diſtinctement ſemblable, & diſſemblable meſme, ou contraire. Ceux qui argumentent donc en ceſte ſorte: Ce qui eſt contraire ne peut eſtre partie de ce qui eſt contraire, vſent d'vne caption qui s'appelle, *captio ſecundum quid, ou captio contradictionis*, car les hommes ou Egliſes qui ſeront contraires en quelque poinct de doctrine, ne le ſeront en tous, au regard deſquels, icelles pourront eſtre membres de celles qui tienent les meſmes poincts: parquoy la queſtion n'eſt plus, ſi pluſieurs particulieres Egliſes, qui diſcordent en certains chefs de doctrine, font vn corps vniuerſel d'Egliſe viſible: & nous ne refuſons point en ce ſens & conſideration, le nom d'Egliſe à la Romaine, que nous diſons en quelque façon, & pour quelque conuenance qu'elle a auec les autres, eſtre membre externe de la Catholique viſible. Mais la diſpute doit eſtre, & on ſe doit arreſter quel nombre à la forme externe & viſible, vraye & pure & propre

à engendrer vne vraye foy : car comme tous les membres visibles d'vne Eglise particuliere, ne sont purs, saincts, entiers, & vifs, veu qu'il y a plusieurs hypocrites, plusieurs malades & mal sains en la foy & mœurs : de mesme l'Eglise vniuerselle visible, a d'Eglises particulieres, dont les vnes n'ont que la semblance & la profession, ou fort peu de reste : les autres sont gastees & corrompuës en quelque partie d'elles. Encore donc qu'il y ait quelque controuerse entre les Alemans, qui ont secoué le ioug du Pape, que nostre aduersaire appelle Lutheriens, ou Martinistes, & entre les Suysses & François, qu'il nomme Zuingliens & Caluinistes: cela n'empesche que tous ensemble ne fassent vn mesme corps d'Eglise. S'il replique, comme il fait, que les vns prononçent & estiment les autres heretiques, & qu'il faut ou que tous le soyẽt, ou les deux de ces trois. Or ceux qui sont heretiques, sont hors l'Eglise, ils ne peuuent donc faire vn mesme corps. Ie ne suis sans auoir dequoy payer, l'opinion & iugement des hommes ne fait les heretiques & schismatiques, mais la verité & la chose en soy, à laquelle Dieu regarde, & selon laquelle il iugera, nullement pousse d'affection & preiugé à la façon des hommes. L'opinion que les Alemans ont que nous soyons heretiques, ne nous fait tels, ny l'estime aussi que nous pourrions auoir d'eux qu'ils le fussent: mais di-ie bien, que ces iugemens temeraires, & faits par defaut de charité, rendent ceux qui les font schismatiques, & se retranchent eux-mesmes de l'vnité de l'Eglise: qui est double, l'vne totale, qui est de doctrine & discipline, de foy & de

charité, par laquelle on eſt conioint tant auec le chef, qui eſt Ieſus Chriſt, qu'auec les membres, qui ſont ceux qui font profeſſion d'iceluy: l'autre partiale de l'vn ou de l'autre, qui n'eſt ſuffiſante à ſalut, qui fait neantmoins que les heretiques ſont en l'Egliſe, & membres viſibles d'icelle, entant qu'elle fait vn corps viſible pour quelque communion qu'ils ont auec icelle, & non membres de l'Egliſe vniuerſelle & compoſée des ſeuls eſleus & fideles, qui eſt l'Egliſe inuiſible, qui ſe fait par la ſeule foy & charité: de l'vne deſquelles quiconque eſt priué, n'a point auſſi l'autre, d'ont ſainct Auguſtin a bien dit ſur l'Euangile ſelon ſainct Iean ſerm. 13. vers la fin *Ecce habes ſacramenta, & ego concedo habes formam, ſed ſarmentum es de vite præciſum: tu formam oſtendis, ego radicem quero, de forma fructus non exit, niſi vbi eſt radix: vbi autem eſt radix, niſi in charitate?* C'eſt la raiſon, dit Sponde, qui fait que ie ne vueil eſtre ny heretique ny ſchiſmatique. Or ſi ie m'adioins aux Alemans, à voſtre aduis ie ſuis heretique, ſi ie me range auec vous, ie le ſuis auſſi à leur iugement: que feray-ie donc en ces doutes? le plus ſeur eſt de me ietter à l'abry de l'Egliſe Romaine, laquelle les vns & les autres combatez. ô reſolution diabolique! ô conſeil damnable & infernal! ô conſeil d'Epicurus! Il ne reſte ſinon qu'il euſt dit, qu'oyant tant de controuerſes en la religion, le plus court chemin eſt de les oſter, & n'en croire aucune. Qui de nous dit que les Alemans ſont heretiques? nous confeſſons bien & maintenons, que dire ou croire que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ſe prenent en l'Euchariſtie de la bouche charnelle & corporelle,

c'eſt à dire, que cõme le ſigne eſt preſent au corps, ainſi la choſe ſignifiee eſt conioincte auec ledit ſigne corporellement, eſt vne doctrine d'hereſie: mais cependant nous ne tenons point l'Egliſe Alemande en corps pour heretique (quoy qu'il y en puiſſe auoir pluſieurs de ce corps qui le ſoyent) par ce que tant la reigle ordonnee par Ieſus Chriſt enuers icelle pour la tenir au rang des Ethniques & publicains n'a eſté gardee: qu'auſſi preſque tous excepté quelques vns de leurs docteurs, errent, non de pertinacité, malice, & obſtination, ains de couſtume & d'vne inueteree opinion: ayãs ceſte tache reſtante encore, & ceſte engeance eſtant ſuruiuante de ce mõſtre de tranſſubſtantiation, laquelle tache, Dieu par ſa grace abolira en fin, comme il a fait les autres. L'Egliſe de Corinthe tenoit vne doctrine erronee & d'hereſie touchãt la reſurrectiõ, & toutesfois elle n'eſtoit heretique: l'Apoſtre ne la prononce telle, ny ne defend la cõmunion auec icelle. Il nous faut iuger & ſentir le meſme: car ce differẽt qui eſt preſque ſeul & vnique, quoy que ie l'eſtime treſgrand & treſimportãt, tant en ſoy que pour la conſequence de l'ambiguité, que mal à propos on en tire, qui renuerſe du tout la doctrine de la perſonne de Chriſt & de ſes natures, ne peut empeſcher que ne gardions communion auec les Egliſes d'Alemagne, que ne nous trouuions en leurs aſſemblees Eccleſiaſtiques, tant pour y ouïr la parolle de Dieu, & y receuoir les Sacremens, auec proteſtation de noſtre diſſentemẽt ſur ce point & declaration de ce que ſuyuant la parole de Dieu nous croyons: car nous croyõs tous la vraye com-

munion du vray corps & du vray sang de nostre Seigneur Iesus Christ: de telle sorte que la difference n'est qu'en la doctrine, de la maniere & façon de la manducation & cõmunication: que s'ils ne font la reciproque en nostre endroit, la faute se trouuera de leur costé, qui prenans scandale & en donnant, ou par leurs preschés, ou par leur violence, rompent seuls la paix & concorde de l'Eglise: & leur opinion & erreur ne sera tant cause de leur damnation, que ce qu'ils deschirent toute vnion, c'est à dire, outre qu'ils sont mal sentãs en ce point, deuiennẽt schismatiques. Pour nostre regard donques ie di, de ceux qui tienent en tous les articles la confession des Eglises de France, c'est vne impudente calomnie, publier que nous ne communiquons nullement auec les Eglises qui tienent en tout & par tout la confession d'Ausbourg, ou de Saxe, & de Vvitemberg, & qu'il n'y a nulle liaison de doctrine entre nous. Chacun qui lira l'vne & l'autre confession pourra iuger, si c'est parler en verité. L'vnion de charité & dilectiõ, n'est touſiours reciproque d'Eglise à Eglise, & membre à mẽbre: mais n'est pourtãt inutile & infructueuse, en ceux qui aimẽt estãs hais, & embrassent ceux qui les reiettẽt, comme la foy peut estre auec quelque ignorance & quelque erreur. Ainsi pour ces choses, la communion des Eglises en exercices de pieté, en deuoirs de charité, & cõuersation mutuelle, ne doit estre rompuë: ce qui n'estaint la cause, qui est la foy, ne peut oster l'effect, qui est la communion en la foy. Ie reuien à Sponde, qui demande, où est donc l'Eglise? Ceux qui sont à Geneue, & en Fran-

ce, portans le titre de reformez, disent, que c'est eux qui sont ceste Eglise. Ouy,& à bon droit: mais non seuls, & n'excluons ny les Eglises d'Escosse, Angleterre,Dãnemarc,Alemagne,Bearn,& autres de semblable confession. Il poursuit ses demandes, en vertu dequoy croyez-vous que le pur seruice de Dieu est en vostre Eglise, & l'idolatrie entre les Catholiques Romains? Il accorde donc, & est sa propre confession, que ceste assemblee qui a le pur seruice de Dieu est l'Eglise. Or l'Eglise de Geneue, & ses semblables, ont le pur seruice de Dieu: parquoy ils sont l'Eglise. Au cõtraire, ceste assemblee qui a l'idolatrie pour religion, n'est l'Eglise. Or l'assemblee de ceux qui se disent Catholiques Romains, a l'idolatrie pour religion, donques ceste assemblee n'est l'Eglise: comme il a fait la question, il forge aussi la response à son plaisir, & se veut faire croire, que ceux qui en sçauent le moins entre nous, respondront que nous auons le pur seruice de Dieu, parce qu'ils l'ont ainsi dés leur enfance. Ie ne sçay si luy, qui estoit de ce rang, eust fait ceste response, mais sçay-ie bien, que nous tenons vne maxime toute contraire, & qui renuerse ceste foy implicite, forgee en l'escole des Sophistes, contre l'enseignement de sainct Pierre, qui veut, qu'vn chacun soit appareillé de rendre raison de sa foy, à tout homme qui luy en demandera, 1. Pierre 3. ie ne nie pas que l'institution dés l'enfance, & comme dés le berseau, n'apporte quelque poids, pour faire retenir & maintenir plus affectionément ceste doctrine, laquelle on nous voudroit oster: mais estant question de l'essence, & non de la substance de la na-

de la nature de la doctrine, & non de l'eſtre ou conſeruation d'icelle, le temps, & l'aage ny peuuent rien changer ou alterer. Il faut donc qu'il introduiſe d'autres qui parlent d'vne autre façon, s'il veut tenir auec quelque apparence de rondeur noſtre perſonnage. Auſſi, dit-il, tout cecy eſt en la pag. 29. 30. 31. & ſuiuantes, que ceux qui ſcauent le plus luy reſpondront, que c'eſt par ce que noſtre Egliſe eſt conforme à la doctrine de Ieſus Chriſt & des Apoſtres. C'eſt tresbien dit, & en voicy la raiſon, ce ſeruice eſt pur, qui eſt inſtitué de Dieu: car tout ce qui vient de Dieu, eſt pur & ſainct, & luy eſt agreable: tout ce qui procede des hommes, impur, imparfait, & deſagreable à Dieu. Or le ſeruice qui eſt fondé, baſti & dreſſé ſur la doctrine de Ieſus Chriſt & des Apoſtres, eſt de Dieu: il eſt donc ſans aucune controuerſe pur & ſainct. En voulant rabatre ce coup, & ce ferme & inuincible argument, noſtre perſecuteur ſe monſtre ſi eſtonné & eſlourdi, qu'il ne fait que ſe tournoyer, ſans ſçauoir où il va, & iargõne en infinité de lieux de ſon liure, ces meſmes choſes. Somme, il ne fait qu'alleguer des incõueniens: le premier, qu'on fait tort aux Catholiques Romains, qui ſont depuis quinze cens ans ou enuiron, de les rappeller à ces premiers docteurs, à ſçauoir Ieſus Chriſt & les Apoſtres, comme ſi depuis eux iuſqu'à nous, ceſte doctrine euſt eſté eſteinte, & que nous l'euſſiõs ſeulemẽt r'allumee de nouueau. Ce n'eſt reſpondre categoriquement ny pertinẽment. Pour faire le premier, il ne faloit que nier & prouuer du contraire, ou accorder franchement L'impertinence du ſecond ſe void, de ce qu'il

se plaind qu'on les rameine à la pratique de la primitiue Eglise, & aux escrits des Apostres & institutiõ de Iesus Christ: veu que nous ne faisons rien que suiuant l'exemple de Iesus Christ, qui pour corriger l'abus qui estoit suruenu au mariage, a recours à l'institution d'iceluy, telle que Moyse la descrite. Il n'estoit pas, dit-il, ainsi dés le commencement, Matth. 19. S. Paul aussi estant question de la Cene, en laquelle plusieurs profanations se glissoyent, ameine, produit, & recite tout au long, le formulaire de l'institution qui se trouue és Euangelistes, 1. Corin. 11. Quand il est besoin de reformation, nous n'en demandons point d'autre, que celle de laquelle sainct Paul a vsé, à sçauoir, que l'institution du Seigneur nous soit pour reigle certaine, de laquelle nous vsions tant d'vn costé que d'autre. C'est aussi le conseil de sainct Cyprian qu'on recoure à la source & au commencement, quand le canal & tuyau est gasté. Ce n'est de cela que nous-nous fachons, en respond-il, mais de ce qui s'ensuiura de là, que toute doctrine aura esté esteinte depuis ces premiers Docteurs, iusqu'à nous, laq̃lle vous aurez ralumee de nouueau. C'est icy vne inconsequence bien euidente, & laquelle demonstre vn tresgrand defaut de iugement. Qui dira iamais que gueriſon presuppose mort? ou reparation & reformatiõ, ruine totale, sans traces ny fondemens? nous ne disons donc point que toute doctrine ait esté esteinte, puis que nous parlons de correction & reformation: mais bien que soit qu'il faille bastir tout de nouueau, ou qu'il soit besoin seulement reparer, nous deuons employer la

reigle de la doctrine Apoſtolique,& ſuiuant icelle faire l'vn ou l'autre: & voila en verité les bornes de noſtre doctrine & de nos docteurs, deſquels on puiſſe dire ἀνὴρ ἔφη, il dit. I'ay reſpondu deſia maintesfois à la demande qui eſt adiouſtee, quant les Apoſtres ſont decedez qu'eſt deuenuë l'Egliſe? laquelle ces ſaincts fondemens ont fondee? qui a recueilli & cõſerué ceſte doctrine dont vous-vous vantez? Reſponſe, l'Egliſe eſt demeuree, mais elle a commencé de ſe corrompre en la predication de la parole, en l'adminiſtration des Sacremens,& en general au miniſtere qu'elle doit aux hommes, & ſeruice qu'elle rend à Dieu: & la conſeruation de la doctrine Apoſtolique, ſe trouue tant en la pratique & vſage de l'Egliſe, ou eſcrits des Docteurs d'icelle, qu'en l'Eſcriture ſaincte. Conſiderons de plus pres l'argument de Sponde, par lequel il veut que nous eſtimiõs l'Egliſe Romaine, eſtre conforme à la doctrine de Ieſus Chriſt & des Apoſtres. Ce qui a ſuccedé prochainement aux Apoſtres, eſt conforme à leur doctrine. Ce dire n'eſt vray en tout & par tout, car du temps meſme des Apoſtres pluſieurs fauſſes doctrines, pluſieurs ſectes, pluſieurs abus s'introduiſoyent en l'Egliſe. Et qui trouuera cecy nouueau, ſinon ceux à qui les Eſcritures ſont nouuelles,& principalemẽt les Epiſtres de S. Paul? que, di-ie, les Eſcritures ſainctes? mais meſme l'hiſtoire Eccleſiaſtique, laquelle nous enſeigne, que l'Egliſe eſt demeuree vierge, pure, & ſans corruption, iuſqu'àu temps que les Apoſtres ont prins fin, ceux-là demeurans cachez dans l'obſcurité, qui ſe ſont efforcez de corrõpre la reigle

ſaine de la predicatiõ ſalutaire: mais apres que ceſte ſaincte aſſẽblee d'Apoſtres a eſté retiree au ciel les vns en vne façon, les autres en vn autre: alors a commencé la conſpiration de l'erreur impie, par la tromperie de ceux qui bailloyẽt vne doctrine eſtrange, leſquels par ce que nul des Apoſtres eſtoit ſuruiuant, ſe ſont mis en deuoir de preſcher à face deſcouuerte, ce que fauſſement s'appelle ſcience, à l'encontre de la prẽdication de la verité. Euſeb. liu. 3. de ſon hiſt. chap. 32. Or l'Egliſe Romaine telle qu'elle eſt auiourd'huy, a ſuccedé prochainement aux Apoſtres. Ie ne puis auſſi non plus accorder la ſeconde, & moindre partie de ceſte argumẽtation que la premiere. Et qui ne void qu'elle ne doit eſtre admiſe? oſter donc ce mot prochainement, & affermer que c'eſt l'Egliſe Romaine d'auiourd'huy qui a conſerué la doctrine, de laquelle nous faiſons profeſſion, eſt eſtre captieux, & faillir en la forme: veu qu'on ne dit tant de choſes en l'aſſomption, qu'on diſoit en la propoſition. C'eſt tomber en vne autre caption & ſophiſme, quand on nous demande, qui nous a fait croire & cognoiſtre qu'il y euſt vn Ieſus Chriſt, en quel lieu & en quelle compagnie nous auons receu ce beau charactere de Chreſtienté, où eſt-ce que nous ſommes nais, & qui nous a aprins qu'il y euſt des Chreſtiens, & qu'il faloit que nous fuſſions pluſtoſt de leur profeſſion que de nulle autre? comme ſi on diſoit, que celuy qui nous enſeigne qu'il y a vn Ieſus Chriſt, nous enſeigne auſſi quel il eſt: quelle eſt ſa perſonne, quels ſes offices & benefices: que celuy qui nous adminiſtre le Bapteſme, l'adminiſtre ſelon

l'inſtitution de Ieſus Chriſt, & enſeigne auſſi toute la vraye doctrine Chreſtienne qui depend d'iceluy: que ceux qui naiſſent Chreſtiens, ſont nais Chreſtiens Romains, & ceux qui ſont de l'Egliſe, ſont nais de l'Egliſe Romaine: que ceux qui nous enſeignent qu'il y a des Chreſtiens, le ſont auſſi: que ceux qui preferent le Chriſtianiſme aux autres religions, ſont bons & parfaits Chreſtiens en tous poincts. La tromperie ſe fait parlãt ainſi, d'autant qu'on paſſe de la ſubſtance à la qualité, d'vne choſe commune à vne moins commune, ou d'vne moins commune & plus ſpeciale, à vne plus commune & generale. En vn mot, Sponde fait valoir ceſte caption, que les Dialecticiens appellent *captio figuræ dictionis*. Apres toutes ces reſpõſes, Sponde crie encore, reſpondez-moy ſerieuſemẽt, Ceſte doctrine de Ieſus Chriſt & des Apoſtres, par les mains de qui l'auez-vous receuë? Tu te reſpons toy-meſme, & dis que nous auoüons que c'eſt par les mains de ceux qui portẽt le titre de l'Egliſe Catholique Romaine. Soit, i'y ſoubſcri, ie ny contredi point pour ceſte heure: mais quel profit en reuiendra-il à meſſieurs les Romaniſtes d'vne telle confeſſion noſtre, & d'vn tel miniſtere de leur Egliſe? que veulent-ils inferer? qu'elle eſt la vraye Egliſe, & qu'elle a fait ſon deuoir? Si en cecy elle eſt loüable, faut-il conclurre qu'en toutes autres choſes elle ait fait deuoir de mere? conſeruer & garder les Eſcritures, & les liures qui les contienent, n'eſt qu'vne partie de ſa charge, & la moindre, & comment encore a-elle baillé ces Eſcritures? a-ce eſté pour le nous faire cognoiſtre, & croire la ſeule rei-

gle du seruice de Dieu & fondement de l'Eglise? la maiesté & authorité d'icelles, n'a-elle point esté rabaissee par le Pape, & gens de sa sorte? ceste Eglise adultere, ne s'esleue-elle point par dessus les canons des Conciles, & decrets des Papes? ne luy sont-ils point esgalisez & preferez? n'abuse-elle point du dire de sainct Gregoire, escriuant qu'il receuoit & honoroit les 4. conciles comme les 4. liures du sainct Euangile? lib. 1. Epist. 24. car elle fait du tout pareils en authorité & dignité ces 4. conciles de Nicee, Constantinople, Ephese, & Chalcedoine ausdits saincts Euangiles: ce qui n'a esté de l'intention de ce docteur: car ce n'eust esté venerer les Conciles, mais violer les Euangiles. Et quoy? le concile de Trente ne baille-il point pareil honneur à ie ne sçay quelles traditions faussement attribuees aux Apostres, qu'aux Escritures? n'adiouste-il point au canon desdites Escritures les liures Apocryphes, à fin qu'ils soyent receus & creus pour authentiques? l'interpretation vulgaire n'est-elle point maintenue pour ferme & immuable? l'Eglise n'est-elle point aussi authorisee, pour exposer & iuger du sens des Escritures? voire ne sont-elles point assuietties à l'exposition vnanime & accordante des Peres, sans autre reigle session? 3. can. 1. 2. 3. Nous pouuons donc, nonobstant nostre confession affermer, suiuant ceste maxime des Iurisconsultes, que c'est chose pareille de ne receuoir quelque chose, ou la perdre & la receuoir deterioree & faite pire, *paria sunt rem amittere, vel deteriorem factam recipere.* ceste Eglise mesme ne nous auoit point baillé les Escritures: & en outre

faut dire, que c'eſt ſeulement les textes de ceſte doctrine, que nous auons receus par ceux qui portent le titre d'Egliſe Catholique Romaine, c'eſt à dire, s'ils nous ont rien donné, c'eſt le corps de ceſte doctrine & la ſimple lettre, & non l'ame & l'eſprit. Or touſiours c'eſt reuenir à ce poinct, qu'ils ne nous ont rien baillé, ou autant vaut: car ce ſont choſes pareilles, auoir le texte de l'Eſcriture en langue non entenduë & eſtrange, non expoſeé & appliquee, & ne l'auoir point du tout, veu qu'elle eſt inutile par ce moyẽ aux hommes. *Paria autem ſunt rem non habere, vel habere inutilem.* Ceſte concluſion ne plaiſt à tous, & notamment à celuy à qui nous auons à faire. De qui donques auez-vous le ſens & l'intelligence de l'Eſcriture? Il ne peut porter que nous reſpondions de l'Eſcriture meſme: toutesfois tous les Peres anciens l'ont ainſi dit & enſeigné, & la verité eſt telle. Baſile ſur le Pſeau. 45. verſ. 8. Voy cõment l'Eſcriture s'expoſe ſoy-meſme. Le meſme en l'epiſt. 80. eſcriuãt à Euſtathius medecin. L'Eſcriture diuinement inſpiree, doit eſtre noſtre iuge, és poincts qui ſont en controuerſe. Ne pouuant nous faire deſdire de ceſte verité, il nous bat & veut abatre s'il pouuoit de ces queſtiõs, 1. comme il ſe peut faire, que l'Eſcriture nous donne l'intelligence de ſoy-meſme? Reſponſe, pource que ſa nature eſt d'eſtre lumiere & clarté: le ſoleil qui fait voir les autres choſes, ſe manifeſte auſſi. Auguſt. lib. 3. de la doctrine Chreſtienne chap. 28. *Per Scripturas diuinas multò tutius ambulatur, quas verbis tranſlatis occupatas quum ſcrutari volumus, vt aut hoc inde exeat quod non habeat cõ-*

trouerſiam: aut ſi habet, ex eadem Scriptura vbicunque inuentis atque adhibitis eius teſtibus terminetur. On chemine beaucoup plus aſſeurémẽt par les Eſcritures diuines: que ſi l'expoſition d'icelles eſt debatue, il faut trouuer & apporter des teſmoignages tirez de ceſte meſme Eſcriture, qui vuident & terminent le different. Ce meſme autheur auoit dit auparauant au chap. 25. & 26. *Res aliqua non ſolùm duo aliqua diuerſa, ſed etiam nonnunquam multa ſignificat pro loco ſententiæ, ſicut poſita reperitur: vbi autem apertius ponuntur, ibi diſcẽdum eſt quomodo in locis intelligãtur obſcuris.* Il eſt neceſſaire que les lieux & paſſages obſcurs, ſoyent eſclairez par ceux où les choſes ſont plus ouuertement traitees. Le meſme auoit encore eſté predit au chap. 9. du liure 2. *ad obſcuriores loquutiones illuſtrandas, de manifeſtioribus ſumantur exempla, & quædam certarum ſententiarum teſtimonia dubitationem de incertis auferant.* Si l'Eſcriture meſme donne l'intelligence, d'où vient dõc ceſte diuerſité d'intelligences, qui ſe trouue au monde ſur vn meſme poinct? Reſponſe, la cauſe de la diuerſité eſt és hommes, & non és Eſcritures, deſquelles cõme la predication a diuers effects, ſelon la differẽce des hõmes qui l'oyent, eſtãt aux vns poiſon, aux autres viãde & bruuage: aux vns ſemẽce qui porte du fruict en diuerſe quantité, aux autres de l'herbe ſeulement, qui en fin le ſeiche, Matth. 13. 2. Cor. 2. ainſi la lecture de certains textes & paſſages, engendre diuerſes expoſitions, ſelon la difference des hõmes qui les liſent & expoſent: les vns les deprauent & corrompent, & en tirent dogmes & articles con-

traires à l'analogie de la foy,& aux bõnes mœurs, pour ne ſe conſeiller auec la reigle de noſtre foy, ſymbole des Apoſtres,& ne regarder à ce but d'edifier la gloire Dieu & foy enuers iceluy, & l'amour qu'il nous faut porter au prochain. Auguſt. lib.3.de la doctr.Chreſt.chap.1.Iean 5.ver.44.Epiph.hæreſ.77.contra Dimœritas,pour eſtre peruers & deprauez eux-meſmes, & y apporter ou vne ſapience humaine,ou leurs paſſiõs & leurs preiugez,qui ordinairemẽt aueuglent l'eſprit, & empeſchent la cognoiſſance du vray:ſans que ie parle de ceux qui malicieuſement abuſent de l'Eſcriture,à la façon de Satan,Matt.4.& 2.Pier.3. eſtãs deſnuez de l'eſprit de Dieu,dõt ceſte admonition de S.Hilaire au 1.liu.de la Trinité eſt à noter, *Optimus lector eſt, qui dictorum intelligentiã expectet ex dictis potius quam imponat, & retulerit magis quàm attulerit, neque cogat id videri dictis contineri, quod ante lectionem præſumpſerit intelligendum*, les autres s'eſgarent & ſe foruoyent de l'intention de Dieu, tant pour ne l'auoir point appellé & inuoqué, de la reuelation duquel l'Eſcriture ſaincte à beſoin. *Auguſt.lib.4.de doctrina Chriſtia.cap.30.* 1.Corin. 2.verſ.14. 1.Pier.1.Iean 8.verſ.43.& 14.verſ.que pour n'auoir conferé les paſſages ſemblables d'icelle:car plus facilement trouue& recognoiſt-on és Eſcritures ce qu'on cerche,ſi de diuers lieux & endroits d'icelles, teſmoignages & textes ſont apportez d'vne meſme choſe. Origene ſur les Nomb.homel.19.& pour n'auoir perſeueré à lire deux & pluſieurs fois vn meſme texte non entendu,& auoir continué de hurter,Iean Damaſ.*lib.*4.

cap.18.orth.fidei.& en outre, pour n'auoir diligemment fondé & espluché lesdites Escritures, selon l'exhortation de Iesus Christ, Iean 5. & pratiqué de ceux de Thessalonique, lesquels comme sainct Luc nous recite aux Actes chap. 17. verset 11. estoyent iournellement à les fueilleter & examiner de pres : car & vne syllabe & vn petit poinct contienent vn grand thresor caché, veu qu'il n'y a rien de fortuitement ou temerairement escrit. *Chrysost.homil.10.in Gene.Basil.lib.de Spiritu sancto aduersus Eunom.cap.1.2.* Et il y a d'autres raisons encore de ce defaut, qui procede de plusieurs autres defauts, qui sont, ou d'auoir recerché ce que Dieu a voulu nous estre caché,& auoir negligé & voulu ignorer les choses qu'il nous presentoit, pour les nous faire voir & cognoistre. *Ambros.de vocat. Gentium lib.1.cap.7. Epiph.hæres.76.aduersus Andianos:* ou pour auoir suiui les façons de parler figurees, & prinses par similitude, comme si elles estoyent vsurpees proprement & sans figure : & au contraire, prendre ce qui est dit proprement, en autre & diuers sens que les mots ne sonnent, s'arrestant aux allegories. August.liu.3. de la doctrine Chrestienne chap.5. & 10. ou pour ne s'estre arrestez à peser ces choses, 1. le temps auquel ce qui est dit a esté escrit, 2. la personne qui parle, ou par laquelle on parle, ou de laquelle le propos se tient, ou à laquelle on s'adresse, *Origene in cap.2. ad Rom.* 3. l'affaire & le suiet pour lequel & duquel l'Escriture traitte. *Cyrill.lib.8.Thesau.cap.2.& lib.9.* 4. les causes & motifs de ce qui est dit : car les choses ne sont point suiettes aux paroles, mais

les mots & paroles aux choſes. *Hilarius. lib. 4. de Trinitate.* ou pour auoir meſpriſé le teſmoignage de toute l'Egliſe, & l'expoſition des anciens Docteurs. *Auguſt. de verbis Domini ſerm. 18. & Epiſt. 59.* Les autres s'approchent de plus pres du vray but, & toutesfois demeurent courts & en arriere: ou pour ne ſe vouloir eſloigner des hereſies, qui ont trauaillé de leur temps l'Egliſe du Seigneur, & auoir eſté eux-meſmes (peut-eſtre infectez d'icelles:) car celuy qui s'eſt égaré du droict chemin, ny peut retourner que par vn autre detour. *Qui recta via depulſus eſt, reduci ad eam niſi alio flexu poteſt. Quintil. lib. 2. cap. 18.* ou pour auoir moins profité és Eſcritures ſainctes, & n'auoir eſtimé qu'il n'y a perſonne qui s'approche plus de la cognoiſſance de la verité, que celuy qui iuge qu'és choſes diuines: combien que quelqu'vn y ait de grands auancemens, toutesfois il luy reſte touſiours à quoy eſtudier: car s'il preſume d'eſtre paruenu au bout, il ne trouue point ce qui eſt du principal, ains eſt defaillant en ſon inquiſition & recerche. *Leo ſerm. 9. de natiuit. Chriſti.* Ou pource que Dieu nous veut ainſi faire cognoiſtre la foibleſſe de noſtre eſprit, & les tenebres & broüillars qui l'enueloppent, à fin de nous tenir touſiours en exercice. *Proſper Aquitanicus, Bonæ ſunt in Scripturis myſteriorum Dei profunditates quæ obtegunter ne vileſcant, ab hoc quæruntur vt exerceant, ab hoc aperiuntur vt paſcant.* Qui ne ſe contentera de ces raiſons quand il ſeroit encore plus melancolique que Sponde ne fut iamais, celles-là ſuffiſent auſſi à ſatisfaire à ce qu'il dit: pourquoy meſme

tous ceux qui se sont departis d'auec nous de l'Eglise Romaine, n'embrassent la mesme doctrine que nous ? & quād à ce qu'il continue de demander, si Dieu a caché à tous ceux qui nous ont deuācé le sens de l'Escriture: luy-mesme recognoist que nous alleguōs quelquefois les escrits de plusieurs saincts Docteurs, comme Cyprian, Ambroise, Hieroſme, & les quatre conciles generaux tenus en l'Eglise primitiue. S'il est vray, comme il est, non pour la fin qu'il dit, que par iceux nous vueillions confirmer la doctrine Chrestiēne, mais seulement monstrer l'antiquité de ceste doctrine, foy & consentemēt de l'Eglise, la plus pure à l'encontre de ceux qui ne se couurent que du long temps, & du nom d'Eglise : *Nam vbi legem habemus, superfluum est gloſſas vel doctores allegare.* Il pouuoit donc recueillir, que nous ne nous attribuons seuls la cognoissance des mysteres diuins, pour en exclurre tant de saincts personages qui nous ont precedez, que nous recognoissons pour membres honorables de l'Eglise de nostre Dieu, & pour tous Pasteurs, & qui auoyent receu de Dieu la mesme doctrine que nous tenons : & disons de plus, que non seulement deuant mille annees entieres, mais pardeça encores iusqu'à nous, il y a eu des personnes qui ont touché au blāc de ceste doctrine : & par ainsi qu'il y a eu touſiours quelques Docteurs au milieu de l'Antichristianisme, pour entretenir & conseruer ce residu & petit nombre des esleuz, que Dieu a voulu retirer de ceste miserable apostasie. Mais quelle force y a-il pour inferer qu'ils n'ont nullement erré, ou s'ils

ont erré, qu'ils n'eſtoyent l'Egliſe ? car bien que l'Egliſe enſeigne la verité, voire ceſte verité qui eſt ſelon pieté, Tit. 1. ſi ne l'a-elle enſeignee touſiours ſi puremẽt, qu'il ny ait eu quelques erreurs meſlez, en tous ſiecles & aages, & qu'en tous les Peres (i'enten les eſcriuains du premier temps de l'Egliſe, excepté les Apoſtres) on ny remar que quelques taſches & fautes en leur doctrine, leſquelles on a ramaſſees en l'Egliſe Papiſtique, & leſquelles l'Antechriſt & ſes faux Prophetes adorent ſeulement. Au contraire, les choſes qui ont eſté bien eſcrites d'eux, ou ils ne les apperçoyuẽt point, ou ils les diſſimulent, ou ils les peruertiſſent. Maintenant pour ſçauoir ſi l'Egliſe peut faillir, i'en ay dreſſé vn chapitre exprez en ceſte reſp õſe, auquel le lecteur pourra recourir : & pour apprendre auſſi, ſi les poincts de doctrine que nous tenons, & l'intelligence & ſens que nous receuons des Eſcritures, & paſſages qui ſont en diſpute, n'ont iamais eſté cognus, au moins receus pour veritables auparauãt nous: & ſi les Anciens ſont tous contraires à ce que nous diſons, vous en aurez vn chapitre auec l'aide du bon Dieu, qui traittera ſpecialemẽt de la priere pour les morts, du Purgatoire, de la meſſe, & autres: où il apperra, ſi les Anciens ſont pour nous, ou contre nous. Cependant ie puis dire, que ſi pour l'authorité d'iceux la noiſe eſtoit à demeſler entre nous, la meilleure partie de la victoire viendroit à noſtre part. Au demeurant, qui ne cognoiſt ceſte caption, que les eſcoles appellent *captio accidentis*, de vouloir attribuer à l'Egliſe Romaine & Papiſtique, ce qui

eſt propre de la vraye Egliſe, & nier de celle-là ce qui ne peut nullement eſtre dit de ceſte-cy. Nous ne deſpoüillons donc point l'Egliſe de l'aſſiſtance de l'Eſprit qui enſeigne la verité, & qui ſoit auec elle eternellement, mais que touche cela à la Synagogue Papale? nous ne croyons point auſſi, qu'il y puiſſe auoir aucune Egliſe, qui quitte du tout ſon Dieu, pour s'attacher à toutes ſortes d'abominations: mais nous nions auſſi, que ceſte aſſemblee qui a ces marques, telle qu'eſt l'Egliſe Romaine, ſoit la vraye Egliſe, & celle à qui les promeſſes de Dieu appartienent, encore qu'elle en ait quelque ſemblance, & quelques traces ou maſures. en la page 50. Et ſi elle eſt iuſtifiee de n'eſtre point heretique, pourquoy? d'autant que elle ne s'eſt peu compatir auec Ebion, Marcion, Manes, Arrius, Neſtorius, Eutyches. Or ie demãde, ces meſmes perſonnes qui ont fait la guerre à ces hereſies & heretiques, ſont-elles auiourd'huy leur doctrine? eſt-elle ſuiuie de ceux du temps preſent, & de ceux qui ont eſté il y a deſia bien longuement? certes la vieille face de l'Egliſe de Rome, de l'Egliſe telle qu'a eſté és Gaules du temps de Saluianus, de Proſper, & autres: és Italies du temps d'Ambroiſe & autres: en la Grece, du temps de Nazianzene & autres: en l'Affrique du temps de S. Auguſtin, que ie ne parle des plus Anciens, n'eſt plus: & comme elle s'eſt du tout perduë en l'Affrique, elle s'eſt abaſtardie iuſqu'au bout en l'Italie, Gaules, Eſpagne, & autres lieux où l'Antechriſt a eu moyen de faire valoir ſa tyrannie: on y void les erreurs en certains chefs,

preſque de tous ces heretiques : ce qui me ſeroit aiſé de prouuer, & en faire demonſtration, auſſi claire & euidente, que ie pourroy' faire de ceſte maxime, que le tout eſt plus grand qu'vne de ſes parties, ou qu'vn triangle à deux anglets eſgaux. C'eſt donc vne ſophiſterie, qui peut eſtre deſcouuerte par la definition des contraditoires. Nul ne peut eſtre heretique & orthodoxe: non le meſme en indiuidu, & non en eſpece, ou en genre, ny en meſme temps, ny au regard de meſmes doctrines. Il ne faut donc plus cercher l'Egliſe Romaine en l'Egliſe Romaine, car on ne l'y trouuera iamais : & faut non plus douter que l'Egliſe de Rome, qui eſtoit du temps de ſainct Paul, voire de Sylueſtre, Damaſus, & autres, n'eſt plus celle de ce temps. Qu'il eſt indubitable que ceſte ville de Rome, où le Pape eſt prince terrien, a degeneré de ceſte iadis treſfloriſſante Republique Romaine. Si l'Egliſe de Rome, & ceux qui luy adherent eſt heretique, monſtrez-nous vn Concile, ou vn ſimple Docteur de l'Egliſe, qui l'en aye iamais ou condamnee, ou meſme ſeulement repriſe. Ie reſpon, qu'arguer de l'eſtre à la cognoiſſãce, c'eſt fait en treſmauuais Dialecticien : car pluſieurs choſes ſont, qui ne ſont point cognuës : & pluſieurs vices ont regné longuement, qu'on eſtimoit eſtre vertus. La defenſe des Apoſtres faite aux Gentils de s'abſtenir de l'idolatrie & de paillardiſe, en eſt vn teſmoignage ſuffiſant, Act 15. car pourquoy parlent-ils pluſtoſt de ces deux vice, que des autres? ſinon que leſdits Gentils conuertis au Chriſtianiſme, les mettoyent ou entre

les vertus, ou pour le moins entre les actions indifferentes? Ie supplie aussi le lecteur de penser, si les decrets & loix generales des Conciles œcumeniques, ne sont pas aussi bien contre cestui-ci que contre cestui-là: & si ce qui est reprins en termes generaux, ne s'adresse pas à tous les coulpables de ces vices? Si Manes, si Tatianus, si Eutiches & autres, ont esté iadis condamnez, & leur doctrine declaree fausse: qui sera si impudent de vouloir defendre & maintenir la mesme doctrine pour vraye & orthodoxe en l'Eglise Romaine, quand elle si trouuera? Or cela est vray: qu'on n'aille donc plus tergiuerser. Et pour surcroist, ie refraichiray la memoire de ce passage de sainct Bernard contre la Papauté, *in Cantic. serm.* 33. Les seruiteurs de Christ seruent à l'Antechrist. & au sermon de la conuersion de sainct Paul: *multi sunt nostris temporibus Antichristi.* Auquel s'accorde Æneas Syluius, qui depuis a esté Pape, du nom de Pius, lequel escrit en son epistre à Gaspar Seblik, que la charité estoit refroidie, & que toute la foy estoit esteinte de son temps. Nous auons donc les Conciles & les Docteurs anciens, qui ont reprins & condamné, non d'vne ou deux heresies seulement, ains d'apostasie & reuolte presque vniuerselle de tout le Christianisme, l'Eglise Papistique & Romaine. Et pour nostre regard, noz presches, noz confessions, nos disputes, nos liures, noz assemblees separees, noz martyres crient tout haut, que nous souscriuons à ce qu'ils en ont dit & declaré. Dequoy se plaind-on doncques que nous ne les auons anathematisez? nous excommunions

excommunions és iours les plus solemnels, tous idolatres, blasphemateurs, contépteurs de Dieu, heretiques, & toutes gens qui font sectes à part pour rompre l'vnité de l'Eglise : nous estimons que dans ceste generalité de blasphemateurs, contempteurs de Dieu, heretiques & schismatiques, on y trouuera specialement & principalement le Pape, & toute ceste sorte d'hommes qui se disent Ecclesiastiques, ou Clergé, religieux, ou moines: & quant à l'idolatrie, nul ne peut auoir communion auec ceste Eglise en aucun acte de religion, qui n'en soit pollu & rendu coulpable. Dequoy se plaint-on encore? que nous n'auons point estabi nostre religion auec l'authorité qui est conuenable à l'Eglise, & auec telle *majesté qu'il est requis.* Où sont, demande Sponde, vos Conciles generaux, ou vos Synodes prouinciaux, qui ayent sommé les Catholiques de s'y trouuer, de rendre raison de leur foy pardeuant vous, si c'est vous qui estes ceste vraye Eglise qui foudroye sur l'heresie, ainsi qu'elle a tousiours fait? De là il veut conclurre, que nous ne sommes point l'Eglise: car à quiconque defaut vne seule marque essentielle de la chose qu'il se dit, cestui-là ne l'est point. Or l'authorité a esté donnee à l'Eglise, & est vne marque essentielle d'icelle : parquoy quiconque ne l'aura point, ne se peut dire l'Eglise. Ie ne vueil contredire à tout cecy, estant entendu de l'Eglise visible, militante, & administrante : veu que les familles des Chrestiens sont Eglises, tant à raison de la forme interieure, qui est la foy & saincteté, que pour les exercices priuez & parti-

culiers de religion qui s'y font: & neantmoins chacune n'a point iurisdiction ou administration de la parole de Dieu, des Sacremẽs, & de la discipline, qui sont exercices publiques de l'Eglise, & esquels tous ensemble gist la forme exterieure & visible d'icelle. Entrons plus auant, quicõque n'a point iurisdiction Ecclesiastique, n'est point l'Eglise de Dieu. Or selon Spõde, nous n'auons point ceste iurisdictiõ: si nous l'auions, nous en vseriõs enuers les heretiques, & enuers ceux que nous tenons tels. Or nous ne le faisons pas: car elle gist non moins à les appeller en iugement & les ouïr, qu'à les condamner: le dernier ne pouuant estre legitime sans le premier, il s'ensuit donc, ou que nous en sommes desgarnis, ou que nous sommes condamnables, n'y procedans pas selon l'ordre estably de Dieu. Ie respon à la seconde partie de ceste argument, que si l'Eglise n'employe son authorité enuers tous, elle ne l'exerce nullement, c'est se mesconter & mespredre, par ceste caption qui s'appelle *à dicto secundum quid, ad dictum simpliciter*, quand ce qui est donné au regard de quelques vns, nous le voulons attribuer pour tous: veu que la iurisdiction de l'Eglise ne regarde, & n'a esté donnee que pour ceux de dedans, & non pour ceux qui sont dehors, 1. Corinth. 5. vers. 12. Qu'ai-ie affaire de iuger aussi de ceux qui sont de dehors? ne iugez-vous pas aussi de ceux qui sont de dedans? mais Dieu iuge ceux qui sont de dehors. La censure Ecclesiastique s'estend seulemẽt à ceux qui sõt de l'Eglise, Dieu en a garni ses ministres, à fin qu'ils l'exercẽt enuers ceux qui sont

de ſa famille : car ceſte correction eſt vne partie de la diſcipline, qui eſt contenue dans les limites des domeſtiques, ou qui l'ont eſté, & laquelle ne paruient point iuſqu'aux eſtrangers: à ceſte cauſe il a eſté bien dit, Eccleſ. 10. que le iuge ſage, iugera ſon peuple. Venons à l'application. Or ſans doute ceux de l'Egliſe Papale ſont de dehors, pourquoy donques les iugerions-nous ? & combien que les diables meſmes ne ſont point exẽpts du iugemẽt de la parole qui eſt commis à l'Egliſe, toutesfois il eſt queſtion maintenant de la iuriſdiction qui luy appartient proprement, c'eſt à dire, non du iugement de ſimple condamnation, ſelon lequel il eſt dit, Iean 3. qui ne croit point il eſt deſia iugé, ayant en ſoy vne cauſe manifeſte de perdition & ſentẽce de mort, mais d'vn iugement de diſcuſſion, d'inquiſition & examen, & où on tient quelque procedure & formalité. En ce ſens donques nous pourrions dire, que nous n'auons aucune authorité de ſommer les Romaniſtes de ſe trouuer en nos Synodes & Conciles, pour rendre raiſon deuant nous de leur foy, ils ſont reſeruez à vn autre iugemẽt. Que ſi quelqu'vn trouue ceci dur, d'autant que les heretiques meſmes ſont tirez au iugemẽt de l'Egliſe, qui en quelque ſorte ſont dehors, il a dequoy s'appaiſer: que tels deuãt les hommes ne ſont eſtimez ſeparez & eſtrãgers, iuſqu'à tant que leur pertinacité ait eſté manifeſtee, par les admonitions & exhortations de l'Egliſe: & ainſi iuſqu'à l'heure ils ſont dedans. Mais il n'y a pareille raiſon de ceux qui ſe diſẽt Catholiques Romains, car ceux-là n'errent qu'en quel-

ques poincts, & ceux-cy presque en tous: & pour ce regard sont semblables aux Turcs, Ameriquains, & Iuifs: les autres pechent auec scandale, & pour cela ont besoin de deux choses, d'instruction, & de correction, ou censure, pour en faire reparation. Ceux-cy pechent de coustume, par imitation & tradition des anciens, & en grand nombre & multitude, & à ceste cause n'ont besoin que d'instruction, soit qu'ils la reçoyuent par exhortations, preſches, & leçons, soit par conferences & disputes és Synodes, escoles, & deuis familiers, soit par escrits & liures: ce qu'on ne refuse aussi aux heretiques, declarez & iugez tels, qui depuis ceste declaration sont cognus & monstrez estre dehors, & sur lesquels comme sur tous autres qui ne sont du corps de l'Egliſe, les Pasteurs ont authorité indirectemẽt, entant qu'ils exhortent & defendent aux fideles de n'auoir communication en ce qui touche la religion auec eux: & c'est ceste authorité & ce glaiue que nous desgainõs enuers les idolatres, soit Papistes, soit autres estrangers. Mais accordons-leur qu'ils soyent domestiques, qui a enseigné Sponde, que tous ceux qui ont droict en quelque bien, en ayent la iouissance & possession quand & quand? ce n'est pas ce que dit sainct Paul aux Galates, chap. 4. ver. 1. que l'heritier pupille, n'est different en effect du seruiteur: & que de la puissance & authorité à l'acte, la consequence soit bonne en tous. Ne se souuenoit-il pas de ce qu'il auoit veu, que l'authorité du magistrat empesche quelquefois l'effect public de la puissance de l'Egliſe? tant en l'administration des Sa-

cremens qu'és censures & excommunications? c'est donc bien fait à Sponde, de restraindre comme il fait puis apres, l'execution de ceste authorité en toutes ses parties, & principalement en la conuocation des Synodes, pour extirper les heresies, y appeller les heretiques & les y conuaincre, au temps que les Empereurs & Rois ont esté Chrestiens. Si Sponde eust consideré qu'en France nous auons eu le conseil des Rois, qui les a destournez & dissuadez de faire des assemblees Ecclesiastiques en leur Royaume, pour y vuider les differēs d'auiourd'huy par la parole de Dieu, & par icelle mesme y examiner les doctrines du Pape, & y dresser la police & discipline de toutes les Eglises de France, à laquelle tous les regnicoles fussent suiets: il ne demanderoit pas où sont nos Cōciles, qui ayent sommé les Catholiques de s'y trouuer, & ne s'esbahiroit pas de voir nostre confession de foy, & non pas nostre authorité sur ceux qui ne l'obseruent pas: c'est à dire, sur ceux qui ne veulent point subir le ioug de Iesus Christ que par contrainte & peines corporelles, que le magistrat seul ordinairemēt fait sentir aux rebelles. Ce qui n'a esté fait en France, l'a esté ailleurs, n'y a-il point eu Synode & disputes publiques à Berne? que ie ne parle d'vn infinité d'autres lieux où la reformatiō est receuë, par la grace de Dieu. Par l'authorité du magistrat souuerain de ce Canton, ne mande-il pas aux Euesques voisins, de Constance, de Basle, de Sion, de Lausane, de s'y trouuer auec leurs Theologiens? sur peine de perdre les possessions & biens qu'ils auroyēt en leurs

terres & seigneuries ? mais nul ne s'y trouua de la part des Euesques : car ils n'auoyent dequoy tenir. Sleidan liure 6. de son histoire. Et cest esprit malin n'auoit-il perdu toute honte, quand il escriuoit ces mots, où est le soin que vo⁹ auez de ceux que vous tenez pour desuoyez ? vne infinité de Martyrs ne se leueront-ils point en iugemẽt contre luy ? pourquoy ont-ils espandu leur sang, & exposé leur vie, que pour seruir tant à la gloire de Dieu, qu'au salut des hommes qu'ils voyoyẽt s'en aller à perdition ? quelle plus grande amour, quel plus grand soin, que de mettre sa vie pour les deliurer, en les enseignant, reprenant & exhortant ? & d'où venoit Sponde, d'estre si nouueau en l'histoire presque de son temps, de demander où sont les serieuses conferences que nous auons tenues, auec ceux que nous tenons pour desuoyez ? & combien en recite Sleidan auoir esté faites en Allemagne comme à Lipse, Ratisbone, Smalcade, & autres lieux ? En France, auons-nous esté sans conferences particulieres ? aucunes mesmes redigees par escrit ? Il y en a eu vne publique & authorisee par la majesté du Roy, celle de Poissi, l'issue de laquelle doit faire rougir de honte toutesfois qu'ils en oyent parler, ou qu'elle leur vient en la memoire, ces mitrez, chappeaux rouges, & chaperons fourrez, car ils n'oublierent rien que de dire à Dieu. Il ne se peut tenir de declarer ce qui a fait touſiours mal au cœur à ces messieurs, & qu'ils ont fuï cõme leur plus grand ennemi (Tertullien les appelle & leurs semblables *lucifugas scripturarum*) l'Escriture qu'ils ne veulent recognoistre

pour iuge des differens, & fondemẽt des dogmes & articles de foy. De là sort ceste demande, quand on vient aux disputes, que nous dites-vous? l'Escriture est nostre seul fondement, & pourquoy non? quelle conditiõ dure mettons-nous sur vous par ce moyen, qui n'ait esté trouuee tresiuste, par tous ceux qui ont seulement eu quelque gouſt & sentimẽt de la pieté? les Peres du Concile de Nicee ne s'opposent à l'exhortation que Constantin leur fait, ains se reiglent à icelle, qui reuient à ceci qu'ils prenent l'exposition de leurs questions des paroles du S. Esprit. Les propres mots que Theodorit luy fait dire, sont ceux-ci, liu. 1. chap. 7. *In disputationibus rerum Diuinarum habetis sanctissimi spiritus doctrinam perscriptam. Euangelici enim & Apostolici libri, necnon antiquorum Prophetarum oracula, planè instruunt nos sensu numinis: proinde sumamus ex dictis diuini spiritus explicationes quæstionum.* Voyez Sozom. liu. 1. chap. 17. ceste sentence de S. Basile, en l'epist. 80. à Eustathius medecin, conuient par tout à l'exhortation & remonstrance dudict Constantin. Nous n'estimons point qu'il soit iuste de faire la coustume receuë entre quelques vns, reigle & loy de la doctrine droite: parquoy qu'on establisse l'Escriture diuinement inspiree, pour arbitre & iuge, & qu'on donne à ceux qui auront leur doctrine conforme & accordante à la parole de Dieu, la loüange & tesmoignage de verité: *Scriptura Diuinitus inspirata, arbiter à nobis constituatur, & apud quos inuenta fuerint dogmata Diuinis sermonibus concordantia, his omnino etiam veritatis suffragium accedet.* S. Augustin au liure de

l'vnité de l'Eglise, chap. 3. ne parle autrement. Ne receuons point ceste façon de preuue, Ie di cecy, tu dis cela, mais receuons ceste-ci, le Seigneur dit ainsi: car il y a certains liures du Seigneur, par l'authorité desquels il nous faut vuider nostre different. Nonobstant tous ces tesmoignages, Sponde ne peut se resoudre & acquiescer à la verité, ains pour molester les enfans de Dieu, & la leur faire perdre, s'il pouuoit, il tasche l'obscurcir de doutes, scrupules & questions. Dequoy vous sert, dit-il, de gloser tãt sur ceste Escriture, s'il n'y a que la seule Escriture qui vous serue? qu'on remarque le venin de ce serpent, qui oppose l'exposition de l'Escriture à l'Escriture, & veut faire entendre que ce sont choses differentes ou contraires. Or il est certain que le sens de l'Escriture, quoy que rendu par autres mots, n'est autre chose que la parole de Dieu & ladicte Escriture: qui a esté l'opinion d'Irenee, *lib. 3. cap. 12. Ostensiones quæ sunt in Scripturis, non possunt ostendi, nisi ex ipsis Scripturis.* Les choses qui sont contenues és Escritures, ne se peuuent declarer que par les Escritures, c'est à dire, que l'exposition vraye & pure, n'est autre chose que ladicte Escriture. Tertullien liu. de la resurrection de la chair, parle ainsi: *Communes sensus Scripturæ simplicitas ipsa commendat, & compassio sententiarum, & familiaritas opinionum, eoque fideliores existimantur, quia nuda & aperta & omnibus nota definiunt. Ratio autem Diuina in medulla est, non in superficie, & plerumque æmula manifestis.* La simplicité de l'Escriture, la liaison du propos, & la facilité des dogmes & articles, nous baille & fournit

le sens commun d'icelle, pour l'intention du Seigneur: elle ne consiste point en la surface, mais en la mouëlle, & quelquesfois n'est autre chose que ce qui est manifesté par la lettre. Et au mesme liure en vn autre endroit. Oste aux heretiques ce qu'ils ont de commun auec les Payens, à fin que des seules Escritures ils arrestent leurs questions, & ils ne pourrõt subsister. Les propres mots sont, *Auser hæreticis quæ cum Ethnicis sapiunt, vt de Scripturis solis quæstiones suas sistãt, & stare non poterũt.* C'est ce qui a meu le mesme de prononcer au liu. de la prescription cõtre les heretiques: *Nulla vox Diuina ita dissoluta est & diffusa, vt verba tantùm defendantur, & ratio verborum non constituatur.* Et en autre part du mesme liure: *Tantum veritati obstrepit adulter sensus, quantum & corruptor stylus.* Le sens de l'Escriture corrompu, est aussi contraire à la verité, que les mots d'icelle falsifiez. Et plus bas, *Alius manu scripturas, alius sensu expositiones interuertit.* Les vns soustrayent les Escritures de la main, les autres par les sens & exposition qu'on leur donne. Apres luy S. Hieroſme a escrit contre les Luciferiens: *Non in legendo, sed in intelligendo scripturæ consistunt.* Les Escritures ne sont pas ce qu'on lit, mais ce qu'on entend. Et sur le 1. chap. des Galates: *Non in verbis Scripturarum est Euangelium, sed in sensu*: l'Euangile n'est pas és paroles d'Escritures, mais au sens. Parquoy la force & l'essence, & s'il faut dire ainsi, l'ame des saincte lettres, consiste en l'intelligence vraye tiree d'icelles. Ouy, dit Spõde, en la pag. 107. mais c'est à la seule Eglise à la donner. Nous pouuons douter, mais el-

le seule peut resoudre, contre laquelle si nous prononçons noz opinions, nous reiettons Dieu mesme, car il est expressément dit: Qui vous mespriſe, il me mespriſe. Il n'est point question maintenãt qui doit exposer les Escritures, mais comment il les faut exposer. Or nous disons que c'est par elles-mesmes qu'il le faut faire. Chryſ. hom. 13. sur Genes. *Oro, & obsecro, vt omnibus auribus præclusis, ad amussim canonem sacræ Scripturæ sequamur: Scriptura enim seipsam exponit, & auditorem errare non sinit*: l'Escriture s'expose soy-mesme, & empesche que l'auditeur n'erre. A ces Escritures les Anges, & à plus forte raison les hommes, sont subiects, Gal. 1. 1. Pierre 1. Epheſ. 3. Basile en ses morales summe 72. chap. 1. Il faut que les auditeurs qui sont apprins és Escritures, esprouuẽt les choses qui sont dites par les Docteurs, & reçoiuent ce qui est conforme à icelles, reiettent au contraire ce qui en est estrange & esloigné: car l'Apoſtre a dit, Que si vn Ange descendoit du ciel, & nous preschoit autre Euangile, nous le deuons auoir en execration. C'est donc du deuoir de l'Egliſe, ou Docteurs d'icelle, d'enseigner & resoudre: mais ils sont aussi astraincts & obligez à n'apporter que le sens des Escritures, & ce qui a esté enseigné par Iesus Christ les Prophetes & Apoſtres. Origene sur les Rom. chap. 3. Nous deuons prendre garde que quand nous enseignons, nous ne proferions point noz propres & particuliers aduis, mais celuy de l'esprit de Dieu. Tertullien au liu. de la prescription contre les heretiques, Nous auons les Apoſtres pour autheurs, lesquels n'ont rien apporté du leur, qu'ils

euſſent controuué & agreé, mais ont fidelement conſigné aux peuples la diſcipline qu'ils auoyent receuë de Chriſt: parquoy encore que ce fuſt vn Ange du ciel qui euangeliſat autrement, nous dirions qu'il eſt execrable. *Apoſtolos Domini habemus authores, qui nec ipſi quicquã ex ſuo arbritrio, quod inducerent, elegerunt, ſed acceptam à Chriſto diſciplinam fideliter nationibus aſſignauerunt.* Cecy eſt prins tant du 1. des Galates, que du 28. de ſainct Math. verſ. 19.20. Sainct Ambroiſe au 1. liu. des offices, & au liu. 4. de la Virginité, pronõce le meſme: *Nos noua omnia quæ Chriſtus non docuit, iure damnamus, quia fidelibus via Chriſtus eſt.* Suiuant ces ſentences ie di, que ce n'eſt reietter Dieu, ou meſpriſer Ieſus Chriſt, de nous oppoſer (ſentant autremẽt) par les Eſcritures, aux docteurs de l'Egliſe qui errent, voire à tout vn Concile. Ambroiſ. liu. 4. de la Virginité, *Si Chriſtus non docuit quod docemus, etiam nos id deteſtabile iudicamus.* Panormitan eſcrit en ceſte ſorte, tit. de elect. can. ſignificaſti. *Plus credendum eſt vel ſimplici laico Scripturam proferenti, quam toti ſimul Concilio*: Il faut pluſtoſt croire, ie di à vn ſimple lay, qui profere l'Eſcriture, qu'à vn Concile aſſemblé. Parquoy Sponde n'a dequoy tenir: & toutesfois n'ayant point apprins de Nazianzene, que c'eſt pareil honneur de ſe laiſſer vaincre, que de vaincre par raiſon, il regimbe, & nous accuſe d'orgueil, & d'vn amour de nous-meſmes. Nous voulons, dit-il, qu'on face compte de nous, & non pas d'autruy. Si nous cerchions de nous authoriſer, & noſtre ſens, iugement & raiſons, la plainte ſeroit iuſte: mais en eſleuant la dignité des Eſcritures, &

soufmettant noſtre doctrine à l'examen d'icelles: ne baillõs-nous point pareille puiſſance au moindre de l'Egliſe ſur nous, que nous là prenons ſur les autres? Mais n'y a-il eu perſonne plus ſage & plus entendu, ou pour le moins ſi ſage & ſi entendu que nous? Ouy, mais tels n'ont eſté ouïs au milieu du bruit & coaxation des grenoüilles, qui ſont dans l'abyſme de la Papauté. On leur a fermé la bouche, on les a deſcriez comme heretiques, on a bruſlé leurs liures. La deciſion (murmure-il encore?de noz doutes a-elle ſon cõmẽcement en nous? non: mais quels canons des Conciles anciens ſont demeurez en ſon entier, ſous ce regne infernal de l'Antechriſt? n'eſt-il pas beſoin auſſi de dire & definir en hypotheſe, ce qui a eſté decidé en theſe? Il faut en fin que noſtre malicieux coulore ſon impudence & ignorance par quelque paſſage. La parole de Dieu eſt-elle procedee de nous? ou eſt-elle paruenuë tant ſeulement à nous, non plus qu'aux Corinth. comme leur diſoit ſainct Paul, 1. Cor. 14. verſ. 36. nenny: ſi nous regardons les characteres: mais pour l'authorité & ſens qui le combat, plus que ceux qui ſe diſent Catholiques, pour l'vſage & lecture & expoſition familiere & vulgaire. Quels Iuifs meſpriſẽt plus ces choſes que noz Chreſtiens Romaniſtes? s'ils le nient, leurs liures, ſermons, theſes, & Conciles les dementiront. Que reſte-il donc à reſpondre? Ce ſeul mot, Encore faut-il ſçauoir & cognoiſtre celuy, ou ceux qui parlent de l'Eſcriture & qui l'expoſent? que ceſte recharge eſt inepte! & ſi Dieu nous a voulu cacher pluſieurs des inſtrumens, deſquels il s'eſt ſerui pour eſcrire

ſa parole, quel inconuenient que nous ne cognoiſſions pas, ny de nom, ny autrement, ceux leſquels il employe pour la nous expoſer? n'eſt-ce pas deferer aux hommes quelque portion de l'obeiſſance de foy que nous deuons à Dieu? Sainct Paul ne deteſte-il point vn tel ſacrilege? 1. Cor. 2. verſ. 4. Ma parole & predication n'a point eſté en paroles attrayantes de ſapience humaine, mais en euidence d'eſprit & de puiſſance: à fin que voſtre foy ne ſoit point en ſapience des hommes, mais en puiſſance de Dieu. Sponde s'eſmerueille & eſt troublé, de ce qu'il trouue pluſieurs paſſages de l'Eſcriture expoſez d'vne façon toute nouuelle, & dont on n'auoit iamais ouy parler: que s'il y auoit encore de la conformité entre tous ceux qui s'en meſlent, ce ſeroit quelque honneſte couuerture, à tant de maux qui procedent de nos diuiſions, mais chacun a ſa cerueſle. Par ces mots il veut infirmer noſtre dire, à ſçauoir, que nous ne ſommes point la vraye Egliſe, d'autant que nous n'auons point le vray & naïf ſens des Eſcritures. La raiſon eſt double, l'vne, parce qu'il eſt nouueau: l'autre, d'autant qu'il eſt particulier. Mais nous nions l'vn & l'autre: car ceſte doctrine & expoſition ſeule eſt nouuelle, par le teſmoignage de ſainct Ambroiſe, que Ieſus Chriſt n'a point enſeigné. La conformité & conſentement eſt auſſi de noſtre coſté, tant auec les Peres anciens qu'auec ceux de ce temps, qui ſont en diuers païs, où Dieu a freſchement recueilli ſon Egliſe. Si les interpretations ne reſpondent en tout & par tout l'vne à l'autre, ceſte difference ne regarde & n'eſt iuſqu'au renuerſement d'aucun article de noſtre

foy, si ce n'est pour l'article de la consubstantiation, qui est vne des testes de ce monstre & hydre de transsubstantiation, comme nous auons dit ailleurs. Nous disons neantmoins, que quand tout le monde, & tous les hommes seroyent contraires à nostre doctrine, qu'il ne faut iuger par ceste repugnance qu'elle ne soit de Dieu : comme ainsi soit que Simeon homme iuste, craignant Dieu, & sur lequel estoit le sainct Esprit, ait predit à la vierge Marie mere de Iesus, qu'iceluy seroit en signe à qui on contrediroit, Luc 2. vers. 34. le consentement seul auec l'Eglise Apostolique & primitiue, & la conformité & conuenance auec les lieux de l'Escriture & articles du Symbole qui sont faciles & aisez à vn chacun, quant aux sens & mots tres-difficiles : au reste quant à y croire & en estre bien persuadez de la verité & fruict d'iceux, est ce qui distingue le vray du faux, & est la pierre de touche du sens & exposition des Escritures, & de la doctrine à laquelle il faut adherer. Sponde nous accorde bien ce consentement en negation, car tous d'vn accord nous disons, que les Catholiques Romains ne sont point l'Eglise, ny moins encore leurs Eueques : mais nous sommes differens, quand il est question de toucher au blanc, & d'affermer qui est ceſtui-là qui enseigne auiourd'huy l'Eglise : car vn Saxon dit, que c'est Luther : vn de Zurich, Zuingle : vn de Geneue, Caluin. Or pas vn de ces trois ne s'accorde que fort peu, chacun traitte & allegue l'Escriture, chacun se vante d'auoir l'esprit de Dieu & de l'inuoquer, chacun a ses protecteurs & ses auditeurs. Soit ainsi par concession, car il est tres-

certain, que ces trois s'accordent aux principaux chefs de doctrine fondamentale, *& plura coniuncta vnum corpus reputantur*. Et nous auõs defia reſpondu au poinct principal : s'enſuit-il que ceſte diuerſité ſerue d'excuſe à ceux qui ne ſecouëront le ioug de l'Antechriſt,& ne ſortirõt de Babylone? n'eſt-il pas commandé d'eſprouuer les eſprits, 2. Theſſ. 5. & 1. Iean 4. Nous ne diſons pas qu'il en faille pluſtoſt croire à l'vn qu'à l'autre, mais il conuient regarder apres eſtre ſortis de ceſt abyſme d'idolatries & blaſphemes,en quelle Egliſe particuliere ſe trouue plus de pureté,en doctrine,& ſeruice externe, qu'en vne autre: ce qui n'eſt incõuenient,car la meſme proportion & correſpõdance qu'il y a d'vn fidele & membre particulier à vne Egliſe,la meſme ſe trouue d'vne Egliſe particuliere à toute l'Egliſe Catholique & vniuerſelle. S.Iean qui eſcrit à ſept Egliſes.S.Paul auſſi à l'Egliſe des Romains,Corinthiens,Galatiẽs,Epheſiens,Coloſſiẽs,Philippiens, Theſſaloniciens & Creteins, ne les met toutes en meſme degré de pureté, en doctrine, & ſainɛteté, en mœurs & vie:& d'autant que *ſola quantitas, non facit differre ſpecie*, elles ſont vn corps d'Egliſe : & quiconque eſt membre de l'vne, l'eſt auſſi de l'autre.Ce ne ſont aucuns ſeulement qui parlent & le cõfeſſent ainſi,ou diſent hardimẽt & à pleine voix qu'ils ne ſuiuent ny Luther, ny Zuingle, ny Caluin: ains c'eſt le langage de tous ceux qui ſont de la confeſſion des Egliſes reformees de France, Suiſſe, & Allemagne, qui s'accordent auſſi en ce propos & ſainɛte affeɛtion, qu'ils ne ſuiuent que l'Eſcriture ſainɛte.C'eſt bien fait,dit Sponde, car

c'eſt la parole de Dieu viuant : mais ſi les meſmes difficultez qui ont trauerſé les eſprits de ces Docteurs, à ſçauoir Luther, Caluin, &c. vous trauaillent, qui vous eſclarcira? Reſponſe, nous ne liſons point qu'ils ayent laiſſé aucun poinct indeciz ou en doute, & lequel n'ait eſté traitté par eux, ſelon la grace qu'il a pleu à Dieu leur en faire. Et quand ce que dit Sponde nous aduiendroit, nous n'auons que la meſme Eſcriture, à laquelle on doiue auoir recours, & qui ſoit pour appaiſer nos conſciences, & reſoudre nos penſees des difficultez & queſtions qui s'eſmeuuent. Nous ne nions pas neantmoins, que ce ne ſoit vn œuure de l'Eſprit de Dieu, d'eſclarcir & perſuader: mais il ne ſe communique point ſinon à ceux qui par prieres, interroguent & ſondent les Eſcritures. C'eſt donc vne reſpõſe maligne & fauſſe, de dire que ceſt Eſprit, que chacun allegue, n'eſt pas donné à tous : & tel le demande, à qui Dieu ne l'accorde point. Mais n'auons-nous pas vne promeſſe de Ieſus Chriſt, toute contraire à ce propos? Luc 11. verſ. 13. Si vous donc combien que vous ſoyez mauuais, ſcauez donner à vos enfans choſes bonnes : combien plus voſtre Pere celeſte donra-il ſon ſainct Eſprit, à ceux qui luy demandent? Oppoſer maintenant, que Dieu qui eſt iuge de nos prieres, cognoiſt qu'il n'eſt pas expedient à tous, qu'eſt-ce que mettre le ſainct Eſprit & ſes dons ſalutaires, entre les choſes indifferentes? deſquelles on peut vſer ou abuſer, & qui ne ſont pas neceſſaires? duquel apres l'Apoſtre ſainct Paul aux Romains chap. 8. Sainct Bernard

nard parle bien autrement, *de sancto Andrea serm. 2. Quæramus hunc spiritum, fratres, tota sollicitudine operam demus, vt mereamur habere hunc spiritum: imò vt quem iam habemus, abundantius habeamus: quicunque enim spiritum Christi non habet, hic non est eius. quæramus igitur, vt dona sua multiplicet Deus in nobis, vt spiritum suum augeat, qui iam primitias dedit. Sed fortasse multorum nobis conscientiæ iam respondent: desideramus quidem hunc spiritum, qui sic adiuuet infirmitatẽ nostram, sed inuenire non possumus: & ego dico propterea non inuenitis, quia non quæritis: propterea non accipietis, quia non petitis: & non accipietis, eò quod negligenter petatis: nihil enim aliud expectat, nihil aliud quærit Deus, nisi vt sedulò & cum desiderio requiratur. denique quando negabit petentibus, qui etiam non petentes prouocat & hortatur vt petant? Matth. 7. Petite ergo, charissimi, petite sine intermissione, petite sine hæsitatione in omnibus operibus vestris, dulcissimi semper huius, ac suauissimi spiritus præsentiam & auxilium inuocate.* Clement d'Alexandrie nous asseure, que la priere par laquelle nous demandons la cognoissance de Dieu, qui ne peut estre que par le sainct Esprit, moyennant l'inquisition des Escritures) est exaucee, *ijs qui sic petunt interrogationes per scripturas (id quodquidem à Deo contendunt) fit donatio diuinitus datæ cognitionis comprehendendo per rationalem quæ verè lucet inquisitionem initio lib. 8. stromatum.* Theophilacte sur sainct Luc, chap. 11. declare encore mieux, que la cognoissance des mysteres de la foy est chose necessaire, & de celles qu'il faut demander à Dieu sans condition, *intellige hic quod pa-*

nem petat, omnis qui fidem in trinitatem & rectitudinẽ dogmatum reuelari sibi petit, hæc enim cor sicut panis confirmant. Ces tesmoignages conuienent auec S. Iaques chap. 1. vers. 5. si quelqu'vn de vous a faute de sapience, qu'il la demande à Dieu, & elle luy sera donnee. Sponde nonobstãt noz protestations & noz faits, nous veut forcer de confesser, que nous suiuons la doctrine de l'vn des trois susnommez: car nous n'oserions aduãcer vne autre doctrine de nostre teste, à peine d'estre bien viuement censurez, comme inuenteurs de nouueautez, d'autant que les controuueurs de doctrines sont censurez entre nous, & nullement tolerez: s'ensuit-il que nous soyons astraincts à ce que ou Luther, ou Zuingle, ou Caluin aura dit? appellons-nous doctrine nouuelle, ce qui n'aura esté presché ou escrit par quelqu'vn d'iceux? nous les suiuõs en ce qu'ils enseignent la doctrine de Iesus Christ & des Apostres, & les recognoissons pour de grãdes lumieres de ce dernier temps, qui nous ont esclairé au chemin de salut: & nonobstant s'ils ont dit quelque chose contraire aux E critures saincttes, & ont erré en quelquepoinct, est sãs hommes suiects à faillir, nous les refutons, & nous departons en cela d'eux. En vn mot nous ne les tenons pour autheurs de la doctrine laquelle nous embrassons, car elle est de Dieu: ains seulement pour Ministresp, rescheurs, anonciateurs d'icelle. Ceux-là donc ne se dementent par effect, qui disent, qu'ils ne suiuent, ny Caluin, ny Luther, ny Zuingle, encore qu'ils ne veulent aduancer autre doctrine de leur teste, que celle qu'ils ont apprinse de ces docteurs: car cela s'en-

tend de ceſte doctrine qui a fondement és Eſcritures. Ceſtui-là par les reigles de Dialectique ne ſe contredit, qui parle ainſi : Ie ſui Caluin, & ie ne le ſui pas, car on afferme pour vn regard, & on nie par vn autre. Mais noſtre Prothee qui ſe change en diuerſes formes, pour eſchapper, maintenant fait ſemblant de ſe ranger à quelque raiſon. Nous ne ſommes point, dit-il, en debat de l'Eſcriture, ie la confeſſe toute. Voicy le refrein, Nous ne ſommes en peine que pour le ſens, ſoit en la lettre, ſoit en la figure. Si nous ne ſommes en different pour l'Eſcriture, nous ne le pouuons eſtre pour le ſens: qui n'eſt autre choſe que l'Eſcriture, & qui eſt facile & clair. Baſile en l'homel. 2. de l'action de graces page 162. que le commandement de Dieu t'accompagne, lequel te baille ſa lieſſe, quelque lumiere & clarté, pour faire iugement & diſtinction des choſes. L'autheur du commen. ſur les Pſeaumes qu'on attribue à Baſile, ſur le Pſeau. 119. verſ. 127. la ſaincte Eſcriture accommode ſes paroles à la capacité des hommes. Il n'eſt pas poſſible de parler plus expreſſément en ceſte affaire, que Chryſoſtome ſur la 2. aux Theſſ. chap. 2. expoſant ces mots: Ne vous ſouuenez-vous point que quand i'eſtoy' encore auec vous, ie vous diſoy' ces choſes? *Ingrediamur in Eccleſias cum honore competenti, & quæ dicuntur, audiamus cum timore: ad quid, inquis, ingredior? ſi non aliquem ſermocinantem audiero? iſtud omnia perdidit & corrupit. Quid enim opus eſt concionatore? per noſtram negligentiam neceſſitas iſta facta, quamobrem namque concione opus eſt? omnia clara ſunt & plana ex Scripturis diuinis, quæcunque neceſſaria ſunt, manifeſta*

sunt, &c. sed ignoro, inquis, quæ in diuinis Scripturis posita sunt. quamobrem? num enim hebraicè? num latinè? num alio externo idiomate probata sunt? non Græcè dicuntur? at obscurè, inquis: quæ est ista obscuritas, dic quæso? prætextus sunt ista & inania verba. C'est à dire en vn mot, que toutes choses sont si aisees & familieres prinses des Escritures saincles, & principalement celles qui sont necessaires, qu'il n'est pas besoin de prescheur, mais de lecteur seulement. Sainct Augustin. n'est d'autre aduis, liu. 2. de la doct. Chrest. chap. 9. *In his quæ in Scripturis apertè posita sunt inueniuntur illa omnia, quæ continent fidem moresque viuendi, spem scilicet atque charitatem.* Apres tous ces tesmoignages, qui sera doute de receuoir & recognoistre l'Escriture pour iuge, des controuerses de la religion. Moy, dit Sponde, car il n'y a eu iamais presque heretique, qui n'aye fait bouclier de l'Escriture. Quoy pourtant? Encore que le Diable se soit serui de la parole de Dieu, mutilee & tronquee tentant Iesus Christ, ceste parole & Escriture a-elle esté renduë moins propre à rëuerser ses desseins, & descouurir la fausseté de ses conclusions & mauuaise application? nenny: car Iesus Christ par la mesme Escriture luy monstre, tant ce qu'il auoit omis en ce passage, que le vray sens & intelligence d'iceluy, la malice du Diable & peruersité de tous les heretiques & Sophistes, ne pourra faire que la parole de Dieu ne soit le glaiue de l'esprit Eph. 6. & Apocalyp. 1. & Hebr. 4. & ne soit toute lumiere, Apocalyp. 1. Pseau. 19. & Pseau. 119. Chrysost. sur la 2. à Timot. chapitre 3. sur ces mots: *Quæ instruere te possunt ad salutem, quippe & quæ a-*

genda sunt docent Scripturæ, & quæ non agenda: audi denique quid alibi hic idem Apostolus dicat, confidis teipsum ducem esse cæcorum, & vides vt lux in tenebris suis qui literas docet? si lux litera est quæ occidit, quid erit spiritus qui lucem facit? Si vetus testamentum lux est, quid putamus nouum, vbi tanta reserata sunt? velut enim si quis nihil aliud scientibus quam terram aperiret cœlum & quæ in eo sunt omnia conspicanda proponeret, tanta est vtriusque testamenti differentia. Faute d'auoir remarqué ces tesmoignages, Sponde non seulement se descouure menteur & imposteur, produisant Theodoret, qui chante bien autrement, lib. 1. chap. 7. & notamment ne cele, que Constantin ayant parlé en ces mots au Concile. *Sumamus ex dictis diuini spiritus explicationes quæstionum.* La plus grande partie de l'assemblee y a consenti, *(his) assensus maximæ conuentus partis accessit, & inter se cõcordiam & sanitatem dogmatum constituerunt*: mais aussi du mensonge est emporté en blaspheme, disant, que le Concile de Nicee composé de tant de saincts Peres, ne fust venu iamais à bout des Ariens, par les allegations de la seule Escriture, & qu'autrement il n'eust iamais esté iour parmi tant de tenebres, & n'y eust eu de resolution parmi tant de presomption: qu'est-ce demẽtir l'esprit de Dieu & l'accuser de caption & ambiguité, si cela ne l'est? car Iesus Christ a prononcé, que l'erreur venoit de l'ignorance des Escritures, Matth. 22. vers. 29. combien parle plus droictement & religieusement desdites Escritures sainct Augustin liu. 3. *Contra Max. cap.* 14. *Scripturarum autoritatibus non quorumcunque propriis, sed vtriusque communibus testibus,*

res cum re, causa cum causa, ratio cum ratione concertet. Il desire que la dispute se face & termine par les Escritures, tesmoins communs, & qui ne doiuent estre suspects, ny aux Arriens, ny aux Ortodoxes, en opposant cause contre cause, faict contre faict, raison contre raison. Ce n'est pas donc comme veut Sponde, que dans le conflict que les Catholiques ont eu au concile de Nicee, leur dernier & souuerain refuge a esté à la tradition successiue de ceste intelligence depuis les Apostres, c'est à dire, que l'Escriture ne se peut faire entendre elle-mesme. ce qui a esté refuté auparauant. Item, que le sens & interpretation des passages de l'Escriture obscurs, & desquels on debat, ne se doit confirmer par autres passages, mais qu'il suffit d'auoir l'authorité des hõmes en leur exposition. Or sainct Augustin en ce 3. liu. contre Maximinus, & au mesme chap. escrit, que les Peres y ont bien procedé autrement, *Pater ergo & Filius, vnius sunt eiusdemque substantiæ: hoc est illud homousion, quod in concilio Niceno aduersus hæriticos Arrianos, veritatis authoritate & authoritatis veritate firmatum est.* C'est par la verité que ce passage d S. Iean, Moy & le Pere sommes vn, a esté entendu de l'vnité de substance qui est au Pere & au Fils, & non par simple authorité. Sponde veut dire en fin, que la doctrine non escrite, qui vient des Apostres par tradition & succession, est plus intelligible que la doctrine escrite: qu'elle est plus certaine & indubitable, qu'elle est paruenuë pure & entiere iusqu'à nous, & qu'elle est par dessus l'Escriture, & qu'à icelle l'Escriture doit estre flechie. Mais comme

nous luy nions toutes ces maximes, auſſi faiſons-nous qu'il y ait doctrine Apoſtolique, qui ne ſe trouue, ou expreſſément & en meſmes mots eſcrite, ou qui ne coule & ſe recueille d'icelle par conſequence neceſſaire, dont la demonſtration en eſt fort aiſee: par-ainſi i'afferme, que ceſte marque d'expoſition, pour ſçauoir ſi elle eſt bõne & vraye, (à ſçauoir la tradition ſucceſſiue de ceſte intelligence, ou de ceſte-là depuis les Apoſtres) eſt à reietter, eſtant vn vray moyen diabolique pour ietter les hommes en mille erreurs: à ceſte cauſe S. Paul eſcrit ainſi à ceux de Theſſalonique: Or freres nous vous prions, que ne ſoyez point tranſportez d'entendement, ne par parole, ne par epiſtre, comme de par nous, 2. Theſſalon. 2. verſ. 1. 2. c'eſt à dire donc que dés ce temps on faiſoit courir beaucoup de fauſſes doctrines, en ſuppoſant le nom des Apoſtres, comme s'ils les euſſent enſeignees & miſes en l'oreille de quelques vns ſeulement. Que ſi l'impudence du Diable s'eſt monſtree ſi effrontee en ceſt endroit, en la preſence & du viuant des Apoſtres meſmes, qu'aura-il fait apres leur decez? Il n'y a rien plus aiſé que de peruertir toute doctrine, ſi on s'arreſte à ces traditions, & qu'on les eſleue par deſſus les Eſcritures. La ſuppoſition des faux eſcrits s'en enſuiura, & la corruption des vrais & naïfs, au lieu qu'en toute ſeureté nous marchons par ces degrez, que ceſte eſt la doctrine Apoſtolique, qui a eſté publiquement preſchee & enſeignee aux Egliſes: & ceſte doctrine preſchee, eſt celle qu'ils ont redigee par eſcrit, & enuoyee aux Egliſes diſtantes & eſloi-

gnees d'eux, par missiues : & la marque d'icelles exterieure entre autres est, que mutuellement elles se confirment & rendent tesmoignage. Ainsi la derniere Epistre de sainct Pierre seelle & cachette les Epistres de sainct Paul, & par vn seul liure sainct, l'examen des autres, pour sçauoir s'ils sont vrais ou supposez, naifs ou corrompus, se fait sans crainte aucune de faillir, conferant non seulemet la matiere & ce qui est traitté: mais aussi la façon & style de traitter, de l'esprit de Dieu, qui a le sien propre & peculier, & seant à sa maiesté, & lequel se distingue de soy d'auec toutes autres escritures d'hommes. Cõbien que aussi il ne faille douter, que le mesme Esprit ne rẽde tesmoignage és cœurs des fideles à sa doctrine, laquelle il a voulu oster de danger d'estre corrompue & falsifiee par l'Escriture fidele gardiẽne, tant des mots que des choses, & laquelle aussi immediatemẽt il nous fait voir, sentir & croire estre du ciel, & de laquelle seule il veut par le ministere & aide des Pasteurs, que nous prenions & puisiõs ce qui est necessaire d'estre sceu à salut. L'infirmité & impuissance de ceste tradition succeſſiue, baillee par Sponde pour marque de vraye exposition & intelligẽce, a fait qu'il a esté cõtraint d'adiouster ceste autre, à sçauoir, le consentemẽt vniuersel des Docteurs de l'Eglise, lesquels par tãt de siecles, & en tant de lieux se sont tellemẽt rencontrez en vn mesme sens, des plus grãds & douteux passages de l'Escriture qui cõcernent nostre foy, que c'est vn euident tesmoignage de la verité: car il n'y a qu'vn esprit, & par cõsequent qu'vne seule

& ſimple intelligence. I'eſtimoy' que Sponde ſe deuſt corriger, mais il, eſt touſiours ſemblable à ſoy-meſme, & au lieu de s'amender, il empire: la precedẽte marque eſtoit telle, qu'il ne bailloit ny n'accordoit rien aux hommes que la tradition: mais en ceſte-cy il donne tout aux hõmes, pourueu qu'ils eſcriuent vne meſme choſe. Car quoy qu'ils ſentent & diſent, à ſon iugement doit eſtre tenu pour vray ſens de l'Eſcriture, nonobſtant qu'il la combate & rẽuerſe. S'il ne faut point s'arreſter ou faire dependre noſtre foy du iugement du plus celebre & œcumenique Concile qui iamais ait eſté au monde, excepté celuy des Apoſtres: car S. Auguſtin diſoit à bon droict à Maximinus, Ne m'allegue point le Cõcile d'Arimino, & ie ne t'obiecteray point le cõcile de Nicee, *Auguſt. lib. 3. contra Maxim. cap. 14. tom. 6.* non plus le faut-il de pluſieurs Docteurs & Eueſques, voire de tous: & ſi des Conciles vniuerſels ont erré, l'erreur d'vn ne pourra-il point trouuer pluſieurs adherens, & en diuers lieux, & en diuers ou meſmes temps? principalement és poincts que la Philoſophie & Philoſophes conduits de leur raiſon aueugle, & à ceſte cauſe appellez Patriarches des heretiques, ont enſeigné, & ainſi rempli le monde de leur doctrine? Ie ſçay biẽ que ce qui merite le nom de conſentement, eſt vn œuure de l'Eſprit de Dieu, qui auſſi nous y exhorte, Philipp. 2. verſ. 2. τὸ ἓν φρονοῦντες: mais pour eſtre tel, la doctrine Apoſtolique en doit eſtre le fondement. Ie ſçay auſſi que le vray ſens d'vn paſſage, ne peut eſtre qu'vn: mais la queſtion eſt, d'où il faut prendre ceſte in-

telligence,ou des Conciles, ou des Docteurs qui s'accorderont, ou bien des Escritures mesmes. Nous l'accordons de celles-cy,& non des autres: parquoy en vn mot, d'autant qu'il a esté parlé és chapitres precedens de ce consentement vniuersel, nous faisons profession auec le mesme sainct Augustin,de ce qu'il enseigne en ces mots : *Omnium scriptorum dicta, iudicanda sunt secundum Diuinam Scripturam, cuius est maior authoritas,quam totius humani generis capacitas: non quòd damnem illustrissimorum Patrum sententiam, sed quòd eos imiter qui proximè Scripturæ accedit: sed præ omnibus si aperta fuerit Scriptura, eam ipsam amplector.* Où il faut noter, qu'il esleuee l'authorité de l'Escriture par dessus la capacité de tout le genre humain,& plus que les hommes ne sçauroyent comprẽdre.Item, que ces Peres & Docteurs sõt de tant plus purs & imitables,qu'ils s'approchãt de plus pres de ceste Escriture,qui est la reigle selon laquelle il faut iuger des dicts de tous les escriuains quels qu'ils soyent. En fin qu'és lieux où la parole de Dieu est patente, il la faut preferer à tous autres tesmoignages.Que chacun iuge maintenant si c'est sans authorité mesme des Anciens,que nous-nous reposons du tout sur les Diuins oracles, & encore pouuons-nous dire, que ceste appuy qu'il pense trouuer au consentement des Docteurs anciens, pour maintenir les abominations de la Papauté, sera vn roseau cassé qui luy percera les mains, & à ses semblables : Ce qu'il eust peu iuger s'il les eust aussi bien fueilletez & leuz, qu'il en vouloit faire de rempars & cachettes pour s'en couurir,&

defendre par iceux toutes impietez. Or comme il nous reproche, page 115. la profession que nous faisons de vouloir dependre des seuls tesmoignages des Prophetes & Apostres, de mesme veut-il nous oster & à nos Docteurs toute vocation legitime, disant, que ceux qui sont hors l'Eglise Romaine, n'en ont point. Nous ne debattons pas ce qui est tres-vray, qu'on ne peut prescher si on n'est enuoyé, Rom. 10. que tout ce qu'on entreprend en l'Eglise, soit en la doctrine, soit en la police & estat d'icelle sans pouuoir & sans enuoy, n'est que attentat & presomptiõ: car l'ordre, la paix & tranquillité, ne doit auoir moins de place en la maison de Dieu, qu'au reste du monde, 1. Corinth. 14. mais nous nions que ceux desquels Dieu s'est seruí, pour repurger les Eglises en plusieurs endroits de l'Europe, ayent esté desnuez de iuste vocation à faire ce qu'ils ont fait. Et pour digerer mieux ceste accusatiõ, oyons tout premier ce qu'on leur reproche, s'il va ainsi: à fin qu'on ne discorde au fait, qui est ce qui doit tousiours preceder, & puis on examinera si ce fait est iuste & legitime. Ils ont despossedé, dit Sponde, ceux qui possedoyẽt, non par iustice, mais par force. Et qui sont ceux qui ont esté despossedez? les Euesques, Abbez, Curez, Prestres & moines. & de quoy? de leurs charges Ecclesiastiques. Et comment les eussent-ils deboutez d'icelles? car la moinerie, l'Episcopat, Prestrise, Diaconat, tels qu'ils sont en la Papauté, ne sont charges Ecclesiastiques. Quelle vocation est-ce d'estre moine? où en est-il parlé en la parole de Dieu? Si on ne les veut entendre

pour ceux que sainct Paul appelle desreiglez, en ses Epistres aux Thessalon. 2. Thessal. 3. ausquels aussi compete ou à la plusspart d'iceux, ce que le mesme dit des Creteins, Tit. 1. qu'ils sõt mẽteurs, mauuaises bestes, ventres paresseux. Quel est ceste office d'estre Euesque & Prestre en la Papauté? ne consiste-il point pour tout & pour le plus à chanter messe, matines & vespres? Est-ce la charge des vrais Euesques, Prestres & Diacres? Est-ce ce qui leur est enjoint par la parole de Dieu? leur ordination, si elle estoit faite selon les Canons & reigles de Iesus Christ & de l'Eglise Apostolique, ne les astraint-elle à autres choses, non seulement plus fascheuses & plus penibles, mais bien opposites & contraires? à sçauoir à paistre par predication des saincts Escritures, par administration des saincts Sacremens selon icelles, à corriger, conuaincre, exhorter, & consoler particulierement, à prier, non moins en priué qu'en l'Eglise pour leur troupeau, pour toutes personnes, & pour toutes sortes, en langue vulgaire & intelligible, à vser des clefs que Dieu a baillees à son Eglise, non seulement pour la conscience, mais aussi pour la discipline. En fin, & pour n'estre plus long, à dispenser les biens des poures, à veiller sur les scandales. Mais presuppoſons qu'ils fussent ordonnez en l'Eglise Romaine à ces fins: & quelle doctrine enseignent-ils estans ministres de l'Antechrist, que fausses & pleines d'heresies, blasphemes & mensonges? comment administrent-ils les Sacremens, qu'auec vn renuersemẽt total de l'institution de Iesus Christ, à sçauoir, la saincte Ce-

ne qu'ils ont metamorphosee en leur Messe? l'autre, à sçauoir le Bapteſme, auec vne infinité de pollutions? Tout heretique, n'eſt-il point deſpoſſedé & depoſé *ipſo iure* des charges Eccleſiaſtiques? 1. Tim. 3. verſ. 1. Tit. 1. Act. 20. 2. Tim. 2. Or les Eueſques Papaux le ſont, & cõbien qu'ils fuſſent indignes d'y eſtre iamais plus receus, toutesfois quãd ils ont recognu leurs erreurs, n'ont-ils point iouï des reuenus? & quãd ils ont eſté capables d'exercer quelque charge Eccleſiaſtique, n'y ont-ils point eſté admis & promeus? Commẽt encore ſont-ils appellez en ces charges, n'eſt-ce pas contre & en deſpit de tous les Canons tant Apoſtoliques qu'Eccleſiaſtiques? où eſt leur doctrine & ſçauoir és ſainctes Eſcritures? où eſt leur ſainctеté de vie, où l'examen de ces choſes, où le ſuffrage & approbation du peuple? 1. Pier. 5. Tit. 1. 1. Tim. 3. L'argent & les faueurs ne ſuffiſent-ils point pour ſes vertus? L'authorité & bulle du Pape ne couure-elle point tous les defauts? Ie ne vueil parler de l'execution de leurſdites charges: car eſtans renuerſees en leur vraye nature, il vaut mieux qu'ils s'employent (i'enten les Eueſques & Abbez) à aller à la chaſſe, ou à la guerre, qu'à deſhonorer Dieu par idolatries & ſuperſtitions. La façon aumoins, dit Spõde, eſt touſiours à reprouuer: car ce n'a eſté par iuſtice, mais par force que on les a deplacez. s'il y a eu cognoiſſance de cauſe, s'ils ont eſté ouïs, ou pour le moins appellez deuëment, ſi examen des choſes predites a precedé, ſi condamnation s'en eſt enſuiuie & depoſition, il y a iuſtice. Or le premier eſt vray, & a e-

ſté fait en tous les lieux où par le ſoin & diligence du Magiſtrat on a ſecoüé le ioug de l'Antechriſt, remis ſus la pureté de doctrine & ſeruice de Dieu, & reſtabli l'ordre, police & diſcipline, ſelon la parole de Dieu & anciens Conciles. Et les hiſtoires publiees me demẽtiront s'il ſe trouue autrement, enſemble les regiſtres qui ſont deuers ces Egliſes. S'il demande, comme il fait, qui ont eſté les iuges ? & qu'on n'a veu que les parties : Nous diſons bien comme luy, que c'eſt Dieu qui eſt l'autheur de ce bien, & qui y a procedé extraordinairement : mais nous adiouſtons, que c'eſt par l'Egliſe, & par moyens qu'il approuue, c'eſt à dire, par les fideles & Chreſtiẽs, tant Magiſtrats qu'autres, qui ont eſté ces iuges. Ie ſçay qu'on trouuera cecy eſtrange : mais ſi ceſte maxime eſt veritable, que, *Vnicuique artifici in ſua arte credendum eſt*, Il faut qu'vn chacun ſoit creu en ſa profeſſion : & que la profeſſion de tous les Chreſtiens, eſt le Chriſtianiſme, & la doctrine de la foy : il s'enſuiura qu'iceux, quelque autre art qu'ils exercent, ſeront iuges competans des poincts fondamentaux de la religion. Ainſi a eſté pratiqué iadis enuers Manes heretique, qui eſtant en vne ville de Perſe appellee Caſchara, fut tiré par Archelaus Eueſque du lieu, apres s'eſtre bien preparé à refuter ſes opinions : car il auoit beaucoup de ſçauoir & cognoiſſance és choſes Diuines, & n'ignoroit point les ſubtilitez de ce meſchant homme, que Tyrbon luy auoit apprinſes en diſpute publique. Mais voici ce qu'en dit Epiphanius *hæreſ. 66. pag.* 280. *Prius iudicibus delectis ad quæſtionis ipſorum di-*

ſcuſſionẽ Marſipo externæ doctrinæ Philoſopho, Claudio medico & Sophiſta, Ægialeo naturæ Grammatico & Cleobulo Sophiſta, & quum multa verba dicta eſſent ex vtraque parte, ipſo Mane fabuloſam doctrinam prætendente, Archelao verò velut forti armigero, propria ſua virtute aduerſariorum tela excutiente, tandem victus eſt Manes, & iudicum iudicio veritas brabeium tulit, &c. De ces propos il appert, que les iuges ont eſté vn Philoſophe, vn Medecin, vn Grammarien & vn Dialecticien, qui ont declaré Manes eſtre treſmal fondé, & Archelaus auoir la verité de ſon coſté. Paſſons à la diſcuſſiõ des autres reproches quinous ſont faites. Les pretẽdus reformez ſont ſortis de l'Egliſe, & ont deſchiré ſes entrailles pour ce faire: car lors qu'ils ſe ſont eſleuez, ceſte Egliſe qu'ils combatent, eſtoit ſur pieds, auec face, auec contenance, auec authorité d'Egliſe, c'eſt à dire, que quiconque ſort de l'Egliſe eſt ſchiſmatique au moins, ou heretique & ſchiſmatique tout enſemble. Or les pretendus reformez ſont ſortis de l'Egliſe. ceſte application eſt treſfauſſe: car nous nions trois choſes, la premiere, que la Papauté, c'eſt à dire, non ſeulement la doctrine Papiſtique, qui n'eſt que doctrine controuuee par les hommes, touchant le ſeruice de Dieu & moyen d'obtenir ſalut, repugnante à la doctrine de Ieſus Chriſt & des Apoſtres: mais auſſi la puiſſance & iuriſdiction Papale, & exercice d'icelle, que tant le chef que ſes membres & ſuppoſts pratiquent, ſoit la doctrine, l'authorité & la forme en aucune façon de l'Egliſe. La ſeconde, qu'il nous faille auoir & garder communion auec les

assemblees Papistiques, encore que nous leur laissions pour quelque regard, & à raison de quelques marques generales le nom d'Eglise, laquelle nous separõs & distinguõs d'auec ce qui est de à la Papauté: car ce n'est la vraye espouse de Iesus Christ, ny son vray corps. Et moins encore pouuons-nous dire, que ces personnes qui s'attribuent, ou sont commises à la dispensation des choses sacrees, à sçauoir, telles qu'ils les ont laissees, soit aussi la vraye Eglise ministeriale & representatiue, encore qu'ils s'attribuent seuls le nom d'heritage & Clergé du Seigneur. Car comment les ministres de l'Antechrist peuuent-ils estre ministres de Christ? La troisiesme negatiue porte, que nostre separation ne doit estre appellee schisme, nõ plus que celle des premiers Chrestiens, ou d'auec les Payens idolatres, 1. Cor. 10. vers. 20. 21. & 2. Cor. 6. vers. 14. 15. 16. 17. ou d'auec les Iuifs superstitieux, Act. 2. vers. 40. & 19. 9. Premieremẽt, pource que tout schisme presuppose haine & defaut de charité enuers les prochains, de telle sorte, que là où il y a charité, il n'y a point de schisme. *Charitatem sanctã, quæ est vinculum perfectionis, nemo potest habere non bonus, nemo qui habet potest esse vel schismaticus vel hæreticus, August. lib. 2. contra Cresconium Grammat. cap. 13.* Or ceux qu'on nomme de la religion reformee, ont donné tesmoignage de leur charité: car ils ont exposé & hazardé leur vie pour le salut de leurs prochains, combourgeois & regnicoles, à fin de les retirer du gouffre d'ẽfer, & leurs martyres s'opposeront à tous ceux qui voudront dire autrement. Parquoy

quoy nous ne sommes point schismatiques. Thomas en la 2. partie de sa somme quest. 39. artic. 1. dit, que proprement ceux-là sont dicts schismatiques, lesquels de leur gré & propre intention se separent de l'vnité de l'Eglise, *qui propria sponte & intentione, se ab vnitate Ecclesiæ separant.* Or il nous est impossible de communiquer auec l'Eglise Romaine : car *paria sunt non posse, vel non honestè posse*, ce que nous ne pouuons faire iustement & religieusement, nous ne le pouuons faire. Or qui pourra se trouuer en aucune assemblee Papistique, sans se soüiller d'idolatries & superstitions, & sans deshonorer Iesus Christ ? par ainsi telle communion ne peut auoir lieu, veu que ce seroit vne chose absurde de renõcer au souuerain chef, qui est Iesus Christ, pour estre suiets à ceux qui luy sont inferieurs, & communiquer aux autres membres. Ie dy en fin, que, ou les Catholiques Romains sont schismatiques, ou nous: or ils le sont : car ceux-là sont schismatiques, qui font le schisme, & ceux-là le font, qui en donnent la cause prochaine & immediate, *paria sunt effectum producere, vel causam immediatè præbere*: & cela font ceux qui se disent Catholiques, par leurs idolatries & superstitions : ils sont donc schismatiques & non point nous. A ce propos a dit tresbien S. Augustin, *Vnde facta sunt schismata? cùm dicunt homines nos iusti sumus, quum dicunt homines nos iustificamus immundos, nos sanctificamus impios, nos petimus, nos impetramus*: c'est à dire en vn mot, que les schismes sont procedez de ce que quelques-vns s'attribuent à eux seuls ce qui est commun à toute

l'Egliſe, & diſent : *Ecce hîc eſt Chriſtus, ecce illîc, & vellent oſtendere eum in parte: qui emit totum & poſſedit totum*, &c. *ecce habes Eccleſiam per totum mundum, noli ſequi falſos iuſtificatores & veros præcipitatores*, &c. *Auguſt. in* 1. *epiſtolam Ioannem tractatu* 1. Apres ceſte ſeconde obiection vient encore ceſte troiſiſeme accompagnee de blaſphemes: que ſi les aſſemblees que nous faiſons & auons fait ſont ceſte Egliſe, qui n'auoit iamais eſté, ou pour le moins depuis long temps, Ieſus Chriſt doit bien auoir gemi ſur ſon vefuage, & nous rendre vne bonne recompenſe, de ce que nous luy auõns trouué & rendu ſon eſpouſe, laquelle il aime tant, & ne l'a toutesfois ſçeu conſeruer. L'Egliſe eſt dés touſiours: or nous, ny noz aſſẽblees ne ſont point dés touſiours : nous ne sõmes donc point l'Egliſe. La premiere partie de ceſte ratiocination eſt vraye, auec ces deux conditions ou reſtrictions : la premiere, qu'on entende, non des meſmes indiuidus & ſinguliers, c'eſt à dire, des meſmes perſonnes, mais d'autres pareilles & ſemblables en foy & profeſſion de doctrine Chreſtienne & Euangelique. L'autre, que ce qui eſt dit de la perpetuité de l'Egliſe, ne ſe rapporte ſeulement à l'Egliſe viſible. ains à toute l'Egliſe, ou viſible ou inuiſible, car elle n'a point promeſſe d'eſtre touſiours & en tout temps ſi populeuſe & nombreuſe, qu'elle apparoiſſe entre tous les autres hõmes : ou ſi exẽpte de perſecutonis, qu'elle puiſſe auoir aſſẽblees publiques en tout tẽps. En ceſte ſorte Ieſus Chriſt n'a iamais eſté vef, ſon Egliſe ne s'eſt iamais perdue, qu'il fuſt beſoin de la luy trouuer & rendre:

il l'a conſeruee en deſpit & maugré les puiſſances d'enfer, mais non touſiours en meſme eſtat : non à faute d'impuiſſance : (ie ſuis las de le repeter) mais par ce que telle eſt ſa volonté, qui ne peut eſtre injuſte, & qui a ſes cauſes ocultes. *Gregor. quod placuit iusto, non potest esse iniustum : aperta causa rationis, est occulta iustitia voluntatis.* En ce ſens ſelon lequel nous auons expoſé, que l'Egliſe eſt dés touſiours, il ſe trouuera faux que nos ſainctes aſſemblees, c'eſt à dire d'hõmes, ayans meſme foy, croyance, & religion que nous, n'ayent continué touſiours depuis les Apoſtres iuſqu'à maintenãt. La difference conſiſte & giſt ſeulement, que le nombre, ny la cognoiſſance n'a eſté touſiours ſi grande, & que pluſieurs ont gemi ſouz le ioug peſant de l'Antechriſt, duquel Dieu a retiré leur col en ces derniers temps. Sponde pour nous fatiguer d'auãtage, & continuer ſa poincte, demande, ſi nous ne diſons pas, que c'eſt par voye extraordinaire, que Dieu a choiſi en nous, que ceſte Egliſe qui auoit eſté longuement enſeuelie, a eſté reſſuſcitee, qui auoit eſté inuiſible, s'eſt rendue viſible, & prenant l'affirmatiue de ceſte queſtion pour reſponſe, taſche la declarer blaſphematoire & fauſſe. Le premier, d'autant que nous imputons vn euenement mauuais, qui eſt d'auoir deſpoſſedé noſtre mere de ſon ancien & legitime heritage, d'auoir esbranlé tout le monde, qui eſt encore rempli de nos confuſions, à vne bonne cauſe : ſouz ombre que c'eſt vne beſongne extraordinaire : car tout ce qui eſt extraordinaire, dit-il, n'eſt approuué de Dieu. Quand les deſtructions des

Royaumes aduienent par les insolences des brigands, se ront-ils quittes pour dire, que c'est vne extraordinaire procedure de Dieu ? & l'Eglise a-elle moins de priuilege ? Ie represente l'accusation par les mesmes mots dont il vse és pages 116. 117. 118. laquelle ie trouue calomnieuse au faict qu'il nous impute, comme si en profitant aux hommes, nous troublions le monde & son repos : en deliurant l'Eglise de la tyrannie spirituelle, où l'Antechrist l'a tenuë longuement asseruie, nous la vouliõs mettre bas & ruiner de fonds en comble. Mais loué soit Dieu, qui nous fait compagnons non seulement d'Elie, qu'Achab appelloit celuy qui troubloit Israel, 1. des Rois 18. vers. 17. mais aussi de Iesus Christ, en la naissance duquel, Herodes & toute Ierusalem fut troublee, sans raison & sans occasiõ: car il n'en estoit la cause, comme il n'est autourd'huy des esmeutes des Royaumes, & des guerres intestines : mais tant la malice du diable, qui se fasche de quitter son ancien domicile, & paisible possession qu'il a euë, que le mespris d'vn tel benefice & ingratitude: en delaissant les commandemens de Dieu, premier des Rois chap. 18. verset 18. L'esprit impur desrompt le demoniaque, duquel il est commandé par Iesus Christ de sortir, Luc 4. ver. 35. & Marc 1. vers. 26. l'Eglise primitiue qui a esté du temps de Iustin, Tertullian, & autres, a senti de semblables piqueures de ce serpẽt caut, & de ce dragon roux & enflambé : car leurs apologies & liures, où ils purgent & defendẽt les Chrestiẽs de leurs temps, en sont chargez, c'est quant au faict. Maintenant

pour les paroles qu'il nous veut faire dire, perſonne de nous n'y pẽſa iamais, à ſçauoir, que tout ce qui eſt extraordinaire, ſoit approuué de Dieu: au contraire nous recognoiſſons, que ce qui eſt ou contre, ou hors l'ordre que Dieu a mis & declaré, ſi luy-meſme ne l'oſte, ou generalement par l'eſtabliſſement d'vn autre, ou en ſpecial par derogation & exceptiõ, c'eſt peché, qui n'eſt que tranſgreſſion de la Loy (ἀνομία) 1. Iean 3. & tranſgreſſion de l'ordre, 2. Theſſal. 3. verſ. mais il nous faut mettre difference entre ce qui eſt extraordinaire au regard de la Loy de Dieu, & ce qui eſt extraordinaire en la diſcipline, ſoit Eccleſiaſtique ſoit politique faite par les hommes. c'eſt bien en ceſte derniere façon & ſorte, que nous diſons qu'il y a eu de l'extraordinaire, principalement pour les loix Papales, en ce reſtabliſſement & reformation de l'Egliſe, que Dieu a faite en noz iours: car encore bien que tous hommes doiuent eſtre ſuiets à tout ordre humain, 1. Pierre 2. toutesfois quand telle difficulté ſe preſente, que l'ordre des hommes, ou meſme de Dieu, pour les ceremonies, empeſche & s'oppoſe à l'ordre perpetuel & immuable preſcrit és commandemens du Decalogue, tant de la premiere que de la ſeconde Table, lors il faut ſuiure à ces excellens commãdemens, que l'Euangile nous enſeigne, qu'il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes, Act. 4. & 5. que Dieu aime mieux miſericorde que ſacrifice, Matt. 9. verſ. 13. que le Sabbat eſt fait pour l'homme, & non point l'homme pour le Sabbat, Matth. 12. Bref, que Dieu ne veut eſtre ſerui par doctrines &

commandemẽs d'hommes : & ne nous peut tourner à blasme, d'ensuiure & nous conformer à l'exemple de Iesus Christ & de ses Apostres. C'est vn grand tesmoignage en Sponde de malice, accompagnee de blaspheme contre le S. Esprit, non moindre que de ceux qui mesdisoyent des miracles du Fils de Dieu, & en faisoyẽt Beelzebub autheur, Matth. 12. car il compare ceſt œuure, qui est de l'Esprit de la bouche du Seigneur, par lequel l'Antechrist se desconfit, à vn meurtre: & qui pis est, à vn brigandage, voire à vne esmotion & total renuersement, ie ne diray pas d'vn estat & Royaume, mais de tout le monde. Parquoy reiettant ces accusations comme fausses, ie luy vueil enseigner, que comme il y a de deux sortes d'œuures, les vnes qui sont bonnes en leur genre, c'est à dire, d'vne bonté generale en leur substance, sans aucune consideration des circonstances, & de ce qui rend vn œuure parfaitement bon : en somme, qui est tel, que les hommes enclinẽt plus à iuger qu'il est bon, que non pas qu'il soit mauuais : & en ce rang pouuons-nous mettre ceste action de iusner, faire des aumosnes, prier, &c. les autres qui sont mauuaises en leur genre, qui font iuger aux hommes, qu'elles sont plustost mauuaises que bonnes, encore que quelquesfois elles se puissent bien faire, l'exemple est en ceste action de tuer, & autres semblables. Comme donques, di-ie, il y a de deux sortes d'œuures, ainsi y peut-il auoir double difference de ce qui est extraordinaire: car en ceste derniere sorte, L'omission de la moindre circonstance, rend l'action totalement

deprauee & deteſtable, & l'extraordinaire icy ne doit eſtre receu & auoir lieu, qu'il n'apparoiſſe bien de la diſpenſe ou derogation du Legiſlateur, qui demeure ſeul libre & exempt de toutes loix. Mais quant à la premiere ſorte, cõme eſt de preſcher l'Euãgile, de s'oppoſer aux idolatries & faux ſeruices, l'exacte recerche de tout ce qui eſt de l'ordre legitime, & de toutes les circonſtances, eſt quelquesfois & en temps, où il eſt beſoin de grande celerité, plus à blaſmer que non pas à louër. L'exemple eſt celuy dont il eſt parlé en ſainct Marc chap. 9. verſ. 38. duquel Ieſus Chriſt prend la defenſe contre Iean qui luy dit, Maiſtre nous auons veu quelqu'vn qui iette les diables en ton nom, qui ne nous ſuit pas, & nous l'auons empeſché, car il ne nous ſuit pas. Ieſus dit, ne l'empeſchez point, car il n'y a aucun qui face vertu en mon nom, & puiſſe toſt meſdire de moy: car qui n'eſt point contre nous, il eſt pour nous. Il y a vn autre exemple és Actes à l'onzieſme chap. verſ. 20. où il eſt parlé des Cypriens & Cyreniens, leſquels, eſtans entrez en Antioche, parlerent aux Grecs, preſchans le Seigneur Ieſus. Or la main du Seigneur eſtoit auec eux, & grãd nombre des croyans s'eſt conuerti au Seigneur. En fin ie conclu, que ce qui eſt d'extraordinaire, en ceux par leſquels le Seigneur a eſmeu en ce dernier temps le ciel & la terre, eſt pluſtoſt en la vocation interieure, à ſçauoir, en vn zele nompareil à aduancer le regne de Chriſt, au deſpens de leur vie, de leurs biens & de tout ce qu'ils auoyent de plus cher & plus precieux, en conſtance, & hardieſſe, plus que

heroïque, à parler, respondre, & se presenter deuãt les plus grands du monde, en cognoissance de la parole de Dieu, & en don de langues esquelles les Prophetes & Apostres ont escrit, & vne infinité d'autres dons & graces. Bref, c'est plustost en pieté, foy, saincteté, & amendement de vie, que non pas vocation exterieure, laq̃lle és premiers n'a eu que fort peu de differẽce d'auec l'ordinaire & receuë par longue accoustumãce. S'il y a eu de l'extraordinaire en vostre faict, tant soit peu, faites donc, disent nos aduersaires, apparoir de ceste volonté de Dieu si speciale, si propre à vos deportemens: car si vous estiez creus à vostre simple dire, ce seroit occasion à vn chacun d'en dire autant. Nous auõs desia mõstré, que cest extraordinaire est ordinaire quãd la necessité le requiert. Il y a des choses tellement extraordinaires, qu'elles n'aduienẽt qu'vne fois à tout iamais, comme la tentation & espreuue d'Abrahã d'immoler son fils vnique, la sortie du peuple d'Israël hors d'Egypte, & introduction en la terre de Canaan: d'autres qui sont tellement extraordinaires, qu'elles reuienẽt fort souuent: en ce rang sont les iusnes solemnels de l'Eglise, les vocations aussi à s'opposer aux vices, abus, & corruptions des Ministres ordinaires. La volonté de Dieu se monstre tant (comme nous auons dit) en ce que l'action est pour le moins en son genre bonne, car Dieu veut tout ce qui est bon. Et quant aux circonstances & declaration de la volonté de Dieu speciale, propre & affectee à noz deportemens, les exemples semblables que nous auons en sa parole en grand nombre, nous

seruent de Loy, règle, & commandement. A ce propos a dit sainct Augustin, au liu. du mensonge à Consentius chap. 15. *Diuinæ Scripturæ non solùm præcepta Dei continent, sed etiam vitam moresque iustorum, vt si forte occultum est, quemadmodum accipiendum est quod præcipitur, in factis iustorum intelligatur.* Les Escritures diuines, ne nous enseignent point tant seulemẽt les commandemens de Dieu, mais nous proposent aussi la vie & mœurs des gens de bien, à fin que ce qui est commandé, s'il semble obscur, soit declaré & rendu intelligible par leurs actions. Si on demande où sont ces exemples, nous les produirons en son lieu pour fuir repetition: & puis promettre qu'ils ne seront point forgez en nostre esprit & faits à plaisir ou presupposez, comme celuy qui se lit en la pag. 119. où on nous fait ceste demande: Si quelqu'vn se souslevoit parmi vous, qui changeast vostre ordre & contredit à vostre doctrine, luy demanderiez-vous point son pouuoir, sans entrer plus auant en cognoissance de cause? & s'il vous alleguoit la vocation extraordinaire de Dieu, diriez-vous point que voz Eglise ont desia vn ordre, lequel il n'est pas loisible de rompre? nous ne ferions point ces demandes, ains deuant tout autre œuure, nous commencerions par l'examen de la doctrine, & entrerions en conference des Escritures pour iuger d'icelle, laquelle estant saine & accordante à la doctrine Apostolique, & cõfession ou symbole de la foy, & par consequent tiree desdites Escritures, nous luy baillerions la main d'association, le rendrions d'extraordinaire ordinaire: ce qui se peut

aiſément faire, & les articles de noſtre diſcipline le portent ainſi. Mais ſi eſtans differens en doctrine, & conferans des Eſcritures, il ne ſe pouuoit conuaincre par vn autre paſſage manifeſte, de quel bouclier voudriez-vous defendre voſtre interpretation, ſi ce n'eſt de l'vſage receu en voſtre Egliſe? Sponde ne ſe contente d'auoir preſuppoſé en nous vn exemple qui n'aduiendra iamais, s'il ne preſuppoſe auſſi en l'Eſcriture ce qui eſt du tout impoſſible: car la parole de Dieu eſt telle, & baſtie en telle ſorte, & ſi bien attrempee par la prouidence de Dieu, que quoy qu'il y ait quelques paſſages obſcurs, toutesfois il y en a à miliers de manifeſtes, pour conuaincre euidemment toutes fauſſes doctrines, quelles qu'elles puiſſent eſtre, dont ſainct Gregoire au liu. 1. de ſes Morales dit, qu'icelle Eſcriture eſt en certains paſſages viãde, en d'autres bruuage, *cibus eſt in locis obſcurioribus, quia quaſi exponendo frangitur & manducando glutitur: potus verò eſt in locis apertioribus, quia ita ſorbetur ſicut inuenitur.* Or comme nous aduertit tresbien S. Auguſtin au liu. de *peccatorum meritis lib. 3. cap. 4. inhærendum eſt his quæ in Scripturis ſunt apertiſſima, vt ex his reuelentur obſcura.* Il ne ſe faut departir de ce qui eſt treſmanifeſte és Eſcritures, ny de ce qui eſt certain: car ce qui eſt douteux, doit eſtre expoſé par ce qui ne l'eſt point, *quæ ſunt dubia per ea quæ certa ſunt, interpretari debent.* Lyran ſur les Iuges chap. 2. ſur ces mots, *igitur non ego pecco.* Par tous ces teſmoignages donques il ſe peut voir, que l'Eſcriture n'eſt pour le moins toute obſcure, & douteuſe, & n'eſt nullement ambiguë, comme blaſpheme

Sponde, disant, que la resolution des difficultez qui sortent de son ambiguité, n'est pas certaine par la seule & mesme Escriture : mais cela est tresfaux, & tous les docteurs & saincts Peres y cõtredisent, le dire desquels en partie i'ay couché cy dessus. D'où vient donc, demande-il, que tout le monde presque s'y trompe? Ie luy respon, de l'esprit trompeur & abuseur. Et qu'il me responde aussi, ie l'en prie, d'où vient que les aueugles ne voyent point la lumiere du Soleil qui est si claire, & ne peuuent iuger des couleurs? S. Paul, s'il l'eust bien fueilleté, l'eust empesché de blasphemer ainsi contre Dieu & ses Escritures, 2. Corint. 4. vers. 3. 4. disant, Si nostre Euangile est caché; il est couuert à ceux qui perissent, en ceux ausquels le dieu de ce monde a aueuglé l'entendement, à ce que la lumiere de l'Euangile de la gloire de Christ ne leur esclaire. Sponde retourne encore au poinct principal & se tourmẽte, à faire entendre ce que tous cognoissent, & à prouuer ce que personne ne luy nie, qu'il est raisonnable que ceux qui entreprenent l'œconomie & la conduite de la maison de Dieu, ayent charge de Dieu. Il doute que nous ayons ceste charge, pourquoy? par ce que nous alleguons la vocation interieure. Et bien, n'est-elle pas la principale, premiere, & qui procede immediatement de Dieu? Ceste est nostre gloire dit S. Paul, que le tesmoignage de nostre conscience, 2. Corint. 1. vers. 12, mais nous ne disons pas qu'elle soit seule, car l'exterieure se trouue pareillement : & quand elle le seroit, & que quelques vns auroyent interieurement la declaration de sa volonté touchant

le salut, il ne s'ensuiuroit que Dieu se monstrast contraire au zele qu'il a d'iceluy enuers nous, ou qu'il voulust qu'il nous fust caché : car les choses qui sont de Dieu, sont ordonnees & reiglees, c'est à dire, Dieu procede en ses œuures & actions en telle sorte, que les choses inferieures sont disposees par les choses moyennes, & les moyennes par les superieures. Denis liure des Noms diuins chap. 4. Dieu donques par vn seul homme qu'il disposera & à qui il aura fait entendre sa volonté, appelera vne infinité d'autres à la cognoissance d'icelle, & au salut qui en depẽd, la louãge du bien en appartient à luy seul, duquel il est la cause, *operatio enim instrumenti attribuitur principali agenti, in cuius virtute instrumentum agit, est autem minister vel propheta sicut instrumentum.* L'action de l'instrument est attribuee à la principale cause efficiente, par la vertu & efficace de laquelle, la cause instrumentale ouure & agit, Thomas 22. quest. 172. articul. 2. ad 3. Ce n'est rien dit iusqu'icy, si nous ne manifestons ceste vocation interieure, & ne declarons en quoy se fait, & comment la vocation exterieure: car dit Sponde, il ne faut que nous vous croyons sans autre tesmoignage. voyons donc si vous auez des miracles. Mais, respond le mesme, vous-vous moquez si on vous en demande : si est-ce que les miracles sont les ordinaires preuues des actions extraordinaires de Dieu, & sur tout, quand il est question de renuerser vne doctrine, qu'on croyoit auoir esté establie par tant & tant de miracles de Iesus Christ & de ses Apostres, & d'vne infinité de leurs successeurs. Sponde conclud en ceste sorte,

que ceux qui ſont appelez extraordinairement de Dieu, ſont auſſi accõpagnez de la vertu & du don de faire des miracles. Or noz Docteurs ſont appellez de Dieu extraordinairement, &c. Ie ne puis admettre ſimplement le premier fondement de ceſte concluſion, c'eſt à dire, ceſte maxime generale, car elle n'a lieu en toutes vocations & actions. Qu'on liſe le liure des Iuges, & on trouuera que Dieu a ſuſcité pluſieurs liberateurs, deſquels la vocation n'a eſté confirmee par miracle, le ſeul ſuccez, bonne iſſuë, & aſſiſtance de Dieu en l'exercice & execution de leur charge, & deliurance du peuple, obeiſſance & vœux dudict peuple, enuers tels iuges & conducteurs, a monſtré que Dieu les enuoyoit. Qu'on me die quels miracles ont fait Othoniel, Aod, quels Thola, quels Iair, quels Iephté? Iuges chap. 2. & 10. quels Saul, quels Dauid, quels Ieroboam fils de Nebath? 1. Samuel & 2. & 1. des Rois. Quãt à ceux qui ont eu charge d'enſeigner, ce don, & l'vſage d'iceluy a eſté donné ſeulement à ces Docteurs, qui ont eu affaire ou à ceux qui n'accordoyent ce principe general des Eſcritures ſainctes, & à qui on propoſoit vne loy contraire à la raiſon humaine, & à la chair & au ſang, qui eſtoyent Gentils & infideles, 1. Corint. 14. verſ. 22. ou à ceux à qui on apportoit l'abolition de la doctrine, & ſeruice que Dieu leur auoit ordonné pour vn temps, & l'eſtabliſſement d'vne autre doctrine, & ſeruice qui leur eſtoit incognu, & tels eſtoyent les Iuifs. Bref, quãd il a eſté queſtion de planter vne doctrine cõme nouuelle & ſupernaturelle, c'eſt à dire, ſi haute qu'elle ne ſe

peut recueillir par la raiſon & ſens de l'homme: c'eſt lors que Dieu a employé les miracles, & ſes œuures extraordinaires, & non autrement. Or d'autant que l'Euangile eſtoit de ceſte ſorte & rang: car on a reproché à Ieſus Chriſt qu'il preſchoit vne doctrine nouuelle, Marc 1. verſet 27. le ſemblable a eſté fait aux Apoſtres par les Gentils, & iceux auſſi ont recognu que pour certain regard, elle eſtoit nouuelle, quoy que treſancienne en ſes effects & figures, Actes 17. verſ. 19.20. 1. Iean 2. verſ. 7.8. & qui apportoit ſcandale aux Iuifs, & eſtoit eſtimee folie des Grecs: mais qui eſt cependant la ſageſſe & vertu de Dieu en ſalut à tous croyans, 1. Corinth. 1. verſ. 21.22. d'autant, di-ie, que la raiſon folle & aueugle de l'homme qui n'eſt point regeneré, ne peut comprẽdre les choſes qui ſont de l'eſprit de Dieu, s'en mocque & rit, Marc 5. verſ. 39.40. Act. 17. ver. 32. 33. Que l'Euangile contient des myſteres que iamais œil n'a veu, ny oreille ouï, ny ne ſont entrez en cœur d'hõme, 1. Cor. 2. Dieu pour faire preſter audiẽce à ſes herauts & ambaſſadeurs, les a munis de puiſſance & authorité celeſte, & du don de faire miracles, Marc 16. ver. Maintenãt puis que ces myſteres cõtenus en l'Euãgile, ont eſté dés pieça authoriſez par vn ſi grand nõbre de miracles, dõt tant l'hiſtoire ſaincte qu'Eccleſiaſtique fait preuue, que nous n'enſeignons que ceſte meſme doctrine, & ne pourchaſſons que l'abolition des doctrines & traditiõs humaines: & qui plus eſt nous conuenons en ce principe general des Eſcritures: pourquoy eſt-ce qu'on nous demande miracles,

veu que la foy a eſté abondãment confirmee par ces Anciens? Quel beſoin eſt-il que Dieu conferme la vocation de ceux qu'il a enuoyez en ce dernier tẽps, pour deſplacer l'Antechriſt par ſignes? *Auguſt. de vera religione, cap. 25. tom. 1. Accepimus maiores noſtros viſibilia miracula (non enim aliter poterant) ſequutos eſſe per quos id actum eſt, vt neceſſaria non eſſent poſteris: nec iam nobis dubium eſſe debet his eſſe credendum, qui quum ea prædicent, quæ pauci aſſequuntur, ſe tamen ſequendos populis perſuadere potuerunt*: d'autant que nos deuanciers ont ſuiui les miracles viſibles qui ſe faiſoyent de leur temps, & ne ſe pouuoyent faire autrement. Ils ne nous ſont (à nous qui ſommes venus apres) d'auantage neceſſaires, & ne deuõs douter de croire à ceux qui preſchans des choſes, que peu peuuent entendre, toutesfois par leurs perſuaſions, ont attiré apres eux des peuples. Si nous ne conuenions en ce comun principe du ſymbole des Apoſtres, & de toute l'Eſcriture en general auec les Catholiques Romains, laquelle ils tienent pour diuine: il nous faudroit monter à vn autre principe, comme aux miracles, auſquels comme œuures extraordinaires de Dieu, & par leſquelles quand elles ſont vrayes, il parle & declare ſa preſence, on doit ce reſpect d'ouir ceux qui les font & leur croire, apres auoir examiné leur doctrine ſi elle eſt trouuee eſtre de Dieu: mais puis qu'ils font ſemblant de croire, que Dieu manifeſte ſa volonté és Eſcritures, quelle impudence eſt-ce de demander qu'il confirme icelles par ſignes? n'eſt-ce pas le tenter, ou bien eſtre de faict infidele? Ie ren mon dire clair en ceſte ſorte,

Ceux qui ſont fideles n'ont point beſoin de ſignes & miracles, cõme l'Apoſtre ſainct Paul enſeigne, 1.Cor.14.verſ.22.nous en auons auſſi rendu la raiſon, prinſe de la fin des miracles, qui eſt eſmouuoir & reſueiller les eſprits & preparer à la foy par leur authorité & maieſté, *Auguſt. lib. de vtilitate credendi, cap. 16. Deus dupliciter nos mouet, partim miraculis, partim ſequentium multitudine, quæ non mouent & ſolita ſunt, mira non ſunt. Chriſtus dedit Apoſtolis faciendi miracula virtutem, vt in admirationem adducerent, & magis obtemperantes doctrinæ habeant auditores: Theophyl. in Matth. cap. 10.* Or ceux qui ſont fideles, n'ont pas beſoin d'eſtre preparez à la foy; les miracles donc leur ſeroyent ſuperflus. Le meſme ſainct Auguſtin declare par pluſieurs raiſons, que les fideles s'oublient grandement, demandans miracles d'eſpreuue & d'experience, car ce faiſant, ils tentent Dieu: Confeſſ. liu. 10. cap. 35. qui deſire, que l'eſprit du croyant, ſoit ſi fort eſleué par deſſus ce qui eſt tranſitoire & muable, que les miracles qui ſe font par le changement des choſes corporelles, ne leur ſoyent en rien pour les deſirer. *lib. 4. de Conſenſ. Euangel. cap. 10. Iſidorus lib. 1. de ſummo bono, cap. 27. Ecce ſignum non eſt fidelibus neceſſarium, qui iam crediderunt, ſed infidelidus vt conuertantur: nam Paulus, pro non credentium infidelitate, patrem Publij de infirmitate febrium virtutibus curat, infirmantem verò Timotheum fidelem, non oratione, ſed medicinaliter temperat, vt noueris miracula pro incredulis, non pro fidelibus fieri.* Il eſt certain qu'il ne faut iamais auoir recours aux cauſes accidẽtaires, & laiſſer là les eſſentielles propres &

pres & naturelles: il ne faut auſſi s'arreſter à ces cauſes, qui ne peuuent rien d'elles-meſmes, ſans l'aide d'autres, pour celles qui peuuent auſſi bien ſeules produire le meſme effect, qu'accõpagnees deſdites cauſes: car c'eſt en vain qu'on deſire deux choſes, quand vne ſuffit. Somme, c'eſt pour neant qu'on a recours aux aides & moyẽs, quand on a la fin. Or les miracles & les Eſcritures ont telle habitude, relatiõ & correſpõdance entr'eux, que celles-cy ſont la cauſe eſſentielle, propre & naturelle de noſtre foy, qui peuuẽt ſeules nous rendre ſages, & rendre vrais & bons Chreſtiens, 2. Tim. 3. verſ. 16. qui ſont la fin où les miracles ſe rapportent, à ſçauoir, la religion, & la vocation, & par meſme raiſon ſont la reigle d'iceux: car la fin impoſe neceſſité aux moyens & les reigle, Deuter. 13. verſ. 1. 2. les miracles au contraire ſont cauſes accidẽtaires, ſubalternes, temporelles, & qui ne peuuent rien ſeules pour nous amener à ſalut: Parquoy c'eſt mal à propos, & non ſans marque & fleſtriſſure d'infidelité, qu'on nous demande miracles. Item, on ne doit s'arreſter aux marques qui ſont communes aux faux prophetes, & à l'Antechriſt leur chef, auec les vrais Prophetes & ſeruiteurs de Dieu. Or les miracles ſont de tels ſignes, Deuter. 13. verſ. 1. Matth. 7. & 24. 2. Theſſal. 2. d'autant, dit Theophilacte ſur le 3. chap. de la 1. aux Corin. que les ſignes ſe rapportẽt au bien & à la commodité des autres: ce ne ſont pas les ſeuls hommes de bien qui en font, mais auſſi les indignes & meſchans. Gregoire au liu. 20. de ſes Morales chap. 8. feuil. 163. *nonnunquam hæretici ſigna quoque & mira-*

cula faciũt,&c. Et plus bas, *nunc ſancta Eccleſia etiam ſiqua fiant hæreticorum miracula deſpicit, quia hæc ſanctitatis ſpecimen non eſſe cognoſcit*, L'Egliſe ſaincte dit-il, ne tient compte des miracles des heretiques, car elle cognoiſt que ce ne ſont des preuues & enſeignes de ſainctеté. Deut. 13. verſ. 1. S'il ſe leue au milieu de toy vn prophete, ou ſongeur de ſonge, lequel te donne ſigne ou miracle, & que le ſigne ou miracle qu'il t'a dit aduient, & qu'il te die cheminons apres autres dieux leſquels vous n'auez cognus ſeruans à iceux, tu n'eſcouteras les paroles de ce prophete, & de ce ſongeur de ſonge, car le Seigneur voſtre Dieu vous tente, pour ſçauoir ſi vous aimez le Seigneur voſtre Dieu de tout voſtre cœur, &c. Matth. 7. verſet 15. 16. Donnez-vous garde des faux prophetes qui vienent à vous en habits de brebis, mais par dedans ſont loups rauiſſans, vous les cognoiſtrez à leurs fruicts, verſ. 22. Pluſieurs me diront en ceſte iournee-là, n'auons-nous pas prophetiſé en ton nom? & n'auons-nous pas ietté hors les Diables en ton nom? & n'auons-nous pas fait pluſieurs vertus en ton nom? & lors ie leur diray ouuertement, ie ne vous cognu onques, &c. Matth. 24. verſet 23. Si quelqu'vn vous dit, voicy le Chriſt, ou là, ne le croyez point: car faux Chriſts & faux prophetes ſe leueront, & feront grands ſignes & miracles, voire pour ſeduire les eſleus meſmes s'il eſtoit poſſible, 2. Theſſ. 2. verſ. 9. duquel meſchant, à ſçauoir l'Antechriſt, l'aduenement eſt ſelon l'efficace de Satan, en toute puiſſance, & ſignes, & miracles de menſonge, & en toute abuſion d'iniquité, en ceux qui periſſent.

Qui pourroit contredire & desguiser ces passages si clairs? Pour la fin ie fortifie mon dire par ceste raison ; que puis que l'Antechrist ne doit estre desconfit par signes & miracles, on ne nous doit point requerir & presser d'en faire. Or le premier est vray, 2. Thessal. 2. vers. 8. le meschant sera manifesté, lequel le Seigneur desconfira par l'esprit de sa bouche, & abolira par la clarté de son aduenement. Le second donques est hors de doute. Isidore au liure 1. du souuerain bien, chap. 27. a recognu que ceste est la verité. *Antequam Antichristus appareat, virtutes ab Ecclesia & signa cessabunt, quatenus eam quasi abiectiorem persequatur audacius: ob hanc vtilitatem cessabunt sub Antichristo, ab Ecclesia miracula & virtutes, vt per hoc sanctorum clareat patientia, & reproborum qui scandalizabuntur leuitas ostendatur, & persequentium audacia fortior efficiatur.* Ce qui n'est point necessaire à la conuersion des hommes, ne l'est point aussi à l'authorisatiõ de ceux desquels Dieu se sert pour les appeler. Or les miracles ne sont necessaires pour faire croire, & ne sont le seul moyen pour gagner les hommes à Dieu, voicy pour preuue ce qu'en dit sainct Chrysostome sur le 2. chap. de la 1 aux Corint. du temps des Apostres, les hommes n'adiousteoyent seulement foy aux signes: car plusieurs ont esté attirez à croire par la vie, suiuant ce qui est dit en sainct Matth. chap. 5. Que vostre lumiere luise deuant les hommes donques, & le cœur de tous n'estoit qu'vn, & ils viuoyent la vie des Anges: que si presentement les Chrestiens viuoyent ainsi, nous conuertirions tout le monde sans miracles. I'ay

voulu enfiler toutes ces raisons l'vne apres l'autre, à fin qu'vn chacun cognoisse, qu'il n'y a nul propos de s'acharner aux idolatries, superstitions & seruices controuuez de l'Eglise Papistique, souz couleur qu'ils ne voyent point de miracles de nostre costé, & i'estime qu'à present ils seront satisfaicts: car ce que Sponde met tout consecutiuement, peut estre aussi aisément reietté, qu'il est allegué, sans preuue ny tesmoignage. Iusqu'à ce dernier temps, dit-il, nous auons occasion de croire, que nous ne nous estions point esgarez de l'Eglise, en laquelle ces preuues nous auoyent esté donnees: & pour nous faire croire autrement, voulez-vous pas qu'il y ait quelque preuue manifeste de ce que vous faites? si les Catholiques Romains d'auiourd'huy ont la mesme doctrine qui a esté confirmee par miracles Apostoliques, & que nous en enseignions & persuadions vne autre contraire, les miracles nous sont necessaires: mais le premier est faux, le second le sera donc aussi. Et pourquoy, dit-il, pour toute preuue, qu'ils n'ont point occasion de croire qu'ils se soyẽt esgarez de la vraye Eglise & doctrine d'icelle? Ie trouue moy qu'ils en ont plusieurs, pour penser qu'ils s'en sont bien fort esloignez: & puis dire pour le sçauoir de vray, que les ministres mesme du Pape qui sont à ses gages, & cõme mercenaires & esclaues de ce tyran, cõfessent, cõtraints non par coniectures & occasiõs seulemẽt, mais par demõstratiõs, que leur Eglise n'est sans beaucoup de lie, d'impureté, d'abus & desordre. Deuãt quelques annees Corneille Eueſque de Bitonte, estãt au Concile de Trẽte, n'a pas esté sans

eſtre pouſſé de raiſõs, à pronõcer en la face de toute l'aſſemblee : A la miene volõté que d'vn conſentement & commune conſpiration, on n'euſt point decliné & degeneré de la religion à la ſuperſtition de la foy ! à l'infidelité de Chriſt à l'Antechriſt, de Dieu à Epicure ! Ces marques donques de ſuperſtition, d'infidelité, d'Antechriſtianiſme, & Atheiſme, donnent bien occaſion de penſer, qu'il n'y a point ſeulement corruption d'Egliſe, mais renuerſement total : toutesfois ne meſlons point les matieres, retournons aux miracles. Sainct Paul, dit Sponde, fait grand eſtat des miracles qu'il a faits en ſa vocation, combien qu'il ne preſchaſt point autre doctrine que les autres Apoſtres. Les miracles ont lieu, veut-il dire, és vocations extraordinaires Eccleſiaſtiques, encore qu'il y ait conſentement de doctrine : car ce qui a lieu en ſainct Paul, qui a eſté appellé immediatement & extraordinairement à l'Apoſtolat, doit auoir lieu en tous les autres qui ont ſemblable vocation. Or iceluy nonobſtant qu'il ne preſchaſt qu'vne meſme doctrine auec les autres ſes collegues & coapoſtres, ſe fortifie des miracles, & s'en glorifie. Par-ainſi la conformité de doctrine ne doit empeſcher la preuue & cõfirmation de l'enuoy par miracles. Reſponſe, qu'il ne faut confondre ny les temps, ny les perſonnes, ainſi que fait noſtre demandeur de miracles : car au temps du ſainct Apoſtre, que l'Euangile ne faiſoit que de naiſtre, l'vſage d'iceux eſtoit neceſſaire enuers tous, à fin qu'il prinſt racines, & qu'õ viſt & cognuſt par ces teſmoignages & ſeaux exterieurs, pour plus grande ratification, que

vrayement il estoit du ciel : à fin, di-ie, que sur ce commencement de la predication, ceste doctrine fust de plus grande authorité, d'où s'ensuiuoit aussi que d'autant plus que quelqu'vn auoit grande puissance de faire des miracles, d'autant plus son ministere estoit authorisé. Mais nous ne sommes plus en ce temps, parquoy l'Apostre aux Romains chap. 15. vers. 19. & en la 2. aux Corint. chap. 12. verset 12. fait mention des signes, merueilles & vertus, que Dieu auoit faites par luy: par ce que le commencement de la predication des mysteres Euangeliques le requeroit ainsi, pour aider à l'infirmité de la foy, & establissement de la doctrine, ainsi que desia nous l'auons touché: combien que nous pourrions dire, qu'encore que ceux à qui il escrit fussent fideles, toutesfois il n'exprime pas, si ç'a esté deuant ou apres leur conuersion, qu'il a fait lesdicts miracles. Mais donnons que ç'ait esté apres, qui ne sçait que l'Apostre d'vne fin plus eslongnee, en ouurant ces miracles entre les fideles de Corinthe, a regardé aux Gentils qui estoyent parmi eux & és enuirons, pour les a mener à obeissance, par la veuë & bruit de telles œuures & vertus? Ie nie en outre, que ce qui est signe & marque de l'Apostolat, soit requis en l'Episcopat, ou és autres charges qui sont ordinaires, & qui doiuent durer en l'Eglise iusqu'à la fin des siecles: encore que la façon d'estre appelé en ces charges soit extraordinaire, icelles ne le sont pourtant. Quand vn mesme homme seroit appellé du ciel à estre Euesque d'vn troupeau, comme fust sainct Paul à estre Apostre, s'ensuiuroit-il,

que les offices, où les personnes fussent esgales, & que les mesmes choses qui ont esté en l'vn, fussent aussi necessaires en l'autre? nenny: car les Apostres qui ont seuls esté appellez à ietter les fondemens, 1. Corin. 3. & à n'edifier sur le fondemẽt d'autruy, ains à annoncer l'Euangile, où n'auoit esté faite mention de Christ, Rom. 15. ont eu besoin d'enseignes authentiques, pour rendre leur doctrine authorisee. Bref, on trouuera que l'Apostre ne parle des miracles que Dieu auoit faits par luy, que comme de tesmoignages inferieurs, tant à la doctrine & efficace de la predication d'icelle, Rom. 15. ver. 19. qu'à ses souffrances & martyres pour le nom de Iesus Christ, 2. Cor. 11. & 12. vers. 12. c'est ce qui est à considerer, pour la diuersité des temps de celuy des Apostres & le nostre, les personnes aussi à qui S. Paul parle, & entre lesquelles il a dõné des preuues de son Apostolat, & entre lesquelles il n'en a point donné, font que nous deuõs nous tenir à la sentence generale du mesme Apostre, que les langues estranges sont pour signe, non point aux croyans, mais aux infideles: car encore que les Corinthiens eussent receu l'Euangile, toutesfois la foy & profession de l'Euãgile n'estoit commune à tous: car plusieurs demeuroyent encore en leurs idolatries & infidelité, ausquels l'Apostre a esgard, & les fideles mesmes fraischemẽt appelez, & nouuellement plantez, & encore infirmes iusqu'au bout, & entachez de beaucoup d'erreurs & ignorãces, auoyẽt besoin des miracles, pour estre preparez à ouïr & receuoir le reste de la doctrine qu'ils ignoroyent, pour sçauoir faire esuanouir ce

qui leur estoit du Paganisme, ou en la memoire, ou au cœur, & és effects : pour lesquelles causes les miracles leur deuoyent estre communs auec les purs incredules,& du tout ignorans de l'Euangile:c'est à dire en vn mot,les miracles ont regardé, ou la confirmation & consolation des fideles, ou la conuersion des infideles, & la probation & testification des choses qui estoyent dites : mais quād S.Paul a eu affaire aux Apostres, comme ils ne demādent de luy qu'il face miracle deuant eux: aussi ne leur en offre-il point, & ne produit point ceux qu'il auoit faits, pour se rendre leur compagnon,& à fin qu'ils l'estiment tel. Seulement trois ans apres sa vocatiō, il visita Pierre & Iaques, qui estoyent Apostres deuant luy, & encore depuis il cōmuniqua auec tous en Ierusalem, de l'Euangile qu'il preschoit entre les Gentils, & leur fit entendre auec quelle efficace & fruict Dieu besongnoit par luy enuers les Gentils:dont ces choses seules faites, ouïes & cognues, les autres Apostres luy ont baillé la main d'association, Galat. chapit. 1. vers. 18. 23. & chap. 2. verset 2. 7. 8. 9. par-ainsi la cognoissance de la doctrine de verité, qui est selon pieté, le consentement en icelle auec les autres bons seruiteurs du Seigneur, & l'efficace & fruict de la predication,sont argumens& demonstrations, que celuy en qui on trouue ces choses, a Dieu pour autheur de son enuoy. De conuertir tant de monde. Sponde poursuit, ce n'est pas vn miracle, qui verra que les Arriens, les Manicheens, les Donatistes, & plusieurs autres, en ont fait autant & beaucoup d'auantage. Ce que

nous auons dit iusqu'icy des miracles, nous l'auons entendu de ceux qui se font sur le corps, & sont du tout visibles & exterieurs, à sçauoir, la gueriſon des maladies incurables, le reſſuſcitement des morts, & autres: & diſons que tels ont prins fin, & ſont auiourd'huy marques de l'Antechriſt: il ne faut toutesfois conclurre que nous ſoyons du tout ſans miracles, l'entendant de ceux qui ſont en leur nature inuiſibles, qui ſe font en l'ame, & eſquels giſt le ſalut, à ſçauoir la conuerſion des hommes, l'illumination, la ſanctification, & autres tels benefices ſpirituels & ſalutaires de Ieſus Chriſt, & principalement, quand cela aduient à vn grand nõbre de perſonnes, & à beaucoup de prouinces & païs, & ce ſoudainement, & outre l'ordre & moyens que Dieu auoit accouſtumé de tenir en tels effects. Sponde nie que ce ſoit vn miracle d'auoir conuerti tant de monde à noſtre doctrine, pourquoy? par ce que les Arriens, Manicheens, les Donatiſtes & pluſieurs autres en ont fait autant. Il n'eſt tant queſtion du faict, que de la façon, laquelle tu deuois monſtrer eſtre ſemblable de nous & des heretiques dont tu parles. Les medecins gueriſſent pluſieurs fieureux, donques Ieſus Chriſt n'a point fait miracle, quand il a deliuré de la fieure la belle-mere de Pierre. Si ces meſchans auſquels tu nous compares, euſſent conuerti tout le monde à eux par l'efficace de l'Eſprit de Dieu, qui ſe fuſt mõſtree par la predication de la vraye doctrine Euangelique, par martyres, par ſaincteté de vie, & que cela ſe fuſt fait ſoudainement, & en moindre temps que

d'ordinaire, & qu'on euſt veu les hommes conuertis en vn degré de foy, zele & ſainćteté nompareille, ce qui a eſté en ceux qui ont embraſſé la pureté de l'Euangile par la grace de Dieu, il ne faudroit douter qu'il n'y euſt eu miracles en ce changemẽt: mais les Arriens, Manicheens & Donatiſtes, comme auſſi Mahomet en Orient, & le Pape en Occident, ont tenu autre voye, & ſe ſont ſeruis de ces trois moyens principalement pour ſeduire les hommes, qui ont mieux aimé le menſonge que la verité, acquieſſans à l'iniuſtice, deſquels parle l'autheur du traitté de l'Antechriſt, qui eſt entre les œuures de ſainct Auguſtin tom. 9. *Antichriſtus eriget ſe contra fideles tribus modis, hoc eſt, terrore, muneribus, & miraculis.* parquoy on peut affermer de nous eſtre miracle, ce qu'on doit nier des autres. Si Thomas Scholaſtique au 2. tome de la premiere partie de ſa ſomme, en la queſt. 113. en l'artic. 10. nenie point, que la iuſtification du meſchant ne ſoit miraculeuſe pour ces deux regards: le premier, d'autant qu'elle ſe fait par la ſeule vertu diuine, car ceſt œuure eſt miraculeux qui ſe peut faire par le ſeul Dieu: le ſecond, quand Dieu touche & eſmeut ſi fort l'ame, qu'incontinent elle vient à vn degré de perfection extraordinaire, ce qui s'eſt veu en la conuerſion de ſainct Paul. Nous pouuons y mettre ce troiſieſme, contre l'opinion du meſme Thomas, d'autant que nonobſtant que l'ame puiſſe auoir la foy d'vne puiſſance paſſiue, nous ne pouuons que par vne grace ſupernaturelle, eſtre idoines au ſalut & benefice de ſanctification: combien donques à plus forte

raiſon, la iuſtification de pluſieurs tout à la fois, & bien ſoudainemẽt, & qui ſoyent en grand nombre ? S. Auguſtin au liure de ſes ſentences, en la ſentence 134. tome 3. fait de deux ſortes de miracles, les vns viſibles, les autres inuiſibles : les viſibles, ſont ceux qui appellent à l'illumination : les inuiſibles, ſont ceux qui font voir ceux qui viennent & obeiſſent eſtãs appellez. Mais ie voudroy' que tu me peuſſes reſpondre, où que quelqu'vn de tes adherans le fiſt pour toy, ſi ceſte maxime eſt veritable, que les heretiques & faux Prophetes ne font point de miracles? quel ſi impudent & effronté oſeroit deſmentir l'Eſprit de Dieu, qui en donne des exemples és Eſcritures ſainctes ? quel, di-ie, ſi malicieux de vouloir contredire ouuertement à Ieſus Chriſt & aux Apoſtres qui l'ont predit? ie n'eſtime qu'aucun qui porte nom de Chreſtien le vueille debatre. S'il eſt donc ainſi, ceſte conſequence n'eſt-elle pas ou du tout tresfauſſe, tiree de ce principe faux, que les heretiques ne font point de miracles ? ou qui fait du tout contre luy : car ſi c'eſt vn miracle aux Arriens, & Manicheens, & autres, d'auoir reduit à l'eſtroit toute la Chreſtienté, qu'il n'y paroiſſoit plus que quelques perſonnes publiques, qui fuſſent orthodoxes, pourquoy non en ceux qui ſuiuẽt la vraye & droite doctrine ? la difference donc ne giſt pas en la raiſon, & nature du miracle, qui peut eſtre commune, mais en la fin qui eſt diuerſe: car les ſeducteurs & faux Prophetes ne tendent par leurs miracles qu'à acquerir gloire aux creatures, & non pas à Dieu, & authoriſer les menſonges, &

non pas la parole de Dieu, à perdre les hommes, les conuertir aux idoles, Dieu donnant ainsi efficace d'erreur à Satan, & non pas à les sauuer & les conuertir au Dieu viuant & à son Fils Iesus Christ. Au contraire, les Apostres n'ont tendu, accompagnez de vertu de l'Esprit de Dieu, à faire signes & miracles, qu'à ranger à vne crainte & obeissance de Dieu les hommes, Rom. 15. vers. 18. Ie n'oseroy' rien dire, que Christ n'ait fait par moy, pour amener les Gentils à obeissance, en parole & en œuure. Mais il nous faut encore ouïr si Sponde a de meilleures & plus fortes raisons, pour persuader son intention, Conuertir tant de mõde à vous, & subsister entre tant de malheurs, en quelque sorte ne sont pas miracles tels qu'il nous les faut pour signaler vostre pouuoir: ces miracles que nous demandons deuoyent preceder en toutes sortes, comme les lettres patentes & le seau inseparable de vostre vocation. S. Paul au passage susdict des Romains enseigne, que son Apostalat a esté seellé par la multitude des disciples, voire selon le tesmoignage de Chrysostome. Il met ceste marque entre les premieres, encore qu'il parle plustost des signes & miracles: ce sont les mots de ce Docteur, *Quoniã hæc nudã quandam habebant sententiam, adiungit discipulorum multitudinem.* Et les mots de S. Paul Rom. 15. v. 19. depuis Ierusalem & à l'enuiron iusqu'en Illyric, i'ay fait abonder l'Euangile de Christ. Pourquoy apres auoir fait mention de la parole, & de la vertu des signes & miracles, adiousteroit-il la puissance de l'Esprit ἐν δυνάμει σημείων καὶ τεράτων, ἐν δυνάμει πνεύμα-

10. 3e8. verſ. 19. ſinon à cauſe de la vertu & efficace que Dieu donnoit à la predicacion de l'Euangile & faction des miracles : en quoy, c'eſt à dire, en ce fruict & effect, apparoiſſoit autant ou plus la puiſſance admirable & extraordinaire de Dieu, qu'en l'œuure du miracle viſible. Ne voids-tu point, dit Chryſoſtome, ſur l'epiſt. à Tite chap. 1. comment Paul a conuerti tout le monde, & a fait des choſes beaucoup plus grandes que Platon & ſes ſemblables ? Mais peut eſtre tu diras, que ç'a eſté à cauſe des miracles qu'il faiſoit: ce n'a point eſté par les ſignes ſeulement qu'il a ainſi ouuré: car ſi tu feueilletes les Actes des Apoſtres, tu trouueras qu'il a emporté le deſſus le plus ſouuent, par la force de la doctrine, pluſtoſt que par la vertu des miracles. Nous pouuons prouuer le meſme, de ceſt autre œuure admirable de Dieu, qui nous fait ſubſiſter entre tant de malheurs, à ſçauoir que c'eſt vn teſmoignage de noſtre approbation: car qui n'admirera que l'Euangile ait triomphé de treſpuiſſans Monarques, deſquels les conſeils & machinations ont eſté diſſipees du Seigneur, auec leur honte & moquerie de tous? Les ennemis meſme ne ſont-ils pas contraints de s'eſtonner, de ce que durant ſoixante dix ou quatre-vingts ans, ils ne profitent rien par leurs conſeils, alliances, guerres tant ciuiles qu'eſtrãgeres, tourmens treſcruels, dols & fraudes, contre ceux que nulle authorité ou puiſſance humaine qui ſoit, aumoins à eſgaler à la leur, n'a defendus? Ie di donc, que ſi c'eſt vn miracle que les brebis ſe conſeruent & paiſſent parmi les loups, comme il eſt, Eſaïe 11.

verſ.6. & chap.65.verſ.25. ce n'eſt moindre ſigne & vertu, que l'Egliſe qui eſt le petit troupeau du Seigneur, & deſnuee le plus ſouuent de tout aide & ſecours humain, ſubſiſte au milieu des ennemis: parquoy Ieſus Chriſt pour faire voir & remarquer ce benefice merueilleux, & teſmoignage de ſa preſẽce à ſes Apoſtres, leur dit, qu'il les enuoyoit comme brebis au milieu des loups, Matth.10. & que les portes d'enfer ne pourroyent rien contre ſon Egliſe. Auſſi par miracle eſt-il dit au Pſal.110. que Ieſus Chriſt regneroit au milieu de ſes ennemis. Il eſt vray que ces miracles, comme tous les autres ſont communs, & peuuent eſtre prins & en bonne & en mauuaiſe part, faits auſſi à bonne ou mauuaiſe fin: mais nous auons la doctrine, à laquelle il faut touſiours venir, & qui eſt la reigle des miracles, qui les diſtingue, & nous & tout. Ie conclu donc, que nous auons des miracles, & principalement ces trois, 1. les ſubits changemens en bien, à ſçauoir, en cognoiſſance de Dieu, en pieté, en zele, en foy, en charité, en dilection, en deteſtation des idolatries & ſuperſtitiõs, en ſcience és bonnes lettres, & langues ſainctes & neceſſaires pour l'intelligence des Eſcritures, de milliers d'hommes. Bref, en lumiere vniuerſelle, qui s'eſt eſpandue par toute la Chreſtienté. S. Paul 1. Tim.3.verſ.15. appelle myſtere, en s'eſcriant que Ieſus Chriſt ait eſté creu au monde. 2. la conſeruation merueilleuſe des fideles, & 3. tant la conſtance & force nompareille & indefatigable d'vn grand nombre de ſeruiteurs de Dieu & Miniſtres de ſa parole, à porter les peines, trauaux & faſche-

ries qui se presentoyent en leur charge : soit pour s'opposer aux aduersaires de la verité par escrits, & par disputes & conferences, soit pour instruire les ignorans, & dresser les Eglises en l'ordre & estat qu'on les void auiourd'huy, par la grace de Dieu, que la magnanimité & saincte hardiesse d'vne nuee de Martyrs & fideles, tant hommes que femmes, tant de ceux qui faisoyent profession de lettres, que des idiots & illiterez, à porter la doctrine de l'Euangile deuant les Empereurs, Rois, Princes, Republiques, Parlemens, Academies, & assemblees de Docteurs, qu'ils ont estonnez par leurs responses & confessions trespertinentes, treschrestiennes, & qui ressentoyent hommes qui auoyent employé toute leur vie à l'estude des saintes lettres, suiuant la promesse de Iesus Christ, Mat. 10. v. 17. 18. 19. 20. mais sur tout ceste patiẽce qu'on a veuë en plusieurs, au genre tres-cruel de mort qu'on leur faisoit endurer, qui se monstroit par les Pseaumes & loüanges qu'ils chantoyent mesmes dans les feux: & ceste volonté deliberee & procedante d'vn sens rassis, de porter & subir tout ce qu'il plairoit à Dieu leur enuoyer, deuant que de taire la verité & renier icelle. Suiuant & apres cecy, ie di, que ce qui a esté propre pour confirmer l'enuoy des Apostres, & donner authorité à leur charge, est propre aussi pour signaler nostre pouuoir. Or le premier est vray, Rom. 15. vers. 18. 19. 2. Corinth. 12. vers. 12. Luc 24. vers. 19. Le second donques le sera par mesme raison, & ne faut opposer qu'auec ces preuues & tesmoignages, les miracles, signes, prodiges &

vertus ſont conioints, & que ceux-là n'auroyent point de poids ſans ceux-cy, veu que ceux qui ont eſcrit contre nous confeſſent, qu'entre tous les argumens de la preſence diuine & de ſon approbation: ſi ce n'eſt vn iugement de Dieu qui donne efficace d'erreur, qui eſt aiſément deſcouuert, comme nous auons deſia dit ſouuent, par la doctrine. La multitude des peuples conuertis, la ſainteté de vie, & la patience de ceux qui endurent pour le nom de Ieſus Chriſt, ſont des premiers & plus ſuffiſans pour eſtablir la foy preſchee. Thomas ſur le chap. 15. de l'epiſt. aux Rom. *Argumenta fidei prædicatæ ſunt, bona cõuerſatio prædicantis, & opera miraculorum, quibus dat teſtimoniũ doctrinæ prædicatæ: ſecundum illud Marc. vltimo, Domino cooperante & ſermone confirmante ſequentibus ſignis*, &c. *Sed hoc totum non ſufficeret, niſi Spiritus ſanctus intus corda audientium ad fidem commoueret: vnde dicitur Act. 10. quòd loquente Petro verba fidei, cecidit Spiritus ſanctus ſuper omnes qui audiebat verbum.* Sur l'epiſtre 2. aux Corinthiens chapit. 12. il declare plus clairement le meſme. *Paulus ideò dicit, ſigna Apoſtolatus mei, id eſt, meæ prædicationis, facta ſunt, ſupra vos à Deo in quantum credentes conuerſi eſtis*, 1. *Cor.* 9. *Signaculum Apoſtolatus mei vos eſtis. Secundo, per cõuerſationem, per quam confirmatur fides: quia quãdo vita concordat doctrinæ, maioris autoritatis eſt doctrina, & virtus prædicatoris magis apparet per patientiam, & ideò dicit: In omni patientia. Tertiò quantum ad operationem miraculorum in ſignis.* Caietan ſuit, & demeure dans les traces que ſon maiſtre luy a frayees. *Manifeſtat ab effectibus ſenſibilibus promiſſis veris Chriſti Apoſtolis*

stolis se esse verum Apostolum, quatuor genera horum apud Corinth. patrata supputat, quorum primum ac præcipuum Christi testimonium, est patientia in omnibus, hoc est enim primũ quod Christus Apostolis mandauit, deinde miracula, &c. Il est fort facile maintenant de satisfaire à ceux qui auec ledict Sponde, disent, que les miracles qui confirment la vocation, doiuent preceder ces effects, dont nous venons de parler en toutes sortes, cõme lettres patentes & seau inseparable d'icelle: car cela ne peut auoir lieu qu'en la vocation qui procede de Dieu immediatement, comme en sainct Paul Act. 9. & és autres Apostres. Nous auons aussi Valdo qui est de telle sorte. Dieu a declaré par miracles faits en leur personne, c'est à dire, principalement en leur ame, qu'il les enuoyoit, & se vouloit seruir d'eux, & non pas en la vocation extraordinaire, & qui se fait par le moyen des hommes, c'est à sçauoir de l'Eglise. Mais qui a dit à Sponde, que les gueriſons des maladies desesperees, les ressuscitemẽs des morts, ayent precedé la predication de l'Euangile és Apostres? ou mesme en Iesus Christ? l'affermer est chose tresfausse. Ces miracles ont esté conioints, & ont suiui la doctrine, ainsi que l'histoire Euangelique, les Actes des Apostres, & leurs Epistres le declarent: les passages aussi dont nous auons fait mẽtion, le confirment, Marc 16. verset 20. le Seigneur confirmoit la doctrine, par signes qui s'ensuiuoyent, Luc 24. v. 19. Christ auoit esté puissant en parole & en œuure, Act. 4. verset 3. par miracles, le Seigneur rendoit tesmoignage à la parole de sa grace, Rom. 15. ver.

19. Dieu a amené les Gentils à obeiſſance par parole & par œuure. Il n'y a maintenant dequoy regimber, & faut ſe rẽdre, il n'y a nul propos de dire, & ie ne penſe point auſſi qu'il y ait cerueau ſi vuide, qui vueille loger & receuoir pour raiſõ, qu'on a conuerti tant de monde, premierement par les execratiõs qu'on a faites cõtre l'eſtat de l'Egliſe, leſquelles les premiers ont aiſément imprimees aux eſprits ſimples & ignorans: car les hõmes ont cela de nature, de ne faire rien q̃ pour quelque fin. Les calõniateurs & faux Prophetes ſe propoſent, ou gain, ou honneurs, ou voluptez & aiſes: & que dira que Iean Hus, Luther, Caluin, Zuingle, Farel, & autres qui les ont ſuiuis, & leur ont ſuccedé, ayent eu ce but auquel ils pouuoyent aiſément paruenir, s'ils euſſent voulu tant ſoit peu preuariquer en la doctrine qu'ils enſeignoyent, & ceder au menſonge? Ce que les hommes reçoyuent en leur eſprit, c'eſt ou par ſouſpçon, ou par opinion & vraye ſemblãce, ou par demonſtration & ſcience: tous ceux donc au dire de Sponde, qui ſe ſont departis de l'Egliſe Romaine, n'ont eu que ſouſpçon contr'elle. Mais eſt-il bien poſſible qu'vne apprehẽſion ſi flottãte & incertaine, euſt eu ceſte force, de rendre tant d'hommes de l'vn & l'autre ſexe ſi reſolus & conſtãs, & que s'ils euſſent douté de ce qu'ils diſoyent, ils ne ſe fuſſent dedits au moins en fin, pour la crainte des ſupplices & tourmens où on les mettoit? Qui les contraignoit d'affermer & dire auec aſſeurance, ce qu'ils ignoroyent? il y a donc eu plus que ſouſpçon. Or l'opinion eſt fondee ſur coniectures, indices, &

vray-semblances : mais encore, qui eſt ceſtui-là qui vueille quitter le certain pour l'incertain ? & notamment la vie, qui leur eſtoit certaine, pour vne opinion ſimple qu'ils aurõt de quelque choſe ? On trouuera ſans doute, qu'ils ont eu vraye foy & ſcience, ou cognoiſſance certaine des abyſmes de maux, deſquels l'Antechriſt a preſque ſubmergé l'Egliſe viſible, & les hommes que Dieu luy a liurez par ſon iuſte iugement. Nous auons dit, & la verité eſt telle, qu'il eſt menteur, de vouloir reſtraindre l'efficace de la parole de Dieu preſchee par nos Docteurs, aux ſeuls ignorans & ſimples, comme s'il euſt eſté aiſé de leur faire receuoir le gris pour le blanc, & le iaune pour le rouge, c'eſt à dire, vne apparence pour la verité, vne coniecture & accident pour vne vraye cauſe & propre effect. Qui le iuſtifiera, & ceux qui tiennent ſemblable lãgage, d'eſtre calõniateurs, qu'vne diſpute ? pourquoy donc refuſent-ils d'y venir ? fuyons-nous à faire voir à vn chacun la ſincerité de laquelle nous y auons procedé, & la verité de ce que nous auons enſeigné & enſeignons ? tous n'ont auſſi eſté des ſimples ignorans & idiots, qui ont deteſté la doctrine Papale, & receu le pur Euangile de Ieſus Chriſt, il y a eu de Rois, Princes, Theologiens, Eueſques, Abbez, moines, Iuriſconſultes, Preſidens, Conſeillers, Medecins, & autres, à qui Dieu a fait miſericorde, ainſi qu'on peut lire és hiſtoires tant des Martyrs, que des affaires de l'eſtat de la religion & Republique de ce temps, auſquels ie m'en remets. Venons à l'autre moyen que Sponde dit auoir eſté tenu de nos

premiers Miniſtres. Ils ſe ſont ſerui, dit-il, du premier artifice, dont ce vieux Serpẽt ſeduiſit nos premiers Peres : car ſouz ombre de les faire plus ſçauans: il leur fit perdre ceſte ſçauante ignorance, en laquelle Dieu les auoit eſtablis, & les rendit ignorans du tout. O langue vrayemẽt ſerpentine & diabolique à outrager calomnier & mentir! par promeſſe de ſcience, ceux qui nous ont deuancez, ont attiré les hommes à eux. Le deſir de ſcience & de s'auancer és myſteres de Dieu, ne peut tomber que là où il y a quelque cognoiſſance : & ſi tous ceux qui ont embraſſé la vraye religion, eſtoyent ſi bruraux que Sponde les a faits, pour ne ſçauoir diſtinguer la verité du mẽſonge. D'où leur venoit ce deſir ? & à la verité auſſi durãt ces tenebres ſi eſpeſſes, la promeſſe de lumiere qui regarde l'ame, & eſt choſe inuiſible, n'euſt eu ceſte vertu d'eſmouuoir ainſi tant d'hommes, & les rendre deſireux d'vn tel bien, qui ſont pluſtoſt allechez par promeſſes de felicité preſente, & par les choſes qu'ils voyent: moins vne ſimple promeſſe de ſcience, peut-elle rendre ſçauant, & chaſſer les broüillars & obſcurité où les hommes eſtoyent plongez. Il y a eu l'effect dẽ ceſte promeſſe, à ſçauoir, la clarté de la parole du Seigneur propoſee par la predication, accõpagnee de l'Eſprit de Ieſus Chriſt, qui a apporté ceſte clarté, & aube de la prochaine venuë d'icelui, laquelle nous attendons & deſirons. Ce n'a eſté deſir de ſcience & cognoiſſance de Dieu, qui a fait tresbucher nos premiers Peres, mais curioſité & deſir de ſcience prohibee. Et que Spõde monſtre ſi nos premiers

autheurs ont fait de telles promesses : mais on ne trouuera és liures de leurs Docteurs, soit Prescheurs, soit Scholastiques seulement des promesses, mais de choses presques toutes curieuses : de telle façon que ce Prince de tenebres, a esloigné les hommes de la vraye, solide & salutaire science, par les deux contraires, curiosité & mespris, ou negligẽce & reiection des Escritures, & creue de despit de ce que les hommes n'ont esté tousiours entretenus en ceste, que son suppost appelle sçauante, mais plustost sanglante ignorance. Ce que les Ministres & Pasteurs qui sont és Eglises reformees alleguent, pour monstrer la fidelité qu'ils apportent en l'exercice de leur charge. Sponde pour faire paroistre qu'il est en toutes façons calomniateur, l'expose tout autrement, & le tire à la vocation. De nous dire, dit-il, que vous nous preschez la parole de Dieu, ce n'est pas assez, il faut auoir charge de la prescher. Nous recognoissõs l'ordre qui doit estre gardé en l'Eglise de Dieu, pour vne marque d'icelle, 1. Cor. 14. & Coloss. 1. Actes 13. verset 15. & condamnons ceux qui s'ingerẽt és functiõs publiques, soit politiques, soit Ecclesiastiques, sans y estre deuëmẽt appellez. Mais ce blasme ne nous touche en rien, car nos Pasteurs ont esté & sont appellez legitimement en leurs charges, encore que tous ne le soyẽt point selon les loix de l'Antechrist, & comme il voudroit, pour se maintenir tousiours en sa tyrannie. Si au reste nous insistons plus à maintenir que nous n'annonçons que la seule parole de Dieu, qu'à declarer nostre pouuoir, c'est tant

pour respondre à ceux qui nous accoulpent d'heresie,& par ce moyen nous veulent rendre odieux enuers tous : car quiconque presche la doctrine Apostolique, c'est à dire, contenuë és liures des Apostres,n'est point heretique,ny ne presche heresie : que pour rabattre l'orgueil & vaine iactance de ceux qui se disent Euesques & prelats,& cependant sont desgarnis de la principale partie de leur enuoy, à sçauoir,de la suffisance à enseigner la saine doctrine, & de l'examen touchant icelle, & n'exercent ce deuoir-là, qui est des principaux & premiers : que s'ils preschent quelques-fois & peu souuent, lors il vaudroit beaucoup mieux qu'ils eussent la bouche close, puis qu'ils ne proposent que leurs songes, & que par leurs impietez ils soüillent les mots de l'Escriture,qu'ils font retentir à haute voix en leurs temples, en langage incognu. Et que respondroit Sponde à ce que Bonauenture general des Cordeliers, & depuis Euesque d'Albe & Cardinal,a escrit sur le chapitre huictiesme de sainct Luc, que prescher n'appartient point seulement aux hommes Apostoliques, mais aussi à tous ceux qui sont gẽs de bien, lesquels ont esté enseignez de Christ? Ie coucheray icy ses propres mots : *Prædicationis opus, non tantùm est virorum Apostolicorum, verùm etiam quorumcunque bonorum qui à Christo edocti sunt: vnde etiam Christus discipulis prohibentibus, quendam in nomine Christi eicere dæmonia qui Christum non sequebatur,dixit ad illos: Nolite prohibere,qui enim non est aduersum vos, pro vobis est. Bonus enim vir debet dicere quod dixit Moses, Numerorum* 11. *quis tri-*

buat vt omnis populus prophetet, & det eis Dominus Spiritum suum? secundum illud, Philipp. 1. dum omni modo siue per occasionem siue per veritatem Christus annuncietur & in hoc gaudeo. Pour dire ce que i'en pense, certes il ne doit estre permis à tous de parler en l'assemblee de l'Eglise, à fin que la licence n'engendre confusion, ains il y doit auoir certains personnages deputez à ceſt office, qui soyẽt en authorité du consentement public : mais il est vray aussi, que ceux qui s'arrestent du tout non tant à la vraye vocation exterieure, qu'à quelques ceremonies vaines, & sont attachez tellement à vn ordre & à certaines personnes ordinaires, qu'ils ne veulẽt donner aucun lieu à quelque chose d'extraordinaire sans miracles, ne se soucient guere de profiter en la pieté & religion, & ne demandent que pretexte & couleur pour estoupper leurs oreilles à la voix de Dieu. Et ie demande, prescher, enseigner la parole en public, & escrire des liures en la Theologie, & disputer là des poincts hauts de la foy, & qui sont en controuerse, les mettre en lumiere & és mains de tous, ne sont-ce pas choses pareilles & où il faut pareil pouuoir? & qui a donné ce dernier à Sponde? & s'il ne l'a point, pourquoy l'a-il fait? Il ne l'auoit point pour estre moine, Prestre, Curé, Abbé, Eueſque, ou Docteur en Theologie, & ainsi son pouuoir à escrire de ces choses n'est point ordinaire : estant extraordinaire comme il est, où sont ses miracles selon sa reigle, à fin qu'on croye à ce qu'il enseigne? On me respondra, qu'il a esté approuué en ceſt œuure des ordinaires qui

l'ont rẽdu legitime. Mais auſſi ie replique, que nõ-obſtant il demeure touſiours extraordinaire, tant pour n'eſtre, comme ils parlent, du Clergé, qu'à cauſe que ç'a eſté apres la cõpoſition, que ſon liure eſté authoriſé: qui eſt choſe auſſi extraordinaire, veu que l'ordre accouſtumé porte, que la vocation aille deuãt l'executiõ, & precede le trauail & la peine, & partant voila commẽt il ſe meſconte en ſes concluſiõs: ſelon leſquelles ceux qui ont examiné ſon eſcrit, quelque orthodoxe qu'ils l'ayent iugé, le luy deuoyent rompre & lacerer, *ex defectu poteſtatis*, du defaut de pouuoir, duquel au moins il n'a point fait apparoir par miracles: ſi ce n'eſt qu'on mette en ce rang ce qu'il eſt mort (ainſi que l'on dit) par vn iuſte iugement de Dieu, enragé & forcené. Mais les reſponſes qu'il fait à nos argumens declarent, que deſia auparauant il eſtoit hors de ſon bon ſens. Examinons ceſte-cy, continuant le meſme ſuiet en la page 124. Les exemples, dit-il, des Prophetes entre les Iuifs, ne vous ſeruent de rien, encore qu'à quelques vns les miracles leur ayent manqué. Nous diſons ainſi, que ſi la vocation des Prophetes du peuple d'Iſraël qui eſtoit extraordinaire, & meſme toute celeſte & de Dieu, a eſté legitime ſans miracles: que la vocation extraordinaire des premiers qui ont fait la guerre, & ſe ſõt oppoſez à l'Antechriſt, ne doit eſtre eſtimee illegitime, pour n'auoir des ſignes. Sponde nie la conſequẽce: car, dit-il, les exẽples n'ont iamais force ne raiſon, non pas s'ils ne ſont approuuez, & n'ont teſmoignage d'eſtre imitables: mais l'eſtans, ils l'ont: autrement

l'esprit de Dieu qui nous exhorte à imiter Dieu, Iesus Christ, les saincts Prophetes, Patriarches, Apostres, & autres en sa parole, ne sçauroit ce qu'il auroit dit. Sainct Paul qui conclud par l'exemple d'Abraham, que nous sommes iustifiez par foy, seroit sans raison. Aristote en plusieurs endroits, met les exemples entre les argumens, *liv. 2. priorum, cap. 29. 30. & lib. 1. post. cap. 1. Quintil. liv. 5. cap. 9. Institut. oratoriar : Omnis probatio artificialis constat, aut signis, aut argumentis, aut exemplis.* Et encore n'alleguons-nous pas les Prophetes, pour dire que ceux desquels nous parlons, les ayent de leur propre mouuemẽt voulu imiter en leur charge: mais nous disons que si en tout enuoy extraordinaire, les miracles estoyent necessaires & essentiels, les Prophetes qui n'ont point fait de signes, seroyent des coureurs & imposteurs. Il nous suffit de mõstrer par ces exemples, qui font vne instance, que ceste proposition vniuerselle de Spõde est fausse, Que sont les miracles? les ordinaires & necessaires preuues de toutes actions extraordinaires. Or prenõs-le en la maniere que Sponde l'entend, c'est à dire, estendons les exemples des Prophetes à Luther, & autres, & disons que comme sans signes & miracles plusieurs d'eux ont bien fait, de s'estre publiquement opposez aux vices des hommes de leur temps, & d'auoir crié contre les Rois, Sacrificateurs & tout le peuple, estans asseurez en leur conscience qu'ils estoyent appelez de Dieu. Luther, semblablement Iean Hus, & autres sont à louër, & ne doiuent estre reiettez, nonobstant qu'ils n'ayent point fait miracles, d'auoir reprins

& en particulier & en public les idolatries, superstitions, simonies, sacrileges, & autres telles meschancetez, qui se commettoyent en l'Eglise, & l'ont abastardie & corrompuë. Iamais le semblable, respond Sponde, ne fust la chose mesme. Si faut bien, non pas en tout, mais en ce qu'ils conuienent & sont semblables : car qu'est-ce que similitude, que participation d'vne partie de la forme ou qualité qui est en vn autre ? nous ne voulons pas aussi en tout & par tout faire respondre les vns aux autres, mais en ces actions seulement. Il y-a d'auantage, dit-il, ces comparaisons de vous à eux clochent de tous costez. en quoy? ie requier qu'il specifie ces dissimilitudes qui se trouuent en ceste comparaison, au regard du fondement de ce faict, à cause duquel ils sont comparez. Voicy la premiere, dit Sponde : quand les Prophetes ont esté extraordinairement suscitez de Dieu entre ce peuple, ils n'ont iamais fait schisme en l'Eglise, & vous en auez fait ? ce dernier ne s'est trouué veritable par les demonstrations que nous en auons faites en ce mesme chapitre, où ie remets le lecteur. Se separer des idolatries & des compagnies, où on ne peut en aucune façon communiquer sans se polluer de mille ordures & abominations, n'est faire schisme. Les Prophetes ne se sont retranchez de la societé de ceux de Iuda, entre lesquels estoit le pur seruice de Dieu, quelques grandes imperfections qu'il y eust, desquels il faut entendre sainct Augustin, *in opere breuicul. collat. 3. Diei, cap. 4.* & non des Israëlites. Ses paroles le tesmoignét assez: *Dixerant Donatistæ in literis suis, non prophetas com-*

municare illis, in quos mala tanta dixerunt. Respondérunt catholici, quòd vnum templum fuerit quo vniuersi vtebantur, nec quenquam prophetarum constituisse sibi aliud Templum, sacrificia, sacerdotes, &c. Ceſt vnique temple ne ſe peut prẽdre que de ceux de Iuda, car les Iſraëlites auoyent Bethel, Galgal & autres. La 2. les Prophetes n'ont point baſti autel contre autel, & vous l'auez fait: non pas les Prophetes qui eſtoyent en Iuda, mais ceux qui ont prophetiſé en Iſraël, ont deſtourné le peuple d'aller auſdicts Bethel, Galgal, Dan, & autres lieux, & ont fait leur poſſible à faire demolir les autels, & veaux qui y eſtoyent, & ont dreſſé & recueilli ceux qui ont obei au Temple de Ieruſalem, pour faire les ſacrifices en l'autel que le Seigneur auoit ordonné: parquoy ils ont oppoſé autel à autel, & Temple à Temple. La 3. ils n'ont point degradé les ſacrificateurs ordinaires, & ne ſe ſont fourrez en leur place. Et qu'eſt-ce que degrader vn Paſteur, que de luy oſter le troupeau qu'il auoit? & vn Sacrificateur que de luy renuerſer l'autel? & vn Preſcheur que de luy abbatre la chaire? Or les Prophetes ont fait cela aux Sacrificateurs de Baal, & autres qui eſtoyent en Iſraël. Il appert donc que nous ne ſommes point diſſemblables des vrais Prophetes en tous ces faits. Voyons ſi en ce 4. au moins nous ſommes differens ainſi qu'on prete̅d. Nous auons cõuerti, dit-il, la vocation extraordinaire, en vocation ordinaire: ce que les Prophetes, deſquels nous parlons, ne firent iamais, & ne ſe ſont iamais fourrez en la place des Sacrificateurs qu'ils depoſoyẽt. Sans doute ils n'ont point laiſſé le peuple ſans con-

duite, ſans inſtruction, ſans Sacremẽs & ſacrifices: & puis qu'ils luy oſtoyent les faux Prophetes, & faux Sacrificateurs, ils leur en ont baillé d'autres, & ſurrogé en la place des premiers, ou pour mieux dire, de ceux qui eſtoyẽt entrez par la feneſtre, les vrais & legitimes. Ils leur ont, di-ie, conſtitué pour Sacrificateurs, ceux d'Aaron & Leui, qui eſtoyent en Iuda. Les Prophetes voirement qui n'eſtoyent point ny de la lignee de Leui, ny de la famille d'Aaron, ne ſe ſont point ingerez en la ſacrificature: car ils n'eſtoyent Sacrificateurs pour ceſte partie d'offices de ſacrificateur, qui giſoit à faire des ſacrifices typiques & legaux, ny ordinaires ny extraordinaires, mais bien docteurs, & qui ont exercé leur charge tant qu'ils ont veſcu, & ont laiſſé des ſucceſſeurs ordinaires en icelle. Elie a appellé Eliſee, & Eliſee a eu des fils & diſciples qui luy ont ſuccedé. 2. des Rois, chap. 4. verſ. 38. & par ce moyen la vocation extraordinaire a eſté faite ordinaire, & les premiers Prophetes qui immediatement eſtoyent de Dieu, en ont façonné d'autres, qui ſont venus par leur entremiſe & par leur trauail, lequel Dieu a benit. Sponde ayant comme il penſe ſuffiſamment reſpondu à vn de noz fondemens pour la vocation de noz paſteurs, nous veut encore fermer la bouche, & nous oſter, s'il pouuoit, ceſt autre, à ſçauoir, que ceux que Dieu a ſuſcitez contre l'Antechriſt, tel qu'eſt Luther & autres, auoyent vocation ordinaire, par laquelle ils eſtoyent obligez à preſcher la verité: s'ils l'auoyent ordinaire, elle eſtoit legitime, ou nulle ne l'eſtoit: car vne meſme choſe en ſa nature, ne peut eſtre legitime és vns & illegitime

és autres. Il eſt vray, dit Sponde, ils auoyent vocation de preſcher la verité, mais non pas de preſcher contre l'Egliſe, en laquelle ils auoyent prinſe leur vocation: & dés lors qu'ils ſe ſont bandez contr'elle, ils l'ont perduë en effect. I'en ſuis auec toy, Sponde, & maintien que s'ils ſe ſont eſleuez cõtre l'Egliſe, & l'ont perſecutee, ils n'ont peu retenir qu'à iniuſte titre, ce qu'ils y auoyent prins: mais tu demeures là tout court. Nous ſcauons que cela ne leur eſt aduenu : au contraire ils ont maintenu l'Egliſe, ils l'ont retiree de la tyrannie de l'Antechriſt, ils l'ont repurgee entant qu'en eux a eſté, des idolatries, blaſphemes, fauſſes doctrines, ſuperſtitions qui luy auoyẽt preſque coupé la gorge. Elle eſtoit enſeuelie dans les tenebres d'ignorance de Ieſus Chriſt, & du moyen d'obtenir ſalut, & ils l'ont eſclairee par predicatiõs & expoſitiõs des Eſcritures pour ſainctes. Il me faudroit beaucoup de papier, deſcrire & de nombrer les benefices que Dieu a fait à ſes eſleuz & fideles, & à toute la Chreſtienté par leur moyen. Les Ieſuites, ſinges de nos Egliſes, & tous ceux des preſcheurs Romaniſtes, qui ont bruit & reputation de ſçauoir & doctrine, ont prins & prenent leurs cathechiſmes, prieres, ſermons, en les deſguiſant & falſifiant, c'eſt à dire, y meſlant le poiſon qui eſt du leur, des œuures de Luther, Melancton, Caluin, & autres. Eſt-il vrayſemblable, replique Spõde, que ceux qui auoyent chargé Luther de preſcher la verité, trouuaſſent mauuais, s'il s'en acquittoit dignement? l'effect l'a monſtré, car auſſi toſt qu'il a ouuert la bouche contre les blaſphemes & auarice du Pape de ſes que-

ſteurs & preſcheurs de ſes bulles, par leſquelles il promettoit abſolutiõ de tous pechez, & le Royaume des cieux, moyẽnãt certaine ſomme de deniers qu'il faloit donner: auſquelles le peuple adiouſtoit foy, & croyoit qu'apres ces pardons achetez, on ne pouuoit faillir d'eſtre ſauué: n'a-il pas eu le Techel, Ekius, Prieras, Horſtrat, & Caietan, qui l'ont pourſuiui à mort? Le Pape meſme Leon, n'a-il pas rugi & eſtendu ſes gryphes tant qu'il a peu contre luy? quelle aſſiſtance en ſi bonne cauſe & verité ſi manifeſte, a-il trouué en Albert de Brandebourg, Archeueſque de Mayence, & depuis Cardinal? Voila commẽt ſes piliers de l'Egliſe trouuent bon qu'on preſche la verité! Mais la ſophiſterie qui ſuit merite d'eſtre deſcouuerte, Puis que Luther ne tenoit point pour Egliſe, celle donc il ſe ſeparoit: tout ce qui luy auoit eſté conferé de charge, ne valoit rien du tout, car nul ne donne ce qu'il n'a point, & ce qui n'eſt point Egliſe, quelle charge peut-il donner qui tende à l'Egliſe? Ceſte concluſion eſt fondee ſur vne fauſſe preſuppoſition, que nous oſtons toute verité & nom d'Egliſe à la Romaine. Si cela eſtoit ainſi, toutes les charges qu'on prendroit là dedans, ne ſeroyẽt nullemẽt Eccleſiaſtiques: car il faut que l'effect exprime & participe à la qualité de ſa cauſe. *cauſa eſt quæ eſt effectrix exiſtentiæ cauſati, cum expreſſione ſimili. Ariſtotel lib. 10 de Theolog. cap. 17.* Mais nous ne parlons pas ſi auſterement, ains luy laiſſons quelques traicts & quelque forme d'icelle Egliſe: toutesfois corrompuë & tendante à abolition & à mort, pour les raiſons que les chapitres precedens traittent au long.

Suiuant ceſte verité, nous ne contrediſons, qu'il n'y ait des charges Eccleſiaſtiques, & que quelques vnes d'icelles ne ſoyent bonnes, ſainctes & legitimes en elles, priſes en leur vraye nature & vſage, tel que les ſainctes Eſcritures les nous depeignent: mais bien maintenons-nous, que les promotions à icelles ſont deſreiglees, qui ſe font au rebours des loix que le ſainct Eſprit en a baillees: que pour ce regard tous y paruienent illegitimement, *Aliud eſt non habere aliquid, aliud non iure habere & pernicioſè habere. Lombardus libro 4. ſent. diſtin. 24. cap. 1. ex Auguſtino.* Mais à cauſe que les Chreſtiens ſe ſont ſouſmis, & ont fait ioug à l'Antechriſt & à ſes ordonnances, & les ont tenues, & encore pluſieurs les tienent pour iuſtes & ſainctes, ſelon icelles, les Preſtres, Eueſques, Curez, peuuent eſtre dits legitimes en leurs charges: & ce qu'ils font de bien ſelon le deu d'icelles, eſtre fait legitimement deuant les hommes, & en ceſte Egliſe viſible & miniſteriale, c'eſt à dire, qui les aduouë & leur donne par conſentement tacite ſa puiſſance, mais iuſqu'à tant qu'ils ſe les rendent au plus pres legitimes, en ayant ou acquerãt ce qui eſt de l'eſſence d'icelles, & corrigent par eux-meſmes ces defauts & omiſſions, qui ont lieu en la ſimonie Papale, où Dieu leur ayant fait la grace d'auoir les choſes requiſes & neceſſaires, & qui ſont du principal, pour auoir aſſeurãce qu'ils ſont vrayement appelez de Dieu, ceſdictes charges leur ſont en ruine, & ce qu'ils font eſt ſans fruict & efficace, veu que l'inſtitution du Seigneur eſt negligee & rẽuerſee en leur ordination, ſans lequel il ne faut attendre aucun bien

& benediction. *Vnum & idem potest esse verum & ratum quo ad se : quo ad effectum verò falsum & inane, & in his qui male tractant illud, & in vis qui male suscipiunt, Petrus Lombard. lib. 4. sent. dist. 25. cap. 2.* Il est vray que ce ministere, de soy inutile, par vne grace singuliere de Dieu, est rendu vtile enuers ceux ausquels il a esté exercé: Dieu suppleant par son Esprit, & par les moyens qu'il presente à tels, ce qui leur auoit esté osté par l'illegitime vocatiõ des ministres. Parainsi ie conclu, que Luther (& le mesme sen-ie de tous les autres ses semblables) a eu premierement sa vocation externe legitime, deuant les hommes en l'Eglise Papistique : & combien qu'il ait esté appellé illegitimement au regard des loix diuines : toutesfois la faute est en ceux seulement qui luy donnoyent vocation : car ayant ce qu'ils eussent deu requerir de luy, il a esté approuué du Seigneur, & en a eu tesmoignage au dedans par le sainct Esprit. Sponde ne pouuant par ce bout degrader Luther, y veut venir par vn autre. Si, dit-il, sa vocaton a esté legitime dés le commencement, renonçant à ceux qui la luy auoyent donnee, il a aussi renoncé à ceste vocation. Ie le nie, prenãt ceux qui donnent la vocation, pour les hõmes qui ne sont que ministres & instrumens, pour declarer la vocation diuine: en renonçant donc aux hommes & à leurs fraudes & abus, il n'a renoncé à Dieu, ny à son Eglise. Il est certain pour le dire en general, que s'il aduient que quelques Eueſques & Pasteurs soyent entachez d'erreurs & de mauuaises doctrines, qui viennent à estre manifestees, dont s'ensuiue leur degradation

gradation & excommunication par sentẽce & iugement de l'Egliſe, ceux qu'ils aurõt appellez deuant leur depoſition, peuuent renoncer & à eux & à leurs opinions: & neantmoins l'authorité & puiſſance qu'ils ont receuë par leur miniſtere, n'en ſera de rien amoindrie. La raiſon eſt, d'autant qu'ils ne ſont que miniſtres de Dieu, à qui ſeul l'authorité d'appeller appartient, & de l'Egliſe, qui a receu immediatement ce droict d'iceluy: comme ceux qui ont eſté baptiſez par les heretiques, ſelon la forme ordonnee par Ieſus Chriſt, & ſe rangent depuis en l'Egliſe, ne renoncẽt au Bapteſme, ny ne le doiuent faire, qu'il ont receu par eux: car en ſa ſubſtance, c'eſt le Bapteſme de Ieſus Chriſt, mais bien à leurs hereſies & ſuperſtitions. Parquoy il n'y a rien de plus clair par ces raiſons, que le renoncemẽt de l'vn, ne tire auec ſoy le renoncement de l'autre. Or ce que nous diſons eſtant treſuray, voila Sponde decheu de l'vne & de l'autre de ſes raiſons, & par meſme moyen de ſa concluſion, qui eſt, que Luther n'ayant point de vocation, ne la peut donner à perſonne, car il en a eu: & d'où, dit-il, s'il ne l'a euë des Catholiques Romains? il ne l'a prinſe d'ailleurs. Il faloit donc monſtrer que toute l'Egliſe eſt Romaine, mais il en va autrement: car ceſte Egliſe où Luther a enſeigné, & laquelle auec ſoy il a retiree de la tyrãnie de l'Antechriſt, luy a donné vocation, apres l'auoir ouï en ſes raiſons & iuſtifications, ſur ſes inuectiues & iuſtes reprehenſiõs, & refutatiõs des indulgences Papales, des œuures meritoires, & autres fauſſes doctrines. Item du tort & iniuſtice que le Pape &

ſes deputez & ſuppoſts luy faiſoyent, en la procedure de ſa cauſe. Encore bien donques que ſon authorité à dreſſer l'Egliſe reformee, procede d'occaſion & d'accident, & pour ce regard ſoit extraordinaire & accidentaire en luy: toutesfois elle n'a eſté nullement defectueuſe, non pas meſme de la ſource, & n'a eu beſoin d'accompliſſement ny perfection en façon du monde, Y a-il rien plus? ouy, dit Sponde, page 126. car quand Luther euſt eu vocation, il ne l'auoit que limitee: & combien qu'il fuſt Preſtre, il ne pouuoit conferer les ordres de preſtriſe à perſonne. Pourquoy? les Eueſques auoyent ce ſeul pouuoir, auquel conſiſtoit la difference d'entr'eux & les preſtres. Qui le dit? la reigle introduite par les Apoſtres, & depuis ſi rigoureuſement pratiquee en l'Egliſe primitiue. c'eſt impoſer aux Apoſtres & à l'Egliſe. Qui en iugera que les ſacrees pages de la doctrine & faits des Apoſtres, & les hiſtoires & liures du depuis eſcrits touchant ces matieres? Ie m'en remets aux autheurs & lieux marquez és chapitres precedens, d'où on iugera combien calomnieuſement on nous blaſme, du deſdain de l'antiquité: & outre, les ſuſdits teſmoignages qui enſeignent que l'Eueſque ne differe du Preſtre, & que l'Epiſcopat & la preſtriſe eſt vne meſme & pareille charge Eccleſiaſtique: I'ay ces raiſons par leſquelles il s'enſuit, que celuy qui eſt Preſtre, peut conferer la preſtriſe, auſſi bien que celuy qui eſt appellé Eueſque: la premiere eſt, Quiconque dõne le ſigne & ceremonie de preſtriſe comme miniſtre, donne auſſi l'authorité & la puiſſance ſignifiee par ceſte ceremonie: autrement

ceſte action ſeroit vne farce & vn ieu d'enfans. Or l'impoſition des mains ſe fait par les Preſtres, 1. Tim. 4. verſ. 14. Ne neglige point le don qui eſt en toy, qui t'a eſté donné pour prophetiſer, auec l'impoſition des mains du Presbytere. Non ſeulement dit Thomas, ſur la diſtinct. 24. du 4. liure de Lombard queſt. 1. artic. 1. & 2. l'Eueſque met les mains ſur les Preſtres qui ſont ordonnez, mais auſſi les autres Preſtres preſens. Denis au 5. chap. du liure de la hierarchie Eccleſiaſtique, en la ſection qui a ce titre, Le myſtere des conſecrations des ſacrees ordres, recite, qu'on ne fait point preſque d'autres ceremonies en la conſecration de celuy qu'il appelle ἱεράρχης, c'eſt à dire (comme l'expoſe Maximus) Eueſque, que de celuy qu'il nomme ἱερεὺς Preſtre, & λειτουργὸν, Miniſtre, ou Diacre: ſauf que les Eſcritures ſainctes & liures ſacrez ſont mis ſur la teſte du ſeul Eueſque en ſon ordination, qui ſemble nous ſignifier que le ſeul Eueſque eſt ceſtuy-là qui trauaille en la parole & en la doctrine, que ſainct Paul appelle auſſi Preſtre, 1. Tim. 5. ver. 17. & c'eſt de ceux-là auſſi que nous parlons: à quoy s'accorde la raiſon que ledit Denis dõne de ce fait en la ſection qui ſuit, auec ce titre contemplation, εἰκότως ὑπὸ τῆς ἱεραρχικῶν κεφαλῶν ὑπηδεται τὰ θεοπαράδοτα λόγια ὡς τῷ θεοειδεῖ ἱεράρχῃ πασῶν τῆς ἱερουργικῶν ἱερολογιῶν τε καὶ ἱερουργιῶν τὴν ἀληθῆ καὶ θεοπαράδοτον ὑποτύπωσιν ἐκ ἐλλαμφθησομένην μόνον, ἀλλὰ καὶ ἐπέρεισι, ἀναλογίαις ἱεραρχικαῖς μεταδώσουσι, &c. C'eſt à bon droit, qu'on met ſur le chef des Eueſques les oracles diuins, par ce que celuy qui eſt tel, ne doit pas ſeulement eſtre eſclairé de ceſte vraye & celeſte co-

gnoissance, qui est de la volonté & des œuures de Dieu, en ce qui touche la conduite & gouuernement & conseruation de l'Eglise : mais aussi doit enseigner ces choses aux autres, selõ qu'il est seant & conuenable à sa charge. Tirons de ceste description ce second argument, celuy qui est Euesque a puissance d'ordonner des Pasteurs. Or le Prestre qui trauaille en la parole est Euesque, par le tesmoignage de Denis, il sensuit donc que le Prestre qui trauaille en la parole, peut ordonner d'autres Prestres. Prenant donc l'Euesque en ce sens, Luther a esté Euesque, & non seulement Prestre, parquoy il a peu former, façonner & consacrer d'autres Prestres. Ma troisiesme raison est ceste-cy, que quiconque a pouuoir, ou seul, ou auec d'autres, pour corriger les scandales & fautes publiques en l'Eglise, cestuy n'est sans pouuoir, pour donner vocation aux Ministres de la parole. Ce que ie confirme par l'excommunication & deposition, qui sont parties de ceste correction: car quiconque peut deposer de quelque charge, peut aussi appeller en icelle. Or ceux-là qui administrent la discipline de l'Eglise, peuuent deposer & degrader: qui niera donc maintenant qu'ils n'ayent droit de promouoir és charges Ecclesiastiques? Or aux Anciens & Prestres, à ceux notamment, di-ie, qui trauaillent en la parole & en la doctrine, la iurisdiction externe de l'Eglise, est commise par nostre Seigneur Iesus Christ, qui par l'Eglise entend le presbytere, Matth. 18 vers. 17. comme l'expose sainct Chrysost. *dic Ecclesiæ*, di-le à l'Eglise, c'est à dire, à ceux qui presidents en l'Eglise. La glose or-

dinaire auſſi ſur ce paſſage nous enſeigne, que l'excommunication ſe doit faire par la bouche de l'Egliſe, c'eſt à dire, par le Preſtre, auec lequel toute l'Egliſe ouure quand il excommunie. *Thomas in catena aurea in Matthæum.* On peut donc aiſément conclure, que celuy qui eſt Preſtre, peut conferer l'ordre de preſtriſe. Par ainſi reuenons à noſtre principal : Luther encore qu'il n'ait eu ce titre d'Eueſque, ains ſeulement de preſtre, a peu ſuiuant l'ordre de l'Egliſe, & gardant les choſes requiſes, & y appellant ceux qu'il deuoit, a peu, di-ie, laiſſer apres ſoy des ſucceſſeurs en la charge d'enſeigner en l'Egliſe. Qu'on conſidere auſſi ce que ſuit, ne dira-on pas que ceſtuy a puiſſance de dõner vocation à quelqu'vn, qui luy peut donner la volonté, la ſuffiſance, & l'authorité & puiſſance en quelque charge ? Il me ſemble que celuy qui a ces trois choſes, a vocation legitime en l'Egliſe, Matth. 24. verſ. 45. Qui eſt le ſeruiteur fidele & prudent, que le maiſtre a conſtitué ſur ſes ſeruiteurs ? ceſtuy eſt fidele, qui veut & eſt plein de bonne affection: ceſtuy-là eſt prudent, qui a la ſuffiſance & le ſçauoir. L'authorité eſt auſſi deuers celuy qui eſt ordonné par le maiſtre, & à qui tous ſont aſſuiettis & veulent obeir. *Bernard. epiſt. 42. & lib. 4. de conſid. ad Eugen.* & ailleurs. Or les Anciens qui trauaillent en la doctrine, peuuent donner ces trois choſes miniſterialement, la ſcience, par inſtructions eſtans Docteurs, & traittans la parole de Dieu : la volonté & l'affection par adiuratiõs, exhortations, ſommations, eſtans miniſtres de Ieſus Chriſt, Dieu parlant & priant par eux, 2. Corinth. 5. verſet 20.

En fin l'authorité par le teſmoignage qu'ils rendent tant à l'Egliſe, de la doctrine & vie de celuy qui eſt deſigné, propoſé, & approuué par eux, qu'à l'eſleu de la volonté de l'Egliſe, de laquelle ils ſont le conſeil, les yeux, & la bouche: Parquoy Luther eſtant vn de ces Anciens & Preſtres, il a peu auec ſes compagnons & collegues, s'acquitter de ces choſes: & pour ceſte cauſe donner vocation à autres. Mais ie m'eſtonne de la beſtiſe de ces gens, qui veulent bien que les Preſtres communs ayent les clefs interieures, à ſçauoir, celles qui regardent la ſeule conſcience, & ces iugemens où le coulpable eſt ſon accuſateur: & ne veulent qu'ils ayent les clefs exterieures, ou puiſſance aucune és iugemens publiques de l'Egliſe, qu'ils donnent toutesfois à ceux qui ne ſont pas meſme Preſtres: cõme ſi ceux qui ont le principal ne doiuent point auoir l'acceſſoire, cõme ainſi ſoit que la iuriſdiction publique & qui s'exerce en la congregation des fideles, ſe rapporte à celle qui ſe fait en l'ame & au dedans la conſcience, qui eſt la principale & la fin de tout ce qui ſe fait en l'Egliſe, à ſçauoir, le ſalut des ames: car c'eſt la fin & le fruict de la foy, 1. Pierre 1. verſ. 9. toutesfois c'eſt l'opinion de tous ces meſſieurs les docteurs, Thomas, Durand, Scot, Biel, & autres, & ne peuuẽt competer qu'à ceux-là meſme à qui Ieſus Chriſt auoit dit, Qui vous oit, il m'oit: qui vous reiette, me reiette, Matth. 10. Item, Allez, prechez l'Euãgile à toute creature, &c. Matth. 28. Marc 16. à ceux-là meſme, di-ie, ceſte promeſſe eſt faite. Comme mon Pere m'a enuoyé, ainſi ie vous enuoye, Receuez le ſainct Eſprit. A qui vous

remettez les pechez, ils leur ſont remis: à qui vous les retenez, ils leur ſeront retenus, Iean 20. ver. 21. 22. 23. &c. & apres qu'il a donné ce commandement aux particuliers, de denoncer les rebelles à l'Egliſe, il declare tout enſuiuant, quels ils entend par l'Egliſe miniſteriale, à ſçauoir, ces Apoſtres & leurs ſucceſſeurs qui preſchent la parole, & adminiſtrent les Sacremens, & non autres: c'eſt à ceux-là ſeuls à qui il dõne authorité de lier & deſlier, Matth. 18. verſet 18. d'où il appert que Dieu approuue ce que l'Egliſe lie ou deſlie en ce iugement publique: veu que quiconque le meſpriſe, doit eſtre tenu pour Ethnique & Publicain. Ie ne puis tirer la plume du papier, pour la multitude & varieté des raiſons qui ſe preſentẽt. Ie ſçay bien ce que dit Iſidore ici deſſus, au liu. 2. des offices Eccleſiaſtiques chap. 7. *de Preſbyteris*, qu'il n'y a nulle difference entre les Preſtres & Eueſques: car, dit-il, *his nempe Preſbyteris ſicut* Epiſcopis *diſpenſatio myſteriorum Dei commiſſa eſt: præſunt enim Eccleſijs Chriſti, ſed ſola propter authoritatem ſummo ſacerdoti, clericorum ordinatio & conſecratio reſeruata eſt, ne a multis Eccleſiæ diſciplina vendicata cõcordiam ſolueret, ſcandala generaret.* De ces paroles nous recueillons, le meſme que nous auons ailleurs apporté de S. Hieroſme, que les Preſtres ſont eſgaux aux Eueſques en charges, ſont les meſmes par ordonnãce diuine, & ont pareil pouuoir: l'ordination ſeulement par police humaine & Eccleſtique eſtant laiſſee aux Eueſques, pour entretenir la paix & cõcorde en l'Egliſe, & euiter les ſcandales qui pourroyent ſourdre en icelle. Par-ainſi

les Prestres ne peuuent estre exclus des consecrations & ordinations, qu'autant que le bien de l'Eglise le requerra. Que si ceste reigle est en scandale, ruine l'Eglise, & empesche son edification, elle doit estre enfrainte, ainsi qu'elle a esté par Luther, & à bon droict: puis qu'elle est seulemẽt des hommes, qu'elle a esté mise conditionellemẽt, & pour les fins susdites qui cessent. Parquoy ces Pasteurs qui ont eu leur ordination de Luther, c'est à dire, presidents sur l'election, receuãt les voix & suffrages, & imposant les mains, sont legitimes, & sont entrez en la bergerie par la porte. Qui le trouuera estrange, me respõde: Pourquoy les Prestres & Diacres de Rome, se sont meslez iadis des ordinations & censures? ne sçauoyent-ils pas leur charge & deuoir? ont-ils esté priuilegiez par dessus les autres? Me dire que le Pape peut commettre à celuy qui n'est point Eueſque, les choses qui appartienent à la dignité Episcopale, sans qu'il soit Eueſque, n'a vn grain de sel de raison: car qu'est-ce à dire, sinõ qu'vn tel sera Eueſque & non Eueſque? qui implique cõtradictiõ manifeste. Telle est aussi toute la doctrine du Pape, ressentant son autheur, qui est l'esprit de contradiction, *in additionib. ad 3. summæ Tho. quæst. 38. art. 1. ad tertium.* Si Spõde n'a peu de quelque part qu'il se soit tourné, faire trouuer Luther sans vocation, moins peut il les autres Pasteurs & ministres de l'Euãgile en l'Eglise reformee, quoy qu'il y face ses efforts: car nous auõs vocation & de Dieu, & de ceux desquels nous-nous sommes separez, & des fideles qui sont sortis auec nous de Babylone, & ont secoué le ioug de

l'Antechriſt. Que reſpõd-il à ce dernier? que c'eſt vne ſignalee marque de confuſion, vouloir que le droict d'eſlire ſes Paſteurs, appartiene au peuple. Nous voulons que ſon conſentement & approbation y entreuiene, parce que Dieu l'a ainſi ordonné, & luy a donné ce droict, que nous ne luy pouuons rauir, ſans eſtre trouuez ſacrileges, tyrans, & pluſtoſt loups & larrons, qui entreriõs par la feneſtre, que bõs & legitimes Paſteurs: en quoy n'y a nulle cõfuſion, ny marque la plus petite que on puiſſe penſer d'icelle: laquelle quiconque attribue à ceſte façon de proceder, ceſtui là en fait Dieu par meſme moyẽ l'autheur. Et qu'on iuge ſi c'eſt ſans blaſphemer, cõme ainſi ſoit que S. Paul nie, qu'il ſoit le Dieu de ſedition, ἀκαταστασίας, car il l'eſt de paix, 1. Cor. 14. v. 33. & nul ne puiſſe eſtre autheur de confuſiõ, qui ne le ſoit de peché. Et ne rougiſt-il point de parler de confuſion? car où eſt-elle en matiere de vocatiõs & electiõs és charges publiques, que là où eſt la ſimonie? & où eſt la ſimonie, que là où les Eueſchez, Prieurez, Abbayes, Cures, Prebendes, ſont à l'enchere au plus offrant, au plus courant, & au plus fauori? & où ſont ces reuenus (car ce ne ſont plus charges) venaux qu'en la Papauté? où nous faut-il donc cercher la confuſion qu'en icelle? L'exception de Sponde à ce que nous diſons auoir noſtre vocation de l'Egliſe, laquelle nous conduiſons, eſt telle qu'il s'enſuit: Quand ie vous auroy accordé ceſte election populaire, vous n'auriez pas pour cela la vocation: car ce n'eſt pas le peuple qui vous a impoſé les mains, comme vous ne luy en donnez

pas auſſi le pouuoir, & auparauant vos premiers paſteurs, il n'y en auoit point de legitimes à voſtre conte, pour vous departir ceſte impoſition: & & vous eſtes d'accord, que l'impoſitiõ des mains eſt vne marque neceſſaire au Paſteur, &c. Il s'enſuit donques qu'en quelque part que vous puiſſiez cercher voſtre pouuoir, il ne ſe trouue point ceſt amas de paroles qui ſe liſt en la page 177. pourroit troubler l'eſprit des ſimples & peu vſitez à deſcouurir les ſophiſteries, ſi on ne leur ſubuenoit en le digerãt, en ceſte forme de ſyllogiſme & ratiocination. Ceux qui n'ont point l'impoſition des mains, n'ont point vocation legitime: car l'impoſition des mains eſt vne marque neceſſaire au Paſteur: or vous n'auez point l'impoſition des mains, car vous l'auriez ou de voſtre peuple, ou des Eueſques de l'Egliſe Catholique Romaine: mais vous ne l'auez des vns ny des autres, la concluſion eſt maintenant aiſee à faire, laquelle ſe renuerſe auſſi aiſément par la ſubuerſion de ce qui la ſouſtiẽt, qui ſont ces deux preſuppoſitiõs? la premiere, que l'impoſition des mains eſt vne marque neceſſaire au Paſteur, ce que nous nions: mais bien tenons-nous auec l'Eſprit de Dieu, contre les Docteurs Scholaſtiques, que c'eſt vne ceremonie prinſe de l'Eſcriture, & vne marque de la vocation, 1. Timoth. 5. verſ. 22. N'impoſe point toſt les mains ſur aucun, & ne cõmunique point aux pechez d'autruy: car ce qui ſe prend pour l'election & vocation à quelque charge, eſt vn ſigne & teſmoignage d'icelle. Or ceſte ceremonie d'impoſer les mains, au paſſage de S. Paul, ſe prend

pour eſlire & appeller en l'office d'Eueſque ou Preſtre: il s'enſuit donc que ceſte ceremonie eſt vne marque de ceſte vocation, laquelle auſſi auec ſainct Paul nous diſons n'eſtre point vaine, mais eſtre ſigne de la grace ſpirituelle de Dieu. Ce qui eſt à mon aduis bien & clairemẽt expoſé par l'autheur de la hierarchie Eccleſ. ſouz le nom de Denis au chap. 5. *Manus Pontificis impoſitio Diuinum præſidium declarat, & ἐξιν καὶ δύναμιν ἱερατικὴν largitur iis qui cõſecrati ſunt, exequi omnia officia & numera ſacri ordinis πάσας τὰς ἱερατικὰς ἐνεργείας τελεῖν ſub Deo.* Le different donc eſt touchant la neceſſité, & ſi quelqu'vn peut eſtre vray & legitime paſteur, ſans qu'il ait eſté produit & receu par telle ceremonie. On ne peut plus dõner à ceſte ceremonie ou ſacrement, ſi on luy veut attribuer quelque choſe, qu'aux autres, qui ſont le Bapteſme & la S. Cene. Or par le teſmoignage des anciẽs & la cõfeſſion propre de nos aduerſaires, le Bapteſme meſme n'eſt pas neceſſaire d'vne neceſſité abſoluë pour eſtre Chreſtiẽ, & pour eſtre ſauué, à ceux qui ont la foy & croyent. *Bern. in 1. parte epiſtolæ ad Magiſtrum Hugonem de ſancto Victore. Si aquam non contemptus, ſed prohibeat impoſſibilitas, credo ſola fide hominẽ poſſe ſaluari, cum deſiderio percipiendi ſacramẽtum.* Ie croy qu'vn hõme peut eſtre ſauué par la ſeule foy, pourueu que nul meſpris, mais la ſeule impoſſibilité ait empeſché l'eau, & que le deſir de perceuoir le Sacremẽt y ſoit. Parquoy l'impoſition des mains ne ſera non plus neceſſaire d'vne neceſſité abſoluë, & le defaut d'icelle n'empeſchera, que ceux qui ſont de ſaine doctrine & de ſaincte vie, qui

ſont en vn mot garnis des choſes leſquelles ſont requiſes à faire l'office, & de ce qui eſt ſignifié par ceſte ceremonie, ne ſoyent vrais & legitimes Paſteurs. Et de fait comme nous auons touché, Thomas en la diſtinction 25. du 4. liure de Lombard queſtion 1. artic. 1. & 2. nie, que par l'impoſition des mains, le caractere, comme il gergonne, de l'ordre de Preſtriſe ſoit donné, mais ſeulement la grace qui rend les Preſtres idoines à executer leur charge. Voilà le premier appuy de l'illation de noſtre aduerſaire par terre. L'autre, eſt auſſi vne autre fauſſe preſuppoſition, que nous n'auõs point l'impoſition des mains. Le denombrement qu'il a tiſſu, eſt imparfait : car encore que nous n'ayons l'impoſition des mains, ny du peuple & vulgaire des fideles, ny des Eueſques Papiſtiques, nous qui ſommes auiourd'huy, l'auons de nos premiers Paſteurs, qui auoyent ceſſé de ſeruir à l'Antechriſt, & porter la marque d'iceluy: en quoy ie ne compren l'impoſition des mains, qui eſt vne ceremonie prinſe de l'Eſcriture. Ils l'ont donques baillee à ceux qui leur ont prochainement ſuccedé, & ceux-cy à autres, par ainſi il nous faut conclure, & à meilleur droict & raiſon, autrement que Sponde, & en ceſte ſorte ceux qui ont l'impoſition des mains, de ceux qui ont pouuoir de la donner, ſont Paſteurs legitimes de l'Egliſe, & ont vocation exterieure : or les Paſteurs de l'Egliſe reformee, ont l'impoſition des mains, de ceux qui auoyẽt pouuoir de la donner, il ne les faut donc plus tenir que pour Paſteurs legitimes. Or quand meſme ces formalitez n'au-

royent peu estre gardees, veu l'estat où estoit l'Eglise, les Docteurs que Dieu a suscitez en ce tẽps, ne seroyent pourtant illegitimes & sans pouuoir: car quand le feu est à la maison, quand l'ennemi est sur les murailles, tout le mõde, voire les moindres, ont assez de vocation pour esteindre ce feu, & pour s'opposer à ces ennemis: car la necessité & peril domestique euidẽt & pressant, les excuse du commun ordre: la charité & l'vtilité aussi euidente & opportune de leurs sainctes & iustes actions, leur donne la voix, suffrage & consentement de tous les bons, & qui sont desireux de la gloire de Dieu & salut des hommes. Sponde fait ses efforts en la page 158. à infirmer & obscurcir la solide & claire iustification des actions de nos premiers maistres & enseigneurs, qui est presque palpable, par les similitudes que nous venons de dire. Qu'est-ce qu'il oppose? que ses cõparaisons ne sont pas du tout veritables pour nostre suiet, c'estoit dõc son deuoir de faire cognoistre la dissimilitude & difference en la matiere dont il s'agist, & on luy eust respondu: mais puis qu'il le taist, pẽsant auoir assez de raison & fermeté en ce qu'il adiouste, nous passerons aussi par dessus. Celuy, dit-il, qui pour esteindre le feu, dechasseroit le maistre de la maison, pour s'en rendre le maistre luy-mesme: celuy aussi qui auroit chassé l'ennemi de dessus les murailles, qui s'en voudroit rendre ou le seigneur, ou le Gouuerneur, souz ombre d'vne pitoyable ou necessaire charité, ne commettroit-il pas vne violẽte & outrageuse iniustice? L'application de son propos est telle à la fin,

que puis que ces troupeaux où les Ministres sont, auoyent auparauant eux leurs Pasteurs, si lesdits Pasteurs ne faisoyent pas leur deuoir, les Ministres ne leur deuoiẽt pas pourtãt rauir leurs troupeaux, & moins encore s'en rendre les Pasteurs eux-mesmes d'eux-mesmes. Mais est-ce Sponde qui parle? est-il bien possible qu'il soit si dissemblable à soy-mesme? & où est l'esprit, le iugement, la subtilité que i'ay cognu en ses escrits deuant sa reuolte? O Dieu que tu es espouuantable en tes iugemens, sur ceux qui tournent le dos à ta verité! Ie ne li icy que fausses suppositions, la premiere que les Pasteurs de l'Eglise soyẽt maistres & seigneurs de l'Eglise. Le contraire est enseigné par sainct Pierre en sa premiere, chapit. 5. vers. 3. La seconde, que les Euesques, Curez, & autres de la Papauté, soyẽt Pasteurs de l'Eglise, & gouuerneurs d'icelle: car ceux qu'on fait auiourd'huy en ceste Synagogue, ne sont appellez pour paistre le troupeau du Seigneur. La 3. que les boutefeux & ennemis de l'Eglise soyent estrangers & non domestiques, & ceux mesme qui se disent les Ministres de Christ. La 4. que les Ministres de l'Euangile se soyent rendus Pasteurs d'eux-mesmes, & ayent soustrait les troupeaux à leurs Pasteurs. La refutation est ici superfluë, ie me contenteray seulement de demonstrer la iustice, de ceux qu'il accuse de violence & outrage, & d'auoir fait du mal souz couuerture du bien, ou d'auoir fait du mal à fin que bien en aduinst. Prenant ces propositions vrayes & indubitables, c'est iustice pour esteindre le feu d'vne maison, de chasser le boute-

feu qui eſt dans icelle, & ſur tout quand il eſt l'œconome & deſpenſier, qui autrement l'y remettroit touſiours,& merite vne treſgriefue punitiõ. Si c'eſt vne choſe iuſte de chaſſer l'ennemi de deſſus les murailles, à plus forte raiſon du dedans de la ville,s'il y eſt entré,ou qu'il ſoit des habitans,& plus encore s'il eſt le Gouuerneur d'icelle, celuy ſur lequel tous ſe repoſoyent. Or c'eſt ſeulement ce qui a eſté fait par les premiers, que Dieu a enuoyez pour chaſſer l'Antechriſt de l'Egliſe: ils ſont donc iuſtifiez de ces meſchantes & diaboliques calomnies, dont Sponde les charge. Item, ceux qui ne ſont point Paſteurs, n'ont point de troupeaux: or les Prelats Papiſtiques ne ſont Paſteurs& Eueſques que de nom:donques ils n'ont point de troupeaux.En fin ceux qui ont vocation legitime, ne rauiſſent point les troupeaux d'autruy:or les Miniſtres de l'Egliſe reformee ont vocation legitime:parquoy ils ne rauiſſent les troupeaux à leurs Paſteurs. I'infere auſſi oppoſant propoſition à propoſition, & concluſion à concluſion,que puis que nous auons Paſteurs legitimes, nous auons Egliſe: & puis que nous auons Egliſe, nous auons auſſi ſalut, d'autant que là où eſt l'Egliſe,là eſt IeſusChriſt autheur de vie.Mais tout ainſi que Sponde a fait des irruptions & inſults contre l'Egliſe reformee par la vocation, ainſi ayant deſia donné pluſieurs eſcarmouches & attaques ſur noſtre diuorce, d'auec la Papiſtique Romaine, il reuient encore & nous charge grandement par ces paroles en la pag.145. Se ſeparer de l'Egliſe eſt vn horrible crime,par le pro-

pre teſmoignage de Caluin, lequel au 4. liure de ſon Inſtitution chap. 3. ſect. 4. prononce, que ſe ſeparer de l'Egliſe, eſt renier Dieu & Ieſus Chriſt, & violer le ſacré mariage, que le Fils de Dieu a daigné contracter auec nous. Or vous-vous eſtes ſeparez de l'Egliſe, &c. Nous nions cela, car ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine, n'eſt ſe ſeparer de l'Egliſe; & encor ne ſommes-nous point ſeparez des fideles, s'il en y a aucuns cachez & couuerts, pour encore de peaux de loup, que Dieu deſcouurira & deſueloppera en ſon tẽps. Mais de quelle Egliſe entend parler Caluin, quand il a foudroyé contre le ſchiſme & les Schiſmatiques? de la vraye Egliſe: de celle qui a vrayement Ieſus Chriſt pour chef, de celle qui a la foy: & qui a ces deux marques exterieures, la predication de la pure parole de Dieu, & l'adminiſtration des Sacremens ſelon l'inſtitution de Ieſus Chriſt. Non content encore il veut qu'on luy cotte le nom & ſurnom, de celle à qui ces marques ſe peuuent auiourd'huy accommoder. Ie ne craindray point de luy dire, que c'eſt celle qui eſt en France reformee, à Geneue, Berne, Bearn, Zurich, Baſle, en Angleterre, en Alemagne, Dannemarc, & ailleurs. Qu'obiecte-il encore d'auantage en la pag. 131. Premierement, que nous auons prins vn mauuais fondement, de ne croire rien que ce qui eſt expreſſément porté par l'Eſcriture. Ce reproche eſt-il vray? nenny, nous ne parlons point d'expreſſément ou tacitement, quand nous confeſſons au 4. & 5. articles de la confeſſion de foy des Egliſes du Royaume de France, que la Bible & liures Canoniques, contienent

tienent la parole de Dieu, que ceſte parole eſcrite en ces liures, eſt la reigle treſcertaine de noſtre foy & de toute verité, & qu'elle contient tout ce qui eſt neceſſaire pour le ſeruice de Dieu : & qu'il n'eſt loiſible aux hommes ny aux Anges, d'y adiouſter, diminuer, ou changer. Ce mot donc (expreſſément) y eſt adiouſté captieuſement, & auec calomnie, par Sponde : car nous tenons pour parole de Dieu, tout ce que l'Eſcriture enſeigne, directement ou indirectement, en termes & mots exprez, ou par equiualẽt, par ſimple enonciation, ou par conſequence neceſſaire & ratiocination. En vn mot nous eſtendons la parole de Dieu, autant que l'interpretation de l'Eſcriture ſe peut & doit eſtendre, & de ceſte-cy, à ſçauoir, ladite expoſition, autant qu'eſt de l'intention & fin de l'Eſprit de Dieu: que nous recueillons des maximes claires & generales, couchees au Symbole des Apoſtres, Commandemens de Dieu, & Oraiſon Dominicale, & autres parties de l'Eſcriture, ainſi qu'ailleurs nous auons declaré. En apres noſtre reüni & recatholiqué nous obiecte le ſchiſme, reiterant vn meſme propos. Vous nous auez tiré de ceſte Ieruſalem où vous eſtiez, & nous auez emmenez en Samarie : le corps de l'Egliſe eſtoit malade à voſtre opinion, il le faloir guerir, & non pas le deſmembrer : qui eſtoit le rendre plus malade, & tuer ſes membres, que vous arrachiez de ce corps. Vne fauſſe doctrine, qui depend d'vne autre, monſtre, que celle d'où elle eſt recueillie, eſt auſſi fauſſe. Dire que nous ſommes ſchiſmatiques, pour nous eſtre ſeparez de l'Egliſe Romai-

ne,eſt tresfaux : il eſt donc fort eſlongné de la verité, que ladite Egliſe Romaine ſoit Ieruſalem, c'eſt à dire,la vraye Egliſe. Sponde qui l'afferme, le deuoit tresbien prouuer, adonc il nous eut contrains à confeſſer noſtre faute : mais il luy eſtoit autant impoſſible,que de perſuader qu'vn ſinge eſt vn homme. On peut en ceſte ſorte deſcouurir la fallace.Ceux qui ſe ſeparẽt de la compagnie des idolatres, & ennemis endurcis de l'Euangile, font ſchiſme, tels demembrent le corps de l'Egliſe & le rendent plus malade. Item, tels apportent mort à ſes membres, qu'ils arrachent de ce corps. Qui voudra, ie vous prie, ſouſcrire à telles propoſitions? les Apoſtres qui ont fait des aſſemblees à part des Iuifs, ennemis cruels du Fils de Dieu, & de ſa doctrine,& endurcis en leur Iudaïſme & pedagogie legale, ſont-ils ſchiſmatiques?ont-ils deſchiré l'Egliſe?ont-ils fait mourir ceux qu'ils ont recueillis ? nenny : mais au contraire, ont profité aux Iuifs meſmes, en leur oſtãt toute occaſion d'endurciſſement, & ont deliuré les fideles Chreſtiẽs, par ceſte ſeparation,du danger d'eſtre infectez,& de participer aux peines & iugemens que Dieu enuoye ſur les impies & blaſphemateurs. S'il faut fuïr vn heretique, & n'eſtre point pourtant ſchiſmatique, apres vne ou deux admonitions, Tite 3. verſ. 10. combien plus vne multitude d'heretiques ? Si ceux qui excommunient du corps de l'Egliſe les ſcandaleux, impenitens, & qui apporteroyent nuiſance aux fideles s'ils eſtoyent tolerez, & principalement des heretiques,qui par meſdiſances peruerſes,& fauſſes

accusations de la pure doctrine, pourroyent renuerser la pieté des infirmes, ne sont point schismatiques: ceux qui appellent & attirent à eux les estrangers de l'Eglise, & les separent, & font diuorcier de la cõpagnie & Synagogue des Turcs, Payens, Iuifs, idolatres, heretiques, ne le sont point: car il y a pareille raison de la vocation ou election, que de l'excommunication, c'est touſiours separation seulement. Il y a telle difference que par ceste-ci nous chassons & sequestrons les meschans des bons, & par l'autre nous separons les bons des meschans. En outre, se separer par le commandement de Dieu, n'est faire schisme: or Dieu commande que les bons Pasteurs se separent des chiens & porceaux, Matth. 7. verset 6. & de ceux aussi qui ne les receuront & n'orront leur parole, Matt. 10. vers. 14. & par consequent qu'ils menent auec eux les brebis, de peur que ceste parole ne leur soit prostituee: ce qui ne se pourroit faire sans vn vilain outrage, si faire schisme est demembrer le corps de l'Eglise, ou sain ou malade, & faire mourir ses membres qu'on separe, ou se tuer soy-mesme en se separant. Ceux certainemẽt qui delaissent la compagnie de ceux qu'on a experimenté estre d'vne obstination & endurcissement desesperé, & auquel il n'y a plus de remede, par ce moyen se conseruent en vie, & font viure ceux qu'ils emmenent auec eux, tels, di-ie, ne font point de schismes. Or le premier membre de ce propos estant vray, il n'y a dequoy douter du second qui suit: c'est pourquoy S. Paul Act. 19. v. 9. voyant qu'aucuns des Iuifs d'Epheſe s'endurcis-

soyent, & estoyent rebelles, mesdisans de la voye du Seigneur deuant la multitude, se departãt d'auec eux, separa les disciples, disputant de iour en iour en l'escole d'vn certain Tyrannus. Il en a fait autant à Corinthe, ainsi qu'on peut lire au 18.ch. v.5.6.7. du mesme liure des Act. à cause des Iuifs qui s'opposoyent à ceste doctrine, que Iesus fust le Christ, & blasphemoyent: Si fit les assemblees Ecclesiastiques en la maison d'vn nommé Iuste. Or si ceux des Eglises reformees ne font qu'ensuiure les Apostres, & obeir au commandement de Iesus Christ, qui pourra iustement les accuser de schisme? Si on nous respond, que les Romanistes ne sont semblables aux Iuifs, ie maintien que la doctrine de ceux-là est pire que de ceux-cy, & qu'ils auoyent du temps des Apostres plus de raison de la maintenir: car ils l'auoyent de Dieu, que n'ont pas ceux auec qui nous debatons auiourd'huy, n'ayans que les hommes pour autheurs de leurs doctrines. Si nous venons à l'obstination de tout le Clergé, sans en excepter que fort peu, on trouuera que leurs oppositions, blasphemes, persecutions, surpassent de beaucoup, celles de tous les ennemis des Chrestiens qui furent iamais. Sponde ne trouue pas bon, que nous alleguions qu'on nous a chassez de ce corps, qu'il nomme l'Eglise Catholique, pourquoy? pource, dit-il, que si ç'a esté auec raison, vous n'auez point dequoy vous plaindre. Et qui en doute? mais deuãt que nous condamner comme heretiques, nous brusler, massacrer & bannir, ne faloit-il pas nous ouïr? ne faloit-il pas nous conuaincre? nos par-

ties deuoyẽt-elles eſtre nos iuges? puis que donc on a renuerſé tout ordre de iuſtice, qui eſt en ſoy vne iniuſtice, c'eſt auſſi vne indice que la cauſe n'eſt trop iuſte. Et ce ſeul faict de nous auoir chaſſez, rend noſtre ſeparatiõ iuſte, & les declare eux-meſmes ſchiſmatiques & iniuſtes : car celuy qui donne l'occaſion du dommage, fait le dommage. Si vous n'eſtiez que des ſimples membres, dit Sponde, de ce corps, dont vous-vous eſtes ſeparez, dites-moy, quel corps vous auez peu faire de vous-meſmes? car le corps eſt compoſé de tous ſes membres-là. Vous n'auez donc peu faire tout ce corps, au moins entier. De l'iniuſte il vient maintenant à l'impoſſible, pour monſtrer que nous ne ſommes l'Egliſe de Ieſus Chriſt. Le premier argument eſtoit tel, que les ſchiſmatiques, qui renient Dieu & Ieſus Chriſt, & commettent vne infinité d'autres crimes, ne ſont l'Egliſe : or nous ſommes ſchiſmatiques au dire & opinion de meſſieurs les Romaniſtes, nous ne ſommes donc l'Egliſe. A ces deux derniers membres qu'on nomme aſſomption & concluſion, a eſté ia reſpõdu en deux lieux de ce chap. l'autre eſt, qu'vn corps imparfait & defectueux, ne peut eſtre l'Egliſe : or nous ne faiſons qu'vn corps imparfait, car ce corps eſt mutilé, qui n'a tous les membres: nous n'auons point tous les membres de l'Egliſe. Quand on niera ce dernier, eſtant tresfaux, quelle confirmation en liſons-nous? nulle. Il n'y a que ce ſeul mot en la page 131. vous n'eſtiez pas tous ces membres-là, en quoy ce mot de tous eſt ambigu, pour trõper, & notifier à vn chacun, de quel

eſprit il eſtoit pouſſé. Nous-nous recognoiſſons n'eſtre pas tous les membres de l'Egliſe vniuerſelle, mais nous auons de tous les membres qui ſont requis, pour faire vn corps entier d'Egliſe viſible: car veu qu'elle doit eſtre compoſee de membres, de diſſemblables qualitez & functions, & qu'il s'en y trouuera de toutes ſortes, elle eſt entiere: ce qui ſe peut mieux voir par ceſt argument. Où il y a fideles enſeignez, conduits, & ſoignez, par Docteurs, Paſteurs, Anciens & Diacres, il y a vn corps d'Egliſe parfait: or l'Egliſe reformee a de ces quatre ſortes de fideles, où les vns enſeignent, les autres ſont enſeignez: les vns preſident, les autres ſont conduits: il s'enſuit donc que l'Egliſe reformee fait vn corps entier d'Egliſe. Sponde ſe iette derechef ſur noſtre defaut de charité, en ceſte ſeparation: ſes mots ſont en la meſme page que deſſus 131. Si vous auez emporté auec vous toute l'ame, & la vie, & les membres de ce corps, de quelle charité auez-vous eſté pouſſez, d'eſtre cauſe de la mort, de ce que vous y auez laiſſé? la vie de l'Egliſe, c'eſt la foy, qui ne peut eſtre enleuee de ceux qui en ſont doüez: l'ame de l'Egliſe viſible, c'eſt la doctrine des Apoſtres & predication d'icelle, ceſte-là eſt tranſportee d'vn lieu à l'autre, d'vne aſſemblee à vne autre, cõme il plaiſt à Dieu exercer ſes iugemens ſur les hommes, pour punir leur ingratitude, meſpris & reiection de ce threſor qu'il leur preſente. Ceux donc qui non ſeulemẽt le meſpriſent & reiettent, mais qui auſſi pourſuiuent enſemblement ceux qui le portent: ſont cauſe de leur totale perdition,

eſtans deſia morts : car là où la doctrine de Ieſus Chriſt ne regne, il n'y a que tenebres & froideur. Celuy qui non contẽt de ne prẽdre le pain qu'on luy donne, mais auſſi chaſſe & veut tuer ceux qui luy offrent, & depuis vient à mourir de faim, eſt cauſe luy-meſme de ſa mort. Le fruict des actiõs qui demandent acceptation, depend autant de celuy qui doit accepter, que de celuy qui donne: parquoy la peine & le trauail ſont inutiles, de ceux qui enſeignent & exhortent, s'ils ne ſont eſcoutez, & ſi les cœurs ne ſont dreſſez: i'enten des auditeurs, à ce qu'ils diſent. Or ce ſont choſes pareilles, d'eſtre preſent & faire quelque choſe ſans profit, ou d'eſtre abſent, & ne faire rien. Par-ainſi quand nous-nous trouuerions en vos aſſemblees, tout moyen nous ſeroit oſté de vous ranimer, fomenter, & faire fructifier, auſſi bien qu'à preſent que nous auons diuorcié d'icelles, à cauſe de voſtre dureté & obſtination. Encore pour vaincre & amollir, s'il nous eſtoit poſſible, nous n'eſpargnõs ny noſtre langue ny noſtre plume, ny noſtre ſang, ny nos biens, deſirans vous amener à ſalut par inſtructions, par liures, par martyres, & tous offices d'humanité & charité. Reſte encore ceſt effort qu'il nous faut repouſſer en la page 132. dont la ſomme eſt, que puis que pour noſtre chãgement, nous n'en ſommes deuenus ny plus ſçauans, ny plus deuotieux, ny plus gens de bien, ny plus aſſeurez de noſtre ſalut, nous ne le deuions faire. Ie croy que Spõde a voulu faire iugemẽt des autres par ſoy, mais il ſe trompe: car les maximes & propoſitions generales, vienẽt des inductions & col-

lections de tous, ou de la plus grande partie des particuliers. Mais pourquoy nous accuſe-il tous d'ignorance ? pource qu'il y en a vn grand nombre d'entre vous : que s'il eſt queſtiõ d'approfondir viuement vne diſpute, ils n'ont que du ſilence & du meſpris, ſur la moindre difficulté qu'on leur preſente. Il eſtoit queſtion de monſtrer, ſi la reformation en l'Egliſe eſt idoine à rendre les hommes plus ſçauans en la cognoiſſance de Dieu & de leur ſalut, & non pas ſi les hommes ſont deuenus tels : car cela procede de leur faute & negligẽce, & tardiueté à ouïr & lire la parole de Dieu, & non pas de la reformation. Nous tenons autres principes que les Theologiens Sorboniques, qui diſent, que croire, eſt ne rien entẽdre, moyennant qu'on ſubmette ſon ſens à l'Egliſe, c'eſt à dire, que la foy giſt en ignorance : comme ainſi ſoit qu'Irenee la face mere d'hereſies, & maladies de l'eſprit & de l'ame, liure 3. chap. 5. auſquels auſſi conuient ce que le meſme attribue aux Valentiniens, d'appeller l'ignorance de la verité, cognoiſſance, liu. 2. chap. 19. qui eſt l'excuſe de Sponde, que l'ignorance des Catholiques eſtoit couuerte par la ſcience de ces Docteurs : mais n'eſt-ce pas eſtre captieux, de nier à quelqu'vn le poſitif ou comparatif de quelque qualité, par ce qu'il n'a point le ſuperlatif ? c'eſt à dire, oſter à quelqu'vn toute cognoiſſance, par ce qu'il n'a point vne parfaite & profonde cognoiſſance. Si la plus part de ceux de l'Egliſe reformee, ne peuuent approfondir viuement vne diſpute en Theologie, ſont-ils ſans cognoiſſance des myſteres de leur ſalut?

Ouy, dit-il, car il y en a beaucoup qui ne se defendent que de leurs prescheurs, & faisans contenance d'estre bien resolus en leur foy, n'en sçauroyent auoir rendu la raison que souz la foy d'autruy. Et qu'en scait-il? les a-il examinez & cathechisez? Ie n'en sçay point d'autres qui soyent tels qu'il dit, que ceux qui vienēt de ceste nuict obscure de la Papauté en l'Eglise, qui ne scauent pas mesme leur *Pater noster*, ny leur *Credo*, & sont aussi nouueaux en la cognoissance de Iesus Christ, que les Topinambauts. Ie croy que ceux qui ont esté esleuez & nourris comme luy en la vraye Religion, ont pour le moins aussi grands aduancemens en la cognoissance de l'Escriture qu'il peut auoir, & sçauront par icelle rendre raison de leur foy, de laquelle il a fait naufrage, non tant en la nef de son intelligence que de sa conscience. Il s'en prend à ceste heure à la religion, disant, on a voulu auoir la Bible Françoise, les Psaumes en rime, chanter à plein gosier, prier Dieu en François: mais ie n'ay point remarqué que le peuple en soit deuenu plus sçauant, si ce n'est comme on apprēd vne espece de iargon à force de coustume. Il reprouue ce moyen de seruir Dieu en langue intelligible, qui est cependant de Dieu, en quoy il se rend vray blasphemateur: car S. Paul prononce tout haut, qu'il aime mieux parler cinq paroles auec intelligence en l'Eglise, que dix mille en langue non entēduë, 1. Cor. 14. vers. 19. & quāt à la priere & chāt, ce mesme Apostre au mesme lieu, par son exēple nous baille la reigle de ce qu'il faut faire & suiure, v. 15. Ie prieray d'esprit, mais ie prieray aussi d'intelligence, ie

chanteray d'eſprit, mais ie chanteray auſſi d'intelligence. A ceci eſt conforme le dire de Caſſiodore ſur les Pſeaumes: Nous deuons dire les Pſeaumes non ſeulement en chantât, mais auſſi en entendant ce que nous chantons, *nemo enim ſapienter quicquam facit, quod non intelligit.* Nul ne fait aucune choſe ſagement, laquelle il n'entend point. Il trouue illicite & inutile d'auoir la Bible en François, mais puis que les Latins l'ont tranſlatee en leur langue, les Grecs en la leur: pourquoy doiuent eſtre priuez les François d'vn tel bien? *Prophetarum*, dit Chryſoſtome ſur le 2. chap. de la 1. aux Corin. *non reprehendes Prophetias: apud inimicos enim ij libri habentur, & à ſtudioſis Græcis in Grecam linguam traducti ſunt*, ce que les ennemis de Dieu ont fait pour en retirer du profit, ne ſera-il point permis aux Chreſtiens & amis de Dieu? S'il eſt commãdé à tous de lire, ſonder & ouïr la lecture des Eſcritures, il faut ou que tous entendent ces langues, eſquelles eſt l'original deſdites Eſcritures, ou qu'elles ſoyent traduites és lãgues de tous. Or le premier eſt vray, Deut. 31. verſ. 9. Tu liras les paroles de ceſte Loy deuant tout le peuple d'Iſraël. Sainct Paul, ſainct Pierre, ſainct Iean, & autres enuoyent leurs epiſtres pour eſtre leuës ſans exception de tous les fideles, de quelque condition, ſexe, & aage qu'ils fuſſent, 1. Cor. 5. verſ. 9. 2. Corint. 2. verſ. 9. & chap. 13. verſet 2. Galat. 1. verſet 20. & chap. 6. verſ. 11. Philipp. 3. verſ. 1. 2. Pierre 3. verſ. 1. Apocalyp. 1. verſ. 4. Quand ceſte epiſtre, dit ſainct Paul, aura eſté leuë de vous, faites qu'elle ſoit auſſi leuë en l'Egliſe des Laodiceẽs, & que liſiez auſſi celle qui

eſt venuë de Laodicee, Coloſſ. 4. verſet 16. Sainct Hieroſme ſur le Pſeau. 86. parle ainſi: Les Eſcritures ſont de tout le peuple, & non ſeulement des Preſtres, & tout le peuple peut lire l'Eſcriture. Le ſecond eſt impoſſible aux hommes, à ſçauoir, que tous puiſſent lire & entendre les ſainctes Eſcritures en Hebrieu & en Grec. Parquoy le troiſieſme doit eſtre fait, c'eſt que chaſque peuple traduiſe la ſaincte Bible en ſa langue. Si les Apoſtres preſchans l'Euangile l'ont propoſé de viue voix en diuers langages, par le don du ſainct Eſprit qui leur fuſt fait, ſelon les peuples où ils eſtoyent enuoyez pour leur conuerſion: quelle meſſeance ou profanation trouue-on, que ceſte meſme doctrine eſcrite par les Apoſtres, ſoit derechef diuulguee en pluſieurs langues, par la verſion de leurs eſcrits? Il n'y a donc que l'enuie du Diable, deſireux des tenebres & ennemi du ſalut des hommes, qui fait tenir ce propos à Sponde, & à ſes ſemblables. Mais qu'ils creuent de deſpit, & dient ce qu'ils voudront en blaſmãt la lecture des Eſcritures ſainctes comme inutile, ils ne gaigneront iamais ce point ſur les vrais fideles, de les leur faire tomber des mains, qui en ſentent le profit, par l'œuure du ſainct Eſprit, qui les ſeelle en leur cœur, & les leur fait entendre. La cognoiſſance & memoire du texte, & des paroles les ameine au ſens, le ſens à la raiſon, & la raiſon à l'intention de l'Eſprit de Dieu qui parle. Or la vraye & ſolide cognoiſſance de verité, qui ne peut eſtre que par la parole de Dieu, eſt accompagnee d'aſſeurance du ſalut & vie eternelle: qui n'eſt autre choſe que la foy, & ceſte foy pro-

duit la pieté & religion enuers Dieu, la iuſtice & la charité enuers le prochain, & la ſobrieté enuers nous-meſmes, Tite 2. verſet 11. Puis donc que la premiere ſource de tous ces biens eſt l'intelligence des Eſcritures, & qu'icelles par la grace du Seigneur en ceſte reformation de l'Egliſe, ont eſté miſes en veuë & euidence, tant par preſches, que tranſlations vulgaites, ayans demeuré long temps, par l'aſtuce de l'Antechriſt, comme enſeuelies & eſteintes : il s'enſuit que ceſte-dite reformation a rendu le peuple fidele plus ſçauãt, plus deuotieux, mieux & plus ſainctement viuant & certain de ſon ſalut. S'il en aduient autrement à aucuns, c'eſt ſeulement à ceux auſquels le Dieu de ce monde a creué les yeux de leur entendement, qui ſont les enfans d'infidelité & de rebellion, 2. Cor. 4. verſ. 4. Or le iugement des choſes pour les louër ou blaſmer, ſe prend de leurs propres effects, & non de ce qui leur aduient par accident.

CHAP. XI.

Asçauoir si ceux de l'Egliſe reformee ſont idolatres & heretiques, où eſt parlé de la reuerence qu'il faut rendre au ſainct ſacrement de la Cene: de l'adoration des images: de la priere pour les morts, & de l'inuocation des ſaincts.

SI par la grace du Seigneur nous auõs ietté loin de nous, auec verité & iuſte cauſe tout blaſme de ſchiſme, dõt on nous accuſe, qui n'a lieu qu'en nos accuſateurs, i'eſpere qu'auec meſme verité, & aſſiſtez du Tout-puiſſant, nous-nous deſchargerons de ces retaliatiõs deſquelles Sponde vſe: car pour clorre la bouche à nos iuſtes & veritables reprehenſions, des grandes, infames, & plus que payẽnes idolatries, qui ſe ſont priſes petit à petit à tout ce qui eſt de ſainct & ſacré, ſans laiſſer rien qui n'ait eſté rongé cõme par gãgrene, & qu'õ n'aye cõuerti en l'Egliſe Romaine au grãd deshõneur de Dieu, & detrimẽt du ſalut des hommes, en pures idoles & faux dieux: dequoy meſme ils ſont contraints rougir en leur ame: On veut dire que l'idolatrie eſt pluſtoſt entre nous, car nous portons vne ſinguliere reuerẽce au pain de la Cene, comme à la figure du corps de Ieſus Chriſt. Icy Sponde a voulu alambiquant la ſubtilité de ſon eſprit, ſe monſtrer ſuperlatif en inuentions calomnieuſes, captions diaboliques, mais ces filets ſont toiles d'araignee, qui d'vn ſouffle ſe rompent. Il prie le Lecteur de ne ſe haſter pas, & conſiderer ce poinct pag. 39. & moy auſſi ie l'en ſup-

plie,& il cognoiſtra combien peu de ſolidité a ſon obiection, qui ſe fondra au moindre petit rayon de verité qui apparoiſſe. Diſons donc auec luy, Ceux-là ſont idolatres, qui eſleuent le ſigne du Sacremẽt,de la figuré du corps de Chriſt,à l'honneur meſme de la choſe qu'elle repreſente, à ſçauoir de Ieſus Chriſt. Ceſte ſentence eſt vraye, & n'y contrediſons. Et pleuſt à Dieu que nos idolatres à bonne intention en fiſſent leur profit! Paſſons outre, & venons à l'application. Or ceux de l'Egliſe reformee, eſleuent le pain & le vin en la Cenẽ,qui ſont la figure ſeulement, à leur dire, du corps de Chriſt à l'hõneur d'iceluy:toute la quinte eſſence du cerueau deSponde quãd il viuroit,ne celle du Perron, & autres, ne pourroit ſuffire à trouuer la preuue de telle calomnie. Nous nions donc que telle ſoit noſtre doctrine,que le pain de la ſaincte Cene ſoit ſeulement la figure du corps de Chriſt : car nous diſons que c'eſt vn ſeau & gage des promeſſes de Dieu, accompagné d'efficace & vertu de l'eſprit de Dieu, pour y receuoir ce qui eſt repreſenté,ſi nous y apportõs vne vraye foy. Non plus eſt-il vray, que nous eſgalions ces ſignes ſacrez de la ſaincte Cene de Ieſus Chriſt. Si faites,dit Sponde,car auec quelle differẽce voulez vous qu'on s'en approche,& qu'on les reçoiue?nõ auec autre,certes,que celle que Dieu veut,& que la bien-ſeance cõmande qu'on rende à ces Sacremens:nous y venons pour l'exterieur, & quant au corps,la teſte nuë, chantans les louãges de Dieu, ou oyans lire ſa parole, nous humilians par quelque inclination du corps, auec modeſtie d'habits,

geſtes,& contenances,& par ordre,c'eſt l'honneur externe que nous portons au ſainct Sacremẽt,qui ne contreuient à la volonté de Dieu : ains faiſans autremẽt, il nous reprendroit,& ſerions eſtimez à iuſte raiſon profanes. Non que ie vueille aſtreindre toutes les Egliſes à ces meſmes ſignes & teſmoignages de reuerence: mais ie di qu'il y en doit auoir, & qu'en vſant, ce n'eſt cheoir en idolatrie, honorer ce que Dieu veut eſtre honoré : pourueu que ce ſoit ſuiuant la reigle qu'il en baille, n'eſt eſtre idolatre. Si noſtre dire eſtoit faux, ceux qui honorẽt leurs Magiſtrats, peres & meres ſeroyent idolatres. Ieſus Chriſt qui s'eſt leué & tenu debout par reuerence liſant l'*Eſcriture, Luc 4. verſ. 16. 20.* le ſeroit:& encore à bien & vray dire,l'honneur & reuerẽce de laquelle il eſt queſtion, ne ſe rapporte au pain & à la matiere du Sacrement, ains à l'*action ſaincte & diuine*, & à tout le Sacrement, où il y a, comme dit treſ-bien Irenee, deux choſes,l'vne terreſtre, & l'autre celeſte, à laquelle noz eſprits s'arreſtent & ſont fichez. Si on prie & demande à Dieu auec reuerence, la teſte nuë, & quelquefois proſternez en terre, ſes benefices ſans eſtre idolatres, 1. Cor. 11. pourquoy le ſera-on, nous preſentant pour receuoir, & receuãt auſſi auec humilité & teſmoignages d'icelle leſdits benefices és S. Sacremens ? Quant à l'honneur interne que nous requerons en l'vſage du meſme Sacrement, il conſiſte en la foy enuers Dieu, repentance de noz pechez, & charité enuers noz prochains : en quoy il appert, que noſtre cœur n'eſt aux ſignes, mais à Ieſus Chriſt, qui eſt la verité d'iceux, & qui ſe

veut donner à nous à ces conditions, & que ceſte reuerence n'eſt qu'vne preparation à l'action & œuure du ſainct Eſprit par le Sacrement, compoſé de ſignes ou elemens & parole. Mais, dit Sponde, vous voulez que qui mange de ce pain, que vous n'eſtimiez que la figure du corps de Chriſt, indignement, mange ſa condamnation, pource qu'il ne diſcerne point ce pain, deſtiné ſeulement à ceſt vſage ſacré, d'auec le pain commun & ordinaire. S'il faut prendre ceſte figure auec vn ſi grand reſpect, que pẽſez-vous faire ſinon l'eſleuer à l'honneur meſme de la choſe qu'elle repreſente? dequoy ſeroit plus coulpable celuy qui n'auroit point honoré noſtre Seigneur en ſa propre perſonne, puis que celuy qui deshonore ſa figure eſt digne d'eſtre damné? Sponde veut dire, que tout honneur qu'on rend à quelque choſe, auec promeſſe & eſperance à ceux qui l'honoreront, de remuneration de ſalut & vie eternelle, ou auec menace & crainte de damnation eternelle, à ceux qui ne le feront, eſt diuin. Or nous rendons vn tel honneur au pain & vin de la ſaincte Cene, nous les honorons donc diuinement, de là s'enſuit que qui honnore le pain & le vin de la Cene diuinement, les eſgale à Ieſus Chriſt: or nous les honorons diuinement, car nous les auons en telle eſtime, & faiſons ce iugement de leur dignité, que ceux qui les prenent indignement, ſont coulpables du corps & du ſang du Seigneur, & mangent leur condamnation. On peut honorer quelque choſe d'vn honneur diuin, non ſeulement de parole, de geſte, de ſeruice externe, de cœur & d'affection, mais auſſi de penſee

sce, du iugement & estime qu'on fait d'icelle. I'ay estendu & amplifié la raison de Sponde si auantageusement, que ses defenseurs n'auront iuste occasion de me calomnier. Mais ie respon aussi premierement, qu'il est faux que tel honneur duquel il a esté parlé, soit essentiel à la diuinité, c'est à dire, que Dieu seul soit le subiect auquel cest honneur se rapporte immediatement: car il peut estre baillé à autre qu'à Dieu. la charité qui s'exerce enuers les hommes, a promesse de vie eternelle, Mat. 25. & les homicides, paillardises, larcins, faux tesmoignages sont menacez de mort & damnation, 1. Corinth. 6. verset 9. & qui voudra dire pourtant que ceux qui le croyent, soyent idolatres & esgalisent les personnes, ou à qui on fait du bien, ou qu'on offense à Dieu. En second lieu, encore que nous enseignions suiuant la parole de Dieu, & auec le tesmoignage & consentement de toute la primitiue, & plus pure Eglise ancienne, que le pain ne change point de substance en la saincte Cene, neantmoins c'est chose certaine qu'il change d'vsage, estant fait Sacrement du corps & sang de Iesus Christ. Ce changement ne se fait point par la volonté ou artifice d'hommes, comme qui feroit d'vne pierre, ou d'vn tronc de bois, la figure d'vn homme crucifié: mais elle se fait par l'ordonnance & institution de Iesus Christ, accompagnee de commandement, de promesse, ou de menace, ainsi que sainct Paul enseigne à l'vnzieſme de la 1. epistre aux Corinth. Ce fondement mis, il conste que honorer le Sacrement, c'est à dire faire ce que Iesus Christ veut que nous facions, & y apporter ce

qu'il requiert de nous, n'eſt rien plus qu'honorer Ieſus Chriſt, luy obeir & eſtre fait capable de l'effect de ſes promeſſes: faiſant au rebours, eſt luy deſobeir, & ſe rendre indigne des benefices qu'il offre à ſes ſeruiteurs qui ſe rangent à ſa volonté. Parquoy en iugeant ceux qui prenent le pain & le vin de la ſaincte Cene indignement, eſtre dignes de damnation, & encourir la mort, nous n'auons point ceſte eſtime du pain comme pain, ny du pain comme figure, & entant qu'il ſignifie ſimplement le corps de Ieſus Chriſt, comme feroit vne peinture: mais comme reueſtu de la parole de Ieſus Chriſt, de ſon commandement & de ſa promeſſe, d'où aduient que la violation de ce pain, eſt la violation du commandement de Ieſus Chriſt, qui eſt autant que deshonorer Ieſus Chriſt en ſa propre perſonne: car c'eſt s'en prẽdre à ſon authorité. Nous-nous ſeruirons pour exemple du fruict de l'arbre de ſcience, que mangerent Adam & Eue, duquel ayant ceſte eſtime deuant la tentation, que quiconque en mangeroit mourroit, ils n'eſtoyent idolatres: car auec ce fruict, il conſideroyent la volonté, defenſe & parole de Dieu touchant ce fruict, qui n'eſtoit que la matiere & ſuiect de la defenſe, c'eſt à dire, Dieu parlant en menaçant, ainſi l'honeur n'eſtoit fait à l'arbre ou au fruict, mais à Dieu qui auoit ordonné ce ſacremẽt: d'où s'enſuiuoit la relation, que ce fruict auoit auec Dieu, non par l'imagination & ſeule intention d'Adam & Eue, mais comme il a eſté dit, par l'inſtitution de Dieu, & declaration de ſa volonté. Or le meſme faut-il reſpondre & iuger des autres ſignes & Sa-

cremens, & specialement du pain & vin qui nous sont donnez en la saincte Cene: & c'est ce que dit sainct Augustin sur l'Apocalyp. homel. 2. *Interrogo vos fratres & sorores, dicite mihi, quid plus videtur vobis, corpus Christi, an verbum Christi? si vultis verè respondere, hoc dicere debetis, quod nõ sit minus Dei verbum quam Christi corpus.* Ie vous demande mes freres, & sœurs, dites moy, que vous semble estre plus, le corps de Christ, ou la parole de Christ? si vous voulez respondre en verité, vous devez dire que la parole de Dieu, n'est moins que le corps de Christ. Pour conclusion nous venerons & honorons les Sacremens comme choses religieuses & aides exterieures de nostre salut, ordonnees de Dieu à cest effect, & accompagnees d'efficace enuers les fideles, mais nous ne les adorons. S'ensuit encore ceste autre boutade de Sponde: Il ne se trouue en part que ce que de l'Escriture, dõt vous faites tant de bouclier, que le pain de la Cene soit la figure du corps de Christ, & moins qu'il faille porter aucune reuerence à ceste figure: dites moy donc, où vous auez puisé ceste doctrine? Nous parlons auec autre honneur des Sacremens, que de les tenir simplement pour figures, nous les appellons seaux & cachets des promesses de Dieu, & ainsi parle aussi l'Escriture saincte, sinon expressément de la saincte Cene, au moins syllogistiquement, à cause qu'elle est Sacrement: & ce qui conuient & est dit du genre, se doit & peut aussi dire, & doit estre entendu des especes. Or la Circoncision entãt que sacrement est appellee *σφραγὶς, signaculum* eau & figure par l'Apostre, aux Rom. c. 4. vers. 11.

BIBLIOTHEQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE

& sainct Pierre en sa 1. au chap. 3. vers. 21. dit, que le Bapteſme eſt ἀντίτυπον exemplaire ou figure reſpondante à l'eau du deluge, qui a porté l'arche, en laquelle peu d'ames ont eſté ſauuees. Puis que le Bapteſme eſt nommé τύπος & ἀντίτυπον, qui trouuera eſtrãge qu'on donne ce meſme titre à la sainɛte Cene? & qui oſera nier qu'il n'ait fondement en la parole de Dieu? La preuue & confirmation qu'il demande par l'Eſcriture, qu'il faille porter reuerence aux Sacremens, & par conſequent auſſi à le sainɛte Cene, a eſté deſia faite: & pouuons encore dire, que sainct Paul la nous commande expreſſément en ces mots: Qui mangera ce pain, ou boira ceſte coupe indignement, il ſera coulpable du corps & du ſang du Seigneur, 1. Corin. 11. vers. 27. Qui mange & boit indignement, il mange & boit ſon iugement, vers. 29. Ce qui a eſté recognu par sainct Baſile en ſes briefues queſtions, & en celle qui eſt la 172. *Timorem docet nos Apoſtolus, dicens: Qui edit & bibit indigne, iudicium ſibi ipſi edit ac bibit*, &c. Où il y a dignité & sainɛteté, il faut qu'il y ait reuerẽce correſpondãte à ceſte dignité. Or les Sacremens ſont myſteres & choſes hautes, & qui ont dignité, comme l'Apoſtre le declare: car il n'y a que les choſes dignes qui ſe puiſſent traitter indignement, il faut donc qu'on en vſe auec reuerence. Item toute menace engendre de ſoy crainte & reuerence, qui empeſche ſon effect: or en la sainɛte Cene il y a menace, contre ceux qui s'y preſenteront mal preparez: la sainɛte Cene donc demande reuerence. En fin ſi les alimens communs doiuent eſtre prins auec foy, crainte, & reuerence de Dieu,

à plus forte raiſon les alimens ſpirituels, qui ſont les Sacremens. Or le premier eſt vray: car la ſanctification y eſt neceſſaire, pour en vſer auec profit & deuëment, 1. Timoth. 4. verſet 5. par ainſi Sponde a les paſſages, d'où nous auons puiſé qu'il faut porter reuerence aux Sacremens. C'eſt donc calomnieuſemẽt qu'il dit, que l'idolatrie eſt pluſtoſt en noſtre Egliſe qu'en la Romaine, à cauſe de l'honneur que nous rendons à Dieu en l'vſage religieux du ſainct Sacrement de la Cene. Mais voyons où il tend: à maintenir certes l'idolatrie Papiſtique. Il ſe deſcouure, quand il conclud en ceſte ſorte: les Catholiques auſſi ne pẽſent pas idolatrer, quãd ils portent honneur à la peinture ou ſculpture de noſtre Seigneur, ou de quelque S. & cependant vous les en accuſez. Il ne ſuffit de pẽſer n'eſtre pas idolatre, ſi de fait & vrayement on l'eſt. Noſtre penſer ne nous excuſera. mais il veut dire auſſi, que les Catholiques Romains ne le sõt pas, encore qu'ils portent hõneur aux images ou peintes ou eſleuees en boſſe: car ſi porter honneur à quelque choſe eſtoit en faire vne idole, en honorant auſſi les Sacremens nous ſeriõs idolatres. La difference eſt grande, car nous auons commandemẽt de Dieu d'vſer des Sacremens, & ce auec honneur, & reuerẽce: & au contraire Dieu defend non ſeulemẽt l'idolatrie & tout ſeruice de religion fait aux creatures, & à plus forte raiſon à ce qui n'eſt qu'ouurage de mains d'hõmes: mais auſſi les images qu'õ dreſſe, ou pour leur faire honneur, ou pour s'en ſeruir de docteurs en la pieté, 1. Iean 5. v. 21. l'honeur & reuerẽce que nous portons aux Sacremens, eſt bien autre que celuy

qu'ils font à leurs idoles, ausquelles ils adressent leurs prieres, & de quels attẽdẽt le fruict d'icelles: ou ils sont hypocrites & menteurs de leur allumer des chandelles, de leur faire des encensemens, & les mettre sur les autels, qui sont les marques des prieres & sacrifices qu'ils leur font: mais ils ne trompent point, ils ne sont que trop naifs & veritables en cecy. Or ne peuuent-ils aussi attendre sans pure idolatrie desdites images, ce que Dieu ne leur promet par elles, l'honneur que nous faisons à certaine portion de pain & vin, est les destiner à estre signes au Sacrement de la saincte Cene. L'honneur que nous faisons au Sacrement, gist en nous preparant, les nous rendre vtiles & profitables, & à nous en seruir comme aides & moyens exterieurs de la grace de Dieu. Bref, ie ne vueil apporter que ces deux maximes pour conclusion de ce propos: L'vne que tout ce qu'on fait enuers les creatures d'exterieur par le commandement de Dieu, ne peut estre idolatrie: l'autre, qu'on ne sçauroit remuer le bout du doigt, sans parole de Dieu, pour honorer quelque creature, que ce ne soit pure idolatrie: surquoy fondez, nous vous iugeons à bon droict estre idolatres, qui voyons en cela non vn festu mais vne grosse poutre en voz yeux, & ne pensons pas seulement, mais sommes certains de n'estre en la reuerence que nous portons aux saincts Sacremens, coulpables d'idolatrie. Et puis que nous sommes sur ce propos, ie puis m'en prendre aussi bien à Simon Vigor, defunct, & respondre à ses calomnies & inepties, que Sponde & autres ont fait à Caluin apres son trez-

pas, *vbi enim militat eadem ratio, idem ius statui debet.* Que nous obiecte ledit Vigor au sermon du iour de la Circõcision? que si les Papistes sont idolatres en ostant leur bõnet deuant vne image, nous qu'il appelle Huguenots, ou Lutheriens, ne deuons nous exempter moins de ceste mesme faute: car quand on prononce Iesus, vous ostez, dit-il, vostre bonnet. Or ce mot Iesus, & l'image de Iesus crucifié, est vne mesme chose: car qu'est-ce qu'vne image, qu'vn signe qui represente vne chose laquelle est en nature? *at vox nihil aliud est, quàm signum eorum quæ significare volumus. Voces enim, ait Philosophus, notæ sunt eorum quæ in mente sunt:* la *voix n'est autre chose*, qu'vn signe des choses que nous voulons signifier, d'autant que, comme dit le Philosophe, les paroles sont les indices des choses qui sont en nostre entendement. Parquoy puis que vous ostez vostre bonnet deuãt vne parole, & quand on prononce ce nom Iesus, qui n'est qu'vn son qui passe, & qui ne fait que representer celuy qui est mort pour moy, & ne pensez point estre idolatres: vous le deuriez sans scrupule aucun oster deuant vne image, puis que vous l'ostez deuant vne parole, ou si nous sommes idolatres faisant ce dernier, vous l'estes au faict premier. Ie respon, que le susdict Docteur en iniures & malice, nous iustifie assez tout ensuiuant: car il se plaind de ce qu'à present nous n'ostons point nostre bonnet, quand on nomme ce Nom Iesus. Il n'a donc point raison de nous reprocher l'idolatrie, veu que les actions qui ne sont point, ne peuuẽt estre ny bonnes ny mauuaises, ny religieuses, ny superstitieu-

ſes, *non entis enim, nullæ ſunt qualitates.* Il dit bien que nous auõs ceſſé, à fin qu'on ne nous viene plus rõpre la teſte de venerer les images. Mais ſi le Iuriſconſulte ne reſpõd point à vne queſtiõ de faict, moins le Theologien, à qui il n'appartient de ſe trauailler, ſi vne choſe a eſté faite ou non, de laquelle l'Eſcriture ne fait mention. Quant à l'intẽtion & raiſon de ce qui ſe fait, Dieu ſeul en peut eſtre le iuge, qui eſt ſcrutateur des cœurs: toutesfois ie loue & approuue non ſeulement ceux qui fuyent le mal, mais auſſi toute apparence de mal, pour le ſcandale qu'ils pourroyẽt donner, & l'occaſion pour le danger qui y peut eſtre. Il eſt certain qu'oſter le chapeau à la prononciation d'vn nom pluſtoſt qu'au recit & lecture de tout le texte de l'Eſcriture, ſemble proceder de ſuperſtition, & de ce qu'on attache quelque vertu, force, efficace & dignité à ces lettres & ſyllabes prononcees, dont s'enſuit la reuerence & deſcouurement de teſte qu'on leur rend, qui eſt eſtre, ſi on l'eſtime ainſi, idolatre & magicien. A ceci ſe rapporte le dire de ſainct Chryſoſt. *Vbi eſt virtus Euangelij, in figuris literarum, an in intellectu ſenſuum? ſi in figuris, benè circa collum ſuſpẽdis: ſi in intellectu, ergo melius in corde poſita, proſunt, quàm circa collum ſuſpẽſa.* S. Hieroſme en a dit autãt (*Verba Dei*) *in corde portanda ſunt, non in corpore: alioquin & armaria & arcæ habent libros, & notitiam Dei non habent. Thomas in caten. in cap.* 23. *Matth.* Toutesfois ſoit ainſi qu'on oſte le bõnet, lors qu'on orra nommer le Fils de Dieu de ce nom Ieſus, eſt-il pourtant cõuenable de l'oſter quãd on verra l'image d'vn crucifix, encore qu'on

die que c'eſt ſon image? ſont-ce choſes pareilles? non certes: car Dieu n'a point ordonné pour aides de noſtre foy, & moyens de ſa cognoiſſance, & teſmoignages de ſa preſence, que la predication de ſa parole & ſes Sacremens: or les peintures, ſculptures, & images, ne ſont l'vn & l'autre, & ne ſont deſtinees à faire cognoiſtre Dieu, & le diſtinguer des creatures. Parquoy l'honneur qui eſt deu aux Sacremẽs, & à la predication de la parole, n'appartient aux images. Itẽ, il y a differẽce entre le Nom de Dieu, & ce qui ne l'eſt pas: car le premier doit eſtre prins ſuiuant la Loy auec reuerence, Tu ne prendras le nom de Dieu en vain. Or ce mot Ieſus eſt le nom de Dieu: car il enſeigne ſa perſonne & ſes benefices, à cauſe qu'il a eſté ainſi ordonné de Dieu par l'Ange, Luc 1. Matt. 1. & l'Apoſtre nous rẽuoye à l'Euangile, pour voir Ieſus Chriſt crucifié, Gal. 3. v. 1. & nõ à ce qui eſt l'image d'vn crucifix, c'eſt à dire, à vn bois ou pierre faite en forme de croix. On ne peut donc ouïr ce nom Ieſus, ou autres ſemblables, qu'on n'en doiue eſtre touché de reuerence: mais pour voir vne image, il n'y a cõmandemẽt de s'en ſeruir en religiõ. Tiercemẽt, on ne doit inuoquer Dieu ou le loüer, qu'auec reuerence: or quiconque le nomme ou oit nommer en bonne part, le prie ou le loüe: dõques quiconque le nomme, le doit faire auec reuerence: mais on peut voir vne croix ſans louër ou prier Dieu. Et on ſçait en outre, que la predication & viue voix a autre efficace à reſueiller l'eſprit, que les lettres eſcrites, ou les images. L'Eſcriture auſſi eſt plus propre à ſignifier & declarer les

conceptions que les peintures, ou autres signes. Encore donc que suiuant l'argument de Vigor, & la voix & les images soyẽt signes, toutesfois ils ne sont souz mesme gẽre prochain, & ne sont pareils en efficace pour signifier & mouuoir, ny en authorité pour s'en seruir: parquoy ce n'est de merueille si en oyant ce nom de Iesus, on est plus esmeu & touché au dedans, & qu'on le declare au dehors, par inclination de corps & descouurement de teste, qu'en voyãt vne peinture en croix. Hiero. ad Paulinum, *Habet nescio quid latentis energiæ viuæ vocis actus, & in aures discipuli a doctoris ore transfusa fortius sonant*, &c. En fin quiconque oste son chapeau deuant vne croix, rapporte ceſt honneur immediatement & prochainemẽt à la croix sans commandement de Dieu, encore que son intention soit mesme de le faire passer mediatemẽt, iusqu'à celuy qui est representé par ceste croix: en quoy il y a touſiours superstition & idolatrie: mais qui oste le chapeau apres auoir ouy ce nom de Iesus ou de Dieu, estant resueillé par ces mots, esleue son cœur immediatement iusqu'à Dieu, qui est chose loüable, & qu'il faut faire, toutesfois que nous lisons l'Escriture saincte, oyans parler de Dieu, ou que nous l'inuoquons: mais qui n'experimente que les choses corporelles & visibles, & qui ont notamment figure d'homme, ont plus de force de nous arrester à elles pour les honorer, pour y mettre nostre fiance, pour attendre d'elles quelque aide, bien & secours, que les choses qui se peuuent perceuoir seulement par l'ouïe, & qui sont plus spirituelles? és vnes donc

il y a plus d'occasion d'idolatrie qu'és autres. Or les images sont visibles, & choses du tout corporelles, les paroles au contraire s'approchent des choses spirituelles & sont inuisibles : parquoy en ostant le bonnet quand on nõme Iesus, ou Dieu, on ne donne telle apparence d'idolatrie & scandale aux infirmes, que quand on s'agenoüille, ou on se descouure deuant vne croix : ce qui ne se peut iamais faire, comme a esté desia dit, sans idolatrer, & se mousstrer superstitieux. S. Augustin confirme nostre distinction, en l'epistre 49. quest. 3. où il dit des idoles ou images ce qui s'ensuit: *Et idola quidem omni sensu carere quis dubitet? veruntamen cum his locantur sedibus honorabili sublimitate, vt à peccantibus atque immolantibus attendantur, ipsa similitudine animatorum membrorum atque sensuum, quamuis insensata & exanima afficiunt infirmos animos, vt viuere ac spirare videantur, accedēte præsertim veneratione multitudinis, qua tantus & cultus Dei impenditur.* Et qui doute que les idoles ne soyēt inanimees? toutesfois estãs mises en ces sieges honorables & hauts pour estre attentiuemēt regardees de ceux qui prient & font des sacrifices, à cause de la semblance des membres animez & organe des sens qu'on voit en elles, qui sont neantmoins sans sens & sans ame, touchent tellement & attirent le courage des infirmes, qu'ils pensent que ce soyent creatures qui ont vie & respiration: sur tout quand vne multitude vient à leur rendre ce grand culte & seruice de Dieu. Le mesme S. Augustin parle plus clairement sur le Pseaume 113. Qui est celuy, dit-il, que quand il prie, s'il regarde

vne image, n'en ſoit en telle ſorte eſpris, qu'il penſe eſtre exaucé de là, & ne s'attende d'en receuoir ce qu'il deſire ? qui eſt vn des effects qu'on doit craindre en ayant des images : meſme de celles qui ſont faites en croix, & en leur ployant le genoüil, & en donnant quelque autre teſmoignage d'honneur & reuerence. Parquoy en reprenant l'idolatrie des catholiques Romains, nous n'auons, Dieu mercy, la poutre en l'œil. Et à la miene volonté qu'il luy pleuſt que ne viſſions qu'vn feſtu au leur, nous ſerions deliurez d'vn extreme regret, qui no⁹ afflige plus que cent morts, que Dieu ſoit ſi vilainement deshonoré, & qu'ils ſe rendent ſi indignes du nom qu'ils portent de Chreſtiens. Ie finiray icy mon eſcrit, me deportant de la refutation des poincts de doctrine, que Sponde traitte en la declaration contre mon premier deſſein : car ayant *leu le tout, i'ay trouué* qu'il n'apportoit que les meſmes ſophiſteries, qui ont eſté deſcouuertes vne infinité de fois, & qui ſont telles, que les plus ſimples, nourris en la pure & vraye doctrine, *ne pourront eſtre ſurpris.* I'amenray pour exẽple ſa raiſon fondee, comme il penſe, en l'Eſcriture, par laquelle il veut prouuer la priere pour les morts page 36. ceux qui font, dit-il, ce que Marthe a fait, ne ſont point heretiques : or Marthe a prié noſtre Seigneur pour les morts, à ſçauoir pour ſon frere Lazare deſia mort : les Papiſtes donc qui priẽt pour les morts, ne ſont point heretiques. Luy laiſſant valoir la premiere partie de ſon argument, qui ne void la fallace en ce mot de morts, qui a autre ſens en la

ſeconde partie de ſon argumẽt,& autre en la derniere,qui eſt la concluſion.Parquoy il y a quatre termes en ce ſyllogiſme, cõtre les reigles de toute bõne Dialectique. Marthe a prié pour ſon frere mort,c'eſt à dire,pour la reſurrection du corps mort,Iean 11.ver.22.Les Papiſtes prient pour les morts, c'eſt à dire, pour le ſalut & deliurance des ames de ceux qui ſont decedez & morts, eſtãs en leur feu controué de Purgatoire.Le dilẽme qu'il met de ſuite eſt auſſi captieux pour cõclurre,qu'il faut ou que ſainct Auguſtin ſoit heretique, ſi la doctrine d'Arrius qui blaſmoit les prieres & oblations pour les morts, eſt vraye & orthodoxe: car, dit-il, ou Arrius eſt heretique, qui a dit, que quand quelque viuant prie ou fait des aumoſnes, *diſpenſationem facit*, celuy qui eſt mort n'en a aucun profit, ou ſainct Auguſtin qui condamne Arrius & le met au rang des heretiques. Or nous n'accordons point ce dernier, veu que nous donnons le nom de Sainct à S. Auguſtin, qui ne conuiendra iamais à vn heretique. Ceſt argument peche en la matiere,pour le defaut du denombrement de toutes les parties requiſes, veu que ceſte maxime eſt fauſſe, que tout homme ſoit ou heretique, ou orthodoxe: car il y a vn moyen entre-deux, veu que tout homme qui erre, n'eſt pas heretique. Nous diſons donc que ſainct Auguſtin a erré en ce poinct: mais il n'eſt pourtãt heretique: & le meſme auſſi quand il parle d'Arrius au chap. marqué, ne met entre les hereſies, mais entre les dogmes priuez ce qu'il ſentoit de la priere pour les morts: l'hereſie dudit Arrius a eſté le ſeul Ar-

rianisme. Voila comment il parle : *Fertur in Arianorum hæresim lapsis, propria quoque dogmata addidisse nonnulla, dicens: Orare vel offerre pro mortuis oblationem non oportere.* Et de fait Epiphanius, qui condamne Arrius en tous les poincts de sa doctrine, n'apporte point pour le renuersement de celle dont est question, & autre semblables passage aucun d'Escriture, mais seulement la tradition des Peres: *Ecclesia*, dit-il, *necessario hoc perficit traditione à Patribus accepta*, voila tout en l'heresie 75. Surquoy ie forme cest argument, Nulle doctrine qui n'est point contre l'Escriture, mais seulemẽt contre les traditions receuës des Peres, n'est point heresie : or la doctrine qui enseigne qu'il ne faut prier pour les morts, n'est contraire aux escrits des Prophetes & Apostres: parquoy ceste doctrine n'est point heresie. Encore donc qu'Arrius ait esté heretique, toutesfois tout ce qu'il a enseigné, n'a esté ny n'est heresie, & plusieurs heretiques ont bien senti en beaucoup de poincts, & plusieurs Payens & Ethniques ont dit de belles & bonnes sentences. Vn homme qui erre en tous les poincts de la religion Chrestiẽne, est plustost Apostat qu'heretique. La iustification de l'idolatrie Papistique, en l'honneur qui se fait aux images, n'est que la peinture de Zeuxis pour trõper les oiseaux: car c'est son argumẽt en la page 176. celuy seulement qui adore la representation de ce qui n'est point du tout, ou de ce qui n'est pas tel qu'on le represente, est idolatre : or les Papistes n'adorent point la representation de ce qui n'est point du tout, ains de ce qui est, & de ce qui

eſt tel qu'il eſt repreſenté : parquoy ils ne ſont point idolatres. Auquel ie reſpon, que Dieu condamne en general le ſeruice & adoration qu'on rend aux images ou idoles de quelque ſorte que elles ſoyēt, Exo. 20. & ie di auſſi, adorer de ſeruice religieux la creature, eſt eſtre idolatre : or toutes images ſont creatures: l'adoration donc des images ſans diſtinction aucune, eſt idolatrie. L'autre argumēt eſt tel, Ce qui ſe rapporte à la gloire des ames bien-heureuſes, & d'elles à noſtre Dieu, n'eſt point idolatrie : or l'honneur qu'on rend aux repreſentations des Saincts, ſe rapporte à ceux qui ſont repreſentez, & d'eux à Dieu: parquoy l'honneur qu'on fait aux images, n'eſt point idolatrie. Laiſſant couler la premiere partie de ce ſyllogiſme, ie nie la ſecōde : car ne Dieu ne les Saincts ne peuuent eſtre honorez en ce qui eſt contre leur volonté: or c'eſt contre la volonté des ſaincts que l'honneur qui eſt deu à Dieu, leur ſoit baillé, moins encore à leurs images. Ce n'eſt auſſi la volonté des Saincts qu'on les honore en leur dreſſant des images. Bref, Dieu defend d'adorer par religion, autre que luy ſeul, Deut. 6. Matt. 3. & ne nous preſcrit ce moyen d'honorer les Saincts en ſa parole : il s'enſuit donc que tout ce qu'on fait en ceſt endroit, eſt pure idolatrie. Ie pren ceſte maxime accordee par Sponde page 176. quiconſacrifie à autre qu'à Dieu eſt idolatre: or tout que ce qu'on fait enuers les images en l'Egliſe, Romaine par ceſt exercice de religiō, eſt ſacrifice: il s'enſuit dōc que tout ce qu'on fait enuers les idoles, eſt idolatrie. La demande que Sponde fait, luy

doit estre interinee, disant: Respondez-moy, que faisoit le peuple d'Israël qui adoroit la nuee, qui estoit deuant le tabernacle? Exod. 33. vers. 9. 10. que faisoit Iosué & les Anciẽs du peuple, enclinez deuant l'Arche & les Cherubins? Iosué 6. vers. 6. Si generalement c'est chose contraire & desplaisante à Dieu de se prosterner deuant les representations des choses sainctes, elle ne l'est pas plus maintenant que de tout temps, & Dieu n'estoit pas moins iadis ialoux de son honneur, qu'il est auiourd'huy. Ie respon que Moyse ne dit pas, que ledict peuple d'Israël ait adoré la nuee, qui estoit deuant le tabernacle, mais que tout le peuple voyant la colomne de nuee s'arrester à la porte du tabernacle, se leuoit, & vn chacun adoroit des la porte de son pauillon. Qu'est-ce qu'adoroit ce peuple? la nuee? nenny. ains Dieu: mais il se leuoit à la veuë de la nuee, & qui en doute? car elle estoit vn sacrement & tesmoignage visible de la presence de Dieu, & de sa grace. Dieu leur offrant ceste aide & ce sacrement, ne faloit-il pas qu'ils en vsassent? & en quoy cõsistoit l'vsage exterieur qu'en la veuë, & contemplation? & comment deuoit-il regarder & vser qu'auec reuerẽce & crainte, & tesmoignages d'icelle, tels que sont demeurer debout, ou se prosterner & encliner en terre? ce qui ne se rapporte à la nuee, comme à la cause ou obiect, ains à Dieu. La nuee n'estoit que l'aide & cause instrumentale pour les resueiller, & le suiet ou obiect de leur veuë, & non de leur reuerẽce. Le mesme faut-il dire de l'arche de l'Alliance, deuant laquelle se prosterna Iosué, & les Anciens

ciens de ce peuple d'Iſraël : ioint que ceſte maxime cloche, Que quiconque ſe met à genoux deuant quelque choſe,& s'encline deuant icelle,l'adore:Ou bien,il faudra dire, ſi ſimplement elle eſt vraye,que celuy qui inuoque & prie Dieu,ou deuant vne paroy, ou deuant vn arbre,adore la paroy,adore l'arbre,deuãt leſquels il eſt: ceux qui ſe proſternent &courbẽt leur face en terre prians,adorent auſſi la terre.Il y a double façõ de proſterner deuant quelque choſe, l'vne quãd ceſte choſe ne vient en cõſideration à celuy qui fait la priere, & n'eſt de l'eſſence d'icelle, ains luy eſt accidentaire,comme le lieu,le temps & autres telles choſes qui ſont neceſſaires à l'homme, mais non à ſa priere : l'autre, quand ceſte choſe vient en conſideration à celuy qui prie, & eſt eſſentielle à ſa priere, comme l'obiect d'icelle, ou au moins de ſon geſte & inclination. Et en ceſte ſorte diſons-nous,que les idolatres font la reuerẽce, & ployẽt le genoüil, & deſcouurent leur teſte deuant les images ou idoles, leſquelles quand noſtre hypocrite baiſe-images, compare aux Sacremens tels qu'eſtoyent l'Arche & la nuee, ne monſtre-il pas qu'il les met en autre rang que pour ſeruir d'hiſtoire ou de ſimple repreſentation? car les Sacremens ne ſont ſignes nuds, ains baillent & preſentent la choſe de laquelle ils ſont Sacremens : ce qui ne peut conuenir aux images ou idoles des temples Papiſtiques, qui n'ont ne promeſſe ne commandemẽt de Dieu.Mais ie ne ſçay où Spona trouué, que le Concile Eliberin defende de peindre ou orner les temples des Chreſtiens, de

peintures & images, à fin que les Payens n'euſſent occaſion d'exercer leur barbarie & cruauté contre leſdits temples : mais ſi le Concile euſt eu eſgard à eux, & que c'euſt eſté vne choſe indifferente, n'eſtoit-ce pas pour l'induire à ordonner d'en parer les temples, à fin que les Payens ne trouuaſſent le changement de leur religion ſi eſtrange? Euſt-il falu preferer la conſeruation d'vn temple materiel, au gain de pluſieurs ames, vrais temples ſpirituels ? nenny certes : mais qu'on liſe les mots du Canon que ſont tels, & on trouuera que la cauſe que Sponde dit, ne leur a extorqué ce Decret *can. 36. placuit picturas in Eccleſia eſſe non debere : ne quod colitur aut adoratur, in parietibus depingatur :* Il nous plaiſt que les peintures ne doiuent eſtre és temples, à fin que ce qu'on ſert ou adore, ne ſoit peint és paroits. Suiuant ceſte raiſon du Concile, il ne faudra auoir des images de Ieſus Chriſt crucifié, ce qu'on ſert & adore, ne doit eſtre peint és parois. Or Ieſus Chriſt eſt celuy qu'on ſert & adore : il ne faut donc peindre Ieſus Chriſt. Sponde pour toute defenſe allegue certains miracles faicts par certaines images & ſtatues de Ieſus Chriſt, les vns mediatement, les autres immediatement, comme ceux de ce faux & ſuppoſé Athanaſe, touchant la paſſion de l'image de noſtre Seigneur, qui ne ſont que pures fables & impoſtures, cõme auſſi ceux que recite Euſebe: non pour l'auoir veu de ſes propres yeux, il n'en auoit que l'ouïe : ce ſont ces mots, *Beneficij Seruatoris in mulierem hæmorrhoiſam collati admiranda trophæa hactenus durare ferunt* : mais encore que

meſme ces miracles fuſſent vrais quãt aux faits, ils doyuent eſtre neantmoins tenus pour trompeurs & diaboliques quant à leur fin, qui eſt de confirmer & maintenir l'idolatrie, les idoles, & les images, comme choſes religieuſes. Or ie m'eſtonneroy' de ce que Spõde a oſé renuoyer le lecteur au paſſage d'Euſebe mal cotté par luy : car c'eſt au chap. 18. du 7. liure où il parle de l'image d'airain, à la ſemblance & repreſentation de Ieſus Chriſt, que fondit ceſte femme Hæmorrhoiſſe Syropheniciene: Si ie ne ſçauoy' que Dieu par ſa prouidence ſecrette conduit tellement & la langue & la plume des faux Prophetes qu'ils ſe refutent & deſcouurent eux-meſmes contre leur intention: car Euſebe recite, que les anciens Chreſtiens, qui ont voulu honorer Ieſus Chriſt, S. Paul & S. Pierre par images, ont prins ceſte façon des Gentils, & de ceſte couſtume laquelle ils auoyent prattiquee deuant qu'eſtre conuertis, *Non mirum*, dit-il, *videri debet, eos qui ex Gentibus olim à Seruatore noſtro curati ſunt, iſta feciſſe, quando & Apoſtolorum illius imagines, Pauli videlicet & Petri, denique & ipſius Chriſti in tabulis coloribus depictas aſſeruari vidimus, quòd veteres ex Gentili conſuetudine eos quos ſeruatores putarunt, ad hunc modum honorare ſoliti fuerunt.* Ceux qui honorent Ieſus Chriſt & les Apoſtres à la façon & ſelon la couſtume des Gentils, non approuuee par la parole de Dieu, ſont reprehenſibles: or ceux qui font des images à Ieſus Chriſt & aux ſaincts decedez, le veulẽt honorer à la façon des Gentils: tels donc ſont reprehẽſibles & non imitables. Leuit. 18. verſ. 24. 30. ne ſoyez

ſouillez en toutes ces choſes, en toutes leſquelles les gens ſe ſont ſoüillez, Exod. 34. verſ. 13. 14. Ioſué 23. verſet 12. Dieu apres toutes ces defenſes ſe courrouce & reproche à la lignee de Iuda, de ce qu'elle auoit fait toutes les abominations des Gentils. S. Paul repete ce meſme commandemẽt Epheſ. 4. verſ. 17. Ie di donc & vous adiure par le Seigneur, que vous ne cheminiez plus comme le reſte des Gentils chemine, en la vanité de leur entendement. Or non plus & non autrement que d'Euſebe, à ſçauoir, autant mal à propos que contre luy, ſe peut ſeruir Sponde de Sainct Auguſtin au liure 20. contre Fauſte Manich. chap. 22. il ne dit rien plus *Non illi Patres noſtri ſola Gẽtium ſimulachra dimiſerunt, ſed neque terræ neque cuiquam terrenæ rei aliquid immolarunt*: dont s'enſuit, que ſi les Chreſtiens mettent les images des saincts en la place des ſimulachres des Payens, & leur font le meſme honneur que ceux-ci faiſoyent aux leurs, ils ſont idolatres. Or cela ſe fait par les Papiſtes, que pouuons-nous donc inferer, ſinon qu'ils ſont idolatres? voire qu'ils ſont ſans religion: car Lactance a tresbien dit, qu'où il y a ſimulachre, la religion en eſt bannie: *Religio nulla eſt, vbicunque ſimulachrum eſt. lib. 2. cap. 19.* Ce ne ſont donc des iniures; ce ſont de vrayes & fermes raiſons, auſquelles il doit ou ſes ſemblables adiouſter foy. Des images & idoles il vient à ceſte ſorte de ſignes, qui ſont geſtes: & à ceſtui-cy quand on fait courir la main de la teſte iuſqu'à la poitrine, & du coſté gauche iuſqu'au coſté droit, ou bien quand on fait ce meſme geſte du doigt ſur le front. Que

dit-il de ceſte ceremonie? qu'elle eſt fort ancienne, que c'eſt vne couſtume vſitee en l'Egliſe du tẽps de Iuſtin & de Tertullian & autres qui ont ſuiui. Nous le ſçauons auſſi bien que luy. Et queveut-il conclurre de là? que ce ſigne a eſté fait pour honorer la croix, page 41. quoy? le bois où Ieſus Chriſt a eſté crucifié, & il eſt maudit? car ſi ce bois par lequel iuſtice eſt exercee, eſt benit de Dieu, Sapience 14. verſ. 17. celuy qui ſert à iniuſtice, eſt maudit de Dieu, & tel eſt le bois de la croix où Ieſus Chriſt a eſté crucifié au regard des hommes. quoy? pour honorer la ſorte de mort que Ieſus Chriſt a enduree. Elle luy a eſté commune auec les brigands & pluſieurs autres, deſquels la mort ſera auſſi bien en ceſte ſorte honoree, que celle de Ieſus Chriſt. Les Anciẽs en ce ſigne ont eu autre fin & eſgard que ne dit Spõde, à ſçauoir la confeſſiõ de Ieſus Chriſt, laquelle ils ont voulu faire deuant les ennemis de Ieſus Chriſt, non ſeulemẽt de bouche, mais auſſi de main: & la premiere leur eſtãt empeſchee, ou par baaillonemẽt ou par coupure de langue, ils ont eu recours à ceſte-cy. Depuis, ceſte façõ de faire a eſté receuë entre tous indifferẽment ſans ſuperſtitiõ, laquelle en fin s'y eſt attachee auec opinõ d'efficace & vertu qu'on luy attribue: voire iuſqu'à chaſſer les diables. Mais c'eſt vn grand cas, que Ieſus Chriſt, ſainct Paul, ſainct Pierre, S. Iaques, qui parlent des moyens de la veincre & ſurmonter, ayent obmis ceſtui-ci, Luc 22. Epheſ. 6. 1. Pierre 5. Iaques 5. & Ieſus apres ſa reſurrection beniſſant ſes Apoſtres, preſt à monter au ciel, n'vſe d'autre ceremonie que de

l'eleuation des mains, Luc 24. ne leur faisant aucun signe de croix au front, non plus qu'aux petis enfans, sur lesquels seulement il imposa les mains. Ie di donc pour ceste raison, que les Demons & malins esprirs apparoissans à Iulien, qui ont fait semblant de craindre, & de s'enfuir au signe de la croix, qu'il a fait & mis en son front, se sont ainsi iouëz de ce malheureux, pour l'amuser, & le faire arrester à ceste vaine ceremonie. Et voila la respõse au miracle, dont nostre autre Iulien, s'il eust esté Empereur, se veut preualoir, prins du 3. liure de Theodoret, chapit. 3. Si le diable craignoit & s'enfuyoit pour le signe de la croix fait de la main d'vn infidele, il s'ensuiuroit que les hommes pourroyent estre sauuez & deliurez du diable sans foy : chose absurde & contraire aux saincts Escritures. Quant au preiugé des Peres & Docteurs, nous pouuons dire, qu'ils n'ont iamais pensé que le signe fust vne ceremonie essentielle aux Chrestiens, & qu'on ne la peut abolir, si abus, idolatrie, ou superstition y suruenoit. On a bien aboli ce qu'on donnoit à gouster du laict & du miel à ceux qui auoyent receu le Bapteſme, & autres obseruãces que Tertullian au liure de la courone du gendarme met, & esleue en mesme rang & degré que ce signe & ceste ceremonie de se croiser. Nous ne nions pas, que ces bons personnages n'ayent sceu les Escritures, mais nous disons qu'ils se sont quelquesfois endormis, ou en l'exposition, ou en la prattique d'icelles. En maintenant l'inuocation des Saincts, il se monstre aussi inepte. Ses raisons sont celles-cy page 177.

Il faut inuoquer ceux qui sont vnis auec nous d'vne tresardente charité : or les Saincts qui viuent au ciel, sont vnis de tresardente charité auec nous: il les faut donc prier. Au contraire, les membres d'vn corps n'ont point besoin d'estre priez, pour aider ou à tout le corps, duquel ils sont membres, ou aux autres parties de ce mesme corps, auec lesquelles ils sont conioints : or les Saincts qui sont au ciel, sont membres de l'Eglise & de tous les fideles: ils n'ont donc point besoin d'estre priez par eux. Item, s'il est permis d'auoir recours aux Saincts qui sont encore au monde, le recours enuers les Saincts qui sont au ciel, ne doit estre defendu : or le premier est vray, le second ne peut estre donc aussi que vray. Response, rien n'est licite & permis que ce que Dieu commande, & cela est illicite, que Dieu defend: or Dieu ne commande point d'auoir recours aux Saincts trespassez, ains defend d'auoir recours aux morts, Deuter. 18. vers. 10. 11. Nul en toy ne sera trouué demandant aduis aux morts, Esaïe 8. vers. 19. le peuple ne s'enquestera-il point de son Dieu, aller pour les viuans aux morts? Item, si on ne fait point tort à Iesus Christ qui est nostre seul Intercesseur, de prier vn hõme mortel, qu'il prie Dieu pour nous, on ne luy en fait pas quand on prie les Saincts recueillis au ciel, de prier pour nous. Response, Il n'est questiõ de l'interceſſion, mais de l'inuocation, laquelle est permise enuers les viuãs: si nous ne mettons point nostre fiance en eux, par ce que Dieu les a ordonnez pour instrumens de ses graces & benefices, & non les ames qui sont au ciel:

& d'autant qu'il veut que nous eſchauffions & allumions la charité des fideles viuans en ayant recours à eux auec humilité & priere: mais les ames bien-heureuſes n'ont point beſoin de telles aides, & auſſi n'entendent point nos requeſtes. Sponde qui inſiſte au cõtraire, ſe meſconte de beaucoup. quel argument eſt-ce là? Si les Anges, dit-il, n'ignorent point ce que nous faiſons & diſons en ce monde, ces eſprits n'en ſçauront-ils point autãt? Reſponſe, tous les Anges ne ſçauent point ce qui ſe fait au monde, mais ſeulement ceux que Dieu y enuoye, & ceux-là ne ſçauent pas tout, mais ſeulement ce qui ſe fait ou dit où ils ſont. Et Sponde finement ne dit pas auſſi, qu'ils ſçachent ce que nous penſons & deſirons page 178. qui eſt tout ce que nous faiſons en priant, d'où ie di, que ceux qui ne cognoiſſent point nos penſees, ne peuuent cognoiſtre nos prieres: or les Anges ne peuuent cognoiſtre le cœur qui eſt de l'eſſence de la vraye priere: car ce qui eſt dit qu'ils ſçauent la conuerſion d'vn pecheur, ne regarde que les repentances publiques qui ſe font en l'Egliſe, ou les particulieres qui ſe declarẽt par marques & ſignes exterieurs. Il y a en outre, que les eſprits des ſaincts ne ſont eſgaux aux Anges: car ce qui eſt dit par Ieſus Chriſt au 22. de S. Matth. verſ. 30. que ceux qui reſſuſciteront, ſeront comme les Anges de Dieu au ciel, ne regarde nullement les offices & inſpections auſquelles ils ſont deſtinez, mais les qualitez & conditions de gloire & l'eſtat d'immortalité, où les enfans de Dieu ſeront receus: entre leſquelles eſt ceſte-cy, de n'auoir beſoin non

plus de mariage, que de mãger & de boire, 1. Cor. 15. Et n'eſt-ce pas auſſi eſtre captieux d'appliquer & donner en ce tẽps & apres la mort aux ames, ce qui eſt dit de tout l'homme apres la reſurrection? N'eſt-il pas faux auſſi de dire, que les Saincts ſont ordinairement en la compagnie des Anges, veu que quand ceux-cy ſont en terre, & que c'eſt par ce moyen qu'ils cognoiſſent l'eſtat des hõmes, les ames ne deſcendent auec eux? & ô bon Dieu, quelle raiſon voicy! Si S. Pierre, dit-il, par la reuelation du S. Eſprit a percé dans le cœur d'Ananias & de Sapphira, Act. 5. verſ. 3. Pourquoy le meſme ſainct Eſprit ne luy reuelera-il point & nos prieres & nos intentions? Et que me reſpondra-il, ſi ie luy demande, ſi ſainct Pierre a eu vertu du ſainct Eſprit de faire mourir Ananias & Sapphira pour auoir menti à l'Eſprit de Dieu, & auoir ſouſtrait les biens ſacrez & dediez à l'vſage des pauures: pourquoy le meſme ſainct Pierre, ne fait-il mourir auiourd'huy tous les menteurs & ſacrileges? ne ſont-ce pas choſes qui ont eſté baillees eſgalement à S. Pierre par le ſainct Eſprit, & la cognoiſſance & la puiſſance miraculeuſe? Si la premiere luy eſt ordinaire par reuelation, pourquoy non l'autre, par l'operation & vertu du ſainct Eſprit? mais ne faut-il pas diſtinguer ce qui a eſté fait vne fois par miracle, & ce qui eſt propre & ordinaire pour touſiours? nous pouuons adapter à ce propos tresbien ceſte ſentence de ſainct Hieroſme, eſcriuant à Vital, au tom. 3. de ſes epiſtres, La nature ne peut faire loy & reigle ordinaire, de ce qui a eſté fait par miracle & ſigne & prodigieuſement, *quod pro mira-*

culo, ſigno atque portẽto fit, legem natura facere non poteſt. diſons nous auſſi, *quod pro miraculo ſigno atque portento factum eſt, legem Deus non fecit.* Or quand nous ne voudrions debatre de la difference des temps, des faits, & des lieux, mais laiſſans paſſer à Sponde ce qu'il demande, que gagnera-il autre choſe, ſinon que ceux ſeulement ont reuelation au ciel qui en ont eu en terre, & faut-il conclurre que ſi Dieu reuele là haut au ciel ou aux Anges ou aux ames bien-heureuſes quelques faits, qu'il leur manifeſte auſſi toutes choſes? toutes les penſees, tous les ſouhaits, toutes les prieres des hommes? mais Sponde ne s'arreſte pas à la reuelation, il eſtime que la cognoiſſance qu'ont les eſprits bien-heureux, de ce qui ſe fait icy bas, eſt par la viſion qu'ils ont de la clarté interieure de Dieu tout-puiſſant: c'eſt ſuiuant l'opinion de Gregoire, duquel les mots ſont tels: *Animæ ſanctæ, quia intus Omnipotẽtis Dei claritatem vident, nullo modo credendum eſt, quia foris ſit aliquid, quod ignorent*, chap. 13. liure 12. des Morales, parce que les ames bien-heureuſes voyẽt au dedans la clarté de Dieu tout-puiſſant, il n'eſt pas croyable qu'elles ignorent rien de ce qui eſt au dehors: mais ceſte ſentence eſt fauſſe, que les ames ſainctes cognoiſſent tout ce qui eſt hors l'eſſence de Dieu, comme eſt euident de celle de l'auteur du liure de la Virginité attribué à Baſile, qui a eſcrit: *Nullus ſanctorũ ſpirituum patrum eſt qui non vbique omnia videat, ipſe quidem corporalibus oculis non cernens, verùm incorporali viſu vniuerſa in cognitione comprehendens.* Il ny a nul des ſaincts eſprits des Peres, qui par tout ne voye toutes choſes.

Ceſtui-cy amene vne autre cauſe de ceſte cognoiſſance de toutes choſes que Gregoire, à ſçauoir, la toute-preſence d'vn chacun de ces eſprits, & ſemble qu'il conclue en ceſte ſorte. Celuy qui eſt par tout, cognoiſt toutes choſe: or chaſque eſprit & ame ſeparee du corps & eſleuee au ciel eſt par tout: ſi cela eſtoit vray, ie ne pourroy' nier la concluſion. Mais quel meſme des Papiſtes voudra conſentir à vn tel blaſpheme, de bailler à l'ame ce qui eſt propre à la diuinité, de remplir le ciel & la terre & eſtre par tout? Eſaie *66.* verſ. 1. Ierem. 23. verſ. 4. ie retorque donc ainſi la concluſion. Ce qui n'eſt point par tout, ne peut cognoiſtre & voir toutes choſes: or l'ame d'vn homme, meſmes apres eſtre ſeparee du corps, n'eſt en tous lieux: elle ne peut donc voir & cognoiſtre tout. Or d'autant qu'on pourroit encore excuſer ledict autheur rapportant ce mot, (par tout) non aux eſprits, mais aux choſes qui le font, diſent & penſent. Eſpluchons l'authorité de Gregoire, laquelle a pour contraire le texte exprez de l'Eſcriture, qui nous enſeigne, que les ſainctz qui sõt au ciel, ne voyent ny ne cognoiſſent par aucune voye ce qui ſe fait au monde, & les viuans qui y ſont. Eſaie parle ainſi au chapit. *63.* verſet *16.* Tu es noſtre Pere, combien qu'Abraham ne nous ait point ſçeu, & Iſraël ne nous ait point cognu. Sainct Auguſtin au liure du ſoing qu'on doit auoir des morts, chapit. 13. ſur ce paſſage a eſcrit ainſi, Si ces grãds perſonnages ont ignoré ce qui ſe faiſoit autour du peuple qui a eſté engendré d'eux, auſquels ce peuple meſme a eſté promis, comment eſt-il poſſible que les morts ſe

meſlent de prendre la cognoiſſance, & aider aux affaires des viuans ? comment diſons-nous qu'il eſt aduenu bien à point à ceux qui ſont decedez, de mourir auant que les maux aduinſſent, qui ſont ſuruenus apres leur decez ? Si ainſi eſt que meſme apres la mort ils ſentent toutes ces choſes qui aduienent en la calamité de la vie humaine, ſeroit-il bien poſſible que nous erriſſions en diſant & penſant ceux-là eſtre en repos, qui ſont tormẽtez de la vie des viuans, qui eſt pleine d'inquietude? Qu'eſt-ce dõc que Dieu promiſt au treſſainct Roy Ioſias, pour vn grand benefice ? c'eſt qu'il mourroit deuant les maux qui deuoyent aduenir à ce lieu & à ce peuple : & cela à fin qu'il ne les viſt. Et Albert Eueſque de Ratisbonne, maiſtre de Thomas d'Aquin, en vn petit liu. qu'il a fait touchãt le moyen d'eſtre conioint auec Dieu, chapit. 8. Les ſaincts treſpaſſez, dit-il, ne maniẽt point les affaires de ce ſiecle, & ne ſe ſoucient point de l'eſtat de ce mõde, ne de paix, ne de guerre, ny de temps ſerein, ny de pluye, ny en ſomme de perſonne qui ſoit icy bas, mais ils ſont totalemẽt attachez à vn Dieu, & tous bãdez & occupez à ſe trãsformer en luy. Son diſciple, duquel nous auõs parlé, pour eſtablir ceſte doctrine de l'inuocation & interceſſiõ des Saincts, ſe ſert biẽ du teſmoignage de Gregoire, mais il le reſtrainct, & ne dit pas qu'ils cognoiſſent en la clarté diuine interieure, à l'eſſence, tout ce qui eſt hors icelle : mais ſeulemẽt ce qui eſt decent & conuenable à leur excellence, qu'ils ſachent en quoy il met toutes les prieres qui leur ſont faites de parole ou de cœur ſeulement, 22. queſt. 83. art. 4. ad 2. mais

quelle choſe leur peut eſtre ſeãte, qui ſera contraire à la gloire de Dieu, honneur de Ieſus Chriſt & à leur volõté ? or les prieres qu'on leur fait ſont telles. Et quia dit à Thomas, que Dieu leur manifeſte auec choix & diſtinctiõ? car Gregoire dit, que c'eſt en voyãt au dedãs de la clarté diuine. Et le meſme Thomas auſſi au meſme article & queſtion, *in verbo manifeſtatur illud, quod decet eos cognoſcere.* Comparant le regard de l'eſſence diuine, au regard d'vn miroir ou du ſoleil, qui repreſente & qui eſclaire *neceſſairement* & naturellement ce qui ſe mẽt au deuant, & le fait voir à tous ceux qui ont des yeux. Or ce qui ſe fait naturellement & neceſſairement, ne ſe fait pas auec choix & election. Mais que les fauteurs de ceſte idolatrie cauillent tant qu'ils voudront, & forgent des diſtinctions à leur poſte, ils ne ſçauroyent prouuer la cognoiſſance deſdits ſaincts és choſes humaines, & des prieres à eux adreſſees, prinſe de la veuë de la gloire de Dieu eſſentielle, par l'Eſcriture. Ie leur demande en outre, Toutes les prieres de tous les hõmes qui leurs sõt faites, ſont-elles bien conuenables à leur ſainctеté & eſtat? Il faudra qu'ils diſent que non : car il y en a de fort deſreiglees, & puis Dieu ne les exauce pas toutes, ie dy meſme celles qui ſont faites comme il faut. Dieu qui cognoiſt mieux que nous ce qui nous eſt neceſſaire, ne baille pas aux hommes tout ce qu'on luy demande, notifiera-il donc aux S. qui ſont au ciel ces prieres-là qu'il ne voudra pas exaucer, quand elles luy aurõt eſté faites par iceux à la ſolicitation des viuans ? Ceſte manifeſtation que leur apporteroit-elle, que creue-cœur, deſ-

plaisir & deshõneur, si Dieu ne leur rendoit raison de son refus? A quoy il sembleroit que les hõmes le cõtraignissent en s'adressant à ces intercesseurs. Comment sçaura celuy qui prie, quelles prieres Dieu aura deliberé d'ouir & d'y respondre, si on n'en est certain? que si on ne le peut estre, c'est sans foy qu'on prie : or tout ce qui est sans foy, est peché. parquoy telles prieres faites aux Saincts, non seulemẽt sont superflues, mais desplaisãtes à Dieu. Thomas Caietan in summam Thomæ Aquinatis part. 22. quæst. 83. artic. 4. ad 2. dit, que les Saincts voyans nos oraisons, ne sçauẽt s'il faut prier Dieu simplement pour ceste demãde, c'est à dire, ignorent si ce qui est demandé est expedient, ou comment il sera accõpli, & si ceste chose plaist à Dieu. Or ils apprenent ces choses par reuelation : parainsi l'Eglise prie Dieu, qu'il face prier les Saincts pour nous, disant: Nous te requerons, ô Seigneur, de nous accorder, que tous les Saincts prient incessamment pour nous. Et si les Saincts ne peuuent prier pour nous sans reuelatiõ, laquelle nous deuons demander à Dieu pour eux: à quels autres Saincts aurons-nous recours pour l'obtenir? Si nous-nous retirons tout droit à Dieu de premier abord en vne demande si grande & si importante, pourquoy non és autres? Si l'Eglise militante aide les Saincts qui sont au ciel en leur cognoissance, quels intercesseurs sont cẽux-ci, qui ne suffisent à leur charge d'eux-mesmes, & ont besoin enuers Dieu de ceux pour qui ils intercedent? Retournons encore au principal, & à ce que dit Gregoire : Quiconque void la gloire de la face de Dieu

au dedans, void toutes choſes: Ie le nie, car les Anges voyẽt la face de Dieu touſiours au ciel, Matth. 18. verſ. 20. & toutesfois ne ſcauent toutes choſes, car ils ignorent le dernier iour, Marc 13. verſ. 32. De ce iour & heure nul ne le ſçait, non pas meſme les Anges qui ſont és cieux. Auſſi la grace de Dieu en Ieſus Chriſt enuers les Gentils leur a eſté cachee, Epheſ. 3. verſ. 10. 1. Pier. 1. verſ. 12. c'eſt à ſçauoir, ceſte ſapience admirable, par laquelle il a conioint les Gentils auec les Iuifs. Comment l'ont-ils cognue en fin? elle ne leur a eſté manifeſtee en ceſte clarté de la face de Dieu: mais en l'œuure & en l'action meſme. Quelle eſt ceſt œuure? L'Egliſe en laquelle les Anges contẽplent ce grãd myſtere, pour lequel S. Paul s'eſcrie, 1. Tim. 3. ver. 16. S'il eſtoit autrement, pourquoy diroit-il que ceſte ſageſſe diuerſe en pluſieurs ſortes, eſt manifeſtee en l'Egliſe? Et ſainct Pierre, que les Anges, par maniere de parler ſe courbent eſtans en lieu haut pour regarder ces choſes qui ſe font en bas. ſi leur regard eſtoit ſeulement tourné vers la face diuine, que ſeroit-il beſoin de s'abaiſſer? il faudroit pluſtoſt qu'ils ſe dreſſaſſent: & les Apoſtres n'vſetoyent du temps preſent (παρακύπτωσιν) ou paſſé, mais du temps qui eſt plus que parfait, auquel ſont exprimez toutes les œuures de Dieu conſiderees au decret d'iceluy: & à plus forte raiſon quãd elles auroyent eſté cognues en leur cauſe qui eſt ceſte lumiere diuine, laquelle ſainct Paul appelle inacceſſible, 1. Tim. 6. v. 16. par toutes ces raiſons chacun iugera, cõbien il eſt facile de refuter ce qui eſt amené ſans teſmoignage & authorité de l'E-

ſcriture. mais il ſemble qu'il en vueille alleguer: car, dit Sponde, ſi le mauuais riche voyoit du milieu du torment de l'enfer, la diſſoluë vie que menoyent ſes freres au monde, & en a eu du ſoin, que doiuent faire les ſaincts au ciel? N'admettant la cõdition, ſur laquelle eſt baſtie ceſte raiſon, il faut de neceſſité qu'elle s'eſuanoüiſſe. Où a-il leu, que le mauuais riche viſt du milieu des tormens en enfer, la diſſoluë vie de ſes freres? eſt-il meſme dit par Ieſus Chriſt qu'ils fuſſent meſchans? n'eſt-ce point par precaution, & pour aller au deuant du mal, qu'il veut que Lazare leur ſoit enuoyé? Et quand il ſeroit cõme il pretend, ce mauuais riche, ne ſe pourroit-il ſouuenir de ce qu'il auoit veu & ſceu eſtant au monde? mais il eſt certain qu'il n'y a autre choſe d'hiſtoire, en ce qui eſt recité par Ieſus Chriſt de ce mauuais riche, que la dãnation d'iceluy, qui a eſté tel qu'il eſt deſcrit en S. Luc, chap. 16. & pour ſes pechez, pour ſon intemperance, luxe, & pour ſon inhumanité, a eſté ietté és enfers, qu'il y a eu auſſi vn pauure Lazare qui a eſté porté au ſein d'Abraham. Le reſte eſt parabole, ſimilitude & allegorie, de laquelle la reddition & application eſt treſuraye & certaine. Sainct Gregoire qui a mis ceſte ſentence par forme de correction, que nous venons d'examiner, venoit de dire ce qui eſt treſuray, & qu'il ne deuoit retracter, pour ceux qui voyent Dieu. *Sicut ij qui adhuc viuentes ſunt, mortuorum animæ, quo loca habeantur, ignorant: ita mortui vitam in carne viuentium, poſt eos qualiter diſponatur neſciũt, quia & vita ſpiritus, longè eſt à vita carnis: & ſicut corporea & incorporea diuerſa*

ſunt

sunt genere, ita etiam cognitione. Tout ainsi que ceux qui viuent, ne cognoissent l'estat des ames de ceux qui sont decedez, ainsi aux morts est *incognue* la façon de viure, de ceux qui demeurẽt apres eux en la chair: car la vie de l'esprit, est fort esloignee de la vie de la chair, & comme les choses corporelles & spirituelles sont differentes & diuerses en nature, ainsi aussi en cognoissance: Gregoire liure 12. cha. 13. des Morales. Il n'y a donc lieu icy d'argumenter du moindre au plus grand, car l'vn & l'autre est tresfaux. Or combien que par la negatiue de la cognoissance des saincts qui sont en Paradis, se recueille l'inutilité & vanité des prieres qu'on leur adresse, toutesfois quand elle seroit telle que Spõde l'imagine, il ne faudroit pourtãt conclurre, qu'il les faille prier. Les Anges cognoissent beaucoup de choses qui se font en la terre, ou d'autant que Dieu leur manifeste, ou par ce qu'ils le voyent estans presens pour le ministere qu'ils exercent enuoyez de Dieu, il n'est pourtant licite de les inuoquer & prier. Mais pourquoy, dit Spõde, page 179. n'employerons-nous la pureté qui est és Saincts qui sont au ciel, lesquels sont exempts de peché: car rien n'y entre qui soit souillé, Apocalyp. 21. vers. 2. pour nous seruir de plus facile accez enuers Dieu? Responce, pource que leur saincteté qui est voirement sans tache & soüilleure, depuis la destruction de leur chair, n'est toutesfois en aucune sorte idoine & suffisante d'appaiser l'ire de Dieu, & l'induire à nous bien-faire: & celle de Iesus Christ ne nous peut estre vtile, si nous la meslons & conioignons auec autre, estant par ce moyen, entant

qu'en nous eſt, alteree. Il eſt noſtre ſeul & vnique Mediateur, par le teſmoignage de ſainct Paul, 1. Tim. 2. noſtre Interceſſeur, Rom. 8. Heb. 7. & 9. noſtre vnique Aduocat, 1. Iean. 2. Bref, celuy qui eſt la ſeule voye pour aller, & nous approcher de Dieu, Rom. 5. Iean 14. Nul auſſi ne peut inuoquer les Anges, ou les hõmes, pour mediateurs & interceſſeurs enuers Dieu ſans foy, & ſans ſe fier en eux. Vous croyez en Dieu, dit Ieſus Chriſt, croyez auſſi en moy, Iean 14. autrement toutes noz prieres ne ſeront que cris de doute & deſeſpoir. Si celles que nous adreſſons à noz aduocats & moyenneur ſont incertaines, celles auſſi que nous preſenterons à Dieu ſeront ſans foy: car tel qu'eſt le fondement, tel eſt l'edifice: s'il branſle & eſt mobile, & l'edifice auſſi. Or le fondement de la priere que nous faiſons à Dieu, eſt celle des mediateurs, parquoy il faut ſe fier en eux. Mais que dit le Prophete? Maudit eſt l'homme qui met ſa fiance en l'homme. Ie di donques, que nul ne peut eſtre noſtre Mediateur, qui ne ſoit vray Dieu, 1. Pierre 1. Or les ſaincts decedez & les Anges, ne ſont que pures creatures, que font donc ceux qui s'y fient & les inuoquent? qu'encourir la malediction de Dieu, & reietter les benefices de Ieſus Chriſt noſtre ſeul Mediateur, qu'ils degradent? Mais oyons Sponde qui ſe meſle de deſarmer nos raiſons. Ce que Ieſus Chriſt, dit-il, eſt nõmé ſeul interceſſeur, doit valoir pour les viuans auſſi bien que pour les morts: ſi donc on luy fait tort d'auoir recours aux ſaincts decedez, ne luy en fait-on pas par la meſme raiſon, de prier les hommes qui ſont encore

mortels, qu'ils prient Dieu pour nous ? Ie reſpon, cõbien que l'idolatrie ſe puiſſe cõmettre auſſi bien enuers les hõmes qui ſont au mõde viuans, qu'enuers les ſainctz qui ioüiſſẽt de la preſence de Dieu, & du repos biẽ-heureux, toutesfois ceux qui priẽt les hommes encore mortels, de prier pour eux, ne ſont idolatres, ny ne font tort à Ieſus Chriſt, quand ils le font non de desfiance, ains eu eſgard ſeulement que Dieu le leur commande. Le commandement eſt expres de prier mutuellement tandis que nous viurons. Sainct Iaques chapitre 5. verſet 14. parle ainſi, que les anciens de l'Egliſe prient pour le malade, & au verſet 16. Priez les vns pour les autres. Sainct Paul ſe recommande aux prieres des fideles, & les recommande auſſi par les ſiennes à Dieu, Rom. 1. verſ. 9. 10. Epheſ. 1. verſ. 16. Ie ne ceſſe de rendre graces pour vous, faiſant memoire de vous en mes oraiſons. Il y a vn grand nombre de tels exemples & prieres, qui ne ſont à parler proprement interceſſions, mais ſupplications, par leſquelles nous expoſons noſtre deſir, ou de noſtre amy fondé en equité, à celuy qui adminiſtre iuſtice. *Beza in Roman. ex Vlpian. lib. 1. tit. de poſtulando*: car quant aux interceſſions, ce ſont effects d'vn ſeul Mediateur & Redempteur, & ſont prieres qu'on fait touſiours pour autruy, la dignité, eſtime, interinement deſquelles, n'a autre fondement, que le merite & excellence de celuy qui prie, & non la perſonne de ceux pour leſquels la priere ſe fait. Les ſainctz certes, ſoit viuans ſoit decedez, ne peuuent eſtre nos interceſſeurs enuers Dieu: car il n'y a qu'vn Mediateur, 1. Timot.

2. verſet 5. qui doit eſtre qualifié de ces marques, que premierement il ſoit plus agreable à celuy qu'il prie, que ceux pour leſquels il prie : ce qui conuient à vn ſeul Ieſus Chriſt, quand il eſt queſtion de Dieu, Matth. 3. & 17. Epheſ. 1. Iean 3. En ſecond lieu, qu'il ſoit touſiours exaucé, & obtiene tout ce qu'il demande : or de qui eſt-il dit que du Fils bien-aimé, que le Pere l'exauce touſiours? Iean 11. verſet 41. 42. Hebr. 5. verſet 7. eſtant auſſi touſiours d'vne meſme volonté auec Dieu ſon Pere. En troiſieſme lieu, qu'il n'ait point beſoin d'autre Mediateur & moyẽneur, eſtant saincᵭ, iuſte impollu, ſeparé des pecheurs, & eſleué par deſſus tous les cieux, Hebr. 7. verſet, & ſubſiſtant de ſoymeſme, & de ſes forces deuant la face de Dieu, Rom. 8. verſet 34. & Hebr. 9. verſet 24. leſquelles ſentences ſont couchees, lors qu'il eſt parlé de noſtre grand & ſouuerain Sacrificateur. Que ſi quelqu'vn n'eſt encore ſatisfait, de tant que l'experience auec l'Eſcriture nous enſeigne, que Dieu exauce pluſtoſt aucuns qu'autres. Exemple, Abraham, qu'Abimelech, Geneſ. chapit. 20. Iob, que ſes amis. Iob 42. les gens de bien, que les pecheurs, Iean 9. l'Egliſe en corps, que les particuliers, Matt. 18. & qu'il ſemble par ce moyen que tels ſoyent mediateurs & aduocats: Iceluy doit ſe ſouuenir de ce qui a eſté dit, que Dieu commande à ſes enfans de prier les vns pour les autres, & de ſe recommander mutuellemẽt aux prieres les vns des autres : en quoy il appert, que la dignité ou merite des perſonnes n'eſt conſideree, quand Dieu exauce telles prieres; mais la ſeule obeiſſance, charité & miſeri-

corde, laquelle gratuitement selon ses promesses fondees en Iesus Christ, 2. Corinth. 1. il remunere en nous respondant. Quand, di-ie, par compassion nous-nous mettons en la place de ceux pour qui nous prions, pleurãs auec ceux qui pleurent, Rom. 12. & nous declarans vrais & vifs membres d'vn mesme corps, desquels quand l'vn endure, l'autre n'est exempt de peine, 1. Corinth. 12. verset 26. cela fait que Dieu exauce non moins les prieres pour autruy, que pour nous-mesmes, & prians ainsi que dit Crysosto. homel. 13. *in caput* 5. Matth. fol. 756. pour nos ennemis, que pour nos amis. Touchãt les prieres de toute l'Eglise, promesse d'interinement leur est faite, en sainct Iaques chap. 5. verset 14. à cause du consentement & accord lequel Dieu demãde entre ses enfans, & s'y plaist, Mat. 18. ver. 19. comme effect & tesmoin certain de nostre amour & dilection mutuelle, d'autant qu'il est le Dieu de charité & de paix, 2. Corinth. 13. vers. 11. ayant en haine toutes diuisions & discordes, *qui eiusdem sunt cordis, etsi multi fuerint oratores vnus sunt, quia vnus spiritus in omnibus est, sicut dictum est Actorum 4. omnium credentium erat cor vnum. & in Matth. cap. 6. homel. 14. in opere imperfecto.* La question est maintenant, de ce que dit le mesme sainct Iaques chap. 5. verset 17. Que la priere du iuste vaut beaucoup: & de ce qui est dit en sainct Iean chap. 9. que Dieu n'exauce point les pecheurs: car Dieu regarde-il à la iustice & merite de celuy qui prie? Ie respon, que iustice se prend pour repentance & amendement de vie, & que celuy est dit iuste, qui a la foy ouurante par bonnes œuures: or Dieu regar-

dant la foy, regarde à soy-mesme, qui a mis ses conditions en la priere: & la foy estant és vns, & non és autres, il exauce aussi ceux-là, & non ceux-cy, cõme on void en Abraham & Abimelech: & de tant qu'elle est plus grande és vns qu'és autres, les vns aussi sont plustost exaucez que les autres, ainsi qu'on sçait de Iob & de ses amis. Et en vn mot, Dieu considerant la foy, charité, & obeissance de ceux qui le prient, n'est point esmeu pour cest œuure ouuree à leur respondre, mais à cause de son Fils, obiect de nostre foy, de laquelle puis apres immediatement decoule & procede la charité & saincteté de vie. Parquoy il n'y a que Iesus Christ qui soit nostre Mediateur & Intercesseur enuers Dieu: combien que cela ne nous doiue faire mespriser les prieres de nos freres, & principalement de toute l'Eglise: moyennant qu'elles ne nous retirent de nostre Mediateur Iesus Christ, & n'obscurcissent sa grace. Et cecy est remarquable pour vne conclusion generale, que Dieu ou immediatement ou par ses Prophetes, ne rẽuoye iamais les viuans aux morts: car Abimelech Roy de Gerar, n'a esté enuoyé à Noé, mais à Abraham qui viuoit & estoit en sa court: ny les amis de Iob, à autre qu'à Iob. Et S. Iaques qui parle des prieres d'Elie ne dit, priez-le, mais bien priez les vns pour les autres. Ce que Sponde adiouste en la mesme page 179. est digne de risee. Nous faisons icy grãd cas, dit-il, des intercessions de l'Eglise militante, les malades, les affligez, les pecheurs y ont leurs recours, & celles de l'Eglise triomphante seront idolatries? Quelle conclusion est ceste-cy? voyez

la conſequence : Ceux qui prient en quelque façon que ce ſoit les morts & ſaincts decedez, ſont idolatres: donc les ſaincts qui ſont au ciel, qui s'adreſſent à Dieu & le prient, le ſont, & leurs prieres ſont idolatries. Du premier ne peut ſe recueillir le dernier: & quiconque dit & afferme l'antecedent, ne dit toutesfois & ne parle comme Sponde : car l'obiect eſt bien differét, veu que nul ne peut prier le vray Dieu, & eſtre idolatre en le priant: & au contraire, quiconque inuoque & appelle pour interceſſeurs les ſaincts qui ſont au ciel, veu qu'il n'a ne commandement ne promeſſe de Dieu, ny exemple approuué en la S. Eſcriture, ne peut eſtre autre que vray idolatre : car où il n'y a point de foy, il y a idolatrie & infidelité, & où il n'y a point de parole de Dieu, là n'y peut auoir aucune foy. Sainct Paul aux Romains chap. 10. verſ. 17. la foy eſt de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu. La fin & concluſion de ceſte matiere, ſera la reſponſe aux anciẽs Docteurs, qui ont prié les Saincts. Or pour le premier, qui eſt ſainct Cyprian, il n'enſeigne aucunement, ny ne parle qu'il faille prier les Saincts qui ſont au ciel. Il exhorte Corneille de prier s'il alloit deuant, & eſtoit appellé le premier au Royaume des cieux. Mais il viuoit encore en chair, quand il eſt exhorté: & ſainct Cyprien s'exhorte auſſi ſoy-meſme : *Si quis hinc noſtrûm prior diuinæ dignationis celeritate præceſſerit, perſeueret apud Deum noſtra dilectio, pro fratribus & ſororibus noſtris, apud miſericordiam Patris non ceſſet oratio. lib. 1. Epiſt. 1. Cornelio fratri.* Et ſelon Spõde, ceſte maxime ſeroit vraye, que toutesfois tout homme de

plus petit iugement prononcera quand & quand eſtre tresfauſſe, à ſçauoir, que quiconque prie les viuans, de prier lors qu'ils ſeront au ciel, prie les ames bien-heureuſes. Les propos de Naziãzene à la fin de ſon epitaphe, & harangue funebre à la loüange de ſainct Baſile, doiuent eſtre prins par proſopopee, qui nous permet & porte pour eſmouuoir d'auantage, que nous parlions à ceux qui ne nous oyent, ny ne nous voyent ou cognoiſſent, comme s'ils eſtoyent preſens. L'excuſe qu'il luy preſente, s'il ne l'a dignement loué, le teſmoimoigne, ſuiuant la façon receuë entre les hõmes, qui loüent en face σοὶ γὰρ παῤῥῶνὺν ἅπερ σοῦ λόγον ἐνεστησάμην, m'aſſeurant de vous, i'ay entrepris de parler de vos loüanges. Et on ne parle en ceſte ſorte, qu'aux hommes qu'on veut rendre bien-vueillãs, & ces attraicts peuuent-ils auoir lieu à ceux qui ſont au ciel? Et puis il allegue pour cauſe de ce qu'il a eſté ſi maigre & peu diſert & eloquent en le loüant, ſa vieilleſſe, ſa maladie, & le regret de la mort dudit Baſile, qui l'auoyent abatu: ce ſont excuſes qu'on fait aux hommes qui cerchent ſeulement d'eſtre loüez des hommes, & deſirent de mots enflez & vn ſtyle haut & eſleué, à fin qu'ils ſoyent de tant plus en eſtime entre le vulgaire. Mais les Saincts qui ſont au ciel, ſe contentẽt que les hommes ſçachent ſimplemẽt les graces qu'ils ont receuës de Dieu, pour l'en loüer auec eux, & les imiter, à quoy ſuffit vne ſimple narration. Ledit Nazianzene auoit auparauant aſſez declaré commẽt il parloit, τοῦτό σοι παρ' ἡμῶν ὦ βασιλεῦ τῆς ἐλάχιστα σοί ποτε γλώττης, ces choſes te ſont offertes par

nous, ô Basile, & par ceste langue qui t'a esté tres-agreable iadis. Basile n'oyoit donc plus ceste langue qui discourt, & n'en receuoit plus delectatiõ en ses oreilles. Ie di en fin, que prendre sans figure ce qui vient apres, sera commettre vn grand blasphemе: ce sera attribuer aux hommes ce qui est propre au seul Dieu, σὺ δὲ ἡμᾶς ἐποπτεύεις ἄνωθεν: tu nous regarde, dit-il, d'enhaut, & à qui est propre de ce faire qu'à Dieu? Pseaume 33. ver. 13. 14. 15. Pseau. 34. v. 15. 16. & Pseau. 113. v. 5. c'est donc vne figure & representation de ce qui n'est point. Que si quelqu'vn s'opiniastre à soustenir que c'est vne pure & simple priere adressee à S. Basile, qui craindra d'accuser Nazianzene d'erreur en ceste endroit, veu qu'il ne peut estre excusé de faute en ses demandes, s'il en attẽd l'effect dudict Basile, principalemẽt en celles-cy? τὸν πάντα βίον διεξαγαγεῖς πρὸς τὸ λυσιτελέστατον, εἰ δὲ μετασταίη μου δέξαιο κἀκεῖθεν ἡμᾶς ταῖς σαυτοῦ σκηναῖς. Dresse, dit-il, toute nostre vie, à ce qui est tres-vtile, & reçoy-nous estans transportez d'icy en tes tabernacles. c'est à Dieu seul à nous donner patience, à reigler & dresser nostre vie à salut, & à nous recueillir au ciel, & donner la vie eternelle, laquelle n'est point à autre qu'à luy seul. Ce que nous auons dit de Nazianzene, & des façons de parler figurees. Il nous faut entendre de S. Hieroſme, lequel en l'epitaphe de Paule mere d'Eustochium vierge, conclud ainsi, *Vale, ô Paula, & cultoris tui vltimã senectutẽ orationibus iuua, præsens facilius quod postulas impetrabis.* Prie-il par ces mots Paule? nenny: mais il declare ce qu'il desire qu'elle face, ou ce qu'il estime qu'el

le faisoit : ainsi parle-il à ceste Paule, la consolant du trespas de Blesille: *Blesilla pro te Dominũ rogat*: autre chose est desirer, autre prier. En toute priere, il y a desir, & non au rebours : car pour prier, outre l'affection & desir, il est besoin que la raison, l'esprit, & la langue quelquefois, trauaillent à disposer ceux qui nous sont superieurs ou esgaux, à faire ce que nous desirons estre faict, & à nous donner ce que nous leur demandõs : ainsi Marthe à proprement parler, quoy que cy dessus nous l'ayons laissé passer, ne prie pas Iesus Christ pour la resurrection de son frere Lazare, iaçoit qu'elle la desire, & donne de tresgrandes demonstrations de son souhait, Iean 11. vers. 22. Seigneur Iesus, si tu eusses esté ici, mon frere ne fust pas mort. Mais maintenant ie sçay, que tout ce que tu demanderas à Dieu, il te le donnera. Parquoy aussi ne S. Hieroſme ny autres des Anciens, ne prient point les Saincts, encore qu'en apparence ils semblent les prier. Nous salüons les presens seulement, ou les absens par lettres, à qui elles paruienent : on ne saluë point les morts, & à quel propos ? comme ainsi soit qu'ils n'ayent plus de communication d'exercices exterieurs auec nous, & que leur charité n'aye plus besoin de telles aides : & toutesfois S. Hieroſme a escrit, tournant son propos à Paule, *Vale*, à Dieu. Si quelqu'vn veut inferer qu'il faut prier les Saincts decedez de ce monde, d'autant que sainct Hieroſme a mis en son oraison qui sert d'epitaphe à Paule, qu'icelle l'aide par ses prieres, ie diray aussi qu'il faut prier pour les Saincts qui sont au ciel: chose que nos aduer-

faires n'accorderont : car quiconque saluë quelqu'vn prie pour luy. Or S. Hieroſme saluë Paule, & luy dit à Dieu, S. Hieroſme donc prie pour Paule, & nous deuons auſſi prier ſuiuãt cela, pour S. Paul, & pour les autres Apoſtres. Il y a donc des acyrologies & improprietez és eſcrits des Peres, où il eſt beſoin d'apporter vne expoſition prinſe de tout le corps de leurſdits eſcrits, qui adouciſſe & amolliſſe quelques mots & loquutiõs, qui ſont vn peu dures, & deſquelles les ennemis de la verité abuſẽt, pour maintenir leurs idolatries, faux ſeruices & menſonges. Cecy ſe void encore en ſainct Baſile, en l'homelie des 40. Martyrs: car ayant dit fort improprement ὁ θλιβόμενος ἐπὶ τῆς πεντεκαιδεκάτης καταφεύγει, celuy qui eſt affligé, a ſon refuge aux 40. expoſe tout de ſuite ce qu'il entend, & en quel ſens il a parlé en ceſte ſorte: μετὰ μαρτύρων γενέσθω τὰ αἰτήματα ὑμῶν, que vos prieres ſe facent auec les Martyrs, leſquels pour ceſte raiſon ce meſme S. Baſile appelle θεήσεως συνέργους, qui trauaillent auec nous en la priere : ſi c'eſt bien dit ou non, & ſi les ames celeſtes ſont telles que le meſme autheur les deſcrit, à ſçauoir, participantes de nos ſoins & ſolicitudes, & communes gardiennes du genre humain : I'ay deſia fait voir ce que ſainct Auguſtin en a prononcé ſuiuant la parole de Dieu : & ne vueil point pour le preſent remuer d'auantage ceſte pierre. Ie me contente qu'on cognoiſſe que ſainct Baſile n'a point tenu l'inuocation & priere des Saincts, & n'a iamais creu ce qui en eſt enſeigné en l'Egliſe Romaine. S. Ambroiſe eſtant encore apprẽtif, & receu nou-

uellement en l'Egliſe, qui auoit commencé pluſtoſt d'enſeigner que d'apprendre, ainſi qu'il dit luy-meſme de ſoy-meſme: voire qui auoit commencé d'enſeigner ce qu'il n'auoit apprins, liu. 1. des Offic. chap. 1. a eſté de ceſte opinion, au liure des vefues, qu'il faloit prier les Anges & les Martyrs, & s'appuye de raiſons ſi foibles & debiles, qu'il n'y faut pas grand ſçauoir pour les rompre: mais le ſuſdit eſtant plus exercé en la lecture des Eſcritures, & deſueloppé de tout ce qui luy reſtoit du Paganiſme, duquel il ne faiſoit que ſortir, enſeigne bien autre doctrine: car en ſes commentaires ſur le premier chapitre de l'epiſtre aux Rom. il refute l'idolatrie des Payens, qui adorent leurs dieux, diſans que par iceux on pouuoit aller au vray Dieu, tout ainſi que par les Comtes on paruenoit iuſqu'en la preſence du Roy: car, dit-il, la raiſon pourquoy on vient & on s'approche du Roy, par les Magiſtrats inferieurs & Princes, eſt par ce que le Roy n'eſtant qu'homme, ignore à qui il ſe doit fier au maniement & adminiſtration de la republique: mais enuers Dieu qui ſçait tout & cognoiſt les bien-faits d'vn chacun: pour l'auoir propice, il ne nous eſt ia beſoin d'aucun qui nous aide & fauoriſe, de ſon ſuffrage, il ſuffit d'vn cœur zelé: en quelque part qu'vn tel parlera au Seigneur, il luy reſpondra. Ne doutons pas qu'il n'accepte Ieſus Chriſt, non ſeulement vray homme, mais auſſi vray Dieu, & qu'il ne l'oppoſe à tous les Anges & ames des Saincts qui ne ſont que creatures, deſquelles il parle expreſſément en ce paſſage. Ses ſermõs qu'on liſt ſur S. Laurens,

cõme pluſieurs autres, inſerez au tom. 10. des œuures de S. Auguſt. ne ſont de ce ſainct perſonnage. Pluſieurs l'ont iugé deuant moy, & ce ſeroit auſſi eſtre priuez de iugemẽt de ne le ſentir & flairer en les liſant, ſi on a eſté nourri en la lecture des vrais eſcrits de ce Docteur. Et ie ſupplie vn chacun de voir ce qu'il ſent & enſeigne des prieres mutuelles que nous faiſons les vns pour les autres, au liure 2. contre l'epiſtre de Parmenian chapit. 8. où il reprend Parmenian qui diſoit, que l'Eueſque eſtoit mediateur entre le peuple & Dieu: & reprẽd auſſi auec ledict Parmenian tous les Donatiſtes. *Lacus detriti fumoſam aquam iſtorum ſuperbiam ferunt, & Spiritum ſanctum continere non poſſunt, vt ſeruẽt vnitatẽ Spiritus in vinculo pacis, & in omnibus orationibus ſuis de vno Mediatore ſecuri ſint.* Ces ciſternes rompues contienent bien l'eau fumeuſe & imaginaire de ceux-cy, à ſçauoir, leur orgueil, & ne peüuent contenir le ſainct Eſprit pour garder l'vnité de l'Eſprit par le lien de paix, & ſe contenter d'vn ſeul Mediateur en toutes leurs oraiſons. Ces mots percent-ils iuſqu'à la moüelle des forgeurs de Mediateurs & inuenteurs de nouueaux dieux. Où eſt ceſte diſtinctiõ de Mediateur de redemption, & Mediateur d'interceſſion? où eſt ceſte cauillation que toutes les prieres qui ſe font aux Saincts qu'ils prient ſe finiſſent ainſi, *per Dominum noſtrum Ieſum Chriſtum?* ce n'eſt ſe contenter d'vn ſeul Mediateur en nos prieres. Mais la concluſion eſt notable, qui eſt telle: *Sic oratio pro inuicem membrorum omnium adhuc in terra laborantium, aſcendat ad caput quod præceſſit in cœlum, in quo*

est propitiatio pro peccatis nostris. En ceste sorte l'oraison mutuelle de tous les membres qui trauaillent encor en terre; doit monter au chef qui est precedé au ciel, auquel nous auons remission de nos pechez. Où faut-il que nos oraisons mõtent, aux Anges, ou aux ames decedees? non, non, dit S. Augustin, mais au chef, & deuãt luy Irenee, *Est altare in cœlis, illuc preces nostræ & orationes nostræ dirigantur, lib. 4. cap. 34.* Et on voudra maintenant se seruir de l'authorité de S. Augustin pour maintenir les Letanies & Kyrielles Papistiques? iamais il ne pensa de commettre telles abominations. C'est donc ignoramment parlé à Sponde, dire que les anciens Docteurs ayent ignoré, que la priere faite aux Anges ou Saincts fust idolatrie: & tresmal conclu à lui, de vouloir fermer son ame à la cognoissance de certains poincts, qui ont esté tenus tout autrement par les Anciens, d'autant qu'ils ont esté sauuez auec ceste ignorance: car si Dieu a supporté quelques vns, qui n'auoyent point eu moyen d'estre bien & suffisamment instruits en toutes choses, & qui ne pechoyent par malice & ingratitude, tous se doiuent-ils promettre vne telle misericorde? notamment ceux qui veulent fermer les yeux à la lumiere qui les esclaire? Ceste ignorance affectee sera tresgriefuement punie.

CHAPITRE XII.

De la Messe.

PVIS que ie suis entré en plusieurs poincts de doctrine definis par les Papistes, contre toute verité & parole de Dieu, & encore auiourd'huy opiniastrément soustenus, & ay descouuert l'inualidité des pretendues raisons desquelles ils se couurent: ie ne doy conniuer aux mensonges & sophisteries desquelles la Messe est defenduë, auec sa Transsubstãtiation, par Sponde: qui se promet luy apporter des appuis & bouleuars inexpugnables, de distinctions à nos argumẽs inouïes, & d'authoritez & tesmoignages qui sont pour nous faire rougir. Or ça donc, commençons par ceux-cy. Il nous obiecte Berengarius, & le met au front de l'armee page 45. Mais loué soit Dieu, de ce que luy-mesme infirme l'authorité dudit Berengarius, par les trois inconstances qu'il luy reproche en ce mesme suiet: Croiray-ie à vn homme qui se desdit si souuent? combien que ie n'appelle point ses repentances inconstances, ny ses renoncemens foy anciene: mais defaut d'esperance & tesmoignage d'vne trop grande crainte mondaine, tant pour les menaces de mort qu'on luy presẽtoit de la part de Nicolas second, à la solicitation de Lanfrancus & autres ses ennemis, que pour le mauuais traittemẽt qu'on auoit fait à ses deux clercs qu'il auoit enuoyez defendre sa doctrine en vn Cõcile à Verseil, où ils furent mis en prison du tẽps de Leon 9. Croiray-ie

donc à vn homme, & suiuray-ie le dire de celuy qui a parlé de crainte, & par force contre son iugement? mais laissons la personne, suiuray-ie la confession telle qu'on la list és decrets de Gratian *dist.2.de consecrat.can.Ego Berengarius.* qui a besoin de saine intelligẽce, selon la remarque du glossateur de ce Canon: de tant qu'il dit, que non seulement le Sacrement, mais le vray corps & le vray sang de nostre Seigneur Iesus Christ, est sensuellement & en verité manié des mains du Prestre, rompu & brisé des dents des fideles. Or le vray & naturel corps de Christ, ne peut estre desmembré, *De Christi corpore partes non facimus*: & enseigner autrement, ou penser que cela se face au sacremẽt de l'Eucharistie, est vne heresie. Il ne faut donc suiure l'abiuration de Berengaire, ny la doctrine en ce poinct de ceux qui luy ont dicté ce formulaire: par-ainsi c'est fort imprudemment fait à Sponde, de nous donner de tels maistres & Docteurs. Or cõbien que le susdict glossateur ait bien iugé que les paroles de Berengarius, instruit par le concile de Latran & le Pape Nicolas estoyent heretiques, & ait dit: *Nisi sanè intelligas verba Berengarij, in maiorẽ incides hæresim quàm ipse & alij sunt:* il se mesprend, d'estimer que Berengaire & autres ayent entendu par le vray corps de Christ, qu'ils disent estre rompu & brisé des dents des fideles, les especes & les accidens: car que sont ces especes, que ce qu'ils appellent les signes & le Sacrement? Or Berengarius oppose le Sacrement à ce corps, qu'il dit estre palpé & touché des mains des Prestres, *Profiteor me tenere panem & vinum quæ in altari*

altari ponuntur post consecrationem, non solum sacramentum, sed etiam verum corpus & sanguinem Domini nostri Jesu Christi esse & sensualiter non solum sacramentum, sed in veritate manibus sacerdotum tractari, frangi, fidelium dentibus atteri. Sa confession precedente estoit, *Panem & vinum quæ in altari ponuntur post consecrationem solummodo sacramentum, & non verum corpus & sanguinem Domini nostri Iesu Christi esse & non posse sensualiter nisi in solo sacramento manibus sacerdotum tractari vel frangi, aut fidelium dentibus atteri.* Où il faut noter encore, qu'il prend pour vne mesme chose ces mots (sensuellement & veritablement) dequoy ie tire ces argumens. Ce qui se fait vrayement sensuellement au vray corps de Christ, ne se fait seulement en l'espece du pain, qui a esté mis sur l'autel. Or selon la profession de Berengarius, la fraction se fait sensuellement, & en verité au vray corps de Iesus Christ: il s'ensuit donc qu'elle ne se fait seulemẽt en l'espece ou accident, & que Berengarius ou ses Docteurs, ne l'ont entendu que du vray & naturel corps de Iesus Christ. Ce que i'ay fortifié deuant de ceste autre raison, à sçauoir, que si Berengarius eust entendu parler seulement des especes, il eust entendu parler du Sacrement: mais il le nie ouuertement, repetant maintesfois ces mots (*non solum sacramentum.*) Ie di encore, que si Berengarius a entendu parler de la fraction des especes du pain, & effusion des especes du vin, & non du vray corps & sang de Iesus Christ, il ne s'est point corrigé quand au sens: car toute correction emporte changement de mal en bien, ou de bien en mieux:

d'où s'ensuit, que celuy qui se corrige en doctrine, la change aussi, & ne demeure en son opinion premiere. Or Berengarius ne change point de doctrine ny d'aduis, s'il pense que traitter, rompre & macher des dents le corps de Christ, soit faire ces choses seulement aux accidens du pain: car sa doctrine precedente estoit, que le vray corps de nostre Seigneur Iesus Christ ne peut sensuellemẽt estre entre les mains des Prestres, & moulu des dents des fideles, sinon au seul Sacrement, c'est à dire, comme l'expose l'abbreuiateur des Cõciles, Bartholomæus Carranza (duquel nous auons parlé cy dessus) au signe & en la figure fol. 317. Parquoy ie conclu, que la doctrine touchant le sacrement de l'Eucharistie n'a esté telle du temps dudit Berengarius, qu'elle est à present entre nos Transsubstantiateurs, & comme elle a esté establie au concile de Latran institué en l'an 1215. L'autre authorité que Sponde estime seruir, à maintenir tant la Messe que la Transsubstãtiation, est d'Ignace, le dire duquel il a prins de Theodoret dialogue 3. car il ne se trouue és epistres qui sont attribuees audit Ignace. Mais soit, recitons la sentence, Les heretiques ne reçoiuent point les Eucharisties & les oblatiõs, pource qu'ils ne confessent point que l'Eucharistie soit la chair de nostre Sauueur Iesus Christ, qui a souffert pour nos pechez, & laquelle le Pere a ressuscité par sa bonté. De quels heretiques parle-il? des Messaliens, qui disoyent, que ceste diuine viande de laquelle le Seigneur Iesus Christ dit, Qui mange ma chair & boit mon sang viura eternellement, ne profi-

toit ny nuisoit à aucun. *Theod.lib.4. hist. cap.* 11. mais quelle conuenance y a-il de ceste opinion auec nostre doctrine? ou comment fait ce tesmoignage d'Ignace cõtre nous, qui gardons diligemment l'institution de la saincte Cene, & maintenons la communication au vray corps de Christ? Execrable sont quicõque sent auec les Messaliẽs, & pareillement auec les Simoniens & Valentiniẽs, du temps desquels a esté Ignace, & d'où sont sortis les Marcioniſtes, Manicheens, & semblables: qui nians l'humanité de Iesus Christ, le pain de l'Eucharistie ne leur pouuoit estre sacramentallemẽt la chair qui a souffert pour nos pechez: ou tenans aussi Iesus Christ n'estre le Fils de Dieu createur du ciel & de la terre, & n'estre luy-mesme createur du pain & du vin, qui s'offroyent & estoyent donnez en ce Sacrement. L'Eucharistie ne leur pouuoit estre profitable, ny leur estre gage du corps & sang de Iesus Christ: car les signes & Sacremens ne doiuent estre moins en la puissance de celuy qui les institue, que les biẽs qu'ils signifient: & on ne peut communiquer à aucunes marques, qu'on ne participe à celuy à qui elles sont & appartienent. Si les signes donc de la saincte Cene sont propres à vn autre Dieu que Iesus Christ, on ne cõmunique point à luy en l'Eucharistie, mais à cest autre Dieu. C'est d'Irenee que ie pren mon dire au 4. liure chapit. 34. contre les Valentiniens. Les paroles duquel i'allegueray fidelement, *Iudæi iam non offerunt, non enim receperũt verbum per quod offertur Deo, sed neque omnes hæreticorum Synagogæ*, &c. Les Iuifs ne font plus d'offer-

tes, car ils n'ont point receu ceſte parole, par laquelle on fait des ſacrifices à Dieu: mais auſſi toutes les ſynagogues des heretiques ne font point des ſacrifices: non qu'ils ne prinſent le pain & le vin, & ne fuſſent ſignes de ce ſacrement. Mais Irenee & deuant luy Ignace veut dire, qu'ils ne font point des ſacrifices à Dieu, ny ne font la ſaincte Cene, eſtans imbus de ces fauſſes opinions: car celuy qui deshonore Dieu en luy offrãt quelque choſe, ne luy fait point de ſacrifice. Or les Valentiniens en offrant à Dieu le Pere des creatures viſibles, le deshonorent: car ceux qui diſent que le Pere eſt autre que le Createur, & luy offrent neantmoins des creatures terreſtres, *cupidum alieni oſtendunt eum*, le blaſphement ſans doute comme deſireux du bien d'autruy. Ceux auſſi qui diſent, que ces choſes qui ſeruent à l'homme ſont procedees de defaut d'ignorance & de paſſion, en offrant tels fruicts, à ſçauoir, d'ignorance, d'infirmité & de boüillõs de la chair à Dieu, pechẽt contre le Pere, *Contumeliam facientes magis ei quàm gratias agens.* Il continue de monſtrer auſſi, que tels renoncent à l'Euchariſtie & à la nature & vray effect d'icelle, *Quo modo conſtabit eis eum panem in quo gratiæ actæ ſint corpus eſſe Domini ſui & (ſuple vinum) calicem ſanguinis eius, ſi non ipſum fabriſicatoris mundi Filium dicant, id eſt, verbum eius per quod lignum fructificat*, &c. Que veut-il dire? que ceux qui nient que Ieſus Chriſt ſoit le Fils de Dieu qui a creé le monde, & qu'il ſoit luy-meſme celuy par lequel tout arbre fructifie, & qui donne premierement l'herbe, & puis l'eſpi: & en fin le plain &

parfait froment en l'eſpi,ne peut eſtre aſſeuré que le pain de la Cene ſoit le corps de Chriſt. La raiſon eſt, d'autant que c'eſt de la dignité & eſſence de celuy qui eſt Dieu, de n'ouurer par les inſtrumens d'autruy,& de s'approprier que ce qui eſt à luy:veu qu'autremẽt il ſeroit indigent & diſeteux, & ne trouueroit en ſoy-meſme toute ſuffiſance. Par-ainſi à bonne & iuſte cauſe, Irenee fait ce dilemne, *Ergo aut ſententiam mutent, aut abſtineant, offerendo quæ predicta ſunt.* Et peut eſtre que ces heretiques pour couper broche à tels argumens,reiettoyent tous les Sacremens, & auoyent ceſſé de les adminiſtrer. Voila cõment donc,ny du temps d'Ignace,ne d'Irenee,ne de Theodoret, la diſpute n'eſtoit point auec les heretiques ſuſ-nommez, ſi le pain de la ſaincte Cene eſt changé au corps de Ieſus Chriſt:ny ce n'eſt pas auſſi pourquoy Ignace a dit, leſdits heretiques ne receuoir εὐχαριστίας ἡ προσφορὰς, mais pour errer en la perſonne du Pere & du Fils, & en l'œuure de la creation. Ne fait contre nous que par ledit Ignace, l'Euchariſtie eſt appellee chair du Sauueur Ieſus Chriſt : car c'eſt au meſme ſens qu'Irenee a dit, & nous venons de l'eſcrire, que le pain où on a rẽdu graces, eſt le corps de Chriſt,c'eſt à dire,eſt l'Euchariſtie. *Qui eſt à terra panis*,dit-il,*percipiens vocationem Dei, iam non communis panis eſt, ſed Euchariſtia,ex duabus rebus conſtans, terrena & cœleſti :* le pain qui eſt de la terre, receuant la vocation de Dieu, n'eſt plus pain commun, mais Euchariſtie, compoſee de deux choſes, l'vne terreſtre, l'autre celeſte. Ie di ſuiuant cela, que l'Euchariſtie eſt appellee la

chair de Christ, & selon ceste partie qui est terrestre, d'autant qu'elle en est le signe: & à plus forte raison selon l'autre partie, qui est celeste, qui n'est autre chose que le vray corps, & le vray sang de Iesus Christ. Or les heretiques desquels parle Ignace, ne le croyent point: car nians que Iesus Christ soit vray hõme, ils nient par mesme moyen que l'Eucharistie soit la chair de nostre Sauueur, qui a souffert pour nous, & laquelle le Pere a ressuscité pour nous, d'autant que ceste est la vraye chair de Iesus Christ qui a vrayement souffert, & qui a esté prinse de la substance de la Vierge Marie: parquoy, quiconque se feinct vne autre nature qui n'ait point enduré, & n'ait point esté extraite de la Vierge, ne croit point la chair de Christ: d'où s'ensuit aussi, qu'il nie l'Eucharistie, mesme en ce qui est de l'analogie & conuenance du signe auec la chose signifiee. L'authorité d'Ignace est suiuie d'vne raison autant peu concluante, que la sentẽce du susdict Pere, a esté tiree du vray sens & de son intention. L'argumentation est donc telle, Iustin, Irenee, & les autres Peres, exposent ce que le Prophete Malachie a escrit au premier chapitre touchant l'oblation qui deuoit estre offerte en tous lieux par les Gentils du sacrifice de l'Eucharistie: par-ainsi ils l'interpretent du sacrifice de la Messe, c'est conclurre le contraire par son contraire: en affirmant, c'est à dire, affirmer le contraire de son contraire: pour ne tomber point en ceste absurdité & inconsequence, il estoit de besoin monstrer, que le sacrifice de la Messe est le sacrifice de l'Eucharistie, duquel parle Ire-

nee & les autres Docteurs : mais il s'en faut beaucoup qu'il soit ainsi, car la Messe est vn sacrifice pour expier les pechez, & la saincte Cene pour rendre graces à Dieu. En la Messe le vray corps & sang de Iesus Christ y est offert, selon l'opinion d'Innocent 3. de son Concile, & en la Ste Cene on y offre tant les prieres que les aumosnes, qui sont appellees oblations. Or qu'Irenee parle du sacrifice d'action de graces au chapitre 34. du 4. liure. quiconque le lira, en pourra iuger, s'il ne ferme l'ame au sens & intelligence que les paroles rendent. Que veulēt dire ces mots: *Paulus Philipp. ait, Repletus sum acceptis ab Epaphrodito quæ à vobis missa sunt odorem suauitatis, hostiam acceptabilem, placentem Deo: oportet enim nos oblationem Deo facere, & in omnibus gratos inueniri fabricatori Deo in sententia pura & fide sine hypocrisi, in spe firma, in dilectione feruenti, primitias earum quæ sunt eius creaturarum, offerentes ei hanc oblationem: Ecclesia sola puram offert fabricatori, offerens ei cum gratiarum actione ex creatura eius*: le sacrifice que l'Eglise offre, & que le Seigneur a enseigné d'offrir par le monde vniuersel, est tel, que le sacrifice dont parle S. Paul en l'Epistre aux Philipp. chap. 4. ver. 18. Or le sacrifice des Philippiens est vn sacrifice d'action de grace, parquoy le sacrifice de l'Eglise est de mesme nature. Item, ce sacrifice est d'action de grace, qui se fait pour n'estre point ingrats enuers Dieu, & pour luy faire recognoissance: or le sacrifice de l'Eglise se fait à ceste fin, *vt grati inueniamur* : donques le sacrifice de l'Eglise n'est qu'action de grace. *Ecclesia offert Deo cum gratiarum actione*, ce sacrifice est

Euchariſtique, où on offre des biens & creatures du Seigneur, à ſçauoir, pain, vin, & autres choſes pour l'vſage de toute l'Egliſe: ce qui ſe fait quand ces biens ſeruent à l'adminiſtration & vſage de la ſaincte Cene, ou des poures & des Paſteurs de ladicte Egliſe. Or les ſacrifices dont parle Irenee, ne ſont autres, & n'eſt faite mention aucune d'offrir Ieſus Chriſt, ny le ſacrement de la Cene, pour obtenir remiſſion des pechez. *Sacrificia in populo, ſacrificia in Eccleſia, ſed ſpecies immutata eſt tantum, quippe cum iam non à ſeculis, ſed à liberis offeratur: vnus enim & idem Dominus, proprius autem character ſeruilis oblationis & proprius liberorum vti, & per oblationes oſtendatur iudicium libertatis, & propter hoc illi quidem decimas ſuorum habebant conſecratas, qui autem perceperunt libertatem, omnia quæ ſunt ipſorum ad dominicos decernunt vſus, hilariter & liberè dantes eas*, &c. Iuſqu'icy Irenee n'a parlé que du ſacrifice d'action de graces, qui giſt en aumoſnes & liberalité, de laquelle l'exemple eſt monſtré en ceſte pauure vefue, laquelle donna toute ſa ſubſtance, *quia totum victum ſuum miſit in gazophilacium Dei:* ce qu'il adiouſte, ne parle que du meſme ſacrifice, mais qui cõſiſte à craindre Dieu, aimer le prochain, & ceſſer de mal faire, *ſi qui ſolũmodo ſecundum quod videtur, mũdè & rectè & legitimè offerre tentauerit, ſecũdum ſuam animam, non rectè diuidat eam quæ eſt ad proximum, communionem, neque timorem habeat Dei: non per id quod rectè foris oblatum eſt, ſacrificium ad ſe ducit Deum, intus habens peccatum: neque oblatio talis proderit ei aliquid, ſed ceſſatio mali, quod eſt intus conceptum.* Suiuant ces paroles, c'eſt le ſacrifice inte-

rieur & la mortification du peché procedante de la crainte de Dieu, qui luy eſt agreable, plus que tout autre oblation exterieure: & à fin qu'on cognoiſſe qu'en tout ce chapitre, ce perſonnage ne parle point de ſacrifice expiatoire, il auoit dit auparauant, *ſacrificio non placatur Deus*, Dieu n'eſt point appaiſé par ſacrifice. Et en vn autre endroit, *ſacrificia non ſanctificant hominem, ſed conſcientia eius qui offert ſanctificat ſacrificium pura exiſtens*: ce ne ſont point les ſacrifices qui ſanctifient l'homme, mais la conſcience de celuy qui ſacrifie, ſanctifie le ſacrifice, eſtant pure. Diſons donc, ces ſacrifices ne ſont point expiatoire, qui n'appaiſent point Dieu, & ne ſanctifient point l'homme & la conſcience d'iceluy: or les ſacrifices deſquels parle Irenee ſont tels, qu'ils n'appaiſent point Dieu, ny ne ſanctifiẽt l'homme: parquoy il s'enſuit qu'il ne parle des ſacrifices d'expiation. La fin du chap. eſt ſi claire, que perſonne ne peut eſtimer que ce S. perſonnage parle d'vn ſacrifice où on offre à Dieu Ieſus Chriſt ſon Fils. Nous offrons à Dieu, dit-il, en l'Euchariſtie, les choſes qui ſont à luy, & preſchõs conformément à icelle la communication & vnion de la chair & de l'eſprit: or nous luy offrons, non comme à celuy qui a beſoin de quelque choſe, & pour ſubuenir à ſon indigence, mais pour luy rendre graces de ſes dons, & ſanctifier ſa creature: car combien que Dieu n'ait point beſoin de choſe que nous ayons, toutesfois il nous eſt neceſſaire de luy offrir. Salomon le dit, Qui a pieté du pauure, baille à vſure au Seigneur. En ſa parole il a donné commandement à ſon peuple de faire des oblations, à

fin qu'il aprint de luy seruir, aussi veut-il de mesme que nous offrions sans intermission des presens à l'autel: & c'est autel est és cieux, là noz prieres & noz oblations sont addressees. Si en la saincte Cene nous offrions Iesus Christ, nous n'offririons les choses qui sont à Dieu, mais Dieu luy-mesme: or par le tesmoignage d'Irenee, nous offrõs & presentons à Dieu, les choses qui sont à luy seulement & ses creatures, & les presens, les dons, & les aumosnes, ne sont Iesus Christ. Or en la saincte Cene on offre seulement des presens, des aumosnes, c'est à dire, dons que les hõmes font aux poures, pousez de misericorde, donques en la saincte Cene on n'offre & on n'immole Iesus Christ. Tous les sacrifices qui se font au ciel, sont actions de graces: or tous les sacrifices des Chrestiens se font au ciel, car où est l'autel, là se font les sacrifices. Or l'autel des Chrestiens est au ciel, donques les sacrifices des Chrestiens, ou se font au ciel, ou sont addressez & enuoyez à cest autel qui est au ciel: par ainsi les sacrifices des Chrestiens ne sont qu'Eucharisties, ne sont qu'oblations ou dispensations des biens du Seigneur, prieres, actions de graces, & autres telles choses. Quand Sponde eust eu encore l'esprit plus aigu qu'il n'auoit, s'il n'eust voulu combatre la verité à son escient, il n'eust peu tirer autre doctrine & confession d'Irenee, que celle-que ie vien de dire: laquelle comme on a peu remarquer, est contraire, tant à la transsubstantiation, ou changement de substance du pain & vin de la Cene, qu'au sacrifice que les Papistes pensent faire de Iesus Christ en leur Messe, pour la remission des pe-

chez. Sainct Augustin au liu. 19. de la cité de Dieu, chap. 23. n'entend non plus que le susdict, autre sacrifice, par celuy qui deuoit estre offert par les Gentils, en tous lieux, que le sacrifice d'action de graces. Ce sont ces mots: *Huius autem (Dei) præclarissimum atque optimum sacrificium nos ipsi sumus, hæc est ciuitas eius, cuius rei mysteriũ celebramus oblationibus nostris quæ fidelibus notæ sunt, cessaturas enim victimas, quas in vmbra futuri offerebant Iudæi, & vnum sacrificium gentes à solis ortu vsque ad occasum, sicut iam fieri cernimus oblaturas per prophetas Hebreos oracula increpuere diuina.* Et nous sommes le tresbon & tres-excellent sacrifice de Dieu, c'est la cité d'iceluy, de laquelle chose nous celebrons le mystere par noz oblations, qui sont cognues aux fideles. Les oracles diuins font sõner haut par les Prophetes Hebrieux, que les sacrifices des bestes que les Iuifs offroyent, en figure & representation de celuy qui estoit à venir, cesseroyent: & que les Gentils sacrifieroyent vn sacrifice depuis le soleil leuant iusqu'au soleil couchant, en la maniere qui il se fait maintenant, ainsi que nous voyons: ce qu'il nomme sacrifice des Gentils, a esté dit auparauant oblations des fideles. Qu'est-ce qu'il leur donne, que par icelles nous celebrõs les mysteres du sacrifice de nous-mesmes, & de la cité de Dieu. Ie conclu donc ainsi, ce qui est le sacrifice de nous-mesmes ou tesmoignage de ce sacrifice, n'est que sacrifice d'actions de graces: or le sacrifice des Gentils dùquel parle Malachie, & les oblations des fideles, ne sont autre chose, il s'ensuit donc que ce sacrifice que les Gentils conuertis au Sei-

gneur & faits Chreſtiens, offrent, n'eſt que ſacrifice d'action de graces, par lequel ils s'offrent eux-meſmes, & non ſacrifice de ſatisfaction, par lequel Ieſus Chriſt ſoit offert. Il l'entend ainſi au liure 18. du meſme œuure, chap. 35. où il enſeigne, que ce ſacrifice & ceſte oblation nette dont nous auons parlé, eſt offerte par la ſacrificature de Chriſt, ſelon l'ordre de Melchiſedech. Quelle eſt ceſte ſacrificature? celle qui eſt donnee à vn chacun Chreſtien, 1. Pierre 2. verſet 5. Apocalyp. 1. verſet 6. De ce paſſage donc du ſuſdict ſainct Auguſtin, ie tire ceſte raiſon: les ſacrifices qu'vn chacun Chreſtien fait, ſont ſacrifices d'actions de graces: or le ſacrifice dont parle Malachie, eſt le ſacrifice qu'vn chacun Chreſtiẽ doit offrir, parquoy le ſacrifice dont parle Malachie, eſt le ſacrifice de recognoiſſance & d'action de graces. Certes ſelon le teſmoignage de ſainct Auguſtin, Malachie parle de ce ſacrifice qui ſe fait en vertu de la communication de la ſacrificature ſaincte de Ieſus Chriſt, ſelon l'ordre de Melchiſedech, à laquelle tous Chreſtiens ſont appellez, & non les ſeuls Preſtres, Eueſques, ou Miniſtres de l'Euangile, ainſi que ſainct Pierre & S. Iean l'enſeignent, & qu'il ſe peut recueillir de ſes propos: car tout ce qui eſt vniuerſel & general, en matiere de religion & ſeruice interieur quant au lieu, l'eſt auſſi en meſme ſorte pour les perſonnes: or le ſacrifice des Chreſtiens eſt vniuerſel, à raiſon du lieu, car il ny a anglet où on ne puiſſe ſacrifier, Malachie 1. verſ. auquel paſſage il ſemble que S. Paul faſſe alluſion, 1. Timoth. 2. verſ. 8. Ce ſacrifice donc eſt commun à toutes perſonnes: par ainſi

Malachie n'a iamais entendu parler d'vn ſacrifice qui effaçaſt les pechez, & qui meritaſt la vie eternelle, tel qu'on fainct eſtre le ſacrifice de la Meſſe: œuure de certaines perſonnes, à qui on a fait vne couronne en la teſte. Mais d'vn ſacrifice duquel nous ſommes le ſacrificateur & le tẽple, & l'autel eſt noſtre cœur. De ces reſponſes reſulte encore, que Sponde a prins peine & s'eſt tormẽté en vain, voulant prouuer par preſque infinies authoritez des Peres, que l'oblation nette qui deuoit eſtre ſacrifiee à Dieu entre les Gentils, eſt le ſacrifice de l'Euchariſtie: car nous ny contrediſõs, & ne nions qu'icelle ne ſoit ſacrifice, mais d'action de graces, qui eſt offert par tous ceux qui y communiquent, & non d'expiation. Nous maintenons auſſi, que le Prophete n'a entendu parler de ce ſeul ſacrifice. Le ſainct Bapteſme, les prieres, aumoſnes, & bonnes œuures y ſont auſſi compriſes, ſelon que nous auons peu comprendre d'Irenee. Iuſtin contre Tryphon, ayant recité les paroles du Seigneur, parlant par Malachie, conclud ainſi: Nous tous les Gentils aſſemblez, celebrons Dieu: car il nous a auſſi viſitez, il luy a ſemblé bon & luy a pleu ainſi d'embraſſer de ſa bien-vueillance les gens, *& ſacra noſtra*, dit-il, *libentius quàm veſtra ſuſcipit*, & reçoit plus volontiers noz ſacrifices que les voſtres. Il parle aux Iuifs, & parle au plurier. Il recognoiſſoit donc plus que d'vn ſacrifice. Ie n'ignore pas qu'en vn autre lieu de ce meſme traitté, & plus bas, il n'expoſe ce qui eſt dit du ſacrifice, qui eſt offert en chaſque lieu par les Gentils, du pain & coupe de l'Euchariſtie: mais non pour en exclurre les autres

parties du seruice de Dieu : mais d'autant qu'entre les Sacremens, il nous represente mieux & plus plainement les benefices de Iesus Christ, & nostre deuoir enuers iceluy: d'où s'ensuit, que par l'vsage legitime d'iceluy, le nom de Dieu est grandement glorifié. C'est donc pourquoy il a parlé en ceste sorte page 34. *De sacrificio quod offertur in omni loco, à nobis gentibus, id est, Eucharistiæ, tum pane, tum poculo ibidem (nempe Malachias) prædicit, dicens, nos clarificare nomen eius, quod vos profanatis.* Or il ne faut laisser passer ce que ce sainct Docteur auoit dit de ce sacrement, quelques lignes deuant pag. 40. à fin qu'on cognoisse qu'il ne le met qu'au rang des sacrifices de recognoissance. Il dit ainsi : *Simila pro mundatis à lepra solet offerri ex more figuratè, significàs panem Eucharistiæ, quem in memoriam passionis suæ purgantis ab omni peccato animas hominum, Iesus Christus, Dominus noster tradidit posteris, vt interim gratias agamus Deo, tum pro mundo, propter hominem creato, cum cæteris quæ hoc continentur, tum pro redemtione, qua liberati sumus à peccatis, principatibus ac potestatibus in vniuersum debellatis.* Ce qui se fait pour renouueller & celebrer la memoire de quelque benefice, est action de graces. Or la saincte Cene sert à ceste fin, elle est donc sacrifice de remerciement, telle qu'est la fin de la saincte Cene, tel sacrifice est-elle aussi: or sa fin est de rendre graces à Dieu, tant pour la creation, que pour la redemption & deliurance que Iesus Christ nous a acquise des pechez, & des principautez & puissances spirituelles. la saincte Cene donc n'est que sacrifice d'action de graces. En fin ce qui n'est que

la memoire & commemoration de ce qui purge noz ames de noz pechez, ne nous laue & ne nous purge point, & ce qui ne nous nettoye de noz pechez, ne peut estre sacrifice expiatoire : or la saincte Cene est la memoire des souffrãces & passion de Iesus Christ, qui deliure noz ames de tous pechez, & non la purgation elle-mesme. Il faut donc de necessité dire, qu'elle n'est point sacrifice de purgation: telle qu'est la figure, telle est la chose figuree & representee. Or, dit Iustin, la fine farine appellee en Latin, *similа*, qui estoit la representation typique de la saincte Cene, s'offroit ordinaire, non pour nettoyer les lepreux, mais pour ceux qui estoyent nettoyez de lepre. La saincte Cene donc ne sera qu'oblation de recognoissance & d'actions de graces, de ce grand & nompareil benefice, que nous ayons esté faits nets de la lepre de nos ames, Par-ainsi qu'a fait Sponde alleguãt Irenee, Iustin, & autres des anciẽs escriuains & Docteurs de l'Egliſe, que descouurir la turpide de celle qu'il vouloit defendre, & monstrer l'impudence & audace du Pape, qui a osé contre tant de siecles & si grand nombre de saincts Docteurs, fondez és sainctes Escritures, dire tout le contraire de ce nous qu'ils ont enseignez touchant la saincte Cene ? Il nous veut imposer la reiection de ce nom de sacrifice, parce que l'Escriture ne la nõme pas ainsi specialement: mais nous ne sõmes si scrupuleux iusques là: car puis que ce Sacremẽt est appellé action de graces, ou chose qui vaut a utant luy est attribuee, & que toute action de graces fait à Dieu, est appellé sacrifice, qui fera doute de l'appeler sacrifice? mais

le tẽps nous appelle, tant à cõsiderer ſes repliques aux argumens de nos Docteurs, qu'à eſprouuer la force des rampars de la Meſſe, deſquels il s'eſtime (toutesfois en deſtournant de ſoy tout ſoupçon d'oſtentation) eſtre l'inuẽteur. Ie m'en y vay apres auoir dit vn mot ſur ces Rabins, qu'il veut faire prognoſtiqueurs de la Tranſſubſtantiation, qui ſe fait en ce ſacrifice. Ie vueil prendre le dernier, Dauid Kimhy, qui ſuffira pour tous. Liſons-le dõc ſur le huictieſme verſet du 14. chap. d'Ozee, cotté par noſtre demy Rabin en croyance. Il y en a, dit-il, qui expoſent ces mots, דָּגָן יְחַיּוּ *iechain dagan*, qu'il y aura changement de nature au froment à l'aduenir, quand le Redempteur ſera venu : car ils le viuifieront à la façon d'vne vigne : ſi qu'il ne ſera point beſoin de le ſemer qu'vne fois, non plus que ladicte vigne, & autres choſes de meſme ſorte. Eſt-ce tout? O preuue digne de tel ſubiet! puis qu'il n'y a rien plus, & qu'on n'y lit en ſubſtãce autre choſe. Quãd i'auray ouy ce ſubtil Philoſophe, & qu'il m'aura mõſtré les fineſſes cabalines & Rabiniques, qu'il ſcait en ces futurs miracles & conformité d'iceux auec la tranſſubſtãtiation, laquelle ſe fait auſſi biẽ, que les autres ſont aduenus, leur eſtre & leur fondement eſtant pures chimeres, ie luy reſpondray adonc : cependant de peur de perdre vn fort long tẽps en l'attente de l'ouuerture de ces myſteres, ou refutation d'allegations ſi pueriles, qu'il n'eſt ia meſtier d'en parler. Reprenõs nos premieres erres touchant le ſacrifice: l'Antechriſt de Rome auec tous ſes ſuppoſts, ont enyuré le monde de ceſte opinion, que la Meſſe eſt vne hoſtie

ſtie de ſatisfaction pour auoir Dieu propice, que c'eſt vne eſpece d'expiation pour ſatisfaire à Dieu des offenſes tant des viuans que des morts. Caluin la combat, & luy couppe, tranche, & abat ſes racines, par ceſte coignee treſpuiſſante de la parole de Dieu, de laquelle il tire pluſieurs raiſons, & entre autres celles qui s'enſuiuent. La premiere eſt en la ſection 2. du chap. 18. & 4. liu. de ſon Inſtitution. Si la Meſſe eſtoit ſacrifice & oblation pour oſter & abolir les pechez, les Preſtres ſeroyent ſacrificateurs ſubrogez à Ieſus Chriſt, comme ſes ſucceſſeurs & vicaires, luy eſtant decedé: or ce dernier eſt faux, le premier donc le ſera auſſi. La preuue eſt telle, à celuy qui eſt immortel, il ne faut point ſubſtituer de vicaire, & la preſtriſe & ſacrificature de celuy qui a vne vie immortelle, ne peut point eſtre mortelle: or Ieſus Chriſt eſt de duree eternelle, ſa prelature & ſacrificature auſſi ne doit iamais prendre fin, il ne luy faut donc point ſubſtituer de vicaire. Si aucun doute de ce que nous auons mis pour fondement, qu'il liſe ces paſſages, & autres ſemblables, en l'epiſtre aux Hebrieux. Pſeau. 110. verſet 4. & Hebr. 5. verſ. 6. Tu es ſacrificateur eternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech. Et aux Heb. 7. verſ. 24. Ieſus Chriſt par ce qu'il demeure eternellement: a vne perpetuelle ſacrificature, dont il peut parfaitement ſauuer ceux, qui par luy s'approchent de Dieu, touſiours viuant pour interceder pour eux. De là il s'enſuit, que les hommes par la ſubrogation qu'ils font de leurs ſacrificateurs à Ieſus Chriſt, pour ſacrifier tous les iours, non ſeulement luy rauiſſent ſa prerogatiue

de preſtriſe eternelle, mais ils s'efforcent de le reietter de la dextre de ſon Pere. La raiſon eſt, d'autãt qu'il y eſt aſſis, ayant donné immortalité à ſa nature humaine, à ces fins qu'il demeure preſtre eternel, & qu'il intercede eternellement pour nous: parquoy, *ſublato fine, tolluntur media, ad finem & fini cohærentia*: c'eſt à dire, quiconque luy oſte ceſt office, & nie la fin de ſon aſſiete à la dextre du Pere, rendant mortelle ſa preſtriſe, renuerſe les articles de noſtre foy, touchant ſa reſurrection & aſcente aux cieux, deſquels il le deboute, comme auſſi de ſa Royauté, qui eſt conioincte à ſa ſacrificature. A ces argumens (qui ne ſont des conſequences forgees à plaiſir, & tirees par les cheueux, dequoy l'art qui nous enſeigne, à raiſonner & conclurre, doit eſtre iuge.) Sponde oppoſe deux reſpõſes, l'vne feinte & de ieu, l'autre ſerieuſe. Touchant la premiere, que me reſpondra Caluin, dit-il, page 182. à vne pareille conſequence, quand ie diray que noſtre Seigneur eſt le paſteur & Eueſque des noz ames, dans ſainct Pierre, & que partant on luy fait tort de luy en ſubſtituer d'autres? c'eſt à dire, ſi on fait tort à Ieſus Chriſt de luy ſubſtituer des Sacrificateurs, on luy fait tort de luy ſubroger des Eueſques. Or le dernier eſt faux, veut dire Sponde, ce que ie luy nie: car iaçoit que pluſieurs ſoyent Eueſques & paſteurs en l'Egliſe, toutesfois ils ne ſont que Miniſtres de Ieſus Chriſt, & diſpenſateurs des myſteres de Dieu, 1. Corin. 4. verſ. 1. 2. Cor. 5. v. 19. 20. 21, &c. Et ne ſont point mis en la place d'iceluy pour ſuppleer à ſon defaut, mais ſeulemẽt pour la cõmodité des hõmes, auſquels il

s'abaisse, donnant authorité à ceux qu'il apelle, de paistre ses brebis, desquelles neantmoins il a tousiours le soin, & desquelles il demeure souuerain Euesque, ouurant interieurement au cœur d'icelles, accompagnant le ministere des hommes de l'efficace de son esprit. Si les Papistes alleguent, que ceux qui disent la Messe, ne sont aussi que Ministres de Iesus Christ, & suffragans de son eternelle prestrise, laquelle ne laisse point pour cela de consister en son estat: ie respon, qu'ils ne peuuẽt eschapper par ceste raisõ, pour l'opiniõ de merite & vertu satisfactoire, qu'ils attribuent à leur sacrifice: car puis qu'il est de telle dignité & efficace, que de leur rendre Dieu propice & fauorable, n'est-ce pas le mettre en la place de la croix de Iesʳ Christ, & le subroger au lieu de sa mort, laquelle est opprimee & enseuelie, quand le fruict d'icelle est attribué à la Messe? Que si l'vn sacrifice est substitué à l'autre, & la vertu & efficace de l'vn à lefficace de l'autre, il faudra dire le mesme de la sacrificature, & par consequent aussi des Sacrificateurs. C'est donc autre chose, estre ministres de la prestrise de Christ: car & les sacrificateurs Leuitiques ont serui à icelle, & les vrais Pasteurs & Euesques de l'Eglise n'ont autre charge, que de seruir à Iesus Christ nostre Roy, Prophete & Sacrificateur autre chose d'estre successeurs de la prestrise d'iceluy: ce qui ne se peut dire sans blaspheme. Tous les bons & fideles docteurs de l'Euangile, sont bien successeurs des Apostres & Prophetes, quant à prescher & administrer les Sacremens, mais non de la prophetie & Royauté de Iesus Christ: car

succeſſion emporte equalité de puiſſance, authorité, dignité & capacité, en celuy qui ſuccede, auec celuy à qui il ſuccede, n'y ayant difference de l'vn à l'autre que pour le temps, ſelon lequel l'vn eſt premier & l'autre dernier. Par-ainſi nous concluons, que Ieſus Chriſt ne peut auoir ſucceſſeurs, ny en ſa preſtriſe, & en ſon epiſcopat ſucceſſion, preſuppoſant auſſi abſence & mort. Mais puis que Spõde recognoiſſoit la puerilité de ſa replique, & la mettoit entre les ieus, c'eſt auſſi legerement, & en nous ioüant, que luy auõs rabbatu les coups. La reſponſe ſerieuſe & profonde qu'il fait, ſe rapporte à l'expoſition de l'intention de l'Apoſtre en l'Epiſt. aux Hebr. quand il appelle Ieſus Chriſt Sacrificateur eternel: Ce tiltre, dit-il, qui eſt dõné à Ieſus Chriſt s'entend en deux ſortes: l'vne, à fin qu'on ſçeut que les temporelles auoyent fini: l'autre, que la reiteration des anciens ſacrifices, figuratifs du vray ſacrifice de noſtre Seigneur, eſtoit à ſon terme. Parler en ceſte ſorte, eſt dire quelque choſe & non tout, car Ieſus Chriſt ſeroit-il nommé Sacrificateur eternel au regard du paſſé ſeulement, & non pour le temps aduenir? Sa Sacrificature chaſſeroit-elle les ombres qui l'auoyent precedé, pour eſtre puis apres elle meſme abolie par autre Sacrificature? Si Ieſus Chriſt eſt Sacrificateur qui ait beſoin de ſucceſſeur, & par conſequent ſoit temporel, comment eſt-ce que les ſacrificateurs temporels ont fini? Si les ſacrifices figuratifs ſont venus à leur terme par le vray ſacrifice de noſtre Seigneur, fait & offert vne fois en la croix par ſoy-meſme, quel ſera le ſacrifice de la Meſſe, vray ou figuratif? Elle

ne peut eſtre le vray & le meſme que Ieſus Chriſt a offert, & qui a aboli les autres : car en icelle Ieſus Chriſt ne s'offre ſoy-meſme (accordant meſme qu'il ſoit là corporellement) & ne s'offre en mourant & eſpandant ſon ſang en la croix. Elle ne peut eſtre auſſi ſacrifice figuratif & typique, car tels ſacrifices ont ceſſé par la verité preſente. De quelle ſorte ſera donc la Meſſe? de ceſte ſorte, dit Sponde, qui eſt ſelon l'ordre de Melchiſedech. Mais ſelon c'eſt ordre, il n'y a que deux ſacrificateurs, l'vn qui a eſté la figure & a benit Abraham : l'autre, qui a eſté le vray Melchiſedech, à ſçauoir, noſtre vray Roy de iuſtice & de paix, que deuiendront donc tant de ſacrificateurs, qu'il y a en la Papauté ? Si l'Apoſtre euſt parlé ſpecialement de la Meſſe, dont il eſt queſtion, & de l'ordre Eccleſiaſtique, dit Sponde, nous n'aurions que redire. Et quoy ? dans la theſe, l'hypotheſe n'eſt-elle point cõtenue? n'eſt ce pas tout vn, dire, tout ſacrifice qui deroge au ſacrifice de la croix eſt damnable & à reietter, Hebr. 10. verſ. 9. ou dire, la Meſſe qui aneantiſt le ſacrifice de la croix eſt damnable? ne ſont-ce point ſentẽces equipolẽtes de dire, que par le ſeul & non autre, vnique & non reiteré ſacrifice de la croix, l'ire de Dieu eſt plainemẽt appaiſee & eternellemẽt? Hebr. 5. verſ. 6. & 7. verſ. 25. 27. & 9. verſ. 14. 26. 28. & 10. ver. 1. ou dire, la Meſſe, les holocauſtes & autres ſacrifices, que faiſoyẽt les Iuifs, n'appaiſent & n'appaiſoyẽt point l'ire de Dieu: & tout ce que les hommes pourroyẽt faire à ceſte fin, eſt non ſeulement ſuperflu, mais blaſphematoire. Le dernier effort contre ce premier argumẽt de Caluin eſt, que

l'Apoſtre ne parle point du ſacrifice de la Meſſe, pour l'oppoſer au ſacrifice de la croix, mais il oppoſe celuy de la croix aux Iudaiques. Ie demande, quelle eſt la raiſon de l'oppoſition? n'eſt-ce pas l'imperfection de ceux-cy & la perfection de ceſtui-là, ainſi qu'entr'autres lieux, le dixieſme chap. de ceſte Epiſtre l'enſeigne? Si donques ceſte meſme cauſe & raiſõ demeure & ſe trouue en la Meſſe, comparee auec le ſacrifice de la croix: qui voudra nier, qu'elle ne ſoit compriſe en l'oppoſitiõ auec les ſacrifices Iudaiques? L'autre argument contre la Meſſe, tiré de la meſme epiſtre, & de l'effect & efficace qui dure ſans fin, du ſacrifice par lequel Ieſus Chriſt s'eſt offert ſoy-meſme en la croix vne fois, auquel Sponde fait ſemblant vouloir reſpondre, eſt tel: Ce ſacrifice, qui nous acquiert vne eternelle redemption, qui efface, deſtruit & aboliſt le peché pour touſiours, n'a non ſeulement beſoin d'eſtre reiteré, mais auſſi fait ceſſer toutes autres oblations faites pour la ſatisfaction du peché, & pour le rachat des fautes deuant Dieu. Or le ſacrifice que Ieſus Chriſt a fait vne fois en la croix, a vertu d'eternelle ſanctification & purgation, Heb. 9. verſet 26. & 10. verſet 10. nous ſommes ſanctifiez par l'oblation vne fois faite du corps de Ieſus Chriſt, c'eſt à dire, a vertu eternelle de purifier de macules les pecheurs, les reſtituer en iuſtice, & les remettre en grace auec Dieu: parquoy ce ſacrifice ne ſe doit plus reiterer, & n'eſt ſuccedé d'autres ſacrifices tendans à meſme fin: car en iceluy ſeul & vne fois fait, eſt parfait & accompli tout ce, qui appartenoit à noſtre ſalut. Il euſt fallu, que Spon-

de euſt reſpondu, ou à la premiere partie de ceſte raiſon, ou à la ſeconde, mais ie ne voy point qu'il l'ait fait. Il ſe contente d'amener vne diſtinction de ſacrifices, & qu'elle vaille ce qu'elle voudra, ou pour la propoſition, ou pour l'application: Ie croy que ce luy eſtoit tout vn, pourueu qu'il euſt ietté de la poudre aux yeux, pour donner couleur à ſa reuolte. Le ſacrifice ſanglant, dit-il, apres lequel Ieſus Chriſt a proteſté ſi hautement, que tout eſtoit conſommé, n'a plus beſoin d'eſtre reiteré: mais que pour cela le ſacrifice non ſanglant ſoit defendu, il le faut prouuer par d'autres paſſages. S'il y a deux ſacrifices de propitiation, ou chacun d'eux eſt ſuffiſant, ou tous deux ſont requis & neceſſaires. Or l'Apoſtre nous enſeigne, qu'vne ſeule oblation de Ieſus Chriſt ſuffit, Hebr. 10. verſ. 14. Par vne ſeule oblation Ieſus Chriſt a conſacré à perpetuité ceux qui ſont ſanctifiez, verſ. 18. où il y a remiſſion, il n'y a plus d'oblation pour le peché: l'autre dõc qui ſe fait du meſme Ieſus Chriſt, eſt ſuperflue, & enſeuelit la premiere. Mais à laquelle nous tiendrons-nous? à celle qui eſt ſanglãte, ou à celle qui ſe fait ſans ſang? L'Apoſtre le definit, & le vuide encore, diſant: Que ſans effuſion de ſang, ne ſe fait point de pardon, Hebr. 9. verſ. 22. Ce ſacrifice où il n'y a point effuſion de ſang, ne nous rend point Dieu propice & fauorable, & ne nous laue point de nos pechez. Or le ſacrifice de la Meſſe, où ſelon l'opinion des Papiſtes, Ieſus Chriſt eſt offert, ſe fait ſans ſang, elle n'a donc point ceſte vertu de nous acquerir remiſſion des pechez deuant Dieu: par-ainſi il

se faut tenir à ce sacrifice, où se fait effusion du sang de Iesus Christ: & c'est le sacrifice de la croix, & non autre. Qui a enseigné à Sponde, que nostre Sauueur soit offert & sacrifié à Dieu en deux façons? l'vne en espandant son sang, l'autre en ne l'espandant point? car ceste derniere façon se fait, ou par Iesus Christ mesme, ou par les hommes. Si luy-mesme s'offre & se sacrifie, il n'est besoin que les hommes y mettent la main, & ainsi la Messe ne peut subsister: Si c'est par les hommes qu'il est offert, ie demande, puis qu'ils ne luy espandent point son sang, & ne le crucifient derechef, & ne le font mourir en sa personne (combien que certes ils le font, entant qu'en eux est:) en somme, ne luy donnent point occasion de monstrer son obeissance enuers Dieu par patience, son humilité & sa charité enuers les hommes: & quand ils le feroyent, ils ne seroyent pourtant Sacrificateurs, mais bourreaux ou bouchers. qu'est-ce qu'ils font, & en quoy mettēt-ils la force de leur sacrifice? Est-ce au manger & boire? c'est au Sacrement, où Iesus Christ se donne à nous par la manducation du pain: ce n'est pas l'offrir à Dieu, mais le receuoir de Dieu: ce n'est pas aussi en le tenant entre les mains & l'esleuant en haut: car quel cōmandemēt y a-il de l'offrir ainsi? Et puis qu'il est question de satisfaire, qui leur a dit, que Dieu receura ceste esleuation en payement, & ceste œuure luy sera vn sacrifice de soüefue odeur? mais le Prestre pourroit-il plus hausser Iesus Christ, qu'il s'est esleué luy-mesme, estant monté par dessus tous les cieux, & apparoissant

touſiours en la face de Dieu pour nous ? Hebr. 1. verſet 3. & 4. verſ. 14. & 6. verſet 19. 20. & 8. verſ. 1. & 9. verſ. 24. Ieſus Chriſt eſt entré au ciel meſme, pour maintenant comparoir pour nous deuant la face de Dieu, Epheſ. 4. verſet 10. Celuy qui eſt deſcendu, c'eſt le meſme qui eſt monté ſur tous les cieux, à fin qu'il rempliſt toutes choſes: & partant ceſte diſtinction eſt friuole, ſans teſmoignage aucun de l'Eſcriture, & apportee par quelques autheurs Grecs, en autre ſens & fin, qu'elle n'eſt employee par noſtre medecin de la Meſſe, à qui, eſtant bleſſee à mort, il voudroit prolonger la vie, s'il luy eſtoit poſſible. Mais ces remedes ſont pluſtoſt deſtructifs, que propres à conſolider & guerir. En voicy vn, page 187. Noſtre Seigneur a luy-meſme accompli apres la celebration de la Paſque Iudaïque, le ſacrifice de Melchiſedech, quand il donna ſon corps & ſon ſang, par le pain & par le vin à ſes Apoſtres, & a ſacrifié pour lors luy-meſme, & a commãdé à ſes Apoſtres qu'ils en fiſſent autant, *hoc facite*, faites ceci, Tel qu'eſt le ſacrifice, dit Spõde, que Melchiſedech a offert à Dieu, tel & ſemblable doit eſtre offert par Ieſus Chriſt, à fin qu'il ſoit Sacrificateur ſelon ſon ordre. Ie nie ceſte ptopoſitiõ, car la conuenãce de Ieſus Chriſt & Melchiſedech, ne giſt en la matiere des choſes ſacrifiees, mais en l'ordre & en la vocation: or Melchiſedech a offert des ſacrifices non ſanglans, il faut donc que Ieſus Chriſt aye offert des ſacrifices auſſi non ſanglans. Nous accordons tout ce, qui eſt de reſte de ceſt argument, à ſçauoir, & que Ieſus Chriſt & Melchiſe-

dech ont offert des sacrifices non sanglãs,& neãtmoins nous nions,que Iesus Christ ait seulement accompli en la saincte Cene,ce qui estoit de la sacrificature de cest ordre, en ce qui regarde les sacrifices non sanglants: car toutes les prieres que Iesus Christ a faites à Dieu, & toutes les œuures de misericorde qu'il a exercees, & autres actions de sa vie, sont sacrifices de ceste sacrificature. Mais, dit Sponde, comme Melchisedech a offert du pain & du vin à Dieu,il est necessaire aussi,que Iesus Christ l'aye fait.Ie le nie, veu que l'Apostre ne met la conuenance en ces choses. Or quand nous ne contredirions pas qu'ainsi fust, & que Melchisedech eust offert du pain & du vin à Dieu, quel gain de cause pour la Messe? sont-ce choses pareilles,offrir du pain & du vin à Dieu, & sacrifier le corps & sang de IesusChrist?ou,selõ Sponde, il y a sacrificature de mesme ordre, il n'y peut & n'y doit auoir sacrifice de diuerse nature. Or Iesus Christ & Melchisedech ont esté Sacrificateurs d'vn mesme ordre, parquoy ils ont sacrifié choses semblables en nature. Si donc Melchisedech n'a offert que du pain & du vin, comme dit Spõde,Iesus Christ n'aura offert autre chose, que du pain & du vin, pour estre Sacrificateur selon son ordre.Si on replique, qu'il suffit que les sacrifices de l'vn & de l'autre ne soyẽt point sanglants, qui ne void le contraire? car ceux qui estoyẽt appellez en la loy *Mincha*, se faisoyent sans sang, & c'estoyent neantmoins sacrifices selon l'ordre de Leui & d'Aaron:parquoy Spõde se contredit manifestement, & son argument se trouue aussi cor-

nu, que la teſte d'vn cerf volant. Ie ſcay bien, qu'il ſe cachera en diſant, que la difference des ſacrifices des deux ordres, n'eſt point en ce, que ceux de Leui eſtoyent typiques, & ceux de Melchiſedech ne l'eſtoyent point: & par-ainſi, combien que Melchiſedech n'ait offert que la figure, & Ieſus Chriſt la verité, ces ſacrifices ne doiuent eſtre eſtimez de diuers ordre: car il eſt vray-ſemblable, que Melchiſedech a ſacrifié des beſtes, figures de Ieſus Chriſt, auſſi bien qu'Aaron & Eleazar ſon fils. Ie reſpon auſſi, que la ſacrificature de Melchiſedech, a eſté auſſi bien accomplie, lors que Ieſus Chriſt a eſté crucifié, & a enduré la mort, & eſpandu ſon ſang pour nous, que celle de Leui: car l'accompliſſement & verité de tous les ſacrifices n'a eſté qu'en la croix, où ſeulemẽt Ieſus Chriſt a dit, & non en la Cene, tout eſt conſommé. Auſſi S. Paul attribue la ſource & la cauſe de toutes nos benedictions, à la malediction, laquelle Ieſus Chriſt a ſouſtenuë, & où principalement qu'en la croix, Galat. 3. verſ. 13. 2. Cor. 5. verſ. 21. Ie ne deſire, dit-il, ſçauoir entre vous qu'vn Ieſus Chriſt & iceluy crucifié, 1. Corint. 2. Et ia n'aduiene de me glorifier, qu'en la croix, Galat. 6. Mais, dit Sponde, cela n'empeſche que Ieſus Chriſt ne ſe ſoit ſacrifié en la Cene. Qu'on eſpluche, dit-il, les mots de tous les Euãgeliſtes, on trouuera qu'ils ſe rapportent tous à ce ſens: Cecy eſt mon corps, qui eſt donné pour vous. Cecy eſt mon ſang, qui eſt reſpandu pour vous, ou donné ou reſpandu: non pas en la croix, car il n'y eſtoit point encore: mais ſouz le pain, mais ſouz le vin. S. Luc eſt du

tout hors du danger de replique quelconque, quand il dit du sang: Cecy est le calice de mon sang, lequel (calice) est respãdu pour vous: Qu'on voye le texte Grec, on trouuera ces mots τοῦτο τὸ ποτήριον ἐκχυνόμενον, qui ne se peuuent entendre de l'effusion du sang faite en la croix, mais de celle qui se faisoit à l'instant mesme, que Iesus Christ prononçoit ces paroles, page 191. En proposant ce beau argument, qui commẽce dés la page 185. Sponde ose dire en la marge de son liure, que s'il est bien entendu, il est sans response, page 187. Pour le bien entendre, il le faut bien examiner: & pour ce faire, il faut considerer son intention, & la fin où il tend, & la conclusion qu'il fait, qui est telle, que la Ste Cene celebree par Iesus Christ, est vn sacrifice pour la remission des pechez, où il a offert son vray corps & son vray sang. En ceste proposition, il y a deux choses que nous accordons: l'vne, que le Fils de Dieu administrant ce Sacrement, a donné son corps & son sang, non charnellement & pour estre prins auec la bouche & les dents, ains par foy, le S. Esprit œuurant, & nous conioignant par sa vertu secrette auec iceluy, pour estre os de ses os, & chair de sa chair. L'autre, que Iesus Christ administrant ce Sacrement, a fait vn sacrifice, entant que toutes les actions faites en foy à la gloire de Dieu, commandees par iceluy, sont sacrifices: mesme que generalement tout ce, qui est de l'office d'vn Sacrificateur, peut estre dit sacrifice: auquel sens, enseigner la doctrine celeste, prier, & administrer les Sacremens, sont sacrifices, d'autant que ces

choſes ſe faiſoyẽt par les Sacrificateurs, combien qu'elles ne leur fuſſent propres, ains communes auec pluſieurs autres. Or ſi nous conuenons en ces deux chefs, nous diſcordons auſſi en deux ou trois autres poincts: car premieremẽt nous nions, que ce ſacrifice, qui giſt en l'inſtitution & adminiſtration de ce Sacrement, auquel Ieſus Chriſt s'eſt donné à ſes Apoſtres, ait vertu d'expier les pechez, & ſatisfaire pour iceux: mais Ieſus Chriſt s'y eſt donné, ouy pour viande & nourriture en la ſaincte Cene, mais non pour ſatisfaction & prix: car autrement, veu qu'il ſe baille tous les iours à nous, il s'enſuiuroit, que tous les iours la ſatisfaction ſe feroit, & que Dieu ne ſeroit encore appaiſé & reconcilié enuers les hommes. Mais ceſte action de Ieſus Chriſt eſtant agreable à Dieu, aura-elle eſté faite en vain? non: toutesfois la perfection d'icelle, comme de toutes les autres, qu'il a faites en toute ſa vie, depend de ceſte obeiſſance, & de ceſt vnique ſacrifice, qu'il a rendu à Dieu en la mort de la croix, qui comprend vniuerſellement toutes ſes actions & ſouffrances. C'eſt donc vne fallace, vouloir du genre conclure en affermãt vne eſpece, ou d'vne partie inferer le tout: c'eſt à dire, parler en ceſte ſorte, Ieſus Chriſt s'eſt donné pour nous en la ſaincte Cene, dõques il s'eſt donné là pour appaiſer l'ire de Dieu, & ſatisfaire à ſa iuſtice. Item, adminiſtrer la parole de Dieu & la Cene, ſont actions agreables à Dieu, & teſmoignages d'obeiſſance & recognoiſſance, donques c'eſt ceſte ſouueraine & totale obeiſſance, laquelle Dieu demandoit d'iceluy, comme Mediateur

& pleige des hommes: qui ne void enſemble & l'obliquité,& la fauſſeté de ſes illations?En outre, nous contrediſons auſſi à ce poinct, que le corps de Ieſus Chriſt aye eſté donné & offert corporellement par iceluy en la Cene,qu'il aye auſſi eſpandu ſon ſang corporellement en icelle. Il ſemble à Sponde, qu'il y ait raiſon de l'eſtimer ainſi, d'autant que Ieſus Chriſt a dit, Cecy eſt le calice de mon ſang, lequel (calice,c'eſt à dire, lequel ſang, contenu dans le calice) eſt reſpandu pour vous, Luc 22.ver.20.dequoy Sponde ſe veut preualoir, pour maintenir que ce myſtere que Ieſus Chriſt fit auec ſes diſciples, en la nuict qu'il fut liuré, a eſté vn pareil ſacrifice propitiatoire à celuy de la croix: veu qu'au premier non moins qu'au dernier,Ieſus Chriſt a eſpãdu ſon ſang, & ne dit qu'il le donne pour breuuage,ains qu'il l'eſpand. Or la raiſõ du corps,eſt pareille du tout à celle du ſang. Reſponſe,les mots dont vſe Ieſus Chriſt ſont tels: τοῦτο τὸ ποτήριον ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον,c'eſt à dire, ceſte coupe eſt le nouueau teſtament en mon ſang,qui eſt eſpandu pour vous, qui monſtrent, que ceſte effuſion, ſe peut rapporter ou à la coupe & ſang de Ieſus Chriſt, prins par foy au Sacrement, & conſideré entant que Ieſus Chriſt le donne, pour la nourriture de nos ames, & non comme eſpandu inuiſiblement ſans eſtre donné: car l'Eſprit de Dieu nomme ordinairement vne donation abondante effuſion. Ainſi Ioel au chap. 2.verſ.28.introduit Dieu parlant, I'eſpandray de mon Eſprit ſur toute chair (ἐκχεῶ, Act.2. verſ. 17.) ou bien ceſte effuſion ſe

rapporte au ſang, conſideré hors l'vſage du Sacrement & de la coupe, eſtant ceſte effuſion vne partie des paſſions, ſouffrances de Ieſus Chriſt, & qui a eſté ſuiuie de la mort, en laquelle il a declaré & fait preuue de ſon obeiſſance, patience, humilité & dilectiõ enuers nous: de laquelle i'eſtime qu'il faut entendre le dire de Ieſus Chriſt, car il la conioint auec le teſtament. Or où il y a teſtament, à fin qu'il ſoit ferme & ſorte ſon effect, la mort du teſtateur doit entreuenir, Hebr. 9. verſ. 16. 17. le teſtament n'a point encore de vertu durant que le teſtateur vit. Ieſus Chriſt entend donc de ceſte vraye & naturelle mort, de ceſte vraye naturelle, corporelle & paſſible effuſion de ſon ſang, qui a eſté faite & au iardin des oliuiers, & en la croix: Mais, dit Sponde, elle n'eſtoit encore faite par la violence des clous, quand Ieſus Chriſt l'a dit, & ce au temps preſent. Nous deuõs donc eſtimer, que elle ſe faiſoit à l'inſtant, qu'il prononçoit ces paroles. Ceſte reſponſe pourroit, peut-eſtre, troubler ceux qui ne ſont excercez en la lecture des Eſcritures, mais elle n'a nulle force enuers ceux, qui ont leu quatre pages dans les Prophetes, où les changemens des temps ſont frequens, & tels qu'ils prenent le paſſé ou preſent pour le futur, & celuy qui eſt aduenir. Ie vous enuoye, dit Dieu, par Malachie chapit. 4. verſ. 5. le Prophete Elie, c'eſt à dire, ie vous enuoyeray Iean Baptiſte. Ce qui n'a eſté fait de fort long temps apres ceſte prediction: ſi donques vne choſe ſi lointaine a eſte dite comme preſente: à combien plus forte raiſon, ce qui ſe doit faire bien toſt, ſera-il eſtimé

preſent *paria ſunt aliquid iam eſſe, vel de proximo ſperari.* En ceſte ſorte Ieſus Chriſt a dit, Iean 17.v.4. Pere, i'ay conſumé l'œuure, que tu m'as baillé à faire, tout n'eſtoit encore acheué: reſtoit le principal, qui eſtoit la mort de la croix: & toutesfois il a prononcé en priant, i'ay conſumé l'œuure ἔργον ἐτελείωσα: & ainſi ſuiuant l'Eſcriture, & par les paroles de Ieſus Chriſt, i'expoſe ces mots: Ceſte coupe eſt le nouueau teſtament en mon ſang, qui eſt eſpandu, c'eſt à dire, qui ſera eſpandu. Si quelqu'vn opiniaſtrement veut maintenir la lettre, qu'il penſe en quels abyſmes d'abſurditez il ſe iette. Si le ſang de Ieſus Chriſt a eſté eſpandu corporellement en la Cene, le corps de Ieſus Chriſt aura eſté auſſi rompu corporellemẽt & materiellement en ceſte meſme action: car, dit Sponde, la raiſon du corps eſt du tout pareille à celle du ſang: or qui oſera l'affermer, contre la ſentence de l'Eſprit de Dieu, qui a prononcé, Que meſme nul des os d'iceluy ne ſeroit caſſé? Iean 19.verſ.36. Si corporellement le corps de Ieſus Chriſt a eſté rompu, & le ſang eſpandu en la ſaincte Cene, & qu'en ceſte ſorte il ſe ſoit ſacrifié en ſacrifice d'expiation & ſatisfaction, Ieſus Chriſt aura enduré la mort, & les peines deuës pour les pechez des hõmes deux fois, voire autant de fois que ce Sacrement s'adminiſtre: *Nam per ſola opera pœnalia propriè fit ſatisfactio, Durandus in 4. diſt. 45. quæſt. 4.* Or Ieſus Chriſt s'eſt offert en ſacrifice pour le peché vne ſeule fois, Hebr. 7. verſ. 27. Il nous failloit vn tel ſouuerain Sacrificateur, ſainct, innocent, ſans macule, qui n'euſt point neceſſité d'offrir

frir tous les iours sacrifices, premierement pour ses pechez, puis apres pour ceux du peuple: car il a fait cecy vne fois, s'estãt offert soy-mesme. Il ne pouuoit aussi mourir & estre rompu de douleurs qu'vne fois, Rom. 6. vers. 10. Christ estant ressuscité des morts, ne meurt plus, la mort n'a plus de domination sur luy: car ce qu'il est mort, il est mort pour vne fois à peché. C'est donc contre toute raison tiree des Escritures, que ceste effusion de sang, & ce sacrifice satisfactoire, fait lors que Iesus Christ institua la saincte Cene, sont mis en auant. Quoy plus? n'est-ce pas se contredire, affermer que Iesus Christ faisant & ordonnant la Cene, a accompli le sacrifice selon l'ordre de Melchisedech, qui est sacrifice non sanglant: & dire puis apres, qu'en ce mesme sacrifice, & en ceste mesme action, il y a eu effusion de sang? qu'est-ce contradiction, que dire, que quelqu'vn n'a point ce qu'en mesme temps ie lui attribue pour le mesme regard, & en la mesme sorte que ie luy auoy' nié? Il ne peut eschapper, en disant que ceste effusion de sang se fait souz l'espece du vin: car puis que la definition de sacrifice sanglant est telle, qu'en iceluy le sang vray & naturel d'vne beste ou d'vn homme est espandu corporellement, dequoy peut seruir au renuersement de la nature de ce sacrifice, que ceste effusion se face ou inuisiblement & d'vne façon imperceptible aux sens, : c'est à dire, que le sang soit couuert & caché de quelque liqueur, comme qui le verseroit dans vn muy d'huile, ou l'huile qui monte en haut le couuriroit sans s'y mesler, ou visiblement & qu'il auoit

veu & exposé aux yeux de tous, iamais le iugement des choses ne se doit prendre de ce qui leur est accidentaire : & telle est la cognoissance, & veuë des choses qui subsistent vrayement hors l'ame & l'esprit. Voila comment ceste opinion ne peut subsister, estant assaillie & renuersee en tant de façons. Gregoire Nissene ne fauorise nullement à ceste opinion, à sçauoir, que Iesus Christ se soit sacrifié en la Cene pour la remission des pechez : car iaçoit qu'il die en sa premiere oraison de la resurrection de Iesus Christ, qu'iceluy par sa disposition & administration a anticipé l'effort violent des Iuifs, qui l'ont assailly en vrais brigands, & qu'il s'est offert en oblation & sacrifice pour nous, (estant tout ensemble le Sacrificateur, & l'agneau de Dieu qui oste les pechez du monde) lors qu'il a baillé à ses domestiques son corps pour estre mangé, & son sang pour estre beu : toutesfois il expose comment ce sacrifice a esté fait, à sçauoir, dit-il, *ineffabili arcanóque & qui ab hominibus cerni nequit, sacrificij modo*, d'vne façon ineffable, secrette & inuisible. Il adiouste encore: *quæ iam latenter pro potestate mysterium administrantis corpus immolatum erat ineffabiliter & inuisibiliter, & anima illic erat vbi eam potestas administrãtis collocauerat, cum immixta sibi Diuina virtute in loco illo terræ, cordis obuersans* : c'est à dire, desia en secret selon la puissance d'iceluy, qui administroit le mystere de la Cene, le corps de Christ estoit immolé inuisiblement & ineffablement, & son ame estoit là où selon sa puissance il l'auoit mise, à sçauoir, en ce lieu du cœur de la terre accompa-

gnee de la vertu Diuine. Or combien que ce propos soit dur, que l'ame de nostre Sauueur fust separee de son corps, lors qu'il le bailloit en viande & nourriture, en la celebration de la saincte Cene, d'autant que selon qu'il dit, *non ad edendum idoneum esset corpus victimæ animatum*, toutesfois ie ne voy en quelle sorte ce tesmoignage puisse faire pour authoriser la Messe, ou qu'il fauorise à l'opinion de ce sacrifice, que Spôde dit auoir esté fait, lors que Iesus Christ fit la Cene : car premierement, ceste leçon se trouue & est la plus receuë, τῷ εἰδεῖ (& non pas τὸ ἦδη) *perfectam & absolutam factam esse immolationem*, qu'en figure & representation l'immolation estoit faite. En apres sainct Gregoire ne separe le sacrifice fait en la Cene, d'auec celuy qui a esté immolé en la croix, il n'en fait qu'vn, qui a commencé dés ce vespre, auquel l'agneau de Pasques fut mãgé par Iesus Christ auec ses disciples, & a fini seulement à l'heure de sa resurrection: car tout autant de temps l'humilation & aneantissement extreme de Iesus Christ, & demeure d'iceluy selon son corps au ventre de la terre a duré. *Si quis ab eo tempore ex quo hostia Deo oblata est à magno Pontifice, qui suum agnum pro communi peccato ineffabiliter & inuisibiliter sacrificauit numeret tempus in corde terræ immorationis, is à veritate non aberrabit.* Et plus bas, *Vesperi Sabbathorum, est tibi hora resurrectionis, secundum Euangelij vocem, hic est terminus in corde terræ conuersationis.* Par-ainsi puis qu'en la croix & au sepulchre Iesus Christ n'a fait que cõtinuer & consommer ce qu'il auoit commencé en la saincte Cene qu'il bailla, il n'y

peut auoir deux sacrifices: car où il y a vne mesme forme essentielle, mesme fin, mesme effect, il y a vne mesme chose. Où sont dõques ces deux sacrifices forgez par nos aduersaires? l'vn, qui soit la perfection de celuy de Melchisedech, l'autre de ceux de Leui? s'ensuit-il que si Iesus Christ s'est reellement & de faict sacrifié soy-mesme, que le Prestre le doiue ou puisse faire? Iesus Christ a separé son ame de son corps selõ Gregoire de Nisse, en mesme temps qu'il administroit le pain & le vin de la saincte Cene, & estoit en certain lieu au cœur de la terre, se pourmenant: en quoy s'il la entendu simplement & sans figure, sauf le respect que ie luy doy, il s'est mesconté, d'autant que Iesus Christ n'a rendu son esprit qu'vne fois, & son ame n'est iamais descenduë au cœur de la terre, mais bien montee au ciel sans corps vne fois, & depuis apres la resurrection auec le corps d'où nous l'attendons: combien qu'à la verité i'estime que déflors il a commencé à gouster la mort, & entrer és apprehẽsions d'icelle, & endurer en son ame. Quel donc Sacrificateur ou Prestre pourra faire ceste separation & immoler Iesus Christ? est-il à present capable de mort, ou de ceste separation d'ame & de corps? Ce sacrifice, dit Gregoire, a esté inuisible, & d'vne façon inenarrable & cachee: or le sacrifice de la Messe, ne se fait-il pas visiblement & manifestement? le mesme Gregoire ne distingue-il point tellement le sacrifice d'auec le mystere de la Cene, que toutesfois il dit ces deux choses auoir esté faites ensemble par Iesus Christ, le seul sacrement estant visible? car il

l'appelle myſtere. mais quoi? le ſacrifice de la Meſſe ne ſe fait-il point ſans la Cene? ou pour mieux dire, n'a-on point trãsformé ce ſacremẽt en ce ſacrifice. Voila quel grand ſuiet Greg. de Niſſene a donné à ces Sacrificateurs de Baal, d'eſtablir leur beau ſacrifice: car cõme gens qui ſe noyẽt, ils empoignẽt tout ce qui ſe preſẽte à eux, ſoit fort, ſoit foible, le danger du naufrage les y contraint, & à ceux-cy leur mauuaiſe cauſe. Ce qui ſe voit encore par le paſſage de Chryſoſt. duquel ils ſe veulẽt ſeruir, Ses mots ſont tels en l'homel. 24. ſur le 10. chap. de la 1. aux Corinth. *Quare addit quem frangimus? hoc in Euchariſtia videre licet, in cruce autem minime, ſed omnino cõtra: Os enim eius, inquit, non conteretur, ſed quòd in cruce paſſus non eſt, id in oblatione patitur, & propter te frangi permittit.* Sponde veut recueillir de ces mots, qu'en la ſaincte Cene il y a ſacrifice, ou que ce Sacremẽt eſt vn ſacrifice d'expiation: mais quand ainſi ſeroit, que fait-il pour ſa Meſſe? Où il y a fraction du corps de Chriſt, il y a ſacrifice d'expiation: mais en la ſaincte Cene, il ny a fraction du corps de Chriſt. Donques qu'eſt-il beſoin que ie nie, ce que noſtre miſſotier n'accorde, que pour les eſpeces du pain & du vin ſeulement? Par ce moyen donc luy-meſme renuerſe ſon argument, & eſt treſcertain que par metonymie Chryſoſtome atribue à la choſe ſignifiee, ce qui eſt fait au Sacrement: c'eſt à dire, aux ſignes du pain & du vin. S. Auguſtin és ſentences de Proſpere, peut ſeruir de garent à noſtre expoſition, lequel parle ainſi: *de Conſ. diſt. 2. can. Hoc eſt π. Item ſicut. Et ſicut ergo cœleſtis panis qui Chriſti caro eſt,*

ſuo modo vocatur corpus Chriſti, quum re vera ſit ſacramentum corporis Chriſti, illius videlicet, quod viſibile, quod palpabile, mortale, in cruce poſitum eſt, vocatúrque ipſa immolatio carnis, quæ ſacerdotis manibus fit Chriſti paſſio mors crucifixio, non rei veritate ſed ſignificante myſterio. Le pain celeſte, dit-il, qui eſt la chair de Chriſt, eſt appellé par vne certaine façon le corps de Chriſt, qui eſt à la verité le ſacrement du corps de Chriſt, à ſçauoir, de ce corps qui eſt viſible & palpable, & eſtant mortel, a eſté mis en la croix: & ceſte immolation de la chair, qui ſe fait par les mains du Preſtre, eſt nommee la paſſion mort & crucifixiõ de Chriſt: non point qu'elle le ſoit en verité, mais parce qu'elle le ſignifie par vn ſens myſtique & ſecret. La gloſſe de ce Canon pour oſter tout ce qui pourroit reſter de doute, expoſe que veut dire le pain celeſte, qui eſt la chair de Chriſt, *panis cœleſtis, id eſt cœleſte ſacramentum, quod verè repreſentat Chriſti carnem, dicitur corpus Chriſti, ſed improprie, & ſic vt ſit ſenſus, vocatur Chriſti corpus, id eſt, ſignificat.* Le pain celeſte, c'eſt à dire, le ſacrement celeſte qui repreſente vrayement la chair de Chriſt, ſe nomme le corps de Chriſt improprement: car le ſens de ces mots du Canon, eſt appellé le corps de Chriſt, n'eſt autre ſinon, qu'il ſignifie le corps de Chriſt: & pour conclurre ce poinct du ſacrifice de Melchiſedech, chacun peut iuger, que quãd meſme il auroit offert du pain & du vin à Dieu en ſacrifice figuratif d'vn autre choſe: toutesfois treſfauſſe, & qui apparoiſtra telle de ſoy-meſme, à ceux qui prendrõt la peine de lire ces deux paſſages du Geneſ. chap.

14. & de l'epistre aux Heb.chap.7. & les conferer ensemble, nonobstãt tout ce qui est dit par Sponde au contraire,à quoy a esté mille fois respondu, n'est licite auiourd'huy faire le mesme,veu que le clarté du Sauueur a chassé les ombres, & sa verité & presence les figures.ceste exception ne l'exemptera de coulpe & de Iudaïsme qu'ils n'offrent le pain & le vin : mais le vray corps & sang de Iesus Christ : car par leur propre confession, ne sacrifient-ils point les especes ? & que sont-elles que figures qu'ils esleuent en haut, qu'ils monstrent par dessus l'espaule, & qu'ils rompent mystiquement? & faisant beaucoup d'autres ceremonies qu'ils ne rapportent eux-mesmes au corps de Christ, mais aux seuls accidens : parquoy il est euident qu'ils en font des sacrifices, qui n'estans point la verité mais la figure, ils ne peuuent estre que figuratifs pour le moins à tout rompre, en partie. I'allegueray donc icy, & transcriray les propres mots de Sponde contre luy-mesme, pour la fin de cest argument, que la venue de Iesus Christ n'auroit rien apporté de parfait, si nous estions encore dans les imperfections. I'ay honte de descouurir l'imbecillité d'esprit & iugemẽt de Sponde, & m'arresteroy' icy : mais puis qu'il est certain que c'est approuuer l'erreur auquel on ne contredit, & que maudit est celuy qui fait l'œuure de Dieu frauduleusement. Venons aux autres preuues sur ce mesme suiet, le corps & le sang de Iesus Christ sont en l'Eucharistie, encore qu'ils n'y soyent ny veus ny touchez grossierement : il entend estre en l'Eucharistie, estre

ſouz les accidens du pain & du vin en la Meſſe & en leur communion. Ie ne ſçay ce qu'il veut dire, pour eſtre veu groſſierement & touché groſſierement, ſinon qu'il face de deux ſortes de veuës & touchement corporel, l'vn groſſier, l'autre ſubtil. Ie croy que ceſte diſtinction a eſté incognue iuſqu'à preſent à tous les Theologiens & Phiſiciens, que les yeux du corps puiſſent voir vne choſe en deux façons, groſſierement & ſubtilement, que les mains auſſi puiſſent toucher quelque choſe en deux manieres. Parquoy ie preſſe ainſi Sponde, quiconque accorde la veuë & touchement corporel, mais ſubtil de quelque choſe, accorde le touchement & la veuë corporelle d'icelle. Or Sponde accorde le premier du corps & ſang de Ieſus Chriſt ſouz les eſpeces. Il admet donc le dernier, ſurquoy ie fonde & baſti à bon droict ceſt argument: Si le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ſont corporellement ſouz les eſpeces du pain & vin, on les y void & touche corporellement, mais ſubtilement. Or ce dernier eſt faux, le premier le ſera donc auſſi. Or ie m'esbahi qu'il parle de croyance, ayant aduoüé la veuë & le touchemẽt: car ce qu'on croit, on ne le void point, Rom. 8. Hebr. 11. verſ. 1. or on void le corps & ſang de Ieſus Chriſt ſelon Sponde, en la Meſſe, & en leur Paſque, on ne l'y croit donc point. Parquoy il ſe priue de ceſte benediction: Bien-heureux ſont ceux qui croyent, & n'ont point veu. Or quand meſme il ne ſe contrediroit de la façon, toutesfois qui appellera iamais foy ou croyance, ce qui n'a la parole & volonté de Dieu pour fonde-

ment ? Ceux-là sont heureux , qui croyent sans voir. Ie l'accorde : Or ceux qui estiment que le corps de Iesus Christ est sous les especes du pain & du vin croyent, ie le nie, pour la raison susdicte, laquelle au bon plaisir de Dieu, nous examinerons en la page suiuante 192. cependant oyons vne replique digne d'vn tel Theologien, à ce que nous obiectons, qu'vn corps ne peut estre en vn lieu sans estre veu. Si ce qui est, dit il, inuisible se peut voir, ce qui est de sa nature visible pourra il point estre reduit à vne inuisibilité ? Dites-moy, vn Ange inuisible, comment se peut-il faire voir ? c'est à dire, si vn Ange qui est esprit inuisible, se peut rendre visible : le corps de Iesus Christ qui est visible, ne se pourra-il point rendre en vne inuisibilité ? Or le premier est vray. Quoy ? que les Anges ayent changé leur nature spirituelle & inuisible, en vne nature corporelle & visible ? Qui ne scait que iamais tel changement & transsubstãtiation n'a esté faite ? S'il estoit vray, ils auroyent cessé d'estre Anges. Qu'est-il donc aduenu ? qu'eux prenans des corps, sans changer leur nature, se sont fait voir. En ce sens dernier est-il vray, que ce qui est inuisible se peut rendre visible, & qu'en la sorte que nous venons de dire, les Anges ont esté veus. Aussi gardans l'analogie qui doit estre en effects, qui desirent pareille puissance de cause : nous accordons que Iesus Christ mesme en son corps a esté rendu inuisible, non en le transformant en vn esprit, & luy ostant ses quantitez & dimensions : mais en aueuglissant ceux desquels il ne vouloit estre veu : ou retenant leurs

yeux pour n'estre point recognu, ainsi qu'il a fait à ceux qui le venoyent prendre, Iean 18. à deux de ses disciples qui s'en alloyent en Emaus, Luc 24. vers. 16. 31. Parquoy puis que Sponde vouloit argumenter par la puissance de Dieu, & luy attribuer quelque effect, duquel on doute, il le faloit prouuer par vn autre effect, ou pareille puissance fust requise. Mais il y procede autrement par caption : car ayant dit que les Anges se peuuent voir, il conclud, qu'vn corps peut estre reduit en inuisibilité. C'est autre chose estre veu, autre estre reduit en corps : autre chose est n'estre point veu, autre estre reduit en inuisibilité. Et que les plus rudes en iugent hardiment : neantmoins il est icy question de la puissance de Dieu, laquelle nous croyons estre infinie, & pouuoir tout ce qu'elle veut : mais de sa volonté, qui n'est point que le pain & le vin se transsubstantient au corps & sang de son Fils. Si Iesus Christ l'a dit, il le veut, mais il ne l'a iamais dit, & n'y a mot en l'institution de l'Eucharistie & saincte Cene, selon que sainct Paul & les Euangelistes la recitent, qui en approche. Il dit, allegue Sponde, que ce qu'il baille est son corps, & vous dites que non. Nous ne disons, ny n'auons iamais dit, que le pain de la Cene ne soit le corps de Iesus Christ : mais nous disons, que ce pain n'est point transsubstantié au corps de Iesus Christ. Si tu ne veux comprendre la façon, en laquelle le pain est le corps de Iesus Christ, faut-il auoir recours à deux opinions contradictoires & blasphematoires ? l'vne, que le pain change sa substance, en la substance du corps

de Christ, & le vin aussi la siene, en la substance du sang de Christ? Et que nonobstant le pain & le vin retienent leurs vrayes & essentielles proprietez, qualitez & quantitez, que le corps de Iesus Christ perdant ses proprietez & qualité essentielles, se change en esprit: & que neantmoins il soit vray corps, & le corps de Iesus Christ, Ne sont-ce pas propositions contradictoires? le corps de Iesus Christ est vray corps, & le corps de Iesus Christ n'est pas vray corps, ou qui est tout vn, n'a point les qualitez & quantité essentielle d'vn vray corps. Ce pain est vray pain, ou qui est tout vn, a les qualitez & quantité essentielle d'vn vray pain: & ce mesme pain n'est pas vray pain, ou qui est tout vn, n'a point de l'essence & substance de pain: n'est-ce point blasphemer, dire, que Dieu veut la verité de telles sentences, qui se contredisent & se dementent ainsi en mesme temps? n'est-ce pas faire Dieu menteur & inconstant? menteur, qu'il vueille vne chose estre ce qu'elle n'est point: inconstant, qu'il y ait en luy oui & non tout ensemble? contre le tesmoignage que luy rend l'Apostre 2. Corint. 1. 2. Tim. 2, &c. Mais ce blaspheme, surpasse tous les autres, que Iesus Christ ait cessé d'estre vray homme, ayant vn corps humain phantastique, tel qu'imaginoit Marcion. Ie m'attendoy' d'ouïr quelque response, sinon solide, aumoins subtile, en cest argument inexpugnable, qui est fait contre la transsubstãtiation, que pour son hõneur, certes, il ne deuoit coucher, s'il en vouloit vser ainsi: car ce luy a esté vn nœud qu'il a mieux aimé, & luy a esté aussi plus aisé de couper que desnouër,

c'eſt la ſolution. Il faut croire ſimplement, ie le vueil, mais quelle doctrine eſt plus ſimple, celle qui pour enſeigner la communication au corps & ſang de Ieſus Chriſt, parle d'vn moyen controuué par les hommes, & qu'on ne peut croire ſans ietter ſon eſprit en vn abyſme d'eſtranges opinions & queſtions, ſans blaſphemer, deroger au ſymbole de noſtre foy, ſans renuerſer la nature du Sacrement, & ſans ſe contredire : ou celle qui enſeigne ce meſme effect & ceſte meſme communication? & ne parle d'autres moyens, que d'vſer du Sacrement & croire aux promeſſes de Ieſus Chriſt, qu'il accomplira par ſa puiſſance & vertu diuine. Ce moyen eſt controuué, qui n'eſt nullement promis de Dieu. Or ce moyen de communiquer à Ieſus Chriſt par la tranſſubſtantiation, n'eſt nullement, ny en aucune part promis, il eſt donc controuué. Ie ſcay bien ce qui a eſté dit par Ieſus Chriſt, Cecy eſt mon corps. Tu ne veux point que nous gloſſions là deſſus, & ne gloſſes-tu point? que fais-tu donc en diſant, Cecy, c'eſt à dire, ce pain: Ce pain, c'eſt à dire, ces accidens du pain : Eſt, c'eſt à dire, contienent: mon corps, c'eſt à dire, vn eſprit, ou bien ce pain, c'eſt à dire, la ſubſtance ſans les accidans du pain, eſt, c'eſt à dire, ſe tranſſubſtantie, mon corps, c'eſt à dire, en mon corps. La gloſſe ny peut encore atteindre : il faut adiouſter, Et quoy? qui deſcend du ciel, ſe met ſous les accidens du pain, & ſe rend eſprit. Qu'on compare ces gloſſes auec l'expoſition que nous baillons de ces meſmes paroles, Cecy eſt mon corps : qui n'eſt autre, ſinon que le pain ſignifie le corps de Chriſt, ou que le

pain eſt le corps de Chriſt ſacramentel, & en la meſme ſorte que la coupe eſt le nouueau teſtamẽt au ſang de Ieſus Chriſt. *Auguſt. 19. lib. contra Adimatum cap. 12. non Dominus dubitauit dicere, hoc eſt corpus meum, quum ſignum daret corporis ſui.* Qu'on iuge ſans paſſion, où il y a plus de ſimplicité & facilité. Or l'impudence & ignorance tout enſemble de ceſt hõme, n'eſt-elle pas grande, d'affermer que tout autant qu'il y a eu de Docteurs dans les cinq cens premieres annees, ſont pour les Papiſtes? Quand à la reelle preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, c'eſt à dire, quand à la tranſſubſtantiation: & quand au ſacrifice de l'autel, c'eſt à dire, de la Meſſe, il pẽſe s'eſtre acquité d'vne iuſte preuue, par l'allegation de trois paſſages de ſainct Auguſtin, leſquels non ſeulement ſont bien eſloignez du ſens qu'il leur impoſe, mais ſont contre luy. Il interpelle donc Caluin par ces mots, pag. 194. Pource que tu as accouſtumé de te targuer de S. Auguſtin, ie te demande deux poincts, l'vn, s'il a iamais creu & eſcrit, que les meſchãs mangeoyent le corps de noſtre Soigneur: l'autre, s'il a dit, qu'il failloit adorer noſtre Seigneur en l'Euchariſtie. Pour le premier, tu ne le ſçaurois nier, car il dit notamment en l'epiſtre 162. que noſtre Seigneur meſme endura Iudas ſon Diable, ſon larron, & ſon vendeur, & luy laiſſa prendre parmi ſes autres diſciples innocents, ſon prix, que les fideles cognoiſſent. Quel eſt ce prix-là Caluin? diras-tu que c'eſt le pain? non, mais le corps reel & eſſentiel de Ieſus Chriſt, que Iudas a receu de ſes mains & mangé à ſa condamnation. Puis qu'vn ſi meſchant gar-

nement l'a receu & mangé, il estoit donc souz l'espece du pain, & non pas au ciel. Ce qui est dit communément, se void en ceste trainee de consequences, que, *dato vno absurdo, multa sequuntur: & error paruus in principio, fit magnus in fine.* Tu presupposes, Sponde, que sainct Augustin par le prix de Iesus Christ, a entendu le vray, reel, essentiel & naturel corps de Christ: mais tu te trompes, car par le prix, il ne veut dire autre chose en ce lieu, que le sacrement du prix. Et ie ne vueil que ce que tu en as transcrit du mesme autheur sur le Pseaume 163. nostre Seigneur a souffert que son traitre, qui auoit desia receu son prix, demeurast auec luy entre les innocens, iusqu'au dernier baiser de paix, ausquels il n'a point teu qu'il y auoit entr'eux vn homme si meschant. (*tanti sceleris*) & toutesfois il donna en commun à tous, le premier sacrement de son corps & de son sang, Iudas n'estant encore sorti (*nondum Iuda excluso.*) Ne vois-tu pas que S. Augustin appelle sacrement du corps & sang de Christ, ce qu'il auoit nommé prix de Iesus Christ? & pour te mieux faire voir ou à tes semblables s'il ne le scauent & pechent malicieusement, que tel a esté l'intention & sens de ce bon Docteur. Tu trouueras ces sentẽces en ses escrits, Les Apostres mangeoyent le pain, qui est le Seigneur, & Iudas mangeoit le pain du Seigneur, contre le Seigneur. *tract. 59. in Ioann.* Note bien ceste distinction entre le pain qui est le Seigneur, & le pain du Seigneur: Iudas a prins cestui-cy, qui n'est que le signe & symbole, & non l'autre, qui est la chose signifiee. Item parlant du mesme Iudas sur le Psaume 10. le

Seigneur luy a baillé la premiere Eucharistie faite de ſes mains & recommandee de ſa bouche, c'eſt à dire donc le Sacrement, comme aux autres diſciples, ce qu'il nomme là Euchariſtie ſur le Pſeaume 3. il l'appelle figure de ſon corps & de ſon ſang. *Ipſa Domini noſtri Ieſu Chriſti tanta & tam miranda fuit patientia, quod Iudam quum eius cogitationes non ignoraret, adhibuit ad cõuiuium, in quo corporis & ſanguinis ſui figuram diſcipulis commendauit.* Et comment fauoriſeroit ce ſainct Docteur à vne telle opinion, que Iudas ait mangé le vray eſſentiel & naturel corps de Chriſt, qui a eſcrit ſi clairement, *Sacramentum vnitatis corporis & ſanguinis Chriſti, de menſa dominica ſumitur, quibuſdam ad vitam, quibuſdam ad exitium, res verò ipſa cuius & ſacramentum eſt nulli ad exitium quicunque eius particeps fuerit, Auguſt. ſuper Ioannem tractatu 26.* Le Sacrement eſt prins par les vns en ſalut & vie, par les autres en ruine & damnation. Mais la choſe ſignifiee n'apporte iamais mort à celuy qui'y participe: Parquoy ſi Iudas n'a participé qu'au ſigne, prenant le Sacrement: le corps de Ieſus Chriſt n'eſtoit ſouz les accidens: & ſi Iudas n'a receu que mal en ſa manducation, il n'a communiqué au vray & reel ou eſſentiel corps de Ieſus Chriſt, qui n'eſt iamais que bon, & qui eſt ſalutaire à tous ceux qui le recoyuent. Tu veux prouuer le ſecond poinct, à ſçauoir, que ſainct Auguſtin a dit, qu'il faloit adorer noſtre Seigneur en l'Euchariſtie, par ce qu'il a eſcrit ſur le Pſeaume 99. Quand ce ſainct perſonnage auroit parlé ainſi, il ny a rien de mal, & ne ſe peut de là tirer le preſence du corps & ſang de Ie-

Christ corporelle souz les especes. C'est autre fait adorer Iesus Christ en l'action de la saincte Cene, & lors que nous celebrons ce mystere, & participons à ce sainct Sacrement, autre de tourner son cœur & ses yeux au pain, & adorer Iesus Christ là dedans enclos : mais au Pseaume sus mentionné, il n'est faite nulle mention du lieu où est Iesus Christ, & où il le faut adorer : mais seulement de l'adoration qu'il faut rendre à sa chair, laquelle il appelle le scabeau des pieds de Dieu, qu'il est licite d'adorer, & non les signes du pain & du vin, ny autre telle chose. Ces mots sont tels : Ie suis perplex, ie crain d'adorer la terre, de peur que celuy qui a fait le ciel & la terre, ne me condamne. Derechef, ie crain de n'adorer le scabeau des pieds de mon Seigneur : car le Pseaume me dit, Adorez le scabeau de ses pieds. Ie demande, quel est ce scabeau? & l'Escriture me respond, que c'est la terre, estant ainsi flottant, ie me tourne vers Christ, parce que ie le cerche icy, & ie trouue comment sans impieté la terre est adoree, & sans impieté le scabeau de ses pieds est adoré. Il a prins la terre de la terre, pource que la chair est de terre, & qu'il a prins chair de la chair de Marie, & pource qu'en ceste chair il a marché icy, & nous a baillé ceste mesme chair à manger pour nostre salut, & que personne ne mange ceste chair, qui ne l'ait premierement adoree, on a trouué comment on adore le scabeau des pieds du Seigneur. Qui iugera de ces paroles, que sainct Augustin parle d'adorer Iesus Christ souz les accidens du pain & du vin? y a-il le moindre trait qui s'y approche? Est-ce bien

appins

conclu; il faut adorer la chair de Christ deuant que la manger? il la faut donc adorer encloſe dans vn morceau de pain. Ie ne ſçay, Sponde, où tu auois apprins d'argumenter, ou bien ſi tu voulois declarer, quand tu faiſois ta declaration, que tu auois meſme perdu le ſens & la raiſon cognue. O ſi tu euſſes voulu lire, & en liſant entendre & recognoiſtre ce, que ce Docteur t'euſt enſeigné en ce meſme Pſeaume, quelques lignes apres ton allegatiõ, tu euſſes apprins l'expoſition de ces mots! Qui ne mangera ma chair, n'aura point de vie eternelle, & que tu ne deuois imaginer autre effuſion corporelle de ſang, ſoit viſible ſoit inuiſible, que celle qui a eſté faite en la croix: car il introduit Ieſus Chriſt parlant ainſi à ſes diſciples. *Spiritualiter intelligite, quod loquutus ſum, nõ hoc corpus, quod videtis, manducaturi eſtis, & bibituri illum ſanguinem, quem fuſuri ſunt qui me crucifigent: ſacramentum aliquod vobis commendaui ſpiritualiter intellectum, viuificabit vos, & ſi neceſſe eſt illud viſibiliter celebrari, oportet tamen inuiſibiliter intelligi.* Entendez ſpirituellement ce que i'ay dit, Vous ne mangerez point ce corps, que vous voyez, & ne boirez point ce ſang que ceux qui me crucifieront, doiuent eſpandre: ie vous ay recommandé vn Sacrement, ſi vous l'entendez ſpirituellement, il vous viuifiera: & combien qu'il ſoit neceſſaire de le celebrer viſiblemẽt, il le faut neãtmoins entendre inuiſiblemẽt. Q'uas-tu maintenant à repliquer à vn paſſage ſi exprez, la foy de ſainct Auguſtin, & de toute l'Egliſe de ſon temps, eſt notoire pour l'intelligence de ces mots: Cecy eſt mon corps, & preſence & mãduca-

tion corporelle que tu affermes, & laquelle il nie. Ne fais donc point bouclier de sainct Augustin, & ne le pren pour aduocat d'vne si mauuaise cause: toutesfois & quantes que tu le fais, il te dement en dix mil endroits. Tu voudrois faire tomber Caluin, s'il t'estoit possible, en contradiction, mais en ergotisant, comme tu fais, ie ne m'esbahi pas, si tu es tombé toy-mesme en ceste abiuration de la verité, & pur seruice de Dieu. Tu as bon aduis vrayement, de prier les Chrestiens d'examiner le peu que tu dis de ceste matiere, en la page 195. car apres auoir bien consideré & espluché tes consequences, que peux-tu acquerir que blasme, d'vne grande ignorance, & d'vn esprit despourueu de tout iugement? puis que tu demãdes ceste examen, ie le feray au bon plaisir de Dieu. Caluin, tu nous veux faire croire (ce sont tes termes) que tu reçois reellement la substance de ce corps, mais s'il n'y est point present, comment le reçois-tu? Caluin te respondra, & qui t'a dit, Sponde, en quelle escole Chrestienne reformee as-tu ouy, en quelle part de mes liures as-tu leu, que Iesus Christ soit absent de la saincte Cene? Si i'ay enseigné que son corps & son sang ne sont enclos dedans le pain & vin, est-ce nier sa presence en la celebration du mystere, qu'il a ordonné? & où il preside, & ouure par sa grace & vertu ineffable de son esprit? si son corps n'est present aux signes, ne le sera-il point à ceux pour lesquels l'vn & l'autre son destinez? A qui doit estre present le corps de Iesus Christ, & tout Iesus Christ mesme, qu'à celuy qui est capable de son salut & efficace? ce n'est point le pain, ce n'est point

le vin, & tu ne le peux nier. Auec qui a promis d'eſtre le Fils de Dieu iuſqu'à la fin des ſiecles? eſt-ce auec le pain & le vin conſacrez? n'eſt-ce pas auec les fideles? Matth. 28. où dit ſainct Paul, que Ieſus Chriſt habite? n'eſt-ce pas en noz cœurs? Eph. 3. verſet 17. Si i'ay preſché, dit encore Caluin, que Ieſus Chriſt n'eſt point preſent icy bas à nos corps, ſelon la preſence de ſon corps, ay-ie nié toute ſorte de preſence? ay-ie trouué ceſte diſtinction de moy-meſme? n'eſt-elle point du ſouuerain maiſtre? Sainct Auguſtin ne me l'a-il point declaree en ſon traicté 50. ſur ſainct Iean? Ce que Ieſus Chriſt a dit, Voicy ie ſuis auec vous tous les iours, eſt accompli ſelon ſa majeſté, ſelon ſa prouidence, ſelon la grace ineffable & inuiſible: Et ce que le meſme a dit auſſi: Vous ne m'aurez point touſiours, n'eſt-il point accompli ſelon la chair, que la parole a prinſe, ſelon ce qui eſt né de la Vierge, & pourquoy? parce qu'il a conuerſé quarante iours auec ſes diſciples ſelon la preſence du corps, & eux le regardans par forme & conuoy, & non ſuiuans, il eſt monté aux cieux, & n'eſt point icy. Te reſte-il à preſent, Sponde, aucun ſcrupule? ouy, dis-tu, car ſi des ſubſtãces ſi ſeparees l'vne eſtant au ciel, & l'autre en la terre, à ſçauoir, le corps de Chriſt, ſont reellement conioinctes par le ſainct Eſprit, ou en quelque autre façon que ce ſoit, ne nous fais-tu pas vn corps inuiſible: & neantmoins reellement conioinct à toy? Et quoy, Sponde, ſont-ce choſes contraires ou contradictoires, eſtre reel & eſtre eſprit? eſtre reellement conioinct, & eſtre conioinct d'vn lien inuiſible & ſpirituel? La conion-

ction de noſtre ame auec noſtre corps, n'eſt-elle point reelle, quant à la ſubſtance, & ſpirituelle & inuiſible? quant à la façon, la conionction du mariage n'eſt-elle point vraye & reelle, encore que le mari ſoit bien eſloigné de la femme, & autant qu'il y pourroit auoir de l'Orient en l'Occident, demeurans conioincts par vn lien inuiſible? Mais tu te trompes en ceſt autre point, eſtimãt que puis que le corps de Chriſt eſt conioinct auec nous, qui ſommes ſi fort eſloignez d'iceluy, il faille qu'il ſoit rendu ſpirituel, c'eſt à dire, conuerti en ſubſtance ſpirituelle & Angelique: mais tu deuois dire auſſi, infini, car deux ſubſtances meſme ſpirituelles, ſi elles ſont eſloignees de lieu, ne peuuent eſtre conioinctes ſubſtantiellement & eſſentiellement, c'eſt à dire, eſtre infuſes l'vne dans l'autre, ſi elles n'ont vne ſubſtance infinie, pour eſtre par tout. Or ie te dy, que meſme deux corps diſtans & ſeparez de lieu, peuuent eſtre conioincts d'vne conionction vraye, reelle, & ſpirituelle, ſans changer de ſubſtance, par vne vertu ſecrette & inuiſible: la ſympathie, qui ſe trouue és choſes naturelles, eſt vne conionction ſpirituelle & naturelle, tu le deuois auoir aprins. Si dõc vne vertu creée, que Dieu a donnee à quelques corps, les conioinct ainſi eſtans bien ſeparez de demeure & de lieu, pourquoy doutes-tu de ceſte vertu ſupernaturelle, qui eſt le ſainct Eſprit, qu'elle ne puiſſe te cõioindre & vnir, auec Ieſus Chriſt, ſans aucun ſien changement, & te donner ſa ſubſtance? car ſans doute qui communique à la ſubſtance du corps de Chriſt, communique au corps d'iceluy, veu qu'vne choſe n'eſt

que sa substance: mais qui participe au corps de Christ, ny participe pourtant, d'vne façon corporelle ou naturelle, ou par vne comprehension de personnes, celle de Christ estant infuse dans la nostre, c'est à dire, dans nostre corps, ou dans nostre ame: mais ceste vnion est spirituelle, supernaturelle, & par laquelle l'humanité de Christ occupe touſiours son propre, visible, & peculier lieu & situation, seperez des nostres. Tu n'approuues point la similitude du soleil, par laquelle ie declare l'effect du S. Esprit à nous faire vns de corps, d'esprit, & d'ame auec Iesus Christ, à faire descendre iusqu'à nous tout ce, que Christ est, & possede, & à nous vnir ensemble. Pourquoy ne la trouues-tu point bonne, toy qui te mets au rang des mieux aduisez? Elle est telle, si nous l'apperceuõs à l'œil, que le soleil luisant sur la terre, qui enuoye par ses rais aucunemẽt sa substance, pour engẽdrer, nourrir, & vegeter les fruits d'icelle: pourquoy la lueur & irradiation de l'esprit de Iesus Christ seroit-elle moindre, pour nous apporter la communication de sa chair & de son sang? *lib. 4. Institut. cap. 17. sect. 12.* La doctrine te desplait-elle, à sçauoir, que par le sainct Esprit nous ioüissions de la presence & benefices de Christ, & la vertu & nature de ceste participation soit reduite & se refere à l'esprit? ce n'est vne imagination mienne, S. Paul aux Rom. 8. declare, que Christ n'habite autrement en nous, que par son Esprit: & ceste sentence du mesme est notable, declarant en quelle sorte Iesus Christ se donne à nous, tant au Bapteſme, qu'en la saincte Cene, 1. Corinth. 12. vers. 13. Nous sommes tous

baptiſez en vn eſprit, pour eſtre vn corps, & ſommes tous abreuuez d'vn breuuage en vn meſme eſprit. Parquoy Chryſo. a bien dit en la 1. homel. qu'il a faite du S. Eſprit, tom. 5. *Spiritus ſanctus ipſe cibus eſt diligentium Chriſtum, quo nunquam ſatiantur: ipſe potus eſt animarum filiorum Dei, ſpiritus ſanctus copula eſt vnionis noſtræ in Chriſto.* Et en l'hom. 2. *idem eſt*, dit-il, *Chriſtum adeſſe, & Spiritum adeſſe, & idem eſt ſpiritum Dei dicere, & ſpiritum Chriſti:* C'eſt tout vn que Chriſt ſoit preſent, ou que le S. Eſprit ſoit preſent. La viande de ceux, qui aiment Chriſt, eſt le ſainct Eſprit, duquel ils ne ſont iamais ſoulez. Le breuuage des ames des enfans de Dieu, eſt le meſme Eſprit. Et que veux-tu de plus clair? I'oy bien ce que tu grõdes contre la ſimilitude, à cauſe que nous voyons les rayons du ſoleil, & non pas la ſubſtance du corps de Chriſt, prendre des ſimilitudes du ſoleil en ceſte matiere & ſubiect, n'eſt choſe nouuelle. Chryſoſtome duquel nous venons de parler, la fait deuant moy en l'vne des ſuſdictes homelies. *Spiritus ſanctus ſpiritualis mentalium oculorum noſtrorum ſol eſt.* Mais dequoy te plains-tu en fin? quels ſont tes deſirs & tes volontez? que les choſes ſemblables ſoyent les meſmes, & que les ſimilitudes conuienent en tout: & ne ſcais-tu pas, que ce ne ſeroyent plus ſimilitudes? Si le corps du ſoleil ſe void, faut il que la nature du S. Eſprit ſoit viſible? Si le ſoleil enuoye ſes rayons viſiblement ſur nos corps, le S. Eſprit doit il œuurer auſſi & agir viſiblement en nos ames? Si nous pouuons comprendre l'œuure & action de ceſtui-là, le pourrõs-nous de ceſtui-cy? Tu me re-

proches,que ie conuerti la matiere du corps en esprit,d'autãt que ie dy, que nous ne voyons la substance du corps de Christ, de laquelle le S.Esprit nous viuifie, mais que n'adresses-tu ces regrets à tes sophistes?Si tu ne peux voir le corps de Christ, qui est present selon ton aduis, sous les accidens du pain,auec sa stature,&toutes les parties & figures d'vn vray corps humain, telles qu'il a au ciel, & qu'il auoit cõuersant au monde : pourquoy demandes-tu que la substance de ce corps & de ceste humanité,à laquelle nous participons par la vertu du sainct Esprit,te soit visible?I'accorde que tout corps est perceptible par les sens corporels : toutesfois tous corps ne peuuent estre veus,si l'empeschement & distance du lieu y est.Mais,dis-tu,si le S.Esprit enuoye la substance de Iesus Christ, qui est corporelle iusqu'à nous,cõme le soleil enuoye ses rayons,ne se verra-elle point aussi?Ie te respon, que tu abuses encore de ceste similitude, laquelle ne tend à autre fin,qu'à nous monstrer,que le lieu & distance de l'humanité de Christ,qui est au ciel, n'empesche que ne communiquions vrayement à icelle,à cause du lien de ceste conionction,qui est infini & tout-puissant, à sçauoir,le S.Esprit. As-tu dõc raison, ne toy, ne ceux de ta sorte,de nous imposer vne manducation imaginaire & auide ? Il te fache de ce que nous disons , qu'elle est spirituelle,& S.Paul n'appelle-il point les Sacremẽs viande & breuuage spirituel?1.Corint.10.tu fais semblãt malicieusement de n'entendre que veut dire, que ceste manducation se fait spirituellement,comme si nous mettions au lieu de l'effect,imagination &

BIBLIOTHEQUE TOULOUSE

penſee,& non pas que ce fuſt noſtre intẽtion d'enſeigner,que ce myſtere, quant à la façon,ſurmõte en ſa hauteſſe tout ordre de nature : n'auons-nous point ceſt aduertiſſemẽt de S.Paul,qui ayant parlé de ceſte myſtique conionction de Chriſt auec l'Egliſe,& mẽbres d'icelle,par laquelle nous ſommes membres de ſon corps,de ſa chair,& de ſes os, s'eſcrie: ce ſecret eſt grand! Epheſ.5.verſ.32. Tu ne peux porter,qu'en ceſte mãducation nous requerions la foy comme la bouche de l'ame: ne ſcais-tu pas que c'eſt à ceſte condition, que tous les biens ſalutaires de Dieu nous ſont offerts & dõnez,c'eſt à dire, pourueu que nous croyons & ſoyons certains que Dieu nous aime, & nous veut bailler ce qu'il nous promet en ſa parole, à cauſe de ſon Fils,Matth.21.Marc 11.Iaques 1.Iean 7.verſ.38. Qui croit en moy, comme dit l'Eſcriture, fleuues d'eau viue decouleront de ſon ventre. Sainct Paul auſſi n'a-il point eſcrit, qu'il viuoit en la foy du Fils de Dieu? Galates 2.verſ.20. Et parlant aux Epheſiens, ne leur mande-il pas, que Ieſus Chriſt habitoit en leur cœur par foy? Epheſ.3.verſet 17. Serois-tu bien ſi impudent, de maintenir, que ſainct Paul parle en ces lieux d'vne demeure, habitation & communication phantaſtique? Quand tu en viendrois là, i'ay dequoy te ſerrer & contraindre de venir à raiſon : car ce qui conſiſte en imagination, peut-il apporter vie ? or la conionction que nous auons auec le Fils de Dieu, par foy, nous apporte vie : elle ne giſt point donc en ſimple & nuë apprehenſion, que nous mangeons Ieſus Chriſt, ou que nous ſommes con-

ioincts auec luy. Et en ceſt endroit, comme és autres, monſtres-tu ton ignorãce, definiſſant la foy, apprehenſion, c'eſt à dire, cõme tu t'expoſes imagination de ton ame : mais tu deuois apprendre de l'Apoſtre aux Hebrieux, que c'eſt vne ſubſiſtance, Hebr. 11. verſet 1. & perſuaſion certaine, fondee és promeſſes de Dieu, & non vne ſimple penſee : d'où eſt aduenu, que, quoy que la foy ne ſoit pas ceſte cõionctiõ myſtique de Ieſus Chriſt auec nous, mais le lien & l'inſtrument, par lequel elle ſe fait pour noſtre regard : toutesfois pluſieurs des Peres & Docteurs anciens parlent ainſi. Pourquoy appreſtes-tu les dents & le ventre? croy, & tu as mangé. Manger le pain de vie, c'eſt croire en Ieſus Chriſt. Qui croit en luy, le mange, & eſt engraiſſé inuiſiblement. *Auguſt. tract. 25. & 26. in Ioann. Bernard ſerm. 76. in Cantica. Credere inueniſſe eſt, norunt fideles Chriſtum habitare per fidem in cordibus ſuis, quid propius eſt? Auguſt. ſerm. 60. de verbis Domini. Chriſtus fide tangitur*, Chriſt eſt touché par la foy : tant plus que nous croyons, dit le meſme, tant plus touchons-nous le Seigneur. *de conſenſ. Euangeliſt. lib. 2. cap. 20.* tu prens pour contrarietez, quand ie di tantoſt, que la foy nous eſleue en haut, tantoſt que la chair de Ieſus Chriſt deſcend en nous. Tu t'en prens par meſme moyen aux Apoſtres & à toute l'antiquité, qui non ſeulement ont parlé d'vne deſcente, & venuë de Ieſus Chriſt en nos cœurs ſpirituelle, mais auſſi d'vne aſcente de noſtre eſprit iuſqu'au ciel, auſſi ſpirituelle & par foy. Ils ont eſtimé que l'vne n'empeſchoit l'autre, ains que toutes deux eſtoyẽt neceſ-

saires. Nous sommes arrousez du sang de Christ, dit sainct Pierre, 1. Pierre 1. verset 2. Et où? tandis que nous sommes en ce pelerinage, commét? par le sainct Esprit, puis que c'est tout vn selon S. Chrysostome, que Christ soit present, ou le S. Esprit: si cestui-cy descend, on pourra dire à bon droict, que Christ aussi descend. S. Paul est-il contraire à sainct Pierre? nous exhortant de monter en haut, & cercher les choses qui sont en haut, à sçauoir Iesus Christ, son corps & son sang, Coloss. 3. vers. 1. nenny: Celuy qui a dit, Iean 14. vers. 18. Ie ne vous laisseray point orphelins, ie viendray vers vous, promet pareillement, qu'estant enleué de la terre, il tirera tous hommes à soy, Iean 12. vers. 32. Parquoy il est hors de doute, qu'en ceste manducation, en mesme temps Iesus Christ descend à nous, pour nous donner son corps & son sang: il descend, di-ie, par son esprit, & par iceluy nous offre, presente, & baille ceste viande saincte & spirituelle de nos ames, couuerte de promesses, lesquelles il seelle en nos cœurs: & nous montons aussi par foy là haut au ciel, pour cercher & auoir nostre nourriture en luy, où les promesses nous appellent: l'vn n'est contraire à l'autre, veu que ce dernier depend en ordre du premier: car encore que le sainct Esprit parle à nous en la terre, toutesfois il nous attire au ciel, & nous donne ceste instrument de foy, par lequel nous y montons. Il faut que là où est nostre thresor, la soit aussi nostre cœur, Matth. 6. & là où est nostre cœur, que là soit aussi nostre foy. A ceste cause l'Apostre aux Hebr. parlant d'icelle, non moins que de nostre

eſperance, dit, que c'eſt vne ancre ſeure & ferme de l'ame, & qui penetre iuſqu'au dedans du voile, Hebr. 6. v. 19. Bernard au ſermon de l'Aduent, Il y a vn aduenement, dit-il, de Ieſus Chriſt qui eſt caché, par lequel les ſeuls eſleus le voyent en eux-meſmes, & leurs ames en ſont ſauuees & ſe fait en eſprit & vertu. Chryſoſtome au ſermon 24. ſur la 1. aux Corinthiens. *Vbi cadauer, inquit Chriſtus, illic & aquilæ: cadauer Domini corpus propter mortem: niſi enim ille cecidiſſet, nos non reſurrexiſſemus. aquilas autem appellat, vt oſtendat ad alta eum oportere contendere, qui ad hoc corpus accedit, & nihil cum terra debere & eſſe commune, neque ad inferiora trahi & in eis repere, ſed ad ſuperiora ſemper volare, & in ſolem iuſtitiæ intueri, mentiſque oculum acutiſſimum habere, aquilarum enim non gracculorum hæc menſa eſt.* Ceſte table n'eſt point pour les gens, mais pour les aigles: il faut que celui-là ſe guide aux choſes hautes, qui s'approche de ce corps, ne rempant point és baſſes, & n'ayãt rien de commun auec la terre. Tel, di-ie, doit voler en haut, & regarder en ce ſoleil de iuſtice, ſi bien qu'il aye l'œil de l'ame treſaigu, *aquilæ facti in hac vita*, auoit-il dit en quelques lignes deuant, *ad ipſum cœlum euolemus, vel potius ſupra cœlum.* Si tu euſſes eſté nourry en ces ſaines paroles, tu ne m'euſſes iamais accuſé de contradiction, & encore ne te contentant point de ceſte calomnie, tu me charges de m'eſtre empeſtré és abſurditez, que ie trouue en la doctrine de la Tranſſubſtantiation: ta raiſon eſt, Si tu reçois le corps de Ieſus Chriſt tout entier, & vn million de perſonnes encore, chacune tout entier, en meſme

tẽps, vn mesme corps est-il pas en mesme tẽps en diuers lieux? Ie trouue que tu es defectueux en tes antecedẽs, pour en tirer la conclusion que tu fais. Tu deuois t'estre souuenu de ce mot, corporellemẽt, ie t'eusse estimé lors braue Theologie, Physicien, & Logicien: tu deuois donc dire ainsi: Tout corps qui est receu corporellemẽt en mesme tẽps d'vn millier de personnes, & de chacune tout entier, est en mesme tẽps en diuers lieux: d'autãt que ceste maxime est vraye, celle qui suit est fausse, qu'vn mesme corps, qui est receu spirituellement tout entier d'vn millier de personnes, soit en mesme temps, en diuers lieux corporellement. Dix mille personnes auront leur cœur en vn mesme tresor, qu'ils possederõt d'esprit, tous en mesme tẽps, sans que l'vn sache de l'autre ce thresor: sera-il pourtãt ailleurs qu'en vn lieu en mesme temps corporellement? Or puis que ie n'ay entendu iusqu'icy en tous tes discours que sophisteries, auec quelque apparence de pointe, qui se rebouche à la belle premiere resistance, ie te quitte, iugeant ceux-là auoir les yeux bien chassieux & malades, qui ne se plaisent, qu'en telles tenebres: ce qui aduient specialement aux reuoltez & vrais Apostats, lesquels ne trouuẽt repos en leurs consciences, que lors qu'on desrobe la verité de leur esprit, par ces petites subtilitez & puerils ergotismes. Mais malheur à ceux, dit le Seigneur, Ierem. 23. qui seduisent mon peuple, en leurs mensonges & en leurs erreurs. Toutesfois oyons encore Sponde, establissant la doctrine de la Transsubstantiation, par quels argumens? par l'authorité du Concile de

Latran tenu ſous Innocẽt 3. où il fait parade d'vn grand nombre d'hommes, deux Patriarches, 70. Metropolitains, quatre cens Eueſques, douze Abbez, huict cens Prieurs de Conuent: i'attendoiy' quelque texte d'Eſcriture, ie croy que le bõ homme en eſtoit pour l'heure deſgarny, quand il y aura mieux penſé, peut eſtre en trouuera-il. Parlons ſerieuſement, ny a-il autre antiquité ou fondemẽt de ceſte doctrine, que depuis l'an 1215. ou quelque centaine d'annees pluſtoſt? ſi a, elle eſtoit long temps deuant, mais le mot de la Tranſſubſtantion a eſté reſolu audit Concile, & non autre choſe ſur ceſte matiere. Le Canon dement vn tel menſonge qui porte, *Verum Chriſti corpus & ſanguis in ſacramento altaris, ſub ſpeciebus panis & vini, veraciter continentur tranſſubſtantiatis pane in corpus, & vino in ſanguinem, poteſtate Diuina.* Et eſt-il parlé du mot de Tranſſubſtãtiation ſeulement? la choſe n'y eſt-elle point definie? qu'on me trouue en tous les autres Conciles generaux precedẽs, ſemblable Decret en ſubſtãce, que l'erreur de l'impanation, ou conſubſtãtiation, c'eſt à dire, de la preſence corporelle de Ieſus Chriſt ſouz le pain & ſouz le vin, eſtoit bien deſia du temps de Berengarius & Nicolas Pape 2. mais non de l'aneantiſſement de ſubſtance du pain & du vin: ce qui ſe recueille du Canon d'vn autre Concile de Latran, tenu deuant ceſtui-cy, quelque centaines d'annees: *Ego Berengarius.* C'eſt l'antiquité de laquelle ces bons Prelats esbloüiſſent les yeux du poure peuple, & l'entretienent en ſes idolatries & ſuperſtitions. On peut voir de cecy qu'elle do-

ctrine eſt plus anciene, celle que nous enſeignõs, qui eſt Apoſtolique & tiree des Eſcritures, ou celle qui n'a autre fondement, qu'vn Concile nouueau. Il y auoit force hommes, dit Sponde, & quaſi vne armee ſaincte de Dieu, qui ſe reſerue à milliers, des hommes qui ne ployent point le genoüil deuant Baal, n'auroit-il point gardé quelque bon ſoldat en ceſte troupe, qui euſt prins ſa cauſe en main? & quoy? es-tu ſi ignorant de l'hiſtoire que de ce temps ne fuſſent les Albigeois. L'Abreuiateur des conciles grand Thomiſte, & de ſa reigle te l'auoit cotté, parlant du ſuſdit Pape Innocent 3. Du temps de ceſtui-cy, dit-il, vne hereſie, (ainſi appelle-il ceſte doctrine ſaincte ſuiuant les traces des Phariſiens, qui appelloyent la doctrine de Ieſus Chriſt ſecte, Act. 24. verſ. 14.) ſe leua és enuirons de Tholoſe, laquelle S. Dominique fit ceſſer à la ſolicitatiõ dudit Pape Innocent. Qui ne void qu'il parle des Albigeois, qui s'oppoſoyent à l'idolatrie de la Tranſſubſtantiation? tu ne demandois qu'vn champion de Ieſus Chriſt, en voicy force qui prenent la cauſe de Dieu, qui ſont perſecutez par ce bon S. Dominique, & de faict, & de parole, contre leſquels l'Antechriſt fait publier vne croiſade. Bref, il y en a eu plus de cinq cens de bruſlez en ces quartiers du haut Languedoc. Tu voudrois que c'euſt eſté quelqu'vn du concile meſme, mais Dieu n'eſt attaché ny aux couronnes, ny aux croſſes, ny aux chaperons. Ie ne doute pas auſſi, qu'il n'y en euſt pluſieurs qui gemiſſoyent en leur ame, & ſentoyent autrement: mais n'oſoyent contredire à ceſte beſte à trois couron-

nes, ſouz la patte de laquelle ils eſtoyent. Le ſoleil, dit tresbien S. Bernard, n'eſchauffe tous les lieux qu'il eſclaire, là où eſt la ſcience, n'eſt touſiours la magnanimité & cõſtance de ceſte authorité generale. Spõde vient à vne particuliere de S. Cyprian, reculant de temps d'enuiron mille ans, combien que ſelon le iugemẽt des hõmes doctes de noſtre temps, ce traitté des œuures cardinales de Ieſus Chriſt, où eſt le ſermon de la Cene, ne ſoit point du ſuſdict Cyprian: toutesfois de quel qu'il ſoit, parlons à luy, & examinõs ceſte ſentence fauorable à nos alchymiſtes Tranſſubſtantiateurs, *ce pain que le Seigneur preſentoit à ſes diſciples changé, non pas en ſa ſemblance, mais en ſa nature, a eſté fait chair par la toute-puiſſance du Verbe.* Sponde s'arreſte & fonde ſa raiſon ſur le mot de nature: car, dit-il, qu'appelles-tu la nature du pain, ſinon ſa ſubſtance? il veut conclurre, que quiconque a changé de nature, a changé auſſi de ſubſtance: à quoy vrayement ie ſeroy contraint d'acquieſcer, ſi ce mot de nature ſe prenoit touſiours, pour l'eſſence & ſubſtance de la choſe dont eſt queſtion: mais le contraire eſt enſeigné par tous les Philoſophes, & notamment par Ariſtote, lequel au liure 4. de ſa Metaphyſique chap. 4. donne trois ſignifications à ce mot (*nature*) qu'il dit ſignifier maintenant la conception ou naiſſance de quelque choſe, c'eſt à dire, les cauſes efficientes & inſtrumentales, qui donnent eſtre à quelque choſe: maintenant l'eſſence ou la ſubſtance d'icelle, à ſçauoir, la matiere & forme dont elle eſt compoſee: maintenant & en fin les qualitez naturelles.

En ce dernier sens a dit l'autheur du sermon de la Cene du Seigneur, que le pain a changé de nature, c'est à sçauoir, de vertu, proprieté, qualité & vsage. Il ne se peut, dit Spõde, que nature en ce lieu signifie proprieté naturelle, pourquoy non? d'autãt que Basile dit notamment, qu'és enseignemens de l'Eglise, la nature & la substance sont mesme chose. Il est vray quelquesfois, comme és autres choses, mais non touſiours. Or quand Basile l'auroit escrit (ce qui est tresfaux, car en son œuure du Sainct Esprit adressee à Amphilochius, il n'est faite nulle mention de ceste reigle, ny de la difference ou conuenance de ces deux mots, nature & essence, & n'y a point autre epistre dudit Basile à Amphilochius: la parole de Dieu y repugne, laquelle prend souuent nature (qui se dit en Grec φυσις.) en la premiere & derniere signification. Sainct Paul enseigne Ephes. 2. que nous sommes enfans d'ire, de nature, il n'y a que les Manicheens qui rapportent ce mot à l'essence de l'homme: car aussi l'Apostre ne veut dire, sinon, que nous auons la malediction & corruption hereditaire de nos peres, & qui commence dés le moment de nostre conception, transmise par la generation. Sainct Pierre nous propose en sa 2. Epistre chap. 1. que nous sommes faits participans de la nature Diuine. Qui pourra prendre ce mot de nature, que pour les qualitez celestes & Diuines, que Dieu cree en nous? Si quelqu'vn le rapporte à l'essence de Dieu, il est Platonique, Schwenfeldien, & tombe en vne infinité d'absurditez. Parquoy ceste reigle de Sponde, ou de son Basile fainct, & son

commentateur

commentateur Anastase, qu'en dogmes de la foy ces mots de nature & substance sont mesme chose, est bien oblique & tortue, & ne peut que produire iugemés cornus & estranges. Et pour reuenir à l'autheur, il se declare assez, par la suite de son propos : car il dit, que comme en la personne de Iesus Christ se trouue l'humanité visible, & la Diuinité inuisible, ainsi il y auoit deux choses, le sacrement visible, & la diuine essence infuse dans iceluy. Ie ne vueil point defendre ceste opinion qui est erronnee, mais ie maintien, que s'il eust voulu parler de quelque transmutation de substance, la similitude prinse de la personne de Iesus Christ, n'eust fait nullement à propos : s'il n'eust esté des disciples de Marcion, qui aduoüoit à Iesus Christ vn corps humain en apparence, tel qu'est le pain des Papistes en leurs mysteres, ou s'il n'eust esté Eutychien, qui conuertissoit la Diuinité en l'humanité, cõme selon l'aduis de ce magnifique concile de Latran, le pain se chãge au corps de Iesus Christ. Mais l'autheur le declare encore és pages precedentes, où il dit, *Inconsumptibilem cibũ Magister apponit discipulis, immortalitatis alimonia datur, à communibus cibis differens corporalis substantiæ retinens speciem, sed virtutis Diuinæ inuisibili efficentia probans adesse præsentiam.* Ceste viande d'immortalité qui estoit donnee aux disciples par Iesus Christ, retenoit la nature (*speciem*) d'vne substance corporelle, telle qu'est le pain. Il adiouste puis apres, *Manducauerant & biberant de eodem pane secundum formam visibilem, sed ante verba illa cibus ille cõmunis tantum nutriendo corpori commodus*

erat, & vitæ corporalis subsidium ministrabat. Il n'entend point vne forme accidentaire, mais substantielle: car il poursuit, *quotiescumque his verbis & hac fide actũ est quod Christus præcepit, hoc facite in meam commemorationẽ, hæc est caro mea, hic est sanguis meus panis iste substantialis, & calix benedictione solemni sacratus, ad totius hominis vitam salutémque proficit.* Que veut dire pain substantiel, est-ce vn pain qui n'a que la blancheur & la rondeur? ce seroit exposer les mots tout au rebours par antiphrases, & tromper les hommes, à quoy ceſt autheur ne pensa iamais. Parlant de Iudas en ceſte meſme page, & de la difference des viandes corporelles & spirituelles, il oſte toute occaſion de douter de ſon intention. *Vbi sacrum cibum mens perfida tetigit, & sceleratum os panis sanctificatus intrauit parricidalis animus, vim tanti sacramenti non sustinens quasi palea de area exuflatus est.* Ce qu'il auoit dit viãde ſacree, il le nomme pain ſanctifié, & non changé & tranſmué : s'il n'eſtoit vray pain, il ne ſeroit point ſanctifié. Et que les Papiſtes me reſpondent : s'ils ne mettent difference entre leur pain d'hoſtie, & leur pain benit. Or ce meſme autheur, à fin que nous ne doutions de ſon intention, appelle ce pain ſanctifié, dons & preſens ſacrez, ce qui ne ſe peut rapporter au vray & naturel corps de Ieſus Chriſt. *Hi*, dit-il, *qui verbo tenus corde ſicci & mente aridi ſacris interſunt, vel etiam participant donis, lambunt quidem petram, ſed inde nec mel ſugunt, nec oleum, qui nec aliqua charitatis dulcedine, nec Spiritus ſancti pinguedine vegetantur, nec ſe iudicant, nec ſacramenta diiudicant, ſed ſicut cibis communibus irreuerenter, ſacris v-*

tuntur muneribus. Ceux qui n'ont que paroles, & ont le cœur sec & l'esprit arride, quoy qu'ils soyẽt presens de corps en la celebration des mysteres, & participẽt aux dons, ne font que lecher la pierre, sans en succer ny huile ne miel, ils ne sont vetegez d'aucune douceur de charité, ny graisse du S. Esprit, à cause qu'ils ne se iugent, ny ne discernẽt les Sacremens, mais sans reuerence vsent de ces saincts dons cõme des viandes communes. Presque icy autant d'argumens que de mots contre la Transsubstantiation: car outre le nom de presens & dons, qui ne peut competer aux accidens, le mot aussi d'vsage auec irreuerence, & le mot de Sacrement leur seroit tres-qu'impropre: ioint qu'il poursuit que Iesus Christ cree, sanctifie, & benit ce tres-veritable, & tressainct sien corps, & le diuise à ceux qui le prenent sainctement. Changer de substãce, n'est creer, ou estre creé: car quiconque est transsubstantié, est fait ce qu'il n'estoit point de quelque chose: ce qui ne peut estre dit aussi de son vray naturel corps, lequel est parfait & glorifié, & non creé tous les iours de nouueau. A quel propos aussi ceste epithete de veritable en ce lieu? parquoy ceste sentence se rapporte au pain, qui n'est transsubstãtié, mais creé à raison de la nouuelle qualité & nouuel vsage qu'il reçoit, & duquel il est marqué, estant fait le corps de Christ par seau & cachet: ce qui ne procede de la substance & nature du pain, mais de la seule volonté de Dieu par dessus l'ordre de nature. Il est aussi à bon droit appellé veritable, à cause que ce n'est point vn signe vain. Qui pourra donc main-

tenant liſant tant d'expoſitions & ſentences ſur ce ſuiet, douter de ce que noſtre autheur a voulu dire : lequel encore à la fin diſtingue entre le Sacrement & la choſe du Sacrement, remonſtrant que par l'vn & l'autre eſtans faicts le corps de Chriſt, nous ſommes vnis à noſtre chef. Or ce ne ſont point les accidens du pain & du vin qui ſont les Sacremens. Il parle donc de la ſubſtance du pain, qui n'eſt ny changee ny alteree corporellement, ny anichilee autrement. En quelle ſorte l'infirmité de noſtre foy ſeroit-elle enſeignee par vn argument ſenſible, que les Sacremens viſibles ſont aides & cauſes ſecondes à la vie eternelle, ou pour mieux dire encore,& autrement que noſtre autheur, que Ieſus Chriſt ſoit la nourriture de nos ames? *Panis iſte communis, in carnem & ſanguinem mutatus, procurat vitam & incrementum corporibus: ideóque ex conſueto rerum effectu adiuta infirmitas, ſenſibili argumento edocta eſt, viſibilibus ſacramentis ineſſe vitæ æternæ effectum.* L'autre teſmoignage qui eſt de Chryſoſtome ſur S. Matthieu homel. 83. où il dit, que ce ne ſont point les Miniſtres qui ſanctifient le pain & le vin de la Cene, mais Ieſus Chriſt luy-meſme qui les ſanctifie, & les tranſmue, n'eſt plus aduãtageux pour la Trãſſubſtantiation que le precedent. Toute tranſmutation n'eſt changement ou delaiſſement de ſubſtance. Sponde dit, que Chryſoſtome & les autres Docteurs Grecs qui parlent de mutation, ne le rapportent qu'à la ſubſtance: car s'ils entendoyẽt parler d'vn changement d'vſage au pain & vin, entant qu'ils ſont deſtinez pour ſignifier & eſtre

l'arre & le seau du corps de Iesus Christ. Ils diroyent que ces elemens sont alterez, & appelleroyent ce changement alteration ἀλλοιώσιν, mais ils nomment ceste conuersion μεταστοιχιώσιν, qui est changement d'vn element en vn autre, ou bien μεταπίπσιν, qui est quand d'vne creature se fait vne autre creature. Responſe, ie trouue que Chryſoſtome vſe de ce verbe μεταβάλλειν, en sa Liturgie, en la 2. oraiſon ſecrette apres le Symbole, il prie ainſi: *Emitte Spiritum tuum ſanctum ſuper nos, & ſuper propoſita dona hæc, Amen, fac panem hunc prætioſum corpus Chriſti tui: quod verò in calice hoc prætioſum ſanguinem Chriſti tui tranſmutans Spiritu tuo ſancto* ea μεταβαλὼν τῷ πνεύματι σου τῷ ἁγίῳ. Et il ne dit pas μεταστοιχειῶν, ou bien μεταπιῶν: & quand bien il auroit vſé de l'vn de ces participes, ils ſignifient pluſtoſt & le plus ſouuent changemẽt de qualité que de ſubſtance, car ils ſe diſent des choſes qui n'en ont point, ains ſont purs accidens: les exemples ſont recueillis és cõmentaires de la langue Grecque de Budee page 161. pour le verbe πιῶ, & page 245. pour le verbe μεταβάλλω, & pag. 581. pour le verbe στοιχειῶ, où les lecteurs entendus en ceſte langue pourront recourir. Ceſte demonſtration qu'il donne preſentement, de n'entendre la proprieté des mots Grecs, fera que ſes commentaires ſur Homere ſeront deſcriez: mais comment eſt-il poſſible, que ce mot de tranſ-elementation prins en ſa propre ſignification, puiſſe eſtre adapté à ceſte conuerſion de ſubſtance, veu qu'il eſt queſtion non d'vne ſimple & naturelle, telle que ſont les elemens, qui ſe tranſmuent les vns és autres,

comme l'air en eau, & l'eau en air : mais d'vne composee ou mixte & encore artificielle, telle qu'est le pain cuit. Or laissans la dispute des mots, on peut tirer d'vne infinité de lieux, le sens de ce Docteur, qui n'a iamais pensé, parlant du pain & vin de la saincte Cene, d'autre conuersion que d'vsage & d'efficace. Il appelle le breuuage qu'on prend en ceste saincte action, sang mystique, *homil.45.in Ioan. hic mysticus sanguis Dæmones procul pellit angelos, & angelorum Dominum ad nos allicit*, ce sang mystique chasse loin les diables & attrait à nous les Anges, & le Seigneur des Anges, ce qui est mystique n'est naturel, & ce qui vient à nous n'a esté prins auec la bouche corporellement. Et en l'homel. 46. du mesme œuure, *Carnale est dubitare, quo modo de cœlo descendit, & Ioseph filium arbitrari, & quo modo possit nobis carnem suam dare : hæc omnia carnalia, quæ mysticè & spiritaliter intelligenda sunt*, c'est à dire, il faut entendre & la descente de Iesus Christ du ciel, & la manducation de sa chair mystiquement & spirituellement. Le mesme ce qu'il auoit appellé permutation & sanctification en l'homel. 85. sur sainct Matthieu, l'appelle en l'homel. 2. de la 2. à Timothee sur la fin, consecration & sanctification seulement qui se fait par Iesus Christ present en ceste saincte action, laquelle consiste en foy. *Non oblationem*, dit-il, *sanctificant homines, sed Christus qui illam ante sacrauerat, Christus, nunc etiam adest atque operatur & omnia in fide consistunt*. Or y a-il rien qui face tant cõtre Sponde & son opinion, que l'Eglise ancienne a recognu le mystere de la Transsubstantiation, que ce qu'il

prend pour preuue & fondement? toute l'antiquité a inuoqué le Sainct Esprit en ceste action. Ie l'accorde : pourquoy? à fin que ce qui est prins des fruicts de la terre, nous soit sacrement. *Augustinus lib. 3. de Trinitate cap. 4. corpus Christi & sanguinem ducimus illud, quod ex fructibus terræ acceptum, & prece mystica consecratum rite sumimus ad salutem spiritalem in memoriam pro nobis Dominicæ passionis, quod quum per manus hominũ ad illam visibilem speciem perducitur, non sanctificatur, vt sit tam magnum sacramentum, nisi operante inuisibiliter Spiritu Dei.* Ce n'est point le corps naturel de Iesus Christ qui est consacré par prieres, mais bien le pain mystique, que sainct Augustin appelle le corps de Christ. Le Sainct Esprit n'est pas dit aussi ouurer inuisiblement, pour changer la substance de ce pain en la chair naturelle du Fils de Dieu: mais à fin qu'il soit vn si grand Sacremẽt : car l'efficace ne vient pas de ceux qui ont fait ce pain, pain, & luy ont donné ceste forme essentielle, qui est appellé en ce lieu spece, mais du Sainct Esprit. S. Chrysostome au liu. 3. de la sacrificature, *Ad nostratia sacra te confer, adest sacerdos, non ignem gestans, sed Spir. sanctum, is preces diuturnas fundit, non quo flãma cœlitus dilapsa sacra apposita absumat, sed vt gratia in sacrificium influens per illud ipsum omnium animos inflammet, & puriores reddat argento igni excocto.* Le Sainct Esprit est enuoyé du ciel, non pour consumer les choses sainctes qui sont apposees. Or changer & conuertir la substãce de quelque chose en vne autre, ou la reduire à neant, est la consumer : mais à fin que par ce sacrifice il en-

flambe les cœurs de tous, & les rende plus purs qu'argent eſpuré & recuit au feu. Nous auons deſia examiné le paſſage d'Irenee du liu. 4. chap. 34. duquel il ne conſte autre choſe, ſinon que la ſaincte Cene eſt vn ſacrifice, à quoy, Dieu mercy, perſõne de nous ne s'oppoſe: mais c'eſtoit à Spon de prouuer, que tel ſacrifice ſoit le meſme & pour la meſme fin, & auec la meſme efficace, & les meſmes effects à celuy que le Fils de Dieu a offert en la croix. Or il n'y a Docteur plus contraire à telle doctrine qu'Irenee, & ie l'ay fait voir par les propres paroles de ce bon Eueſque, touchant ſainct Cyprian. I'eſtime & croy fermement qu'il ſe leuera en iugement & ſon traitté qu'il a fait du Sacrement du calice du Seigneur au 2. liure des Epiſtres qui eſt la 3. contre les inuenteurs de la Meſſe, chanteurs d'icelle (qui ſont vrais enchanteurs) auditeurs, & Tranſſubſtantiateurs. Ceſte ſentence generale ne faire point le meſme que le Seigneur a fait, eſt reietter ſes propos, & meſpriſer l'inſtruction d'iceluy: quãd quelqu'vn deſrobe les paroles & faicts de noſtre Seigneur de la verité Euangelique, corrompt & falſifie les commandemens Diuins, il commet & perpetre des larcins & adulteres non pas terriens, mais ſpirituels, ne compete-elle point à ceux dont nous venons de parler, qui ſont vrais adulteres & larrons? car où eſt-ce que Ieſus Chriſt a commandé d'auoir des autels, où a-il dit offrez ce pain & ce vin, & l'eſleuez en haut? c'eſt à dire, mon corps & mon ſang voilez & couuerts des accidens du pain & du vin, pour la remiſſion des pechez? où a Ieſus Chriſt en-

ſeigné, qu'on ſe contentaſt de regarder ceſte oblation? où eſt-il porté en l'inſtitution de la ſaincte Cene, qu'vn mangeaſt pour tous? Eſt-il eſcrit par aucun Euangeliſte, qu'on adoraſt ce pain & ce vin, ou Ieſus Chriſt enclos dans le pain & vin monſtré par deſſus la teſte ou l'eſpaule. S'il faut faire ſeulement ce que Ieſus Chriſt a fait en ceſte ſaincte action, n'eſt-ce pas ſe forger vn nouueau Euangile? dire que Ieſus Chriſt a eſté l'autheur au Sacremẽt de ce que les ſacrificateurs de la Meſſe repreſentent en leur autel. O ſacrilege abominable & inſuportable entre les vrais Chreſtiens! *Si nec minima de mandatis dominicis*, dit le meſme Cyprian, *licet ſoluere, quanto magis tam magna, tam grandia, ad ipſum dominicæ paſſionis & noſtræ redemptionis ſacramẽtum pertinentia, fas non eſt infringere, aut in aliud quam quod diuinitus inſtitutum ſit humana traditione mutare?* S'il n'eſt permis de rompre des moindres commandemens du Seigneur, combien plus eſt-il defendu, ou d'enfeindre ceux qui ſont ſi grands & ſi hauts, & leſquels appartienent au Sacrement de la paſſion du Seigneur & de noſtre redemption, ou de les conuertir en autre choſe, qu'en ce qui a eſté ordonné de Dieu? encore donc que la ſaincte Cene ſoit vn ſacrifice, ceſte qualité ne peut eſtre tiree iuſqu'à la Meſſe, d'autant qu'en icelle non ſeulement l'inſtitution de Ieſus Chriſt y eſt corrompuë, mais auſſi renuerſee & abolie: & qui plus eſt, cõme la forme du vray Sacrement y a eſté falſifiee, auſſi eſt la matiere qui eſt le pain & le vin, deſquels on veut perſuader que la ſubſtance s'enuole: ce qui n'a iamais eſté creu, enſeigné ou eſcrit par ſainct

Cyprian, au dire duquel ces mots, *hoc idem*, cela meſme, a grand poix. *Chriſtus obtulit hoc idem quod Melchiſedech obtulerat, id eſt, panem & vinum, ſuum ſcilicet corpus & ſanguinem*: le Fils de Dieu a offert la meſme choſe que Melchiſedech, c'eſt à dire, le pain & le vin. Et ſi le pain euſt eſté tranſſubſtantié en la premiere Cene, Ieſus Chriſt n'euſt offert ou pour mieux dire, n'euſt baillé la meſme choſe que Melchiſedech, qui de vray ne preſenta aucun fantoſme de pain à Abraham: toutesfois dira quelqu'vn, Cyprian ayant expoſé ces paroles, *hoc idem*, le pain & le vin, fait ceſte autre gloſſe, à ſçauoir, ſon corps & ſon ſang. Soit, faut-il recueillir pourtant que le pain ceſſe d'eſtre vray pain? noſtre ſouuerain Sacrificateur le conſacrant, n'a il peu ſans conuerſion de ſubſtance offrir & dõner ſon corps? Y a-il rien en toute ceſte epiſtre, meſme en ce lieu que Sponde a trouué le plus fauorable pour ceſte fauſſe doctrine, qui dõne la moindre ſignification, que changement de ſubſtance ſe faſſe ordinairement en la ſaincte Cene, ou ait eſté fait en celle que le Seigneur adminiſtra luy-meſme? Cyprian dit bien, que Ieſus Chriſt, qui eſt la *plenitude*, a remply la verité de l'image du ſacrifice figuree auparauant: image, dit-il, conſiſtant en pain & en vin, mais auſſi il n'obmet pas que le parfaiſant & accompliſſant, il offrit le pain & le calice meſlé de vin: ſi bien qu'il n'entend autre choſe, que la conionction de la verité auec le ſigne, c'eſt à dire, que le ſacrifice ou Sacrement de Melchiſedech n'a eſté qu'vne figure, & que ceſtui-cy a eu au parſus le corps. Or ces paroles du meſme autheur n'oſtent-

elles point toute occaſion de diſpute ? *Inuenimus calicem mixtum fuiſſe quem dominus obtulit, & vinum fuiſſe quod ſanguinem ſuum dixit*: Nous trouuõs que le calice que le Seigneur a offert a eſté meſlé, & que ce qu'il a appellé ſon ſang a eſté vin. Et à fin qu'on ne philoſophe ſur les verbes, que diſent les Grammariens? ils ſont en meſme temps, à ſçauoir, au paſſé, parfait, *dixit, obtulit, fuit*, &c. Il a dit, il a offert, il a eſté. Quelques lignes apres il ne laiſſe aucune ambiguité : Comment, dit-il, boirons-nous auec Chriſt au Royaume de ſon Pere du vin nouueau de ceſte creature qui eſt la vigne, ſi nous n'offrons du vin au ſacrifice de Dieu le Pere & de Chriſt & par ordonnãce du Seigneur ? ne meſlons *le calice d'iceluy* ſelon S. Cyprian. Il faut offrir le vin, & non la ſeule repreſentation du vin qui ſoit en ſubſtance, tel que le Fils de Dieu a beu apres ſa *reſurrection* auec ſes Apoſtres, Act. 10. les lecteurs *trouueront* grand nombre de ſemblables ſentences en ceſt œuure, & qui non moins aboliſſent, ſi *on l'en veut croire, tout* changement inuiſible, & imperceptible à tous les ſens, du pain & vin, que la transformation de la ſaincte Cene, qui n'eſt que ſacrifice d'action de graces, en ſacrifice de reconciliation. Il nous eſt commandé, dit-il, par le Seigneur, & cela meſme nous eſt confirmé & baillé par ſon Apoſtre, que toutesfois & quãtes que nous boirons, nous facions ce qu'auſſi le Seigneur a fait en cõmemoration du Seigneur. Et ailleurs, Si Ieſus Chriſt noſtre Dieu & Seigneur, eſt ce ſouuerain Sacrificateur de Dieu le Pere, & iceluy a le premier offert ſacrifice à Dieu, & a commãdé que cela fuſt

fait en memoire de soy : certainement ce Prestre tient vrayement la place de Christ, qui imite ce que Iesus Christ a fait. Où il y a commemoration d'vn benefice passé, il y a action de graces, & non satisfaction & merite, qui sont choses opposees: or en la saincte Cene, il y a commemoration de Iesus Christ, c'est à dire, de sa mort & de sa croix, & il y a donc action de graces & non satisfaction. La cõmemoration de ce benefice, par lequel Dieu est appaisé enuers nous, & par lequel noz pechez nous sont remis, telle qu'est la saincte Cene, n'est point la remission des pechez, ny l'expiation d'iceux. Item ces actions où les hommes ne sont que Ministres de Iesus Christ, & seruans à sa sacrificature & prophetie, ne sont point satisfactoires en tout ny en partie, tant parce qu'elles ne se rapportent point immediatement à Dieu, mais aux hommes, la foy, penitence & recognoissance desquels elles aident, que d'autant aussi si elles auoyent ceste vertu & efficace de satisfaire, les hommes ne seroyent plus causes purement instrumentales, mais principales, ou en tout, ou en partie. Or en l'administration de la saincte Cene, les hommes sont seulement seruiteurs de Iesus Christ, parquoy le Sacrement prins, & receu, & administré, n'a ceste force de nous absoudre au iugement de Dieu. Si on dit, que Iesus Christ y est offert & sacrifié, ainsi parle Cyprian, *in sacrificio quod Christus est, non nisi Christus sequendus est.* Le canon aussi 14. du premier concile de Nicee, parle d'offrir sacrifice en l'Eucharistie, & d'offrir & bailler le corps de Christ. *hi qui offerẽdi sacrificij non habent potestatem,*

his qui offerunt corpus Christi non porrigant. Ie respon qu'il le faut prendre ainsi que sainct Augustin l'expose, confondant quelquefois ces deux mots, Sacrifice & Secrement ainsi qu'il fait sur le Pseau. 33. conc. 1. *Erat sacrificium Iudæorum secundum ordinem Aaron in victimis pecorũ, nondum erat sacrificium corporis & sanguinis Domini: quod sacrificium nunc diffusum est toto orbe terrarum, sublatum est sacrificium Aaron, & cœpit esse sacrificium secundum ordinem Melchisedech, ergo mutauit vultũ suum, quis est iste? notus est Dominus noster Iesus Christus, in corpore & sanguine suo voluit esse salutem nostram, vnde commendauit corpus & sanguinem suum? de humilitate sua, nisi enim esset humilis, non manducaretur nec biberetur.* Le sacrifice d'Aaron est aboli, celuy qui est selon l'ordre de Melchisedech a commencé, c'est le sacrifice du corps & sang du Seigneur, qui est espandu par toute la terre. Il dit que ces sacrifices & sacremens sont la face de Christ, parquoy il compare le changement à la mutation de la face d'vn homme. On peut de là recueillir, qu'il parle aussi bien des Sacremẽs que des sacrifices, veu que non moins ceux-là que ceux-cy ont esté changez: & cependant il ne les nomme point distinctement, qui monstre qu'il les comprend souz les sacrifices, & leur laisse ce nom general. Ceste autre raison est apparente, qu'ayant parlé du seruice du corps & sang du Seigneur, il ne baille autre moyen de celebrer ce sacrifice, que de manger & de boire, qui est toute la nature & vraye raison de la saincte Cene & du pain & vin d'icelle, qui n'ont point d'autre vsage en ceste saincte action. Parquoy sainct Au-

guſtin par ſynecdoche & prenant le genre pour l'eſpece, appelle ſacrifice ce qui n'eſt que ſacremẽt bien ſouuent. Ce meſme autheur declare, qu'ordinairement en l'Egliſe par metonymie, & prenant le ſigne pour la choſe, ſignifie la ſaincte Cene, s'appelle ſacrifice & immolation de Ieſus Chriſt, d'autant qu'en icelle ce benefice yeſt celebré. Voicy comme il parle en l'epiſt. 23. à Boniface. *Dicitur illo die fieri propter ſacramenti celebrationem, quod non illo die, ſed iam olim factam eſt, nónne ſemel immolatus eſt Chriſtus in ſeipſo? & tamen in ſacramẽto non ſolum per omnes paſchæ ſolemnitates, ſed omni die populis immolatur, nec vtique mentitur qui interrogatus, eum reſponderit immolari.* Sponde a tranſlaté ce paſſage, & mis en ſa declaration, mais en le falſifiant & corrompant: car il met ces mots, non ſeulemnnt, *non ſolum*, deuant ces autres mots, *in ſacramento*, au ſacrement, au lieu de le mettre apres. Il faut donc dire ainſi, Ieſus Chriſt n'a-il point eſté immolé vne fois en luy-meſme? & toutesfois au Sacrement, non ſeulement par toutes les ſolemnitez de Paſques, mais auſſi tous les iours il eſt immolé au peuple: & celuy-là ne ment point, lequel reſpõd, qu'il eſt immolé, quand on le luy demande. Sponde vouloit faire trois ſortes de ſacrifices pour ſe ſauuer, l'vne en la propre perſonne de Chriſt, l'autre au ſacremẽt, & le dernier au peuple: toutesfois ceſte doctrine ſeroit blaſphematoire, attribuant & baillãt le ſacrifice à autre qu'à Dieu. La raiſõ que ce Docteur touche, pourquoy on ne ment point, diſant que Ieſus Chriſt eſt immolé les iours qu'on celebre ce Sacrement, eſt telle, que les Sacremens

pour la ſemblance qu'ils ont auec les choſes dont ils ſont Sacremens, prenēt les noms d'icelles. Ie di dōc que le Sacremēt du ſacrifice de Chriſt ſe peut dire vrayemēt ſacrifice & immolation. Or la ſaincte Cene, eſt le Sacrement du ſacrifice de Chriſt. *Tu audis*, dit le meſme ſainct Auguſtin, *quod quotieſcunque offertur ſacrificium, mors Domini, reſurrectio Domini, eleuatio Domini ſignificetur & remiſſio peccatorum. de verbis Domini, ſerm.* 28. toutes & quantesfois que le ſacrifice ſe fait, on ſignifie & on donne entendre la mort, reſurrection & aſcention du Seigneur, auec la remiſſion de nos pechez. La concluſion eſt à ceſte heure euidente, & on void pourquoy & ſainct Cyprian & ſainct Auguſtin, & les autres Peres donnent ce nom de ſacrifice & à la ſaincte Cene, & à Ieſus Chriſt qui ſe donne à nous en icelle. Ces paroles de Chryſoſtome ſont notable ſur l'Epiſt. aux Hebr. chap. 10. *Nónne per ſingulos dies offerimus? offerimus quidem, ſed ad recordationem facientes mortis eius.* Et plus bas, *Hoc quod facimus, in commemorationem quidem fit eius quod factum eſt: Hoc enim facite (inquit) in meam commemorationem, non aliud ſacrificium ſicut pontifex, ſed idipſum ſemper facimus, magis autem recordationem ſacrificij offeramur.* Tout ce que nous faiſons, ſe fait en commemoration de ce qui a eſté fait: car Ieſus Chriſt a dit, Faites cecy en memoire de moy. Nous ne faiſons point vn autre ſacrifice comme ſacrificateurs, mais touſiours le meſme, ou pluſtoſt nous ouurons la commemoration du ſacrifice. Il n'eſt pas poſſible de parler plus intelligiblement que ſainct Auguſtin au 20. liure con-

tre Fauſte chap.21. ce ſacrifice de la chair & ſang qui eſtoit promis en ſimilitude par le ſacrifice des beſtes, a eſté rendu en la paſſion de Chriſt par la verité meſme, & eſt celebré apres l'aſcention d'iceluy par le Sacrement de memoire. S. Ambroiſe ne dit point, que Ieſus Chriſt ſoit offert icy bas auiourd'huy, autrement qu'en myſtere & figure. *Hic Chriſtus in imagine offertur, illic verò in veritate, vbi apud Patrem pro nobis quaſi aduocatus interuenit. lib.4. de Officijs. cap.*48. Ces deux raiſons & cauſes de ce nom de ſacrifice, du corps de Chriſt donné au ſainct Sacremẽt de la Cene, ſont ſuiuies de ceſte troiſieſme, que l'Egliſe eſt le corps de Chriſt, laquelle s'offre, & ſe ſacrifie à Dieu en celebrãt ce myſtere: où il y a immolation, il y a ſacrifice: & où le corps de Chriſt eſt immolé, là eſt le ſacrifice de l'immolation du corps de Chriſt: & où l'Egliſe s'immole, là le corps de Chriſt eſt immolé. Or ces choſes ſe font au ſainct Sacrement de la Cene: il n'y a donc point d'inconuenient qu'elle ſoit appellee ſacrifice du corps de Chriſt: & toutesfois ceux-là ſe trompent, qui le prenent de l'immolation de la perſonne de Ieſus Chriſt, ainſi que nous l'auons apprins de S. Auguſtin, & qu'il enſeigne encore au liu.22. de la cité de Dieu, chap.10. *Vni Deo & martyrum, & noſtro ſacrificium immolamus, ipſum verò ſacrificium corpus eſt Chriſti, quod non offertur ipſis martyribus, quia hoc ſunt & ipſi.* Nul, excepté Ieſus Chriſt, ne peut eſtre tout enſemble le ſacrifice, & celuy à qui le ſacrifice eſt fait. Or les Martyrs ſont le ſacrifice, car ils ſont le corps de Chriſt, ou partie d'iceluy: il ne

leur

leur appartient donc point qu'on leur en face. I'infere de ceſte raiſon, que les Anciẽs, diſans que le corps de Chriſt eſtoit ſacrifié en l'Euchariſtie, n'ont entendu parler que des fideles, qui offrent à Dieu leurs corps & leurs ames, & leſquels proteſtent de ceſte oblation: la repetent & reiterent, s'approchans de la ſaincte table, & participans au Sacrement. Auguſt. en l'Epiſt. 59. le confirme encore diſant: Toutes les choſes qui ſont offertes à Dieu, ſont vouees, principalement l'oblation du ſainct Autel, par lequel Sacrement vn autre noſtre vœu treſgrand eſt publié, à ſçauoir, celuy par lequel nous auons voué de demeurer en Chriſt, & en l'aſſemblage du corps d'iceluy. Si donc on conſidere la façon en laquelle Ieſus Chriſt eſt ſacrifié en la Cene, telle que meſme les teſmoins, produits par noſtre aduerſe partie, depoſẽt: il n'y a autre ſacrifice que d'action de grace, & de recognoiſſãce qui nous reſte. C'eſt au corps de Chriſt, ou l'Egliſe immole à Dieu ſacrifice de loüange, dit S. *Auguſt. lib. 1 contra adu. leg. & Propheta. cap. 20.* Tout le reſte de ſes liures eſt ſemé de ſemblables teſmoignages: & que ceux qui entendent les langues, puiſent eux-meſmes de la ſource, ceux qu'ils trouueront en ceſte reſponſe, où ie n'ay rien deſguiſé de l'intention des autheurs, ſelon que ie l'ay peu comprendre, non de quelques mots ou ſentences tronquees, mais de tout leur traitté, rapportant & conferant par enſemble, leurs dits: & ſi ie m'y ſuis porté autrement que ie le dy, qu'on m'eſtime vn impoſteur & outrageux à la verité, que i'auroy' voulu maintenir par menſon-

ge & faux donner entendre : mais puis-ie asseurer par la mesme verité, que ie n'ay eu nulle occasion de ce faire, les ayant trouuez en armes, & bandez ouuertement, non moins contre ceste non miraculeuse, mais monstrueuse trassubstantiation, qui seroit mieux dite, transcension & l'outrepasse de toute verité, & le souuerain degré de cõtradiction: que contre ceſt execrable sacre & sacrifice, qui par enuie diabolique ou desacrifie Iesus Christ, qui a esté sacrifié vne fois en la croix, pour nostre redemption, ou le sacrifie impiement & cruellement. Derechef, i'en dis autant de ces autres tresgrandes & tres-importantes questions, touchãt la grace, predestination, franc-arbitre, iustification, peché, bonnes œuures, Escriture, Sacremens, que i'ay trouuees seulement touchees & non debatues, en ce desfi de nostre nouueau champion de l'Antechrist, aux affirmatiues duquel i'oppose aussi seulemẽt des negatiues, non mené d'vn esprit de contradiction, ou honteux d'auoir esté enseigné par luy, ny enuieux de son erudition : mais ainsi que ie prens Dieu en tesmoin, & appelle le ciel, la terre, & tout ce qu'il y a de creatures pour me dementir, s'il y a aucune verité qui ait estre, ces doctrines qu'il a par-cy par-là entassees en son escrit, qu'il propose pour iustes raisons de sa transmigration de Hierusalem en Babylone, de la vraye Eglise de Dieu en la Synagogue de l'Antechrist, sont tresfausses: car qu'est son liure, que i'ay leu auec autant d'attention qu'il eust peu desirer, & non plus preoccupé de passion, que si i'eusse voulu lire ses meditations, ou quelque autre de ses escrits, que sont,

di-ie, ſes raiſons, qu'vn petit corps & abbregé, tant de calomnies contre nous, que ſophiſteries, pour abatre & ſuprimer la verité, recueillies des aduerſaires d'icelle, & deſerteurs du parti & cauſe de Dieu, comme luy, ſelon qu'il les a leuës en leurs traittez, ou ouïes de la bouche de ceux qui viuent auiourd'huy, deſquels ce miſerable s'eſt laiſſé abuſer par vn iuſte iugement diuin: dont tant le meſpris de l'vſage des aides, que Dieu a ordõnez pour entretenir & fomenter noſtre foy, que la mauuaiſe vie, vanitez, curioſitez, adulteres, preſomption, luxe, pompes, ambition, ſont en ceſte façon punies, ainſi que l'Apoſtre en la 2. aux Theſſ. chap. 2. le declare, deſcriuãt l'Antechriſt, auſſi bien par les moyens que le Diable luy a fait tenir, pour paruenir à ceſte Apoſtaſie vniuerſelle, qui ſont cõmuns à tous ſes mẽbres: que par l'eſtat, auquel il eſt apparu, & s'eſt declaré manifeſtement. Or qui pis eſt, il a voulu encore deceuoir les infirmes, deſireux d'auoir des compagnons en ſa cheute, peut eſtre pource que le mal d'autruy luy apportoit quelque ſoulas & conſolation: mais en quelle ſorte a-il taſché d'y paruenir? en ſe ſeruant autant malicieuſement d'vne infinité d'impoſtures, que cauteleuſement il a voulu couurir ſon impieté & hypocriſie, d'execrations, ſon deſpit, meſcontentement & deſir de ſe venger, de douces & moins aigres reprehenſions & exhortations, ſon ambition & profit, qui l'a pouſſé à eſcrire, de zele & compaſſion de nous, qu'il diſoit deſuoyez, ſa mauuaiſe conſcience de confeſſion d'ignorance, quand il a eſté conuaincu, & proteſtation de ſe vouloir inſtruire:

mais ces pretextes & fallaces n'auront ne lieu ny effect, qu'enuers ceux qui volontairement & de gayeté de cœur les embrasseront, veu qu'il n'apporte rien de nouueau, & à quoy on n'ait vne infinité de fois suffisamment satisfait: & sans qu'il puisse respõdre à ces responses, sans vne incroyable & inoüie audace de forger de maximes, desquelles il tire telles conclusions que bon luy semble: par lesquelles il pense auoir obtenu la victoire, & sur lesquelles puis apres il bastit ses imaginaires triomphes: mais ces fondemens ne sont qu'arene, & ses principes, le mensonge mesme. Sponde a eu dequoy se promettre bon & heureux succez en ses seductiõs, s'il est raisonnable qu'on face plus d'estime de luy que de Christ, autheur & maistre de la verité: mais si c'est folie de le desirer, & chose trop inique de le faire, i'espere qu'enuers ceux de mediocre iugement, qui ont esté nourris en la saine doctrine, & aiment Iesus Christ de cœur, il ne profitera de rien par ses friuoles raisons. Le Dieu & Pere des lumieres, Docteur vnique de la sagesse celeste, nous doint son Esprit, à fin que l'ignorance chassee, toutes fallaces & erreurs descouuers, & acquiescẽts à la doctrine des Prophetes & Apostres, contenuë és Escritures S^tes^, & fermans les oreilles à la voix de l'Antechrist & des faux Docteurs, nous cognoissions le seul vray Dieu, & celuy qu'il a enuoyé Iesus Christ: auquel auec le Pere & S. Esprit soit loüange & gloire, és siecles des siecles, Amen.

Acheué de composer par la grace du Seigneur, auquel seul en soit l'honneur, ce 20. Iuillet, 1595.

INDICE DES CHAPITRES.

DE la subsistance & generalité de l'Eglise, où est monstré qu'il y a Eglise au monde, & n'est qu'vne. pag. 19.

De la cognoissance & veuë passiue de l'Eglise, où est debatu, si l'Eglise est tousiours visible. pag. 28.

Des marques de l'Eglise. pag. 47.

De la duree & perpetuité de l'Eglise, où est debatu, si l'Eglise peut perir & errer en la doctrine de la foy. pag. 111.

Des ordres de l'Eglise, charges en icelle, vocation, & election pour y paruenir. pag. 154.

De la puissance de l'Eglise, & des biens & possessions temporelles d'icelle. pag. 196.

De l'Eglise Romaine & Papistique, où est traitté si c'est la vraye Eglise. pag. 200.

Des prerogatiues de sainct Pierre, entre tous les autres Apostres, & de la primauté du Pape. pag. 243.

De l'Antechrist, où il est monstré que le Pape

l'eſt en qualité de chef, de ce Regne Apoſtatique, oppoſé à celuy de Ieſ. Chriſt. pag. 315.
De l'Egliſe Reformee, à ſçauoir ſi c'eſt la vraye Egliſe: ſi en icelle eſt le vray ſeruice de Dieu, & ſi elle eſt ſchiſmatique. pag. 361.
De ceux de l'Egliſe Reformee, à ſçauoir s'ils ſont idolatres & heretiques, où il eſt parlé de la reuerence qu'il faut rendre au ſainct Sacrement de la Cene, de l'adoration des images, de la priere pour les morts, & de l'inuocation des Saincts. pag. 493.
De la Meſſe. pag. 544.

FIN.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE